

**PAGE NOT
AVAILABLE**



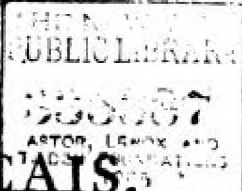
Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

115

70-3

100-100
*111



MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 10 MESSIDOR, l'an cinquième de la République.
(Mercredi 28 Juin 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

*FIN du Dialogue dramatique, intitulé : APPARITION
APRÈS LA MORT.*

(Deux jours après.)

CAROLINE G., GUILLAUME.

GUILLAUME.

NON, charmante Caroline, je ne vous obéis point : je vous suis, malgré votre défense. Il faut absolument que je sache la cause de ces larmes, de ce mécontentement. Je vous prie, je vous conjure de me la faire connaître.

CAROLINE.

Vous pouvez le demander encore !

GUILLAUME.

Et qui le demanderait si ce n'est moi ? moi que le sort vous destine, moi qui vous adore, qui suis assez heureux pour avoir obtenu de vous l'aveu d'un tendre retour.

CAROLINE (avec le ton de l'amertume).

Et qui vraisemblablement reprendriez volontiers votre cœur.... Qui déjà peut-être l'avez repris !

Tome XXIX.

N

Caroline, ce soupçon...

CAROLINE.

Ah ! quel autre en est la cause que vous-même ? quel autre fait couler mes larmes ? — Non, Guillaume, je le vois trop clairement, vous ne m'aimez plus.

GUILLAUME (*avec chaleur*).

Je ne vous aime plus !

CAROLINE.

Pourquoi, si vous m'aimez encore, apportez-vous des obstacles à notre union ? une possession prompte n'est-elle pas ce que vous desirez le plus, vous autres hommes ? le moindre retardement n'est-il pas ce que vous craignez le plus ? et vous, maintenant !... Vous Guillaume !...

GUILLAUME (*embarrassé.*)

Et moi maintenant ? — Eh bien ? moi ?

CAROLINE.

Non, monsieur, cela ne se peut supporter : votre silence va jusqu'à l'impudeur. Plus de déguisement ! Mon père m'a tout appris. Je sais que vous seul retardez notre union, que vous lui avez fait la demande formelle d'un délai.

GUILLAUME (*plus confondu*).

Il vous a dit cela !

CAROLINE.

Expliquez-vous, monsieur : qui peut vous avoir

inspiré cette conduite extraordinaire ? — Vous me voyez, vous me recherchez, vous me poursuivez avec emportement. Votre hypocrisie a tellement le caractère de la véritable passion, qu'à la fin j'en suis touchée. Vous obtenez la parole de mon père, vous obtenez la mienne. Votre famille se réjouit de votre choix. Vous ne pouvez être assez tôt fiancé; vous ne pouvez voir fixer à un terme assez court l'instant de notre union. Et quand tout est arrangé suivant votre désir, quand nous ne sommes plus qu'à peu de jours de distance de celui de votre prétendu bonheur, vous venez, avec un visage contraint, avec l'accent de l'embarras; vous conjurez mon père, d'un air mystérieux, de retarder encore de quelques semaines l'instant du mariage. — Il veut éclaircir le motif de votre procédé : vous lui répondez par des énigmes ; vous alléguiez un chagrin profond qui vous rendrait incapable, dites-vous, de goûter votre bonheur comme il le mérite. — En un mot, vous cherchez des défaites, les meilleures que vous pouvez. — N'avez-vous pas fait tout cela, monsieur ?

G U I L L A U M E.

Rien n'est plus vrai.

C A R O L I N E (*avec des regards qui s'enflamment de plus en plus.*)

Et cependant vous ne vous êtes pas sans doute imaginé que vous nous persuaderiez des fables si ridicules ? — Pourquoi ne pas avouer sans détour que vous vous repentez de votre premier pas ? que votre cœur est infidèle, et votre bouche parjure ? Le méchant qui l'est à découvert reste, il est vrai, tou-

N 2

jours un méchant : mais il est cent fois moins dangereux, il est cent fois moins détestable que l'hypocrite. — Oui, monsieur, oui ! je vous ai aimé ; des torrens de larmes expieront cette honteuse faiblesse : mais je vous le déclare, je suis guérie ; Dieu merci ! je ne vous aime plus. — Vous m'avez donné cette bague comme le témoin, comme le gage de vos promesses : je vous rends ici tout ensemble, et vos promesses et votre bague.

G U I L L A U M E.

Non Caroline ! trop est trop. J'ai laissé le champ libre à votre juste sensibilité ; j'ai laissé s'exhaler vos plaintes, tant que je les méritais, tant que je croyais mériter cent fois davantage. — Mais je vous conjure maintenant de m'écouter : vous ne sauriez rejeter ma justification sans l'entendre ; si ce n'est pour moi, que ce soit du moins pour vous-même.

C A R O L I N E.

Et d'où pouvez-vous la tirer ? infidèle ! — Parjure !

G U I L L A U M E.

Oui, je l'avoue, infidèle ; oui, parjure ; mais non envers Caroline. — C'est envers une infortunée qui fut digne d'être votre amie, votre sœur, et qui maintenant est digne d'être votre ange tutélaire. — O Caroline, la terre n'a jamais produit un homme plus coupable ; jamais le soleil n'a lui sur un être plus perfide et plus inconstant. — Le sang n'a point à la vérité souillé ces mains : mais mon ame est oppressée de la mort de l'innocence, de la malédiction attachée aux meurtriers.

CAROLINE. (*le regarde d'un ail fixe et effrayé ; elle veut fuir*).

Monsieur, laissez-moi. — Si vous parlez sérieusement.....

GUILLAUME.

Je ne suis plus digne de rester sous vos yeux. — N'est-il pas vrai ? c'est ce que vous voulez dire ? et cependant , chere Caroline , c'est en grande partie pour vous, que je suis devenu ce que me voilà maintenant.

CAROLINE.

Pour moi?...vous me prouvez de plus en plus, monsieur, qu'il est dangereux de rester seule avec vous.

GUILLAUME.

Je vous entends. Mais je vous le jure , ô la plus parfaite de votre sexe, jamais je ne fus plus accablé du regret de mes fautes ; jamais je ne fus plus loin de pouvoir les aggraver encore. — Permettez-moi de vous le dire : j'ai lieu de m'étonner que vous ne compreniez pas le sens de mes paroles ; elles me semblent si claires. — Laissez-moi donc vous tout expliquer en peu de mots ; et quand vous m'aurez entendu , maudissez-moi. Chassez-moi de votre présence si vous me jugez aussi criminel que je me juge moi-même.

— Avant que je vous eusse vue , charmante Caroline , avant que j'eusse même entendu parler de vous , je connaissais une autre jeune fille , votre égale en beauté , en esprit , en vertu. Je l'aimai : je l'enlevai au séjour paisible des champs , je recherchai son cœur , je l'obtins , et je lui promis une éternelle

fidélité. — Bientôt après je vous vis, Caroline ; j'oubliai mes sermens , et j'abandonnai cruellement l'infortunée.

CAROLINE (avec un mécontentement mêlé d'embarras).

Inhumain ! et vous êtes encore à mes genoux ! et vous hésitez encore ? — Éloignez-vous ; éloignez-vous tout-à-l'heure : ces excuses doivent s'adresser à votre malheureuse victime , et non pas à moi.

GUILLAUME.

Hélas ! elles seraient superflues. — Cette vertueuse fille est tombée mortellement malade ; elle n'est plus !

CAROLINE.

O Dieu !

GUILLAUME.

Elle est morte avant-hier. La nuit dernière , j'ai vu son ombre : elle m'a pardonné.

La voix de LOUISE.

Et dans ce moment, elle te pardonne encore.

GUILLAUME (un peu surpris).

Ah ! tu viens te manifester ici de nouveau !

CAROLINE (extrêmement effrayée).

O mon Dieu ! mon Dieu ! qui viens-je d'entendre ?

L'ombre de LOUISE (se rendant visible à côté de GUILLAUME).

Ta rivale autrefois, aujourd'hui ton amie.

CAROLINE (tombant en défaillance).

Oh ciel !

LOUISE (*elle la touche et la ranime.*)

Remets-toi. (*Elle s'incline, et lui baise légèrement le front.*) Je te donne le baiser de paix, afin que ta frayeur s'appaise, afin que tu regardes ta sœur avec confiance. Je fus ce que tu es ; je suis ce que tu seras : bonheur à toi si tu le deviens complètement !

GUILLAUME.

Mais qui te ramena en ces lieux, ombre bienheureuse ?

LOUISE.

Mon amour pour toi ; car il ne s'éteint pas entièrement là-haut. — Mais ne crains rien, Caroline : je ne viens point te l'enlever ; je viens seulement le rendre plus digne de ton cœur. — Il ne faut que cette grande leçon pour lui faire connaître, pour lui rendre haïssable sa légèreté. Ses aveux, son repentir, sa soumission à mes conseils me reconcilieraient avec lui, si ma mort ne l'avait déjà fait. — Adieu ! vivez heureux ! ma mission est remplie. — Il dépend de vous de me revoir dans un monde meilleur : et alors, chère Caroline, le baiser avec lequel je te recevrai, te semblera quelque chose de plus qu'un léger soufle. (*Elle disparaît.*)

GUILLAUME (*après une longue pause*).

En crois-tu ce témoin ? est-ce envers toi que j'étais infidèle ?

CAROLINE.

Ah ! plutôt à Dieu que tu ne l'eusses jamais été à cause de moi !

N 4.

GUILLAUME.

Eh bien , Caroline ! allons , reprenons courage : tâchons de mériter le baiser de réception que cet ange nous promet. Pardonne moi !

CAROLINE.

Ne pas te pardonner après un pareil tableau !.....
(l'embrassant avec tendresse) : ô mon Guillaume ! ô mon bien-aimé ! après six mois de deuil sois mon époux chéri.... Je suis à toi.

LE NÉGRILLON.

Complainte par DAVID SAMWEL, traduction de l'anglais.

NOTE DES RÉDACTEURS.

EN 1791, il y avait à Londres un prince nègre de la côte d'Afrique, dont on était fort curieux de voir la personne et de recueillir les discours. Sa contenance était mélancolique , et la teinte de tristesse répandue sur son visage paraissait augmenter souvent, à la vue d'une très-belle montre dont il était possesseur. Cette remarque n'avait point échappé à ceux qu'il voyaient le plus familièrement. Un jour on lui demanda de qui et comment il avait acheté cette montre ? — D'un barbare européen, répondit-il... Et à un prix que je ne donnerai plus désormais pour quoi que ce soit au monde. — Tel est le sujet de la complainte suivante.

* * *

Quand une fois l'avarice s'est emparée de l'ame ,

et que le cruel égoïsme est seul écouté, l'homme devient une bête féroce pour son semblable ; et le sang et la dévastation suivent par-tout ses pas.

Hélas ! pour ce misérable jouet, j'en ai pas craint de livrer mon frère... un pauvre petit Négrillon !

L'espoir de son pere déjà vieilli, le doux orgueil de sa tendre mere, quoique noir il était charmant. Je l'arrachai de leurs bras, sans la moindre pitié, et je livrai sa faible enfance à une horde de brigands, à ces ennemis du genre humain qui viennent ravager les côtes de l'Afrique.

Hélas ! je leur vendis cet innocent et malheureux Négrillon !

Arraché de son pays, séparé de ses petits amis et de ses parens inconsolables, je vis charger de chaînes ses faibles membres ; je remarquai les angoisses de son jeune cœur, et je le vis, entraîné sur les vagues, disparaître au bout de l'horison :

Grand Dieu ! je le vis ! et c'est pour posséder ce misérable jouet, que j'ai livré le pauvre Négrillon sanglottant et noyé de larmes !

J'ai condamné ce malheureux enfant à vivre dans les isles qui s'élèvent au-dessus des flots de l'occident ; esclave misérable, sans appui, soumis à toutes les insultes ! espece de bête de somme que les Chrétiens achètent et vendent !

Les cruels ! ils asservissent à leurs besoins, à leurs desirs, à leurs caprices bizarres, les malheureux enfans de l'Afrique ! Oh combien le pauvre Négrillon n'a-t-il point déjà souffert !

Long-tems ses parens désolés verseront des larmes ameres ; long tems leurs regards iront , chaque jour , le redemander à l'immense étendue de l'Océan , dans l'idée trompeuse que ses vagues peuvent enfin le ramener. — Mais leurs espérances et leurs soupirs sont vains !

Hélas ! ils ne reverront plus leur pauvre et tant pleuré petit Négrillon !

Sous les ordres cruels d'un tyran , il consume les beaux jours de sa jeunesse ; séparé par de longs intervalles de l'heureux pays de sa naissance , il est étranger et sans consolation , sur le sol dévorant qu'il habite. Aucune douce image ne vient ranimer son cœur.

Hélas pauvre infortuné ! pauvre délaissé Négrillon !

Mais celui qui marche sur l'aile des vents ; dont la voix se fait entendre au milieu des tonnerres lointains ; qui lance la foudre à travers la profondeur des cieux , et gouverne la fureur de la tempête ; celui-là compte les larmes de l'infortune , il tient note des crimes de la tyrannie.

Il viendra tôt ou tard , il viendra , je n'en saurais douter , le jour où sa main vengeresse , anéantira les oppresseurs du Negre malheureux !

Londres , octobre 1793.

GRAMMAIRE.

Il y a des cas dans toutes les langues, et c'est une erreur de croire qu'il n'y en a point dans les noms français. Ouvrage lu et soumis à l'Institut national par J. B. BERTRAND, membre du Lycée des Arts, et directeur d'une maison d'éducation. In-8°. de 56 pages. A Paris, chez l'auteur, rue Dominique, n°. 228. An V.

L'OUVRAGE que nous annonçons a été véritablement soumis, avant l'impression, à la Classe de Littérature et Beaux-Arts de l'Institut. Elle a nommé pour l'examiner, et pour lui en faire un rapport, des commissaires, les citoyens Domergue, Andrieux et Sicard. Ce rapport a été fait, et la première lecture en a été donnée à la Classe. Elle allait procéder à la seconde lecture, à celle que chaque membre peut interrompre pour faire des objections et des corrections, lorsqu'elle a appris que le cit. Bertrand avait fait imprimer son Mémoire. Conformément aux réglemens de l'Institut, qui s'est interdit tout jugement sur des ouvrages imprimés, parce que l'impression en a rendu le public juge naturel, la Classe ne s'est plus occupée du Mémoire sur l'existence des cas dans la langue française. Il est donc inutile d'apprendre au public, dans le frontispice de ce Mémoire, qu'il a été lu et soumis, à l'Institut national, puisqu'on ne peut lui apprendre le résultat de cette soumission. Beaucoup de gens seront dupes de cette petite charlatannerie, et en conclueront que la troi-

sième Classe de l'Institut a été du même avis que l'auteur du *Mémoire soumis* à son jugement. Mais le rédacteur de cet article leur apprendra que toute la section de grammaire , que les autres littérateurs de la troisième Classe ont levé l'équivoque sur laquelle est établi tout le *Mémoire* du cit. Bertrand , et que le rapport de la commission contenait une réfutation formelle et motivée de l'opinion de ce citoyen.

Nous n'avons plus qu'à énoncer notre opinion sur ce *Mémoire*, et à faire quelques réflexions sur le style dont il est écrit, puisque nous avons annoncé le jugement présumé des littérateurs de l'Institut , sur le fonds , jugement que l'auteur n'a pas attendu. Voici cependant la manière dont il termine son ouvrage. —

« C'est maintenant à l'Institut de prononcer. Je ne
 » demande point qu'il déclare que c'est faciliter
 » l'enseignement et l'étude des langues , que d'ad-
 » mettre des cas : c'est à l'expérience à le décider ,
 » et je sais ce qu'elle m'en a appris. (Quelle rete-
 » nue de la part du cit. Bertrand , dont le public
 » lit aujourd'hui , pour la première fois , un ouvrage
 » sur la grammaire !) Je ne demande point non plus
 » qu'il détermine le nombre des cas : si j'ai avancé
 » que j'en admettais six avec Sanctius , et si j'en ai
 » donné les raisons , je n'ai pas prétendu pour cela
 » démontrer cette vérité jusqu'à l'évidence : mais
 » j'ai entrepris de combattre ceux qui avancent qu'il
 » n'y a point de cas dans les langues modernes ; et
 » me bornant à ma proposition , je demande que
 » l'Institut reconnaissant qu'Harris s'est trompé , et
 » que d'Olivet a été induit en erreur , déclare qu'il

» y a des cas dans les noms français ; déclaration importante sous plusieurs points de vue. »

Le mot latin *casus*, d'où vient le français *cas*, a deux significations absolues, *chûte* et *accident*. La signification *chûte*, considérée relativement aux noms, est particularisée par le mot *désinence*, *lib-er*, *lib-ri*, *lib-ro*, *lib-rum*. L'acception *circonstance* est exprimée par ces locutions françaises, qui sont des traductions des mêmes mots latins... le livre, du livre, au livre, donner le livre. Les grammairiens modernes ont cru, d'après Varron, que les Latins avaient des cas, c'est-à-dire des *désinences* variables : *Sunt declinati casus*, dit ce Romain, *ut is qui de altero diceret, distinguere posset, quum vocaret, quum daret, quum accusaret.* « Il y a des cas qui sont déclinés, afin que celui qui parle d'un autre, puisse faire sentir, quand il appelle, quand il donne, quand il accuse. » Ce passage paraît formel ; cependant le cit. Bertrand le commente ainsi. — Varron ne dit point, *sunt inventi casus*, il les reconnaissait comme formés des mains de la nature ; il dit, on les a déclinés, *sunt declinati casus* : de sorte que, suivant lui, la désinence des noms n'est point ce qu'on appelle *cas*, mais bien *déclinaison* ; et il prend le mot *casus* précisément dans le sens où nous prenons en français le mot *cas*, lorsque nous disons *en tout cas*, c'est-à-dire avec l'idée d'*accident*.

Il interprète encore ailleurs Varron dans le même sens. — Qu'on demande à Varron ce qu'il entend par *cas* nominatif, il vous répondra que c'est la circonstance où l'on fait connaître le *sujet* d'une proposition, le cas de le nommer : *Nominandi casus*. Main-

tenant qu'on traduise sa réponse ; ne signifie-t-elle pas que la *circonstance* de nommer s'appelle le cas nominatif ? Non pas , disent les novateurs : *casus nominandi* ne veut pas dire le cas de nommer , c'est la *chûte* de nommer. Nè voilà-t-il pas une heureuse découverte , ou plutôt une belle chûte ?....

Nous observons d'abord que cette *belle chûte* n'est pas une plaisanterie de bon goût , et que de plus elle rappelle trop , sans l'indiquer , la *chûte* du sonnet et la réponse du misantrope. Nous avouerons ensuite que la *circonstance de nommer* n'étant pas une locution française , pas plus que la *chûte de nommer* , l'auteur et les novateurs (si ceux-ci avaient employé la dernière locution) n'auraient rien à se reprocher. Mais les novateurs sachant bien que telle locution latine , composée de deux mots seulement , ne peut être exactement rendue en français que par une locution composée de plusieurs mots , à cause des formes propres à chaque langue , ont traduit *casus nominandi* , la désinence affectée à l'énonciation des noms. C'est donc d'après son système que le citoyen Bertrand traduit ici *casus* par *circonstance*.

Quoi qu'il en soit , l'auteur s'étale d'un passage de Vitruve , *vocandi casus* ; et d'un autre de Quintilien , *casus dativus*. — Traduirons-nous , dit-il , le cas d'appeller , ou la chûte d'appeller ; le cas de donner , ou la chûte de donner ?.... Nous lui répondrons , ni l'un , ni l'autre , citoyen , parce que ces locutions ne sont pas françaises.

Mais , dit Priscien (*lib. 5*) , *casus sunt non vocis , sed significationis* : la diversité des cas n'affecte pas les mots , mais la signification. Ce passage a paru si

clair et si favorable au système du cit. Bertrand, qu'il l'a pris pour épigraphe. Il l'oppose à Varron, comme un moyen victorieux. D'un autre côté, le passage de Varron, cité plus haut, ne lui a pas paru dans sa Préface (car ce petit écrit en a une) aussi favorable à son opinion, qu'il l'assure à la page 15. Il s'explique en effet ainsi dans son Introduction. — Je le dis franchement ; je ne reconnais plus là le dialecticien profond, ni le plus savant des Romains. C'est un homme qui suit la routine, et qui se sert d'expressions usitées avant lui, sans examiner si elles disent-bien ce qu'il veut exprimer, et s'il n'enfreint pas le précepte qui défend d'employer dans la didactique un mot insignifiant ou équivoque : *Absit in doctrinis verbum otiosum aut obscurum.*

Il est facile de combattre le système du cit. Bertrand, relativement à l'existence des *cas* proprement dits chez les Latins. Nous lui dirons que ce peuple avait, 1^o. des *cas* ou *désinences*, qui étaient particuliers à sa langue ; car toutes les langues n'en ont pas ; 2^o. des *cas* ou des énonciations de *circonstances*, qui se trouvent dans toutes les langues, parce qu'elles en sont l'ame. Cette distinction bien établie, on voit que Varron a parlé de la première espèce de *cas* ; et Priscien, de la seconde. Au reste, comment l'auteur peut-il opposer Priscien, qui ne vivait que dans le sixième siècle de l'ère vulgaire, à Varron qu'il appelle le *contemporain et l'ami particulier de Cicéron* ? Y a-t-il égalité de force entre ces deux témoignages ? Que l'on se rappelle enfin que Priscien écrivait dans un tems où les sophistes avaient dénaturé tous les principes par leurs vaines subtilités.

Nous ne nous arrêterons pas à rechercher avec l'auteur s'il doit y avoir six cas, ou davantage. Leur nombre dépend du génie d'une langue et des formes qu'elle a adoptées. L'arabe est aussi exact avec trois cas, que le lapon avec quatorze.

Venons actuellement à notre langue. Depuis longtemps on l'a débarrassée des *cas* ou *désinences variables*. On ne voit en effet aucune variation dans les désinences du mot *livre*, soit qu'on le nomme, soit qu'on le donne, etc. Cependant il faut entendre avec quelle hauteur le cit. Bertrand gourmande à ce sujet le savant d'Olivet. — Il y a, dit-il, près de trente ans qu'on a fait le procès aux cas dans notre langue, et que d'Olivet les a condamnés en plein tribunal à l'Académie. « Que la langue française, dit-il (*Essai de Grammaire*, 1767), à l'exemple de la latine, » connaisse des *génitifs*, *datifs*, etc.; c'est un préjugé » dont il me semble qu'on est assez revenu aujourd'hui, pour qu'il ne soit plus nécessaire de le » combattre. » Voilà la sentence prononcée, ratifiée par le silence de nos académiciens : que dis-je ? consignée dans leur *Dictionnaire*, signifiée à toute la France, publiée dans toute l'Europe. Faudra-t-il s'y soumettre et imposer silence à la raison ? Non, sans doute, jamais celle-ci ne perd ses droits ; et quoique personne alors, ni depuis, n'en ait appelé en son nom, j'ai cru devoir rechercher ses titres ; et muni des pièces de ce procès grammatical, je viens aujourd'hui les soumettre à l'Institut, et le prier de revenir sur ce jugement....

Le cit. Bertrand se serait-il exprimé d'une manière différente, si d'Olivet eût nié l'existence des *cas* de circonstances,

circonstances, c'est-à-dire l'existence des locutions énonciatives des diverses circonstances? d'Olivet n'en fait aucune mention. Bien plus, les mots *génitifs* et *datifs* qu'il emploie dans ce passage fixent l'état de la question, et la restreignent aux cas, ou désinences, telles que les avaient les Latins, sans rien préjuger sur l'existence de l'espece plus générale des cas. Il était trop bon dialecticien pour ignorer que, si une langue peut exister sans variation dans les désinences des noms, elle ne serait cependant qu'un assemblage de noms et de verbes dépourvus de toute liaison; dans le cas où elle manquerait des moyens d'exprimer les modifications des diverses circonstances.

Cette distinction si simple et si naturelle, rend à notre langue la faculté d'exprimer toutes les circonstances, mais à l'aide des prépositions, et non en changeant les désinences des noms. Nous n'avons plus besoin de l'échaffaudage nouveau que le citoyen Bertrand veut substituer au *nominatif*, au *génitif*, etc. et qui est composé du *subjectif*, de l'*apostrophatif*, du *possessif*, de l'*objectif*, du *terminatif* et de l'*émanatif*. Ces six mots expriment, suivant lui, toutes les relations de circonstances dont les mots français sont susceptibles. Nous ne nous arrêterons pas à prouver que bien loin de suffire, les six cas de l'auteur devraient être suivis d'autant d'autres cas qu'il y a de prépositions, et même qu'il y a d'acceptions différentes pour les mêmes prépositions. Il demeure donc constant que notre langue supplée, par l'emploi de ses prépositions devant les noms, aux désinences variables des mêmes noms, que les Latins appelaient *casus*. On peut donc dire que s'il y a des *cas* en fran-

çais, ce ne sont point des *casus*, châteaux, ou désinences, mais des *casus*, expressions de circonstances.

Tout l'écrit du cit. Bertrand porte sur une équivoque facile à lever, s'il l'eût voulu. Il aurait mieux fait de bien établir les diverses acceptions du mot *casus*, ou cas; d'en faire l'application à la langue française, et de donner quelque développement à la théorie des *cas*, qui paraissait en avoir encore besoin. Ce développement, s'il eût été bien fait, aurait mérité d'être placé sous les yeux de l'Institut; parce que cette société a été établie, par la constitution, pour les progrès des sciences et des arts. Elle eût applaudi à un travail qui aurait facilité les travaux des maîtres et des élèves de grammaire.

Au lieu de cette marche sage et éclairée, le cit. Bertrand a sommé l'Institut, non pas seulement d'examiner, mais de prononcer en faveur de son système. — Je demande, dit-il, que l'Institut, reconnaissant qu'Harris s'est trompé, et que d'Olivet a été induit en erreur, déclare qu'il y a des cas dans les noms français; déclaration importante sur plusieurs points de vue, etc. etc.... Voilà une sommation formelle, et l'on n'en a pas attendu le résultat!

Passons au style. Le style du cit. Bertrand n'est point proportionné au sujet. Une discussion grammaticale doit être écrite d'un style simple et correct. Celui de l'auteur est souvent précieux; et l'on y trouve des formes ambitieuses. En voici quelques exemples. — Mais viens-je donc dépriser ici la langue des Cicéron et des Virgile? veux-je imiter ces fils dénaturés, qui, dès qu'ils se sentent des forces, abandonnent et délaissent la mère qui les a nourris,

et méprisent le sein qui les a allaités? Non, je n'imiterai point ces insensés qui, parce que la langue latine n'est plus vivante, la repoussent comme un cadavre. Je sais que jusques dans son tombeau elle fait revivre les plus beaux modèles de l'antiquité; je reconnais que c'est à juste titre qu'elle est de nos jours révérée et cultivée jusques dans les pays même où jamais les aigles romaines n'ont porté leur vol, et je publie que la gloire de notre langue c'est de l'avoir pour mère.... Quelle enflure!

— Malheur à une langue qui serait privée des cas! Elle ne pourrait jamais présenter de tableaux achevés et déterminés. Que dis-je? Elle ne pourrait même ou faire distinguer dans une préposition la cause d'avec l'effet, le nom d'avec l'apostrophe, le don, la possession d'avec l'émanation et la privation; en un mot, une langue qui n'aurait point de cas ne serait pas une langue. Ainsi, un peuple peut bien changer sa prononciation, toucher à la masse des mots, abandonner les uns, en altérer d'autres; en former, ou en emprunter sans cesse de nouveaux; mais attaquer les fondemens de la grammaire, briser le mécanisme des cas! ce serait vouloir rompre le ressort de la nature, et croire pouvoir arrêter le cours du tems.... En vérité, on peut dire ici de la *nature* et du *tems*;

... On ne s'attendait guère

A voir Ulysse en cette affaire.

Nous citerons encore un passage qui est du plus mauvais goût. — Sanctius avait donc raison de souvenir que les Grecs avaient l'ablatif. Celui qui serait

O 2

désormais d'un avis contraire, ferait bien de ne se faire connaître; car les floux le croyant homme de bonne foi, pourraient bien aller le voler, sans craindre d'en être empêchés ou repris. Ils pourraient même prétendre à des remerciemens de sa part, puisque, suivant lui, il y aurait identité de cas en être dépouillé d'une chose, et être gratifié d'une chose.

Il s'est établi depuis le 9 thermidor une mode chez certains écrivains : ceux qui ont été tourmentés et incarcérés sous le regne affreux de la terreur, ne publient pas un ouvrage, nous ne disons pas de quel qu'étendue, mais même de cent pages, sans y parler de leur incarcération. Voyages, histoire, grammaire, histoire naturelle, vers, prose, etc., quel que soit enfin le sujet que l'on traite, on apprend toujours aux lecteurs que l'on a été une des deux cents mille victimes de la tyrannie robespierrienne. Il semble que ces écrivains croient donner un lustre à leur ouvrage, ou qu'ils espèrent se rendre le lecteur favorable, en lui parlant de leurs chaînes. Quelle que soit l'opinion politique de celui-ci, il ne voit que l'objet dont le livre traite, et ne cherche pas à savoir si l'écrivain a été emprisonné, qu'à connaître le tems qu'il a mis à composer un ouvrage. La note suivante du cit. Bertrand, nous a fait naître ces réflexions. — « L'auteur, lors d'une requisition de tous les célibataires qui n'avaient pas atteint quarante ans, faite par des représentans en mission, avait été réclamé par les autorités constituées, comme étant utile à Rheims pour l'éducation. Il instruisait en effet plus de pensionnaires

chez lui, que les huit professeurs du collège ensemble n'avaient d'élèves. Aussi fut-il exempté, tandis que ceux-ci, quoique fonctionnaires publics, furent obligés de partir pour les armées. Cette confiance marquée fut un titre plus tard pour le faire déclarer suspect dans le comité de surveillance, dit (du moins par eux) *des amis de la patrie.* »

Nous terminerons cet extrait en disant que si l'on trouve des formes un peu dures et sévères, on doit se rappeler avec quelle dureté l'auteur a attaqué Varron, d'Olivet et Harris, savans très-estimables.

L É G I S L A T I O N.

La Politique d'ARISTOTE, ou la Science des Gouvernemens, ouvrage traduit du grec, avec des notes historiques et critiques; par le cit. CHAMPAGNE, Directeur de l'Institut des boursiers du collège de l'Égalité. Deux volumes in-8°. Prix, 8 liv. A Paris, chez LARAN, libraire, palais Égalité; et BAILLEUL, imprimeur, rue Neuve-Augustin.

Nous avons rendu compte, dans un de nos précédens numéros, de la nouvelle traduction de la *Politique d'Aristote*. Nous allons en rapporter un morceau qui doit intéresser tous ceux qui savent observer. Ce morceau, qui est écrit il y a plus de deux mille ans, rapproché de la situation actuelle des choses en Europe, offrira aux esprits raisonnables, aux amis des hommes et de la liberté, le véritable fondement de toutes les espérances. Il montrera peut-être aussi, à

quelques hommes passionnés et irréfléchis , que ces bornes , qu'ils croient si étourdiment pouvoir reculer , ont été élevées par l'action lente et insensible des tems ; qu'elles tiennent à la nature immuable des choses , à la marche progressive de la société ; que le bon sens , lorsqu'il ne donne aucune raison de les aimer , apprend du moins à les voir , à les mesurer , à s'y résigner ; enfin , comme on se résigne à un phénomène physique , dont on ne sent d'abord que l'inconvénient ; que la vanité peut s'en irriter , mais que l'extravagance en révolte s'y brise.

De la classe moyenne dans le rapport du gouvernement.
(Liv. IV, chap. XI, de la Politique d'Aristote.)

« Toute société politique se divise en trois classes : les riches , les pauvres , et les citoyens aisés qui forment la classe intermédiaire. S'il est vrai que la médiocrité ou le moyen terme est le point de la perfection , la médiocrité de richesses et de prospérité sera donc le bien le plus désirable. Du moins est-il constant que l'homme , dans cette position , est très-disposé à suivre la sagesse.

« Voyez l'homme fier de sa beauté , de ses forces , de sa naissance ou de ses richesses ; voyez le pauvre accablé par la misère , le défaut de moyens et l'humiliation ; tous deux sont souvent sourds au cri de la raison. Les premiers sont insolens , et sans foi dans les grandes affaires ; les autres deviennent fourbes et fripons dans les petites choses. De là mille injustices , résultat nécessaire de la tromperie et de l'insolence. Également déplacés dans un conseil et dans une

tribu, les uns et les autres sont très-dangereux dans une cité. Ajoutez que les hommes puissans par leurs richesses, leurs forces, leurs amis, et tant d'autres moyens, ne veulent ni ne savent obéir. Ils sucent l'indépendance avec le lait. Élevés au sein de toutes les jouissances, ils commencent dès l'école à mépriser la voix de l'autorité. Les pauvres, au contraire, obsédés par la détresse, perdent tout sentiment de dignité. Incapables de commander, ils obéissent en esclaves, tandis que les riches, qui ne savent pas obéir, commandent en despotes. La cité n'est alors qu'une aggrégation de maîtres et d'esclaves. Il n'y a point là d'hommes libres. Jalousie d'un côté, mépris de l'autre; où trouver l'amitié, et cette bienveillance mutuelle qui est l'âme de la société? Quel voyage avec un compagnon qu'on regarde comme un ennemi!

» Une cité, d'après le vœu de la nature, doit être composée d'élémens qui se rapprochent le plus possible de l'égalité. Or, telle est la *classe intermédiaire*; elle est l'élément que la nature destine à la composition de la cité; c'est par elle que la cité sera bien gouvernée; c'est encore cette classe moyenne dont l'existence est la plus assurée. Elle ne desire pas le bien d'autrui comme les pauvres; sa fortune n'est pas convoitée comme celle des riches. Elle ne conjure point, on ne conspire point contre elle, elle vit dans une profonde sécurité.

» Oui, il est vrai que la classe moyenne est la base la plus sûre d'une bonne organisation sociale. Il est vrai qu'une cité aura nécessairement un bon gouvernement, si cette classe a la prépondérance sur les

deux autres réunies, ou du moins sur chacune d'elles en particulier : c'est elle qui, se rangeant d'un côté, fera pencher l'équilibre, et empêchera l'un ou l'autre extrême de dominer. Classe moyenne, ayant une douce aisance, voilà les gouvernans qui assureront le bonheur de l'État. Si le gouvernement est entre les mains de ceux qui ont trop ou trop peu, il sera ou une oligarchie despotique, ou bien une fougueuse démagogie. Or, quel que soit le parti dominant, l'emportement de la démocratie, ou la morgue oligarchique, conduisent droit à la tyrannie. La classe moyenne est bien moins exposée à tous ces excès. Autre avantage inappréciable de la classe intermédiaire, c'est qu'elle seule ne s'insurge jamais ; partout où elle est en majorité, on ne connaît ni ces inquiétudes, ni ces réactions violentes qui ébranlent le gouvernement. Les grands États sont moins exposés aux mouvemens populaires ; pourquoi ? parce que la classe moyenne y est nombreuse. Mais les petites cités sont souvent divisées en deux parties, pourquoi encore, parce qu'on n'y trouve que des pauvres et des riches, c'est-à-dire, les extrêmes sans un moyen terme.

» C'est cette classe moyenne qui assure aux démocraties un à plomb et une durée que n'a pas le régime oligarchique : elle est ordinairement nombreuse dans les démocraties ; elle y parvient aux honneurs plus aisément que dans l'oligarchie ; mais s'il arrive que le nombre des pauvres augmente, et que la classe moyenne ne croisse dans la même proportion, le corps politique éprouve des convulsions qui le conduisent bientôt à la mort.

» Nous appuierons encore sur un fait ; les législateurs les plus sages, Solon, qui nous l'apprend dans ses vers, Lycurgue, qui n'était pas roi, Charondas ; enfin, presque tous étaient de la classe moyenne.

» Ces développemens nous conduisent à l'origine des causes qui ont introduit dans la plupart des cités l'oligarchie ou la démocratie. Lorsque la classe moyenne se trouve en minorité, les riches et les pauvres établissent une lutte pour s'emparer du gouvernement. La classe qui dépasse le moyen terme établit la démocratie ou l'oligarchie. En effet, le parti qui l'a emporté ne reste pas le maître sans résistance. Il se garde bien d'établir une constitution suivant le juste équilibre de l'égalité. Le vainqueur regarde le gouvernement comme le prix de la victoire ; il lui donne les livrées de son parti.

» Voici encore une cause qui influe sur l'espece du gouvernement. Les peuples qui ont tenu alternativement l'empire de la Grece ont voulu propager le système de leur organisation politique : ils ont donc établi ou l'oligarchie, ou la démocratie, pour leur propre intérêt, et celui des peuples n'y entrerait pour rien ; voilà pourquoi on ne trouve que bien rarement ce gouvernement d'équilibre qui s'appelle République.

» De tous ceux qui, dans les tems reculés, ont exercé l'autorité suprême, il ne s'est trouvé qu'un seul homme qui ait établi cette combinaison politique. Aujourd'hui, nous ne connaissons que les extrêmes : personne ne veut l'égalité ; on est décidé de part et d'autre à être le maître, ou bien à subir le sort du vaincu.

» L'espece de République qui s'approchera le plus

du moyen terme sera la meilleure ; celle qui s'en écartera le plus , sera la plus mauvaise. »

HISTOIRE.

Abrégé des Hommes illustres de PLUTARQUE , à l'usage de la Jeunesse ; par le cit. ACHER. In-12. Premier volume.

ON a vu dans ce Journal l'annonce des deux cahiers qui composent le premier volume de cet ouvrage. Nous croyons devoir y revenir pour en faire mieux connaître l'utilité. L'auteur s'est proposé de resserrer les douze volumes des traductions des *Hommes illustres* en élaguant tout ce qui pouvait être retranché, sans nuire à l'intérêt et à la vérité. C'est un service rendu à la jeunesse que les longs ouvrages effraient, et qui trouveront dans celui-ci les grands exemples de courage et de vertu que Plutarque a recueillis, mais qu'il a souvent surchargés de discussions historiques qui distraient l'attention, et font perdre de vue le sujet principal. Ce service est important, sur-tout en ce moment où l'éducation, depuis si long-tems négligée, commence à prendre un nouvel essor par l'établissement des Écoles centrales. Les élémens des connaissances humaines s'étudient dans les livres, mais la connaissance des hommes s'acquiert par celle de leurs actions, et c'est la meilleure leçon qu'on puisse donner aux élèves.

Le cit. Acher ne s'est pas borné à abrégér Plutarque ; en donnant, comme ce dernier, la comparaison d'un héros grec avec un romain, il y a ajouté des réflexions,

dont le but est de faire connaître ces hommes illustres avec les vices qui ternissent quelquefois leur gloire. On pourra juger de la manière de l'auteur par le passage suivant, tiré de la comparaison de Thésée avec Romulus.

Après avoir dit que Thésée, en se livrant, sur la fin de sa carrière, à des rapt de séduction ou de violence, a fait disparaître le grand homme aux yeux de ses concitoyens, qui n'ont plus vu en lui qu'un homme ordinaire, dont la gloire éclipsée ne méritait plus leur admiration, il ajoute : « Romulus a fait » faire aussi l'enlèvement des Sabines, en les attirant dans un piège sous l'appât d'une fête ; ainsi, » c'est un prétexte religieux qu'il a employé pour » couvrir une violation du droit des gens, une violence qui a porté la désolation dans une multitude de familles, qui a forcé de jeunes cœurs à » sacrifier leurs penchans en se livrant à des hommes » qui leur étaient inconnus, et que cette action » même devait leur rendre odieux. En vain pour la » justifier, dirait-on, comme Romulus aux Sabins, » que leur refus de s'allier à ses sujets l'a contraint » à recourir à la ruse. Cette raison est celle d'un brigand qui met un poignard à la place de la prière. » En vain dirait-on encore que les filles ravies ont » consenti à leurs mariages. Il fallait bien qu'elles » y consentissent lorsque le mal était sans remède, » et que la naissance des enfans sollicitait la tendresse maternelle en faveur des pères coupables. » Mais on ne nous dit pas quels ont été, au premier instant, les pleurs, les sanglots de l'innocence » timide, luttant contre le desir effréné d'un soldat,

» et d'ailleurs , combien de flots de sang ont coulé
 » pour venger cet attentat , qui a justement irrité les
 » nations voisines ? Romulus , il est vrai , en a triom-
 » phé , et ces mêmes nations se sont réunies depuis
 » aux Romains pour leur avantage commun . Sans
 » doute un machiavéliste s'écriera que le crime heu-
 » reux devient légitime . Mais loin de nous cette
 » maxime des tyrans qui insulte à l'humanité , et
 » qui a fait gémir tant de malheureux jouets d'un
 » caprice masqué souvent de l'intérêt d'Etat ; et s'il
 » faut en croire quelques auteurs qui prétendent
 » qu'Hersilia , échue en partage à Romulus , était
 » mariée , il aurait été le plus coupable des ravis-
 » seurs ; et qui sait si ce n'est pas sa passion adul-
 » tère qu'il a voulu assouvir , en l'enveloppant du
 » voile spécieux de procurer des alliances à ses
 » sujets . »

Cependant , continue le cit. Acher , Romulus a été
 déifié par ceux-là même qu'il avait fatigués de son
 despotisme dans les derniers jours de son règne : et
 pourquoi ? C'est que , comme Thésée , il a laissé le
 souvenir de belles actions ; et que les grands , qui
 l'avaient sacrifié à leur ressentiment , ont aisément
 persuadé au peuple , que celui à qui il devait son
 bonheur était plus qu'un homme . On l'avait vu en
 effet avec une troupe de vils esclaves ou de vaga-
 bonds , vaincre des ennemis puissans et belliqueux ,
 dont il a su ensuite faire ses sujets ; on l'avait vu
 dans un siècle encore barbare , et , par une sorte
 d'instinct qui semblait lui révéler l'avenir , donner
 des lois qui ont préparé la grandeur de Rome , et
 dont plusieurs ont été inscrites dans le code des na-

tions les plus civilisées. Il faut sans doute excepter de ces lois celle qui a donné droit de vie et de mort aux pères sur leurs enfans ; loi qui révolte la nature , et qui se ressent des premières impressions d'un homme qui avait passé sa jeunesse au milieu des brigands. Mais la loi qui a tempéré l'autorité souveraine par le conseil d'un sénat établi pour concourir au gouvernement ; mais la loi qui a mis en honneur l'agriculture , comme le principal soutien des États ; mais la loi qui a prescrit la décence envers les femmes , pour les accoutumer elles-mêmes à la pudeur , qui est le plus bel appanage de leur sexe ; la loi enfin , qui leur a fait un devoir rigoureux de la fidélité conjugale , comme étant le lien le plus sacré de la société : voilà certainement des lois sages et dignes d'un regne policé. Et si l'on y joint les vues profondes de sa politique à l'égard des peuples qu'il s'est attachés par leur réunion à sa colonie ; c'est-là , en mettant de côté le ridicule de l'apothéose , c'est-là ce qui lui a justement acquis le titre de *grand homme*.

On trouve à la fin du volume des notions sur l'ère des Grecs et des Romains. L'auteur annonce qu'il les a insérées pour mettre les élèves à portée de connaître les dates des principaux événemens , selon la manière de compter les années chez ces peuples. Plutarque ne donne point ces dates dans son ouvrage ; et c'est un nouveau service que rend le cit. Acher qui les rapproche de l'ère chrétienne , comme nous étant plus familière ; il fait remarquer en même tems que l'ère française , qui a fixé chez nous le commencement de l'année au 22 septembre , époque de la fondation de la République , a été prise des Égyt-

tiens pour la fixation des mois en 30 jours égaux ; des Grecs , pour la division des mois en trois décades ; et c'est d'après les Romains que l'on a institué des fêtes dans quelques mois pour célébrer , ou les événemens remarquables de notre révolution , ou les bienfaits de la nature dans les saisons qui les produisent , ou les vertus qui relevent la dignité de l'homme dans les différens âges de sa vie.

On ne peut qu'inviter l'auteur à continuer un ouvrage aussi intéressant , et qui deviendra très-utile s'il le porte au point de perfection qu'il paraît avoir envie d'atteindre.

N. B. Le prix du volume est de 3 liv. pour ceux qui n'ont pas souscrit , et de 2 liv. 5 sous pour les souscripteurs. Les personnes qui prendront quatre exemplaires , en s'abonnant pour le reste de l'ouvrage , jouiront de la remise accordée aux souscripteurs. On pourra se procurer cet ouvrage en s'adressant à Beauvais chez l'auteur , ancien premier commis des finances ; et à Paris , chez Dupont , rue de la Loi , n°. 1231 , ou chez Débray , palais Égalité , n°. 235.

M É L A N G E S.

LES FILLES DU DESTIN.

Ode traduite de l'ancien danois.

DANS le onzième siècle. Sigurd, comte des Orcades, vint en Irlande avec une flotte considérable et une armée nombreuse au secours de Sictryg à la barbe blanche , qui était en guerre avec Brian , roi de Dublin : Le comte et toute son armée furent taillés en

pieces , et Sictryg fut en danger d'une défaite totale ; mais l'ennemi éprouva une perte plus considérable par la mort de Brian , leur roi , qui tomba dans la bataille. Le jour de cette bataille , un habitant de Caithness en Écosse , vit à une certaine distance un nombre de personnes à cheval , qui couraient à bride abattue vers une montagne , et qui semblaient y entrer. Il les suivit par curiosité , et regardant au travers d'une fente de rocher , il vit douze femmes de stature gigantesque , et auprès d'elles douze chevaux noirs sellés et bridés. Elles travaillaient toutes sur un métier , et en travaillant elles chantaient l'*Ode* effrayante dont je donne ici la traduction. Après avoir fini leur ouvrage , elles déchirèrent la toile en douze parties égales , et prenant chacune leur morceau , galopperent six vers le nord , et six vers le sud.

Cette *Ode* se trouve conservée dans les *Orcades* de Thormodus Torfœus , et dans l'ouvrage de T. Bartholin.

LES FILLES DU DESTIN.

O D E.

DÉJÀ l'orage au loin murmure ,
 Déjà les dards sifflent dans l'air ,
 Déjà la nuit est plus obscure ;
 Formons le tissu de l'enfer.

• • •

Prenons la lance étincelante ,
 Prenons la lance du trépas ,
 Et formons la trame sanglante
 Qui fixe le sort des combats.

* * *

Mais déjà la trame s'avance ,
 Hâtons le destin des guerriers ;
 Déjà, déjà la mort s'élance ;
 J'entends hennir les noirs coursiers.

* * *

Des fleches de sang dégoûtantes ,
 Le fer brillant d'un roi vaincu ,
 Ourdissent nos trames puissantes ,
 Resserrèrent l'infèrnal tissu.

* * *

Mes sœurs, mes sœurs, bientôt la gloire
 Couronnera nos grands travaux !
 Mes sœurs, mes sœurs, que la victoire
 Marche en tous lieux sous nos drapeaux !

* * *

Déjà les casques retentissent
 Sous les coups des fers meurtriers !
 Déjà les dards sifflans mugissent !
 Le glaive fend les boucliers !

* * *

Que sous nos pieds gronde l'orage !
 Faisons briller nos fers vengeurs !
 Volons vers les champs du carnage !
 Volons vers nos amis vainqueurs !

* * *

* * *

Tandis que d'un pas intrépide
 Nous foulons les champs de la mort ,
 Mes sœurs, couvrez de votre égide
 Le roi que menace le sort !

Cela

* * *

Celui que notre main puissante
 Protège au milieu des combats ,
 Brave , dans la plaine sanglante ,
 Et les dangers et le trépas !

* * *

Ceux que la mer retentissante
 Renferme dans ses flots fougueux ,
 Bientôt sur la plaine abondante
 Étendront leur empire heureux !

* * *

Un baron mesure la terre ,
 Il tombe en brave au premier rang !
 Bientôt un roi mord la poussière !
 Il nage , il nage dans son sang !

* * *

Eirinn pleure sa mort cruelle :
 Eirinn perd le meilleur des rois !
 D'un Skalde la voix immortelle
 Célèbre ses fameux exploits !

* * *

Des flots de sang couvrent la plaine
 Que remplit une sombre horreur !
 Et la mort dans sa rage entraîne
 Et les vaincus et les vainqueurs !

* * *

Cessons les chants , cessons l'orage !
 Triomphes , guerriers généreux !
 Rendons , rendons , rendons hommage
 Au jeune roi victorieux !

Mes sœurs, que notre voix tonnante
Mugisse au loin dans les vallons !
Mes sœurs, que l'Écosse tremblante
L'entende rouler sur ses monts !

Mes sœurs, que nos bras redoutables
S'arment du glaive du trépas !
Montons nos coursiers indomptables !
Volons, volons dans les combats !

Par C. HWASS fils, danois.

POÉSIE.

APOLOGUE ORIENTAL

IMITÉ DE SA'ADY.

ELUS de Mahomet ! disciples de Brama !
Si de la vérité le zèle vous enflamme ,
Si vous aimez encor celui qui vous aima ,
Saady parle ; écoutez des oreilles de l'ame.

Quand l'Eternel , des cieux peupla l'immensité ,
Quand de l'astre du jour il traça la carrière ,
Sur ce globe , à grands flots , il versa la lumière ,
Il ouvrit les trésors de la fécondité.
Bientôt , pour en jouir , du couchant à l'aurore ,
Sa bonté deux à deux dispersa les humains :
Jouissez , leur dit-il , des fruits qui vont éclore ;
La terre fleurira sous vos heureuses mains :
Aimez-vous , aidez-vous , vivez comme des freres ,
Vous êtes tous égaux ; soyez toujours unis ,

Le bonheur vous attend : les tigres, les panthères,
 Dans leur sainte union respecteront mes fils.

L'homme de l'Éternel oublia la parole :
 Le frère sur le frère usurpe le pouvoir ;
 La servitude naît ; la liberté s'envole ;
 Le plus fort, au faible qu'il immole
 D'un joug humiliant fait un honteux devoir.

De son trône éclatant porté sur les nuages ;
 Dieu daigne se montrer une seconde fois ;
 Il appelle ses fils, et du sein des orages,
 Font gronder, en ces mots, la foudre de sa voix :

« O mortels ! vous avez profané mon ouvrage,
 Du pacte social brisé le doux lien,
 En faisant de mes dons un inégal partage :
 Vous voilà rassemblés en grands peuples ; eh bien !
 Secourez-vous l'un l'autre, et soyez-vous utiles :
 Sachez paisiblement échanger vos besoins ;
 Suivez de la raison les lumières tranquilles ;
 Chefs ! soyez vertueux ; peuples ! soyez dociles ;
 Et le bonheur encor couronnera vos soins. »

L'homme de l'Éternel oublia les paroles.
 Peuples, chefs, tout se craint ; tout se hait ; des pervers
 Sont l'humanité dans le sang, dans les fers,
 Et l'arme, on se détruit pour des causes frivoles,
 Le discord triomphe, et jusques aux deux pôles,
 Les torches de la guerre embrasent l'univers.
 Vous, chargés du poids de la magistrature !
 La vérité fatale a tracé ces tableaux ;
 Et le retour sur vous-même en suit la peinture ;
 Vous de la puissance enfantez tous les maux ;
 L'injuste pouvoir les peines réservées,
 Voyez-moi, grands du monde ! en passent les douceurs,
 Succès ! chefs ! magistrats ! descendez dans vos cœurs,
 Vous y retrouverez ces paroles gravées.

Sévéres pour vous-même , indulgens pour autrui ,
 Que vos pas soient toujours marqués par la justice.
 Prenez la loi pour guide et non pas le caprice ;
 Prêtez à la faiblesse un généreux appui ;
 Redoutez du flateur le vénéneux langage ;
 Eloignez l'insensé , rapprochez-vous du sage ;
 Sur-tout n'allez jamais d'un ton injurieux
 Repousser du malheur la plainte légitime :
 Elle vole , franchit tous les tems , tous les lieux ,
 Et tôt ou tard la voix du juste qu'on opprime
 Tonne sur l'opprimeur et venge la victime.

Ah ! plutôt , de la paix défenseurs souverains ,
 Prenez sur les esprits l'ascendant des exemples ;
 Eclairez , désarmez , ralliez les humains :
 Servir l'humanité c'est mériter des temples.

LA CHABEAUSSIERE.

É N I G M E.

Digne fille des Dieux pour ce bas hémisphere ,
 J'ai quitté sans regret le céleste séjour :
 Par moi , n'en doutez pas , les humains savent plaire ,
 J'inspire la tendresse et ne suis pas l'amour.

L O G O G R I P H E.

Lezzuks , de certaine machine
 Qui ne rend jamais que du son ,
 Retranchez un pied sans façon ,
 Et bientôt vous pourrez avoir de la farine.

Explications de l'Énigme et Logogriphe du N^o. 27.

Le mot de l'Énigme est *les Plumes*, ou *Querau* ; celui
 Logogriphe est *Orange*, dans lequel on trouve *or*, *ange*.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

TURQUIE

De Constantinople, le 10 mai 1797.

M. de Kotschubé, envoyé de Russie, a eu hier matin son audience du grand-seigneur ; il avait eu, peu de jours auparavant, celle du grand-visir, ainsi qu'il est l'usage à chaque changement de regne ; et il a été reconnu envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'empereur Paul I^{er}. ; la cérémonie a été selon l'étiquette d'usage ; tous les bâtimens russes qui sont dans le port étaient pavoisés, et ont salué avec leurs canons.

M. de Kotschubé avait reçu, peu de jours auparavant, la nouvelle que le comte de Bezbouodko, son oncle, avait été élevé à la dignité de prince de Russie.

Le traité de paix entre la cour de Danemarck et la régence de Tripoli a été signé par les plénipotentiaires respectifs. Par égard pour la médiation du capitan-pacha, la régence de Tripoli s'est désistée de la demande qu'elle faisait d'une somme considérable. Mais la médiation du pacha ne pouvant être gratuite, on doute que la cour de Danemarck gagne beaucoup à ce désistement.

Le pacha de Belgrade passe en la même qualité dans la Romanie. Ce nouveau poste l'élève au-dessus de tous ses collègues.

Quoique l'époque où le capitan-pacha fait dans l'Archipel la tournée annuelle qu'un long usage a consacrée soit celle où cet amiral reçoit le plus d'honneurs, où il exerce la puissance la plus étendue, et où il acquiert de plus grandes richesses,

Husscin pacha, toujours fidèle à ses principes d'ordre, d'économie et de bonne administration, et toujours guidé par l'intérêt de son pays, ne soufre point cette année. Outre l'économie des frais immenses que coûtait l'armement de l'escadre qu'on était dans l'usage d'équiper, sa présence ici contribuera essentiellement à augmenter l'activité des travaux du port, et à hâter l'achèvement du bassin dont la construction est dirigée par M. Rodis, ingénieur suédois, plein de connaissances et de talents. On a armé seulement un vaisseau de 74, destiné pour Alexandrie; deux frégates destinées pour Damiette, et une flottille de six corvettes toutes neuves, toutes doublées en cuivre, et dont deux portent du canon de 18. **M** armement est plus que suffisant pour en imposer aux corsaires, et pour établir la sûreté de la navigation dans l'Archipel. Il est commandé par Ingé Mehemet bey, le même qui prit les deux corsaires maltois l'année dernière, et qui a été élevé au grade de général des galères. Ces différens armemens mettront à la voile au premier jour.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 15 juin 1797.

Des lettres de Berlin nous apprennent l'arrivée dans cette capitale de l'ambassadeur de la Porte, Aziz-Effendi. C'est un homme à la fleur de l'âge, plein de connaissances, et parlant très-bien français. Le jour de son audience n'est pas encore fixé. La Porte lui a alloué pour son traitement 400 mille florins, non compris 40 autres mille pour son équipement, et 15 mille à titre de frais de voyage. Il nous a appris une nouvelle assez extraordinaire, l'établissement d'une gazette turque, modelée sur celles qui viennent du dehors, et notamment de France. Elle s'envoie en Perse et jusqu'à la Chine, où les Mandarins la font traduire dans leur langue. C'est aux derniers ambassadeurs de France que le public de Constantinople doit cet établissement.

Paul I^{er}. est arrivé de Moscou à Grodno le 14 du mois. Il a dû en partir le 15 pour se rendre directement à Pétersbourg par Wilna et Mittau.

Le jour du couronnement, ce prince et son épouse déposerent sur l'autel de la Vierge, à Moscou, un acte par lequel ils établissent l'ordre de succession au trône de Russie. Ils ont mis cet acte *sous la surveillance de la mere de Dieu*. Jusqu'à-présent l'empereur regnant pouvait nommer son successeur; mais par cet acte, l'hérédité est établie de façon que le trône de Russie appartient au fils aîné, et à toute sa postérité mâle; après l'extinction de celle-ci, au second fils et à sa postérité mâle; et au défaut de mâles, aux enfans ou descendans des femelles du monarque défunt. Les motifs qui ont déterminé ce mode de succession sont exprimés dans l'acte même: « *Afin* », est-il dit, que l'Empire ne soit jamais sans héritiers, afin que l'hérédité soit déterminée par les lois, afin qu'il ne puisse jamais s'élever le moindre doute sur le droit d'un successeur au trône, etc. » Si l'hérédité est dévolue à un rejeton femelle qui pourrait déjà siéger sur un trône étranger, il dépend de cette héritière d'accepter la couronne en embrassant la croyance de l'Empire, pourvu qu'elle dépose la sienne: si elle s'y refuse, la personne la plus rapprochée du trône après elle doit y monter. Dans une minorité, il y a une régence: chaque monarque doit nommer à son successeur un tuteur ou un régent; s'il ne l'a pas fait, c'est la mere ou le parent le plus proche qui est régent. La majorité est fixée à seize ans, tandis que pour les personnes des deux sexes elle ne l'est qu'à vingt. On donne au régent un conseil composé de six personnes, devant lesquelles toutes les affaires qui exigent la décision du régent, doivent être traitées. C'est le régent qui choisit à son gré les membres du conseil, etc. etc.

Nous devons au repos de l'Empire (disent leurs majestés dans la conclusion de l'acte) d'établir, par des lois fixes, la succession au trône: nous désirons que cet acte soit pour le monde entier une preuve éclatante de notre attachement à notre patrie; de

notre amour conjugal, et de notre tendre sollicitude pour nos enfans et pour notre postérité. Cet acte, qui avait déjà été fait par leurs majestés avant leur avènement au trône, sous la date du 4 janvier 1788, vient d'être publié comme loi fondamentale de l'Empire.

De Francfort-sur-le-Mein, le 15 juin.

L'on n'a point encore le mot de l'énigme que présentent aux observateurs politiques les préparatifs militaires des principales puissances de l'Allemagne, et les précautions que prennent les Républicains Français pour soutenir leurs avantages, et même en obtenir de nouveaux. On se perd en conjectures, dont aucune ne paraît probable. On avait dit que les Autrichiens devaient se retirer en Bohême. Ils restent en Allemagne; ils gardent leurs positions, les fortifient; et des secours considérables leur arrivent de la Hongrie et du centre des États héréditaires. La formation d'une armée prussienne en Westphalie n'est plus douteuse. Elle sera commandée par le duc de Brunswick, qui est déjà arrivé à Minden avec des généraux de tous grades. Des magasins considérables se forment à Wesel, à Ham, etc. Plusieurs régimens de cavalerie viennent de se mettre en marche, ainsi que beaucoup d'infanterie des garnisons de Berlin et de Potsdam. On croit que l'armée dont il s'agit sera forte de 60 mille hommes d'élite; elle sera totalement rassemblée sur les bords du Weser vers la fin de ce mois. Tout est également en armes dans la Saxe et dans les États du landgrave de Hesse-Cassel. Les Français, de leur côté, forment un camp d'observation sur la rive gauche du Rhin, et sur les bords de la Roër, et un autre près de Luxembourg.

SWISS. De Bâle, le 15 juin.

Des lettres de Saint-Gall annoncent que les troubles qui avaient divisé, dans le cours de l'été dernier, les habitans de l'abbaye de ce nom, et qui avaient été apaisés par la sage

médiation des cantons voisins, viennent de se renouveler. L'abbé de Saint-Gall, d'après la décision des médiateurs, devait payer une partie des frais que la querelle avait occasionnés, et le peuple devait supporter l'autre partie. Suivant la répartition qui avait été faite, il s'est trouvé que le peuple avait payer le tout. Cette circonstance, et quelques autres ont amené de nouvelles contestations; les deux partis, distingués par les noms des *Durs* et des *Mous*, en sont venus aux mains en différens endroits, sur-tout à Gossau, où il y a eu deux personnes tuées et plusieurs autres dangereusement blessées. On espère que les cantons voisins interposeront leurs bons offices pour empêcher l'effusion du sang et l'éclat d'une révolution complète. L'effervescence est montée à un tel point que, dans les pays soumis à l'abbé de Saint-Gall, on ne parle de rien moins que de chasser ce prélat et d'établir une république démocratique.

Il a demandé des troupes aux quatre cantons voisins, Zurich, Lucerne, Schwitz et Glaris. On dit que le gouvernement de Zurich lui a fait une réponse favorable, mais que les autres cantons n'ont pas acquiescé à sa demande. Au reste, il n'y a pas d'apparence qu'on soit obligé de faire marcher des troupes; les cantons médiateurs feront tous leurs efforts pour arranger les différends à l'amiable.

On se souvient de la contestation à laquelle donna lieu entre les Suisses et les généraux français de l'armée d'Italie, la navigation du lac de Lugano. Quelques barques canonnières françaises, pour s'être promenées sur ce lac, occasionnerent cette contestation. On accusa les Français d'avoir violé la neutralité helvétique, et l'on força ces barques canonnières à s'éloigner des rivages suisses qu'elles avaient abordés. Les commandans français de la Lombardie réclamèrent à leur tour contre cet acte de violence, et prétendirent que les Suisses ne voulaient empêcher cette croisière que pour favoriser l'évasion des prisonniers autrichiens, ainsi qu'une prétendue correspondance secrète qui, dit-on, existait alors entre les cours de Vienne et de Turin. On avait montré de l'humeur de part et d'autre; cependant, l'esprit conciliateur du général Kilmaine, qui commandait en Lombardie, étouffa cette espèce de querelle dès son origine.

Buonaparte, alors occupé de ses dernières victoires et des plus grands intérêts de l'Europe, n'eut point connaissance de ce différend. Aujourd'hui que Buonaparte est de retour à Milan, et que les Suisses paraissent persister à interdire aux

Français la libre navigation du lac de Lugano, ce général a résolu de soutenir de lui-même le droit qu'on leur conteste. Il a commencé par déclarer aux Suisses qu'en vertu des droits de la Lombardie sur le lac de Lugano, les Français pouvaient y naviguer librement, tant qu'ils occuperaient ce pays; que le refus qu'on leur en avait fait était une violation manifeste de ces droits; qu'il était informé que lorsque l'on expulsa les barques canonnières pour la première fois, on s'était permis d'injurier les officiers français qui les commandaient, et d'outrager le pavillon tricolor dont elles étaient ornées; enfin, qu'il allait rétablir cette croisière sur le lac de Lugano; qu'elle recevrait l'ordre d'en parcourir toute la surface, et qu'au premier obstacle qu'elle rencontrerait, au premier outrage qu'on oserait lui faire, l'armée française était là pour venger l'honneur national.

Ces premières menaces ont donné lieu à de nouvelles explications, dans lesquelles les cantons ont cru devoir continuer à contester aux Français, ainsi qu'aux Lombards, la navigation du lac. Cet entêtement a donné de l'humeur à Buonaparte: il a fini par déclarer aux députés helvétiques qu'il voyait bien que leur pays était influencé par les ennemis de la France; que plusieurs cantons avaient constamment manifesté leur haine pour la révolution; qu'ils en avaient protégé les ennemis, et que la République avait bien d'autres griefs à leur reprocher. Il a particulièrement désigné le canton de Berne comme le plus grand ennemi des Républicains Français. Il a déclaré que si les États helvétiques ne tenaient une conduite plus amicale envers leurs anciens et fideles alliés, il enverrait une des colonnes de son armée en Suisse pour les y contraindre par la force.

Cette menace a jeté l'alarme dans plusieurs cantons, et sur-tout dans celui de Berne. Les magistrats et les riches habitans semblent se préparer à la guerre, et déclarent hautement qu'ils s'enseveliront sous les ruines de leur pays; avant que d'y laisser pénétrer les Français.

Cependant les Suisses ont envoyé une nouvelle députation auprès de Buonaparte; on espère qu'elle parviendra plus facilement que les premières à l'adoucir.

ITALIE. De Turin, le 6 juin.

Une vive fermentation commence à se faire sentir à Turin et dans les villes voisines. Les Piémontais, naguères le peuple le plus soumis de l'Europe, expriment haute-

ment leurs opinions sur les opérations du gouvernement, déclarent qu'il faut mettre un terme à l'arbitraire, et dans plusieurs endroits les percepteurs d'impôt, s'étant permis des vexations, ont été violemment repoussés. Des détachemens de soldats qui arrivaient pour soutenir ceux-ci ont éprouvé le même sort. Il serait difficile de prévoir encore jusqu'où se porteraient ces premiers excès; mais quelle habileté ne faudrait-il pas au gouvernement pour maintenir dans le repos ces esprits ardens, échauffés par les succès de leurs frères les révolutionnaires de Gènes et de Milan, et rassurés en secret par l'espérance d'être protégés par l'armée française.

De Milan, le 2 juin. L'oligarchie gènoise s'applaudissait de la victoire qu'elle avait remportée sur la partie saine des habitans de Gènes, en armant les charbonniers, les portefaix, et la populace la plus mercenaire et la plus stupide, et en engageant le combat entre ces troupes dignes d'elle et un certain nombre de jeunes imprudens; mais son triomphe n'a pas été de longue durée. L'indignation des classes honnêtes n'a pas tardé à éclater. Irritées de voir la ville en proie à des hordes sans frein, elles se sont armées, elles ont fait de nombreuses patrouilles, et ont forcé le gouvernement à faire des proclamations pour désarmer les milices de l'oligarchie et arrêter les désordres.

A la crainte qu'inspirait aux oligarches la résolution des classes commerçantes et propriétaires, qui constituent proprement le peuple gènois, s'est jointe la crainte du ressentiment des Français, dont plusieurs ont péri dans la prétendue contre-révolution du 22, sans avoir pris aucune part aux événemens, et dont le ministre a été insulté et menacé, après avoir été appelé par le gouvernement même, qui prit la résolution d'envoyer une députation à Buonaparte, pour justifier sa conduite et prévenir le juste ressentiment des Français.

Mais ce général ayant eu le tems de s'informer de tout ce qui s'était passé à Gènes, venait d'y envoyer un de ses aides-de-camp avec une lettre pour le doge, dans laquelle il demandait au gouvernement gènois, comme condition préliminaire, 1°. l'élargissement de tous les Français et des dédommagemens à ceux qui ont été pillés; 2°. le désarmement du peuple; 3°. le châtimement de ceux qui ont excité le peuple contre les Français.

L'oligarchie avait fait répandre que Buonaparte n'avait pas

même voulu entendre les députés des patriotes génois, et qu'il s'était déclaré hautement en faveur du gouvernement.

Les demandes que le ministre Faypoult avait ordre de faire de la manière la plus péremptoire, furent pour elle un coup de foudre. Les collèges du gouvernement n'osèrent répondre sans consulter le petit conseil.

Après de longs débats, les deux premières demandes furent accordées; sur la troisième demande, il répondit que les personnes désignées comme ayant excité le peuple contre les Français, n'étaient pas coupables de ce délit, d'après tous les rapports reçus par le gouvernement.

Le ministre de France insista sur la troisième demande, et déclara qu'il partirait à sept heures en cas de refus. Il fit, en effet, toutes ses dispositions pour partir, et la plupart des Français qui sont encore à Gênes se préparèrent à le suivre.

Le gouvernement envoya trois députés au ministre, qui étaient autorisés à consentir à l'arrestation de deux inquisiteurs d'Etat, Franco Grimaldi, François Spinola et du noble Brûnon Cattaneo.

Pendant cette négociation, une foule immense, non de charbonniers, de portelaix, etc., mais de gens des classes les plus honnêtes, s'était rassemblée sur la place de France. Plusieurs étaient disposés à s'opposer au départ du ministre, et à se porter au palais pour demander au gouvernement d'éviter une rupture avec la République Française.

Dès que l'on sut que le ministre ne partait plus, les plus vifs applaudissemens se firent entendre, et tous les spectateurs montrèrent la plus grande allégresse.

Le cit. Faypoult parut au balcon et cria : *Vive le Peuple Génois ! vive le Peuple Français !* Il dit aux députés génois qui étaient auprès de lui : Vous entendez le vœu du peuple de Gênes.

Les demandes accordées n'étant que préliminaires, le gouvernement songea aux moyens d'en prévenir d'autres, et sur-tout d'empêcher l'arrivée d'un corps de troupes qu'on disait déjà en marche.

Dans cette vue, il autorisa ses députés à dire au ministre français que le gouvernement était disposé à donner pleine exécution au décret fait le lundi 22, par lequel il s'était engagé à consentir aux changemens que le peuple désirait; il prit aussi la résolution d'envoyer ces mêmes députés au général Buonaparte, pour lui faire part de ces mêmes dispositions, et convenir avec lui et avec le ministre Faypoult

(qui doit à cet effet se rendre auprès du général) des bases principales de la réforme du gouvernement.

La conférence aura lieu probablement à Tortone, où Buonaparte va se rendre.

Quoique les affaires de Gênes paraissent devoir s'arranger de la manière la plus pacifique, il est probable qu'un corps de troupes françaises ira camper près de Gênes; leur présence est nécessaire pour contenir les deux partis, etc.

Du 10. Le sénat de Gênes, forcé de céder à la volonté du peuple, a déposé son autorité le 31 du mois dernier.

Le peuple a déjà choisi une municipalité provisoire, qui se charge de gérer les affaires de l'Etat.

On a nommé un comité pour travailler à l'établissement d'une constitution représentative; la noblesse est pour toujours abolie, et le clergé doit supporter les mêmes charges que les autres classes de citoyens.

Buonaparte a promis appui et protection à la république démocratique de Gênes, et lui a garanti son intégrité. Tous les fiefs d'Empire enclavés dans son territoire, et qui sont très-considérables, lui seront incorporés; mais elle renoncera à une partie de la rivière du Ponent, en faveur de la cour de Turin.

Voici la transaction qui a été conclue entre Buonaparte et les députés génois, à Montebello :

1°. La religion catholique sera exclusivement maintenue dans le pays de Gênes; les autres religions seront seulement tolérées comme par le passé.

2°. La république de Gênes formera un Etat séparé et indépendant, qui sera augmenté par l'incorporation des fiefs d'Empire.

3°. La constitution aristocratique actuelle est abolie.

4°. On nommera un gouvernement démocratique provisoire, composé de citoyens de tout état, sans distinction, jusqu'à ce qu'on puisse présenter et faire agréer au peuple une nouvelle constitution modelée sur celle de la France.

5°. La République Française garantira cette constitution, en même tems que l'intégrité de la république de Gênes.

De Rome, le 9 juin. Le pape a recouvré la santé. Mercredi matin, il donna audience à l'éminence cardinal François-Antoine de Lorenzana, archevêque de Tolède, et le reçut avec

toutes les démonstrations d'estime et d'affection. Le cardinal alla ensuite *faire visite* au cardinal-secrétaire d'Etat, et *rendre visite* à tout le sacré collège et aux maisons *principières*.

Sa sainteté voulant donner à ses fideles sujets des consolations spirituelles, a remis à dimanche prochain la bénédiction papale qui devait se donner le jour de l'Ascension. A cet effet, des décorations se préparent sur le grand balcon du Vatican; et une proclamation accorde *indulgences plénieres* à ceux qui assisteront à cette cérémonie. La troupe fera la parade sur la grande place de Saint-Pierre. La procession à l'église de Sainte-Marie *in Valicella*, pour vénérer les reliques de Saint-Philippe de Neri, est remise à un autre tems.

On dit que le cardinal Lorenzana fera son entrée publique le 11 de ce mois, et qu'il y aura, mercredi, un consistoire solennel pour *ouvrir la bouche* et donner le chapeau à cette éminence. Il se tiendra aussi un consistoire secret pour nommer à douze sièges épiscopaux vacans dans le royaume d'Espagne.

Lundi dernier, le duc Braschi, neveu du pape, partit pour sa terre de Nemi; on dit qu'il ira ensuite aux Marais Pontins.

Douze statues du Musée du Vatican, placées sur autant de charriots, et cent dix chevaux, ont été expédiées pour Bologne, aux termes du traité de paix.

Venise, le 27 mai. La nouvelle municipalité a expédié des circulaires sur la Terre-Ferme d'Istrie et d'Albanie, en Dalmatie et dans les isles du Levant, pour annoncer par-tout le nouvel ordre des choses, préparer les peuples à la formation des départemens futurs, et aux assemblées primaires, pour nommer leurs députés au prochain grand conseil, qui désormais représentera la république.

Du 31 mai. Il paraît que le général Buonaparte n'est pas content des opérations de notre gouvernement; c'est ce qu'on peut conjecturer de la lettre suivante écrite récemment par le général Victor à la municipalité de Padoue :

« Les images de Saint-Marc sont encore debout sur tout
 » votre territoire, et leurs administrateurs se bercent de l'es-
 » poir de vous forger de nouvelles chaînes. La municipalité
 » de Venise, malgré la pompe qu'elle affecte de mettre dans
 » ses manifestes, espère d'exercer encore une fois, sur
 » l'homme honnête et probe, les fureurs de l'inquisition.

» Elle vient d'ériger une espèce de gouvernement, dont les
 » premiers pas portent le caractère de ce machiavélisme
 » auquel vous venez, avec raison, de vous soustraire. Aven-
 » turez vos concitoyens de ces intrigues contre-révolution-
 » naires : dites-leur de ne pas s'affliger ; dites-leur que Buon-
 » naparte est là pour déjouer leurs projets. Ordonnez que
 » toutes les images et les statues de Saint-Marc soient anéan-
 » ties sur-le-champ, afin qu'elles ne puissent jamais troubler
 » la tranquillité des hommes libres. »

Salut et fraternité.

Signé, VICTOR.

Quatre heures après, tous les Saint-Marc et leurs lions furent portés sur la place, et le peuple en fit un auto-da-fé, aux cris mille fois répétés de *vive la démocratie ! à bas l'oligarchie !*

Les premières proclamations de la municipalité de Venise ont donné lieu à des interprétations que celle-ci a cru devoir désavouer par une déclaration dont voici l'extrait :

« Nous déclarons aux municipalités de Terre-Ferme nos sœurs, que, pénétrés des principes de la plus pure démocratie, nous n'avons jamais eu l'intention d'avoir aucune souveraineté sur les peuples qui se sont insurgés contre le despotisme de l'ancien gouvernement. Nous n'avons jamais prétendu que Venise dût être la capitale de toutes les villes de notre patrie ; elles ont toutes les mêmes droits à la souveraineté, puisqu'elles professent les mêmes principes ; nous déclarons donc, en présence de tous les peuples libres de la terre, que le choix de la capitale de la république dépendra uniquement de la volonté du peuple souverain, qui aura le droit de décider à ce sujet ce qu'il jugera le plus convenable au bien commun ; et nous invitons toutes les villes libres de Terre-Ferme, d'envoyer à Milan leurs députés pour prendre les mesures les plus convenables au salut public, et à fixer un lien central, après s'en être entendu avec le général en chef Buonaparte, etc., etc. »

Du 2 juin. La solennité de l'érection de l'arbre de la liberté, qui devait avoir lieu hier, a été différée de quelques jours. Il paraît que l'on attend l'arrivée du général Buonaparte. D'après les préparatifs que l'on fait pour cette cérémonie, elle sera des plus brillantes. L'on construit sur la place Saint-Marc quatre balcons pour les musiciens, et trois grandes galeries pour les spectateurs. Il y aura à la maison de ville un repas de 400 personnes. Tous les Vénitiens, en état de porter les armes, seront armés, et formeront un corps de 20 mille hommes.

Notre municipalit  provisoire continue de faire des dispositions conform es au nouveau syst me qui a  t  adopt  : elle a cr   un comit  de salut public , qui sera particuli rement charg  des objets politiques ; les ministres trangers ,   l'exception de celui de la cour imp riale et roi sont d  j  entr s en relation avec ce comit . Il vient aussi d' tre nomm  d s juges de paix.

Le cit. Minotto a remplac  l'amiral Condulmer dans le commandement de nos forces navales , ce dernier ayant donn  sa d mission. Le nouvel amiral doit se concerter avec le g n ral Baraguey-d'Hillier pour l'armement des barques canonni res.

L'on est occup    d m lir les prisons d'Etat.

R PUBLIQUE BATAVE.

De la Haye , le 15 juin 1797.

La constitution batave est maintenant imprim e. D  j  les opinions se prononcent pour ou contre l'acceptation. On ne peut se dissimuler qu'un certain parti , qui , s'il n  veut pas de troubles , semble au moins ne pas les redouter assez , travaille   la faire rejeter. Mais il y a tout lieu de croire que la majorit  du peuple batave sentira   combien de dangers l'exposerait le rejet de cette constitution , et qu'elle se d terminera pour l'acceptation.

Voici la proclamation que l'Assembl e nationale a fait publier   ce sujet :

Proclamation de l'Assembl e nationale au peuple batave , arr t e dans la s ance du 9.

Bataves , pourriez-vous encore douter que le soleil de la libert  se soit lev  au milieu de vous ? pourriez-vous encore douter que vous soyiez plac s au nombre des peuples libres ?

Voici le projet de constitution que vous nous avez charg  de vous pr senter : nous le soumettons   votre examen et   votre d cision. Levez la t te avec fiert  , et dites   tant de peuple qui vous entourent : « Malheureux qui devez ob  ir   la volont  de vos ma tres , nous vivrons d sormais sous nos propres lois : nous sommes libres ! »

Quelle est int ressante l' poque o  nous vivons ! H las !   nos anc tres , qui lutt rent jadis pendant plus de deux si cles contre la puissance espagnole pour la libert  , et qui depuis eurent continuellement , dans des alternatives de bonne et de mauvaise fortune , les yeux fix s sur elle ; si ions ces h ros

géros de la patrie qui sont morts pour la liberté, et dont notre territoire conserve la cendre, pouvaient, du silence des tombeaux, nous voir occupés à ce grand ouvrage, de nous donner une constitution, que s'accus d'allégresse, ces ancêtres qui aspirèrent après cette époque, mais ne la virent point, mêlaient-ils aux acclamations de joie de leurs descendans plus heureux, qui vont recueillir les fruits si désirés de leurs efforts, en établissant des lois fondamentales, suivant lesquelles ils se gouverneront eux-mêmes par leurs représentans.

Qu'ici se taise le partisan insensé de l'ancien gouvernement. Quelles que soient les discordes civiles qui nous aient agité jusqu'à-présent, il ne s'agit plus de disputer sur un gouvernement aristocratique avec ou sans statholder; il n'est plus question de lutte entre des grands ambitieux qui se disputent entr'eux ce qu'ils ont enlevé aux droits des citoyens; il s'agit de l'intérêt général du peuple, de l'affaire de tous, de l'exercice réel des droits innés de l'homme; droits éternels que les tyrans méconnaissaient, mais dont on jouit sous l'influence bienfaisante de la liberté: il s'agit de contracter entre nous ce grand pacte social!

En vain se nommeraient-ils Bataves, les hommes qui pourraient chercher leur salut dans la confusion et les troubles; ils ne le sont pas. En vain ceux qui désireraient voir prolonger la durée du gouvernement provisoire sans cesse chancelant, appelleraient-ils amis de la liberté; ils ne le sont pas. Eh! comment pourraient-ils être amis de leur patrie, ceux qui ne voyant reposer le gouvernement intérieur, que sur les bases les plus fragiles, chaque jour croître les murmures, et le mécontentement s'amonceler par défaut de principes fondamentaux et uniformes, peuvent désirer la prolongation de cet état malheureux, et n'aspirent pas avec avidité à le remplacer par un gouvernement stable et régulier? Pourraient-ils être amis de la patrie les hommes qui souffriraient que ce même peuple, dont jadis le bras puissant dirigé par un Ruyter, défenseur glorieux de la liberté des mers, anéantit les flottes anglaises, et mit Chatam en feu, qui, sous l'administration d'un de Witt, força le plus puissant des Louis à s'arrêter dans le cours de sa gloire, porta dans sa main la clef qui ouvrit le nord, étonna l'Europe et en fut respecté, reste plus longtemps dans le profond abaissement où il est maintenant plongé? Non! les amis de la patrie sont ceux qui réclament une constitution fondée sur de bons principes républicains; afin que les Bataves reprenant par elle leur ancien rang parmi les peuples, puissent offrir à leurs frères les Français l'accolade

fraternelle , pour la liberté qu'ils ont reçue de leurs mains ; afin que les Bataves , après avoir aussi couvert leur front de lauriers , voient revendiquer leurs intérêts , lorsque l'on fixera le pied sur lequel la paix sera rendue à l'Europe.

Telles doivent être , citoyens , les suites salutaires d'une bonne constitution. Tel était aussi , sans doute , votre but , lorsque vous nous avez chargés d'en présenter le projet. Loin de nous la pensée de nous répandre en éloges sur celui que nous vous présentons maintenant , de préconiser à vos oreilles délicates notre propre ouvrage. Nous nous bornons à le soumettre à votre décision. Notre tâche était de former un projet ; c'est à vous qu'il appartient de l'examiner et de prononcer sur notre travail. Nous vous offrons le résultat de nos longues , difficiles et fatigantes délibérations ; c'est à vous à peser notre ouvrage d'après vos véritables intérêts , et les principes sur lesquels toute bonne constitution doit être fondée. C'est à vous qu'il appartient de décider maintenant dans votre souveraineté , après un examen calme , si vous acceptez ou rejetez. La nature du sujet ne permet point de recevoir d'observations sur des points particuliers. D'après le règlement , suivant lequel nous avons dû travailler , vous ne vous êtes réservée autre chose qu'une approbation ou un rejet pur et simple. Aucun changement ne peut donc être fait dans ce projet ; mais , un oui ou un non positif , une déclaration simple d'approbation ou de rejet , doit décider du sort de ce projet dans son entier. Vous pouvez néanmoins continuer vos délibérations et vos jugemens sur notre ouvrage dans la plus grande liberté. Communiquez vous à cet égard vos opinions avec autant de franchise et de publicité que vous le trouverez bon.

Nous avons fixé le 8 août pour terminer cette importante affaire. En conséquence , nous convoquons pour le jour susdit tous les ayant droit de suffrage dans leurs assemblées primaires ; et ce même jour , les voix émises dans les assemblées primaires , soit pour , soit contre le projet , seront recueillies par les autorités constituées supérieures de chaque province pour nous les envoyer dans les quinze jours suivans.

ANGLETERRE. *De Londres, le 17 juin.*

Le courrier arrivé de Paris mardi dernier , a apporté passe-port du Directoire pour l'ambassadeur qui doit aller négocier à Lille une *paix séparée* avec la France.

Malgré la répugnance vraie ou fausse qu'a montrée le lord Malmesbury pour accepter cette mission , il est néanmoins

très-certain que c'est lui qui a été définitivement nommé par notre gouvernement.

Il sera accompagné par le lord Morpeth, jeune homme de la plus grande espérance.

Ces mots, *paix séparée*, ont occasionné une baisse considérable dans les fonds publics, et jeté une grande inquiétude dans les esprits.

On se demande quel peut être le sens d'une expression dont l'interprétation la plus favorable n'est pas capable de rassurer sur le prompt retour de la paix.

Le Directoire entend-il que les négociateurs ne s'occupent que des objets qui intéressent les deux nations anglaise et française exclusivement ? entend-il qu'il ne sera nullement question des alliés respectifs de la France et de l'Angleterre ? ou enfin entend-il que la France et ses alliés, y compris la Hollande et l'Espagne, traiteront avec l'Angleterre *séparément*, c'est-à-dire que l'Angleterre ne pourra faire entrer dans la négociation rien de ce qui peut avoir rapport à la grande question de la balance générale de l'Europe, ou aux intérêts particuliers du seul et malheureux allié qui lui reste, le Portugal ?

En attendant la solution de ces questions, on se livre à des plaisanteries sur l'envoi du lord Malmesbury : on dit qu'il n'a accepté qu'à condition qu'on lui donnerait un assortiment complet de couriers, et qu'il aurait la liberté d'en envoyer aussi souvent qu'il le jugerait convenable.

Le capitaine Fisher est arrivé avant-hier de Sheerness, comme exprès de la part de sir Charles Grey qui commande dans ce port, avec l'agréable nouvelle que le fameux Parker, président du comité des délégués, et son collègue Davis, tous les deux délégués du vaisseau le *Sandwich*, ont été arrêtés et conduits à Sheerness.

Sir Charles Grey avait reçu avis, dès le matin du 14, que l'équipage du *Sandwich* était disposé à livrer Parker et à se soumettre en s'abandonnant à la clémence de sa majesté.

Là-dessus, on envoya un détachement de soldats à bord de ce vaisseau, auquel l'équipage livra Parker et son collègue. Quelques heures après le *Sandwich* appareilla, et fit voile pour le port, ayant un pavillon blanc à la tête de son mât de misaine ; et lorsqu'il fut entré, son équipage amena à terre vingt-deux délégués de la flotte qui étaient restés à bord.

Le nombre des révoltés, livrés par leurs camarades, se monte déjà à plus de trois cents.

L'Inflexible, le *Montaigu* et le *Bellicieux* ont suivi de près le *Sandwich*. Le premier est celui qui a tenu le plus longtemps.

La flotte du lord Bridport n'a mouillé qu'un instant à Torbay. Elle a remis à la voile, après avoir fait de l'eau et pris quelques provisions fraîches ; il semble que cet amiral craigne également le séjour des ports, et la proximité de Brest, car depuis trois jours il n'a pas quitté les environs de Plymouth.

Le *Pompée* de 74 et la frégate la *Méduse* sont entrés hier à Portsmouth. Le premier, pour épurer son équipage que l'on dit être dans les plus mauvaises dispositions. La *Méduse* est venue déposer une quarantaine de matelots du *Pompée* qui avaient formé le projet de conduire ce vaisseau à Brest.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E .

C O R P S L É G I S L A T I F .

Séances des deux Conseils, du 25 prairial au 5 messidor.

Gibert-Desmolieres obtient la parole au nom de la commission des finances. Un bon système de finances, dit-il, repose sur trois bases, la prévoyance, l'ordre et l'économie. Jusqu'à ce moment, le Corps législatif n'a connu les besoins qu'au moment où ils se faisaient sentir, et cette imprévoyance a forcé de recourir à des mesures extraordinaires. Il répond ensuite aux assertions du Directoire, en convenant néanmoins qu'il y a un excédent de 22 millions sur les dépenses qu'il attribue en partie à la foule de commis qui encombre les administrations, il est amené par son sujet à dire un mot de l'instruction publique. Il la trouve dispendieuse, et presque sans utilité, puisque dans quelques Ecoles centrales il y a plus de professeurs que d'élèves.

Gibert pense qu'il faudra établir quelques contributions indirectes, et il propose à cet effet deux cin-

quiemmes de retenue sur les rentes perpétuelles , et trois dixiemes sur les rentes viageres.

Son projet sera imprimé, et la discussion est ajournée après la distribution.

Bailleul croit devoir, le lendemain 27, ramener l'attention du conseil sur le discours de Desmolières. Ce n'est pas, dit-il, un rapport qui a été fait; c'est une diatribe contre le gouvernement. Le Directoire avait demandé des ressources, et on ne lui répond que par des injures. Ce n'est pas en inculpant les fournisseurs, en voulant convertir leurs créances en inscriptions, qu'on leur fera faire le service. A quel propos, lorsqu'il est question de finances, venir critiquer l'instruction publique, parler de religion? veut-on faire de nous des soldats du pape? pourquoi ces déclarations prétendues pacifiques? est-ce pour renouveler les anciennes intrigues sur la paix, contre lesquelles le Directoire a lutté avec tant de succès?

Gibert répond à ces différentes inculpations, et le conseil passe ensuite à l'ordre du jour.

Après avoir entendu Tarbé, il rapporte de nouveau la loi du 5 pluviôse, en ce qui concerne l'envoi de commissaires aux isles de France et de la Réunion.

Nugues ouvre, le 28, comme rapporteur, la discussion sur un projet relatif au jugement de la comptabilité intermediaire, c'est-à-dire des recettes et dépenses, depuis le mois de juillet 1791, jusqu'à la mise en activité de la constitution. On appelle la comptabilité courante celle qui part de cette date jusqu'à présent; et comptabilité arriérée, celle de 1789 au mois de juillet 1791. Il avait été déjà proposé, sus la comptabilité intermédiaire, une résolution que le conseil avait repoussée.

Nugues présente un nouveau plan qui en attribue le jugement à un bureau particulier, formé sous l'inspection des commissaires de la trésorerie.

Ludot parle contre: il ne lui paraît pas que les commissaires de la trésorerie, déjà si occupés, puissent suivre ce travail; il exigerait plus de 30 ans. Le

nouveau projet lui paraît contenir, à peu de choses près, les dispositions et les vices du premier. Il en a un autre : il établirait un bureau composé de cinq membres, nommés par le Directoire exécutif. Ce bureau jugerait la comptabilité intermédiaire, sauf la vérification des commissaires de la trésorerie et de la comptabilité; ses décisions seraient exécutées provisoirement.

Portier [de l'Oise] combat aussi le projet de Nugues.

La discussion est interrompue par Gibert, qui observe qu'il est instant de s'occuper des trois projets de résolution qu'il a présentés, au nom de la commission des finances, dans la séance du 26. Il donne lecture du premier de ses projets.

Quiroz le combat : il demande qu'au moins on ne précipite rien. Il voit le plus grand danger à soustraire les négociations de la trésorerie à la surveillance du ministre des finances; à détruire ainsi la responsabilité du gouvernement, et à s'abandonner à des commissaires de la trésorerie, qui ont été si grièvement inculpés dans le conseil, et qu'il faudrait au moins juger avant de les investir d'une si grande confiance. Il desire que tous les membres du conseil pesent ces réflexions. On n'a déjà que trop statué de confiance sur les projets de finance. C'est ainsi qu'on a tué les assignats, puis les mandats, ensuite les réscriptions, et que les sources se détruisent.

Gibert : Le projet ne fait que ramener la trésorerie à sa responsabilité et aux règles constitutionnelles dont on s'était écarté. C'est quand la trésorerie agit sous l'autorisation du ministre, et celui-ci sous l'approbation du Directoire, qu'il n'y a de responsabilité pour personne; chacun s'en rapportant à l'assentiment et à l'examen qu'il suppose que les autres ont fait. Le ministre des finances est très-satisfait de ce projet; et quand il ne le serait pas, la trésorerie étant créée indépendante par la constitution, il faut la rendre à cette indépendance : c'est la plus sûre garantie de la sage disposition des fonds et de la liberté

publique. Au reste, Gibert ne s'oppose pas à ce que la discussion soit continuée à demain.

Le conseil des Anciens s'est occupé, dans ses séances des 26 et 27, de la résolution concernant les élections du département du Lot. Après une longue et vive discussion, où beaucoup d'orateurs ont été entendus pour et contre, et où des inculpations, qui paraissent dirigées par Crenieres, rapporteur de la commission, contre Marbois, ont amené une explication entre eux, la résolution a été approuvée.

Dupont a fait, le 28, le rapport sur la résolution concernant les dépenses nécessaires à l'administration de la trésorerie nationale. Il en a relevé plusieurs vices. Pour ne pas néanmoins condamner les employés de cette administration à mourir de faim, il a conclu à l'adoption; ce qui a été approuvé.

Camille Jordan est appelé, par l'ordre du jour du 29 du conseil des Cinq-cents, pour faire, au nom d'une commission spéciale, un rapport sur la police des cultes.

« Toutes les religions, dit-il, n'en déplaise à la multitude, doivent être sacrées pour le législateur. Ce qui les concerne doit être examiné et discuté avec autant de prudence que d'impartialité. Le rapport et le projet sont tout entiers de la commission dont je ne suis que l'organe; mais si dans la rédaction que j'ai faite de l'un et l'autre, il m'échappait quelque expression indiscrete, tout le blâme devra retomber sur moi. »

Un organe étouffé, une langue empâtée a empêché l'orateur de se faire bien entendre. On a été presque obligé de deviner que l'opinion de la commission et la sienne était que l'exercice de la religion devait être non-seulement permis, mais favorisé; qu'il était précieux que les religions existassent et exerçassent leur *heureuse influence*; que l'habitant de la campagne à qui nous devons la fécondité de nos champs, était trouvé par-tout joignant ses mains suppliantes pour qu'il lui fût permis d'aller dans un temple rendre grâce à la Divinité des bénédictions qu'elle répandait sur la terre.

Quant aux ministres du culte ; il faut les surveiller sans doute ; mais c'est sur les principes religieux eux-mêmes que l'on doit appuyer la loi sur la police des cultes , et l'une des précautions que doit sur-tout prendre le législateur , c'est de renverser le mur de séparation que voudrait élever le fanatisme des différens cultes . en opposant les prêtres insermentés aux prêtres sermentés. Un des grands remèdes qu'il est aisé d'employer, c'est de dispenser les ministres de ces sermens qui, n'ayant été décrétés que pour eux , ont détruit l'égalité qui fait une des bases de la constitution , et qui a alarmé les consciences. En exigeant d'eux des sermens , des déclarations auxquelles ils se refuseront, vous leur ôtez leurs temples publics ; alors ils se réfugieront dans les forêts, dans les carrières, dans les cavernes , et c'est précisément ce qu'il faut éviter. A quels excès ces mesures ne pourraient-elles pas conduire ? Déjà à Louvain la force armée a disputé au peuple ses prêtres qu'il regardait comme saintement désobéissans , et le sang a coulé. Laissez donc au prêtre sa conscience , et au peuple ses ministres et ses temples.

Quant à la convocation par le son des cloches nous pensons, malgré la défaveur dont cette opinion peut être accueillie, qu'elle doit être permise. On les a défendues ; elles sonnent par tout. Elles sont *chères au peuple*, mais aucune religion ne domine par elles, par elles aucune insurrection n'éclate.

L'orateur termine par présenter un projet de résolution basé sur les principes énoncés dans son rapport. Ce projet, qui consiste en vingt-huit articles, est divisé en cinq paragraphes : 1°. des attributions et garantie des cultes ; 2°. des prêtres ou ministres ; 3°. de la garantie de l'exercice des cultes ; 4°. de la garantie contre les abus ; 5°. des peines à infliger contre ceux qui s'en rendront coupables.

L'impression du rapport , à six exemplaires pour chaque membre , a été ordonnée.

Les négociations de la trésorerie continueront-elles de se faire sous la surveillance du Directoire et de ses ministres , ou sous la seule responsabilité des com-

missaires, sans l'intervention des premiers? Telle est la question proposée le 30 au conseil, et qui y a été vivement agitée.

Quelques orateurs ont vu dans le projet de la commission de soustraire à l'inspection du Directoire ces négociations, le desir de le priver de fonds, et de le mettre ainsi dans la nécessité de conclure au plutôt la paix.

Ce projet, qui était une branche de celui présenté par Desmolieres, a été défendu par Madier, Tarbé, Vaublanc.

Tallien l'a combattu. Le Corps législatif et le Directoire doivent, dit-il, marcher constamment sur la même ligne. Il faut environner celui-ci d'une grande confiance. Songeons qu'il s'agit de la paix avec l'Angleterre, et que ce n'est pas à genoux que le gouvernement français doit l'obtenir du gouvernement britannique.

La discussion est fermée, et le conseil abroge la loi du 3 frimaire qui permettait ces négociations sous l'autorisation du Directoire, et accorde aux commissaires de la trésorerie la faculté de les faire sous leur propre responsabilité.

Le conseil des Anciens a approuvé, le 19, la résolution qui fait cesser les fonctions des agents du Directoire aux isles de France et de la Réunion.

Naudin a fait le rapport sur la résolution relative aux postes. La commission a pensé que la régie intéressée était un mode vicieux d'administration, un mauvais palliatif. Elle est d'avis qu'il faut en revenir à mettre les postes en ferme, et elle propose le rejet de la résolution.

Impression et ajournement.

Le conseil des Cinq-cents a renouvelé son bureau le 1^{er}. messidor. Henri Lariviere est président. Les secrétaires sont: Villaret-Joyeuse, J. Aimé, Jourdan [des Bouches-du-Rhône] et Delahaye [de l'Aisne].

On lit la rédaction de la résolution prise hier sur les négociations de la trésorerie.

Lecler demande et obtient la parole; il propose de rapporter cette résolution. — Des murmures ac-

cueillent cette proposition. — L'orateur dit que la résolution dont il s'agit a été prise en un instant, sans discussion, sans avoir été annoncée, et quand on savait que divers membres étaient absens. — Les murmures augmentent.

Vauvilliers et plusieurs autres retiennent la parole, et vont vers la tribune.

L'orateur continue : Il dit que depuis long-tems une lutte s'est établie entre la commission des finances et le Directoire ; que la résolution prise hier est un acte *ab irato*, et qu'elle est déshonorante pour le conseil.

Ici les murmures éclatent de toutes parts avec la plus grande violence ; une foule de membres sont à la tribune ; des disputes particulières très-chaudes s'engagent ; Malès et Lahaye [de la Seine-inférieure] se prennent au corps ; un grand nombre de membres quitte leurs places, et courent vers la tribune : le bruit et le désordre sont au comble ; des cris à l'*Abbaye* se font entendre ; on demande que la séance soit levée ; le président se couvre.

Enfin, le calme se rétablit, et l'orateur continue : Il dit que la résolution détruit toutes les espérances de paix ; et ici, ajoute-t-il, je ne suis que l'interprète d'un grand nombre de Républicains qui ont conçu les plus vives inquiétudes. — On murmure.

C'est vrai ! c'est vrai ! crient plusieurs membres.

L'opinant demande enfin le rapport de la résolution, et une nouvelle discussion trois jours après la distribution du rapport.

On demande l'ordre du jour : cette proposition est adoptée.

Pastoret attaque, le 2, dans une motion d'ordre, les arrêtés pris par le Directoire, relativement aux Etats-Unis d'Amérique. Il les regarde comme constitutionnels, parce qu'en cas d'hostilités son devoir était d'en informer le Corps législatif. Il n'approuve pas néanmoins le traité de commerce du congrès avec l'Angleterre ; mais il pense qu'une puissance indépendante est libre de conclure les engagements qui lui semblent convenables. Il demande, 1^o, la formation d'une commission pour examiner les arrêtés du Di-

rectoire relatifs aux Etats-Unis ; 1°. qu'un message soit fait au Directoire pour l'inviter à rendre compte de l'état actuel de nos rapports politiques et commerciaux avec ce gouvernement ; 3°. qu'une autre commission soit chargée de préparer une loi organique de l'art. CCCXXVIII et suivans de la constitution sur les relations extérieures.

Ces propositions sont renvoyées à une commission.

Philippe Delville rappelant avec douleur ce qui s'est passé dans la séance d'hier, attribue ces désordres intérieurs à l'inefficacité du règlement. Il demande que la partie relative à la police et à l'ordre des délibérations, soit renvoyée à l'examen d'une commission.

Il faut espérer, dit Madier, que lorsque vous ne serez plus vêtus comme des Jockeis, vous n'en prendrez plus les manières. Madier desire que la commission des costumes fasse promptement son rapport. Sa proposition et celle de Delville sont adoptées.

La séance du 1^{er}. messidor du conseil des Anciens a été employée au renouvellement du bureau.

Bernard Saint-Afrique est président. Fleurieu, Lhomont, Giraud et Porcher, secrétaires.

L'ordre du jour du 2^e appelait la discussion de la résolution qui autorise le Directoire à donner à l'entreprise la formation des sels dans les salines nationales.

Degraves et Barbé-Marbois combattent la résolution comme peu avantageuse à la nation, dangereuse dans ses effets, et propre à faire altérer les sels,

Ajournement.

Un secrétaire donne lecture, dans la séance du 3 du conseil des Cinq-cents, d'une foule de pétitions tendantes à obtenir le rappel des prêtres déportés. Les pétitionnaires prétendent que leur rentrée est une conséquence de la liberté des cultes.

Renvoi à la commission.

Organe d'une commission spéciale, Bonaventure présente un projet de résolution relatif à la liquida-

tion des créances affectées sur les biens nationaux de la Belgique. Il propose un délai de trois mois aux créanciers pour envoyer leurs titres, sans quoi ils seront déchus.

Gibert-Desmolières obtient que la commission se concerta avec celle des finances pour cet objet.

L'ordre du jour étant le projet de la commission des colonies sur l'envoi de nouveaux agens à Saint-Domingue.

Dacrac pense que cette mesure ne tend qu'à prolonger dans les colonies le régime proconsulaire. Il préfère d'y faire mettre la constitution en activité.

Villaret-Joyeuse, Boissy et Tarbé ont appuyé le projet de Vaublanc qui a été adopté en ces termes : Le Directoire est autorisé à envoyer à St. Domingue de nouveaux agens. Ces agens seront au nombre de trois, et la durée de leurs fonctions ne pourra excéder dix-huit mois.

Imbert Colombès a dénoncé, le 4, la violation du secret des lettres. Il dit qu'en exécution d'un arrêté du Directoire, les commissaires du Pouvoir exécutif sont autorisés à ouvrir les lettres venant de l'Espagne et de l'Italie, ou envoyées de France dans ces contrées, et demande qu'il soit défendu d'ouvrir les lettres sous quelque prétexte que ce soit.

Renvoi à une commission.

Debonnières fait un rapport sur les créanciers des émigrés déclarés solvables, et il propose de déclarer qu'ils n'ont plus d'actions contre leurs cautions simples ou solidaires, la nation étant chargée de payer les dettes des émigrés.

Impression et ajournement.

Les Anciens s'occupent de la résolution sur les transactions entre particuliers.

Dumolard, dans la séance du 5 du conseil des Cinq-cents :

« La Renommée a publié dans toute l'Europe la révolution de Venise. Nos troupes y sont entrées; la marine est en notre pouvoir. Le plus ancien des gouvernemens de l'Europe n'est plus; il reparait sous des formes démocratiques. C'est à vous à examiner

si le Directoire n'a pas violé la constitution ; si en termes déguisés il n'a pas fait de son chef la paix, la guerre , et peut-être des traités dont il ne vous a donné aucune connaissance. On s'est essayé sur Venise. On vient de faire sur Gènes une tentative aussi heureuse, et l'on annonce une rupture avec les cantons helvétiques. La révolution fera-t-elle donc le tour du globe ? et le rêve de Cloutz se vérifiera-t-il ? »

Dumolard demande le renvoi de ces observations à la commission chargée de faire un rapport sur nos relations avec les Etats-Unis d'Amérique, et qu'il soit fait un message au Directoire sur cet objet.

Garran-Coulon, Bailleul et Guillemard se sont élevés contre cette motion insidieuse et inconvenante. — Néanmoins, la première partie de la proposition a été adoptée.

Dauchy a fait prendre , au nom de la commission des finances , une résolution portant que le 3^e. cinquième des contributions sera mis en recouvrement.

Le conseil des Anciens a approuvé la résolution portant établissement d'une échelle de dépréciation du papier-monnaie.

PARIS. *Nonidi*, 9 *Messidor*, l'an V de la République.

Il vient de se former, rue de Lille, à l'ancien hôtel de Montmorenci, une réunion de citoyens, sous la dénomination de *Cercle Constitutionnel*. Il faut que cette société cause une furieuse inquiétude à nos bons amis les royalistes, puisque leurs journaux ne cessent de l'honorer de leurs injures, et qu'ils ont senti le besoin de faire croire que c'était un concubinaire de jacobins et de terroristes ; car on doit savoir que tout ami du gouvernement, de la constitution et de la république, est un véritable jacobin. Ces messieurs l'ont ainsi décidé dans leur vocabulaire.

D'après l'esprit bien connu qui dirige la plume de ces écrivains, il était permis de douter de l'exactitude de leurs renseignements, et même de prendre de cette société une idée tout-à-fait opposée à celle qu'ils en donnent.

En effet, elle est composée de citoyens qui ne craignent

point qu'on les confonde avec les partisans de l'anarchie, ni qu'on élève des doutes sur la pureté de leurs intentions. Ils ont un grand tort sans doute, c'est de manifester leur attachement à la liberté et à la constitution de l'an III, d'aimer l'ordre, de respecter les lois, et de n'être pas disposés à consentir à la contre-révolution à laquelle on veut nous conduire avec une rapidité effrayante, et une audace qu'on ne prend plus la peine de cacher, même dans le conseil des Cinq-cents.

Il faut le dire, jamais l'existence de la République n'a été menacée, de la part des ennemis intérieurs, d'un danger plus pressant. Jamais les Républicains n'ont senti plus vivement le besoin de se rallier et de défendre la constitution. Il n'est personne qui ne soit effrayé de la tourmente que prend la chose publique depuis le 1^{er} prairial. Des motions d'ordre les plus alarmantes qui se succèdent avec précipitation, des commissions composées dans le sens qui a inspiré ces motions, des projets de résolution désastreux sur les finances, des propositions les plus inconstitutionnelles, l'intention bien prononcée d'enlever au gouvernement toute espèce de ressource, des dénonciations journalières contre le Directoire et contre les généraux qui ont le mieux mérité de la patrie, le projet hautement annoncé de mettre incessamment le Directoire en accusation; la rentrée des émigrés et des prêtres déportés qui s'effectue de toutes parts; l'encouragement et la protection que leur promet la disposition des esprits dans la majorité du conseil des Cinq-cents, la puissance sacerdotale prête à se relever et à servir d'avant-coureur à une autre puissance non moins odieuse; toutes les sources de l'opinion corrompues par des milliers de journaux qui ne gardent plus aucune mesure; l'influence habilement ménagée du concours de toutes ces circonstances sur les prochaines négociations de paix avec l'Angleterre, et celles qui sont déjà entamées avec l'Autriche. Voilà notre situation présente, et elle n'est l'ouvrage que de quatre décades! Quel avenir elle nous promet, si l'esprit public ne se réveille, si l'opinion des bons citoyens ne s'oppose à ce torrent qui nous menace, si la fermeté et la sagesse du conseil des Anciens ne sert de barrière à ces projets si ouvertement contre-révolutionnaires.

Si la société appelée le *Cercle Constitutionnel* peut contribuer à réchauffer l'esprit public, à rallier les bons citoyens à la constitution, à répandre quelques lumières sur des discussions politiques, à démasquer la faction royaliste qui obsède

une partie du conseil des Cinq-cents , elle pourra se consoler des sarcasmes et des injures qu'on lui prodigue ; elle aura bien mérité de ceux qui ont pris pour devise : *Conserver et ne plus détruire* ; cette devise sera celle de tous les Français.

Les amis de la paix craignent fort que le choix du négociateur n'annonce dans le gouvernement anglais des intentions jésuitiques ; quoi qu'il en soit , le lord Malmesbury se rend à Lille , et y arrivera bientôt , accompagné du lord Morpeth , jeune homme plein de talens.

Le ministre des relations extérieures vient de faire frapper différens sceaux pour nos commissaires à ces conférences , et l'on assure que ces commissaires sont partis le 8 de ce mois pour la commune où elles doivent se tenir.

On mande de Toulon , le 24 prairial , que le 19 de ce mois , dans la commune de Solliers , le cit. André Guiol , père de famille , revenant de sa campagne , fut assailli par deux scélérats , qui l'eussent laissé sans vie , si des voisins ne se fussent hâtés de venir à son secours. L'homme blessé fut porté à sa bastide , à demi-mort ; mais bientôt se forme une bande de jeunes gens. Sur les dix heures du soir , ils arrivent auprès de la maison , la chemise hors de la culotte , un mouchoir sur le visage , armés de sabres et de poignards. Ils enferment dans une pièce isolée toutes les personnes qui entourent le malade , l'arrachent des bras de sa femme , le traînent au bas de l'escalier , et le mettent en lan-beaux. *Vous croirez que les autorités constituées ont fait arrêter les coupables*, nous dit-on ; *point du tout*. Les auteurs de cet attentat n'ont obtenu que des éloges , et tous les Républicains de notre contrée sont menacés.

Anecdotes sur Buonaparte.

Quand Buonaparte n'était encore que général d'artillerie , et qu'il se trouvait dans les environs de Monaco , il allait souvent à une ancienne tour où César délibéra s'il passerait le Rubicon. Son livre favori , et qu'il portait toujours sur lui , sont les poésies d'Ossian.

Au moment où il allait prendre le commandement général de l'armée française , un de ses amis lui représenta qu'il était encore bien jeune , et qu'il avait affaire aux généraux les plus expérimentés de l'empereur. Buonaparte répartit : *Dans un an je serai mort , ou je serai un vieux général.*

Aurons-nous la paix ? aurons-nous la guerre ? Tel est le titre d'une brochure dans laquelle on encourage tous les royalistes à espérer, et tel est le texte d'après lequel plusieurs de nos nouvellistes s'évertuent à ne nous annoncer rien moins qu'une prochaine rupture avec la cour de Vienne. Il faut qu'ils aient une bien faible idée de la bonne-foi des rois, pour se refuser si opiniâtement à croire à des préliminaires convenus cependant en termes aussi absolus que les bases générales d'un traité peuvent l'être ; il faut que cette paix soit à leurs yeux bien affligeante, pour ne pouvoir s'en consoler que par l'espoir de la perfidie, comme ils doutaient naguères de celle avec l'Espagne, jusqu'au traité d'alliance consommé, comme ils nous parleraient encore de leurs doutes sur celle avec la Prusse, si des prophéties depuis si long-tems déçues, ne nous autorisaient à être aussi incrédules à l'égard de leurs sinistres visions, qu'ils le sont pour les objets de nos espérances.

Ils publient qu'un courier de l'empereur est arrivé, annonçant que celui-ci ne ferait la paix que conjointement avec l'Angleterre ; et de là, grandes joies et grand empressement d'en conclure qu'une nouvelle campagne va s'ouvrir. Nous sommes fâchés de porter atteinte aux douces illusions de ces imaginations anti-pacifiques ; il le faut pourtant, car il faut dire la vérité. Le courier dont ils ont apparemment seuls la confiance, n'est point arrivé ; le *sine quâ non* pour une négociation commune avec l'Angleterre, n'a point été proposé, seulement, il paraît que l'empereur s'en tient à attendre pour le traité définitif, le congrès dont l'établissement a été convenu par les premiers articles des préliminaires.

Quant aux préparatifs que l'on ne cesse d'annoncer de la part de l'Autriche, il est certain qu'on les a beaucoup exagérés ; il est même constant que les levées en Bohême se sont extrêmement ralenties. Ils doivent donc nous inspirer d'autant moins d'inquiétudes, qu'il n'y a pas de raison pour les croire dirigés contre nous, à moins qu'ils ne soient la simple pratique de cette maxime devenue vulgaire en Europe : Si vous voulez la paix, préparez-vous à la guerre.

(*Extrait du Rédacteur.*)

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCAD 30 MESSIDOR, l'an cinquième de la République.

(Mardi 18 Juillet 1797 , vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

Fin du nouveau Système de BROWN.

L'HÉMORRAGIE ayant donc pour cause la faiblesse, l'utilité de la glace dans son traitement paraît facilement explicable à l'auteur. L'effet de l'application du froid sur le corps vivant se réduit, suivant sa manière de voir, à faire cesser le stimulus de la chaleur, dont le froid n'est que la privation; or, l'action trop considérable de ce stimulus produit la faiblesse indirecte. Ainsi, le froid peut être considéré, dans certaines circonstances, comme tonique ou corroborant, non qu'il jouisse directement de la faculté que ce titre suppose, mais parce qu'en écartant, comme il vient d'être dit, le stimulus de la chaleur, il permet à l'incitabilité, dont il se faisait jusqu'alors une trop grande consommation, de s'accumuler tranquillement; et par-là les fibres, indirectement affaiblies, reprennent une plus grande vigueur, ou une plus grande puissance d'incitation. Que si l'application du froid est trop long-tems continuée, ou son action trop forte, il enlève le stimulus au-delà de ce qui convient, et fait tomber le corps dans une fai-

Terme XXIX.

X

blesse directe. Telle est la cause de la gangrene qui suit une forte congélation des membres.

On peut observer en outre , que l'effet du froid est beaucoup plus grand sur la peau à laquelle il s'applique , que sur les autres parties du corps ; parce qu'emportant plus de chaleur de la superficie , avec laquelle il est en contact , que des parties internes , les solides élémentaires de l'extrémité des vaisseaux se rapprochent et se resserrent par la soustraction de la cause *rarescente*. Dans cet état , les vaisseaux reçoivent une moindre quantité d'humeurs , ils diminuent de volume , la peau devient pâle ; en un mot , toutes les parties dont elle est formée se contractent , sans pourtant que le froid jouisse d'une vertu véritablement astringente.

Par le moyen de sa théorie , Brown croit pouvoir expliquer aussi l'alternative du sommeil et de la veille , phénomène bien remarquable en effet , et dont il est très-utile pour le traitement de plusieurs maladies de se faire une idée juste.

Voici sa doctrine sur cet objet.

L'extinction totale de l'incitation par la destruction irréparable de l'incitabilité , ou par son excessive accumulation , amène la mort : la diminution de l'incitation , par l'une ou par l'autre cause , produit le sommeil.

Le sommeil n'est donc que l'effet des opérations stimulantes diurnes , qui ont conduit le corps au point qu'il ne jouit plus du degré d'incitation nécessaire pour la veille. Ainsi , la chaleur , l'impression des alimens ou , pour mieux dire , tout exercice quelconque des facultés du corps ou de l'esprit ,

détermine le sommeil , pourvu toutefois que cet exercice ne soit pas trop violent ; car en causant une extrême faiblesse indirecte , dans ce dernier cas , il produirait plutôt une insomnie malade , comme cela s'observe dans les fortes débauches , dans les vives affections de l'ame , dans les exercices du corps poussés au-delà des bornes convenables .

En conséquence , la veille durera , dans l'état de santé , tant que la continuité d'action de la part des stimulus n'aura pas réduit le corps à ce degré de faiblesse qui produit le sommeil : mais la veille sera malade quand la trop grande action du stimulus aura causé une faiblesse indirecte , en outre-passant le point juste où le sommeil doit être produit. D'où il suit que le *coma* ou l'état soporeux , consistant dans un degré de faiblesse doux , il sera beaucoup moins dangereux durant le cours des maladies avec insomnie malade . laquelle provient d'une faiblesse excessive. Des diverses conditions dans lesquelles peut se trouver le corps , relativement au sommeil et à la veille , dépendent les effets divers que produit l'opium sur le même individu. Ainsi , par exemple , lorsque le corps jouit d'une *incitabilité* éloignée du point qui détermine le sommeil , l'opium , par sa vertu stimulante , l'amène à ce point de faiblesse , et le sommeil a lieu. Pareillement , lorsque le corps se trouve dans cet état d'excessive faiblesse qui cause l'insomnie malade , l'opium , par la même vertu stimulante développant l'incitabilité , ramène le corps à cet état déterminé de faiblesse dans lequel Brown a dit que venait se placer le sommeil : par-là l'on doit concevoir clairement , selon lui , pourquoi l'o-

pium, hors de ces circonstances, produit la veille.

Il peut paraître singulier, ajoute-il, que l'opium, comme toutes les autres puissances existantes, tantôt occasionne la faiblesse, et tantôt la dissipe. Mais cette contradiction apparente vient de ce que nous connaissons mal l'action des principes vivans. Un fait constant, c'est que toute partie exposée à la continuité d'action des stimulus, finit par tomber dans la faiblesse, et que toute partie affaiblie recouvre sa vigueur par le secours de nouveaux stimulans.

— Tel est le plan général du système de médecine de Brown. En partant des principes ci-dessus, il réduit donc à deux classes toutes les maladies; savoir, celles du ton augmenté ou maladies *sthéniques*, et celles du ton diminué ou *asthéniques*: c'est d'après ces vues, qu'il dirige tous les traitemens particuliers.

Je ne le suivrai point dans ces détails interminables, et qui d'ailleurs sont étrangers à l'esprit de ce journal.

Nous sommes maintenant en état de mieux entendre les objections de Berlinghieri. Il les a resserrées dans les trois propositions suivantes :

1°. L'incitabilité n'est pas toujours la même dans toutes les parties.

2°. L'action des stimulus diffère, non-seulement par le degré, mais encore par la nature et l'espece.

3°. Les maladies lentes ne consistent pas seulement dans une excitation, ou plus grande, ou moindre que l'exige le maintien de la santé (1).

(1) Meditazioni sull' uomo malato et sulla nuova doctrina medica di Brown, di Francesco Vanca Berlinghieri, professore d'ell' università di Pisa. Pisa, 1795. In-8°.

Rien de plus juste que les objections de Berlinghieri ; plus on les suit dans les applications particulières , plus elles acquièrent de force et de poids.

Sûrement l'incitabilité , suivant le sens que Brown attache à ce mot , diffère beaucoup dans les divers organes ; et quoiqu'il existe des rapports directs du tout avec les parties , et des parties entre elles , ces rapports ne sont pas tels que Brown les établit dogmatiquement. Les parties , à raison de leur organisation particulière , de leur sensibilité propre , des fonctions qu'elles exécutent , agissent très-diversement ou sur le système entier ; sur tel ou tel organe spécial. Les sympathies ne se ressemblent même pas dans les divers tempéramens , aux différentes époques de la vie , dans les différens états de maladie et de santé.

Il est également certain que tous les remèdes ne peuvent pas être rapportés à ces deux seules classes , de stimulans et de calmans , ou de toniques et de relâchans. Ces propriétés simples n'agissent d'une manière curative que dans certains cas de maladie également très-simples , où le phénomène dominant est en effet l'excès ou le défaut du ton. Mais le traitement du plus grand nombre de maladies exige des considérations beaucoup plus étendues ; et souvent même l'on ne doit tenir presque aucun compte de celle-là ; quoique je ne nie point qu'on la rencontre fréquemment dans la pratique. Est-ce comme excitant ou comme calmant que le mercure guérit la vérole ? et pourquoi les autres excitaus , ou les autres calmans , ne la guérissent-ils pas aussi bien que lui ? en quelle qualité les préparations d'antimoine font-

elles vomir ? cette qualité, qui dans l'hypothèse de Brown ne peut être que celle d'exciter ou de calmer, étant une fois reconnue, comment se fait-il que les autres substances qui la possèdent, ne produisent pas les mêmes effets, en produisent même souvent de contraires ? d'où vient, par exemple, que la dissolution de tartre stibié, qui dans certaines circonstances peut faire entrer en convulsion, même l'estomac d'un animal mort, ne produit-il pas le plus léger degré d'irritation dans l'œil vivant, lequel à son tour est si fortement affecté par les acides les plus doux, dont à son tour l'estomac non-seulement supporte, mais recherche même avidement les impressions ? et pour ne pas nous perdre dans les faits qui se présentent en foule, pourquoi plusieurs substances agissent-elles particulièrement sur tel ou tel organe, souvent même sur un organe très-éloigné de ce qui reçoit leur application immédiate ? pourquoi, par exemple, les catharides, soit qu'on les prenne intérieurement, soit qu'on se borne à les appliquer sur la peau, vont-elles si fréquemment affecter d'une manière spéciale la vessie et tout le système urinaire ?

Enfin, les maladies lentes sont bien loin de pouvoir toutes se ranger sous les deux chefs de *sténiques* et d'*asthéniques*. Car c'est dans ces maladies que le génie propre à chacune a plus le tems de se développer et de se manifester par ses traits distinctifs : c'est aussi pour leur traitement qu'il faut employer le plus de moyens divers. Le scorbut est sans doute du genre des *asthéniques* ; cependant il s'en manque beaucoup que tous les stimulans y réussissent ; l'on

ne guérit même pas toutes les especes de scorbut avec les mêmes remèdes. On avait beau connaître des stimulans et des corroborans ; avant la découverte du quinquina, l'on n'arrêtait presque jamais les fièvres intermittentes malignes : aujourd'hui, les médecins doués de quelque sagacité les guérissent presque toujours, lorsqu'ils sont appelés à tems.

Mais les maladies aiguës ont aussi leur *res*, le *divinum quid* dont parle Hippocrate ; et non-seulement ce qui convient à un fébricitant ne convient pas à l'autre, ce qui réussit au début, ne réussit plus dans l'état ou sur le déclin ; mais encore ce n'est pas des stimulans ou des relâchans en général, qu'il y faut mettre en usage, c'est tel remède ou telle suite de remèdes : car un traitement est une série systématique d'impressions artificielles, dont chacune s'associe à celle qui précède, prépare la suivante, et pour ne pas tout intervertir, doit être mise exactement en son lieu.

Les observations de Berlinghieri sont donc, je le répète, fort justes : mais ce ne sont pas les seules que suggere l'ouvrage de Brown.

D'abord, quoique dans les mouvemens de l'économie animale, tout doive être ramené à un seul principe, la sensibilité physique ; quoique l'irritabilité musculaire, qui cependant quelquefois survit un tems considérable à la conscience des impressions, soit évidemment le produit immédiat de la sensibilité ; il est néanmoins indispensable de distinguer des forces qui se manifestent par des phénomènes si divers, qui ne sont pas toujours mises en action, ou réprimées par les mêmes causes, et qui détec-

minent des effets en quelque sorte contraires. Dans l'état actuel de nos connaissances, pour avoir une idée de certaines opérations physiologiques, de certains changemens que la maladie y peut apporter, de l'action que certaines substances exercent sur le corps, nous sommes encore forcés de distinguer les deux propriétés fondamentales du système vivant; et c'est sur-tout lorsqu'on veut faire à la pratique de l'art de guérir l'application des vues théoriques, que l'on sent bien fortement la nécessité de cette distinction. D'ailleurs, Brown en comprenant les forces nerveuse et musculaire sous le nom commun d'*incitabilité*, confond, d'une part, avec cette faculté de la vie, les stimulus qui la mettent en action; car plusieurs de ces stimulus résident dans le sein du système nerveux: et d'autre part, en rangeant parmi les stimulus extérieurs, déterminans de l'*incitabilité*, le sang et les autres humeurs, auxquels ses dogmes semblent attribuer une puissance indépendante, il assigne pour la cause des actes de cette faculté, ce qui n'en est véritablement que le produit, ce qui réagit sans doute sur elle, mais qui, bien loin de pouvoir être considéré comme un véritable principe d'action, ne fait réellement que la supposer, la manifester, et donner la mesure de son degré d'énergie. De cette double confusion il se forme dans la nouvelle doctrine anglaise un labyrinthe métaphysique absolument inextricable.

En second lieu, rien n'est si facile dans les sciences que de tout rapporter à des principes simples, pour peu qu'on se donne la peine de tordre les faits de détail: mais alors en résulte-t-il une véritable utilité?

la connaissance de ces principes dispense-t-elle d'étudier chacun de ces faits particuliers, si toutefois on veut arriver à des notions exactes, à des résultats certains ? Pour l'ordinaire, l'esprit infatué de ces idées générales, si satisfaisantes pour l'amour-propre, si commodes pour la paresse, ne se donne guère la peine d'en vérifier l'application ; et lorsqu'elles se rapportent à des sciences dont la pratique intéresse de près la vie et le bien-être des hommes, ce n'est pas seulement une source intarissable d'erreurs, c'est une source cruelle de désastres.

Pourquoi ne pas en convenir de bonne foi ? Plusieurs parties de l'art de guérir sont encore fort peu avancées. Notre recueil d'observations est loin d'être terminé : nous avons encore bien des expériences à revoir. La saine logique nous défend donc de tracer un système général ; et les efforts prématurés qu'on tente pour cela, ne peuvent, comme ceux de nos prédécesseurs pour le même objet, que retarder le moment où l'on sera véritablement en état de le remplir.

Si nous passons maintenant à l'examen des explications de Brown, nous y trouverons beaucoup de choses vagues, incomplètes, et quelques-unes inexactes ou même erronées.

Il n'est pas vrai que l'action répétée des stimulus en affaiblisse toujours l'action : il y a des cas au contraire où les stimulus n'agissent profondément, vivement, facilement, que par l'habitude.

L'excès de stimulus, ou l'action surabondante de la sensibilité, peut énerver les forces musculaires, ou détruire l'incitation dans ses instrumens : mais

bien loin que l'incitabilité augmente en proportion de l'inactivité des stimulus, elle se détruit au contraire par leur inertie; et sa force se proportionne à leur énergie et à la régularité de leurs impressions.

Dans les cas d'épuisement ou de fatigue, des stimulus nouveaux raniment, il est vrai, quelquefois les forces d'une manière surprenante; mais c'est en imprimant une nouvelle série de mouvemens, c'est en excitant les fonctions de certains organes tombés dans la langueur, en ranimant par leur sympathie le ton du système, en déterminant une nouvelle direction et une nouvelle distribution des forces. Il nous semble que ce phénomène s'explique très-vaguement et très-imparfaitement par la théorie de Brown.

L'énergie de la contraction musculaire dépend sans doute de celle de l'incitation: mais elle n'est pas toujours proportionnée à celle des stimulus, du moins des stimulus sensitifs. Les cas d'extrême insensibilité sont précisément ceux où se développent les plus grandes forces musculaires.

Ceux qui considèrent les maladies convulsives comme toujours produites par l'excès de ton, se trompent sans doute; et le système antiphlogistique qui paraît les mitigier d'abord, les aggrave le plus souvent dans la suite. Il y a pourtant des convulsions qu'il faut traiter par les saignées et les relâchans, que ces moyens guérissent seuls, et guérissent d'une manière radicale.

J'avoue que l'explication du froid fébrile et de la chaleur qui lui succède, attribués l'un et l'autre à la même circonstance, la suppression de la transpira-

tion insensible, me paraît encore plus vague qu'à l'auteur. L'atmosphère halitueuse dont sont environnés les corps qui transpirent, enlève la chaleur bien loin de la conserver : et la rétention du calorique sous la peau, par la constriction des pores, est une vraie chimère. La chaleur s'exhale à travers les pores du fer, et ils sont pourtant un peu plus serrés que ceux de la peau, même dans le tems de la plus grande constriction fébrile. Si Brown veut dire que dans le premier cas, il y a moins de chaleur produite aux extrémités cutanées, et que dans le second une cause productrice de la chaleur s'y trouve retenue & accumulée ; à la bonne heure : mais alors, c'est à rien dire.

Il est encore plus difficile de concevoir ce que Brown entend par sa *matière distrahante*, et par l'effort de volonté qu'il admet pour cause des convulsions. L'existence d'une matière âcre n'y peut être supposée avec fondement, que dans certains cas qui ne sont pas les plus communs ; et son activité n'est alors rien moins qu'évidente, quoique chez quelques sujets atteints de convulsions, il se manifeste des dégénération acides dans les premières voies.

Les bons observateurs de tous les siècles ont noté la différence radicale qui existe entre certaines maladies dont les phénomènes semblent analogues au premier coup-d'œil. Ils ont vu, par exemple, que des affections qui paraissent inflammatoires, sont aggravées par un traitement antiphlogistique ; tandis que les évacuans des premières voies les emportent souvent d'emblée, et que différentes espèces de stimulans aident la nature à s'en délivrer par des crues

successives ; mais il ne s'ensuit pas de là qu'il y ait deux genres d'inflammation, dont la dernière tiennne à la faiblesse.

Les injections sanguines de certaines parties qui se rencontrent dans les cadavres à la suite des fausses inflammations, ont pu souvent causer la méprise : mais cet état organique n'est pas toujours à beaucoup près l'effet d'une diathèse inflammatoire. Au fait, il n'y a qu'un seul genre d'inflammation, et l'on doit en diriger le traitement d'après une seule méthode, modifiée suivant les circonstances propres à chaque cas particulier.

On croyait beaucoup trop, sans doute, autrefois à la nécessité de la saignée, et du régime antiphlogistique dans le traitement des hémorragies ; mais il n'est pas moins contraire à la bonne observation de les déduire toutes de la faiblesse, et à la saine pratique d'établir qu'elles exigent toutes des toniques ou des stimulans.

Suivant Brown, le froid n'est point tonique, il est au contraire débilitant ou sédatif : l'opium à son tour n'est pas sédatif, comme on le suppose dans les théories reçues ; il est uniquement stimulant.

Ces deux moyens peuvent, il est vrai, produire des effets opposés ; selon la manière dont on les emploie ; et par parenthèse, la doctrine de Brown est très-insuffisante pour en donner l'explication : mais malgré sa décision positive, le froid n'en restera pas moins un des plus puissans toniques, et l'opium le plus sûr sédatif que la matière médicale possède. Quand on saura les appliquer à propos et avec méthode, ils ne manqueront point leur effet à ce titre. Maintenant que Brown ose mettre en usage l'opium

dans tous les cas qui , selon lui-même , demandent des stimulans , et le froid dans tous ceux qui exigent des débilitans ou sédatifs ; il verra si le succès de sa pratique sera d'accord avec les promesses de sa théorie. Ce n'est pas qu'un habile médecin ne puisse quelquefois se servir utilement et du froid et de l'opium dans des maladies au genre desquelles ils ne sont pas naturellement appropriés : mais c'est ordinairement pour remplir des vues particulières de circonstance , pour assurer l'effet des autres remèdes , pour préparer ou pour terminer la curation ; et les motifs des règles d'après lesquelles il doit se diriger alors sont ce qu'il y a de plus difficile à bien saisir en médecine ; comme la justesse de l'application pratique de ces deux remèdes est ce qui demande le plus de tact et de jugement.

Quelques effets de l'opium se rapprochent de ceux du vin et des autres liqueurs fermentées ; et le froid ressemble aux autres sédatifs ou débilitans , en ce que ses effets extrêmes tendent également à suffoquer la vie : mais cela n'empêche pas que dans les cas de faiblesse excessive on n'emploie le froid avec les plus étonnans succès pour ranimer la puissance vitale ; et dans les cas d'exaltation désordonnée des forces , dans ceux où les sédatifs produisent seuls des effets utiles , l'opium est souvent le plus utile de tous.

L'excitation trop considérable des mouvemens empêche le sommeil ; la grande faiblesse peut aussi l'empêcher quelquefois : cela est très-vrai. Mais ce n'est pas une vérité nouvelle ; or , il n'y a rien de plus dans la théorie du sommeil de l'auteur : expri-

mer en termes scientifiques, des choses déjà connues, et presque triviales, ce n'est pas faire des créations; et s'il peut résulter de la manière dont on les présente des vues fausses et dangereuses pour la pratique, ce n'est pas avoir rendu des services à l'art.

Enfin, pour terminer ce long extrait, Brown est sans doute un homme de savoir et de talent : c'est un de ces génies entreprenans qui aspirent à se frayer des sentiers nouveaux; c'est un de ces esprits généralisateurs qui systématisent toujours leurs idées, et s'efforcent de les rattacher à quelques principes simples. Mais en fournissant peut-être à la science des vues originales et heureuses, les écrivains de cette trempe arrêtent souvent ses progrès; ils lui font souvent prendre de fausses routes. Ce caractère d'esprit qui paraît le plus vaste, le plus imposant, est presque toujours au fond le plus borné de tous : sa grande prétention est en effet de remplacer les connaissances réelles de détail par des résultats sommaires qui, même en les supposant purs hypothèses, ne donnent guères que les idées qu'on a d'avance, et ne sont bien entendus que des personnes qui savent déjà beaucoup.

Quant au reproche fait au système de Brown d'être un simple réchauffé du méthodisme, je ne fais point de difficulté de convenir qu'il me semble exagéré. Il y avait dans les idées des méthodistes des choses vraies qui se retrouvent dans tous les systèmes. Mais les dogmes de Brown ne sont pas ceux de Thémison; ils ne sont pas même ceux de Prosper Alpin, déjà modifiés par la physique naissante du seizième siècle. J'avoue cependant qu'entre la nouvelle doctrine an-

glaise et celle de Baglivi , d'Höfmann , et sur-tout de Cullen , il est difficile de ne pas trouver des points fondamentaux de ressemblance ; et si ces doctrines diffèrent , c'est assurément en ce que celle-ci , déjà trop susceptible de fausses applications , entre néanmoins bien mieux dans les vues d'une saine pratique.

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET ARTS.

*Lectures faites dans la séance publique de l'Institut du
15 messidor an V.*

- | | |
|-----------------|--|
| Cit. LEBRETON , | <i>Notice des Mémoires de la 2^e. Classe.</i> |
| Cit. MONGEZ , | <i>Notice des Mémoires de la 3^e. Classe.</i> |
| Cit. PRONY , | <i>Notice des Mémoires mathématiques.</i> |
| Cit. LACÉPÈDE , | <i>Notice des Mémoires de physique.</i> |
| Cit. ROEDERER , | <i>Rapport concernant les Mémoires
présentés au concours sur la ques-
tion d'Économie publique et Dé-
veloppement du programme.</i> |
| Cit. MONGEZ , | <i>Extrait de la lettre des commissaires
pour la recherche des monumens en
Italie ; sur les précautions qu'ils
ont prises pour le transport de ces
monumens.</i> |
| Cit. MONVEL , | <i>Fable intitulée , l'Antruche et l'Oi-
seau du Paradis.</i> |

- Cit. CÆLS, *Notice sur la vie et les ouvrages d'Olivier de Serre.*
- Cit. TALLEYRAND, *Essai sur les avantages à retirer de colonies nouvelles dans les circonstances présentes.*
- Cit. LANGLÈS, *Traduction d'un conte persan de Saady.*
- Cit. GILBERT, *Mémoire sur la tonte du troupeau de race espagnole établi à Rambouillet, et sur la vente des produits de cette tonte.*
- Cit. LEGOUVÉ, *Traduction libre et abrégée du 1^{er} chant de la Pharsale.*

Notice des travaux de la Classe de Littérature et Beaux-Arts de l'Institut, pendant le troisieme trimestre de l'an V; lue, à la séance publique du 15 messider, par MONGEZ, un des Secrétaires de cette Classe.

QUELLE était l'étendue du Mæris, appelé si improprement lac? N'occupait-il que le lac Kern, situé dans le *Féïum*, autrefois la province d'Arsinoé, comme on l'a cru jusqu'à ce siècle? Faut-il plutôt le chercher dans le sud du *Féïum*? Et le *Barh-Bathen* en offre-t-il les restes, comme l'ont pensé Sicard et Danville? Croira-t-on enfin avec Gibert, que le Mæris subsiste encore tout entier, et qu'on le retrouve dans un canal très-long, mais fort étroit, appelé *Barh-Jousef*? Notre confrere David Leroy a discuté et combattu ces trois opinions. Appuyé sur des textes précis

précis d'Hérodote, de Diodore de Sicile, de Strabon, de Plin et de Ptolémée, il a rendu au Mœris son ancienne étendue. Il paraît constant qu'il était composé de deux parties : d'un lac, ouvrage de la nature, agrandi par l'art, et d'un canal immense creusé par l'ordre des rois d'Égypte. Hérodote donne à ces deux ouvrages réunis une longueur de 3,600 stades, ou de 58 myriamètres, le stade étant de 162 mètres ou 500 pieds. Deux embouchures pratiquées dans le Nil, l'une au sud, l'autre au nord, recevaient et rendaient les eaux de ce grand fleuve ; qui par cette dérivation fertilisait cent dix lieues d'un pays aride et desséché par les feux du soleil, voisin des tropiques.

Le cit. Ameilhon, occupé de recherches sur l'art du foulage des anciens, a fait voir, 1°. que le *dipsacus*, notre chardon-à-soulon, quoique connu du tems de Dioscoride et de Plin, ne servait point encore à lainer les étoffes, et que l'on employait pour cette manipulation des peaux de hérisson, ou les épines d'une plante appellés *hippophais* et *hippophaston*, sur la nature de laquelle on ne trouve rien de précis. Il a montré, 2°. que les anciens employaient pour blanchir les toiles et les étoffes, une plante appellée *struthium*, qui avait tous les caracteres de notre saponaire.

La *Politique d'Aristote* est l'objet constant des méditations du cit. Bitaubé. Il a lu un second mémoire sur cet ouvrage qui devrait être le manuel des législateurs. Son mémoire est divisé en trois parties : *Communauté de toutes choses*, telle que Platon voulut l'établir ; *Communauté des biens* ; *Partage égal des terres*.

Plus éclairé que les législateurs et les philosophes qui l'avaient précédé, Aristote embrassa la négative sur ces chimeres philanthropiques. A l'égard du partage des terres, le cit. Bitaubé fait une observation digne de remarque ; c'est que les anciens paraissaient idolâtres du principe de l'égalité, et qu'ils lui étaient cependant très-infidèles. Le partage égal des terres n'avait lieu en effet que pour une classe qui s'attribuait exclusivement le titre de citoyen. Les propriétaires trouvaient par ce moyen beaucoup de bras qui travaillaient pour eux ; ce qui ne serait pas arrivé, si le partage eût été égal entre tous les habitans.

Le cit. Noël de Wailly a discuté plusieurs articles de la nouvelle Encyclopédie sur l'ellipse grammaticale, sur les régimes, les complémens et les pronoms. Il a fait voir que les supplémens employés dans ces articles, pour expliquer les phrases elliptiques, sont trop longs, et plus obscurs que le texte des phrases latines et françaises qu'ils se proposent d'expliquer... que leur doctrine sur les complémens et les régimes est contraire à l'usage ; et qu'enfin, si elle était vraie, on ne pourrait plus, ni en latin, ni en français, changer les verbes actifs en verbes passifs.

L'histoire d'Athènes pendant le regne du fils de son plus cruel ennemi, d'Alexandre-le-Grand, se trouve éparse dans les écrivains grecs. Le cit. Dutheil en rassemblant ces divers passages, les a éclaircis. Il a réuni aussi tous les faits qui concernent la vie et les ouvrages de Protogene, peintre célèbre dont l'atelier fut respecté par Démétrius Poliorcète, qui aima mieux lever le siège de Rhodes, que de forcer cette ville en incendiant le quartier où travaillait le

rival d'Apelle. Les recherches de notre confrere l'ont conduit à la connaissance des moyens d'économie politique qui fournissaient aux Athéniens une marine toujours formidable. Il n'a pas oublié dans son travail le *Paralus*, ce navire qui, échappé seul à la défaite d'*Aegospotamos*, fut consacré aux cérémonies civiles et religieuses.

Le même écrivain, le cit. Dutheil, a lu des fragmens d'une traduction de *Pétrone*, auteur aussi difficile à traduire qu'utile à connaître, parce que l'on trouve dans ses écrits les détails de la vie privée des Romains.

La classe a entendu la lecture d'une piece de vers du cit. Colin Harleville, intitulée, *le Poëte et son Jardinier*, dialogue. Elle a entendu aussi la lecture des fragmens de la traduction en vers du 1^{er}. chant de *la Pharsale*, par le cit. Legouvé, qui les récitera dans cette séance.

Le cit. Camus a lu la notice d'un manuscrit du quinzieme siecle, contenant un abrégé chronologique de l'*Histoire universelle*. Sa forme est ce qu'il offre de plus remarquable. C'est un rouleau, ou *volumen*, composé de plusieurs peaux de parchemin formant une longueur de 19 metres ou 60 pieds, sur 7 décimètres ou 3 pouces de largeur. Il est écrit d'un seul côté sur plusieurs colonnes, et orné de miniatures en médaillons. L'ouvrage ne renferme que des inepties et des fables. Mais en les parcourant, on est frappé de la position si différente où se trouvaient les amateurs de la lecture dans le quinzieme siecle, et de celle des lecteurs du dix-huitieme. Les premiers ne se procuraient qu'avec peine et à grand frais un ma-

manuscrit qui ne leur offrait , sous le titre pompeux d'*Histoire universelle*, qu'une mauvaise chronique. Les autres plus heureux acquirent , dit le cit. Camus , pour une modique somme , le *Discours de Bossuet sur l'Histoire universelle*.

Des traductions de *Contes persans* et des *Œuvres de Saady* ont été lues par le cit. Langlés. Il en lira aujourd'hui un fragment.

On se plaint tous les jours de la dégradation de nos forêts. Ces plaintes seraient en partie mal fondées, si les architectes français du dernier siècle eussent étudié les charpentes des grands édifices de Venise. Le cit. Raymond les a examinées et mesurées avec soin , et il emploie avec succès , depuis quelques années , des moyens semblables. Il a lu à la Classe un mémoire sur la coupole de la *Madonna della Salute* de Venise , et il en a fait le parallèle avec celle du dôme des Invalides. La coupole de ce dôme est plus large de 28 décimètres ou 8 pieds 6 pouces , et plus élevée de 49 décimètres ou 15 pieds , que celle de l'église vénitienne. La charpente des Invalides a consommé 6,484 pièces de bois de chêne ; celle de la *Salute* a été construite seulement avec 1,369 pièces de bois de sapin , qui est beaucoup plus léger que le chêne. Ainsi , Mansard aurait pu épargner , s'il eût connu les procédés de Baldassaro Longhena , sculpteur et architecte de la *Salute*, 5,115 pièces de bois. Cette économie aurait de plus allégé la charpente du dôme des Invalides de huit mille huit à neuf cents livres , et aurait exigé moins de matériaux pour la construction des piliers et de la tour du dôme.

L'église de Saint Augustin de Plaisance , bâtie par

l'abbé Bagarotti , présente aussi des procédés de charpentes simples , solides et économiques. Le cit. Raymond se propose de les faire connaître.

Au reste , ce n'était pas seulement les architectes vénitiens qui auraient pu instruire Mansard sur cet objet. Un Français qui vivait sous Henri IV, Philibert Delorme , avait inventé des moyens de charpente légers et économiques. Mais son ouvrage précieux , est resté dans l'oubli jusqu'en 1782, que les citoyens Legrand et Molinos l'ont fait revivre , et ont employé avec succès ses moyens à la Halle-àux-bleds , et dans d'autres édifices publics et particuliers.

Le cit. François (de Neufchâteau), associé à la section de Poésie , a publié un ouvrage intitulé *Améliorations dont la paix doit être l'époque.*

Le cit. Monvel a lu une fable intitulée l'*Autruche* et l'*Oiseau du Paradis*, qu'il récitera dans cette séance. Cette lecture a rappelé à la Classe la perte du cit. Lemonnier , associé à la section de Poésie , que la mort venait de lui enlever à l'âge de 76 ans. Des fables bien pensées , écrites avec facilité , dialoguées avec naïveté , sont le premier de ses titres à la gloire littéraire. Le second est sans doute la traduction fidèle et élégante de *Térence* ; cet écrivain latin , qui sut le premier donner à *Thalie* de la décence et de la dignité , avec une marche régulière. Lemonnier traduisit aussi heureusement le rigide ami de la vertu , l'ardent ennemi du vice , *Perse* :

Qui dans ses vers obscurs , mais serrés et pressans ,
Affecta d'enfermer moins de mots que de sens !

Quelques contes écrits avec finesse et des pièces

dramatiques moins connues.... voilà son *bagage littéraire*, s'il est permis d'employer une expression badine de Voltaire, en parlant d'un écrivain dont la gaieté et l'enjouement formaient le caractère distinctif.

La finesse naturelle au pays qui l'avait vu naître, la ci-devant Normandie, ajoutait quelque chose de piquant à la naïveté qui regne dans ses poésies. Il semblait cacher, sous les apparences de la bonhomie, des traits dignes de Marot et de Rabelais. Lorsque des censeurs craintifs ou atrabilaires enchaînaient la pensée, l'un d'eux refusa son approbation à une des fables de Lemonnier. A propos d'un cheval qui expirait sous une charge accablante, le poète faisait voir combien était mal entendu le calcul des princes qui écrasaient leurs peuples sous le poids d'impôts excessifs. Il ajoutait :

Ce que je vous dis là, je le dirais au roi.

Le censeur raya ce vers; le poète le défendit; mais il fut obligé de céder à l'obstination de l'Aristarque. Après avoir fait quelque pas dans la rue, Lemonnier rentre en récitant ce nouveau vers :

Ce que je vous dis là, je le dirais... tais-toi.

Le changement fut approuvé, et le censeur ne s'aperçut pas que le trait satyrique n'en était devenu que mieux acéré.

Avec cette haine pour les abus, Lemonnier vit avec joie commencer une révolution qui en promettait la réforme. Les habitants du village dont il était curé, avaient trouvé dans lui, jusqu'à ce jour, un père tendre, compâtissant, généreux, même avec profu-

sion; ils trouverent alors un guide prudent et éclairé. Mais la terreur qui ne respectait ni talens , ni vertus , le jetta pendant dix-huit mois dans une prison , d'où il ne serait sorti , sans le 9 thermidor , que pour monter sur un échafaud. Cependant , et ce sera le dernier trait de son éloge , il en sortit sans avoir vu affaiblir son amour pour la République.

Notice des Mémoires de physique présentés à la Classe des Sciences physiques et mathématiques de l'Institut national, par ses membres et associés , depuis le 15 germinal an V, jusqu'au 15 messidor de la même année; lue par LACRÈDE, l'un des secrétaires, dans la séance publique du 15 messidor.

L'un des premiers objets des recherches consacrées aux sciences physiques par les membres de l'Institut, a été l'art de guérir.

Le cit. Lassus, dans un mémoire sur l'opium, cette substance si souvent employée par la médecine, et cependant redoutée sur presque tout le globe, et qui suivant sa préparation et sa qualité, peut être un calmant agréable ou un poison mortel, a montré les effets, presque inconnus avant lui, que produit cette matière dangereuse, lorsqu'elle est prise en trop grande abondance; et il a déterminé le siège principal où s'exerce sa puissance délétère.

Le cit. Sabathier, après avoir traité dans un mémoire particulier, des différentes causes qui produisent les fractures du sternum, et des divers moyens que l'on peut employer pour les guérir, a

occupé la Classe , d'une des plus horribles maladies auxquelles l'espece humaine ait été condamnée. Il l'a entretenue de la rage , cette affection si effrayante par ses symptômes et si funeste par ses effets. Commençant par donner l'histoire des personnes mordues par des chiens enragés , et dont il a suivi ou dirigé le traitement , rapportant les époques auxquelles les accidens terribles qui caractérisent la rage , se sont manifestés dans ces divers individus , comparant ces époques avec les places des morsures , déployant la chaîne des signes affreux qui se succèdent , qui se réunissent , et se terminent par la mort , montrant enfin l'état intérieur des cadavres des tristes victimes de la rage , le cit. Sabathier a exposé ses vues sur les moyens de préserver de ce mal redoutable , ceux qui ont eu le malheur d'être mordus par des animaux enragés , et il a fait voir que les présomptions les plus fortes indiquaient comme opérations préservatrices , l'amputation ou la cautérisation employées à tems sur la partie du corps , imprégnée de virus hydrophobique.

Pendant que les cit. Lassus et Sabathier hâtaient les progrès de la médecine , le cit. Tenon travaillait à ceux de l'anatomie comparée ; cette utile alliée de l'art de guérir. Fidèle au plan de recherches qu'il s'est tracé , il a voulu connaître l'état des os des mâchoires des animaux , aux différentes époques de leur vie ; et ayant d'abord observé avec un très-grand soin , les effets de l'accroissement des dents molaires , dans plusieurs chevaux de différens âges , il est parvenu à découvrir dans les formes successives que présente la structure des mâchoires du cheval , des

faits très-importans par les applications que l'on peut en faire.

Le cit. Huzard , après avoir rapproché plusieurs observations faites par lui , par le cit. Gilbert , et par d'autres physiciens , sur des veaux restés dans le corps de leur mere , plusieurs mois après le tems ordinaire du vélage , a parlé des causes , de la nature , et des effets de ces phénomènes , et en a déduit des conséquences utiles.

Le cit. Cuvier a répandu une nouvelle lumière sur la conformation intérieure de la famille d'animaux , qui comprend les plus grandes especes , sur celle des cétacées. Il a examiné sur-tout les organes de leurs sens , et il a présenté particulièrement des observations curieuses sur la disposition des narines du marsouin et du dauphin , sur la forme de leur pharinx , et sur la faculté dont ils jouissent de lancer l'eau de la mer à une hauteur plus ou moins grande.

Mais les animaux n'ont pas été les seuls êtres organisés dont se soient occupés les membres de la classe. Le cit. Ventenat ayant eu sous les yeux l'*épigaa* rampante , et une autre plante rare qui a fleuri , ainsi que la première , dans le jardin du cit. Cels , a reconnu leurs caracteres , décrit leur forme , indiqué leur pays natal , et assigné leur place sur le tableau général des productions végétales.

Le cit. Coulomb , en annonçant des phénomènes que lui ont présentés le mouvement de la seve , ainsi que l'ascension d'un fluide aëréiforme dans l'intérieur des arbres , et qui avaient échappé jusqu'à ce moment aux naturalistes , a ouvert un nouveau champ

de recherches à ceux qui étudient la physique des plantes.

Le cit. Cels entretenant ses confrères, des cannes à sucre cultivées, sous le beau ciel de Nico, par le cit. Bermond qui y élève avec zèle plusieurs plantes étrangères, et particulièrement celles qui donnent dans les colonies les récoltes les plus précieuses, a dit comment on pourrait reconnaître la maturité des différentes parties des végétaux. Conduit par ses principes, il a craint que le climat de la France ne permit pas aux cannes à sucre de mûrir, et il a terminé son travail par des idées générales sur la formation de la tige dans la famille des graminées, ainsi que sur l'avortement des graines ou d'autres parties de la fructification de plusieurs végétaux.

Le cit. Préaudeau Chemilly a discuté, dans un mémoire étendu, les avantages que les cultivateurs doivent retirer de la clôture de leurs champs; et le cit. Tessier a commencé un grand travail sur un des objets les plus dignes d'attention dans l'art de l'agriculture, dont il a entrepris d'ailleurs de tracer et d'accroître le perfectionnement en France, par les *Annales* qu'il publie avec le cit. Labergerie. Le cit. Tessier a déjà exécuté la partie de son plan, dans laquelle il s'était proposé de déterminer l'étendue de terrain, la variété de récoltes, et le nombre d'animaux utiles qu'une ferme bien composée exige relativement à l'industrie du cultivateur, à la disposition des champs, à la nature du sol, et à la température du climat.

Les membres de la classe ont aussi travaillé au perfectionnement de la chimie et des arts qu'elle éclaire.

Ils ont cherché dans plusieurs substances minérales, l'espece de terre nouvellement reconnue, à laquelle on a donné le nom de *strontiane*, et dont le célèbre Klaproth de Berlin a decouvert une combinaison presque pure avec l'acide sulfurique dans un minéral apporté de Pensylvanie. Le cit. Guyton a trouvé également cette combinaison naturelle de *strontiane*. Il l'a extraite d'un sulfate natif de baryte que l'on avait envoyé de Saxe; et le cit. Pelletier a retiré une assez grande quantité de muriate de *strontiane*, du baryte blanc opaque du Hartz et de la pierre pesante, connue sous le nom de pierre de Bologne.

Après avoir confirmé dans un autre travail, les expériences du même chymiste Klaproth, sur la faculté avec laquelle l'étain peut, à la maniere des acides, s'unir aux alkalis fixes, le cit. Guyton prouve que ce n'est pas la suroxigénation de ce métal dans certaines mines, qui s'oppose à sa dissolution dans les acides, mais uniquement l'état d'aggrégation de cet oxide, force qui résiste à des affinités très-puissantes, et qu'il est d'autant plus important de reconnaître, qu'elle nuit souvent au succès des analyses des corps.

Le cit. Guyton donne aussi, dans un troisieme mémoire, la maniere d'employer le calcul rapproché d'effets chymiques très-sensibles, à vérifier et à perfectionner les tables si utiles que l'on nomme *tables de composition des sels*.

Le cit. Vauquelin a examiné, sous de nouveaux rapports, une substance nécessaire à presque tous les arts; il a montré la véritable nature de l'alun. Il a prouvé non-seulement que la présence de la potasse détermine la cristallisation de ce sel, mais en

core que cet alkali entre dans sa composition. Il a fait voir comment le sulfate de potasse , que l'on se procure avec tant de facilité, peut être substitué avec avantage dans la fabrication de l'alun , à la potasse même qui est toujours chère , et souvent impure. Il donne des moyens simples de corriger les mauvais effets de l'emploi de certaines matières dans la cristallisation du sel dont il traite ; il apprend aux chefs des manufactures à mieux évaluer les effets de ce composé, sur les corps avec lesquels ils l'associent ; et il arrive à ce grand résultat que tous les minéraux dont on retire, par l'acide sulfurique, l'alun cristallisé et solide , contiennent de la potasse ou de l'alkali appelé jusqu'à présent végétal.

Klaproth avait annoncé que le *leucite* ou grenat blanc des volcans contenait cette potasse dans la proportion d'un cinquième. Le cit. Lélievre a développé devant la classe les idées du savant de Berlin ; et le cit. Vauquelin a vérifié la découverte de ce chymiste allemand ; il a retrouvé cette même potasse dans les laves qui renferment le grenat blanc ; et les divers travaux du cit. Vauquelin ne permettant plus de douter que l'alkali, nommé jusqu'à ce moment végétal , ne soit en grande quantité dans plusieurs minéraux alumineux, dans le grenat blanc, et dans les laves qui contiennent ce grenat, il a jetté un nouveau jour non-seulement sur les causes des phénomènes que présente l'intérieur du globe ; mais encore sur la nature des alkalis fixes, et même sur celle des végétaux qui vraisemblablement recueillent dans le sein de la terre cette potasse dont on ne cherchait l'origine que dans leurs organes.

Le *leucite*, qui venait de servir à des recherches si importantes, devait être l'objet d'une curiosité particulière. Aussi, le même jour où les citoyens Lelievre, et Vauquelin ont mis ses principes chimiques sous les yeux de la classe, un heureux accord a fait que le cit. Haüy a dévoilé la structure de cette substance, et que le cit. Dolomieu a donné son histoire.

Le cit. Haüy, par un emploi habile de sa théorie, a fait voir que, quoique les cristaux de *leucite* présentassent vingt-quatre faces, et que leurs joints naturels fussent parallèles les uns aux pans d'un premier, et les autres à ceux d'un second, cette structure très-compiquée conduisait cependant à une forme de molécule très-simple, et n'exigeait qu'une loi régulière de décroissement.

Le cit. Dolomieu a parlé de l'origine du *leucite*, de sa nature, de ses rapports, de ses variétés, de sa situation au milieu des produits des volcans, de la résistance qu'il a opposée à l'action des feux souterrains, de son gissement parmi des substances non volcanisées.

Appliquant dans un autre mémoire, les connaissances du minéralogiste à des procédés trop ignorés, il a décrit l'art de tailler les pierres à fusil, la nature du silex dont on tire ces pierres, ses caractères, ses principes, les endroits de France où on le trouve, la manière dont il est placé au milieu des autres minéraux, les instrumens avec lesquels on le divise, et les opérations qui le façonnent.

Mais avant de terminer cette notice, apprenons aux amis des lettres, qui ne l'entendront pas sans intérêt, quel heureux concours de savans répandus

dans les contrées du globe les plus éclairées par la
 lumière de la science, a rendu les derniers tems qui
 viennent de s'écouler, justement mémorables et chers
 à l'Institut. Parmi les hommes qui chez les nations
 étrangères cultivent, avec le plus de succès, les con-
 naissances humaines, soit qu'ils habitent en Europe
 les contrées les plus méridionales, ou les plus voi-
 sines du pôle, qu'ils ajoutent à la gloire de l'Espagne,
 où à celle du Danemarck ou de la Suedé, qu'ils ac-
 croissent la splendeur littéraire de l'Italie, de Ge-
 nève, de la Suisse, de l'Allemagne ou de la Hollande,
 où soit qu'ils donnent un nouvel éclat à la terre qui
 a reçu les cendres de Francklin, presque tous se sont
 empressés de témoigner à l'Institut un sentiment
 honorable d'affection et d'estime; et associant leurs
 recherches aux siennes, lui ont transmis les ouvrages
 qu'ils venaient de publier, et même leurs produc-
 tions encore manuscrites. La liste de ces savans cé-
 lebrés est trop longue pour être déroulée ici; la re-
 connaissance de l'Institut la placera dans le recueil
 de ses travaux. Qu'ils sachent cependant ceux qui
 chérissent les lettres et l'humanité, que non-seule-
 ment des individus isolés, que non seulement des
 réunions nombreuses d'hommes éclairés, mais encore
 des gouvernemens étrangers, et notamment celui
 d'Espagne, ont donné de nouvelles preuves d'estime
 à la nation française, en réclamant sur plusieurs
 objets de sciences ou d'arts, l'avis de l'Institut. Qu'ils
 sachent que la guerre elle-même n'a point arrêté
 l'empressement de ces hommes dont l'Europe s'hon-
 ore, et que la patrie de Newton a vu plusieurs
 membres de la société royale, et particulièrement

son célèbre président, chercher à tempérer par ces communications vraiment fraternelles, les horreurs du fléau qui pèse depuis trop long-tems sur deux grandes nations. Graces en soient rendues au génie de la science, qui est aussi celui de la nature, de la paix et de la vertu ! Puisse cette alliance touchante, cette union sacrée de tous ceux qui se sont voués au culte des lettres, se resserrer chaque jour de plus en plus, et contribuer à ramener le calme sur l'Europe agitée ! Puisse la France être à jamais le centre de ce commerce paisible, utile et glorieux ! Après avoir reçu tant de lauriers des mains de la victoire, qu'elle ne montre plus aux nations que l'olive de Minerve ! Qu'elle n'ambitionne plus d'autres conquêtes que celles du travail sur le tems, de l'intelligence sur l'espace, et de l'art sur la nature !

TYPOGRAPHIE.

Lettre au cit. E. B., qui dans le Mercure de France a adressé des plaintes aux Gens de Lettres et aux Imprimeurs. (a)

J'ai lu avec le plus grand intérêt votre lettre insérée dans un N^o du *Mercure de France* qui m'est tombé entre les mains. Je crois comme vous, citoyen, que les Capitales doivent faire distinguer à l'œil certains mots que dans le style oratoire, poétique, et même dans la conversation, l'inflexion de la voix marque à l'oreille. J'ai trouvé la preuve de votre assertion dans un *Cicéron* in-4^o, Elzevir, 1661. Ces

N^o 19, 10 Germinal An V. ~
 Cette lettre est du Cit. Camus, Imprimeur estimable
 et instruit, (rue Jacob, N^o 1210 près celle des Sts.
 Louis Réponse judiciaire

avans Imprimeurs ont mis en grandes et petites Capitales, ainsi qu'en italique, non-seulement des mots, mais des passages entiers sur lesquels l'Orateur Romain avait vraisemblablement voulu fixer l'attention.

Fertel a donné des règles sur l'emploi des Majuscules. Ses préceptes sont bons à beaucoup d'égards. Cependant pour les avoir suivis trop à la lettre, il en est résulté que les mots qui devaient présenter à l'œil une distinction, se sont trouvés confondus dans une infinité d'autres inférieurs qui n'en méritaient pas; et l'effet que devaient produire les Capitales essentielles a été affaibli. En voici deux exemples tirés, l'un d'un *Recueil de Poésies* imprimé à Paris en 1745; l'autre, d'une *Introduction à la Philosophie* aussi imprimée à Paris en 1754 :

- « Des Astres trop connus n'observons plus la route ,
- » L'Ami du grand César , Astre plus radieux
- » Répand ses feux brillans sous la céleste Voûte.
- » Sous l'aspect bienfaisant de ce Signe propice. . . .
- » Auront encor des fruits pour nos derniers Neveux.
- » Des Grottes d'Amphytrite ,
- » Climene entend la voix :
- » Le mois des Fleurs t invite
- » A rentrer dans nos Bois. »

« A l'égard de la Nature universelle , l'Homme n'est pas
 » Grand par les Choses qu'il sait , au contraire il est Petit ;
 » mais il est Grand par les Choses qu'il soupçonne. »

Pour éviter ce défaut, on est tombé dans un défaut contraire : on a supprimé toutes les Capitales, excepté aux noms propres et au commencement d'une période,

période. Ce n'a point été, comme vous le croyez, citoyen, parce que depuis la Révolution la main-d'œuvre ayant varié, on a trouvé plus commode et moins cher de supprimer les Capitales; ç'a été pour faire disparaître une irrégularité occasionnée par l'inattention de plusieurs compositeurs, qui, occupés sur le même ouvrage, ne s'accordaient pas sur l'emploi des Majuscules. Cette suppression est antérieure à 89. J'ai sous les yeux le *Fénelon* in-4°. imprimé en 87 chez le cit. *Didot aîné*, où l'on n'a employé les Capitales qu'aux deux cas ci-dessus. Il appartenait peut-être à cet Artiste qui a opéré dans l'imprimerie une si heureuse révolution en faveur du goût, il appartenait, dis-je, à cet homme, justement célèbre, de fixer le véritable emploi des Capitales.

C'est sur-tout dans la Poésie, ainsi que vous l'observez, qu'elles sont indispensables pour faire ressortir certains mots que le Poète emploie comme substantifs personnels. Quelques exemples ajoutés à celui que vous avez cité, convaincront mieux que tous les raisonnemens de la vérité de ce que vous et moi nous avons dit :

- « La Discorde en sourit, et la suivant des yeux
- » Va jusques dans Cîteaux réveiller la Mollesse....
- » Les Plaisirs nonchalans folâtroient à l'entour....
- » La Volupté la sert avec des yeux dévots,
- » Et toujours le Sommeil lui verse des pavots...
- » O Nuit que m'as-tu dit ?
- » La Piété sincère aux Alpes retirée.....
- » La Foi d'un pas certain devant elle chemine,
- » L'Espérance au front gai l'appuie et la conduit,
- » Et la bourse à la main la Charité la suit.....

Tome XXIX.

Z

- » De ce pays la reine est la Sottise.
- » De l'Ignorance elle est, dit-on, la fille.
- » Près de son trône est sa sotte famille :
- » Le fol Orgueil, l'Opiniâtreté,
- » Et la Paresse et la Crédulité. . . .
- » La Fourberie est son ministre avide. »

On sentira aisément que si l'on supprimait les Capitales aux mots que je viens de rapporter, ce ne serait plus des personnages agissans ; mais seulement des substantifs généraux sans mouvement et sans vie qui ne frapperaient plus l'esprit des lecteurs.

Effrayé des abus que faisaient naître la liberté de la presse (dont le moindre était la négligence dans l'impression des ouvrages), j'ai dit en gr qu'elle en deviendrait le tombeau. N'avez-vous pas eu la même crainte, citoyen, lorsque vous avez vu une tourbe étrangère à la Typographie, ignorant les premiers élémens du français, se précipiter dans une carrière illustrée par les *Étienne*, les *Elzevirs*, les *Barbou*, les *Baskeville*, les *Ibarra*, les *Didot*, les *Boldoni* ? Plus avides d'argent que de gloire, ces intrus ont vendu leurs presses aux diverses factions ; et l'art typographique, qui semblait ne devoir servir d'interprète qu'à la Sagesse et à la Vérité, a été exercé pendant quelque tems pour l'Intrigue et le Mensonge.

Heureusement l'Imprimerie paraît vouloir sortir de la fange où l'avait plongée des Ecrivains révolutionnaires. Quelques-uns des nouveaux-venus annoncent de la prétention au beau. Mais depuis huit ans le nombre des ouvriers s'est tellement accru qu'il est impossible d'exiger de la majorité des cop-

naissances qui ne s'acquièrent que par un exercice long et varié. Il faut donc venir à leur secours ; il faut seconder les efforts de ceux qui veulent sortir de la foule : c'est à quoi je vous engage , citoyen , ainsi que tous ceux qui , comme vous , peuvent , par leurs lumières , contribuer aux progrès d'un art , le conservateur de tous les autres.

Nous n'avons d'ouvrage élémentaire sur l'Imprimerie que la *Science pratique*, publiée en 1723 ; car le *Manuel*, improprement nommé *typographique*, de Fournier , ne contenant des préceptes que pour l'art de graver et de fondre les caracteres , est peu connu des Imprimeurs auxquels il n'est pas rigoureusement utile ; mais *Fertel* a donné des exemples , suivant le goût de son tems , qu'on ne peut plus suivre aujourd'hui. Instruit par les lumières du cit. *Steapr*, chez lequel j'ai resté seize ans , j'avais conçu le projet de faire à cet ouvrage précieux (devenu très-rare) les changemens que le nouveau goût rendait nécessaires. Je m'en occupai dans mes momens de loisirs ; et mon travail était fort avancé , lorsqu'un événement désastreux l'a entièrement anéanti. Depuis , les circonstances sont devenues si difficiles , que je n'ai eu ni le tems ni le courage de le recommencer. J'ai appris avec joie que le cit. Bailly s'occupait du même objet. Il est à désirer que ce savant Proté fasse bientôt paraître son ouvrage , afin d'empêcher le mauvais goût d'étendre ses progrès ; car jamais on n'a vu tant d'ignorance et de présomption. Le cit. Bailly est plus que tout autre en état de rendre cet important service à la Typographie : il joint à la science manuelle de l'Imprimerie , un goût sûr et des

connaissances étendues en littérature et en bibliographie.

Admirateur des chefs-d'œuvres de nos maîtres, et desirant les égaler, je recevrai les conseils de tous les gens instruits, et sur-tout les vôtres, si vous voulez vous dépouiller de l'anonyme en ma faveur. Loins d'être jaloux de tel qui ferait mieux que moi, je redoublerais de soins et d'efforts; car, entre Artistes, il ne devrait exister qu'une noble émulation qui nous excitât à vaincre nos rivaux sans cesser de nous en faire estimer.

Camus.

P O È S I E.

Couplets chantés à Épinal, dans la fête de l'Agriculture le 11 messidor an V. (1).

Sur l'air de l'Hymne des Marseillois.

ALLONS, amis du labouillage,
Poussez le soc avec vigueur :
Charmez les soins de votre ouvrage,
Par un chant qui parte du cœur.

(bis.)

(1) Ces couplets sont imités, en partie, de deux chansons allemandes composées par des paysans suisses du canton de Zurich.

Le discours, prononcé pour la fête, était analogue au sujet de ces couplets. Chacun d'eux offrait à l'orateur une pause et aux auditeurs très-nombreux, un refrain qu'ils répétaient avec émotion et enthousiasme.

Du sein de la moisson naissante ,
 A vos besoins , l'espoir sourit ;
 Et sous vos mains , par-tout fleurit
 La campagne reconnaissante.

Aux armes , Laboureurs ! prenez votre aiguillon.
 Marchez (*bis*) , qu'un bœuf docile ouvre un large sillon.

On a moins de peine à l'ouvrage ,
 Quand on s'y porte avec gaieté.
 Pour le prix de votre courage ,
 Le ciel vous donne la santé. (*bis.*)
 Pour vous guider , pour vous instruire ,
 Dieu fit les astres des saisons.
 Ce que demandent vos moissons ,
 C'est dans le ciel qu'il faut le lire.

Aux armes , Laboureurs ! prenez votre aiguillon.
 Marchez (*bis*) , qu'un bœuf docile ouvre un large sillon.

Sans faste et sans vaine opulence ,
 Vous avez les seuls vrais trésors.
 Vous faites germer l'abondance ,
 Par vos soins et par vos efforts. (*bis.*)
 Travaillez d'une ardeur extrême ;
 Que vos guérets soient toujours pleins.
 Ah ! le meilleur de tous les pains
 Est celui qu'on sème soi-même.

Aux armes , Laboureurs ! prenez votre aiguillon.
 Marchez (*bis*) , qu'un bœuf docile ouvre un large sillon.

En cultivant votre héritage ,
 Songez à nos fiers défenseurs ,
 A qui vous devez l'avantage
 D'en être libres possesseurs. (*bis.*)

Leur sang coula pour la Patrie ;
 Pour elle , versez vos sueurs.
 Heureuse par leurs bras vengeurs ,
 Par les vôtres , elle est nourrie ,

Aux armes , Laboureurs ! prenez votre aiguillon.
 Marchez (bis) , qu'un bœuf docile ouvre un large sillon ,

Vous n'allez plus à la corvée
 Vous épouser pour un seigneur,
 La gerbe n'est plus enlevée
 Sous vos yeux , par un exacteur , (bis.)
 La charrue , aux yeux de la France ,
 Aujourd'hui remise en honneur ,
 Vous assure , avec le bonheur ,
 La véritable indépendance.

Aux armes , Laboureurs ! prenez votre aiguillon.
 Marchez (bis) , qu'un bœuf docile ouvre un large sillon ,

Honneur , salut à la Patrie
 Où le soc a repris ses droits !
 Honneur , salut à l'industrie
 Du laboureur , ami des lois ! (bis.)
 Chez vous , Français ! les arts utiles
 Des préjugés sont triomphants.
 Faites chérir à vos enfans
 Celui qui rend les champs fertiles ,

Aux armes , Laboureurs ! prenez votre aiguillon.
 Marchez (bis) , qu'un bœuf docile ouvre un large sillon ,

FRANÇOIS (de Neufchâteau),

É N I G M E.

D ÉCRIRE comment je suis faite ,
 Serait peut-être un tems perdu :
 Au changement ma forme est trop sujette ;
 La mode , ami , l'a prétendu.
 Quel que soit mon individu ,
 On me connaît également utile ,
 Mais sous un aspect différent ,
 Aux femmes de village , aux dames de la ville ,
 En temps chaud , en tem froid , lorsqu'il pleut , on fait vent.
 Pendant six mois , qu'un poëte s'escrime ,
 Eût-il le plus rare talent ,
 Je défie à mon nom qu'il adapte une rime.

L O G O G R I P H E.

Q UOIQ'AUSSI-vieux que l'univers ,
 J'ai depuis peu reçu naissance ;
 Et ma douce influence
 Embellit les vallons , les bois et les déserts.
 En déplaçant mon cœur , en moi l'on voit paraître
 Un bien , et rare , et précieux.
 Eh ! quoi ? peut-on me méconnaître
 En me voyant devant les yeux ?

Explications de l'Énigme et Logogriphe du N^o. 19.

Le mot de l'Énigme est *Esprit* ; celui du Logogriphe est
Esprit, dans lequel on trouve *Esprit*.

Z 4

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De New-York , le 27 mai 1797.

L Le sénat des États-Unis se transporta le 23 chez le président, pour lui présenter une adresse en réponse à son discours. M. Adams fit au sénat une réponse terminée par ces mots remarquables : « En nous reposant humblement sur la Divine Providence , nous pouvons compter , avec assurance , que tandis que nous allons sincèrement renouveler nos efforts pour terminer à l'amiable tous nos différends avec la France , l'indépendance de notre pays ne pourra être altérée , sa dignité avilie , ou sa gloire ternie par une nation , ou par aucune coalition de nations amies ou ennemies. »

A L L E M A G N E.

De Hambourg , le 5 juillet 1797.

Le comte de Bernstorff a succombé , le 21 du mois dernier , à la douloureuse maladie dont il était attaqué ; il était âgé de 63 ans. Le prince royal et tous les Danois regrettent vivement ce ministre , qui par sa sagesse et sa modération avait su maintenir au milieu de l'agitation universelle le calme dans le sein de sa patrie.

Les mêmes lettres de Copenhague qui nous ont transmis cette fâcheuse nouvelle , nous apprennent que quelques vaisseaux anglais viennent , comme l'année dernière , de s'emparer , tant par ruse que par force , d'une prise anglaise qu'un corsaire hollandais

avait conduite dans le port de Christiansund. Pour prévenir la répétition d'une pareille violation du droit des gens, deux des frégates qui composent la petite escadre combinée de Suede et de Danemarck, vont être envoyées sur les côtes de Norwege; les quatre autres serviront à convoyer, deux à deux, les vaisseaux marchands jusqu'au-delà des parages où ils ont quelques dangers à courir.

Nous avons exposé nos doutes sur le projet que l'on prête à l'empereur de Russie de rendre à la Pologne son existence politique. Mais les puissances co-partageantes pourraient se voir enlever le mérite d'une restitution volontaire, si, dans la supposition où ce projet existerait réellement, elles ne s'empres-
saient pas de l'exécuter. Il s'en faut bien que les Polonais courbent par-tout docilement leur tête sous le joug étranger. Il paraît qu'une insurrection redoutable s'organise dans la Gallicie orientale, et qu'elle est animée et dirigée par le général Dombrowski, qui, à la tête d'un grand nombre de ses compatriotes, combat maintenant en Italie, sous les ordres de Buonaparte, pour la cause de la liberté.

L'empereur vient de faire publier dans la Gallicie orientale un édit, par lequel il est défendu, sous peine d'une amende de 3,000 florins d'Allemagne, de former des vœux religieux avant l'âge de 24 ans. Les individus, qui jusqu'ici ont été accueillis dans les couvens avant qu'ils eussent atteint cet âge, pourront en sortir sans qu'il puisse être exigé d'eux aucun dédommagement quelconque pour leur entretien.

D'après ce que l'on nous mande de Constantinople, les nouvelles tentatives faites pour établir en Turquie la tactique européenne, seront aussi infructueuses que les précédentes. Depuis quelque tems, nous écrit-on, tous les Janissaires de cette capitale paraissent fort mécontents que le gouvernement leur fit donner des leçons de tactique par des étrangers; leur mécontentement vient d'éclater; ils ont demandé formellement que le grand-seigneur éloignât de Constantinople et des provinces ottomanes, toutes les troupes étrangères *sans exception*: on assure que le

conseil d'Etat appuie cette demande, et qu'en conséquence on verra bientôt partir d'ici la compagnie française d'artillerie volante et la plupart des officiers étrangers.

De Francfort-sur-le-Mein, le 10 juillet.

On a publié à Berlin une proclamation qui, par la manière dont elle est écrite, devient une nouvelle preuve de la mésintelligence qui subsiste entre le cabinet prussien et la cour de Vienne, et qui peut servir à expliquer les armemens dont ces deux puissances sont occupées dans un moment où les négociations pour la paix sont en pleine activité.

Frédéric Guillaume, par la grace de Dieu, roi de Prusse, etc., etc., etc.

« Suivant ce que nous apprenons, le conseil aulique de Vienne a fait émaner, sans même nous entendre, différentes dispositions, par lesquelles, sur la demande d'une partie, et entièrement à l'avantage des plaignans, on a voulu prononcer contre nous et nos droits, détourner nos sujets des obligations qu'ils ont contractées envers nous par le serment, et même, sommé formellement ceux de l'ordre équestre de ne point nous regarder comme leur souverain.

« Ces dispositions dont l'on s'est servi, en les imprimant et répandant pour égarer nos sujets, sont :

1°. Un mandat du conseil aulique du 17 mars 1797, au sujet de la revendication de souveraineté de Brandebourg, contre l'évêché d'Erichstadt ;

2°. Un *conclusion* du conseil aulique du 23 mars, concernant les prétentions de souveraineté de Brandebourg, contre l'ordre équestre en Franconie ;

3°. Un *idem* du 8 avril, etc. contre la ville impériale de Weissembourg ;

4°. Un *idem* du 5 mars, etc. contre l'électeur de Cologne, comme grand-maître de l'ordre Teutonique ;

5°. Un *idem* du 3 mai, etc. contre la ville impériale de Nuremberg.

« Comme dans ces affaires, et de la manière ci-dessus indiquée, même d'après ce que prescrivent les lois de l'Empire, nous ne pouvons nullement regarder et ne regarderons point ces dispositions comme juridiquement valables et obligatoires ;

mais qu'au contraire nous devons les considérer comme de véritables empiétemens sur nos droits de souveraineté, et singulièrement molestantes.

» En conséquence, nous avertissons sérieusement et gracieusement, par la présente patente, ceux de l'ordre équestre qui se sont tenus précédemment aux cantons de l'ordre équestre de l'Empire, ainsi que les autres domiciliés dont les seigneurs appartiennent à l'ordre équestre, où sont des princes voisins, villes impériales ou autres propriétaires étrangers, de ne se laisser détourner en rien de leurs devoirs de sujets.

» Nous les assurons que notre intention n'a jamais été de restreindre et attaquer les prestations qu'ils doivent faire à leurs seigneurs, et nous promettons de les protéger avec énergie contre un chacun; en même tems que nous les avertissons qu'il sera procédé de la manière la plus rigoureuse, d'après les lois, et sans distinction de personne, contre ceux qui pourraient être tentés de se soustraire à leurs devoirs de sujets envers nous. »

Donné à Berlin, le 14 juillet 1797.

(L. S.) FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

FINKENSTEIN, ALVENSLEBEN, HARDENBERG, HAUGWITZ.

La *Gazette officielle* de Vienne, du 21 du mois dernier, annonce que cinq compagnies de troupes impériales sont entrées, le 10 de ce mois, dans l'Istrie vénitienne. L'occupation anticipée de cette partie du territoire vénitien paraît avoir eu pour objet apparent la nécessité de mettre fin à des troubles qui se sont élevés entre les partisans de la démocratie et ceux de l'ancien gouvernement vénitien.

Plusieurs magistrats ont été assassinés, et d'autres ont été obligés de crier : *Vive St. Marc!*

Quelques habitans de l'Istrie sont parvenus avec peine jusqu'à Trieste, pour y donner avis de ces malheureux événemens; d'autres, qui étaient déjà parvenus sur le territoire autrichien, y furent poursuivis et arrêtés par les insurgés; c'est d'après cette conduite, et en conséquence d'une conférence tenue entre les généraux Mack, Klenau et Casimir, que cinq compagnies de Stuart et Jordis sont entrés dans l'Istrie vénitienne.

Voici le Manifeste que le comte de Thurn fit publier à cette occasion :

« Nous, Raimond, comte de Thurn, etc. etc.

» Le funeste bouleversement qu'un esprit de désorganisation absolue produit en ce moment dans les différentes parties de l'Etat vénitien, ayant excité avec raison l'attention de sa majesté impériale, royale et apostolique, sadite majesté, attentive à assurer la tranquillité de ses sujets, *en maintenant le bon ordre dans les provinces voisines*, croirait manquer à l'impulsion de sa sollicitude paternelle, si elle différait plus long-tems de prendre les mesures les plus convenables pour cet objet si important dans les circonstances actuelles.

» En conséquence, pour préserver la province de l'Istrie des tristes effets de la subversion totale qui a déjà fait tant de progrès dans les autres parties des Etats vénitiens, et aussi *pour y conserver ses droits antiques et incontestables*, elle a cru ne pouvoir pas se dispenser d'y faire entrer ses troupes.

» Des habitans de cette province trouveront sans doute dans l'entrée des troupes autrichiennes un motif de reconnaissance envers sa majesté impériale et royale, à la vigilance de laquelle ils seront redevables de la continuation de leur tranquillité et de la jouissance inviolable de leurs propriétés.

» En conséquence, sa majesté espère que chaque habitant se fera un devoir de coopérer, autant qu'il sera en son pouvoir, au maintien du bon ordre, au moyen duquel chacun recevra des troupes impériales la protection la plus efficace dans ses biens et sa personne; mais, d'un autre côté, il sera infligé les peines les plus sévères à quiconque osera s'opposer, en quelque manière que ce soit, aux mesures bienfaisantes de sa majesté impériale. »

Donné à Capo-d'Istria, le 10 juin 1797.

Signé, RAIMOND, comte de Thurn, commissaire impérial.

De Ratisbonne, le 5 juillet.

Le 22 du mois dernier la Diète s'est assemblée extraordinairement pour entendre le décret de la commission impériale, relatif à la paix qui était annoncée depuis plusieurs jours, et attendue avec beaucoup d'impatience.

Ce décret porte en substance :

« Qu'après bien des difficultés, l'espoir d'une paix gé-

nérale pour l'Empire , est enfin à la veille de se réaliser ;

» Que lors de la signature des préliminaires entre l'empereur et la France , sa majesté impériale s'est occupée de préparer la paix générale de l'Empire , en conséquence du *conclusum* de la Diète , en date du 3 juillet 1795 , qui lui remettait le soin de faire à cet égard les premières démarches ;

» Que dans ces préliminaires , sa majesté avait arrêté , pour fondement d'une paix solide et équitable , qu'à dater du jour de la signature , toutes les hostilités cesseraient entre l'Empire d'Allemagne et la République Française ; *qu'il serait tenu un congrès par des plénipotentiaires nommés de part et d'autre , et que le traité de paix serait traité et conclu sur la base de l'intégrité de l'Empire ;*

» Que quant au congrès , les négociations se continuent pour le choix d'un local favorable ; que sa majesté impériale espère pouvoir bientôt en annoncer l'issue à la Diète générale de l'Empire , et indiquer l'époque à laquelle les plénipotentiaires des Etats devront être envoyés au lieu désigné ; qu'en attendant , les députés des Etats de l'Empire prépareront les affaires dont ils auront à s'occuper , afin qu'ensuite , réunis sous leur chef suprême , ils puissent procéder au grand ouvrage qui doit assurer pour des siècles , *sur la base de l'intégrité de l'Empire , la constitution germanique et la prospérité de l'Allemagne , etc.* »

On ne conclura point de ce décret , que l'empereur veuille laisser concevoir l'espoir que l'Empire sera rendu précisément à la situation où il était avant la guerre : non ; on croit , même ici , que le comté de Montbéliard , l'évêché de Bâle , l'évêché de Liège , les abbayes de Stavelot et de Malmedy , tous Etats de l'Empire en 1791 ; que la Belgique qui , sous le nom de Cercle de Bourgogne , tenait encore à l'Empire par quelques liens , en sont irrévocablement détachés.

Dans la séance de la Diète qui eut lieu le 25 du mois dernier , le ministre directorial de Mayence proposa de fixer à trois semaines l'époque à laquelle les Etats de l'Empire liront ce qu'ils auront à dire sur le décret de la commission impériale relatif à la paix ; d'adresser préalablement des remerciemens à sa majesté impériale , pour la nouvelle preuve qu'elle vient de donner de sa sollicitude paternelle pour la prospérité de l'Empire germanique , etc. de recomman-

der sur-tout à son attention les cercles et pays qui , même depuis la signature des préliminaires , et malgré leur teneur expresse , se trouvent encore traités d'une manière très-hostile par les armées françaises , en priant sa majesté d'intervenir pour qu'ils obtiennent des dédommagemens , et soient délivrés au plutôt du fardeau qui pèse sur eux , etc.

Ces propositions , qui expriment le vœu de tous les Etats d'Allemagne , grands et petits , seront probablement adoptées par les trois collèges.

On attend beaucoup de l'intervention de l'empereur en cette occasion ; la confiance que la plupart des Etats lui témoignent est même telle , qu'il est sérieusement question de s'en remettre entièrement à lui du soin de discuter et de régler au congrès éventuel les intérêts des divers princes et Etats de l'Empire ; on s'attend ici à en voir faire la proposition par la cour impériale elle-même ; on prévoit cependant qu'il s'en faudra qu'elle soit adoptée à l'unanimité.

ITALIE. *De Saint-Marin , le 12 juin.*

Quoique la constitution de Saint-Marin soit démocratique , cette petite République n'en était pas moins infectée d'aristocratie ; elle a le malheur de compter vingt-cinq à trente familles qui se disent nobles , on ne sait pourquoi , et qui prétendent fournir la moitié des membres du conseil des soixante.

Ces familles , au commencement de ce siècle , avaient établi une espèce d'oligarchie , et occasionnerent les troubles qui fournirent un prétexte au cardinal Alberoni d'envahir la République. Il y eut alors une réforme qui a prévenu de nouveaux troubles ; cependant les familles nobles n'ont pas laissé d'usurper depuis une influence inconstitutionnelle. Le peuple souffrait en silence , parce que ces nobles avaient de puissans protecteurs hors de la République. Maintenant que les circonstances le favorisent , il a résolu de rentrer dans ses droits. Il pouvait le faire par lui-même , en convoquant l'assemblée générale de tous les citoyens , qu'on appelle *arengo* ; mais il a préféré la voie la plus douce ; il a présenté au conseil une déclaration par laquelle il demande ;

- 1^o. L'abolition de tout décret contraire aux statuts ;

2°. La suppression de tout titre et marque de noblesse ;

3°. L'observation la plus parfaite des lois fondamentales et statutaires.

Le conseil est occupé à délibérer , et l'on a tout lieu de croire que ses résolutions seront conformes au vœu des citoyens.

De Rome, le 18 juin. Le saint-pere est retombé malade et souffre des douleurs très-vives. On prétend que cette rechûte a été occasionnée par l'usage immodéré du vin d'Espagne , qui convient à l'âge de S. S. , mais non à son état actuel. Les craintes et les espérances qui n'étaient qu'ajournées, se manifestent de nouveau.

L'embarras occasionné par le défaut de numéraire augmente tous les jours. Le Mont-de-Piété est assiégé par le peuple , et la lenteur qu'on met dans les paiemens fait craindre que bientôt il ne reste plus rien dans la caisse. La congrégation économique délibère souvent ; mais elle ne trouve aucune ressource , parce que les provinces ne veulent ni ne peuvent faire des sacrifices pour soutenir le gouvernement papal.

Les trois commissaires français Mongo , Sugat et Kreitzer , sont partis pour Naples. Rien n'annonce une rupture entre la République Française et S. M. sicilienne. On assure cependant que le ministre Caulaux est chargé de demander au roi lui-même l'éloignement d'Acton et des autres favoris de la reine , l'élargissement des patriotes détenus depuis si long-tems , et l'exclusion des Anglais du port du royaume.

De Venise, le 10 juin. Un corps considérable de troupes autrichiennes a pris possession de toute l'Istrie. On ne sait quelle peut être la cause de cette invasion inattendue. Quelques personnes croient que la guerre va recommencer entre l'empereur et la République Française ; mais d'autres pensent , avec bien plus de fondement , que cette invasion est un effet de la convention faite entre ces deux puissances , et que l'empereur sera dédommagé de la perte de la Lombardie aux dépens de la ci-devant République de Venise. On dit qu'il a occupé aussi le Frioul vénitien. Les effets de la perte de l'Istrie sont incalculables ; elle entraîne la ruine de la puissance navale des Vénitiens : outre les excellens ports que contient cette province , elle fournit un grand nombre de bons matelots. La République de Venise ainsi démembrée sera réduite à une extrême faiblesse , et n'aura qu'une existence précaire ; elle ne peut être dédommagée de ces pertes que par sa réunion à la République Cisalpine.

De Gênes, le 26 juin. L'activité, la fermeté et la dignité que montre le gouvernement provisoire, les utiles comités qu'il a établis, les sages mesures qu'il a prises, lui ont déjà mérité la confiance et l'attachement de la nation. Les nombreuses députations de la ville et de l'État qui viennent porter leurs vœux au gouvernement provisoire et jurer, sur l'aute de la fraternité, la démocratie ou la mort, présentent un spectacle bien intéressant.

Le gouvernement provisoire a élu provisoirement deux juges de paix, qui seront assistés d'un assesseur et d'un commis : ils jugeront toutes les affaires qui n'excèdent pas la valeur de 100 livres; cette bienfaisante institution fera bientôt sentir les avantages du nouvel ordre de choses. La chicane et la vénalité de la justice étaient un des plus grands fleaux de l'ancien régime.

Le gouvernement provisoire a aussi institué une commission criminelle composée de cinq citoyens probes et éclairés : cette partie de l'administration de la justice n'était pas moins sujette à des abus crians ; tout criminel qui avait les moyens de dépenser rendait son procès interminable ; il était oublié dans les prisons, jusqu'à ce qu'on pût lui en ouvrir les portes sans faire crier le public, ou il était condamné à des peines non proportionnées au délit, parce qu'avec le tems l'honneur de son crime s'était affaibli.

Le gouvernement provisoire a décrété la formation d'un corps de troupes sous le nom de *gendarmerie*, spécialement destiné à battre les chemins, à protéger la perception des impôts, et à prêter main-forte aux autorités constituées dans toute l'étendue de l'État ; cette gendarmerie sera composée de six compagnies de 50 hommes chacune ; elle sera distribuée dans les différents districts de la République, en raison de leur population ; cette institution est une des plus sages et des plus nécessaires.

Un des événemens les plus glorieux pour le gouvernement provisoire, et qui montre en même-tems son énergie et la confiance qu'il inspire, c'est le retour volontaire de la plupart des prisonniers qui s'étaient évadés.

Le gouvernement, en exécution de son décret du 15, par lequel il promettait de traiter avec clémence ceux qui se constitueraient dans le terme de vingt-quatre heures, a décrété :

- 1°. Que tous les détenus coupables seulement de désertion seront renvoyés à leurs régimens respectifs ;
- 2°. Que tous les détenus dont le procès est commencé

seront

seront envoyés pardevant la commission criminelle , qui fera son rapport le plutôt possible au gouvernement provisoire ;

3°. Que tous ceux qui , au moment de l'évasion , n'étaient pas condamnés à plus d'un an de prison , jouiront immédiatement d'une grâce absolue ; cependant , en cas de récidive dans les mêmes délits , la peine sera aggravée en raison de la grâce dont ils auront abusé ;

4°. La commission fera un second rapport sur les prisonniers qui sont condamnés à plus d'un an de détention , afin que le gouvernement provisoire puisse aussi leur faire éprouver les effets de la clémence publique.

Le gouvernement provisoire a choisi hors de son sein les bons citoyens qui composeront la commission législative ; il aurait pu y faire entrer plusieurs de ses membres ; des raisons de convenance semblaient même l'exiger ; mais plein de confiance dans les citoyens qu'il a choisis , et nullement jaloux d'augmenter son autorité , il n'a consulté que le desir de s'acquitter des devoirs qui lui sont imposés.

Les membres de la commission législative sont :

Pour la ville , les citoyens Gottard Solari , Benoît Solari , évêque de Noli , Jean-Baptiste Serra , Thomas Langlade , Joseph Carragnaro ;

Pour la rivière du Levant , Sébastien Biagini , Nicolas Mangini ;

Pour la rivière du Ponent , Léonard Benza , Joseph Lovrero , Jean-Baptiste Rebecco ;

Pour la montagne , Philippe Buffetti.

SWISSE. De Basle , le 8 juillet.

Les habitans de la Valteline se sont soustraits à la dépendance des Grisons. Ils ont cassé et renvoyé tous les officiers qui n'étaient pas du pays. Cette révolution n'a heureusement pas fait couler une goutte de sang.

Les Grisons se sont adressés à leurs alliés les treize cantons , pour leur demander assistance. Les avis des différens gouvernemens helvétiques ayant été envoyés à Zurich , il en résulte , dis-on , que le corps helvétique ne juge pas convenable de se mêler de ces troubles , attendu que la Valteline ne fait pas partie intégrante de la Suisse. Suivant les dernières lettres de Coire , les Grisons seront vraisemblablement obligés de concéder à la Valteline , qui va devenir en conséquence une République libre et indépendante ; à moins qu'elle ne trouve

plus convenable de se réunir , pour assurer sa liberté , à une République voisine.

La diète de Frawenfeld est assemblée depuis huit jours. On écrit que les séances y sont très-calmes , et que l'esprit d'union et de modération , qui anime en général les Suisses , préside à toutes les délibérations. Nos députés , le bourgeois-maire Buxtorff et le conseiller Rosenburger , y ont quelque influence : Le cit. Laquante , premier secrétaire d'ambassade de la France , s'est également rendu à Frawenfeld pour y assister aux délibérations , au nom du gouvernement français , comme cela s'est pratiqué autrefois. Il y a été très-bien accueilli.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye , le 4 juillet 1797.

Toutes les troupes destinées à l'expédition qui se prépare au Texel doivent être embarquées sous trois à quatre jours. On les porte à 15,000 hommes. Ce ne sont que des corps bataves ; il n'y en a point de français.

On est extrêmement satisfait de l'esprit des équipages , ainsi que de celui des troupes. Ils brûlent d'en venir aux mains. Aussi croit-on que si l'escadre anglaise qui se trouve devant le Texel ne se retire pas , on commencera par lui livrer combat en sortant. Cette escadre d'ailleurs n'est que de dix vaisseaux de ligne , et la flotte batave , composée en tout d'environ cent voiles , en aura vingt-deux. Cette flotte est une des plus belles que jamais cette République ait mise en mer ; elle est abondamment pourvue de munitions de toute espèce , vivres , etc. On y embarque 30,000 fusils.

Enfin , les mesures pour la réussite de l'expédition sont tellement bien combinées , et l'amiral de Winter , par son activité et ses soins , est tellement parvenu à exciter l'enthousiasme parmi les équipages et à ranimer leur haine contre l'Angleterre , que les personnes initiées dans le secret , regardent l'expédition comme inmanquable.

En attendant , on se perd en conjecture sur la destination de cette flotte. Les uns ont prétendu qu'elle allait au Cap , d'autres à Hambourg ; mais l'opinion la plus soutenue , et qui paraît la mieux fondée , c'est qu'elle est dirigée contre l'Ecosse ou l'Irlande. Ce qu'il y a de certain , c'est que si

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 15 au 25 messidor.

L'ordre du jour, du conseil des Cinq-cents, du 16, ramène la discussion sur le projet relatif aux ouvriers et cultivateurs émigrés des Haut et Bas-Rhin. Bailleul reproduit les argumens présentés hier par Villers contre le projet. Il le regarde comme contraire à la constitution, qui ne permet pas de modifier les lois concernant les émigrés. Il dit : L'on parle tous les jours ici de terreur ; mais y en a-t-il jamais eu de semblable à celle qui pèse aujourd'hui sur la France ? Faudrait-il pour vous en convaincre, apporter sous vos yeux les cadavres des amis de la République, assassinés de toute part ? La discussion sera continuée.

Le Directoire envoie un message sur la situation de la commune de Lyon, où il semble que le royalisme veuille établir son empire. Renvoi à la commission.

La discussion sur les ouvriers émigrés des Haut et Bas-Rhin reprend le 17. Quelques orateurs reproduisent les raisons données de part et d'autre. On en demande la clôture. Elle est arrêtée. Le projet est adopté avec ces deux amendemens ; 1^o. qu'un délai de six mois est accordé à ces ouvriers pour rentrer ; 2^o. que par ouvrier on entendra tous ceux qui exercent une profession mercantile ou mécanique.

Un message du Directoire annonce que les émigrés et les Anglais ont tenté une nouvelle descente à Saint-Domingue ; ils ont été battus sur tous les points, et la plus parfaite tranquillité regne dans la colonie.

Siégeon a fait, le 18, un rapport sur la successibilité des enfans naturels. La commission a cru, dit-il,

A a 3

devoir traiter la question sous tous les rapports, qu'elle a renfermés dans les quatre points suivans ; 1^o. quels sont les droits des enfans nés hors de mariage depuis les lois rendues sur cet objet par la Convention nationale ; 2^o. quels doivent être leurs droits à l'avenir ? quelles sont les conditions nécessaires pour établir le droit de successibilité ? enfin, quels sont les droits de ces enfans pendant la vie de leurs parens ? La lecture de ce discours a duré près de deux heures. Le conseil en a ordonné l'impression et l'ajournement du projet.

Sur le rapport de Belleville, il a déclaré que l'armée de la République à Saint-Domingue avait bien mérité de la patrie.

Willot a fait le rapport sur les mesures à prendre pour compléter l'organisation de la gendarmerie.

Verninet a proposé, le 16, au conseil des Anciens, d'approuver la résolution qui ordonne qu'il sera perçu de suite un troisième cinquième des contributions de l'an V. Elle est adoptée.

Le conseil approuve, le 17, celle qui autorise le Directoire à envoyer des commissaires à la Guyanne et aux Isles-sous-le-Vent. Il rejette la résolution concernant les décharges et réductions sur les contributions de l'an V. Il y a vu des dispositions qui prétaient à l'arbitraire,

La discussion s'est ouverte, le 18, sur celle relative à la solde des officiers de santé. Le rapporteur dit qu'elle est injuste ; en ce que les médecins, chirurgiens et pharmaciens des hôpitaux, ne sont pas assez payés ; et impolitique, parce que s'il ne faut pas surpayer, les talens et les services doivent néanmoins obtenir une récompense justement mesurée. La résolution n'est pas adoptée.

Le rapporteur de la commission des Cinq-cents, chargée de présenter un projet de résolution tendant au renouvellement des membres des bureaux centraux établis, le 19, qu'ils doivent subir le même renouvellement que les autorités constituées. L'argument, tiré de ce que ces bureaux ne tiennent pas leur pouvoir immédiatement du choix du peuple, n'est d'aucune con-

sideration. Les administrations de département de qui ils émanent sont du choix du peuple ; ainsi la loi doit être commune à tous deux. Après une assez longue discussion et diverses propositions faites , la question est renvoyée à un nouvel examen de la commission.

Le conseil des Anciens approuve, le 19 , sans discussion, la résolution qui déclare que l'armée du nord de Saint-Domingue a bien mérité de la patrie.

Portier (de l'Oise) a soumis, le 20 , à la discussion du conseil des Cinq-cents , son projet concernant les fondations de bourses dans les différens collèges de Paris. Il s'agit de leur rendre les biens sur lesquels elles sont affectées. Divers membres pensent que cette mesure doit être généralisée , et il est résolu que les fonds de bourses de tous les collèges seront rendus.

L'ordre du jour appelant la discussion sur le projet de résolution de Camille Jourdan , sur la police des cultes , le général Jourdan obtient le premier la parole. « Je ne crois pas , dit-il , qu'on puisse adopter le projet que vous présente la commission , sans exposer la constitution à être renversée par ses plus cruels ennemis. Et moi aussi , je veux la liberté des cultes , mais je n'en veux pas la licence. A Dieu ne plaise que je veuille inculper en rien aucun des membres de la commission ; mais je ne puis m'empêcher de dire et de croire que plusieurs d'entr'eux se sont plutôt considérés comme les défenseurs officiels d'un culte , que comme des législateurs. L'humanité , plutôt que la justice , les a conduits dans le projet qu'ils vous ont présenté ; et qui ne sait que l'humanité chez un juge ou un législateur , peut dégénérer en faiblesse ? Or , de quels résultats fâcheux cette faiblesse ne pourrait-elle pas être suivie , quand on considère qu'elle est en faveur d'hommes tout au moins exaltés , qui , la plupart regardent Louis XVI comme un martyr et un saint ; et les héros morts pour la défense de la République , comme des réprouvés ? Pour soustraire les prêtres réfractaires au serment exigé par la loi , on oppose qu'il est des religions qui ne per-

mettent pas le serment : cela peut être ; mais il ne peut y en avoir aucune qui puisse défendre à ses sectateurs de promettre obéissance aux lois de la République ; et s'il en était une , il faudrait chasser ses partisans de toute société. Celui qui refuse de promettre d'obéir , promet tacitement de n'obéir pas. En vain les prêtres réfractaires opposent l'article CCCLIV de l'acte constitutionnel qui prononce la liberté des cultes , sans exiger le serment de ceux qui les professent. Eh ! comment des hommes qui refusent de la reconnaître , des hommes qui refusent de lui promettre obéissance et fidélité , viennent-ils l'invoquer en faveur de leurs refus ! Citoyens législateurs , dispenser les prêtres réfractaires de la déclaration exigée par la loi , c'est vous montrer non seulement faibles , mais injustes ; car , de quel droit l'aurez-vous exigé des uns , pour , ensuite , en exempter les autres ? Que deviendront eux-mêmes ces prêtres constitutionnels , ces prêtres qui se sont constamment montrés obéissans à vos lois ? Il ne leur restera plus qu'à fuir devant ceux devant lesquels vous aurez vous-mêmes fait plier les lois. On dit encore que cette déclaration blesse l'égalité des droits , puisque elle n'est point exigée des autres citoyens , et que la constitution ne reconnaissant pas de *prêtres* , ils ne sont dans l'État que de simples citoyens. Oui ; mais on ne peut se dissimuler qu'il y a dans un État des citoyens qui ont sur leurs concitoyens une influence que n'ont pas les autres , que les prêtres sont de ce nombre ; que le citoyen militaire , magistrat , acquéreur de biens nationaux , s'il est catholique , doit , par sa religion , se faire un devoir d'en écouter le ministre et de pratiquer ses leçons. Que n'aurait donc point à craindre un État dans lequel il se trouverait de ces ministres dont l'esprit serait opposé à l'esprit et aux lois du gouvernement ? Au surplus , quoique la constitution n'exige pas de tous les citoyens la promesse d'être soumis à ses lois , il n'en est pas dont le législateur n'ait le droit de l'exiger , si le bien général le demande ; et je ne crois point qu'il puisse s'en dispenser vis-à-vis de ceux qui

peuvent avoir quelque influence sur les autres. »

Je demande la question préalable sur le projet de la commission, et que le serment qui est et doit être exigé de tout prêtre exerçant les fonctions du culte catholique, soit conçu en ces termes :

« Je jure de ne rien dire ou faire en public ou en particulier contre la constitution de l'an III. » On demande l'impression du discours. Le conseil l'ordonne, et ajourne la discussion à demain.

Fressinel a la parole après Jourdan. Il retrace les maux cruels auxquels les prêtres ont été livrés, il dit que leur rentrée sera sans dangers; la République, le front ceint de lauriers et l'olivier à la main, sera-t-elle ébranlée par quelques mécontents; la constitution ne peut-elle s'affermir que par la violation du pacte social? Les tribunaux ne sont-ils pas pour punir les prêtres qui se rendraient coupables comme le reste des citoyens.

Sans doute la déclaration exigée des prêtres ne les oblige pas à abjurer leur religion; toute religion veut qu'on obéisse aux lois. Mais que n'exige-t-on aussi une pareille déclaration de ces partisans de l'anarchie qui, jusqu'aux portes du sénat, osent tramer le rétablissement de la constitution de Robespierre.

N'est-ce pas d'ailleurs créer une sorte de délits, chercher des coupables, se mettre dans l'affligeante nécessité de punir?

Accordez donc la liberté illimitée des cultes. La constitution le veut, s'écrie l'orateur; le peuple la veut, il vous l'arracherait, peut-être.

Les bons prêtres prêchent la paix; les mauvais seront punis sans danger, parce que le peuple ne verra plus en eux des martyrs, mais des fourbes.

Fressinel présente un projet de résolution tendant à ce que toute poursuite contre les prêtres, à raison des lois sur les cultes, restent sans suite; à ce que chacun puisse librement exercer son culte; à ce que les citoyens aient des lieux pour leurs sépultures, etc.; ces lieux seraient soumis à la surveillance des officiers publics; tout signe ou costume d'un culte serait

interditan public, etc, etc, etc. La discussion continuera demain.

Porte a ouvert, le 21, la discussion sur le même objet. Il demande pourquoi on souffrirait que les prêtres qui doivent l'exemple aux autres, travaillent, par une résistance criminelle, à renverser la constitution. De tels hommes ne sont pas et ne peuvent être les ministres d'une religion respectable. Ils sont des perturbateurs, des furieux qu'il faut punir.

Lemérer se jette dans des dissertations théologiques qui pouvaient être savantes, mais qui étaient longues et diffuses. Après avoir pris la religion à son berceau, et l'avoir conduite jusqu'à ce jour, il conclut qu'elle doit être absolument libre, et vote pour le projet de Jordan.

Boulet, qui lui a succédé, a parlé dans un sens opposé.

Tous ces discours seront imprimés.

Lecoulteux a proposé, le 21, au conseil des Anciens, d'approuver la résolution du 18 messidor sur les transferts des inscriptions. Elle porte qu'après le visa de la trésorerie, les oppositions ne seront point reçues.

Le conseil l'approuve.

Le général Willot a rendu compte, le 22, au conseil des Cinq-cents, de la situation de la commune de Lyon. Il attribue aux membres du bureau central les désordres qui s'y commettent, et il pense que la force armée qui s'y trouve suffira à leur repression, si elle est dirigée par des agens qui aient la confiance de leurs concitoyens, et qu'alors le peuple ne se fera plus justice lui-même.

Le général Jordan présente un projet sur les officiers surnuméraires des armées.

Le projet relatif aux émigrés de Toulon, par suite des événemens du 31 mai, a été adopté. La faculté de rentrer leur a été accordée, en faisant les justifications portées par les lois des 22 germinal et prairial an III.

Beaucoup de membres ne voulant pas voter sont

sortis de la salle, lorsque le projet a été mis aux voix.

La séance du 23 a été employée à la discussion sur le projet relatif aux cultes.

Boissy-d'Anglas se prononce pour le projet. Il pense qu'exiger un serment ou une déclaration des prêtres, c'est rétablir une corporation dans l'État, faire une classe distinctivé de citoyens. Il ajoute qu'on a fait une expérience assez funeste des sermens, pour ne pas courir de nouvelles chances à cet égard.

Quant à la sonnerie des cloches, il la croit contraire à la constitution qui défend tout acte extérieur des cultes.

Eschassériaux regarde comme un grand malheur la nécessité où l'on a mis le Corps législatif de s'occuper de nouveau de religion. Il lui paraît que c'est un piège perfide dressé par les ennemis de la République. Il dit qu'on demande aujourd'hui les prêtres et les cloches; demain, les ordres religieux, et ensuite peut-être la royauté.

L'ordre du 24 appelant le rapport sur les sociétés populaires, Duplantier, rapporteur :

Serait ce vouloir le maintien de la constitution, le bonheur du peuple et la paix intérieure et extérieure, que de favoriser les excès que viendraient renouveler les suppôts de l'anarchie ? Au commencement de la révolution, la nécessité d'activer l'esprit public rassembla des citoyens dont le but était de seconder le Corps législatif dans le grand ouvrage de la régénération. Mais ces réunions devinrent bientôt un foyer d'ambition. Si les sociétés populaires ont rendu de grands services, par combien de maux ne les ont-elles pas fait oublier ?

Duplantier propose de limiter le nombre des membres de ces sociétés, proportionnellement à la population des communes, en sorte que dans les plus grandes, telles que celles de Paris, il ne puisse excéder quarante ;

Que les salles d'assemblée soient ouvertes au public ; et les portes, vitrées ;

Qu'au-dessus et sur la porte d'entrée soit une inscription qui indique l'objet de la réunion ;

Et que le Directoire ainsi que les administrations aient la faculté de dissoudre ces sociétés lorsqu'ils le jugeront convenable.

L'impression de ce projet amène une vive discussion.

Ses partisans conviennent qu'il a besoin d'être rectifié.

Elle est néanmoins ordonnée.

Sur le rapport de Vasse, le conseil a déclaré, dans sa séance du 25, la loi du 10 messidor, rendue en faveur des Bourbons, veuve Orléans et Conti, commune à la ci-devant duchesse Bourbon.

On a repris la discussion sur la police des cultes.

Rampillon a combattu le projet de la commission. Il pense que ce n'est pas le vœu de la majorité des Français que celui de laisser rentrer les prêtres déportés et de sonner les cloches, et trouve que la religion romaine a valu bien cher aux hommes les consolations qu'ils en ont reçues.

Rien encore de décidé.

Le conseil des Anciens a approuvé la résolution qui suspend la vente des biens affectés aux bourses de tous les collèges de la République.

PARIS. *Nonidi*, 29 *Messidor*, l'an V de la République.

DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Extrait du procès-verbal de la séance publique du Directoire exécutif, du 26 messidor an V.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Directoire, du 15 de ce mois, concernant la célébration de la fête commémorative de la journée du 14 juillet 1789 (v. st.), à midi les sept ministres se sont réunis au palais national du Directoire exécutif, dans la salle des séances, où se trouvaient les cinq directeurs et le secrétaire-général.

Les membres du corps diplomatique se sont aussi rendus dans la salle des audiences particulières.

Les membres des différentes autorités constituées du département de la Seine et de la commune de Paris, se sont réunis pareillement au palais national du Directoire, dans la salle des audiences publiques.

Le Directoire, escorté de sa garde à pied, et précédé de ses huissiers et messagers d'Etat, des membres des autorités constituées, des membres du corps diplomatique, des ministres et du secrétaire-général, est sorti de la salle de ses séances, et s'est rendu dans la cour intérieure de son palais.

Les dispositions nécessaires y avaient été faites. Un vaste amphithéâtre s'élevait au milieu de la cour; il était surmonté d'une statue de la liberté, et orné de trophées militaires. Cinq sièges étaient placés au fond de la partie supérieure, pour les cinq membres du Directoire; un sixième était sur le côté droit, pour le secrétaire-général; d'autres étaient disposés sur deux estrades latérales, pour les ministres: ceux destinés aux membres du corps diplomatique, occupait les deux côtés du devant de l'amphithéâtre. Le pourtour était préparé de manière à recevoir commodément les membres de toutes les autorités constituées.

En avant de l'amphithéâtre, et de chaque côté, étaient deux orchestres occupés par le conservatoire de musique et les musiciens de la garde du Directoire.

La garde à pied et à cheval était rangée dans la cour.

Des trophées de drapeaux, élevés en l'honneur de chaque des armées de la République, étaient ombragés par des arbres verts et des guirlandes de feuilles de chêne et de laurier.

Un nombreux concours de spectateurs garnissait les fenêtres et la cour du palais.

Le Directoire, et tout le cortège ont pris séance sur les sièges préparés pour les recevoir.

Les chefs de la garde du Directoire étaient rangés derrière les cinq membres.

Une décharge de l'artillerie, placée dans le jardin du palais directorial, annonce l'ouverture de la fête.

La musique de la garde et le conservatoire de musique exécutent successivement plusieurs symphonies et des airs militaires.

Les élèves du conservatoire chantent ensuite une hymne analogue à la fête.

Les spectateurs y ont applaudi avec transport.

Le Directoire se leve ; il se fait un profond silence , et le président prononce le discours suivant :

« FRANÇAIS ,

« Combien il est doux de célébrer le jour qui vit naître la liberté ; cette liberté sortie du sein des orages , préservée au milieu de tant d'écueils , sanctionnée par tant de victoires ; cette liberté enfin , que garantit une constitution , nouvelle encore , mais déjà éprouvée par de si violentes attaques , par tant de sourdes menées , par de si grands succès !

« Quel spectacle sublime , que celui d'un peuple qui , déchiré au-dedans par une affreuse guerre civile , cerné au-dehors par les phalanges d'une coalition monstrueuse , n'ayant à lui opposer qu'une jeunesse sans expérience , chasse néanmoins et disperse tous ses ennemis , inonde leurs propres États , venge son indépendance , couronne ses triomphes par des traités honorables , et stipule avec modération sur le théâtre même de ses victoires , les conditions de la paix et du repos de l'Europe ! Voilà ce que peut le génie de la liberté ; voilà ce que peuvent les bras qui renversèrent la Bastille au 1^{er} juillet.

« Heureux si , tandis que la République naissante étonne l'univers par l'éclat de ses armes , des méchants suscités par les plus viles passions , par la jalousie , par la cupidité , par la soif de la vengeance , ne se fussent efforcés à l'envi de déchirer son sein !

« Mais que peuvent ces efforts convulsifs contre la volonté nationale , qui demande un terme à la révolution ? En vain l'alliance est faite entre l'anarchie et le despotisme , entre la fureur et l'hypocrisie , entre Louis XVIII et l'ombre de Marat , pour anéantir le pacte social de 95 ; ils ne réussiroient pas plus à le détruire par une explosion subite , qu'à exécuter le projet de le démolir pièce à pièce.

« Républicains alarmés sur le sort de la constitution , rassurez-vous ; non , la liberté ne périra point ; non , ce n'est point une marche rétrograde , que le retour nécessaire vers un but qui avait été outre-passé. Nos législateurs sauront l'arrêter au point marqué par la justice ; et cette vigueur de gouvernement qui a su foudroyer l'anarchie dans sa rage , saura l'empêcher de renaître , et foudroyer le royalisme à son tour , s'il ose lever sa tête prosaïque.

« Amis de la République , voulez-vous hâter l'instant d'une jouissance inaltérable ? éloignez de vous ces restes impurs d'une secte abhorrée , ces disciples sanguinaires de Robespierre.

pierte et de Babœuf, qui mêlent insolemment leur cause infâme à la vôtre ; renvoyez ces hommes atroces parmi les royalistes qui les soudoient ; souvenez-vous que ce sont leurs seuls excès qui ont donné quelque consistance au parti qui vous semble aujourd'hui s'apprêter à rétablir le trône.

» Il n'en sera rien, et le serpent mourra de son propre venin. La République, dites-vous, va périr, elle est en butte à tous les efforts de la malveillance ; ses ennemis rentrent en foule ; le fanatisme agite ses torches ardentes. Dites plutôt que la constitution est bien forte, puisqu'avec elle la République peut déjà braver tant d'ennemis conjurés, puisque sa tranquillité intérieure n'en est pas sensiblement altérée ; puisque chaque jour, depuis les vingt-mois de son organisation, son sort n'a cessé de s'améliorer ; puisqu'elle fleurit, puisqu'elle prospère, malgré les clameurs, malgré la diffamation, malgré la pénurie, sous les ronces dont on cherche à l'étouffer.

» Que la séparation s'opère donc enfin de la cause des bons d'avec celle des pervers ; que nos ennemis soient comptés et leur nullité connue. Que tout ce qui est probe, généreux, libre, moral, ami de l'ordre, ami des arts, se rallie au pacte de l'an III, aux autorités qu'il a établies ; que tout ce qui est haineux, rampant, licencieux, lâche, faux dévot, agioteur, intrigant, se range dans le parti contraire : d'un côté, on verra le corps entier de la nation ; de l'autre, une poignée de misérables, voués à l'ignominie, et qu'il suffit d'avoir signalés.

» Français, osez enfin vous dire Républicains, osez faire cause commune avec les vainqueurs de l'Europe, vos pères, vos frères et vos enfans ; honorez-vous de ce titre sublime. Quelle est cette nouvelle terreur qui voudrait proscrire jusqu'au nom de citoyen ? la terreur ! c'est elle seule qui doit être bannie du sol de la liberté, qui doit être réservée aux ennemis du dehors.

Que toute alarme cesse, enfin, parmi nous ; que chacun, en s'acquittant avec fidélité, du tribut que lui impose le besoin de l'Etat, soit sûr de son existence et de ses propriétés ; que celui qui a acquis de bonne foi jouisse du fruit de son industrie, sans crainte d'être dépouillé par les plus cruels ennemis de la République, sans crainte d'être victime de son civisme et de sa confiance dans les paroles du législateur, sans crainte d'invoquer inutilement la charte constitutionnelle qui a garanti sa possession !

» Français ! prenons un vol supérieur ; planons sur les petits intérêts qui nous divisent ; portons, jusqu'aux pieds de

l'Eternel ; notre homme libre et pur , que chacun l'adore à sa manière , pourvu que l'offrande commune soit un esprit de concorde et d'amour. Le domaine des lois est séparé de celui des consciences ; la vraie religion , quel que soit son culte , est essentiellement amie de l'ordre et de l'obéissance due aux magistrats ; elle est donc amie de la constitution républicaine ; elle recommande l'amour de ses égaux , l'amour de la patrie , l'amour des vertus privées ; elle est donc amie de la morale républicaine : que tout culte soit donc exercé librement sous la protection nationale , et qu'à leur tour ceux qui naguère invoquaient pour eux une simple tolérance , ne deviennent pas les oppresseurs de leurs concitoyens.

» Oui , la révolution est terminée ; vous que séduit encore , sous des points de vue différens , la trompeuse perspective d'un mieux imaginaire , renoncez à des illusions qui vous rendent malheureux ; abandonnez des projets dont vous-mêmes seriez bientôt les victimes.

» Le tems des exagérations est passé ; ce n'est plus par l'enthousiasme qui révolutionne , c'est par la prudence et par la fermeté qui consolident , que nous pouvons assurer les bases de notre bonheur.

» Français , puisse cette commémoration de la journée où vous conquîtes la liberté , contribuer à vous la rendre plus chère encore ! L'économie prescrite par les circonstances , n'a pas permis de la célébrer avec l'éclat que la nation doit mettre un jour dans ses fêtes publiques ; signalons celle-ci par un spectacle plus touchant , plus agréable à la patrie que la pompe des solennités ; montrons-lui tous ses enfans réunis sous l'égide de leur constitution , travaillant à l'affermir dans ce même concert avec lequel , à l'époque mémorable que nous célébrons , ils firent retentir sur tous les points de la France le premier cri de la liberté. »

Ce discours est suivi des plus nombreux applaudissemens et des cris répétés de *vive la République* !

L'artillerie du jardin y répond par une nouvelle décharge.

Le conservatoire de musique exécute ensuite plusieurs des airs chéris des défenseurs de la patrie. Ceux du *Chant du Départ* et de la *Marseillaise* excitent les plus vifs transports.

Le Directoire , descendu de l'amphithéâtre , se remet en marche dans le même ordre qu'il était venu , et rentre dans la salle ordinaire de ses séances.

L'ambassadeur ottoman est arrivé à Paris , *incognito* , le 25 , à 11 du matin ; il est logé dans l'hôtel Monaco , f. b. Germain.

LENOIR-LAROCHE , Rédacteur en chef.

M E R C U R E F R A N Ç A I S ,

HISTORIQUE , POLITIQUE
ET LITTÉRAIRE ;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

*Du décadi 10 Thermidor , an cinquieme
de la République Française.*

(Vendredi 28 Juillet 1797 , *vieux style.*)

T O M E X X X .



A P A R I S ,

Au bureau du Mercure , rue des Poitevins ,
n^o. 18.

M ÉMOIRES de Mathématiques, etc. de la Société italique	Page 1-65.
Mémoires ou Essais sur la Musique, par Grétry, (second extrait)	14.
Lettre sur l'Aristenete grec et l'Aristenete français.	23.
Notice sur la vie de Sédaïne	30.
Complainte de Harald-le-Vaillant, trad. du danois.	34.
Éléments raisonnés de la grammaire française, par J. Roullé	83-150.
Cours élémentaire de morale, par M. Lévesque..	93.
Lettre contenant une dénonciation de plusieurs plagiat	94.
Invocation de Lucrece à Vénus, par Legouvé....	103.
L'apparition après la mort, dialogue dramatique, traduit de l'allemand.....	129-103.
Notice sur Louise-Elis. Larocheffoucault-d'Enville.	160.
La vie humaine (stances), par St.-Ange	163.
Le Négrillon, complainte traduite de l'anglais de Samwel	200.
Il y a des cas dans toutes les langues, etc. par Jean-Baptiste Bertrand	203.
La Politique d'Aristote, traduite du grec par Champagne	213.
Abrégé des Hommes illustres de Plutarque, par Acher	218.
Les filles du Destin, ode traduite du danois. par Hwass, fils	222.
Apologue oriental, unité de Sady	226.
Du nouveau Système de Brown	257-321.
Voyage en Italie pendant l'année 1789, par A. Young	271.
De l'usage à faire de l'autorité publique, etc. par Røderer	282.
Hymne à l'agriculture, mis en musique, etc.	291.
Lectures faites à l'Institut, séance publique du 15 messidor	335.
Lettre au cit. E. B. qui a adressé des plaintes aux gens de lettres et aux imprimeurs	351.
Couplets chantés à Epinal dans la fête de l'Agriculture, par François (de Neufchâteau)	356.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCAD 10 THERMIDOR, l'an cinquième de la République.
(Vendredi 28 Juil et 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

ÉLÉONORE DE ROSALBA, ou le Confessionnal des Pénitens
noirs ; traduit de l'anglais d'ANNE RADCLIFFE , par
MARY GAY , etc.

L'HOMME de ce siècle qu'on peut le moins soupçonner d'avoir eu le goût des choses frivoles, le vertueux et sage Turgot regardait les bons romans comme la lecture la plus utile pour l'étude du cœur humain, et pour le perfectionnement des mœurs. Il pensait que l'histoire, qui présente souvent des tableaux si peu fideles des gouvernemens et des nations, ne peint presque jamais les individus, et que ce n'est pas l'incertitude des faits qui doit en dégoûter le plus les bons esprits, mais le vague et le fabuleux des notions qu'elle prétend fournir sur la nature de l'homme et sur la marche de ses passions. Il pensait sur-tout que les leçons de l'histoire se trouvent bien rarement applicables aux circonstances journalieres de la vie, et que celles des moralistes dogmatiques, abstraites des exemples, qui peuvent seuls les rendre sensibles, ne sont bien entendues que par les personnes qui n'en ont pas besoin ; tandis que d'attr-

A 1

chans récits, qui font résulter ces mêmes leçons du développement naturel des faits et des sentimens, les fixent sans peine dans la mémoire, les moulent pour ainsi dire sur les circonstances où se trouve chaque lecteur, lui en montrent expérimentalement la justesse, et les font passer rapidement dans les habitudes.

Il est sûr que les nations dont les romans sont parvenus à notre connaissance, nous sont elles-mêmes bien mieux connues par ces livres que par leurs histoires. L'histoire des Arabes et des Persans nous peint fort incomplètement leurs mœurs : leurs contes, au contraire, nous associent, en quelque sorte, à toutes les scènes de leur vie publique et privée ; leur manière de sentir, leurs préjugés, leurs goûts dominans la tournure que les circonstances locales et l'éducation ont donnée à leur esprit, tout s'y trouve fidèlement retracé ; et nous suivons ces peuples, non-seulement dans tous les actes extérieurs, mais même dans ceux que le secret de la famille dérobe, et dont la jalousie ou le despotisme conjugal font un impénétrable mystère. Il n'est pas moins évident, en outre, que ces contes ont contribué beaucoup à nourrir les habitudes dont ils offrent le tableau. Les imaginations vives de l'Orient, exaltées encore par la solitude et la contemplation, pesent sur toutes les impressions et sur tous les sentimens ; il leur faut des écrits qui les leur retracent sous des images brillantes et fortes ; enfin, par le défaut de communication des hommes entre eux, ces livres favoris exercent une grande influence, et les goûts qu'ils développent deviennent en peu de tems entièrement ineffaçables.

Les romans qui nous ont été laissés par les Grecs sont peu nombreux : ils portent sur un genre assez uniforme d'événemens et de passions. Ce peuple éminemment sensible , ce peuple organisé si heureusement pour les arts , à qui nous devons les premiers , et sous plusieurs rapports , les plus excellens modèles dans presque tous les genres de poésie et d'éloquence , n'a pas eu le tems de perfectionner toutes ses créations. Après avoir cherché de doux plaisirs et d'utiles leçons dans les représentations générales de la nature , il trouva des plaisirs plus vifs , des leçons plus sublimes et plus fécondes dans la peinture des scènes de la vie , des catastrophes auxquelles la destinée de l'homme est soumise , de ces puissantes émotions du cœur qui peuvent ou l'embellir , ou l'empoisonner. Mais l'utilité politique de leur théâtre , leur goût passionné pour des poèmes qui leur retraçaient et la gloire de leurs ancêtres , et les circonstances dont avait dépendu leur liberté , semblèrent diriger le principal effort du génie , vers ce genre si propre à le faire briller dans tout son éclat. Les récits feints qui nous retracent ce qu'offre de plus intéressant le cours journalier des choses humaines , ces récits sur-tout que le langage plus familier de la prose rapproche encore davantage de nous , ne furent pas dédaignés par leurs écrivains : mais les faits s'en rapportent à un petit nombre de vues ; ce qui dans la vie sociale touche de plus près aux individus , ce qui tient aux différens états , et peut influencer le plus directement sur le bonheur , ne s'y trouve envisagé que d'une manière superficielle et générale. Il n'est pas douteux qu'en observant de plus près ,

en pénétrant plus avant les secrets du cœur et de l'imagination, les modernes ont produit des effets plus variés et plus forts; et leurs romans, on peut le dire, sont très-supérieurs à ceux des anciens.

Ce fut en Europe un premier pas vers l'amélioration des choses, que les associations particulières d'hommes généreux armés pour la défense de l'opprimé. La chevalerie, qui depuis est devenue la source d'un nouveau genre d'oppression, fut dans l'origine un véritable bienfait. Elle dirigea vers un but utile cette indignation que l'injustice et la violence inspirent toujours, elle consacra les droits de la faiblesse et du malheur, elle exalta par des sentimens de fraternité particulière tous ceux qu'une vive sympathie, et le respect de soi-même, fait naître dans les cœurs les plus élevés. Ses règles, ses devoirs et la gloire de quelques hommes qui les pratiquèrent avec beaucoup de zèle et de courage, ont donné naissance à un genre de romans qu'il est facile maintenant de trouver absurdes, mais qui concoururent singulièrement alors aux services que rendait la chevalerie elle-même. Ces romans méritent d'être lus par les hommes qui veulent connaître toutes les manières d'agir sur l'imagination : il serait utile de considérer cet objet avec plus de profondeur qu'on ne l'a fait jusqu'à présent; et les vues littéraires et philosophiques qu'il présente pourraient être d'un tout autre intérêt que ces répétitions continuelles de Quintilien et de Rollin dont sont remplis presque tous nos cours de belles-lettres.

Cependant la société faisait des progrès, et la

chevalerie s'écartant de plus en plus de son but primitif, s'était mise à la place des tyrannies qu'elle avait eu d'abord pour objet de combattre. On ne sentit pas seulement qu'il fallait s'occuper de réprimer les brigandages de cet ennemi devenu de jour en jour plus cruel ; mais l'affectation des sentimens et des actes de vertu dont elle n'offrait gueres plus d'exemple, jointe à la forfanterie de ses prouesses imaginaires commencerent à la rendre ridicule. Le ridicule s'attachait sur-tout aux ouvrages de chevalerie ; car les personnes et les faits particuliers pretaient moins à rire.

L'effet de ce passage long et insensible fut tout-à-la-fois marqué et hâté par un véritable phénomène, par l'apparition du don Quichotte de Cervantes qui mérite de faire époque dans l'histoire de la littérature, et qui contribua singulièrement à guérir sa nation d'une manie pour laquelle elle avait un penchant bien plus vif et plus enraciné que tous les peuples voisins.

A peu-près dans le même tems, il paraissait en France quelques romans satyriques et politiques qui semblaient devoir faire prendre une nouvelle direction aux esprits : mais la langue était encore trop imparfaite pour que ces premiers essais, d'une raison forte et courageuse, eussent tout le succès qu'on pouvait en attendre. C'est ainsi que les efforts des protestans républicains trouverent, dans l'aveugle superstition de ces tems, un obstacle invincible à l'établissement d'un gouvernement libre, dont quelques grandes ames avaient osé dès-lors former l'espoir.

Le mélange de l'esprit chevaleresque , des idées superstitieuses dominantes, d'une certaine galanterie affectée que les Italiens portaient dans la plupart de leurs ouvrages, et de cette énergie nouvelle que les guerres civiles et l'étude assidue de l'antiquité développaient même au milieu des institutions modernes, produisit deux especes de romans, dont les uns donnaient à l'amour toute la teinte d'une dévotion ascétique et minutieuse , renforcée de ce que l'honneur guerrier peut lui prêter de charme et d'élévation ; les autres associaient les sentimens de l'amour et de l'honneur aux idées plus fortes de l'antique liberté , transportaient les mœurs modernes dans les tems anciens , comme pour les aggrandir et les consacrer, ou par de subtiles dissertations, préluaient à ces peintures plus vraies du cœur humain, que leurs défauts même ont appris à mieux tracer. La lecture de ces romans contribua plus qu'on ne pense à l'esprit du siècle de Louis XIV : elle y contribua bien plus sans doute que cette ridicule guerre de la fronde à laquelle beaucoup d'écrivains se plaisent à le rapporter , mais qui conçue sans véritable objet public, exécutée sans suite et sans plan, se termina toujours dans chacune de ses phases successives, par des transactions honteuses entre les chefs et la cour, par la distribution de quelques pairies, de quelques cordons , de quelques gouvernemens à ces grands patriotes dont la conscience s'apaisait toujours à ce prix.

Vers la fin du dernier siècle, il parut un roman dont le but avait un tout autre caractère de grandeur. La *Cyropédie* de Xénophon en avait pu fournir

l'idée ; et les vues politiques ou morales , le style , le ton en semblaient calqués sur les anciens : mais l'admirable talent et l'ame plus admirable encore de l'auteur l'ont rendu, s'il est permis des'exprimer ainsi, plus original que ses modeles eux-mêmes. On voit que je parle du Télémaque qui doit être cité sur-tout pour son influence sur l'esprit de toute l'époque postérieure. Presqu'aucune des vues de gouvernement qu'il renferme , n'a pu soutenir un examen réfléchi ; car les idées ont fait depuis à cet égard des progrès étonnans : mais le Télémaque fit, peut-être le premier, sentir à toutes les classes de lecteurs, la nécessité de surveiller et de censurer assidûment tous les actes de l'autorité souveraine ; il leur apprit que les gouvernemens sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les gouvernemens ; il tourna l'attention publique vers les objets d'art social et d'administration ; et les vertus auxquelles l'auteur prête un charme particulier s'y lient toujours aux bonnes lois qui les font naître, au bonheur public dont elles sont tout ensemble et la cause et l'effet.

Mais c'est dans le siècle actuel que les romans ont considéré plus directement et plus en détail toutes les parties de la morale usuelle ; c'est aussi dans ce siècle qu'ils ont le plus influé sur les mœurs : les romanciers anglais méritent sur-tout d'être cités sur ce point , comme de véritables réformateurs. Les grands tableaux de Richardson, les tableaux plus familiers de Fielding et de Goldsmith , les sublimes caricatures de Swift n'ont pas uniquement amusé l'Angleterre ; ils en ont encore fortement modifié les

goûts et les usages ; ils ont fait prendre des teintes nouvelles aux caractères et aux idées.

On croit assez généralement que les Français ont beaucoup d'imagination ; ils en ont au contraire fort peu ; et la raison , qu'on leur refuse , est ce qui les caractérise particulièrement. Aussi, tandis qu'ils possèdent grand nombre d'excellens ouvrages philosophiques, n'en ont-ils qu'un très-petit de bons romans ; et ceux-là même ne paraissent pas avoir exercé d'influence bien durable sur la nation. Il faut, excepter peut-être les *Mémoires* du comte Gramont , ouvrage où le talent le plus heureux est employé à répandre sur le vice beaucoup de séduction et de grace ; on peut lui accorder la gloire d'avoir corrompu deux générations de suite dans les classes supérieures de la société. Les romans de Crébillon n'ont pas mal contribué non plus à l'encouragement des mœurs déordonnées qu'ils retracent ; et quoiqu'on ne puisse pas leur refuser quelque talent , si le souvenir en parvient à la postérité, ce souvenir ne sera gueres plus honorable pour le peintre que pour les modèles.

Au reste , les romans de Lesage , ceux de l'abbé Prévost, ceux même de Voltaire n'ont point causé de ces émotions générales et profondes , que tout un peuple semble ressentir à-la-fois , et qui se marquent par des changemens importans dans les habitudes ; malgré le succès prodigieux de *la nouvelle Héloïse* , ce n'est peut-être pas comme ouvrage dramatique qu'il a produit ses effets les plus remarquables et les plus utiles.

A raison de leur caractère attentif et réfléchi , de leur penchant à l'enthousiasme à tous les senti-

mens passionnés, les Allemands sont bien plus susceptibles d'être émus par les ouvrages d'imagination. Sept ou huit jeunes gens se sont, dans différentes villes d'Allemagne, donné la mort après la lecture du roman de Werther : la représentation des *Volcurs de Skiller* a déjà plus d'une fois engagé des étudiants à se réunir en bandes, pour aller vivre dans les forêts à l'exemple de leurs héros, et pour y travailler comme eux de tout leur pouvoir à réparer et punir les injustices des gouvernemens. *Agathon*, *Caroline de Lichtefeld*, *Alcibiade* et quelques morceaux plus courts de Meissner ont beaucoup perfectionné le genre du roman dans la langue allemande : *Agathon* et *Alcibiade* ont même consacré un genre nouveau de romans historiques, où de certains faits généraux connus, de certains caractères déterminés, l'on voit naître une série d'événemens particuliers et de sentimens que l'imagination de l'auteur y rapporte, et dont le développement semble offrir un double intérêt à celui du lecteur. D'après l'essor hardi que la raison commence à prendre en Allemagne, on doit croire que *Peregrinus* (1) écrit dans le même genre, et dont l'objet est de faire sentir les dangers de ce même penchant à l'enthousiasme dont nous venons de parler, achèvera d'y briser le seul lien qui puisse arrêter ou égarer ces peuples généreux dans la carrière de la liberté.

Depuis quelques années, le goût des Anglais pour les romans semble se réveiller avec plus de force :

(1) Nous avons fait connaître cet excellent ouvrage dans un de nos précédens numéros.

ils en ont publié coup sur coup un fort grand nombre , parmi lesquels on en remarque qui portent une véritable empreinte de talent. Le plus distingué de ceux que connaissons , le plus digne tout-à-la-fois de l'assentiment des philosophes et du suffrage des gens de goût , est sans doute *Caleb Williams* de Godwin. Des hommes d'une raison timide ont pu regarder comme dangereux quelques-uns de ses principes politiques ; et des rhétoriciens , comme peu conformes aux règles établies , son plan et ses moyens d'intérêt : mais tout l'ouvrage atteste également la haute philosophie et le rare talent de l'auteur. Il serait bien à désirer que le juste sentiment de ses forces et de l'utilité dont il peut être par ce genre d'écrits, l'engageassent à considérer , comme il l'a fait pour la soif exclusive de la considération , tous les autres sentimens qui, nés d'un fond louable , peuvent empoisonner la vie , et même conduire aux plus grands forfaits (1).

Enfin, dans ces derniers tems, c'est-à-dire depuis que les communications avec nos voisins sont redevenues plus faciles , il a paru trois romans traduits de l'anglais de madame Radcliffe ; savoir, *la Forêt de Sinclair*, *les Mystères d'Udolphé* et *Éléonore de Rosalba*. Tous les

(1) Nous ne citons point *le Moine* qu'on attribue à un jeune membre du parlement d'Angleterre. Il y a sans doute des peintures fortes et quelques développemens heureux du cœur humain : mais les belles choses s'y trouvent noyées dans des absurdités. Les pactes avec le diable , les sortilèges et les apparitions de Lucifer en cornes et en ergots , rendent cet ouvrage tout-à-fait ridicule ou dangereux.

trois offrent des beautés particulières ; ils sont écrits dans un genre tout nouveau , dont le château d'Otrante de M. Walpole a fourni le premier modèle. Malgré la grande sensation que *la Forêt* a produite en Angleterre , cet ouvrage , nous l'avouons avec sincérité , nous a semblé plutôt un entassement d'images singulières , dont la peur et une sorte de superstition peuvent seules se composer des tableaux terribles , que cet exposé naturel de faits frappans et de sentimens vrais qui font le véritable charme du roman. Dans les *Mystères d'Udolphe* , il y a plus de choses observées sur la nature même ; il y a d'ailleurs quelques caractères fortement tracés. Mais *Éléonore de Rosalba* nous paraît , sans aucune comparaison , le meilleur ouvrage de madame de Radcliffe.

Cet écrivain , très-justement célèbre , semble avoir particulièrement en vue de frapper l'imagination par une suite non interrompue de peintures indéterminées ; de produire par des moyens , qui ne sortent jamais de l'ordre de la nature , tous les effets des événemens surnaturels et des idées superstitieuses ; de tenir le lecteur dans un état continuel de saisissement sombre , et pour ainsi dire d'anxiété , qui ne lui permette pas de peser sur la vérité du récit et des sentimens. Elle a bien vu tout le parti qu'on pouvait tirer des vieux débris , des souvenirs lointains , dénuaturés par l'amour du merveilleux , des grands tableaux de la nature , mais sur-tout de la solitude et des ténèbres de la nuit ; elle fait un usage habituel de tous ces moyens , elle y revient sans cesse , les diversifie autant qu'il est possible , et les entasse souvent sans peut-être assez de choix.

Dans l'original, son dernier roman n'est point intitulé *Éléonore de Rosalba* : il s'appelle *l'Italien* ; et ce titre lui convient beaucoup mieux. L'intention de madame Radcliffe a été de peindre un de ces caractères atroces et perfides que l'impuissance des lois, la police détestable, le despotisme et la superstition ont, jusqu'aujourd'hui, développés plus souvent en Italie que par-tout ailleurs : elle a senti que, pour compléter ce caractère, il fallait y joindre ce que l'hypocrisie monacale peut lui prêter de profondeur nouvelle et de froide férocité.

Tandis que quelques législateurs imprudens semblent vouloir ranimer, comme à plaisir, parmi nous, les étincelles presque entièrement éteintes du fanatisme ; tandis que, dans leurs complots insensés, des lâches apostats de la cause de la raison et de celle des peuples, ne se proposent rien moins que de faire rentrer, par l'esprit sacerdotal, à la fin du dix-huitième siècle, une nation libre dans les fers ; les uns et les autres ne s'aperçoivent pas que tout a changé autour de nous, autant que nous-mêmes ; que tout ce qu'il y a d'hommes éclairés et courageux en Europe, s'arme contre ces idées perverses dont la tyrannie a toujours emprunté sa principale force ; ils ne s'aperçoivent pas que l'opinion a fait peut-être des progrès plus réels chez nos voisins, que le gouvernement et la législation n'en ont fait en France. On peut ensanglanter les révolutions, mais on n'arrête pas la marche des événemens, on n'annule pas des vérités une fois reconnues : on peut nous replonger dans les horreurs révolutionnaires, on peut achever d'égorger l'élite de la géné-

ration actuelle ; mais celle qui lui succède la vengera ; et la France et l'Europe seront libres.

Graces soient rendues à madame Radcliffe , pour nous avoir retracé , avec des couleurs si vives et si frappantes , une partie des crimes de ce regne des prêtres , qui ne fait pas seulement verser à grands flots le sang des nations , dans des guerres implacables ou sur les échafauds d'un tribunal froidement inique ; mais qui poursuit l'homme dans tous les détails de la vie particulière , l'environne de fantômes cruels , porte le désordre et le malheur dans l'intérieur des familles , corrompt tous les cœurs en égarant les imaginations : système vraiment antisocial , qui ne détruit pas moins la morale dans ses dupes que dans les hommes moins crédules , auxquels il , donne lui-même l'exemple de fonder de grands moyens de richesse et de pouvoir , sur la tréculité d'autrui , et de dérober une vie de forfaits sous l'affectation hypocrite de je ne sais quelles chymériques vertus.

Si l'enchaînement des divers tableaux qu'offre madame Radcliffe est assez compliqué , son cadre général est fort simple. — Le fils du marquis de Vivaldi , grand seigneur napolitain , rencontre , dans une église de Naples , une jeune personne dont la physionomie modeste et touchante le frappe encore plus que sa beauté. Il la suit au sortir de l'église , et tâche de s'en faire remarquer. La jeune personne est accompagnée d'une tante qui lui sert de mere. Après plusieurs tentatives inutiles , Vivaldi parvient à les reconduire dans leur maison , qui est située dans un fauxbourg. Il devient de plus en plus amou-

reux de la niece , qui s'appelle Éléonore de Rosalba , et de plus en plus assidu auprès de la tante , la signora Bianchi. Éléonore ne tarde pas à partager les sentimens de Vivaldi ; mais la famille de ce dernier consentira-t-elle à une alliance aussi disproportionnée ? La délicatesse et le juste orgueil de la jeune personne combattent dans son cœur la puissance de l'amour ; ils la combattent en vain. La signora Bianchi , sentant sa fin qui s'approche , engage elle-même sa niece à regarder Vivaldi désormais comme son époux , comme son appui.

Cependant le pere de Vivaldi apprend le goût de son fils , il soupçonne ou plutôt redoute ses intentions : il lui ordonne de renoncer à un attachement qui ne peut que faire son malheur et celui de sa maîtresse , puisqu'elle ne deviendra jamais sa femme. Le marquis est un homme insatiable de sa naissance et de ses dignités , emporté dans son humeur , opiniâtre dans ses desseins ; mais franc , loyal et pere tendre.

La marquise de Vivaldi ne partage des sentimens de son époux , que ceux qui peuvent mettre leur fils au désespoir : hautaine , vindicative , elle est en même-tems dissimulée , perfide. Rien ne l'arrête quand il s'agit d'aller à ses fins ; et malgré la violence de ses passions cruelles , elle peut en couvrir les projets d'un voile impénétrable. Le pere Schedoni , moine du couvent *del Spirito Santo* , est son confesseur , son ami , son conseil. Ce personnage , qu'on n'apprend à connoître que dans la suite du roman , appartient à l'ancienne maison de Bruno. Des penchans funestes l'entraînerent dans tous les désordres :

désordres : pour épouser sa belle-sœur, dont il était devenu amoureux, il fit périr son frère ; les remords les plus cruels et les tourmens de la jalousie furent le fruit qu'il recueillit de son forfait. Un jour en rentrant chez lui, il trouva sa femme seule avec un homme qu'il soupçonnait d'être son amant : il la poignarda sur la place, et s'enfuit pour dérober sa tête au glaive des lois.

Mais son ame, devenue plus sombre et plus fatiguée par tant de souvenirs affreux, n'en resta pas moins dévorée d'une ambition sans frein. Ses remords, le désordre de son imagination, ses passions furieuses le pousent dans un cloître : il se dévoue à la vie monastique, et forme sur des plans d'hypocrisie, dont elle fournit tant de moyens d'assurer le succès, l'espoir d'une nouvelle fortune. Un jour, dans l'agitation que le tableau du passé portoit souvent dans son esprit, il alla se jeter aux pieds d'un confesseur des pénitens noirs ; il lui raconta l'histoire de sa vie dans le monde. Le pere, effrayé du tableau, ouvre impétueusement la porte du confessional, et s'échappe en poussant un cri. Le moine, qui portait encore l'habit de novice del Spirito Santo, se leve bien plus justement effrayé : tandis que la foule se rassemble autour du confessional, il fait couvrir de son capuchon, et disparaît comme un éclair.

Voilà l'homme qui dirige la conscience et la conduite de la marquise.

Le jeune Vivaldi connaissait les dispositions défavorables de sa mere à l'égard d'Eléonore : il savoit, ou plutôt il soupçonnoit, avec beaucoup de fon-

dement , que Schedoni venait chaque jour les former par ses avis, qu'il se disposait peut-être à seconder leur exécution. Il va trouver le moine pour éclaircir ses doutes ; et dans une scène où la violence d'une part et la plus froide dissimulation de l'autre, ajoutent de nouveaux traits aux deux caractères, il lui laisse entendre qu'il le considère comme le héros de l'histoire du confessionnal, dont il avait transpiré quelque chose dans le monde... Jusques-là Schedoni s'était contenté d'enlever Éléonore, et de la mettre dans un couvent dont la supérieure était toute dévouée à la marquise : mais dès ce moment, il devient l'ennemi personnel, l'ennemi implacable de Vivaldi et de l'objet de son amour : il résout en lui-même de tirer une vengeance cruelle de tous les deux.

Avant l'enlèvement d'Éléonore, beaucoup d'autres événemens importans se sont passés. Vivaldi a souvent été poursuivi par une espèce de fantôme en capuchon, dans des ruines près de la demeure de sa maîtresse. Ce fantôme, dont l'apparition donne lieu à plusieurs scènes singulières, annonce à Vivaldi différentes choses qui doivent arriver, ou qui le sont déjà : il lui apprend cet enlèvement lui-même.

À force de recherches Vivaldi, parvint à découvrir dans les montagnes de l'Abruzze le couvent qui renferme Éléonore. Par le secours d'une bonne religieuse qui avait pris pour elle une tendresse infinie, par celui d'un jeune moine que Vivaldi gagne à prix d'argent, enfin, par l'effet de la commisération d'un vieux moine, Éléonore s'enfuit avec son amant, se réfugie dans une petite ville, et se détermine enfin à ce ma-

âge qu'elle desire et retarde depuis si long-tems. Mais au moment où les deux amans sont aux pieds des autels, dans une chapelle solitaire, des archers viennent les arrêter au nom de la sainte inquisition. Éléonore est accusée d'avoir violé ses vœux de religion en s'échappant de son cloître ; Vivaldi, d'avoir commis un sacrilège en enlevant une religieuse : et le voile noir qu'Éléonore avait reçu de son amie, pour favoriser sa fuite, sert de pièce de conviction. Malgré la résistance opiniâtre de Vivaldi et du fidele Paul son domestique, les deux amans sont arrêtés et mis dans deux voitures différentes. L'une conduit Vivaldi sur la route de Rome, et va le livrer à de véritables agens de l'inquisition, qui le conduisent dans les prisons redoutables de ce tribunal : l'autre franchit les Apennins, et dépose l'infortunée Éléonore dans une espèce de vieux château désert, sur les bords de la mer Adriatique.

Cette étrange habitation ressemble plutôt à un repaire de bêtes farouches qu'au domicile paisible de créatures humaines : la physionomie du seul homme qui l'habite porte l'empreinte du crime, et sa voix rauque a l'accent de la férocité.

C'est le moine Schedoni qui a dirigé tous ces coups ; ce sont ses agens qui les ont portés. Pour perdre Vivaldi sans se compromettre, il l'a dénoncé à l'inquisition : en même tems, il a déterminé la marquise à prononcer la mort de l'infortunée Éléonore, et il s'est chargé, moyennant des espérances brillantes de fortune, d'être l'instrument de cet assassinat. Spalatro (c'est le nom de l'affreux concierge du château désert) pour terminer la chose n'attend

plus que la présence de Schedoni. Cet assassin subalterne est depuis long-tems le confident et le complice de ses crimes : liés l'un à l'autre par les pactes affreux de la scélératesse , la sûreté de tous les deux leur garantit une mutuelle fidélité : mais Schedoni conserve sur Spalatro l'ascendant de son génie et de son caractère audacieux.

Qu'on juge de l'effroi d'Éléonore au milieu d'une foule d'objets terribles, dont la description détaille admirablement tous les effets. Le poignard et le poison sont toujours devant ses yeux.... Son geolier lui permet de prendre l'air sur le rivage. Elle aperçoit des pêcheurs, et forme aussi-tôt le projet de s'évader en réclamant leur secours : déjà la demeure de Spalatro et Spalatro lui-même sont hors de sa vue , quand tout-à-coup un moine d'une stature gigantesque et le capuchon rabattu , passe à côté d'elle en lui lançant des regards effrayans. C'est Schedoni. Il passe son chemin , revient sur ses pas ; et dans un moment où elle tombe à ses genoux , il lui demande d'une voix sombre quel châtiment mérite celle qui a séduit la jeunesse du fils d'un homme distingué par son rang. Éléonore voit bien alors que c'est à elle qu'il en veut, et que sa perte est jurée. Elle suit en tremblant le moine qui lui ordonne de rentrer dans sa prison.

Maintenant il s'agit de consommer le crime. Après avoir long-tems balancé, Spalatro refuse décidément sa main. Assailli de remords , de visions superstitieuses , fatigué de l'empire cruel du moine qui semble ne voir en lui que le jouet coupable de ses passions , il résiste une fois à leurs arrêts funestes.

Schedoni se détermine donc à frapper lui-même le coup. Cependant un effroi morne dont il ne peut se défendre, de vagues impressions de pitié nouvelle pour son cœur, l'agitent, le font chanceler. Il est auprès du lit d'Éléonore qui dort profondément : vingt fois il approche, il recule autant de fois. Enfin, il prend une dernière résolution ; et dans le moment qu'il écarte le mouchoir de sa victime pour lui percer le sein, il l'aperçoit un portrait qu'elle y cache religieusement : il reconnaît la femme de son frère, sa propre femme, l'infortunée qu'il a sacrifiée à sa cruelle jalousie. Il réveille Éléonore, il la questionne avec anxiété : enfin, il ne doute plus que celle dont il allait verser le sang ne soit sa fille, car il en avait eu une de son fatal mariage.

Alors tous ses projets prennent une nouvelle direction. Il a troublé jusqu'à-présent l'union d'Éléonore et de Vivaldi : il ne respire que pour en assurer le succès. Rien ne lui paraît plus facile. La confiance de la marquise lui en fournira tous les moyens ; et quant à Vivaldi, en retirant la dénonciation, l'on n'aura pas grand peine à l'arracher des cachots de l'affreux tribunal. Il se fait connaître à Éléonore pour son père, et se hâte de l'enlever de la demeure de Spalatro, pour la reconduire à Naples dans un couvent dont la supérieure la connaît dès long-tems, et la chérit comme sa fille.

La route est marquée par quelques événemens qui servent à développer de plus en plus le caractère de Schedoni. Il s'est élevé quelques querelles entre lui et Spalatro : il est échappé des menaces à ce dernier. Dans les mazures d'un vieux château délaissé,

où les voyageurs s'arrêtent un instant pour prendre du repos, Spalatro, que le moine avait renvoyé, se montre tout-à-coup ; le moine le poursuit, et lui tire un coup de pistolet dont il le blesse grièvement. Le lendemain avant de congédier son guide, qui doit refaire le même chemin, il l'arme d'un silex empoisonné, pour en frapper Spalatro, s'il le rencontre, et dans l'espoir qu'il s'en piquera lui-même en le maniant ; car cet homme lui a témoigné qu'il n'ignorait pas le genre de ses rapports avec le brigand du château désert.

Quelques jours après son arrivée dans le couvent de Naples, Éléonore a le bonheur d'y voir arriver son amie du couvent des montagnes. Une vieille domestique, attachée dès long-tems à la signora Bianki, reconnaît la religieuse pour la mère de sa jeune maîtresse. Les transports de joie sont extrêmes de part et d'autre. Sans dévoiler à Éléonore les crimes de son dernier époux, Olivia (c'est le nom de la mère) lui apprend qu'il n'est point son père, mais son oncle. Éléonore qui n'a senti pour lui qu'un froid respect, aime bien autant lui tenir de plus loin.

Cependant elle n'a point reçu de nouvelles de lui depuis son arrivée à Naples. Il avait promis de lui écrire ; ce silence étonne et contriste Éléonore. Elle se hasarde, malgré ses expresses défenses, à faire parvenir un billet au monastère *del Spirito Santo*. On lui renvoie son billet, et le commissionnaire rapporte que le moine est absent pour un pèlerinage.

Pendant ce tems, l'affaire de Vivaldi prend une singulière tournure dans les prisons de l'inquisition.

Il a trouvé parmi les familiers du tribunal un autre ancien agent de Schedoni, le même moine qui lui faisait des prédictions si justes dans les ruines près de la maison d'Éléonore. Il a cru le reconnaître, et Zampari, c'est ainsi que se nomme le moine, l'a reconnu lui-même parfaitement.

Nous ne nous arrêterons point sur le tableau des prisons de l'inquisition, sur celui des formes subtilement atroces, et de l'appareil imposant et terrible de ses jugemens : ils sont tracés de main de maître. Mais nous nous bornons à marquer la série des événemens.

Zampari ne respire maintenant que haine contre Schedoni. Il vient trouver Vivaldi dans son cachot ; emploie tous les moyens possibles pour frapper l'imagination du malheureux prisonnier ; et dans une espèce d'apparition nocturne, il lui ordonne, en quelque sorte au nom des puissances supérieures, de dénoncer Schedoni, en citant comme témoin le confesseur des Pénitens noirs à qui la fameuse scène du confessionnal est arrivée. A-peu-près vers le même tems, il meurt dans les hôpitaux de Rome, des suites d'une blessure d'arme à feu, un scélérat qui fait des révélations horribles : ce scélérat est Spalatro. Tous les crimes de Schedoni sont dénoncés à-la-fois et de toutes parts. L'inquisition le cite à son tribunal ; l'ordre est donné de l'arrêter : il est déjà dans la même prison où ses fureurs ont précipité Vivaldi.

L'instruction de son affaire ne présente pas la moindre difficulté : la vie entière du comte de Bruno

se déploie devant ses juges ; c'est une suite non interrompue de forfaits.

Mais il a découvert Zampari parmi les spectateurs du jugement : il reconnaît sans peine la main qui l'a conduit à sa ruine ; et dans le moment même où la sentence fatale lui a été prononcée , il a médité de nouvelles vengeances : son caractère implacable n'est pas amolli même par ses remords. Si pendant l'instruction du procès , il a paru troublé par la présence de quelques témoins , une fois sa mort arrêtée , il reprend tout son courage froid et cruel. Un poison subtil qu'il porte toujours dans les plis de ses vêtements , le soustrait à la mort ignominieuse de l'échafaud : il trouve aussi le moyen d'empoisonner Zampari , dont il contemple encore avec délices l'agonie et les convulsions en rendant lui-même le dernier souffle. L'auteur a tracé ce tableau d'une manière au-dessus de tout éloge.

Sur ces entrefaites la marquise meurt. Capable de se laisser entraîner dans des excès , elle ne l'est pas d'en supporter le souvenir. Les agitations de sa conscience ont miné sourdement ses forces , et l'ont jetée dans une maladie aiguë dont la fin a toute entière été livrée aux terreurs de la superstition. Avant d'expirer , elle a fait au marquis des révélations affreuses. D'un autre côté , ce dernier étonné de la disparition de son fils , alarmé de sa longue absence , a cessé de voir ses torts du même œil. Ce n'est plus un juge sévère ; c'est un père tendre , dont le premier besoin est de retrouver un enfant chéri. Le fidèle Paul , que son maître à force d'argent a fait évader des prisons de l'inquisition , vient apprendre

à ce pere désolé leurs aventures communes. Voilà le marquis qui part, et vole à Rome, muni de tous les moyens de crédit et d'argent pour arracher sa proie au perfide tribunal.

Mais le cours naturel des choses a plus fait que tous ses efforts. L'innocence du jeune Vivaldi est reconnue : il est mis en liberté. En apprenant de lui que sa maîtresse est fille du comte de Bruno, dont la mémoire reste souillée de tant de crimes, le marquis résiste plus fortement encore au mariage de son fils avec elle. Un sentiment d'honneur, plus fondé du moins que l'orgueil de la naissance, combat toutes les émotions de son cœur paternel, et le jeune homme est encore presque aussi malheureux que dans son cachot. Cependant, à peine sont-ils arrivés à Naples, que le véritable mystère de la naissance d'Éléonore se découvre. Toutes les difficultés qui s'opposaient au bonheur des deux amans sont applanies : leur amour est consacré par le plus doux hymen ; et ils recueillent enfin le prix de leur vertu, de leur constance et de leur courage, éprouvé dans de longues et dures adversités.

Tel est le fond sur lequel madame Radcliffe a su répandre une foule de beautés d'un ordre supérieur, des descriptions de la nature, riches et brillantes, des situations et des événemens de détail très-attachans ; des peintures fortes et sombres ; par-tout un intérêt vif qui naît de la suite des faits ; et, ce que nous prisons plus que tout le reste, les traits vigoureusement prononcés d'un caractère (celui de Schedoni) qui ne paraîtrait pas indigne du pinceau du Dante, de Shakspear ou de Richardson.

A tant de justes éloges, qu'il nous soit permis de joindre quelques remarques; elles portent peut-être plutôt sur le genre même que sur l'exécution de l'ouvrage.

Les descriptions nous y paraissent prodiguées; l'auteur abuse de son talent à saisir les beautés de la nature: ici, leur entassement n'en affaiblit pas seulement l'impression, il nuit sur-tout à la rapidité du récit et à l'intérêt.

La partie dramatique est souvent faible, presque toujours longue et traînante.

On a besoin de ménager bien habilement les tableaux effrayans et cruels: quand ils ne sont pas atteints avec des tableaux d'un autre genre, ils s'affaiblissent mutuellement, ou lassent bientôt l'imagination. Ce défectueux sentiment est celui que nous avons éprouvé plusieurs fois dans la lecture des trois romans de madame Radcliffe.

L'espece d'émotion qui naît des idées et des objets indéterminés, est celle dont on doit faire usage avec le plus de réserve. Ces effets, en quelque sorte superstitieux, qui sont produits par des moyens naturels, jettent une teinte de puerilité sur les héros du roman dont l'imagination s'est laissée subjuguée par eux; et quand le lecteur en découvre la véritable source, il devient presque mécontent de lui-même pour les avoir partagés.

Enfin, nous ne croyons pas que les récits d'événemens, hors du cours ordinaire des choses, puissent être d'un intérêt bien utile et bien durable: la morale sort beaucoup mieux du tableau réel de la vie humaine: et s'il faut plus d'observation, de mesure

et de goût pour le tracer, le lecteur aussi y revient sans cesse, et toujours avec un nouveau plaisir; et qui ne saurait avoir lieu pour ces images forcées prises dans une nature presque entièrement imaginaire.

La traduction du roman qui fait le sujet de cet article, mérite, sous plus d'un rapport, toute l'attention du public. Elle est par-tout agréable et facile: elle est même quelquefois d'une élégance fine et délicate, qui suppose dans le traducteur la manière la plus heureuse de sentir: et quand on apprend que ce traducteur est une femme jeune et aimable, joignant aux agrémens de son sexe et de son âge, tous les talens qui les embellissent encore, tous les goûts qui perpétuent leur présence, il est impossible que l'intérêt de cette lecture n'en soit pas beaucoup augmenté.

INSTITUT NATIONAL

DES SCIENCES ET ARTS.

Notice de la classe des Sciences morales et politiques, pendant le troisième trimestre de l'an V; par J. LEBAZETON.

LÉ cit. Delisle de Sales a lu un mémoire intitulé :
Du Ressort central qui fait marcher tous les Gouvernemens de l'univers.

L'auteur étoit que si le genre humain a paru jusqu'à présent mal gouverné, c'est que les républiques, et encore plus les monarchies, ont pour principe de

s'isoler, et qu'elles ont fait de cet égoïsme politique la base de leur droit des gens.

Cependant comme tous les gouvernemens agissent et réagissent nécessairement les uns sur les autres, ils ont tous le devoir commun de concourir au bonheur général; c'est ce principe, qui n'est que la morale, que l'auteur regarde comme une espèce de ressort central qui lie et fait marcher toutes les machines politiques de l'univers. Il voudrait qu'il fût dirigé de manière qu'une nation ne pût jamais déranger cette harmonie morale des gouvernemens.

Le cit. Baudin a lu un mémoire ayant pour titre : *De l'origine de la Loi, de sa définition, de ses différentes espèces, et du style qui lui conviendrait.*

Le cit. Dupont (de Nemours) s'est proposé, dans un mémoire sur la propagation des bonnes et des mauvaises actions, de prouver, par le raisonnement, l'observation et l'exemple, qu'aucune action n'est absolument isolée : que toutes celles qui sont bonnes produisent long-temps après elles, et loin de ceux qui les font, une heureuse suite ; d'autres bonnes actions, de même que celles qui sont mauvaises, enfantent une inévitable série de maux.

Le même membre a lu des observations sur les causes qu'il croit devoir empêcher d'obtenir de St-Domingue des retours considérables. Ces deux mémoires ont été imprimés.

Les matières d'économie politique sont celles qui semblent offrir un but d'utilité publique plus direct. Elles inspirent à ce titre un vif intérêt à la classe.

Le cit. Rœderer a lu trois mémoires qui appartiennent à cette science importante. Il y traite les ques-

tions suivantes. — *Quels sont les effets des emprunts publics sur le prix des marchandises et des salaires ? — Quels sont les effets des emprunts sur le taux de l'intérêt ? — Un État doit-il ne jamais rembourser ses dettes ?*

Les bornes dans lesquelles nous sommes obligés de nous resserrer ne permettent pas d'exposer les vues et les résultats de ces trois mémoires qui seront connus plus tard par la publication des travaux de l'Institut. L'objet particulier du dernier est de réfuter l'opinion de trois écrivains politiques, qui, par des raisons différentes, ont voulu établir, comme principe, qu'un État ne doit jamais se libérer de ses dettes non exigibles, mais même qu'il doit souvent emprunter, plutôt qu'imposer, pour payer ses dépenses ordinaires. Ces écrivains sont Casaux, Hocart de Coubron et Cranfort. Le cit. Rœdeker, en combattant les erreurs sur lesquelles chacun d'eux a fondé sa doctrine, recueille en même temps et met en réserve, pour la science économique, plusieurs observations propres à l'éclairer.

La classe a entendu aussi un essai du cit. Tayllerand sur les avantages à retirer de colonies nouvelles dans les circonstances présentes. Elle a choisi ce morceau pour faire partie des lectures de cette séance.

Un Empire immense, dont la puissance et la considération récentes épouvantent quelques nations ; qui n'est, pour d'autres, qu'un colosse qui a plus de taille que de force réelle ; mais qui n'en est pas moins pour l'Europe un objet digne d'attention, la Russie, a fixé, depuis un demi-siècle, celle des écrivains français.

Le cit. Lévesque, qui a fait une étude profonde de

son histoire , et qui l'a écrite , a lu à la classe un mémoire sur nos anciennes relations avec cette puissance. Aucune nation du continent n'en a moins eu avec la France , jusqu'au règne du Czar Pierre I^{er}. Là commencent les relations modernes , et c'est là aussi que s'arrête l'auteur du mémoire.

Une ambassade indirecte à Louis le-Débonnaire , au IX^e siècle. — Une alliance intime, mais courte , au XI^e siècle , avec le roi de France Henri I^{er}. qui épousa la fille d'un souverain russe. — Un commencement de liaison commerciale sous Henri IV. — Quelque trace d'une légation envoyée par Louis XIII au père du fameux Czar Pierre I^{er}. ; voilà tous les rapports des deux nations dans l'espace d'environ 900 ans.

La classe a entendu cinq mémoires du ois Anquetil , qui appartiennent à une série de travaux historiques dont il s'occupe.

Le premier est sur les Gaulois, les Gornains et les Francs.

Le second , sur la conjuration des Gracques et sur les factions de Marius et de Sylla.

Le troisième est composé de notes sur l'histoire de Suede.

Le quatrième traite des droits de Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, et de la paix d'Aix-la-Chapelle.

Le dernier est sur la paix de Riswick.

Il y a long-tems qu'on a pu observer combien peu de fruit l'on retire de l'histoire pour le gouvernement des nations. C'est sans doute en partie la faute des historiens qui ne rapprochent pas assez les effets

des causes, et qui ne comparent point les résultats. Le cit. Anquetil a cherché à atteindre ce but en faisant le parallèle de la fin du XVII^e. siècle et de la fin du XVIII^e. Les événemens diplomatiques et militaires de ces deux époques sont d'une ressemblance frappante. A la fin du XVII^e. siècle, comme à la fin du XVIII^e., la guerre a commencé entre la France et l'Europe par deux confédérations, dont les conditions fondamentales ont été tenues fort secrètes, dans le tems, savoir la ligue d'Ausbourg en 1688, et la coalition de Pilnitz en 1790.

Pendant les années 91-92-93-94-95-96 et 97 des deux siècles, l'Europe a été désolée par la guerre, par une coalition.

Louis XIV désunit les coalisés d'Ausbourg en faisant une paix séparée avec le duc de Savoye; la paix faite par la République Française avec un des successeurs de ce prince a été l'une des premières dislocations de la coalition de Pilnitz.

A la fin de 1696, il ne restait plus de la ligue d'Ausbourg que l'Allemagne et l'Angleterre qui soutinssent avec quelque vigueur la guerre contre la France. Il en a été de même en 1796.

Les victoires des Français engagèrent ces deux puissances à demander un congrès qui s'assembla en 1697 à Riswick, et dura six mois. L'auteur desire que les conférences qui vont s'ouvrir à Lille soient moins longues, et procurent une paix plus solide. C'est le vœu de tous ceux qui aiment sincèrement l'humanité et la République.

Le cit. Buache a prévenu la classe qu'il y avait dans la bibliothèque St.-Marc à Venise plusieurs

cartes manuscrites qui représentent l'état des connaissances géographiques, avant la découverte du cap de Bonne-Espérance.

On sait que les Vénitiens ont fait pendant longtemps, et presque seuls, tout le commerce du Levant; qu'ils ont cherché à pénétrer, par terre, dans les parties orientales de l'Asie où il était possible de commercer, ainsi que dans l'intérieur de l'Afrique dont le commerce a beaucoup contribué à les enrichir.

Le cit. Buache en conclut que l'on pourrait trouver à Venise, soit sur des cartes manuscrites, géographiques ou marines, soit dans des relations de voyages, des renseignemens très-précieux sur l'intérieur si peu connu de l'Afrique. Il desire, pour la propagation des connaissances utiles, et pour éclairer l'histoire, qu'il en soit demandé des copies ou des calques exacts.

Le cit. Desmarest, membre de la première classe a donné aussi à la seconde des renseignemens sur d'autres cartes dont il a eu connaissance à Venise.

Plusieurs membres de la classe ont publié, pendant le dernier trimestre, des ouvrages qu'ils lui ont offerts: savoir, Dupont (de Nemours) sa *Philosophie de l'univers*; Reveillere-Lepaux, un *Mémoire sur les Cultes, les Cérémonies civiles ou les Fêtes nationales*; Koch, membre associé, l'*Abrégé de l'histoire des traités de paix entre les puissances de l'Europe, depuis la paix de Westphalie*.

Nous devons ajouter à ces annonces celle des recherches utiles et intéressantes que font deux de nos membres; Voiney, dans l'Amérique septentrionale; et Reinhard, dans le nord de l'Allemagne. Des détails de leurs correspondances, donnés par Grégoire, promettent

promettent une récolte précieuse pour les sciences morales et politiques.

La classe a terminé les travaux du trimestre par l'examen des mémoires envoyés au concours ouvert sur une question d'*Economie politique*. Rœderer va rendre compte du résultat de cet examen.

POÉSIE.

Is not the earth
With various living creatures, and the air
Replenish'd, and all these at thy command
To come and play before thee? Know'st thou not
Their language and their ways? They also know,
And reason not contemptibly; with these
Find pastime... PARAD. LOST. liv. VIII, v. 370.

Fables de MANCINI-NIVERNOS, publiées par l'auteur, avec cette épigraphe : . . . Ut si occupati profuimus aliquid civibus nostris, prosimus etiam, si possumus otiosi. CICER. Tuscul. lib. I. Deux volumes in-8°. faisant 460 pages, et portrait de l'auteur; prix, broché, 6 liv. A Paris, de l'imprimerie de DIDOT jeune; et se trouve chez FUCHS, libraire, rue des Mathurins, maison de Cluni.

PREMIER EXTRAIT.

LES animaux qui ne paraissent exister que pour se plier à notre service domestique, et pour charmer nos ennuis, dans le plaisir soit de la chasse, soit de la table; l'Apologue les fait servir à un but plus relevé, plus noble, et bien plus utile; à

Tome XXX.

C

celui de nous instruire , de nous corriger , de nous rendre meilleurs et plus heureux. Aussi la Fontaine, l'homme du monde qui mieux que personne connaissait tous les avantages de l'Apologue , ce peintre sublime des animaux , comme depuis Buffon en a été l'historien ; ce peintre fidèle de leurs mœurs , de leurs vices , de leurs ruses , de leurs passions , de leurs vertus , s'écriait avec reconnaissance , en parlant de son invention :

L'Apologue est un don qui vient des immortels !

En essayant de courir la même carrière , le citoyen Nivernois a senti toute la tâche qu'il allait s'imposer.

Je veux instruire en amusant.

Y parviendrai-je ? (Prol. liv. I.)

ajoute-t-il avec modestie ? et cette crainte n'est pas déplacée. En effet, après le mérite inestimable des fables de la Fontaine , et le nombre considérable des autres fables qui les ont suivies (dix mille peut-être aujourd'hui (1)) , il était courageux de hasarder de nous donner un nouveau Recueil en douze livres , qui pût se faire lire encore après elles avec intérêt.

(1) Dès 1771 , à la fin du « Fablier Français , ou Élie » des meilleures Fables depuis la Fontaine , Paris , Lottin » jeune , » volume in-12 de cette même année ; on lisait un catalogue de cent fabulistes français. Qu'on ajoute à toutes leurs fables connues une multitude d'autres anonymes , répandues dans les journaux depuis un siècle , et l'on ne s'éloignera pas du nombre considérable que nous avons pu avancer ici.

Le nouveau fabuliste a inventé plus de la moitié de ses sujets. Ésope, Pilpay, Sadi, Loukman, Lessing, Desbillons lui en ont fourni quelques-uns, mais en très-petit nombre. Le plus souvent, c'est un mot de Plutarque, de Cicéron, de Marc-Aurèle, Plinè, Buffon, du *Spectateur Anglais* et d'autres journaux, etc. qui a fait naître à l'auteur l'idée de sa fable.

La Fontaine avait dit, et pouvait dire en parlant de son tems :

Ce champ ne se peut tellement moissonner
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner :
La fiente est un pays plein de terres désertes.

Mais aujourd'hui ce la Fontaine reviendrait lui-même qu'il parlerait peut-être différemment. Et puis aujourd'hui, que la langue française s'est beaucoup enrichie et perfectionnée; et que plus coquette, et plus dédaigneuse, elle rejette un nombre de ces vieux mots, de ces anciennes tournures, alors en usage, et qui faisaient un des principaux ornemens du dictionnaire; aujourd'hui, la naïveté du père de l'Apologue français, trouverait peut-être bien des contrariétés dans cette carrière nouvelle en quelque sorte, alors beaucoup moins semée d'épines et de difficultés. C'est dans ces circonstances, que notre Fabuliste octogénaire, à la prière de ses amis, ose faire imprimer son *Recueil*; et que nouvelle Estelle, à leurs sollicitations il se montre dans cette arène périlleuse, et y remporte quelques avantages sur un nombre de ses rivaux. Un nombre de détails pris çà et là, feront voir que le nouveau Fabuliste a le ton, la cour-

nure et les graces du genre; qu'on y trouve de la poésie et une morale fine, ingénieuse et profonde.

*Courts détails qui donneront une idée de la manière
du Conteur.*

Un monarque était pere. Être pere, être roi,
Cette charge n'est pas petite :
Et ces deux emplois, selon moi,
Exercent bien qui s'en acquitte.

Liv. VI, fab. I.

Un savant de l'antiquité
Était bouffi de vanité.
Nous lisons que jadis en Grece
On en voyait de cette espee.

Liv. XII, fab. II.

Un étranger s'avance
Vêtu d'un habit si mesquin
Que la Cour éclata de rire :
A se moquer, comme à médire ;
En tel pays on est enclin.
Mais lui, l'air noble, et rempli de sagesse,
Au pied du trône arrive....

Liv. III, fab. V.

Il avait (le pere) la méthode exquise
De laisser faire une sottise,
Sûr-tout quand c'était sous ses yeux :
La reprimande ensuite a plus de prise,
Et la leçon profite mieux.

Liv. XI, fab. VI.

Dans les animaux voyageurs, on aime cette double

peinture , d'après la nature du singe , et de nos mœurs.

Après lui , le Singe parla ,
 Ou plutôt il gesticula ;
 Fit à chacun la révérence ,
 Apportant les grâces de France ,
 Ou s'en piquant , du moins. Il avait les bons airs ,
 Figurait quelques pas de danse ,
 Penchait la tête de travers ;
 Et lorgnait même avec impertinence . . .

Liv. II , fab. XIX.

Le singe français de notre Fabuliste me rappelle les gentilleses du singe italien de Pignotti , qui ont leur agrément. Voici un passage de cette fable italienne :

Talor , se in casa il Medico apparia
 Con passo grave , e con fronte rugosa ;
 Il traditore a un tratto gli rapia
 L'autorevol parrucca maestosa ,
 E gli rapia con essa in conseguenza ,
 Tutta la gravità , mezza la scienza.
 Bello era poscia il rimirarlo ornato
 Della parrucca stessa , in aria mesta
 Avvicinarsi al letto del malato ,
 Tastare il polso , e poi crollar là testa :
 Parea che a farla al buon medico eguale
 Mancasse sol la Laurea Dottorale. . .

Fab. XVIII.

Un amateur du jardinage
 Était fort mauvais jardinier.
 Amateur , dans le beau langage ,

Veut dire, en France, un ouvrier
Qui n'a point fait d'apprentissage.

La réflexion, amateur dans le bon langage, etc. est
excellente.

Dans le début de la fable suivante, du *Lievre et de
ses Amis*, imitée de Gay, le Poète français a quelque
chose de plus aisé et de plus naturel que le Poète
anglais.

Un Lievre était le meilleur ami que l'on pût avoir.

Qui fût sur la terre ronde :

Peu d'esprit, mais cœur loyal,

Il se trouva toujours à l'écart, et jamais en la foule.

Et l'amitié de tout le monde.

De tout le monde. En vérité.

Ce système est pure sottise...

Liv. VII, fab. III.

Je puis me tromper, mais la copie française est,
je crois, préférable à l'original anglais.

Friendship, like love, is but a name

Unless to one you stick like flame.

The child, whom many fathers love

Hath seldom known a father's love.

Till thus in friendships ; who depend

On many, rarely find a friend.

Fab. I, part. I.

« L'amitié n'est qu'un nom, comme l'amour, si votre flamme
« n'a pas su se fixer à un seul objet. L'enfant de plusieurs pères,
« qui partage leur affection, ne connaîtra point la tendresse pa-
« ternelle. Il en est de même en amitié : ceux qui prétendent
« à plusieurs amis, rarement en ont un seul. »

Dans la fable du *Singe qui parle*, on aime la transition du conteur.

En détrompa-t-il l'assistance ?

Voilà ce que je ne sais point.

Et je laisse au lecteur à débrouiller ce point.

Ce que je sais, c'est qu'il en coûte

Pour ne pas croire au merveilleux.

Liv. IX, fab. XVII.

Autres courts détails d'une diction poétique et pittoresque.

La fable de *la Faisane et de la Perdrix* nous offre dans ce genre, les vers suivans.

Tout-à-coup le ciel étincelle,

Et brillant d'affreuses clartés,

Il lance à-la-fois sur la terre,

Avec les flammes du tonnerre,

Ces globules si redoutés,

Cristaux d'inégale surface,

Qui sous le tranchant de la glace

Brisent en tout sens les guérets,

Et jonchent de débris la place

Où croissent les dons de Cérès.

Liv. X, fab. II.

Dans la fable des *deux Cerfs et du Loup*, on voit, on entend les coups des combattans.

Nos deux Cerfs se battaient

Egale force aussi bien que d'armures;

L'air résonnait des coups qu'ils se portaient

Front contre front; et mêlant leurs rasures,

Ils les embrouillèrent si bien

Qu'ils n'eurent plus aucun moyen

De se dépêtrer l'un de l'autre,
Un loup survient, faisant le bon apôtre,
Et les offrant de les débarrasser.

Liv. X, fab. XII.

La fable du *Coq déplumé* nous offre encore ce passage agréable et pittoresque :

Coquericot disposait à son gré
D'un joli troupeau de poulettes ;
L'une au plumage diapré,
L'autre aux ailes d'argent, d'autres au col doré,
Toutes jeunes, douces, propres,
Obéissantes et discrètes.
Près de ce sérail emplumé
Un pauvre Coq voisin n'avait pour tout partage
Qu'une femme, pas davantage.

Liv. I, fab. IV.

Le début de la fable *le Naufrage* est remarquable par une précision rare, et à la fois poétique.

Un vaisseau chargé richement
Tout près d'aborder au rivage,
S'abyme, je ne sais comment.
Neptune eut le trésor, Pluton prit l'équipage.
Ces Dieux s'amuse trop souvent
A faire entre eux un tel partage.

Liv. IV, fab. IX.

Passons à la *Morale* qui doit être le principal but de l'Apologue. Celle de ces fables est très-philosophique, et profondément pensée. Elle devrait être lue, méditée, et sur-tout mise en pratique ; les gouvernans seraient plus sages, plus réservés ; et les gouvernés, plus heureux.

En effet, dans la fable des *Moutons qui dépérissent*,
Robin donne cette leçon aux pasteurs politiques :

Votre fermier, pour doubler le profit,
Nous tond deux fois par an ; vous avez plus de laine,
Et plus d'écus : mais nous, dans cette plaine,
Rasés jusqu'à la peau, sans ombre de toison,

Nous y périssions par douzaine
Sous les rigueurs de l'arrière saison.

Et ailleurs :

Conquérans et sultans, ménagez vos sujets :

Le faible est fort quand on l'opprime !

Dans la fable des *Deux Vaisseaux*, la morale est en-
core d'un grand sens :

L'un périt, l'autre non.

Le roi dit à son fils, en forme d'apologue :

Ce spectacle nous avertit

Qu'il soit commun de tout navire ;

Car c'est l'eau qui les porte et qui les engloutit,

Selon qu'ils savent se conduire.

Mettons le peuple à la place de l'eau,

Et le monarque à celle du vaisseau,

Voilà le sort de tout Empire.

Gardez-vous d'admirer en dupe,

Le vrai grand homme est souvent au bas rang ;

Et tel autre ne paraît grand

Que par la place qu'il occupe.

Nous terminerons ici les passages de ce genre,
par la maxime philosophique suivante, qui fait le
bonheur de la vie du sage :

L'éclat attire l'envie :

Le sage du temps passé

Qui disait, cache ta vie,

Disait un mot bien sensé.

On se proposait, à la fin de ces fragmens, de rapporter deux fables entières de ce Recueil; mais elles allongeraient trop cet article assez étendu : on les renvoie donc au N°. prochain. On y joindra quelques observations critiques, avec des rapprochemens et en cela, on serait flatté si elles pouvaient contribuer en quelque chose au développement de l'Art.

On ne croit pas le genre de l'Apologue difficile, et une fable est le déjeuner du premier versificateur : cependant rien n'est moins commun qu'une fable excellente. Lors donc qu'un homme de lettres se donne la peine d'en composer douze livres qui se font lire avec intérêt, son Recueil mérite l'attention d'un journaliste, et la reconnaissance du public. Voilà notre excuse par rapport à l'étendue de l'extrait des deux volumes des fables du *sic* *Mancini-Nivernois*.

En B. de la N.

ÉNIGME.

Un subtil élément me procure la vie :
Un autre dans son sein produit mon aliment :
Par un troisieme enfin ma force m'est ravie ;
Et cependant je suis moi-même un élément.

LOGOGRIPHE.

On me lie, on me bat, on me coupe en morceaux,
Et sans tête on me voit dans le nid des oiseaux.

Explications de l'Énigme et Logogriphe du N°. 30.

Le mot de l'Énigme est la *Coiffe* ; celui du Logogriphe est *Mai*, dans lequel on trouve *ami*.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De New-York, le 27 mai 1797.

La chambre des représentans du congrès a adopté plusieurs résolutions relatives aux moyens de défense du commerce et de la navigation des États-Unis; les plus essentielles sont :

- 1°. De fortifier les ports et havres des États-Unis;
- 2°. D'assigner des fonds pour armer trois frégates du gouvernement, et pour augmenter la force navale en achetant des frégates et des sloops de guerre;
- 3°. D'autoriser le président des États à employer la force navale à la protection du commerce;
- 4°. D'augmenter l'état militaire en levant un nouveau régiment, un corps d'artillerie et de génie, et plusieurs compagnies de dragons;
- 5°. D'autoriser le président à former une armée provisoire pour la défense du pays, et à emprunter une certaine somme sur le crédit des États-Unis, pour subvenir aux dépenses que les circonstances exigeront;
- 6°. De défendre pour un tems l'exportation des armes et munitions de marine et de guerre.

Le comte de Santa-Clara, gouverneur de la Havane, a déclaré aux commandans des corsaires français qui croisent dans ces parages, qu'il insistait sur le maintien des lois de la neutralité à l'égard des bâtimens chargés pour la Havane ou sortant de ce port.

Du 19 juin, MM. CG. Pinckney, actuellement en Hollande; Francis Dana, chef juge de l'état de Massachusetts; W. Marshall, avocat des États-Unis en

Virginie, sont nommés envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires pour traiter conjointement ou séparément avec le gouvernement français, sur les différends existans entre les deux Républiques. On présume qu'ils ont aussi des pouvoirs pour négocier un nouveau traité d'alliance et de commerce, à la satisfaction de la France et à l'avantage des deux pays.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 15 juillet 1797.

Le ci-devant roi de Pologne se montre dans les spectacles de Pétersbourg. Il en offre un lui-même qui avertit sans cesse les hommes ambitieux de l'instabilité des grandeurs humaines. Quoi qu'il en soit, on brûle encore à ses pieds quelques grains d'encens, et on lui rend quelques honneurs qui peuvent amuser la vanité d'un vieillard qui ne fut pas doué par la nature d'une grande énergie de caractère, et qui dans tout le cours de sa vie montra plutôt les qualités d'un courtisan, que les vertus d'un chef de nation. On peut en conclure que ce n'est que depuis qu'il est détrôné, et qu'il grossit la cour de Paul I^{er}., qu'il est à sa véritable place.

Le commerce russe prend chaque jour des accroissemens sensibles, et on s'est fondé à croire que sous peu d'années il sera parvenu au plus haut degré de splendeur.

L'anéantissement du papier-monnaie ne peut s'opérer que successivement. S'il était brusqué, il en résulterait nécessairement une secousse funeste. C'est avec une sage lenteur que l'on doit porter une main réformatrice sur tout ce qui intéresse la fortune publique.

Paul I^{er} paraît se conduire d'après ce principe. Il met de l'ordre et de l'économie dans toutes les parties de l'administration, système de finances qui n'est pas le plus savant, mais qui est incontestablement le plus sûr. Il vient d'envoyer au trésorier de l'Empire, le baron Jwanowitz, une ukase qui lui

enjoint de tenir un compte exact de tous les revenus de l'Etat ; d'avérer avec soin si les recettes et les dépenses s'effectuent au tems prescrit ; qu'elles sont les diverses sources de revenus , et s'ils sont tous employés conformément à la destination qu'on leur a donnée. Dans le cas où il observerait des désordres, où il éprouverait des obstacles , l'ukase lui prescrit d'invoquer l'appui du sénat , et , si cela devenait nécessaire , de s'adresser à l'empereur lui-même.

Nos lettres de Copenhague, en date du 1^{er}. juillet, renferment les détails suivans :

« Jeudi dernier, il est arrivé dans notre rade de la mer du Nord, une escadre russe de trois vaisseaux de ligne, deux frégates et un brick, sous le commandement du contre-amiral Makeïow.

» Le comte suédois Ribbing, connu pour avoir été enveloppé dans la dernière conspiration contre Gustave III, et qui, après avoir été banni de sa patrie, avait acheté ici la superbe campagne d'Oldershuile, où il a vécu tranquillement jusqu'ici sous le nom de Friedrischen, vient de la vendre pour se retirer en France, où il a fait l'acquisition de nombre de belles terres.

» Le jour qu'on inhumera le corps du comte de Bernstorff n'est pas encore fixé, vu qu'il doit rester quelque tems exposé sur un lit de parade. Les bruits qui se sont répandus sur le remplacement de ce ministre aux affaires étrangères, sont encore prématurés. Un particulier a proposé, dans nos gazettes, de prendre un deuil général à l'occasion de la mort du comte de Bernstorff. Pour le distinguer des autres deuils de famille, on portera le crêpe au bras droit. Un autre a proposé d'élever un mausolée aux frais publics en l'honneur de ce grand ministre, et de transporter son corps, comme il l'a désiré, à côté de celui de sa première femme, qui repose dans une de ses terres du Mecklenbourg, près de Lutrow. La place de ce ministre, si justement regretté, n'est pas encore remplie. Le prince royal ne précipitera pas son choix. En attendant, on présume que le département

des affaires étrangères sera confié à un collège qu'il présidera lui-même conjointement avec son beau-frère le duc d'Holstein-Augustinbourg, et qui sera composé de M. de Blohme, conseiller intime, et du comte Chretien de Bernstorff, qui depuis la mort de son père entretient provisoirement les correspondances politiques au dehors.

» Dans la nuit du mardi au mercredi, nous avons éprouvé ici une tempête horrible, accompagnée d'une pluie extraordinaire. Ce tems affreux a duré deux jours et deux nuits consécutifs, et a causé beaucoup de dommages aux moissons dans toute la Zélande : les champs ont été couverts d'eau. »

De Francfort-sur-le-Mein, le 26 juillet.

On commence à ne plus douter que les conférences qui se contiuent à Montebello n'aient un résultat prompt et favorable, malgré tous les préparatifs guerriers qui nous ont si vivement alarmés. Le marquis de Gallo continue à jouer dans ces conférences un rôle principal. On lui a envoyé six officiers pour remplir auprès de lui les fonctions de couriers. On s'attend à un congrès pour l'arrangement des affaires de l'Empire. Déjà les plénipotentiaires de l'empereur sont désignés; ce sont trois personnes bien connues dans la carrière diplomatique : les comtes de Metternich, de Cobentzl et de Lebrbach, auxquels on adjoindra le baron de Westphalen. Le baron de Humbourg, alsacien, qui est depuis long-tems au service de la cour de Vienne, et qui, en ce moment, est son chargé d'affaires à Venise, doit être le secrétaire général de cette députation.

On avait proposé à Ratisbonne de substituer à une députation de l'Empire un plein pouvoir à donner à son chef pour conclure la paix avec la France. La cour impériale a été très-mécontente de cette proposition que son envoyé avait approuvée. Il est certain à présent que, conformément au *conclusum* de 1795, ce sera une députation de l'Empire qui sera chargée de soutenir ses intérêts au congrès.

De Nuremberg , le 6 juillet.

Nous avons pensé être les témoins d'un combat sérieux entre les troupes prussiennes et notre milice bourgeoise, qui ne voulait point évacuer les casernes situées sur le territoire dont le roi de Prusse prétend s'emparer. Un détachement de 310 Prussiens ayant voulu hier matin employer la violence, fut d'abord repoussé. Bientôt après cependant le sénat ordonna de capituler. A la nouvelle de cette capitulation, les bourgeois en foule courent aux armes, menacent de chasser les troupes prussiennes. La sagesse du commandant prussien a prévenu un éclat qui pouvait avoir des suites funestes. Il s'est retiré avec son détachement. Le peuple, fier de ce léger triomphe, voulait encore chasser les Prussiens qui occupaient les portes des deux faubourgs. Le sénat le contient, mais en lui permettant de concourir aussi à la garde de ces portes. Nous craignons bien de n'en être pas encore au dénouement d'une lutte aussi inégale. On nous annonce l'arrivée de quelques canons prussiens.

Du 7 juillet. L'incident qui s'est passé ici, ces jours derniers, à l'occasion de nos casernes, a pris aujourd'hui une nouvelle tournure. Les troupes prussiennes qui étaient dispersées dans nos environs ont été rassemblées, et ce matin, de très-bonne heure, nous avons vu s'avancer jusqu'à nos murs près de 800 hommes d'infanterie, cinq escadrons de hussards, un charriot de poudre et quatre canons : cette petite armée, après avoir occupé les postes extérieurs, a été s'emparer des deux casernes ; notre infanterie dès-lors, avec quelque peu de cavalerie que nous avions sur pied, est rentrée en ville. Le magistrat, pour prévenir de nouveaux événemens que nous pourrions payer cher, a ordonné cette retraite qui s'est effectuée dans le plus grand ordre. En même tems, les Prussiens ont occupé la redoute connue sous le nom de *Beren-Schanze*, où se tenait la cavalerie de notre ville : une grande partie de notre bourgeoisie est assurément

très-mécontente de ces actes de faiblesse commandés à nos magistrats par la prudence ; mais il faut bien que nous nous résignons à céder à la force, en attendant que, comme ils viennent de nous en donner l'espoir dans une proclamation, le chef suprême de l'Empire appuie, avec l'énergie convenable, le juste décret rendu le 9 mai dernier, contre la régence prussienne.

SUISSE. De Basle, le 22 juillet.

Les séances de la diète de Frawénfeld sont déjà terminées ; le cit. Laquiane en est revenu hier, et on attend aujourd'hui le retour des députés de notre canton. On ne connaît pas encore le résultat des délibérations sur la situation politique actuelle de la Suisse, à l'égard de la France sur-tout. On est un peu plus instruit sur les mesures qu'on y a prises relativement aux troubles de Saint-Gall et de la Valteline. Les députés des quatre cantons médiateurs ont reçu l'instruction de continuer les négociations entamées avec les préposés des communautés de l'abbaye de Saint-Gall, et d'employer tous les moyens persuasifs pour faire conclure un nouveau traité entre le prince-abbé et son chapitre d'un côté, et le pays de l'autre. On espère qu'ils y réussiront, d'autant plus que les ministres du prince sont frappés d'une salutaire frayeur, et que ses antagonistes, connus sous le nom des *Durs*, font des propositions extrêmement modérées pour la situation favorable dans laquelle ils se trouvent en ce moment.

Quant aux troubles de la Valteline, il est à peu près sûr que les Suisses abandonneront ce pays à son sort. On apprend que les habitans de la Valteline ne veulent plus former une république indépendante, mais que la majorité des habitans a décidé de demander l'incorporation à la République Cisalpine, et qu'ils ont envoyé dans cette vue trois députés au général Buonaparte.

ITALIE. De Milan, le 28 juin.

Les habitans de la Valteline ont tenu une grande assemblée à Sondrio, dans laquelle ils ont pris des mesures pour défendre leur indépendance et obtenir leur réunion à la République Cisalpine. L'esprit de liberté s'est aussi développé à Chiavenna. Dès qu'on y a appris la révolution de la Valteline, on a suivi son exemple. Les Chiavennais ont aussitôt manifesté leur vœu de se réunir à la République Cisalpine. Ils ont

envoyé

envoyés des députés à Milan pour cet objet ; ils ont ouvert une société d'instruction , et font cause commune avec le peuple de la Valteline.

Du 30. Le général en chef vint, hier , à Milan et alla descendre au palais national , où il installa en forme le Directoire de la République Cisalpine : dès ce jour , elle est reconnue par la République Française , ainsi que par l'empereur. Le Directoire Cisalpin élut ensuite les membres qui doivent composer l'administration départementale et les quatre municipalités. L'administration est composée de cinq membres , et les municipalités de sept chacune. Nous sommes impatiens de connaître le choix des députés qui formeront les deux conseils. Il faut espérer qu'il sera conforme à celui des municipalités où l'on trouve d'excellens patriotes qui seraient peut-être plus utiles dans les deux conseils.

On parle beaucoup de la constitution cisalpine , dont on connaît indirectement les principaux articles. Les citoyens Casodo et Reina ont fait , sur plusieurs articles , des considérations qui méritent de fixer l'attention du général et du comité constituant.

Quelques personnes prétendent que l'impression du plan est déjà arrêtée , et qu'il n'est plus tems de faire des changemens ; mais c'est faire injure au général que de prétendre qu'un pareil motif puisse l'empêcher d'adopter des changemens nécessaires , etc.

Du 1^{er} juillet. La Valteline est républicanisée ; ce pays compte environ 160 mille habitans , et comprend les sommets des montagnes qui dominent l'Italie au Nord. Les Valtelins sont guerriers et laborieux ; ils pourront fournir à l'Italie libre deux légions de chasseurs ou de troupes légères. Ce pays formant la barrière naturelle de l'Italie au Nord , la République Cisalpine ne pourrait faire une acquisition plus précieuse. Les Valtelins ont prononcé leur vœu ; ils ont dit : *Nous sommes Italiens , et nous voulons nous unir à l'Italie.*

Leur députation est déjà arrivée à Milan ; on y distingue le cit. Paribelli , qui unit de grandes lumières à un grand courage ; avec une éloquence et une fermeté digne d'un Spartiate , il a su vaincre l'opposition des Ligués-Grises.

Je vous donnerai bientôt les détails de cette révolution.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye , le 14 juillet 1797.

Il s'était élevé une ligue entre la direction provinciale
Tome XXX. D

d'Overysse et la municipalité de Campen, qui menaçait de troubler la tranquillité de la province; l'Assemblée nationale desirant y mettre un terme, a envoyé une commission sur les lieux; cette commission vient de lui mander que jusqu'à présent elle n'avait pu réussir à remplir le but de sa mission, et que la municipalité de Campen s'était même opposée à la publication d'une proclamation qu'elle avait adoptée, et par laquelle elle soumettait à la décision des citoyens, l'affaire qui fait l'objet de la querelle entre la direction provinciale et la municipalité.

L'Assemblée nationale, sur un rapport de Ploos-van-Amstel, a approuvé la conduite de sa commission, et lui a ordonné de faire publier sa proclamation, et en cas que la municipalité de Campen s'y opposât, de la publier au nom de l'Assemblée nationale même. Cette affaire devrait suffire pour faire sentir combien il est urgent que nous ayons promptement une constitution. Cependant les deux partis extrêmes ne paraissent point encore convaincus de cette nécessité.

En Gueldre, on a long-tems délibéré si on publierait le plan de constitution; la direction provinciale du Brabant ne l'a point encore publié; et il est bon d'observer que ceux qui travaillent à faire rejeter la constitution dans ces deux provinces, la trouvent trop injuste, tandis qu'en Hollande, ceux qui sont également pour qu'elle soit rejetée, prétendent qu'elle n'est pas assez juste.

E. S. P. & G. N. E. De Madrid, le 10 juillet.

Les Anglais, après avoir pendant quelque tems, bloqué le port de Cadix, en ont reçu le bombardement qui a commencé le 4 juillet. Il y a eu, dans cette journée, seize bombes lancées. Huit sont tombées dans la mer; quatre ont crevé en l'air; quatre seulement ont atteint la ville: deux enfans et une femme en ont été les victimes.

Massaredo s'est montré ce jour-là digne de sa réputation. Il a commencé par ceindre le port d'une flottille de chaloupes canonnières; (il craignait, non sans raison, qu'à la faveur du bombardement, les Anglais ne lançassent quelques boulets dans le port pour incendier la flotte). Il a envoyé ensuite, sous les ordres de Gravina, une seconde flottille de chaloupes vers les deux galions à bombes que les Anglais protégeaient de leur côté; par une flottille de chaloupes à peu près d'égale force. Il s'est livré un combat très-meurtrier. Les Espa-

isois ont eu d'abord l'avantage , mais deux de leurs chaloupes s'étant trop avancées , ont essuyé tout le feu de l'ennemi et perdu leurs commandans , deux officiers d'un grand mérite. Cependant , les Anglais se sont retirés , et le bombardement a été interrompu. Il a recommencé dans la nuit du 4 au 5 , mais sans plus de succès.

On ne sait quel peut être pour les Anglais le fruit d'une opération qui ne tend qu'à la ruine de quelques malheureux habitans , mais qui ne pourra jamais les conduire à la possession d'un port défendu par une flotte nombreuse , et également regardé comme imprenable. L'amiral Massaredo demande à grands cris à sortir avec sa flotte et à livrer combat.

ANGLETERRE. De Londres, le 14 juillet.

Un bâtiment parlementaire français est arrivé hier soir à Douvres , avec des dépêches du Directoire , qui ont été sur-le-champ envoyées à Londres.

M. East est arrivé de Lille , le 12 au soir , avec des dépêches de lord Malmesbury.

On assure que le lendemain de l'échange des lettres de créance , lord Malmesbury communiqua son projet aux commissaires français , qui l'envoyèrent immédiatement au Directoire , lequel n'avait pas encore répondu avant le départ de M. East.

Après la remise du projet , quelques conférences ont eu lieu cependant entre les négociateurs respectifs ; ceux de France ont déclaré qu'ils étaient prêts à entrer dans une entière discussion de chaque point que notre négociateur mettrait en avant , et ils ont clairement montré la ferme résolution d'arriver promptement à une conclusion favorable.

Les points sur lesquels il paraît que les commissaires français insistent principalement , sont la restitution de toutes les possessions prises par l'Angleterre à la République Française dans le cours de la guerre , et la restitution des vaisseaux emmenés de Toulon , ou du moins une indemnité suffisante. Il n'est pas possible encore de savoir de quelle manière lord Malmesbury a répondu à ces demandes , et comment , à son tour , son projet a été reçu par le Directoire.

Tel est en ce moment l'état de cette grande négociation.

D 2

Les 3 pour 100 consolidés étaient aujourd'hui à 52 cinq huitièmes *ex div.* et l'emprunt de 18 millions à treize un quart de bénéfice.

La flotte anglaise qui bloque Cadix, sous le commandement de lord Saint-Vincent, est de quarante vaisseaux de guerre ; savoir, un de 110 canons, deux de 100, trois de 98, deux de 96, douze de 74, un de 64, un de 42, un de 38, cinq de 36, cinq de 32, un de 28, deux de 24, un de 20, un de 18, un de 16, un de 14.

On vient d'apprendre avec plaisir qu'une partie de la grande flotte marchande des Isles-du-Vent est arrivée, et que le reste des bâtimens qui est dans le canal est attendu à chaque instant : cette flotte est de près de 200 voiles.

La corvette française la *Mutine*, partie de Brest le 8 mai, pour l'Isle-de-France, a été prise le 31, à la hauteur de Ténériffe.

Il a été question, dans la chambre des pairs, d'un bill pour permettre aux catholiques romains et aux protestans dissidens de servir dans la milice supplémentaire et dans la cavalerie provisoire, sans prêter le serment du Test.

Lord Kenyon, chief-justice du banc du roi, s'est opposé à cette mesure : il a dit que ce bill portait atteinte à l'acte du test, qu'on regardait comme un des boulevards de la constitution ; il en a demandé l'ajournement à trois mois.

L'évêque de Rochester a déclaré aussi qu'il regardait l'acte du test comme un des boulevards de la constitution, qu'une expérience de plus de cent ans avait prouvé l'utilité de cette mesure pour se préserver des atteintes des différens sectaires.

L'évêque de Bristol a dit qu'il était ennemi de toute persécution, mais qu'il croyait que des restrictions étaient très-légitimes, lorsque des principes religieux étaient funestes de leur nature à la constitution civile d'un pays. Il a ajouté qu'il approuvait entièrement l'acte du test, et qu'il s'opposait au bill.

Le duc de Norfolk a appuyé le bill ; il a dit qu'il serait injuste d'exclure du service de leur pays les catholiques et les dissidens, pour cause d'opinions religieuses ; et faisant allusion aux savans prélats de la chambre, il a ajouté qu'on a trop souvent remarqué que lorsqu'un parti religieux acquiert du

pouvoir, il opprime tous ceux qui sont d'un parti différent.

Le lord chancelier a dit que le service dont il était question étant purement temporaire, le bill ne porterait pas atteinte au serment exigé des officiers de l'armée et de la milice régulière. En approuvant la mesure, il a voté pour l'ajournement à trois mois.

Le bill a été ajourné à la majorité de 23 voix contre 6.

On vient de répandre ici le bruit que le parlement d'Irlande, qui avait été prorogé d'abord au 10 avril, a été ensuite dissous.

Trois mille fabricans de montres, de chaînes, etc. viennent de présenter des pétitions à la chambre des communes contre la taxe proposée par M. Pitt.

La nouvelle taxe sur les feuilles publiques a déjà commencé à produire non l'effet qu'en attendait le ministre, mais l'effet qu'avait annoncé l'opposition. En diminuant cette branche d'industrie, elle va diminuer le revenu qu'en tirait l'Etat.

Le nombre des feuilles envoyées par le bureau général de la poste lundi 3, était de 24,000, et lundi dernier il n'a été que de 16,000; ce qui fait, en huit jours, une diminution de près d'un tiers.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 25 messidor au 5 thermidor.

Rambaut a fait le rapport concernant la violation du secret des lettres. Il dit que le droit de surveillance qu'a le gouvernement sur les lettres venant de l'étranger, ne peut se concilier avec les maximes de la constitution, où tout respire la franchise du caractère national. Il soutient que le secret des lettres est aussi impénétrable que la pensée, et propose de rapporter l'article du code des délits et des peines

D 3

sur lequel le Directoire a motivé son arrêté. Impression et ajournement.

Jean Debry propose, par motion d'ordre, de renouveler l'acte du Corps législatif, qui déclare que les citoyens de Paris vainqueurs de la Bastille, ont bien mérité de la patrie. Vaublanc en prend occasion de faire l'éloge de Lafayette rendu à la liberté. Il rappelle qu'en ce jour il s'élanca avec joie pour détruire la Bastille, et il propose de remercier par un décret, le général Buonaparte et le Directoire, qui ont réclamé son élargissement, celui de Bureau-Puy et de Latour-Maubourg. Sa proposition n'a pas de suite. Celle de Jean Debry est adoptée avec l'amendement de Guillemardet, portant de substituer les mots de citoyens français à ceux de citoyens de Paris.

On a continué la discussion sur la police des cultes.

Trouille expose, le 27, par motion d'ordre, qu'il est très-urgent de mettre fin à une discussion devenue fatigante pour le peuple, et inutile pour les représentans. Déjà six séances ont été employées à cet objet. Cependant l'opinion de chaque membre est formée, et le temps qu'on emploierait à convaincre des hommes qui sont déjà convaincus, serait perdu pour d'autres objets non moins importants. Je demande, dit l'opinant :

1°. La clôture de la discussion sur le tout.

2°. Que ses propositions soient mises sur-le-champ aux voix :

Les lois révolutionnaires rendues contre les prêtres seront-elles rapportées ?

Exigera-t-on des prêtres une déclaration qui n'est point exigée des autres citoyens.

Emmery : Je ne m'oppose point directement aux propositions du préopinant, mais je ne pense pas qu'il faille fermer absolument une discussion de la plus haute importance, et qui ne dure que depuis quatre jours. (Grands murmures.) J'avoue que la discussion a pris une marche très-embarrassante.

Je ne voudrais pas qu'on divaguât sans cesse, qu'on nous fit des discours pour nous convaincre de ce

dont nous ne doutons pas : car à quoi bon nous parler de l'excellence des religions , des maux qu'elles ont faits ? Aurait-on prétendu nous apprendre quelque chose de nouveau ?

Voici à quels termes je réduis la question principale : Exigera-t-on des ministres des cultes et en général de tous les instituteurs, institutrices et tous individus qui s'occupent de l'enseignement public, une déclaration formelle d'obéissance aux lois de la République ? En leur garantissant le libre exercice des cultes, ne nous garantiront-ils pas leur obéissance aux lois.

Je demande qu'on se borne à discuter en ce moment la question de la déclaration.

Le conseil ferme la discussion et accorde la priorité au projet présenté par Dubruel : les articles suivans sont adoptés : 1°. Les lois de déportation et de réclusion contre les ecclésiastiques assujettis à un serment ou à une déclaration sont abrogées ; 2°. les lois qui assimilent les prêtres déportés aux émigrés sont rapportées.

On examine ensuite la question de la déclaration de soumission aux lois. Après une courte discussion, elle est mise aux voix. Le président annonce que la négative est prononcée. On demande l'appel nominal. Le président fait une seconde épreuve. Il dit que le résultat est le même. Beaucoup de membres se portent au bureau pour signer la demande de l'appel nominal ; mais il leve la séance.

Sur la proposition de Lamarque, le conseil ordonne, le 28, qu'il sera procédé à l'appel nominal sur la question agitée hier. L'appel a lieu, et il est décidé à la majorité de six voix qu'il sera exigé une déclaration des ministres des cultes.

Le conseil des Anciens a approuvé, le 26, la résolution qui déclare commune aux fondations ou bourses de collèges la loi qui remet en possession de leurs biens les hospices civils, et celle relative aux vainqueurs de la Bastille.

Le 28, la résolution concernant les droits d'enregistrement a été rejetée.

Le 29, il a ordonné l'impression du rapport de Cretel qui propose le rejet de la résolution relative aux transactions entre particuliers, pendant la dépréciation du papier-monnaie. Celle portant le renouvellement des bureaux centraux a été approuvée le 30.

Il a procédé le 1^{er}. thermidor à la nouvelle formation du bureau. Dupont (de Nemours) est appelé à la présidence ; les nouveaux secrétaires sont Marmontel , Dumont Lacharnaye , Armand et Boireau.

La démission ou destitution des ministres de l'intérieur , la police, la guerre , la marine et des relations extérieures , et leur remplacement a produit dans le conseil des Cinq-cents une vive commotion ; les deux premiers ont sur-tout excité les regrets d'une partie de l'Assemblée. Cet événement a été lié à plusieurs autres que l'on a regardés comme les symptômes d'un orage prêt à éclater. Après une vive discussion , il a été résolu qu'il serait demandé compte au Directoire de la situation de Paris et de la République.

Le bureau a été renouvelé le 1^{er}. thermidor. Dumolard est président ; Willot , Bailly , Duplantier et Emery sont secrétaires.

Aubry dénonce , le 2 , le Directoire qu'il accuse de faire passer des troupes à une distance moindre de douze lieues. Il observe que cette marche de troupes est contraire à l'article LXIX de la constitution , et qu'aux termes de l'article DCXXIX du code des délits et des peines , les membres du Directoire ou le ministre qui en aurait donné l'ordre , doivent être punis de 10 ans de fers. Il demande que séance tenante il soit fait un message au Directoire pour qu'il en rende compte demain.

Aujourd'hui , sur-le-champ , s'écrie-t-on :

1°. S'il est vrai que les 4 régimens dont j'ai parlé arrivent ;

2°. Par qui l'ordre de cette marche a été donné ? et quelles mesures il a prises pour en punir les auteurs.

Larue annonce que le président du Directoire , à qui la commission a été confier ses alarmes , lui a déclaré que le Directoire et le ministre de la guerre ignoraient le fait , l'ordre dont il s'agit , et les auteurs de l'ordre , mais qu'il soupçonnait que c'était du général Moche qui avait l'intention de disposer de ces troupes , pour une expédition à Brest.

Le conseil adopte la proposition d'Aubry ; il sera donné communication du message aux Anciens.

Le Directoire est tenu d'y répondre séance tenante.

Pithegu a la parole pour le rapport sur la réorganisation de la garde nationale.

La commission a réuni dans un projet en six titres , tout ce qui est relatif à sa composition , à son service et aux conditions pour y être admis , aux motifs de dispense de service.

Le rétablissement des grenadiers et chasseurs , considéré comme objet d'émulation , y est formellement consacré , mais il n'y aurait pas de canonniers.

La garde nationale serait formée dans toute la République , sous la surveillance des administrations municipales , et composée de citoyens depuis 18 ans jusqu'à 60.

Les officiers seront choisis par elle-même , à la majorité absolue des suffrages , et les sergens et caporaux à la pluralité relative.

Les conseils de discipline s'y trouvent organisés de manière à garantir aux citoyens tout arbitraire. Impression.

Henry Lariviere demande que ce projet soit mis sur-le-champ en discussion. Il s'appuie sur les dangers qui menacent la patrie ; il parle de symptômes d'un nouveau 31 mai , d'un renvoi de ministres qui emportent les regrets de la nation , de celui de la police sur-tout , remplacé , dit-il , par un homme qui a sali les murs de Paris , d'une diatribe contre la représentation nationale.....

Il avance même que le Directoire exécutif est en division , (bruit) ; que deux de ses membres ont protesté contre les actes des trois autres ; qu'ils ont même déclaré que leurs jours étaient en danger. Il demande

que, dans ces circonstances, le conseil des Anciens soit invité à rester à son poste.

A cinq heures, le Directoire répond qu'il est vrai que quatre régimens de chasseurs à cheval destinés pour des lieux éloignés, ont stationné à onze lieues de Paris; qu'il n'en a été instruit qu'hier; qu'il ne pense pas que la malveillance ait eu part à cet ordre de route; qu'il croie qu'il faut l'attribuer à l'inadvertance d'un commissaire des gendarmes; qu'au surplus il prendra des informations ultérieures et que s'il y a des coupables, il les fera punir, que c'est sans doute par erreur, qu'il a été fait mention de Soissons dans le message.

Sur la proposition de Doucet, qui trouve que la réponse du Directoire n'est rien moins que satisfaisante, le conseil la renvoie à une commission de cinq membres, chargés de l'examiner, et d'en faire leur rapport incessamment.

Ces commissaires sont les citoyens Pichégu, Willot, Doucet, Genx et Lemerand.

L'ordre du jour du 3 appelant la discussion sur les sociétés populaires, Vaublanc a prononcé un long discours sur le danger de ces sociétés qui se permettent déjà de censurer les résolutions du conseil des Cinq-cents, en disant qu'il met l'intérêt des finances en oubli devant celui du fanatisme. Il demande leur suppression.

Le Directoire transmet le rapport du nouveau ministre de la police sur la situation de Paris. Il en résulte que Paris est tranquille, et qu'il n'éprouve dans ce moment qu'un balancement dans l'opinion qui n'est pas encore fixée sur les changemens que le gouvernement vient d'éprouver.

La commission chargée de l'examen du message du Directoire, concernant le passage des troupes près de Paris, fait son rapport. Elle a déjà obtenu beaucoup de renseignemens, et regarde comme important de connaître le nom de celui qui a donné l'ordre de ce passage.

Un nouveau message sera en conséquence adressé au Directoire.

La discussion sur les sociétés populaires continue le 4.

Pastoret appelle l'attention du conseil des Cing-cents sur la société des Jacobins, à laquelle il attribue tous les maux qui ont pesé si long-tems sur la France. Il pense que les sociétés populaires, bonnes dans un tems de révolution, sont dangereuses après l'établissement d'un gouvernement constitutionnel.

Jean Debry fait observer que c'est mal raisonner que de parler sans cesse des maux produits par les sociétés populaires, et de ne pas faire mention des services importans qu'elles ont rendus à la liberté. La constitution garantissant aux citoyens la faculté de se réunir, s'il y a des abus, les lois sont là pour les réprimer. Ainsi, des réglemens propres aux sociétés populaires lui paraissent inutiles.

Le conseil ferme la discussion.

Après une assez vive discussion, la priorité est accordée au projet de Vaublanc. Il est néanmoins arrêté ensuite que la commission à laquelle Thibaudéau et Vaublanc sont adjoints, présentera un nouveau projet.

Le Directoire répondant au message d'hier, déclare que l'ordre de route des troupes est émané du cit. Lesage, commissaire-ordonnateur à Charleville; mais que la commune de la Ferté-Alais est à deux lieues de Paris.

Dufresne-Saint-Léon, rapporteur de la commission de surveillance de la trésorerie, présente, le 5, un projet de résolution tendant à autoriser l'échange des mandats contre des récépissés de la trésorerie dans le délai de quinze jours. Passé ce délai, ils seront de nulle valeur.

Impression et ajournement.

Jourdan (le général) fait adopter un projet portant suspension de nomination à toutes les places militaires, jusqu'à l'organisation générale de l'armée.

Willot, par motion d'ordre, a observé au conseil que la voix publique apprend que le général Hoche est nommé au ministère de la guerre, quoiqu'il n'ait

pas 30 ans, et que le directeur Barras n'avait pas 40 ans lorsqu'il a été fait directeur. Il demande qu'il soit fait un message au Directoire pour avoir des renseignemens sur l'âge de l'un et de l'autre. La première partie de la proposition relative au général Hoche a été écartée par l'ordre du jour, et la deuxième adoptée. Il a été de plus résolu qu'une commission présenterait un mode de constater l'âge des fonctionnaires publics.

Le projet de Pithegru sur l'organisation de la garde nationale a été ensuite discuté et adopté; celui concernant les sociétés populaires, de nouveau ajourné.

Le conseil des Anciens ne s'est occupé ces derniers jours que d'objets d'intérêts particuliers.

Nous avons oublié d'annoncer qu'il a approuvé la résolution qui autorise le Directoire à nommer les membres des administrations départementales et municipales, lorsqu'ils sont tous destitués ou démissionnaires.

PARIS. Nonidi, 9 Thermidor, l'an V de la République.

L'ambassadeur ottoman, Esseid-Aly-Effendi, dont nous avons annoncé l'arrivée à Paris dans le n°. précédent, a eu une audience du ministre des relations extérieures. Il doit en avoir une publique et solennelle du Directoire, décadi prochain. En attendant, il visite les environs de Paris. Il s'est promené long-tems, le 1^{er}. de ce mois, dans les jardins de Mousseaux.

Il est arrivé, sur les sept heures et demie, accompagné du cit. Verninac et de son interprète. Après avoir parcouru, avec l'air de la satisfaction la plus vive, ce lieu enchanté, il s'est assis sur un banc et a fumé, en continuant la conversation, une pipe de plus de deux pieds qui descendait jusqu'à terre. Peu de tems après, au moment où le soleil commençait à abandonner l'horison, il s'est fait apporter un voile bordé en or, que l'on a étendu sur le gazon en forme

de tapis, sur lequel il s'est incliné, tourné vers l'Orient, et a fait sa prière qui a duré plus de vingt minutes. Après avoir baisé la terre à quatre reprises différentes, il est venu rejoindre sa compagnie. Plusieurs personnes de la connaissance du cit. Verninac, attirées par la curiosité, ou qui se trouvaient là par hasard, sont survenues. L'ambassadeur les a fait prier d'avancer, a fait apporter des glaces et des rafraîchissemens, et en a présenté lui-même aux dames avec beaucoup de grâces et d'aménité; il a même offert, à l'une d'elle, de fumer sa pipe (ce qui est une marque d'un grand honneur), elle s'en est défendue en lui faisant comprendre que le tabac l'incommodeait; il a fort bien reçu ses excuses, et a fait donner au cit. Verninac et autres, des pipes de la même grandeur que la sienne, y a mis lui-même quelques pastilles qu'il porte toujours sur son sein, et qui ont répandu une odeur fort agréable.

Le cit. Verninac nous a appris que ces pastilles se composaient dans le sérail même du grand-seigneur, qu'on en faisait le plus grand cas, et que cette coutume était encore une marque d'honneur chez les Orientaux.

Il s'est opéré un grand changement dans le ministère. Le cit. Talleyrand-Périgord remplace le cit. Charles Delacroix, aux relations extérieures; le cit. Pleville-Pelay, le cit. Truguet, à la marine; le cit. François (de Neufchâteau), le cit. Benezech, à l'intérieur; le général Hoche avait été nommé pour remplacer le cit. Petiet à la guerre; mais n'ayant point l'âge prescrit par la constitution, il n'a pu accepter. Sur ce refus motivé, le général Scherer a été nommé. Le cit. Lenoir-Laroche a été chargé du ministère de la police qu'occupait le cit. Cochon; mais nous apprenons dans le moment qu'il a donné sa démission. Il est remplacé par le cit. Sautin, commissaire du Directoire près l'administration départementale de Paris.

Nous ne pouvons mieux faire connaître la situation actuelle de cette commune qu'en transcrivant le rapport du ministre de la police, que le Directoire

a adressé au conseil des Cinq-cents le 3 de ce mois.

« Citoyens directeurs ,

» D'après les deux messages du conseil des Cinq-cents , du 30 messidor dernier , le Directoire exécutif m'a chargé de lui présenter un aperçu de la situation actuelle de Paris et de la République.

» La situation de Paris , d'après les rapports qui m'ont été remis par le bureau central , n'offre rien de bien essentiellement différent de ce qu'elle était il y a peu de jours ; elle ne laisse appercevoir qu'un balancement d'opinions , qui , suivant les intérêts ou les passions des individus , se transforment en inquiétudes , sans annoncer les symptômes de la fermentation. La masse du peuple est calme , et paraît disposée à ne tenir aucun compte des conseils par lesquels on voudrait l'égarer. L'augmentation des salaires est un des prétextes que l'on suggère à quelques ouvriers pour leur insinuer du mécontentement. Un rassemblement illégalement formé hier a été , à l'instant même , réprimé par l'arrestation d'une partie des individus qui le composaient ; ils ont été interrogés : cet interrogatoire n'est pas encore terminé ; il résulte des renseignemens que j'ai pris , que nul motif politique ni révolutionnaire n'a déterminé cette réunion. Les ordres sont donnés , et les mesures prises pour prévenir tout événement qui pourrait troubler la tranquillité publique , et je n'ai qu'à m'applaudir du zèle qui paraît animer les membres du bureau central dans l'accomplissement de leurs devoirs. Si , dans plusieurs réunions nombreuses , des regrets inciviques ont été manifestés pour l'ancien ordre de choses , j'ai lieu de croire que cette altération de l'esprit public cédera aux constants efforts que je ferai pour convaincre la masse des habitans de cette grande commune , que le plus ardent desir du gouvernement est d'y maintenir le calme , et de lui assurer tous les avantages qui peuvent naître du maintien de la tranquillité.

» Quant à la situation intérieure de la République , en général , citoyens directeurs , la connaissance en dépend de l'examen d'une multitude de pièces auxquelles je n'ai pas encore eu le tems de me livrer. Par l'aperçu qui m'en a été donné , il s'agit de faits et de rapports partiels si disséminés , et quelquefois si contradictoires , qu'il est difficile d'en retrayr

en résultat certain, et sur lequel on puisse établir une opinion juste et éclairée.

» Vous me permettrez, sans doute, de vous satisfaire moins vite, pour mieux remplir votre désir, et entrer davantage dans les vues du Corps législatif ».

Le ministre de la police générale.

LENOIR-LAROCHE.

Dans la séance du 6 du conseil des Cinq-cents la clôture provisoire des sociétés qui s'occupent d'objets politiques, a été votée à une grande majorité sur la proposition de Siméon.

On avait proposé d'y comprendre les réunions formées par des représentants du peuple.

L'ordre du jour a été adopté, motivé sur ce que les représentants du peuple hors de leurs fonctions sont soumis aux lois qui régissent les autres citoyens.

Cette résolution a été approuvée hier par le conseil des Anciens.

Une lettre de Saint-Brieux, du 20, nous annonce un événement très-fâcheux arrivé à Paimpol.

« Le cit. Corouge aîné venait de faire construire un corsaire, qu'il armait pour les courses de la Manche. Lorsque ce corsaire fut prêt, il fit la partie de l'aller conduire en rade de Brehat, et d'y inviter ses amis. On s'y amusa beaucoup; mais le temps fort beau lors du départ, vint à changer au point de donner de très-vives inquiétudes; on essaya toutes les manœuvres en pareille circonstance; mais une manœuvre fautive, ou mal exécutée peut-être, décida du sort du corsaire; il fut abîmé dans les flots, et de 30 personnes qui étaient à bord, 5 seulement se sont sauvées. On compte parmi les victimes de cet accident si malheureux, l'armateur du corsaire, les cit. Louis Lambert fils, Lebolloche, Lepomelec, le capitaine de la troupe cantonnée à Paimpol.

« L'étia Pierre Lambert se trouva à la côte lors de l'événement, et eut la douleur de voir périr son beau-père et son frère, sans pouvoir les sauver, malgré tous ses efforts; car ce fut lui qui sauva les cinq hommes

échappés au naufrage. Le capitaine a sans doute péri aussi, puisqu'on ne le désigne pas parmi les cinq hommes sauvés. »

ARMÉE D'ITALIE.

Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie.

« Soldats,

» C'est aujourd'hui l'anniversaire du 14 juillet. Vous voyez devant vous les noms de nos compagnons d'armes morts au champ d'honneur pour la liberté de la patrie. Ils vous ont donné l'exemple, vous vous devez tout entiers à la République ; vous vous devez tout entiers au bonheur de trente millions de Français ; vous vous devez tout entiers à la gloire de ce nom qui a reçu un nouvel éclat par vos victoires.

» Soldats, je sais que vous êtes profondément affectés des malheurs qui menacent la patrie. Mais la patrie ne peut courir de dangers réels. Les mêmes hommes qui l'ont fait triompher de l'Europe coalisée sont là. Des montagnes nous séparent de la France : vous les franchiriez avec la rapidité de l'aigle, s'il le fallait pour maintenir la constitution, défendre la liberté, protéger le gouvernement et les Républicains.

» Soldats, le gouvernement veille sur le dépôt des lois qui lui est confié. Les royalistes, dès l'instant qu'ils se montrent, seront vécus. Soyez sans inquiétude, et jurons par les mânes des héros qui sont morts à côté de nous pour la liberté, jurons sur nos nouveaux drapeaux, GUERRE IMPRÉCABLE AUX ENNEMIS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA CONSTITUTION DE L'AN III.

Signé, BONAPARTE.

ERRATUM du N^o. 29. Article *Mélange*, page 284 : « La constitution est un aliment conforme à l'intérêt général. » — Au lieu d'un aliment, lisez : absolument.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 THERMIDOR, l'an cinquième de la République.
(Lundi 7 Août 1797, vieux style.)

ANTIQUITÉS.

Essai sur les Antiquités du Nord, et les anciennes Langues septentrionales; par CHARLES POUGENS. In 12 de 47 pag. A Paris, chez l'auteur, rue Saint-Thomas-du-Louvre, n°. 246. An V.

» L'HISTORIEN PHILOSOPHE sentira aisément combien il importe aux progrès de la vérité de ne point circonscire la connaissance des tems anciens dans une étude plus ou moins approfondie de l'histoire des Romains et des Grecs. Séduits par le précis enchanteur (l'auteur a sans doute voulu dire, *prestige*, enchanteur) de leur mythologie, de leurs arts, de leurs conquêtes, de leurs erreurs même, nous oublions qu'il est des peuples antérieurs aux habitans d'Athènes et de Rome. Quittons donc pour un instant les jardins d'Armide, et nouveaux Argonautes, parcourons les régions hyperborées, cherchons-y, armés de patience, et sur-tout de scepticisme, l'origine de la plupart des nations et des langues modernes, celle même des habitans de l'Attique, et des autres peuples de la Grece, objets de notre savante idolâtrie. Ensuite il nous sera permis d'aller

Tome XXX.

5

nous reposer et philosopher en paix sur le Céramique, ou sur les bords de l'Ilissus. »

C'est ainsi que s'exprime le cit. Pougens. Occupé à composer un Dictionnaire étymologique de la langue française, il veut faire connaître d'avance les bases sur lesquelles il fonde son travail, les auteurs qu'il a consultés; et c'est le but de cet *Essai*. Il fait une courte histoire des Runes, ces caractères que l'on trouve gravés sur plusieurs rochers des provinces septentrionales du royaume de Suede, et dont l'usage a cessé chez les peuples du Nord vers l'an 1000. Ensuite il expose les opinions de Georges Hikesius, de Marcus Zueus Boxhornius, de Leibnitz, de Jean Ihre, etc. Ces savans ont trouvé l'origine de toutes les langues de l'Europe, et de celle de l'Asie qui ont quelque analogie avec quelque langue eupéennne (telle que le persan et l'allemand); dans les langues du Nord dont la mésogothique, parlée encore aujourd'hui dans la Chersonnese taurique, est dérivée. Le grec et l'ancien-latin même n'ont pas un autre origine.

Cet *Essai* est rempli d'érudition, et par cela seul il n'est pas susceptible d'extrait. Nous donnerons seulement un fragment de l'histoire de Hjalmar, roi de Biarmlandie, afin de présenter à nos lecteurs un tableau des mœurs et de la littérature des anciens peuples septentrionaux. Hikesius a inséré ce fragment dans son trésor d'antiquités.

Histoire de Hialmar, roi de Biarmlandie, et souverain de l'isle de Thulemarkie, composée avant le VIII^e. siècle, par un anonyme, fils de Hrandur.

.....

 « En ces tems-là vivait le roi Hialmar, que son bon naturel et ses vertus héroïques mettaient au-dessus de tous les autres. Ses courtisans l'adoraient.

» Hialmar, avant d'avoir choisi une demeure fixe, habitait, lui et les siens, un pays marécageux ; mais étant fait roi de Biarmlandie, pays situé entre Thulemarkie et Grandwikie, au-delà du côté oriental de la cime des montagnes, il accrut tellement sa gloire, par ses diverses excursions sur mer, qu'il mérita d'être loué dans toutes les annales destinées à conserver la mémoire des grandes actions. »

L'anonyme raconte ensuite comment Hialmar fit cette fameuse conquête. « Un certain printemps, dit-il, ayant entrepris une nouvelle expédition, accompagné de son ami Hramur, il fit voile vers Biarmlandie avec une flotte de cinq vaisseaux. Comme ils avaient le vent en poupe, le trajet fut court. Les deux héros étant descendus sur ces côtes, brûlèrent et massacrèrent tout ce qui s'opposait à leur passage, firent un butin immense, et s'emparèrent d'une grande quantité de pays, avant même que Wagmar, roi de Biarmlandie fût instruit de leur arrivée.

» Dès que le roi eut appris cette fâcheuse nouvelle, il ordonna aux trompettes de rassembler ses

E 2

troupes , et livra bataille. Le combat fut sanglant. Hialmar fit des prodiges de valeur , et le roi fut obligé de se retirer derrière ses retranchemens , avec le petit nombre de guerriers qui avaient échappé au carnage. Mais avide de vengeance , il dépêche des hérauts d'armes dans ses provinces , afin d'assembler une grande armée , et marche au-devant de son ennemi. Alors Hialmar prend son bouclier et se prépare au combat. Bientôt la terre fut jonchée de morts. L'impétueux Hialmar portait à ses ennemis des coups terribles et les frappait des deux mains à-la-fois. D'un autre côté , Wagmar et Hramur , acharnés l'un contre l'autre , se livraient un combat cruel ; épuisé de fatigue , et couvert de blessures , Wagmar fait un dernier effort , se jette sur Hramur , et veut le percer de son épée ; mais celui-ci le prévient , et lui porte un coup mortel.

» De tous les gardes du roi Wagmar , le brave Harcon restait encore. Seul , il résistait aux efforts réunis des soldats d'Hialmar ; enfin , accablé par le nombre , il fuit avec la vitesse d'un cerf , et se retire derrière les retranchemens qui étaient défendus par quatre-vingts hommes d'une force prodigieuse. Bientôt les soldats d'Hialmar les attaquent , les dissipent , brisent les portes , et s'élancent sur le rempart.

» Le lendemain matin , Hialmar s'étant avancé dans le retranchement aperçut la fille du roi assise au milieu d'un groupe de jeunes vierges. Le héros épris de sa beauté (continue l'anonyme) désira se l'attacher par les liens du mariage , et ayant donné de suite les ordres nécessaires pour la cérémonie on les conduisit vers le soir au lit nuptial. Quelque

tems après il en eut un fils auquel on donna le nom de Thromonis.

» Le roi le fit élever à sa cour, et confia son éducation à un sage qui passait pour le plus recommandable de tous les septentrionaux. Le jeune prince croissait en âge et en beauté. Son gouverneur le formait à toutes les vertus, et lui enseignait tous les exercices qui convenaient à l'héritier d'un grand roi.»

L'auteur ajoute qu'Hialmar, après sa victoire, s'étant fait reconnaître roi de toutes les provinces qui étaient auparavant sous la domination de son beau-pere, fit construire un magnifique palais, et qu'il gouverna ses peuples avec autant de douceur que d'équité.

« Peu de tems après la naissance du jeune prince, la reine mit au jour une fille qui surpassait en beauté et en bon naturel toutes celles du continent boréal. Son pere la nomma Heidil. Cette fille fut enlevée dans la suite par Urke, pugil très-robuste. Le roi fit un vœu à Fréja, afin d'en obtenir le retour de sa fille. La déesse intercèda près de Thoron. Ce pugil fut tué, et la princesse rendue à son pere.

» La gloire d'Hialmar augmentait chaque jour par le soin qu'il avait d'entretenir près de lui de fameux athletes, et Hramur était le plus considéré de tous les grands de Biarmlandie, à cause de son crédit sur l'esprit du roi, qui lui donna en mariage sa fille Heidil. Cette union causa un vif déplaisir à un autre grand de la cour d'Hialmar, nommé Ulf, qui, depuis long-tems, désirait la main de la belle Heidil. Mais la princesse l'avait dédaigné, parce qu'il était inférieur en mérite à Hramur.

» Ulf, ne respirant que la vengeance, accabla d'injures son rival, et voulait l'appeller à un combat singulier. Mais le roi, dans l'espoir d'apaiser cette querelle, donna à Ulf de grandes sommes d'or et d'argent, des meubles précieux, et une corne sur laquelle étaient gravées des images en l'honneur d'Odin, de Thoron et de Fréja. Alors Hjalmar ne s'occupa plus que des préparatifs du mariage; et pour rendre la fête plus auguste, il y invita tous les grands de son royaume, qui la célébrèrent en buvant immodérément. Le roi conféra ensuite au brave Hramur la dignité de Jarle et le gouvernement des isles de Thulemarkie. Enfin, à toutes ses faveurs, il ajouta le don précieux d'un tambour magique du poids de quinze livres incrusté d'images d'or pur, au moyen duquel on pouvait connaître l'avenir.

» Le Jarle s'embarque accompagné de la princesse, et prend avec ses deux vaisseaux la route de Thulemarkie. Peu de tems après, la belle Heidil accoucha d'un fils, auquel on donna le nom de Vimi, et qui bientôt surpassa en vigueur et en beauté tous les enfans de son âge.

» Hramur, fatigué d'expéditions militaires, sortait rarement de son isle, et goûtait en paix les douceurs de l'amour.

. Le féroce Ulf débarque la nuit à Thulemarkie, descend secrètement à terre, assiège la cour du Jarle, y met le feu. Hramur, enfermé dans ses retranchemens, dormait près de sa femme; il se leve avec précipitation, s'enfuit par une porte dérobée, et se retire dans une forêt.

avec l'élite de ses athlètes. Le vainqueur, après avoir tout réduit en cendres, tue indistinctement hommes, enfans ou vieillards, et n'épargne que la femme du Jarle, qu'il emmène prisonnière.

» L'infortuné Hramur monte à cheval sur sa baquette magique, autour de laquelle étaient gravées des runes mystérieuses, et va en Biarmlandie apprendre cette triste nouvelle au roi Hialmar.

» Le monarque entra dans une grande colère; mais Hramur, afin d'empêcher le perfide Ulf d'attaquer le roi à l'improviste, prit son arc magique, saipa dessus, et prononça l'imprécation suivante :

Qu'il soit frappé de la foudre, pressé sous les coups des Cyclopes ! Que les Parques jettent sur lui leurs mains meurtrières ! Que les Génies des montagnes, achemnés contre lui, ne lui donnent point de relâche ! Que les Géans..... l'agitent, le déchirent ! Que les tempêtes... que les rochers brisent ses vaisseaux !

» A peine Hramur eut-il achevé cette imprécation terrible, que Thoron excita une violente tempête; les vents déchainés briserent les vaisseaux de Ulf, et l'empêcherent d'aborder à Biarmlandie ».

L'anonyme, après plusieurs détails sur la manière de lever de nouvelles recrues, ajoute que le roi Hialmar ayant fait les diligences nécessaires, forma un corps d'armée, qui, dès l'origine, s'éleva à sept cents guerriers.

Ici l'on trouve une autre lacune. Le roi parle à ses soldats.

« Ils veulent, dit-il, nous empêcher de faire des

libations et des repas funebres en l'honneur de nos ancêtres ; vous serez regardés comme les plus lâches des hommes, si vous ne prenez la défense de vos divinités, et si vous ne chassez au loin ce brigand. A ce discours, les soldats d'Hialmar entrèrent en fureur, et coururent hors d'eux-mêmes dans la plaine. Enfin, ils résolurent de faire un sacrifice exécratoire à Thoron. On amena un cheval gras devant le roi, qui, imposant ses mains sur la tête du coustier, promit des offrandes à Fréja, s'il obtenait le retour de sa fille. Les sacrificateurs égorgerent le cheval ; et présentèrent une portion de la victime au roi et aux grands de la cour.

» Après cette cérémonie, le roi ordonna à tous ses pugiler de prendre les armes, et fit embarquer son armée sur quatre-vingt-sept vaisseaux de transport. Lorsque Hialmar fut arrivé en présence de son ennemi, plusieurs de ses officiers voulaient l'empêcher de livrer bataille ; mais, n'écoutant que sa fureur, il exhortait ses troupes au carnage.

« Les deux flottes n'étant plus séparées que par un très-petit espace, les soldats poussèrent de grands cris, et se livrerent un combat sanglant. L'intrépide Hialmar combattait avec autant de valeur que d'agilité. Ulf l'apperçoit, s'élance, le frappe par derrière, et le coupe en deux malgré sa cuirasse. Consternés de la mort du héros, les soldats prennent la fuite, et Hramur est fait prisonnier. Alors le vainqueur proposa aux vaincus d'adopter sa religion, ou de recommencer le combat. Un officier, nommé Jarntuc, prit la parole au nom de tous les soldats, et demanda à Ulf la vie et la paix.

„ L'usurpateur pillâ le temple , enleva une grande quantité d'or à l'idole Juma , et dispersa les sacrificateurs qui s'étaient efforcés , mais en vain , de défendre l'entrée du sanctuaire. C'est ainsi qu'Ulf s'empara du trône de Biarmland , après avoir contraint les sacrificateurs de se retirer à Sigitini , où ils continuèrent d'offrir des sacrifices près le Mont-Signil. Enfin , chassé de cet endroit , ils se réfugièrent en Vinland , où mon pere Hramur leur donna l'hospitalité. „

LITTÉRATURE.

Essais en vers et en prose par JOSEPH ROUGET DE LISLE.

A day , an hour of virtuous liberty , is Worth
à whole eternity of bondage.

De l'imprimerie de P. DIDOT l'aîné.

QUE de merveilles n'a point produites dans tous les tems l'enthousiasme de la liberté ! quels immortels souvenirs n'attache-t-il pas à toutes les époques qui l'ont vu naître ! Nous cherchions autrefois dans l'histoire des Grecs et des Romains , ces grands développemens de toutes les forces morales , cette irrésistible impulsion des esprits ; ces puissantes et généreuses émotions , qui ne peuvent être que l'ouvrage des institutions libres d'un peuple , ou de ses efforts pour les conquérir. Maintenant nous pouvons le dire sans vaine jactance ; c'est à nous sans doute de servir de modèles ; il n'est pas un seul noble trait

des anciens que nous n'ayons reproduit et surpassé. — Notre révolution n'offrira pas seulement aux siècles à venir les leçons utiles qui naissent du tableau des grands événemens; amenée par les lumières du siècle, elle ne fera pas seulement époque relativement aux progrès de l'art social : mais chaque page de son histoire présentera, pour ainsi dire en foule, ces mémorables exemples qu'on croyait étrangers aux mœurs modernes; et l'établissement de la République Française ne sera pas moins consacré dans le souvenir par l'énergie des sentimens que par l'avancement des idées de la liberté.

Mais les tems vers lesquels l'imagination des patriotes se reporte avec le plus de complaisance, sont ceux où l'on vit se former contre la France devenue libre, cette ligue formidable de l'Europe entière; où les vieilles bandes de la Prusse et de l'Autriche inonderent tout-à-coup nos provinces, comme un torrent; où la France réduite à l'impuissance la plus absolue, par les menées d'un roi conspirateur, ne put opposer à ces armées agguerries, marchant sous les chefs les plus renommés, que des bataillons levés à la hâte, que des généraux encore novices. Mais le sentiment de l'indépendance nationale outragée, mais le charme invincible d'une liberté dont le crime n'avait pas encore souillé les espérances, enflammèrent tous les cœurs du plus généreux dévouement : la France n'eut qu'un esprit et qu'une ame. A la voix de la patrie en danger, des armées bien plus terribles par leur enthousiasme, que celles de la tyrannie par leur tactique, sortirent en quelque sorte de la terre : les efforts spontanés des citoyens

créèrent par-tout d'immenses ressources de tout genre : l'entraînement de cette gigantesque révolution ne forma pas seulement des chefs intrépides et pleins de l'heureuse confiance sans laquelle il ne se fait jamais rien de grand : mais il les éclaira d'une lumière soudaine ; il parut leur avoir révélé tous les secrets de l'expérience. La patrie leur ordonna de vaincre ; et déjà ces ennemis si redoutables avaient disparu.

Le nom de Rouget de Lisle est attaché si honorablement à cette époque , qu'on ne peut gueres se prononcer sans réveiller plusieurs des souvenirs qui la signalent. Ses chants enivrans et belliqueux se sont fait entendre du Rhin aux Pyrénées , des Alpes à l'Océan , avec les mots sacrés , *égalité , liberté , souveraineté du peuple* : semblables à ces sons lointains et prolongés par lesquels l'airain des temples annonçait jadis la fin du riche et du plus puissant , ils ont proclamé par-tout les funérailles de la tyrannie : les principes que la raison avait reconnus , ils les ont transformés en sentiment , en instinct sublimes , et durant le cours d'une guerre opiniâtre , la victoire s'est montrée constamment fidèle à ces airs chéris. Aussi l'Europe entière a-t-elle honoré , comme à l'envi , leur auteur , du nom de *Tirée* de la France : ce jugement impartial leur donne une part remarquable dans nos succès : et l'enthousiasme qu'ils n'ont jamais manqué de produire ne passe pas pour la moindre merveille de ces tems que la renommée semble avoir déjà reportés si loin derrière nous.

Dans le recueil que nous annonçons ici , l'on pourrait louer à juste titre plusieurs pieces de vers pleines

d'élégance et de grace , ou d'énergie et de simplicité ; on pourrait citer une anecdote en prose écrite avec beaucoup d'intérêt : mais nous sommes sûrs de traiter Rouget de Lisle comme il le desire , en arrêtant l'attention de nos lecteurs sur la partie de sa gloire qui tient à la gloire de la nation , et qui se lie aux débats de cette grande cause de la liberté qu'il a servie avec un zèle si constant et si pur.

En ce moment où le royalisme leve par-tout un front audacieux , où les coups qu'il porte à la République restent trop souvent impunis , et semblent même encouragés par les opinions , au moins imprudentes , de quelques-uns de ceux que le peuple a chargés de la maintenir ; il est doux de se retracer des triomphes dont , quoi qu'on fasse , le souvenir ne saurait être perdu ; il est doux de penser que le même génie qui depuis cinq ans , et dans une suite continue de combats , a toujours repoussé la guerre extérieure dans le sein de nos ennemis ; qui sur les bords du Rhin , sur les bords de la Meuse , en Hollande , en Espagne , en Italie , et jusques sous les murs de Vienne , a poursuivi , dispersé , frappé d'une terreur toujours croissante , les drapeaux de la contre-révolution étrangère ; il est doux de penser que ce même génie , si l'on force les patriotes à l'invoquer encore une fois , n'aura pas beaucoup de peine à terrasser la contre-révolution intérieure , et que suivant l'expression de Buonaparte : *Si les royalistes se montrent , ils auront vécu.* Alors , alors sans doute les chants de Rouget de Lisle , et les sentimens généreux qu'ils expriment , retentiraient encore dans toutes les âmes ; ils exciteraient encore les mêmes palpitations

d'enthousiasme et d'énergie guerrière ; et que les hommes aveugles qui veulent renverser la République ne s'y trompent pas : Ce cri d'appel, *Allons, enfans de la Patrie !* ne serait pas poussé vainement par les défenseurs de la liberté.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

Septième Anecdote de l'Histoire de NUSHIRVAN ; traduction de l'allemand (1).

Le sage Saadi disait que la religion ne doit jamais faire l'objet des lois , si ce n'est lorsqu'il s'agit de ramener ses ministres au respect qu'ils leur doivent, et dont ils sont trop souvent disposés à s'écarter. — Il disait encore : — Les idées religieuses , ainsi que toutes les autres , se proportionnent aux connaissances de chaque individu : vouloir soumettre tous les hommes à la même religion , c'est vouloir fondre toutes les têtes dans un même moule ; ce projet est le plus absurde qui se puisse concevoir. — Il ajoutait enfin : — Législateur, laisse l'homme adorer son Dieu comme il lui plaît ; mais plus tu seras indulgent envers les fidèles des différentes sectes , plus tu dois veiller avec soin sur leurs bonzes : car par-tout où la sagesse du souverain les empêche de dominer, ils cherchent incessamment par leurs menées à troubler l'ordre public.

Nushirvan lisait souvent Saadi : il tâchait de pro-

(1) Skizzen von A. G. Meissner , dritte Sammlung.

ster de ses leçons, il recherchait également celles des sages ses contemporains, ce qui, suivant l'histoire, n'a pas laissé de le distinguer parmi les princes de l'Orient. Dans les immenses États soumis à son sceptre, il était impossible que les idées religieuses fussent bornées à une seule croyance : le même Dieu ne pouvait convenir à tous ces millions d'habitans. Quand Nushirvan monta sur le trône il trouva bon nombre de doctrines établies : chacun pouvait en choisir selon son goût ; et comme le prince était persuadé que plus elles sont nombreuses et variées, plus aussi les bons effets qu'on peut raisonnablement en attendre sont exempts des inconvéniens qui les ont fait par-tout cherement payer, il favorisait toujours les efforts des nouveaux prédicateurs, accueillant l'inventeur d'une religion presque comme celui d'une machine ingénieuse, ou d'un procédé nouveau dans les arts.

Nushirvan ne croyait pas plus à *la religion de ses pères* qu'à toute autre : c'est précisément pour cela qu'il ne l'avait point quittée. D'ailleurs, jusqu'à lui, cette religion, soutenue par la bigoterie réelle ou feinte des chefs de l'État, avait régné d'une manière despotique ; elle avait été ce qu'on appelle la *religion dominante* : c'est-à-dire que ses prêtres avaient persécuté, égorgé, brûlé tout ce qui paraissait pencher pour d'autres croyances, et principalement tout ce qui s'avisait d'examiner leurs prétentions personnelles. Nushirvan pensa que pour enchaîner le monstre il fallait avoir l'air de le flatter ; et qu'il aurait plus de pouvoir sur l'église en restant dans son sein, qu'en lui déclarant la guerre par une inou-

tile abjuration. Du reste, il était bien résolu à réprimer fortement les entreprises des différentes sectes les unes sur les autres, particulièrement celle de sa propre secte, la plus nombreuse dans la capitale et dans plusieurs grands districts de ses États, sur d'autres associations religieuses plus faibles et moins en crédit; et dans toutes les décisions qui leur étaient relatives, il montrait une impartialité dont les prêtres paraissaient bien plus mécontents qu'ils ne l'eussent été des outrages et des persécutions : car suivant une autre maxime de Saadi, *les persécutions ressemblent au fer dont on se sert pour émonder les arbres; les arbres taillés deviennent plus vigoureux, et leurs fruits se multiplient. La religion ne se transforme en fanatisme furieux que lorsque le gouvernement obéit aux prêtres, ou les persécute; et dans le dernier cas, ils deviennent bien plus forts encore et plus dangereux.*

Du tems de Nushirvan, la religion chrétienne s'était élevée déjà jusqu'au trône des Césars. Mais l'église était divisée sur une infinité de points de croyance : le désœuvrement, le goût des disputes et cet esprit subtil, seul reste de l'ancienne philosophie grecque, faisaient éclore tous les jours de nouvelles hérésies. Les Ariens, les Nestoriens, les Pélagiens, les sémipelagiens, et Dieu sait combien d'autres sous divisions de Chrétiens se haïssaient fraternellement, se poursuivaient cruellement, et déployaient les uns à l'égard des autres une fureur dont à peine avaient donné l'exemple les plus fameux ennemis du genre humain, les Nérons, les Domitiens et les Commodos. Mais ce qu'il y avait de plus ridicule tout-à-la-fois, et de plus affligeant, c'est

que leurs disputes devenaient générales dans tout l'Empire, et que la plus cruelle des guerres civiles en ravageait continuellement les provinces.

Nushirvan profita de ces misérables divisions de ses voisins pour se montrer philanthrope aussi zélé que prince sage et politique. Comme à la cour de Constantinople chaque secte obtenait tout-à-tour la faveur, et qu'on les y voyait se pousser et se renverser réciproquement, semblables à ces insectes qui se dévorent les uns les autres jusqu'au dernier, il ouvrit ses États aux fugitifs que la rage des partis vainqueurs faisait bannir de l'Empire. Les Chrétiens avaient déjà formé chez lui quelques établissemens : tout ce qu'ils pouvaient attendre était protection pour leurs personnes, et tolérance entière pour leur culte. A leur tour, c'était bien le moins qu'ils tolérassent les autres, et qu'ils fussent soumis aux lois ; double condition qu'ils remplissaient fidèlement, non parce qu'ils étaient chrétiens, mais parce qu'ils se voyaient les plus faibles. — Tout homme honnête, éclairé, industrieux, intéressait beaucoup trop Nushirvan à ces différens titres, pour qu'il prît la peine de s'informer s'il adorait le Soleil, ou Jupiter ou le Messie ; et de ses trois premiers ministres, l'un était guebre, le second, payen ; le troisième, chrétien ; sans qu'on pût remarquer des degrés différens dans la confiance et l'affection qu'il leur témoignait.

Celui-là ne connaîtrait pas l'esprit sacerdotal, qui croirait que les prêtres de l'ancienne religion pussent voir patiemment cette conduite. Dans les premières années du regne de Nushirvan ils se turent à la vérité. Des guerres étrangères avaient forcé de mettre

sur

sur pied beaucoup de troupes : le régime militaire s'était étendu des armées aux grandes villes dans lesquelles il se trouvait toujours des détachemens considérables, soit pour maintenir l'ordre, soit pour réprimer les malveillans. Les prêtres se laissaient protéger et contenir par l'épée des guerriers, sans s'informer si cette épée était orthodoxe ou hérétique. Mais à peine la Perse allait-elle respirer du côté du dehors, que leur conscience ne leur permit plus de la laisser tranquille au-dedans : ils jurèrent de la bouleverser de fond en comble.

Le regard d'aigle de Nushirvan pénétra sur-le-champ leurs complots. Il n'était pas homme à leur céder. Une petite sédition à laquelle le peuple s'était laissé pousser par les bonzes (et donnez à ce mot bonze le sens le plus étendu) fixa toute son attention. On pilla quelques maisons dont les possesseurs jeûnaient le lundi, tandis que leurs voisins ne jeûnaient que le mardi. Les auteurs de l'attentat furent recherchés et punis avec une sévérité qui d'ailleurs n'était pas ordinaire au prince. Deux ou trois prêtres qui se trouvaient en avoir dirigé tout le plan, furent étranglés dans la prison ; et le peuple, malgré son respect superstitieux pour leur caractère, voyant l'indulgence avec laquelle leurs aveugles agens, tous tirés de son sein, étaient traités, finit par approuver hautement cette exécution.

C'était une entreprise inouïe en Perse que celle de punir des prêtres séditeux : exécuter paisiblement cet acte éclatant de justice était une espèce de phénomène. Mais de voir que le peuple n'en avait point murmuré, qu'il semblait en approuver les mo-

tifs. ne fit qu'irriter. de plus en plus la bande sacerdotale : cependant elle n'osa pas tenter une nouvelle attaque. L'armée de Nushirvan qui était encore sur pied, leur donnait quelque inquiétude. . Le chef du clergé persan prit un parti auquel les prêtres en général ont rarement recours ; — il se mit dans la tête de prouver.

Un jour de fête, c'est-à-dire un jour que le peuple s'amusait beaucoup dans les places publiques, et qu'il environnait avec des chants de reconnaissance, le trône de Nushirvan, le grand-prêtre s'avance plein de zèle, demande la parole au monarque, et s'engage à lui démontrer qu'il est le *visir du Dieu de vérité*, qui veut que la vérité se répande ; et qui l'a chargé, particulièrement de cette mission ; que d'ailleurs, ce Dieu voit avec un grand mécontentement son fils aimé, son fils chéri, le souverain de ces vastes contrées où la sainte doctrine régnait si long-tems sans partage, accorder aujourd'hui sa protection aux hérétiques et aux incrédules, nommer aux places les plus distinguées, des hommes dont les opinions sont une insulte continuelle à la foi de nos pères, dont le pouvoir n'est propre qu'à faire croire aux peuples que le génie et la vertu peuvent se trouver hors de l'église. — Le discours était verbeux, et passablement dénué de raison ; mais il y avait ce qu'on appelle de l'art dans l'exposition des idées et dans le développement des périodes ; — en outre, l'orateur prononçait avec véhémence, — Les journaux du toms y trouverent de l'excitation... Il ne laissa échapper aucun des traits, aucune des tournures, aucun des mouvemens qui pourraient frapper les esprits ; car il s'adressait bien plus au peuple qu'au prince : soit par l'extraordinaire même

de la chose, soit par cette liberté que personne autre n'eût osé prendre, il trouva le moyen de faire impression.

Nushirvan seul l'écouta depuis le premier mot jusqu'au dernier, avec un froid et un calme toujours les mêmes. Quand la harangue fut terminée, il jeta sur la foule assemblée autour de son trône, un regard qui semblait chercher à lire dans tous les yeux la disposition où il désirait trouver tous les esprits. Ce seul regard détruisit une partie de l'éloquence du prêtre. Mais l'impatience d'entendre la réponse de Nushirvan, n'en devint que plus vive : cette impatience n'était cependant pas fondée sur des sentimens les mêmes chez tout le monde. Les vrais fideles n'attendaient qu'un signal pour se jeter, au nom de leur Dieu, sur leurs adversaires, et les égorger pieusement. Les prétendus infideles montraient une grande défiance de leurs voisins : comme les plus faibles, ils étaient fort doux ; mais ils savaient bien ce qu'ils feraient s'ils étaient les plus forts, et cette conscience intime ne contribuait pas à les rassurer. Les indifférens seuls étaient prêts à tendre une main paisible à tous les partis.

La sagacité du prince saisit rapidement toutes ces remarques : il se tut encore quelques secondes ; et avec ce léger sourire qui caractérise la sécurité du sage, lorsque se décidant enfin dans une question difficile, tout lui garantit qu'il embrasse la justice et la vérité :

— Prêtre, dit-il, tu viens de faire un discours qui fait honneur à ton habileté. Au milieu de tous ces flots d'éloquence, je crois avoir saisi tes motifs et ton

but. Mais la chose est trop importante pour que je puisse la décider aujourd'hui. Ce jour d'ailleurs est un jour de fête : gardons-nous de le profaner par des discussions hors de propos. — Ainsi donc, que demain les mêmes spectateurs se réunissent autour de mon palais, et qu'ils entendent ma dernière détermination.

Ses ordres furent exécutés. Le lendemain vers la dixième heure, il se montre à cheval dans les cours qui s'étendent autour du palais, et il s'écrie : — Qui m'aime me suive dans la ville. — Tout le monde le suivit. C'était un spectacle singulier : l'attente avide et cependant tranquille de tant de milliers d'hommes réunis ; le bourdonnement de cette foule ; les regards qui se fixaient tous avec une sorte d'inquiétude sur Nushirvan ; le calme de son visage et l'anxiété des prêtres formaient un ensemble digne de l'attention des observateurs.

Près de la ville il y avait un vaste champ, couvert alors de la plus riche moisson ; quand on y fut arrivé, le prince s'arrêta ; il fit signe au prétendu visir de Dieu d'approcher.

— Saint homme, lui dit-il, vois cette pièce de blé si belle. Elle appartient à deux possesseurs. Le premier est attaché par tous les liens d'une foi robuste à cette même religion que ta voix enseigne, et que je n'ai pas cessé de reconnaître pour véritable : le second est un chrétien. — Montre-moi la ligne qui sépare les deux propriétés. — Tu gardes le silence ? — Peut-être es-tu tout-à-fait ignorant de l'agriculture, et la question te paraît-elle trop difficile à juger ainsi sur-le-champ ? — Eh bien ! voici deux

enfants nés du même lit. Leur père et leur mère professaient deux religions différentes : le garçon a été élevé dans celle du père ; la fille, dans celle de la mère. — Regarde-les bien, et dis quel est celui dont la croyance est fautive, quel est celui dont la croyance est vraie.

Le prêtre resta frappé d'étonnement. — Eh comment pourrais-je le dire, chef des fideles ? quel effet la religion peut-elle produire sur l'extérieur des hommes, ou sur la fertilité des champs ?

— Tu penses donc qu'elle n'y peut rien ? Je le crois comme toi ; je vais même un peu plus loin. Mais sans sortir des termes de notre raisonnement, tu ne penses donc pas que le Dieu, dont dépend la fécondité de la terre et la forme de l'espece humaine, dût mettre de la différence dans la répartition de ses dons, entre celui qui le sert suivant les dogmes et les rites que toi et moi nous regardons comme les vrais, et celui qui marche dans la route de l'erreur ? Tu conviens que la main toute puissante, dont un seul geste peut changer la face de l'univers, se montre aussi favorable, aussi prodigue de ses biens, envers l'infidèle dont les adorations s'adressent à l'image du Christ, qu'envers le croyant qui sacrifie dans les temples du Soleil. Permets donc, qu'en ma qualité de son représentant sur la terre, je prenne pour règle de ma conduite les lois auxquelles le Roi Suprême a soumis la nature. Le repos et le bonheur de mes sujets sont confiés à mes soins : je ne suis point chargé d'examiner et de régler leur croyance. Les lois civiles et les actes des gouvernemens s'exercent sur les actions extérieures ; ils n'ont aucune ju-

jurisdiction sur les âmes. J'entends donc que chacun puisse établir entre Dieu et lui telle relation qu'il jugera à propos ; que son culte soit protégé par le gouvernement, comme sa personne et ses propriétés ; tous seront également tranquilles dans mes États, m. l. ; tous seront également surveillés, contenus. Je sais que l'audace artificieuse des imposteurs tourne souvent contre la paix publique, les vertus même des particuliers. La puissance que la destinée a mise dans mes mains sera, je le jure à la face de tout ce peuple, employée à découvrir les trames de l'hypocrisie, à réprimer les attentats de l'audace. — Il n'y a sous mon règne que le méchant, que l'ennemi des lois, que le prédicateur des doctrines pernicieuses, qui doivent trembler ; mais que celui-là tremble. Il n'y a de sacré pour moi que les vertus, les lumières utiles, l'amour de la patrie ; mais leur voix ne me réclamera jamais en vain.

Le plus profond silence régnait encore deux ou trois minutes après que Nushirvan eut terminé son discours. Bientôt un cri unanime se fit entendre : — Gloire au plus sage des monarques ! gloire à Nushirvan, qui n'est pas seulement le chef des fidèles, mais l'ami de l'humanité, le père de la patrie !

Les prêtres seuls se retirèrent chez eux muets et saisis d'un sombre effroi. Le caractère de Nushirvan leur était connu ; ils ne doutaient pas qu'il ne tint sa promesse : dès ce moment, ils renoncèrent à prêcher la sédition ; suivant cette sentence de Saadi : *Le prêtre cesse d'être redoutable, lorsqu'il est lui-même frappé de terreur.*

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Voyage en Italie pendant l'année 1789, par ARTHUR YOUNG; traduit de l'anglais par FRANÇOIS SOULÈS. Un volume in-8°. de 376 pages. A Paris, chez FUCHS, libraire, rue des Mathurins, n°. 334. An V.

SECOND EXTRAIT.

L traducteur a placé, après le voyage d'Young, des observations faites en Italie sur l'usage des feuilles pour nourrir les bestiaux, par Jean Symonds, professeur d'histoire moderne à Cambridge. Ces observations pourront servir de leçons à nos concitoyens qui habitent des départemens où les fourrages sont rares et coûteux. — Entre les différens genres de nourriture d'hiver, qui servent aux bestiaux en Italie, l'usage des feuilles n'est pas le moins considérable. Il fut introduit, il y a quelques années, dans le Ferrarois, et il est universellement adopté, excepté dans le duché de Mantoue, qui semble être le pays qui en ait le plus de besoin; car, comme les propriétaires ont laissé mettre en labour la plupart des pâturages, et comme la culture des prairies artificielles y est mal-entendue, le bétail y trouve une nourriture plus précaire que dans aucune autre partie de l'Italie. C'est le Pérugin qui fournit à Rome la plus grande partie de ses bœufs... Et les paysans m'ont assuré que leur plus grande ressource était les feuilles....

On est étonné de voir en Italie les vignes être très-élevées et soutenues par des ormes, des peupliers, des frênes, et sur-tout par des érables ; tandis qu'en les tenant plus basses, le raisin éprouverait une plus grande chaleur, et le vin acquerrait un plus grand degré de perfection. Mais il faut savoir que cet usage a pour but de procurer du bois de chauffage et des feuilles pour la nourriture des bestiaux. Presque toutes les feuilles sont employées à cet usage. — Ceux qui sont toujours verts ne sont pas même négligés ; car, pour ne point parler des autres, j'ai souvent vu des paysans, dans le voisinage de Naples, cueillir toutes les feuilles de l'*ilex*. Il est remarquable que les feuilles de chêne sont moins agréables aux bestiaux, en Italie, que celles de tout autre arbre, à cause de leur goût amer, et de leurs vertus astringentes ; mais quand elles sont mêlées avec d'autres, ils les mangent volontiers.

Pour conserver la fraîcheur et la verdure des feuilles, on les cueille vers la fin de septembre, ou au commencement d'octobre, à l'heure où la chaleur est la plus ardente ; on les étend par couches très minces sur le pavé, où on les laisse pendant trois ou quatre heures ; on les renferme ensuite dans des tonneaux, et on les couvre exactement avec du sable. Il faut, à chaque fois où l'on en tire des tonneaux, les re-fermer avec soin ; et par ce moyen les feuilles se conservent vertes et fraîches pendant tout l'hiver. Dans quelques contrées, on renferme les feuilles dans la terre, mais toujours avec les mêmes précautions. Dans le Véronese, on mêle aux feuilles des rafles de raisin (le traducteur a mis ici mal-à-propos des grappes

de raisin-vert) par lits alternatifs. La fermentation donne à ces feuilles un puissant attrait pour les bœufs. Les bêtes à cornes les mangent avec une avidité inconcevable, et les moutons les dévorent avec autant d'ardeur que le trèfle, quand on les y met pour la première fois. Les Milanais seuls craignent que l'usage des feuilles ne donne quelque goût particulier au lait de leurs vaches, et ils ne les nourrissent qu'avec du foin.

Cette nourriture était employée par les Romains. Caton recommande l'automne comme la saison la plus favorable à la cueillette des feuilles, et il conseille aux cultivateurs de les conserver fraîches pour leurs moutons. Le *frondator* de Virgile était sans doute employé à cette cueillette (*Ecl. I, v. 57*) :

Hinc alta sub rupe canet frondator ad auras.

Horace dit que son bouvier donne des feuilles à ses bœufs, dès qu'ils ont quitté le joug (*Epist. I, XIV, v. 27*) :

bouvemque

Disjunctum curas, et strictis frondibus implet.

Columelle nous apprend de plus (*lib. VI, cap. 3*) que vingt *modius* de feuilles les nourrissait autant que trente livres de foin. *Si grano abstinemus, frondis arida corbis pabulatoria modiorum viginti sufficit, vel fani pondus triginta.*

Le *modius* valait près de huit-dixièmes de boisseau de Paris, et la livre romaine environ sept-dixièmes de notre livre de seize onces : par conséquent le texte de Columelle se traduit par les valeurs

de Paris.... Seize boisseaux de feuilles nourrissent autant que vingt-une livres de foin.

M. Symonds parle, dans le même traité, du palmier qui croît abondamment dans le royaume de Naples. Le palmier qui est indigène de l'Italie, est le *palma humilis* ou *chamærops humilis* des botanistes; il ne s'élève guère au-delà de cinq à six pieds. On en fait des cordes et des paniers. En Sicile, le bas peuple en mange les racines. On en trouve beaucoup autour des restes magnifiques de trois temples, qui font reconnaître le site de l'ancienne *Selinus*. Cette circonstance explique l'épithète que Virgile donne à cette ville. (*Æneid. III, v. 705.*)

Teque datis linquo ventis palmosa Selinus.

Sur l'effet de l'eau dans l'agriculture d'Italie; par le même.

On trouve dans ce mémoire important le détail des travaux étonnans qui ont été faits, depuis plusieurs siècles, dans la Lombardie et sur le Pô, pour fournir de l'eau aux terrains les plus éloignés des rivières. — Malgré la rapidité du Pô, les villes et bourgs situés sur ses rives y embarquent leurs marchandises pour les transporter dans des endroits éloignés; et comme une embouchure du Pô, appelée *Porto di Goro*, est toujours navigable, il y a un passage constant dans la mer Adriatique. Outre cela, il existe des communications entre le Pô et les principales rivières qui y aboutissent; et par ce moyen, chaque province jouit en quelque sorte des avantages d'une situation maritime. Dès le douzième

siècle, le canal que l'on appelle *Navigliogrande*, fut conduit depuis le Tesino jusqu'à Abbiate ; et le siècle suivant, il fut continué jusqu'à Milan. La navigation de la Martesana fut commencée par François Sforza, en 1457 (c'est une coupure de l'Adda), et peu après conduite jusqu'à Milan par le célèbre Léonard de Vinci. Ces canaux se réunissent à un troisième, qui va jusqu'au Pô ; de sorte que Milan, quoique ville de l'intérieur, possède les principaux avantages susceptibles de faire fleurir le commerce et l'agriculture.

Les canaux pour l'arrosage des terres ont été plus anciennement connus en Italie. Il y a tout lieu de croire que cette méthode a été pratiquée par les Romains. Sans rappeler ici ce qu'on lit à ce sujet dans Virgile et Columelle, on peut voir deux conduits près de Terni, dont on a évidemment fait usage pour cet objet, et dont les habitans actuels se servent au grand avantage de cette vallée délicieuse. On ne saurait fixer précisément l'époque où ils furent négligés : ce fut probablement vers le quatrième siècle, époque de mort pour les arts et les sciences. Mais les Goths, que l'on n'a jamais peints sous leurs véritables couleurs, rétablirent cette branche d'agriculture. Théodoric, leur premier roi en Italie, s'appliqua à l'établissement d'une bonne police, à la conservation des édifices bâtis par les Romains, et à l'amélioration de l'agriculture. Il donna des encouragemens pour dessécher les marais pontins. Sa lettre à Apronianus (*Cassiodori Var. lib. 3, 53.*) nous apprend qu'il ordonna de prendre sur le trésor public des appoin-

témens pour un Africain , qui était venu à Rome enseigner la méthode d'inonder les terres. Les mœurs sauvages des Lombards et la barbarie qui régna sous les successeurs de Charlemagne , grands promoteurs du régime féodal , firent encore interrompre la pratique des arrosements.

Les croisés rapportèrent de l'Orient en Italie , entr'autres arts utiles , celui d'inonder les terres. — Ils avaient été accoutumés à contempler les scènes les plus délicieuses sur les bords de l'Oronte , en Syrie , où les plaines ressemblaient à un superbe jardin , divisé en une infinité de compartimens , et arrosé par une multitude de canaux..... Les Piémontais et les Milanais furent les premiers qui profitèrent de l'exemple et de l'instruction des croisés. Dès l'année 1220 , on avait fait dans le Milanais le fameux canal de Muzza , qui sort de l'Adda , et qui étant ensuite réuni à un autre , fournit les moyens d'arroser la province de Lodi. On y rencontre souvent des canaux placés les uns sur les autres , qui se croisent dans toutes les directions , et qui sont quelquefois si compliqués , qu'on peut à peine découvrir d'où ils viennent et où ils vont.

Nous ne passerons pas sous silence l'exemple que donne une partie des habitans de la plaine de Bergame. — Cette partie de la plaine , située entre la Brenta et l'Adda , que l'on appelle *isola* , l'isle , n'est pas naturellement si fertile que les autres ; mais son produit est beaucoup plus considérable. Elle a douze paroisses qui se piquent d'émulation pour porter l'agriculture au plus haut degré de perfection ; elles ne se servent pas de charne , et font

tout à la bêche : elles estiment cinq acres (à-peu-près quatre arpens de France) un terrain suffisant pour entretenir quatre personnes, les dépenses de la culture comprises ; le tout offre un spectacle beaucoup plus agréable que le clinquant pompeux des églises et des palais.

La culture du riz fut introduite en Lombardie, dans le Milanais et les Etats de Venise, en 1522 ; on n'y employa que les parties basses des vallées, afin de pouvoir plus aisément les couvrir d'eau.

L'apparence pompeuse des fontaines de Rome moderne, a fait croire à plusieurs personnes qu'il se trouve dans le monde peu de villes mieux approvisionnées de bonne eau ; mais c'est précisément le contraire. La ville n'en reçoit que par trois aqueducs, dont deux sont modernes. Celle qui vient du lac Bracciano à San Pietro-Montorio a un goût désagréable ; et l'*aqua felice* de Sixte-Quint n'est guère meilleure, quoiqu'elle lui soit en général préférée. L'*aqua vergine* amenée de Sabine par Agrippa, est la seule qui vienne par l'ancien aqueduc ; et la circonstance qui fait qu'il est encore entier, c'est qu'il se trouve presque tout-à-fait sous terre. C'est la meilleure que l'on trouve à Rome ; et ceux qui préfèrent la bonne eau au bon air, logent ordinairement dans ce quartier de la ville, malgré sa situation basse.

Des recherches du professeur Symonds sur le sol et sur le climat de l'Italie, terminent ce volume. On y trouve la même sagacité et la même exactitude, il y a beaucoup à profiter, sur-tout pour les agriculteurs de nos contrées méridionales qui habitent les

mêmes degrés de latitude que les Milanais. — On voit dans la Pouille d'immenses étendues de terres couvertes d'*asphodelus* (*caule nudo, foliis laxis*. Linn. sp. p. 444), qui est une excellente nourriture pour les moutons; la *ferula* (*femina Plinii*. Bauh. pin. 148) y est aussi en grande abondance, parce qu'elle est agréable aux buffles, qui forment la principale partie des richesses de plusieurs fermiers de la Pouille. C'est ainsi que l'on accorde au *chardon bénit* et à l'*artichaut sauvage* un espace de terrain considérable, préférablement à l'herbe, à cause de la nourriture qu'ils fournissent à quelques animaux. Les gens pauvres de la Sicile mangent aussi le dernier végétal.

L'usage de faire passer les troupeaux, avant les grandes chaleurs, des vallées de la Calabre sur les montagnes de la Basilicate, autrefois *Lucania*, usage que les Napolitains désignent par les mots *tratturo de pecore*, existait du tems d'Horace, qui dit (*Epod. od. I, v. 27*) :

Pecusque Calabris, ante sidus feruidum

Lucana mulos pascua.

Le gouvernement bolonais a employé tous les moyens possibles pour augmenter la culture du chanvre dans son arrondissement. Aussi est-ce une tâche pour un fermier que de ne pas en produire de la meilleure qualité; et d'un autre côté, celui-ci est sûr de ne pas manquer d'encouragement; car il y a une banque, ou *Monte della Canape*, où les paysans peuvent toujours emprunter de l'argent sur leur chanvre, afin de ne pas être obligés de l'exporter

trop tôt, et conséquemment de faire de trop grandes pertes.

Nous dirons un mot d'une plante indienne, commune en Lombardie et en Toscane, et qui mériterait d'être naturalisée dans nos départemens du midi. C'est le *sorgho* ou *saggina holcus glumis villosis, seminibus compressis aristatis* (Linn. sp. 1484) que l'on mêle quelquefois avec l'orge, le riz ou le millet. Sa tige a de sept à dix pieds de hauteur, et porte un épi fort large. L'introduction de ce grain a été avantageuse à l'Italie; car il croît le mieux dans les sols pierreux, où le bled d'Europe ne viendrait pas. Entre Vicence et Bassano le sol est principalement de pierres et de gravier; et il n'y a aucune partie de l'Italie où l'on cultive davantage le *sorgho*, et où il réussisse aussi bien.

Nous avons du climat de l'Italie des idées bien éloignées de la vérité. M. Symonds prouve, d'après des observations très-exactes, qu'il n'y a presque pas une partie de l'Italie où la quantité annuelle de pluie n'excede d'un tiers celle qui tombe à Londres. Mais il ne faut pas conclure de ce fait que l'atmosphère y soit en général aussi humide; car il s'écoule quelquefois un tems fort long sans pluie, et ensuite il en tombe autant en peu de jours, qu'en plusieurs semaines en Angleterre. Depuis Naples jusqu'aux Alpes l'automne et l'hiver sont ordinairement les saisons les plus pluvieuses.

En Toscane, on desire un hiver froid et sec, afin que le bled pousse de fortes racines.

La prière que Virgile conseillait aux cultivateurs ses contemporains et ses compatriotes (*Georg. I,*

v. 100), est encore aujourd'hui celle des Toscans :

Humida solstitia , atque hyemes orate serenas ,

Agricola

Les observations du professeur sur la végétation des arbres , arbustes et plantes de la Lombardie , l'ont convaincu qu'ils sont aussi avancés en Angleterre au commencement de la végétation. Il fut très-surpris au 21 avril de ne pas trouver en fleur les peupliers et les saules. Mais la différence consiste dans ceci ; c'est que tout mûrit plus vite en Italie.

Le froid est aussi beaucoup plus rigoureux dans les parties montagneuses qui ne sont presque jamais dépourvues de neiges , que nous le croyons. Les habitans de Saint-Marin trouverent l'hiver de 1768 assez doux , parce que la neige ne resta sur terre que pendant sept mois , et qu'elle n'eut que deux pieds de profondeur. Elle dura en général quatre mois sur la côte de la mer Adriatique , dans les États du pape , et quelquefois plus long-tems dans les plaines de la Lombardie : aussi dans ce duché enterre-t-on pendant l'hiver les vignes exposées au nord. Le professeur a même vu , au 5 avril , beaucoup de neige dans les rues de Parme. L'hiver commence ordinairement dans la Lombardie par des éclairs et des tonnerres , ce qui sert à expliquer ces vers d'Horace (*Epod. ed. II, v. 29*) mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour :

At cum tonantis annus hybernus Jovis

Imbres nivesque comparat

On

On a encore appliqué mal-à-propos à Naples les mêmes vers de ce poète (*Carm. liv. II, od. VI, v. 17*) :

Ver ubi logum , tepidasque præbet

Jupiter brumas

C'est des contrées plus méridionales, et particulièrement de Tarente dont il a voulu parler. C'est encore là le printems éternel. Mais pour Naples et les contrées septentrionales, le climat est très-variable, et cause par ses fréquens changemens des maladies souvent épidémiques.

Un Recueil aussi intéressant méritait un traducteur qui mît plus de zèle à son travail. D'abord, ce n'est pas traduire un auteur que de conserver les mesures employées dans son pays (*pag. 221*) : Les acres devaient être convertis en mesures gromatiques françaises ; les degrés du thermometre de Fahrenheit en degrés de celui de Reaumur, le seul qui soit employé par les Français. Ensuite il ne fallait pas traduire par chevrefeuille l'*hedysarum foliis pinnatis*, etc. ; c'est une espece de sainfoin. Le style est ordinairement très-négligé, et souvent bas et trivial. On lit (*pag. 39*) cette expression ignoble..... Un jeune étourdi, riche, prodigue, et qui fait ses embarras : on trouve ailleurs (*pag. 72*)... Dès ames peut-être trop sales, pour que toutes les brosses des moines pussent leur redonner le moindre lustre : on lit encore (*page 82*)... C'était assez bête de ma part ; malgré la modestie de M. Young, il ne s'est pas servi en anglais d'une expression aussi avilissante : et enfin (*pag. 108*)... L'éducation des grands fait la disgrace de Venise.... Dit-on chauffoir pour chauff-

fage ? (Page 147)... Le bois y est fort cher, et ils adoptent ce misérable chauffoir par économie..... Qu'est-ce qu'une grande route.... faite de pierres blanches en poudre ?.. Pourquoi enfin le citoyen Souless fait-il (pag. 312) le substantif fossiles du féminin, et cela en deux endroits; ce qui ne peut être une faute d'imprimerie ? ... Nous le répétons avec douleur : Des agronomes aussi habiles que MM. Young et Symond méritaient un meilleur interprète.

G R A M M A I R E.

Il n'y a point de Cas dans les noms français, ou Examen critique d'une Dissertation de J. B. BERTRAND, qui a pour titre: Il y a des Cas dans toutes les langues, etc. Par J. BOUCHÉSEICHE, Instituteur, etc. In-8°. de 24 pag. A Paris, chez CAILLOT, rue du Cimetière-André-des-Arts, n°. 6.

Nous ne ferons qu'une simple annonce de cette Dissertation. On trouvera dans notre N°. 28 du 10 messidor dernier, une réfutation du même paradoxe que combat ici victorieusement le cit. Bouchéseiche. Ses raisonnemens sont à-peu-près les mêmes, parce que lui et nous attaquons les mêmes erreurs. Il en ajoute quelques-uns qui n'ont pas moins de force. Son style est clair, simple, et tel que le comporte une discussion grammaticale.

Il prouve évidemment que les Latins ont toujours entendu par *casus*, cas, une chute, ou désinence. Festus, Diomede, Isidore de Séville, Priscien, sont

positifs sur cet objet, et Vossius, Jules-César-Scaliger l'ont dit expressément. Sanctius ne s'est pas expliqué aussi positivement; mais en observant que les cas obliques sont ainsi nommés parce qu'ils tombent du cas direct, il admet la signification *chûte*. Le cit. Bertrand est le premier qui ait écrit que les Latins ne donnaient pas au mot *casus* la signification de *chûte*. Cette innovation n'est pas heureuse.

Mais un autre objet relativement auquel le citoyen Bertrand ne saurait être taxé d'innovation, c'est l'*existence des cas dans la langue française*. Lorsque Dolivet et Dumarsais eurent démontré la fausseté de cette assertion, l'académie française se prononça toute entière pour l'opinion de ces savans grammairiens. Personne ne réclama jusqu'en 1786, qu'un bénédictin, de Vienne, inséra dans sa *Grammaire Élémentaire* un article qui a pour titre, *si l'on doit admettre des cas dans la langue française*, et qui prononce l'affirmative. La Dissertation du cit. Bertrand ne paraît être que le développement de cet article. En 1790, le cit. Blondin, dans son *Précis de la Langue Française*, imita de Vienne.

Ces diverses tentatives ont été sans succès, et il demeure constant que la langue française exprime, à l'aide de ses *prépositions* seulement, toutes les modifications dont est susceptible la réunion des noms entr'eux, des noms et des adjectifs; et enfin des noms et des verbes. Elle exprime tout cela sans varier les finales des noms, comme le pratiquèrent les Latins pour leurs cas.

P O È S I E.

V^e. Églogue de VIRGILE.

D A P H N I S.

M É N A L Q U E , M O P S U S.

Par Firmin Didot (1).

M É N A L Q U E.

PUISQUE nous nous trouvons réunis sous ces bois ;
 Toi , si savant dans l'art de jouer du hautbois ;
 Moi , qui peux à tes sons unir ma voix champêtre ,
 Que n'allons-nous , Mopsus , nous asseoir sous ce hêtre ?

(1) Dans un moment où les passions révolutionnaires sont imprudemment attisées par quelques législateurs, ou passionnés eux-mêmes, ou tout-à-fait novices, il est doux de voir des hommes à talent jouir d'avance de la paix que la constitution républicaine de l'an III finira sans doute par donner à la France, tracer au milieu du tumulte des factions, le plan de différens ouvrages importants, soit pour leur étendue, soit pour leur objet; et préparer les âmes au regne des lois, par les doux travaux des lettres et des arts. Parmi ces hommes pleins de courage et d'espérance, Firmin Didot mérite une place distinguée. Il a formé le projet de nous donner la traduction de tous les anciens poètes bucoliques grecs et latins; il en poursuit constamment l'exécution. Voici une nouvelle

M O P S U S.

Le plus jeune des deux , c'est à moi d'obéir : /
 Allons sous ces rameaux dont un léger zéphir
 Fait mollement sur nous errer l'ombre incertaine ;
 Ou , si tu veux , gagnons cette grotte prochaine
 Que la vigne sauvage orne de ses raisins.

M É N A L Q U E.

Tu n'as point de rival dans les hameaux voisins ;
 Amynthas est le seul....

M O P S U S.

Lui ! son orgueil extrême
 Oserait défier le dieu des vers lui-même.

M É N A L Q U E.

Chante-moi , cher Mopsus , les amours de Philis ;
 Chante Alcon ou Codrus mourant pour son pays :
 Egon sur nos troupeaux veillera dans la plaine.

M O P S U S.

Non ; j'aime mieux ces vers que ma main sur un chêne
 Dans la forêt voisine a gravés l'autre jour.
 J'écrivais , cher Ménalque , et chantais tour-à-tour ;
 Écoute ; et désormais qu'Amynthas me défie.

églogue de Virgile , dont il nous permet d'enrichir notre journal : les lecteurs y remarqueront sûrement tout le morceau sur la mort de Daphnis ; et ils sentiront de plus en plus combien une si belle entreprise mérite d'être encouragée.

(*Note des Rédacteurs.*)

MÉNALQUE,

Autant le pavot cède à la rose fleurie ,
 Et le saule pliant à l'arbre de Pallas ;
 Autant te doit céder l'orgueilleux Amynthas ;
 Mais cesse , nous entrons sous ces roches voûtées ,

MORSUS.

De la mort de Daphnis les nymphes attristées
 Pleuraient. Fleuves , ormeaux , témoins de nos douleurs ,
 Vous avez vu sa mère , accusant par ses pleurs
 Des astres et des Dieux l'injuste barbarie ,
 Presser contre son sein ce corps pâle et sans vie ,
 Ah ! dans ces jours de deuil , vers le bord des ruisseaux
 Daphnis , aucun berger ne guidait ses taureaux ;
 Nul troupeau n'approcha ni des prés , ni des ondes ;
 Tout nous dit sur les monts , dans les forêts profondes ,
 Que le lion lui-même a pleuré tes destins :
 Le premier , tu plaças le thyrses dans nos mains ,
 Et , du vainqueur de l'Inde instituant l'orgie ,
 Attelas à ton char les tygres d'Arménie ,
 Comme un taureau superbe est l'honneur des troupeaux ,
 Les blés , celui des champs ; la vigne , des ormeaux ;
 Ainsi tu fus des tiens et l'orgueil et la gloire ;
 Aussi-tôt que ton ombre eut passé l'onde noire
 On vit fuir de nos champs Apollon et Palès ,
 Daphnis , les plus beaux grains confiés aux gèrêts
 Expirent , et souvent le sillon infertile
 Produit la triste ivraie et l'aveine stérile ;
 Au lieu du beau Narcisse on voit de toutes parts
 S'élever le chardon hérissé de ses dards ;
 Venez , pasteurs , couvrez la terre de feuillages ;
 Venez , Daphnis lui-même exige ces hommages ;

Faites couler ces eaux sous des ombrages verts ,
 Élevez une tombe , et gravez-y ces vers ;

*Ci git Daphnis , connu du couchant à l'aurore ,
 Berger d'un beau troupeau , plus beau lui-même encore.*

M É N A L Q U E .

En t'écoutant, Mopsus , mon plaisir est pareil
 A celui d'un pasteur qui , brûlé du soleil ,
 Boit enfin à longs traits une onde vive et claire ,
 Ou se livre aux douceurs d'un sommeil salubre :
 Oui , dans l'art du hautbois et du chant pastoral ,
 De ton maître , berger , tu marches le rival ;
 De nos champs après lui tu deviendras la gloire ,
 Mais je veux de Daphnis célébrer la mémoire ;
 J'en fus aimé ; mes chants vont l'élever aux cieux ;
 Je veux porter Daphnis jusqu'au séjour des Dieux.

M O P S U S .

Eh ! quel présent pourrait me charmer davantage !
 Chante-moi ce berger digne de notre hommage ;
 Simicon de tes vers m'a parlé dès long-tems.

M É N A L Q U E .

Daphnis environné de rayons éclatans
 Franchit des vastes cieux les routes inconnues ,
 Et voit fuir sous ses pieds les astres et les nues.
 Aussi les bois profonds , les champs et les vergers ,
 Les nymphes , les pasteurs et le dieu des bergers ,
 Tout se livre aux transports de la plus douce joie.
 Le loup ne cherche plus à surprendre sa proie ;
 Les chevreuils bondissans ne craignent plus les rets ;
 Daphnis est bienfaisant , Daphnis aime la paix.

Les monts dont les forêts couvrent au loin la cime
 Retentissent des cris d'une joie unanime ;
 Les rochers, les buissons, redisent en tous lieux ,
 Oui. C'est un Dieu, Ménalque , il est au rang des Dieux.
 Aux vœux de nos bergers daigne être favorable ;
 J'éleve quatre autels sous ce bois vénérable ;
 Deux sont pour toi, Daphnis , et deux pour Apollon.
 Tous les ans un lait pur doit couler en ton nom ;
 Deux vases blanchiront sous sa mousse écumeuse ,
 Deux seront pleins des suc de l'olive onctueuse :
 Je veux pour égayer nos champêtres festins
 Que le vin de Chio soit versé par mes mains ,
 Près d'un foyer, l'hiver ; et l'été, sous l'ombrage :
 Cependant deux bergers en te rendant hommage ,
 Chanteront tour-à-tour , et Tityre auprès d'eux
 Des satyres dansans imitera les jeux.
 Nous irons, ô Daphnis, t'offrir nos sacrifices ,
 Et lorsqu'on fait des vœux aux nymphes protectrices ,
 Et lorsqu'on marche en chœur à l'entour des moissons ,
 Tant que le sein des eaux pourra plaire aux poissons ,
 Aux eugales les pleurs de l'aurore vermeille ,
 Les bois aux sangliers et le thym à l'abeille ,
 Daphnis , on vantera ta gloire et tes vertus ;
 Et, non moins révééré que Cérès et Bacchus ,
 Tu verras à leurs vœux les laboureurs fideles
 Célébrer tous les ans tes fêtes solennelles.

M O P S U S.

Pour ces vers , ô berger, quels dons puis-je t'offrir !
 Ils sont plus doux pour moi que le plus doux zéphyre ,
 Plus doux que le ruisseau qui roule en ce bocage ,
 Ou que le bruit des flots expirans au rivage.

MÉNALQUE.

C'est moi qui veux t'offrir ces chalumeaux choisis ;
 J'y chantai ; *Corydon brûlait pour Eucharis* ;
 Et, *Quel est ce troupedu ?*

MORSUS.

Toi, prends cette houlette :
 L'airain couvre ses nœuds ; plus d'une fois *Damete*
 De s'en voir possesseur témoigna le desir ;
 Mais quoiqu'il fût aimable, il ne put l'obtenir.

ÉNIGME.

J suis mere de l'abondance ;
 Si vous ne m'employez, lecteurs ,
 La fortune en vain vous dispense
 Ses riches dons et ses faveurs.
 Mais c'est sur-tout dans le ménage
 Que je dois brûler davantage ;
 Encor faut-il savoir m'employer à propos ,
 Car sans cela je suis le plus vil des défauts.

LOGOGRIPE.

LECTEUR, je suis dans quatre pieds
 Un terme de géométrie ;
 Pour peu que vous les retourniez ,
 Je sais d'un poids connu la seizieme partie.

Explications de l'Énigme et Logogriphe, du N°. 31.

Le mot de l'Énigme est *Feu* ; celui du Logogriphe est
Bauf, dans lequel on trouve *auf*.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 25 juillet 1797.

LES doutes que nous avons manifestés précédemment sur les dispositions que l'on supposait à Paul I^{er}, et à une autre des puissances qui se sont partagé la Pologne de redonner l'existence politique à cette contrée sont maintenant justifiés. Son anéantissement est entièrement consommé. L'empereur de Russie a chargé ses ministres de notifier à toutes les puissances les arrangemens définitifs qu'il a arrêtés avec la Prusse et l'Autriche. Cette notification est accompagnée de plusieurs piéces, dont voici une notice abrégée.

1^o. Une convention, datée de Pétersbourg, le 3 janvier 1795, entre l'impératrice Catherine II, l'empereur et le roi de Prusse, relative au partage de la Pologne, et dans laquelle les deux premières puissances fixent les nouvelles limites de leurs Empires respectifs, et invitent le roi de Prusse à garantir ces limites, sous la promesse de lui céder le reste de la Pologne.

2^o. Autre convention, en date du 24 octobre 1795, contenant la fixation des limites de la partie du territoire de la Pologne échue à la Prusse, et la garantie des acquisitions mutuelles des autres cours. Le septième article de cette convention porte que si, par haine ou mécontentement de ce traité de partage et de ses résultats, l'une des puissances copartageantes venait à être attaquée par une autre puissance quelconque, les deux autres se réuniront avec toutes leurs forces et leurs moyens pour défendre celle qui serait attaquée.

3°. Une autre convention, datée de Pétersbourg le 26 janvier 1797, renferme les mesures prises par les deux cours impériales et par la Prusse pour liquider les dettes de l'Etat du ci-devant royaume de Pologne et du roi Stanislas-Auguste. Le sixième article de cette convention porte que les trois hautes puissances co-partageantes donneront au roi Stanislas-Auguste une pension annuelle de 200,000 ducats; et dans le septième article, on promet audit roi la libre jouissance de ses meubles et immeubles, tant des acquisitions qu'il a faites, que de celles qui lui appartenaient déjà comme simple particulier.

4°. Acte de renonciation du roi de Pologne, signé à Grodno le 25 novembre (*n. st.*) 1795, par le roi Stanislas-Auguste et son secrétaire de cabinet, le prince Koziesk-Puzyna.

5°. Les trois cours contractantes font la même déclaration à toutes les puissances de l'Europe, du partage et de l'incorporation du ci-devant royaume de Pologne, des nouveaux titres et qualifications qu'on a été obligé d'adopter; cette démarcation est datée de St.-Pétersbourg le 26 janvier (*n. st.*) 1797.

6°. Une note additionnelle touchant la démarcation du palatinat de Cracovie, dont les limites ont été fixées à l'amiable et de leur plein consentement entre les cours de Berlin et de Vienne, sous les auspices de celle de Saint-Pétersbourg; cette note est datée du 21 octobre (*n. st.*) 1796.

On apprend de Stockholm que le 2 de ce mois la duchesse de Sudermanie est accouchée d'un enfant mort; elle avait assisté la veille, ainsi que toute la cour, à la revue de nos troupes qui a été passée par notre jeune souverain, dans le camp voisin de cette capitale. Demain ce camp sera levé, la garnison rentrera ici, le reste des troupes retournera dans ses quartiers.

Le baron Taube, dont le voyage politique est attendu et désiré depuis long-tems, est enfin parti ces jours derniers; il va directement à Vienne, et paraît destiné à assister, de la part de la Suède, au congrès.

général qui va se tenir pour la conclusion de la paix.

La composition de notre conseil d'Etat, nous mande-t-on de Copenhague, et la manière de remplacer l'irréparable comte de Bernstorff, sont définitivement arrêtées. Un de ses fils, le comte Chrétien, a été nommé, non pas ministre, mais secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères; et c'est avec lui que se traiteront toutes les affaires politiques du dehors. Le comte Frédéric de Reventlow et le comte Brandt, frère de l'infortuné de ce nom qui périt il y a 25 ans sur l'échafaud avec Struensée, ont été créés membres du conseil intime d'Etat; et le comte Cay-Frédéric de Reventlow, ministre dans le même conseil, et président de la chancellerie danoise.

Les véritables Danois remarquent, non sans un dépit secret, que les places les plus importantes de notre gouvernement se trouvent ainsi entre les mains des Allemands; car la famille de Bernstorff est du Mecklenbourg; et celle de Reventlow, de Holstein. Pour calmer un peu cette jalousie nationale, il ne faut pas moins que la mémoire du comte de Bernstorff et les talens joints à la pureté des vœux dans ceux qui le remplacent.

L'escadre russe qui était arrivée depuis quelques jours dans notre rade, vient d'en partir pour retourner à Pétersbourg.

De Vienne, le 15 juillet.

L'empereur vient de conférer le commandement général de la Transylvanie au grand-maître de l'artillerie, comte de Wartensleben.

Comme les négociations pour la paix ne se suivent plus à Montebello, mais à Cassetiano, à quelques lieues d'Udine, c'est dans cette ville que le ministre d'Etat Thugut vient d'envoyer, par la voie du secrétaire de légation de Naples, des dépêches aux plénipotentiaires impériaux. Il avait d'abord été question de renvoyer au congrès qui doit se tenir pour les

affaires de l'Empire, la conclusion de la paix définitive avec notre cotr. Des circonstances, sur lesquelles on se tait, ont fait renoncer à cette idée. Jusqu'à présent, les négociations ont pris une tournure favorable pour la maison d'Autriche; et on a lieu d'espérer qu'elle sera convenablement indemnisée des sacrifices qu'elle a faits pour procurer la paix à l'Europe.

La chancellerie d'Etat est occupée en ce moment à rédiger les actes qui constatent les droits de l'empereur, comme roi de Hongrie, sur la Dalmatie vénitienne. C'est à-peu-près ainsi qu'en agit Frédéric II en 1756, lors de l'invasion de la Silésie, avec cette différence toutefois que l'énoncé des droits précéda la conquête.

Le conseil aulique, sur la réquisition du fiscal impérial, vient de prononcer un jugement sévère contre le landgrave de Hesse-Cassel, un des principaux clients du roi de Prusse : on se rappellera qu'en 1787, ce landgrave, à la mort du comte de la Lippe-Buckebourg, s'empara à main armée, et au préjudice de l'héritier qui était mineur, d'une portion de son héritage, sous prétexte que c'était un fief vacant et réversible à la maison de Hesse. Il y a long-tems que la question principale avait été décidée à l'avantage du jeune comte de la Lippe; mais le fiscal, ou procureur-général du conseil aulique, ne considérant dans le fait que la violation de la paix publique, a provoqué, le 27 du mois dernier, une sentence par laquelle le conseil aulique condamne le langrave de Hesse-Cassel à une amende de deux mille marcs d'or.

De Francfort-sur-le-Mein, le 24 juillet.

L'on vient de publier une lettre adressée par l'électeur de Saxe à S. M. le roi de Prusse, relativement aux derniers différends de ce monarque avec ses voisins en Franconie. Voici quelques traits de cette pièce remarquable :

« Bien éloigné de vouloir juger et révoquer en doute la validité des prétentions de votre majesté sur les droits de souveraineté, dont jouissaient, dans des tems plus récents,

plusieurs de ses voisins de la Franconie, réputés en conséquence membres de l'ordre équestre de l'Empire; je crois devoir faire la supposition fondée sur l'équité connue de V. M., qu'elle ne s'est décidée à s'investir de ces droits, qu'après avoir fait un mûr examen desdites prétentions; et que toutes ses démarches relativement aux principautés de Franconie, ont été uniquement dirigées par la justice et par le désir de frayer (pour elle et sa maison électorale, et pour l'avantage des sujets de Franconie, lésés par les différends élevés précédemment sur la souveraineté) un chemin qui puisse conduire à la conciliation absolue et amiable de tous les droits respectifs.

» Cependant votre majesté est trop éclairée pour ne pas être convaincue que, d'après toutes les lois, des prétentions à des droits, qui ne sont pas encore réunies avec la possession, doivent être préalablement portées devant le juge et décidées, afin de pouvoir parvenir à leur jouissance; et que la destitution arbitraire de celui qui est réellement en possession, ne peut être approuvée par personne.

» A la vérité, l'on ne peut disconvenir que si votre majesté eût voulu employer la voie des transactions envers tant de possesseurs différens, on eût pu difficilement se flatter que l'affaire eût été terminée et arrangée promptement. Mais cette dernière crainte pourrait n'être pas regardée comme suffisante pour s'élever au-dessus des lois contre l'arbitraire, si salutaires et si intimement liées avec la constitution germanique. L'on ne pourrait non plus accuser les tribunaux suprêmes de l'Empire de partialité et d'injustice, s'ils exerçaient leurs fonctions d'après ces lois qu'ils doivent suivre, et s'ils les appliquaient aux actions et démarches de V. M. Les sujets qui en résulteraient, seraient assez sensibles.

» Votre majesté a été réverée, avec raison jusqu'à présent par une grande partie de l'Empire, comme un des premiers défenseurs de sa constitution. Et quel sujet d'affliction ne serait-ce pas pour tout état de l'Empire attaché à la patrie, si cette confiance fondée sur la vénération devait être affaiblie par les nouvelles démarches faites dans la Franconie. Je laisse à V. M. à peser dans sa sagesse, si ces démarches prématurées ne pourraient pas faire porter un jugement extraordinaire de l'association germanique, dont les fondateurs ont eu pour principal objet le maintien des lois de l'Empire et la conservation de sa constitution.

» Lors de l'occupation du comté de Schaumbourg par la Hesse, votre majesté témoigna elle-même qu'un membre

de cette association attirerait des reproches à tout le corps , s'il tentait de déposer un co - état de l'Empire , sans employer les voies de droit. Je ne disconviendrais point que le cas susdit peut être différent du cas actuel à plusieurs égards , qui toutefois ne se rapportent qu'au pétitoire. Mais ils peuvent difficilement échapper à une comparaison , relativement à l'arbitraire employé dans l'une comme dans l'autre circonstance. C'est pour moi une satisfaction particulière d'apprendre qu'après avoir déjà conclu un arrangement avec différens États , V. M. espère que la même chose aura lieu avec les autres États voisins. Je regarde le prompt accomplissement de ce vœu comme le seul moyen de prévenir les suites qu'entraînerait une information juridique , si le différend ne pouvait se terminer entièrement par la voie de la conciliation. D'après toutes ces considérations et conformément aux sentimens d'amitié et de vénération que j'ai voués à votre majesté , je crois devoir la prier d'employer ultérieurement , d'après l'impulsion de sa sagesse éclairée et de son patriotisme , les moyens les plus propres à opérer un arrangement juste et amiable avec les États de Franconie , et de vouloir bien annuler tout ce qui a pu avoir une apparence inconstitutionnelle dans les entreprises qui ont eu lieu jusqu'à ce moment contre ces États. »

Le prince de Condé a fait publier, le 20 juillet, à la tête des différens corps de son armée, l'ordre suivant :

« Sa majesté l'empereur de Russie me fait l'honneur de me mander que le roi de France vient de faire auprès d'elle une démarche à l'égard de cette armée , et que sa majesté impériale se flate que sa majesté et moi auront lieu d'être également satisfaits des ouvertures que son ministre est chargé de me faire en son nom.

» L'empereur de Russie veut bien venir au secours de l'armée ; ce souverain va demander aux cours de Vienne et de Londres , de nous continuer leurs généreux bienfaits.

» Jusqu'à ce que tous les arrangemens soient pris , il veut bien me faire assurer que , du moment où il se chargera de l'armée , depuis le premier lieutenant-général jusqu'au dernier soldat , tous les individus qui la composeront , et qui voudront profiter de ses bienfaits , conserveront les mêmes appointemens et solde dont ils jouissent dans ce moment. On ne saura que par le retour d'un courrier qui va être envoyé en Russie , la nature et l'espece des concessions héréditaires et

disponibles que sa majesté impériale veut bien promettre à l'armée, en accordant à la noblesse française les mêmes droits dont jouit la noblesse russe. »

De Ratisbounne , le 17 juillet.

M. Struve, conseiller d'Etat russe, a présenté à la diète ses lettres de créance écrites en latin, et datées de Moscou du 26 avril ; elles portent que M. Struve est nommé *legatus ordinarius* près la diète. Les autres ministres n'ayant pu comprendre en quelle qualité M. Struve était envoyé, lui ont demandé des explications ; et celui-ci ayant répondu qu'il n'était envoyé qu'en qualité de résident, on délibéra sur la manière d'agir à son égard. Après une mûre délibération, il fut résolu de ne point accepter la visite du nouveau résident. En effet, M. Struve s'étant présenté chez les différens ambassadeurs, sa visite ne fut acceptée d'aucun d'eux.

ITALIE. De Rome , le 8 juillet.

L'explosion qui eut lieu au château Saint-Ange, la veille de Saint-Pierre, a eu des suites plus fâcheuses qu'on ne l'a cru d'abord. On continue à trouver des cadavres sous les ruines, particulièrement ceux des ouvriers qui préparaient le feu d'artifice pour le soir. Le gouvernement voulant s'assurer si cet événement a été produit par quelque accident, on s'il est l'effet d'un complot, a nommé des experts pour examiner le local et les circonstances de l'explosion. Quoiqu'il soit impossible de trouver aucune trace parmi des ruines, les experts, dans leur rapport, disent que cet événement ne peut être l'effet d'un accident.

Vendredi au soir la congrégation économique tint une longue séance, dans laquelle elle délibéra sur le Mont-de-Piété. Nous apprenons aujourd'hui qu'avec l'approbation et par l'ordre de S. S., on imprime de nouvelles cédules pour un million d'écus, qui sont destinées à payer les rentes du Mont et d'autres dettes contractées par la révérende chambre apostolique. Cette nouvelle émission augmentera la dépréciation des cédules, et hâtera la chute du gouvernement qui est inévitable.

De

De Venise , le 7 juillet. Les signatures des Vénitiens en très-peu de jours sont arrivées au nombre de 24 mille: Ils s'empres- sent tous à souscrire au vœu d'union avec la République Cisalpine. On les enverra demain à Milan pour être présentées au général Buonaparte , qui les accueillera sans doute avec cet empressement que doit lui inspirer un peuple décidé pour la liberté. Le nombre des signataires comprend déjà la majorité des citoyens , si on en excepte les femmes , les enfans et les domestiques des ci-devant nobles.

De Gènes , le 16 juillet. Aucun pays libre de l'Italie n'a offert un spectacle aussi beau , aussi intéressant que celui dont nous fûmes les témoins le 14. La fête était imposante , quoique d'une simplicité vraiment républicaine.

On voyait par-tout les signes de l'allégresse et de l'enthousiasme ; et l'on était vraiment parmi un peuple de frères.

Outre les troupes civiques qui précédaient et suivaient le cortège et les autorités constituées , de nombreux bataillons étaient en parade sur les places et dans les rues. Le cortège chantait sans cesse des hymnes qui respiraient la haine de la tyrannie et l'amour de la liberté. Un nombre très-considérable de prêtres et de moines s'étaient volontairement joints à la procession , et se faisaient remarquer par leur enthousiasme. Dès que le cortège fut arrivé et disposé sur la place de l'*Aqua verde* (maintenant place de la liberté) , l'arbre , emblème de la liberté , fut élevé au milieu de l'exaltation universelle , et au son des instrumens militaires , qui accompagnaient des chants allusifs à la cérémonie.

Le président du gouvernement provisoire , après avoir fait un discours patriotique , plein d'énergie , prononça le serment civique que le peuple répéta avec des transports difficiles à rendre. Un attendrissement général suivit ces vifs transports. Il fut produit par un spectacle aussi nouveau que touchant , et qui honorera à jamais le nom génois. Les esclaves barbaresques furent amenés près de l'autel de la patrie , où la liberté brisa leurs chaînes et les jeta au pied de l'autel. Les pleurs de joie , les remerciemens sincères de ces infortunés , qui n'avaient nul espoir d'être rachetés , excitèrent les plus douces émotions et arrachèrent les larmes des spectateurs.

Si les détracteurs des Génois avaient été témoins d'un spectacle si touchant , ils reconnaîtraient , sans doute , qu'aucun peuple n'est plus digne d'être libre , que celui qui rend un culte si désintéressé à la liberté.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 22 juillet 1797.

Les citoyens Vos van Heenwyk et Lestevenon, représentans du peuple batave, et Marcellis (d'Amsterdam) ont été désignés par l'assemblée nationale pour se rendre à Lille, et y stipuler les intérêts de la République Batave, lors de la conclusion du traité définitif avec l'Angleterre.

Le ministre de France a adressé à l'Assemblée nationale une note dont l'objet est d'inviter la nation batave à accepter la constitution. Nous ne citerons de cette pièce, qui est assez longue, que le morceau suivant qui la termine.

« Le Directoire exécutif aime à se persuader que cette rectitude de jugement, qui distingue éminemment le peuple batave, ne lui permettra pas de prendre le change sur ses véritables intérêts, et qu'il ne manquera pas d'accueillir favorablement un pacte social qui lui promet de si grands avantages, qui anéantit toute distinction et tout espoir de parti, qui lui redonne son rang politique et consolide son existence, qui met le sceau à sa tranquillité, et rouvre la carrière à son industrie, et il se complait d'avance dans la douce perspective qu'offrent à ses regards l'acceptation d'un projet de constitution qui a son suffrage et tous ses vœux, la renaissance de l'antique gloire batave et de cet enthousiasme national dont nous venons de voir des preuves si honorables, le retour d'une considération dont votre importante politique, vos succès passés et le bonheur de votre position géographique, vous ont fait contracter l'habitude, et doivent vous faire sentir le besoin; enfin, les progrès d'une prospérité qui intéresse également les deux Républiques. »

ESPAGNE. De Cadix, le 13 juillet.

Voici les détails ultérieurs sur le bombardement de Cadix :

Le 4, l'escadre anglaise fut renforcée d'une galiotte à bombes; la nuit suivante fut tranquille.

Le 5, à dix heures du soir, le bombardement recommença, et ne finit qu'à une heure après-midi.

L'attaque s'est faite dans la partie du sud : la droite des ennemis était en face de la porte de terre, et la gauche vis-à-vis la tour de St.-Sébastien. Le feu a été terrible : dans l'espace de deux heures on a lancé plus de deux cents bombes, dont la moitié au moins est tombée dans la ville, et a fait beaucoup

de dégâts : plus de quarante ont outrepassé la ville et sont tombées dans la rade à la partie du nord et du nord-est.

Enfin, les Anglais ont été forcés à la retraite, après avoir perdu deux chaloupes armées. Leur flottille était commandée par le commodore Nelson : tous les rapports s'accordent à dire qu'elle a dû beaucoup souffrir du feu des remparts, et de celui des canonnières espagnoles. Ces dernières n'ont perdu qu'une chaloupe canonnière, malheureusement écrasée par une bombe lancée de la ville. Tout son équipage a été sauvé. Les généraux Graviua et Grandellana commandaient pour sa majesté catholique.

On craint une nouvelle attaque. Il paraît que le but de ce bombardement est de mettre le feu à l'escadre espagnole ; mais les Anglais ne pourront y réussir tant que les canonnières espagnoles feront bien leur devoir, en les empêchant de trop approcher du corps de la place.

Elles se sont portées à l'avant du port ; et par cette position, elles empêchent les Anglais de s'approcher assez pour atteindre la ville : aussi, depuis trois nuits, nous n'avons vu tomber dans la ville que trois bombes.

On a beaucoup augmenté le nombre de chaloupes et bâtimens armés ; il est aussi venu quelques tartanes de Séville, et trois chaloupes de Carthagene, qui sont parvenues à passer par Saint-Gautre. Nous aurons sous peu cent chaloupes ou bâtimens armés ; les plus grandes précautions et mesures de sûreté ont été prises. A Cadix, les magasins de dessous la muraille, à l'abri de la bombe, ont été vidés pour servir de refuge aux habitans. On a proclamé la peine de mort, et prompt exécution, contre quiconque serait convaincu de vol. La ville a offert 50 mille piastres, et le commerce 200 mille, au général Massaredo, pour récompenser la valeur des équipages. Le général a promis mille piastres à l'équipage qui prendrait ou coulerait bas une chaloupe anglaise, et 5 mille piastres à celui qui parviendrait à prendre à l'abordage ou à couler bas la bombarde anglaise.

Hier, l'amiral Jervis envoya un parlementaire, réclamant du général Massaredo neuf officiers, parmi lesquels se trouvait son neveu qu'il croyait prisonnier ; mais on a reconnu, par les débris venus sur le rivage, que la chaloupe qui le portait a dû couler bas pendant la dernière action qui fut très vive.

L'escadre se dispose pour être prête à mettre à la voile. Le général Massaredo a prévenu les capitaines commandans des vaisseaux qu'aussi-tôt après avoir débouqué la baie, il ferait

H 2

un signal de se mettre en ligne ; que si quelque vaisseau ne faisait pas sa manœuvre, il ferait un signal qui serait la destitution et l'arrestation du commandant, d'après lequel le capitaine en second prendrait sur-le-champ le commandement ; si celui-ci manquait à la manœuvre, le troisième prendrait sa place, et successivement les autres officiers.

La cour a répondu au premier courier du général Massaredo, et lui donne faculté d'agir suivant les circonstances, et permission de prendre sur la ville de Cadix l'argent qui lui serait nécessaire ; et ce, à compte du prêt de 1500 mille piastres que la ville avait offert au roi, il y a vingt jours. On est bien rassuré ; les marins paraissent bien animés, deux batteries étant maintenant finies et bien armées, et les tartanes montées de dix obus et un canon de 36, avec des fourneaux pour rougir les boulets. Ces précautions et moyens de défense nous tranquillisent.

Du 14. La fermeté avec laquelle on a repoussé les chaloupes de l'ennemi, la perte qui en est résultée pour lui, l'activité des préparatifs que nous avons faits pour opposer une grêle de boulets rouges aux attaques de ses petits bâtimens armés, lui ont probablement ôté l'envie d'en tenter de nouvelles. L'escadre légère qui était chargée spécialement de bloquer notre port a levé l'ancre, et a été rejoindre l'escadre principale ; et les Anglais, instruits de la vigueur de nos moyens de défense, paraissent avoir renoncé à l'attaque qu'ils devaient exécuter après demain.

De Madrid, le 20 juillet. Nous venons d'apprendre par un courier extraordinaire, arrivé hier, que les Anglais ont été obligés de se retirer précipitamment de devant Cadix, et de couper leurs cables pour s'enfuir plus vite ; notre escadre, composée de 28 vaisseaux de ligne, etc. très-bien équipés, est sortie à leur poursuite, et nous nous attendons à des succès.

ANGLETERRE. *De Londres, le 21 juillet.*

Le roi s'est rendu hier à la chambre des pairs, et après avoir donné le consentement royal à divers bills, il a prononcé un discours dans lequel, après avoir annoncé qu'il allait terminer la session actuelle du parlement, il a remercié les deux chambres de leur zèle et de leur assiduité ; de leur sagesse et de leur fermeté, soit par rapport aux moyens qu'elles avaient adoptés pour la défense nationale, soit par rapport aux mesures qu'elles avaient prises relativement au crédit public, ainsi qu'à la mutinerie qui avait éclaté sur une partie de

la flotte ; il a terminé son discours par les phrases suivantes :

« Le résultat de la négociation importante dans laquelle je suis entré , est encore incertain ; mais quelle qu'en puisse être l'issue , je n'aurai rien négligé de mon côté , pour porter cette négociation à un résultat heureux , et à des conditions qui soient conformes à la sûreté , à l'honneur et aux intérêts essentiels de mes domaines. En même-tems , rien ne tendra davantage à procurer la paix, que la continuation de ce zèle , de ces efforts , de cet esprit public dont mes sujets ont donné tant de preuves éclatantes et honorables , et dont la persévérance et la fermeté du parlement ont offert un si frappant exemple ».

Le lord chancelier annonça ensuite , par l'ordre du roi , que le parlement était prorogé au 5 octobre prochain.

Les 3 pour 100 étaient aujourd'hui à 52 2 quatrièmes *ex div*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils , du 5 au 15 thermidor.

Tallien a prononcé dans la séance du 6 du conseil des Cinq-cents , un discours tendant au rapprochement des esprits et à faire cesser les divisions qui ont paru se manifester entre les deux premières autorités de la République. Il a fait sentir combien l'harmonie entre les différens pouvoirs était nécessaire , sur-tout dans les circonstances actuelles. On a réclamé l'impression ; mais Henri Larivieres s'est élevé avec une extrême chaleur contre Tallien , et l'on a vu se renouveler les débats affligeans des scènes précédentes. L'ordre du jour a été adopté.

La discussion sur les cercles constitutionnels a repris. La prohibition de tout club , ou assemblée politique , jusqu'à la paix , a été arrêtée.

Le Directoire a répondu , le 7 , au message relatif à l'âge du directeur Barras , qu'il résultait des papiers trouvés sur cet objet dans les dépôts de la guerre et de la marine que Barras est né le 13 juin 1755.

H 3

On discute un très-long projet soumis par Labrousse [de la Gironde] sur toutes les lois concernant les fermages. Il forme un code à-peu-près complet sur cette matière.

Dufresne Saint-Léon, organe de la commission de surveillance de la trésorerie, a fait adopter, le 8, son projet de résolution concernant l'échange du papier-monnaie contre des récépissés de la trésorerie.

Pichogru a fait ensuite le rapport sur la marche des troupes. Il dit qu'elles ont dépassé les limites prescrites par la constitution. Il s'efforce ensuite de répondre aux inculpations faites à quelques membres de la représentation nationale, et faisant un appel aux armées, il leur déclare que ceux-là sont les ennemis de leur gloire, qui voudraient les armer contre la représentation nationale. Son discours sera imprimé au nombre de six exemplaires. Il présente ensuite et le conseil adopte un projet qui fixe les limites que ne pourront dépasser les troupes.

La discussion sur la résolution relative aux cercles constitutionnels a eu lieu, le 7, au conseil des Anciens. Lacombe Saint-Michel et Girod Pousol l'ont combattue. La constitution, ont-ils dit, autorise les réunions politiques. Si elles abusent, c'est au gouvernement à les faire rentrer dans le devoir; mais pour ne pas confondre la chose avec l'abus, il faut respecter les droits du peuple et rejeter la résolution qui leur porte atteinte. Néanmoins la résolution a été approuvée.

Le président du conseil des Cinq-cents prononce, le 9, un discours dans lequel il rappelle la tyrannie horrible dont la France fut délivrée au 9 thermidor; alors s'ouvrirent les voies de la justice; le Corps législatif n'a cessé d'y marcher. En vain on le calomnie; il y marchera toujours et saura écraser toutes les factions.

Ce discours sera imprimé.

Le conseil adopte la suite du projet sur la garde nationale.

Guillemardet s'oppose à la formation des compagnies de grenadiers et de chasseurs. Le conseil décide qu'elles auront lieu.

Il adopte ensuite, avec divers amendemens, un projet sur la répartition de la contribution foncière.

Bergoing se plaint de ce que les inspecteurs ont laissé distribuer un écrit royaliste.

Béranger dénonce un article inséré dans l'*Ami des Lois*, fait par Poultier : il le lit ; en voici quelques passages.

« Destructeurs des tyrans, Narmodius, Aristogilon, Thrasibule, Brutus, Cassius, Cimber, Tell, paraissez au milieu de nous, remplissez nos âmes du feu sacré de la liberté, embrâsez-nous de l'implacable haine des oppresseurs, armez nos bras du poignard vengeur, avec lequel vous avez affranchi vos concitoyens.

« Ce peuple, si terrible à ses ennemis, si respecté chez ses voisins, n'aura-t-il donc vaincu les rois, renversé leurs armées, n'aura-t-il anéanti une antique oppression, que pour retomber enveloppé dans des chaînes plus étroites et plus pesantes ? Tant de gloire sera-t-elle perdue ? tant de sacrifices méprisés ? tant de sang aura-t-il été inutilement versé ? tant de meurtres et d'homicides doivent-ils être le gage et le sceau d'un nouveau joug ? Français ! qui préférez la mort à la domination de trente Pysistrates, comme à la domination d'un seul, c'est pour établir votre liberté que vos enfans ont péri dans les combats ; c'est pour renverser son empire que des bourreaux ont égorgé vos enfans au berceau, vos femmes innocentes ; ce sang crie vengeance, ce sang roule dans vos veines, et la tyrannie s'approche pour le boire. Attendez-vous donc, troupeau imbécile de victimes, que les assassins du trône ferment sur vos cadavres la tombe encore fumante de vos familles !

« O thermidor ! ton soleil nous quittera-t-il sans éclairer le juste supplice des tyrans ? Non, non, l'abîme de Maximilien est rouvert ; il réclame une proie légitime ; il va se refermer, mais après avoir dévoré ses imitateurs. Ses imitateurs, déjà ils fré-

missent , autant de crainte que de rage : votre silence , votre lâcheté , ô hommes qui vous dites libres , les ont rendus plus imprudens que courageux , plus téméraires que puissans. Rappelez-vous un triomphe qui vous fut facile , parce que vous le voulûtes ? Sortez de ce long sommeil qui tue la liberté ? Armez-vous du poignard sanglant de thermidor ? Voulez , et vous êtes encore les libérateurs du peuple ? Si vous différez , vous êtes criminels : vous causez la mort d'un million de Français , se déchirant l'un par l'autre , pour apaiser les fureurs de l'implaçable Autriche , et de la féroce Albion... Vous voulez attendre?... Eh bien ! la guerre extérieure recommence ses dévastations , ses ravages ; vos villes deviennent la proie d'un ennemi furieux ; eh bien ! la guerre civile venge les Bourbons ; elle ouvre le chemin du trône à ses successeurs ; elle précipite vos magistrats suprêmes , vos femmes , vos enfans , vos parens et vos amis dans des flammes préparées , et vous expose , en sa joie exécrationnelle , à ses innombrables gibets »....

Beranger demande que cet article qu'on pourrait , dans les circonstances , rapprocher des menaces qu'on fait d'un prochain mouvement , soit déferé au Directoire.

Aubry dit que les inspecteurs ignorent souvent ce qu'on distribue , et ne peuvent pas empêcher que tel écrit ne le soit aussi bien que tel autre.

Boissy demande qu'on ne distribue rien d'anonyme.

Cette proposition est la seule adoptée.

Detorcy a fait rejeter par le conseil des Anciens , le 7 , la résolution concernant les dépenses du ministère de la police générale pendant l'an V , la somme demandée ayant paru supérieure à celle qu'exige son organisation.

Le conseil a approuvé celle qui proroge la perception d'un droit de décime sur les billets de spectacles , et en établit un du quart de la recette sur les billets de bal , fêtes champêtres , et autres divertissemens

La nouvelle résolution relative aux négociations à faire par la trésorerie nationale a été aussi sanctionnée le 9, sur le rapport de Lebrun.

Dumas a proposé, le 10, d'approuver les résolutions prises la veille au conseil des Cinq-cents sur la proposition de Pichegru, et portant fixation des limites constitutionnelles que les troupes ne doivent pas franchir. Elles sont adoptées.

Dumas propose ensuite d'approuver celle relative au mouvement des troupes dans l'intérieur. Puis il ajoute : Il nous reste encore une tâche à remplir ; c'est celle de prévenir de nouvelles divisions, ou d'annoncer la marche que nous suivrions si l'on persistait à les provoquer.

Nous devons le dire ; l'aspect consolant que présentait la République est changé ; l'inquiétude a succédé à l'espérance ; l'agitation, au calme. Le Directoire, trompé par de chimériques alarmes, semble redouter l'avenir ; il paraît croire qu'il existe un projet d'attaquer la constitution ; et loin de s'y renfermer comme dans une forteresse pour s'y défendre, il emploie des moyens que la constitution doit briser. Sans doute il existe encore en France des sectateurs du despotisme et de l'anarchie, mais ils sont en bien petite minorité ; et quand ils seraient plus nombreux qu'on ne peut le supposer, les premiers n'ont-ils pas donné toute la mesure de leurs talents politiques, et les autres n'ont-ils pas gravé dans tous les souvenirs la mémoire de leurs forfaits, de manière à ne pouvoir jamais recruter avec succès dans les rangs des Républicains ? Que le Directoire ne s'aveugle pas ; et il verra que la grande majorité de la nation veut le gouvernement établi ; que le Directoire s'unisse franchement au Corps législatif ; qu'il puise sa force à la véritable source, elle est ici ; qu'il se persuade qu'il y a cessation de gouvernement toutes les fois que les autorités sont divisées entr'elles ; que des ministres sans considération sont des ministres sans influence ; qu'ils ne rencontrent que des obstacles là où d'autres auraient trouvé des secours ; que la paix ne pourra s'obtenir que par l'union intime et cons-

tante des premières autorités ; que la nation , fatiguée de troubles et de désordres , ne veut plus de révolution ; que tout gouvernement qui n'aura d'appui que la force qui nécessite la terreur est impossible à réaliser ; que cette force est dans les armées qui obéissent à leurs chefs pour défendre la liberté , mais qui n'obéiraient jamais à un maître quel qu'il fût ; que des généraux célèbres qui voient devant eux le plus heureux avenir , la vie de Pompée et la vieillesse de Timoléon , ne termineraient jamais dans des attaques caillinaises des noms aussi illustres :

On allait délibérer sur la résolution ; mais le rapporteur observa qu'il se trouve dans la résolution une erreur de copiste.

Le conseil renvoie la délibération à demain , et ordonne l'impression du discours de Dumais à trois exemplaires.

La séance du 10 du conseil des Cinq-cents a été employée à discuter le projet d'organisation pour la gendarmerie. Il a été adopté.

Organe de la commission des colonies , Vaublanc a fait , le 11 , un rapport sur l'organisation intérieure à donner provisoirement à Saint-Domingue , en attendant que le retour de l'ordre et de la paix permette d'y mettre la constitution en activité dans toutes ses parties. Impression et ajournement.

L'ordre du jour appelait la discussion sur le projet relatif à l'aliénation des presbyteres.

Le rapporteur propose de déclarer , 1^o. que les ventes et soumissions de presbyteres , légalement faites sont maintenues ; 2^o. qu'il est entré à la vente des presbyteres , non encore vendus ou soumissionnés , jusqu'à ce que le Corps législatif ait définitivement statué sur l'organisation des écoles primaires.

Jard Panvilliers : La constitution veut que le logement soit fourni aux instituteurs ; mais si vous le leur donnez en nature , vous consacrez des injustices ; car les uns auront des palais , et les autres des chaumières. On sauve cet inconvénient en vendant les presbyteres , et en donnant à chaque instituteur une somme annuelle pour payer son loyer. On ne peut

raillent se dissimuler que les presbyteres sont dégradés. Or, à la charge de qui seront les réparations ? si elles sont supportées par le trésor public, quelle norme dépense !

Duprat, Dujardin et Dauchés votent en faveur du projet de la commission.

Poulain-Grandpré prouve que les presbyteres sont biens nationaux, comme les autres biens du clergé ; et que les accorder aux communes pour le logement de leurs prêtres, ce serait salarier un culte, ce qui serait contraire à la constitution.

La discussion sera continuée.

Sur la motion de Leméren, le conseil arrête, le 12, que samedi prochain l'on reprendra la discussion sur les domaines congéables.

Dubois [des Vosges] fait adopter une résolution qui autorise les juges de paix, dans toute la République, de s'adjoindre des assesseurs en remplacement de ceux qui viendraient à mourir ou à donner leur démission.

Au nom de la commission des dépenses et de celle de la surveillance de la trésorerie, Dufresne expose plusieurs actes arbitraires que se sont permis divers agents militaires, en contrariant les mouvemens de fonds que les payeurs généraux faisaient passer à la trésorerie. Il demande qu'il soit renvoyé un message au Directoire pour l'inviter à faire cesser ces abus. Il rendra compte incessamment des moyens qu'il a employés pour y parvenir. Adopté.

Le même membre fait un rapport sur le message au Directoire relatif à la pénurie de nos finances, et qui a été lu en comité général. La faiblesse de l'orateur ne nous ayant pas permis d'entendre le précis, nous le donnerons quand il sera imprimé.

L'ordre du jour appelait la suite de la discussion sur le projet relatif à l'aliénation des presbyteres ; et déjà Pavié commençait à émettre une opinion contraire au projet, lorsque Gibert Desmolieres a réclamé la parole pour le second projet relatif à l'ordre des paiemens à faire par la trésorerie. Elle lui est accordée.

Le rapporteur observe que les paiemens journaliers à faire à la trésorerie nationale ne peuvent s'effectuer avec régularité, si les fonds destinés à alimenter la trésorerie sont consommés d'avance par les bons et mandats délivrés sur les payeurs et receveurs généraux des départemens; et qu'il est instant de maintenir l'ordre dans les paiemens; en conséquence, il propose le projet suivant :

Art. 1^{er}. Les ordres, bons ou mandats d'anticipation, délivrés d'après les ordonnances des ministres, jusqu'à ce jour, sur les contributions et autres revenus ordinaires de l'an V, payables dans les départemens, seront rapportés à la trésorerie nationale, qui les acquittera successivement d'après la date du visa d'urgence donné par le ministre des finances.

II. Sont exceptés les ordres, bons et mandats qui ont été délivrés sur les recettes extraordinaires, et sur les contributions et autres revenus antérieurs à l'an V, ainsi que ceux délivrés même sur les revenus ordinaires pour les hospices civils, lesquels seront acquittés par les caisses sur lesquelles ils ont été assignés.

III. A compter du jour de la publication de la présente, il ne sera plus délivré d'ordonnances, bons ou mandats par anticipation sur les payeurs et receveurs généraux des départemens; le paiement en sera fait à la trésorerie directement, en espèces ou en réceptions qu'elle délivrera spécialement et à vue.

Plusieurs orateurs ont parlé successivement pour et contre le projet. Tarbé en a proposé un autre. Le conseil en a ordonné le renvoi à la commission, qui sera chargée de refondre les deux projets ensemble.

Le reste de la séance a été consacré à la discussion du projet relatif à la réorganisation de la garde nationale.

Creter, organe d'une commission, propose, le 11, au conseil des Anciens de rejeter la résolution du 18 floréal relative aux transactions entre les particuliers, pendant la dépréciation du papier-monnaie.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité.

Après avoir entendu Dumas, le conseil approuve, le 12, la résolution du 8 messidor concernant le mouvement des troupes.

La discussion sur la vente des presbyteres a été reprise, le 13, au conseil des Cinq-cents.

Chollet a exposé combien il était important que le conseil se prononçât sur cette question. Il pense, comme Poulain-Grandpré, que des administrations centrales ont eu soin de ne pas autoriser les ventes de ceux qu'elles ont cru nécessaires à l'instruction publique; et sur sa proposition, il est résolu qu'il sera sursis aux ventes de ces maisons, jusqu'à ce que le Directoire ait prononcé sur le placement des écoles primaires.

Villot appelle de nouveau l'attention du conseil sur les troupes qui se rendent aux environs de Rheims et de Châlons.

Guillemardet pense qu'il n'existe d'autre danger que ceux qu'une imagination effrayée se crée elle-même. Il soutient que la marche des troupes regardait une expédition maritime. Il gémit sur les circonstances malheureuses où un génie infernal semble agiter sans cesse les brandons de la discorde. On a renvoyé à la commission les observations de Villot.

Horrent, a fait, le 5, un rapport sur les biens communaux. Il paraît que la commission propose de changer la législation sur cet objet, et de rapporter en grande partie la loi du 10 juin 1793.

Ozun a soumis ensuite à la discussion son projet de résolution sur la liquidation des rentes foncières. Il tend à régler les obligations et les droits des particuliers entr'eux, et de ceux-ci envers l'Etat : la commission des finances estime que le taux moyen de ces rentes est de 400 millions; mais que leur rachat ne produira un effet salutaire qu'autant qu'il se fera dans un délai très-court, et que les quatre cinquièmes seront acquittés en inscriptions sur le grand livre.

Le Directoire annonce, dans un message, que le service de la trésorerie est sur le point de manquer si l'on ne se hâte de prendre des mesures pour l'assurer. Vingt millions sont nécessaires pour les deux pre-

mieres décades de thermidor, et il n'y a que deux millions 202 mille livres disponibles.

Le conseil des Anciens a approuvé, 1°. la résolution en faveur des émigrés naufragés à Calais ; ils seront reportés au port d'où ils étaient partis. 2°. Celle relative au mouvement des troupes dans l'intérieur.

PARIS. *Nonidi, 19 Thermidor, l'an V de la République.*

L'aspect des affaires prend de jour en jour une tournure plus inquiétante. Le Corps législatif et le Directoire sont parvenus à cet état d'aigreur et de division qui semble être le présage funeste d'une rupture ouverte. Cette disposition paraît moins être l'effet naturel des circonstances, que le résultat d'une combinaison perverse, qui a pour but de brouiller deux pouvoirs destinés à s'entendre, et de secouer les brandons de la guerre civile. La marche des troupes sur Paris est toujours le prétexte de cette agitation. Tant que l'on craignait que le rayon constitutionnel ne fût violé, ce prétexte pouvait avoir quelque apparence de fondement. Mais depuis que la certitude était acquise, que les troupes étaient hors de la ligne de circonvallation, il semble que les inquiétudes n'eussent dû se calmer.

Cependant un nouveau rapport de la commission des inspecteurs des cinq-cents, provoqué par la motion de Villot, annonce de nouvelles alarmes. On demande compte au Directoire de la station de quelques sections de l'armée de Sambre et Meuse dans les villes qui avoisinent la ligne que la constitution défend d'outre-passer ; on s'accorde néanmoins à convenir que des ordres ont été donnés pour faire rétrograder ces troupes ; mais ces ordres qui s'exécutent déjà ne suffisent point pour tranquilliser les esprits. D'un autre côté, on a publié dans des journaux, qui ne sont pas connus par leur attachement aux principes républicains, des adresses énergiques de quelques divisions de l'armée d'Italie. Ces adresses, motivées sur l'appéhension de voir la constitution attaquée par les royalistes, les émigrés et les prêtres qui ne gardent plus aucune mesure, annoncent en même-temps que les armées *délibèrent* ; et il en fallait moins sans doute pour augmenter les inquiétudes, quelle que soit l'intention des amis ou des ennemis du système constitutionnel. Aussi le résultat du rapport de la commission a-t-il été l'envoi

d'un nouveau message au Directoire pour lui demander, sous trois jours, 1°. s'il a reçu les renseignemens qu'il a promis au Corps législatif sur la marche des troupes vers Paris ; 2°. quelle mesure il a prise pour empêcher la violation de l'article de la constitution qui défend aux troupes de débiter.

Il est aisé de prévoir la réponse du Directoire, du moment que les troupes sont hors de la ligne constitutionnelle, il ne paraît pas qu'aux termes même de la constitution, le Corps législatif ait aucun droit de lui demander compte de l'emploi qu'il en fait dans l'intérieur, puisqu'il a la direction des forces de terre et de mer. A l'égard des adresses de l'armée d'Italie, rien ne prouve qu'elles soient officielles ; et le sentiment qui les aurait inspirées, trouverait son excuse dans la constitution même, puisqu'elle en confie la garantie au courage de tous les Français.

Au reste, s'il faut en croire les bruits qui se répandent, on assure que ce nouveau message au Directoire, n'est que le prélude d'une attaque plus ouverte. On parle de le mettre en état d'accusation ; cette démarche, pour quiconque connaît le jeu des passions, n'aurait rien qui dût étonner. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la masse des habitans de Paris, est peu disposée à céder à l'impulsion d'aucune espèce de mouvement ; mais elle n'est pas disposée non plus à souffrir la moindre atteinte portée à l'existence du gouvernement républicain.

Il n'est pas besoin de dire que toutes ces circonstances nuisent au crédit, ruinent les finances, et éloignent plus que jamais de l'espérance de la paix. Quel changement s'est opéré dans notre situation, depuis la nouvelle session du Corps législatif !

La mauvaise santé du cit. Lenoir-Laroche ne lui a pas permis de conserver long-tems le ministère de la police ; il a donné sa démission, comme nous l'avions annoncée ; c'est le cit. Sotin, commissaire du Pouvoir exécutif près le département de la Seine, qui l'a remplacé. Le premier, dans son court ministère, a recueilli beaucoup d'injures et de calomnies. Cela prouve en faveur de ses principes ; il les a dédaignées ; cela prouve en faveur de son bon esprit. Ceux qui le connaissent, et même ceux qui l'ont le plus violemment attaqué, savent jusqu'à quel point il a traversé la révolution, sans se souiller d'aucune tache, d'aucune intrigue, d'aucun desir ambitieux, si ce n'est celui d'être utile à son pays, et

d'être attaché à la liberté et à la constitution , ce qui ne laisse pas que d'être un crime aux yeux de beaucoup de gens.

L'espace nous manquant ; nous ne pouvons rendre compte de la cérémonie qui a eu lieu à la réception de l'ambassadeur ottoman ; nous nous bornerons à rapporter son discours et la réponse du président du Directoire.

Le ministre des relations extérieures présente au Directoire l'ambassadeur ottoman. Celui-ci remet au président le firman du grand-seigneur , qu'il était chargé d'offrir de sa part , et adresse au Directoire un discours en langue turque.

Son premier drogman (1) répète en français le même discours conçu en ces termes :

« Le sultan qui regne aujourd'hui si glorieusement dans les Etats ottomans , souverain de deux continens et de deux mers , le très-majestueux , très-redoutable , très-magnanime et très-puissant empereur , dont la pompe égale celle de Darius , et la domination celle d'Alexandre , mon très-bien-faisant seigneur et maître , m'a chargé de présenter à ses sincères amis , la très-honorable et très-magnifique République Française , cette gracieuse lettre impériale , remplie des sentimens de l'amitié la plus parfaite et de l'affection la plus pure , et il m'a envoyé en ambassade près d'elle , pour augmenter , avec l'aide du Très-haut , l'amitié et la bonne harmonie qui subsistent si solidement et depuis si long-tems entre la sublime Porte et la France. S'il plaît à Dieu , pendant ma résidence , je n'aurai rien de plus à cœur que de resserrer les liens de cette amitié pure et sincère qui unit ces deux grandes puissances ».

Le président du Directoire lui répond :

« Monsieur l'ambassadeur de la sublime Porte notre amié ,
» Le sultan Sélim , en vous envoyant pour le représenter comme son ambassadeur ordinaire près le gouvernement de la République Française , lui donne un gage précieux de son amitié et de son désir d'entretenir sans altération les heureux rapports qui existent depuis si long-tems entre la France et l'empire ottoman. Le Directoire exécutif n'oubliera rien , monsieur l'ambassadeur , pour vous convaincre qu'il partage au vœu si utile aux deux nations. »

Ce discours est répété en langue turque à l'ambassadeur , par l'interprète du Directoire.

(1) Il se nomme *Codrika* , est né à Athènes ; il a déjà rempli avec distinction différentes fonctions importantes auprès des princes de Moldavie et Valachie , et a rendu par ses talens et ses lumières des services essentiels à la Porte-Ottomane.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADÉ 30 THERMIDOR, l'an cinquième de la République.
(jeudi 17 Août 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

Le Déisme de la Nature, ou la Religion d'un Peuple éclairé (1).

LES hommes ont cru dans tous les tems à des Êtres supérieurs qui s'intéressent à eux, et prennent part à leurs affaires. C'était une conséquence naturelle de

Note des Rédacteurs.

(1) Les hommes ont le penchant le plus général à personifier les forces invisibles de la nature. Ce premier pas fait, leur ignorance et le sentiment de leur propre faiblesse les jettent, pour ainsi dire inévitablement, dans tous les écarts de la superstition. Quoique leurs jugemens sur ce point n'aient jamais été dans l'origine qu'une série de raisonnemens faux, nous ne prétendons pas que tout soit erreur dans les croyances fondamentales sur lesquelles les différentes religions sont établies. A des époques postérieures, la philosophie n'a pas dédaigné de systématiser l'ouvrage aveugle de l'instinct; elle a tâché d'en mettre les résultats d'accord avec les connaissances de chaque siècle: la morale s'est appuyée des motifs qui semblaient donner à ses préceptes plus de force et de majesté; et la politique elle-même a fait servir à ses vues

Tom. XXX.

I

cette croyance, de conclure que des pratiques particulières et une certaine conduite sont agréables à ces Êtres, et propres à mériter leur bienveillance et leur assistance; que certaine autre conduite leur est désagréable, et propre à provoquer leur ressentiment et leur indignation.

La bienveillance et le ressentiment sont deux passions de l'ame, auxquelles non-seulement l'espece humaine, mais toute la grande famille des animaux est sujette. Elles paraissent essentielles à toute existence susceptible de plaisir et de douleur. Les hommes

ce puissant ressort dont l'action ne paraissait pas pouvoir être abandonnée au hasard.

Aujourd'hui, les hommes les plus éclairés pensent que les gouvernemens ne doivent point se mêler de la croyance des individus. Mais plusieurs d'entre eux sont encore persuadés que les religions peuvent être d'utiles auxiliaires de la morale. Nous sommes loin de vouloir combattre cette opinion. Il est trop vrai que jusqu'à-présent elles ont produit de petits biens et de grands maux; mais si leurs bases se confondaient véritablement avec celles de la morale elle-même, c'est-à-dire si elles se tiraient uniquement des lois de la nature, cette idée d'un Ordonnateur suprême qui veille sur nos destinées, et juge notre conduite d'après l'éternelle justice; et cette autre idée si consolante, d'un avenir qui réserve de dignes récompenses à la vertu, seraient sans doute bien capables de donner tout-à-la-fois une plus grande importance à la vie humaine et de pressans motifs à la moralité de nos actions.

Il est certain d'ailleurs que le commun des hommes n'est pas assez instruit, ou plutôt que les habitudes générales sont trop mauvaises, pour qu'on puisse espérer de voir de long-tems les peuples gouvernés par les seules lumières de la rai-

ont attribué ces passions à ces Êtres , et après leur avoir donné quelques-unes des affections humaines , il était vraiment difficile de les priver des autres. Ils les leur ont donc attribuées toutes ou presque toutes.

Ces Êtres ne ressembaient point aux hommes , en cela qu'ils n'étaient jamais vus , entendus , ni sentis , si ce n'est dans quelques cas particuliers extrêmement rares. Leur habitation était supposée à une grande distance de nous , dans le ciel ; et comme leurs apparitions se trouvaient assez mal attestées , on les connaissait principalement par les effets qu'ils

son , et la vertu naître d'une conpaissance exacte des moyens qui produisent le bonheur.

Ainsi donc , tous les efforts pour ramener les religions à ces lois constantes qui régissent et l'homme et l'univers , méritent certainement une grande attention , et peuvent être de l'utilité la plus directe.

D'un autre côté , l'on reconnaît assez généralement que les sectes troublent d'autant moins un État , qu'elles y sont plus nombreuses , et qu'à mesure qu'elles se multiplient la concurrence et leur jalousie mutuelle rendent la morale qu'elles prêchent plus parfaite et plus pure. Le législateur qui ne juge des croyances religieuses et des cultes que par leur effet civil , devrait donc désirer qu'il s'en établît tous les jours de nouveaux.

Tels sont les motifs qui nous engagent à publier l'écrit suivant. Il est d'un étranger qui , par sa philanthropie et son zèle pour les progrès de la liberté , mérite bien plus le nom de notre compatriote , que ces Français apostats que nos succès attristent , et que le nom seul de la République semble mettre mal à l'aise. Ne pouvant l'insérer tout entier dans un seul n^o , nous le donnerons successivement et par parties.

produisent. Ces effets sont fort au-dessus de ceux que les forces humaines et celles des autres animaux peuvent produire. Ainsi, l'on dut nécessairement attribuer, et l'on attribua en effet un pouvoir supérieur à ces Êtres. A tout autre égard, les dieux de la terre ont toujours été simplement des hommes, agissant comme eux, et doués des mêmes passions, bonnes et mauvaises. On a dit que Dieu forma l'homme à son image; l'inverse de cette proposition, c'est à dire que les hommes formèrent la Divinité d'après eux-mêmes, est bien plus vraie; il ne leur était pas possible de la former sur un autre modèle.

Les hommes voulaient peindre leurs dieux avec le plus grand degré de perfection. Or, la perfection est un terme purement relatif. Les choses sont parfaites seulement lorsqu'elles sont applicables à leur destination. L'homme connaissant son but, et non celui des êtres d'une nature différente, peut découvrir les avantages et l'utilité de l'un, mais non pas de l'autre. Si donc il attribua des desseins aux dieux, il doit nécessairement leur attribuer les siens propres. Il pense que ce sont les meilleurs possibles dans la nature, parce qu'ils sont les meilleurs pour lui dans sa situation. L'organisation, les passions, les vertus des hommes leur sont certainement les mieux appropriées; c'est par conséquent ce qu'il y a de plus parfait pour nous faire remplir notre destination. Lors donc que les hommes sont assez présomptueux pour se représenter des êtres supérieurs qui n'ont jamais été soumis à l'examen de leurs sens, ces êtres sont nécessairement des hommes.

Nous trouvons que les dieux ont été dépeints dans

Les religions des différens peuples de la terre , tantôt bas et méprisables à raison de la barbarie du tems dans lesquels ces religions se sont établies ; tantôt majestueux et sublimes , en proportion des connaissances morales et philosophiques qui avaient déjà prévalu. Les dieux se cultivent et se façonnent avec les hommes , par les progrès de la société : et peut-être n'y a-t-il pas de meilleure méthode pour juger avec quelque certitude de l'état des sciences et de la morale aux diverses époques du monde , que d'étudier attentivement les religions qui s'y sont formées.

L'assentiment universel du genre humain à la croyance d'un ou de plusieurs dieux , a été regardé , par des hommes de génie , comme la preuve de l'existence d'un Être Suprême , Créateur , Conservateur et Souverain de l'univers : mais cet argument paraît de fort peu de poids , quand nous considérons que les dieux de la plupart des religions de la terre ont aussi peu de rapport avec l'idée d'un Dieu Suprême , Créateur et Conservateur de l'univers , que les diables de Milton , les génies de l'Orient et les fées de nos ancêtres , lesquels forment tous un ordre d'existences supérieures à nous en pouvoir , mais également soumises aux passions humaines , et en conséquence de ces passions contrariant sans cesse les opérations de la nature , et les principes les mieux établis de la rectitude morale. La croyance de pareils dieux est certainement plus pernicieuse à l'humanité qu'un athéisme absolu. Des dieux qui renversent fréquemment les lois naturelles qu'ils ont eux-mêmes établies pour le gouvernement du monde , et les lois

morales qu'ils ont aussi gravées dans l'ame de tout homme bon, pour lui servir de règle dans sa conduite, sous des tyrans qu'il vaudrait mieux ne pas reconnaître, par la même raison qu'il vaut mieux ne pas avoir du tout de gouvernement, que d'être soumis aux volontés d'un despote capricieux qui ne se croit point lié par les lois.

Les premières notions du genre humain, relativement aux dieux, paraissent découler d'un principe mis en nous par la nature pour notre conservation ; je veux dire la peur. Nous sommes effrayés de tout ce que nous n'avons pas l'habitude de voir, de tout ce qui nous paraît nouveau. Ce principe est plus ou moins fort en raison directe de notre faiblesse et de notre ignorance. Il produit ses plus grands effets dans la première jeunesse : il s'affaiblit graduellement à mesure que nous avançons en âge, et que nos connaissances s'étendent. Il paraît commun à tous les animaux. Je connais un enfant qui n'a jamais entendu aucune histoire effrayante, grâce aux soins de la mère la plus attentive ; car, dans le cours de son éducation qu'elle a surveillée elle-même, elle n'a jamais permis qu'on lui en racontât de semblables ; eh bien ! cet enfant s'il reste seul dans une chambre éprouve des terreurs qui approchent du délire, et dont il ne peut rendre compte.

J'ai vu autrefois un chien de basse-cour, remarquable par son courage, qui avait fréquemment saisi des hommes vigoureux et les avait tenus en arrêt jusqu'à ce qu'ils eussent été délivrés de cette garde terrible par des gens de la maison. Ce chien fut tout-à-coup surpris par l'apparition subite d'un enfant,

dans un endroit où naturellement il ne devait s'attendre à trouver personne ; à l'instant il recule et s'éloigne à grands pas , en témoignant par ses cris autant que par sa fuite l'effroi dont il avait été saisi. Certainement ce chien avait les mêmes idées des apparitions que le peuple ; et ces idées produisaient sur lui le même effet.

Cette crainte naturelle a certainement donné naissance aux fées , aux esprits , aux fantômes , et très-probablement aussi à toutes les idées absurdes adoptées dans les différens âges touchant les dieux et les démons. Les hommes avaient peur ; et ils ne savaient pas de quoi : il y avait certainement pour eux quelque chose qui n'était pas visible ; car ils ne voyaient rien : ils concluaient que certains êtres cachés devaient avoir des qualités pernicieuses , et le pouvoir de leur nuire. Sans cela , ils n'en auraient pas éprouvé de terreur. Ces êtres invisibles et méchans étaient donc le motif de leur crainte. Dans les affaires de la vie , il leur arrivait des infortunes sur lesquelles ils n'avaient pas compté : rien de plus naturel que de les attribuer aux êtres invisibles que la peur avait réalisés pour eux. De l'admission des malins esprits , le passage était facile à celle des esprits bienfaisans. Quelques hommes se trouvaient dans des situations plus heureuses que les autres ; tous rencontraient dans le cours de la vie des circonstances favorables qu'il ne s'étaient pas promises : rien de plus naturel encore que d'attribuer leur bonheur aux êtres bienfaisans pour lesquels leur reconnaissance croissait en proportion de leur bonheur. Ils voyaient divers rangs établis dans les sociétés humaines : ils suppo-

serent en conséquence les mêmes distinctions parmi les dieux. Ainsi le monde se trouva peuplé de fées, d'esprits, de génies, de dieux, d'anges et de démons.

Cette manière d'expliquer l'origine des êtres-fantastiques paraît d'autant plus fondée, que les tems de la plus grande ignorance ont toujours été ceux de la plus grande superstition, et que toujours la superstition a régné principalement parmi le peuple. Quand des hommes ignorans observent quelques phénomènes inaccoutumés, dont ils sont incapables de rendre raison, ou qu'ils se trouvent surpris tout-à-coup par une bonne ou une mauvaise fortune sur laquelle ils n'avaient pu compter, ils l'attribuent, par un instinct invincible, à des causes surnaturelles ; par exemple, à l'immédiate interposition des dieux, des diables, ou de quelqu'un de leurs agens : au lieu que les hommes expérimentés et réfléchis découvrent autant de sujets d'étonnement et d'admiration dans les événemens les plus communs de la vie, que dans les plus rares ; dans la chute d'une pierre ou dans la flamme d'une bougie, que dans les tempêtes, les ouragans, ou les tremblemens de terre. Ils ont observé quelques lois générales dans les opérations de la nature, lesquelles agissent par-tout, et les mettent en état d'expliquer plusieurs phénomènes singuliers. Ils concluent de là, non sans beaucoup de raison, qu'une connaissance plus parfaite des lois de la nature les mettrait également en état d'expliquer les autres phénomènes. Il n'y a pas fort long-tems qu'un homme d'une capacité au-dessus de l'ordinaire aurait été pris pour un sorcier, et peut-être brûlé à ce titre. Le moine Bacon fut accusé de s'être vendu au diable ;

les mathématiciens qui parvinrent à mesurer les degrés du méridien à l'équateur furent taxés de sortilège. Aujourd'hui, quand nous voyons un homme faire quelque chose d'extraordinaire, nous concluons seulement qu'il connaît quelques principes, ou quelques applications des lois générales de la nature qui nous sont inconnues; et nous ne nous trompons jamais en jugeant ainsi.

Mais quelle que soit l'origine de cette foule de religions bizarres que nous trouvons établies dans le monde, il est certain qu'elles portent toutes de grandes marques d'antiquité, de barbarie et d'ignorance. Les dieux de la terre ne sont pas seulement des hommes doués des passions et des vertus propres à chaque période de la société; mais ils ont aussi tous des vices qui dégradent l'homme, et qui n'ont pu leur être attribués que dans des siècles d'une ignorance excessive. Ils recherchent la flatterie et les adorations; ils sont enchantés des sollicitations et des prières; ils sont portés à révoquer leur propre volonté d'après les supplications des hommes. Ils sont en général pleins de partialité en faveur de quelques peuples choisis, et conséquemment injustes envers le reste du genre humain: on les a tous représentés jaloux, susceptibles de chagrin, de ressentiment, et disposés à recevoir les bonnes grâces ou les services des hommes, de quoi ils sont très-reconnaissans. Ils desireront les présens et les sacrifices; car quoique les sacrifices d'animaux vivans soient abolis dans plusieurs cultes modernes, cependant d'autres sacrifices, d'un genre plus important, sont toujours exigés pour l'entretien de leurs temples et de leurs

prêtres ; et ces prêtres font regarder l'exactitude à payer ce tribut , comme utile , ou même nécessaire pour s'assurer la bienveillance , ou pour apaiser la colère de la Divinité.

S'il existe un Être intelligent, créateur et conservateur de l'univers, on n'a besoin que d'un moment de réflexion pour voir qu'il ne peut être doué de pareils attributs , qui supposent tous un degré de faiblesse et d'ignorance incompatible avec l'idée du pouvoir et de la sagesse divine.

Mais ce qui prouve bien plus de barbarie encore, c'est de le supposer particulièrement favorable au pauvre et à l'ignorant, souriant à la paresse, aux mortifications, aux souffrances volontaires des hommes, leur demandant le sacrifice de leur raison, cette règle éternelle qu'il leur a donnée lui-même pour leur croyance et pour leur conduite ; exigeant enfin qu'ils adoptent une autre règle toute contraire. Voilà ce qui suppose une étonnante dépravation ; et quand les auteurs de ces religions ne nous en auraient pas informés eux-mêmes, nous pouvons être sûrs que non-seulement ils vivaient dans des temps barbares, mais qu'ils étaient les plus misérables et les plus ignorans de leur siècle.

Dès les premiers âges du monde, comme les hommes avaient des yeux, ils ne purent s'empêcher d'apercevoir quelques-unes des merveilles de l'univers. Mais absolument incapables de comprendre aucune des lois générales par lesquelles il est gouverné, ou de porter leurs idées au-delà de ce monde et d'eux-mêmes, ils supposaient que chaque chose était faite pour leur usage, et que tous les animaux

étaient uniquement destinés à leur servir de nourriture. Parmi cette multitude de soleils et de systèmes planétaires qui remplissent l'immensité de l'espace, de petites étoiles n'étaient placées dans un petit firmament, au-dessus et tout près de nos têtes, que pour nous fournir une petite lumière tremblante lorsque le soleil et la lune étaient couchés. Au-delà de ce firmament était le siège de la pluie. Le firmament avait des portes qui s'ouvraient quand il plaisait à Dieu de faire descendre la pluie sur la terre. Cette idée du Monde toute méprisable qu'elle paraît dans un siècle de lumières, était même déjà trop vaste pour la conception de ces premiers hommes. Ils ne pouvaient se figurer un pouvoir ou une sagesse suffisante pour remplir un si grand objet. Mais, ce qui manquait du côté de la sagesse et de la force, leur imagination le suppléait par des mots connus du créateur. Ils attribuaient aux mots magiques les mêmes vertus que les nombres magiques ont obtenus dans des tems postérieurs; et ils supposèrent le monde créé par ce genre de puissance. Cette absurdité qui doit être d'ancienne date, se retrouve dans les contes arabes. Dieu dit : *Que la lumière soit ; et la lumière fut.* Cette pensée et cette expression ont été citées par des écrivains estimables, comme un exemple du véritable sublime; et certainement on y trouve dans un degré singulier, l'un des plus grands caractères du sublime, qui est de frapper l'ame d'étonnement et d'admiration. Dans un tems d'ignorance où les hommes ne pouvaient découvrir la fausseté de la pensée, ce trait a véritablement mérité les éloges qu'il a reçus. Les apologistes d'une absurdité si

palpable ont dit que ce ne fut pas la vertu des mots qui créa le monde, mais la volonté du Créateur. Cependant cette volonté ne remplit pas leur objet, parce que dénuée d'une force active, elle ne peut produire aucun effet, bien moins encore que les mots ; car au moins le bruit des mots peut étonner, et quelquefois imprimer la terreur.

Le genre humain dans tous les siècles a professé une religion quelconque ; les pratiques en ont toujours été regardées comme utiles à l'homme et à la société : mais les esprits les plus sages pensent que toutes les religions que nous trouvons maintenant établies dans le monde, sont absurdes, contradictoires, le pur effet de la crainte, de la reconnaissance, de l'étonnement, de l'ignorance superstitieuse. Il convient donc à l'homme, dans un siècle libre et éclairé, du moins en comparaison des autres, de considérer attentivement si certains principes des religions révélées qu'on croit utiles aux sociétés politiques, ne pourraient pas être découverts par un usage convenable de notre raison : et dans le cas où nous serions assez heureux pour réussir en cela, nous éviterions le reproche ordinaire qu'on fait aux penseurs indépendans, d'attaquer et de détruire un lien nécessaire à l'espèce humaine, un lien dont l'objet est de réprimer l'injustice, sans avoir auparavant rien mis à sa place qui soit capable de répondre à ces mêmes vues.

En examinant une matière de cette importance, il est absolument nécessaire de ne pas procéder avec précipitation. Nous devons éviter la faute où sont tombés nos ancêtres, de bâtir inconsidérément des

systèmes que les premières nouvelles découvertes des lois de la nature viendraient renverser ; trop heureux si en marchant avec précaution , et nous dépouillant de tous les préjugés que nous devons à notre éducation , à nos habitudes ou à nos intérêts , nous sommes en état d'établir un petit nombre des vérités certaines qui serviront de règle pour les recherches des âges à venir. La découverte d'un fondement solide pour les religions révélées , peut procurer les avantages les plus importants ; et nous laisserons avec confiance à nos neveux , le soin d'en perfectionner les résultats , bien assurés qu'ils feront beaucoup de nouveaux pas dans cette matière , et toujours en proportion de leur exactitude à observer les lois de la nature , et de la sagacité de leur jugement. Et qui peut oser dire jusqu'où les facultés humaines sont susceptibles de s'étendre ? qui peut dire si le petit nombre de principes de religion que nous allons nous efforcer d'établir , ne seront pas portés dans la suite autant au-delà de nos connaissances actuelles , que ces mêmes connaissances , acquises par une lente expérience et de pénibles discussions , se trouvent maintenant au-dessus des prétentions les plus présomptueuses de nos ancêtres ; prétentions fondées seulement sur l'incertitude de quelques raisonnemens abstraits et métaphysiques ?

Le rapport des religions avec les connaissances physiques est immédiat. Si jamais nous arrivons à connaître la nature de Dieu , ce sera seulement par l'observation attentive des lois qu'il suit dans le gouvernement de ses ouvrages ; et nous ne devons pas craindre que le petit nombre de principes reli-

gieux , que nous pouvons maintenant établir avec certitude , soit insuffisant pour le but de la société. Il n'y a point de but utile dans la vie qui puisse être rempli par des erreurs ou par des croyances chimériques. Elles produisent fréquemment , au contraire , les plus pernicieuses conséquences. Une persuasion raisonnée de son ignorance est la situation la plus avantageuse à l'homme pour la *recherche de la vérité*. Sans doute l'homme qui connaît sa fortune , ses amis , ses ressources , peut facilement prévenir sa ruine : s'il doit entreprendre un voyage , et s'il sait qu'il a un bon vaisseau , un pilote intelligent , qu'il est dans une saison favorable , il peut aller avec sécurité. Mais s'il est dans l'ignorance relativement à tous ces objets , et s'il en a le sentiment , il procédera nécessairement avec plus de soin , plus de circonspection : peut-être il évitera les dangers auxquels il aurait été exposé sans cela. L'homme au contraire qui est entièrement plongé dans l'erreur , marche il est vrai sans crainte et avec confiance ; mais il marche à sa perte inévitable.

On a fréquemment observé (et certainement c'est une chose digne de remarque) que les bonnes choses de ce monde , celles qui nous sont le plus utiles , sont aussi les plus communes , et que les connaissances qui nous importent le plus , sont encore celles qui s'acquièrent avec le plus de facilité. Nous sommes heureusement organisés de telle manière , que les connaissances nécessaires à notre existence ne sont point abandonnées aux opérations lentes de l'observation et du raisonnement , mais paraissent nous avoir été communiquées par un autre principe que nous appel-

lons instinct. Ici raisonnant par analogie, nous pouvons conclure que s'il nous avait été nécessaire de savoir quelque chose touchant les attributs de Dieu, il nous aurait communiqué cette connaissance par la même voie : nous pouvons ajouter qu'il nous a sans doute doué des moyens pour l'acquérir avec une facilité et un degré de certitude, proportionnés à l'usage que nous pouvons en faire.

L'essence de toutes les religions révélées paraît consister dans la croyance d'un Dieu ou de plusieurs Dieux, représentés de telle ou de telle manière, lesquels ont des ministres, des serviteurs ou des anges pour exécuter leurs commandemens ; dans la croyance de certains dogmes, dans la pratique de certains actes ou cérémonies, qu'on suppose particulièrement agréables aux Dieux ou à leurs ministres : c'est ce qu'on appelle *culte*. Elle consiste enfin à s'abstenir de certains autres actes ou cérémonies qu'on suppose leur être désagréables, et qui portent en conséquence le nom de *péchés*. Par cérémonies, on entend strictement des actes qui ne sont dans le fait d'aucune utilité véritable, mais auxquels on reste dévoué, simplement par habitude. Ainsi donc, les déistes ne voudront point consentir à donner ce nom aux différentes pratiques de leur culte religieux, comme les prières, le baptême, les génuflexions, etc. Mais ce n'est-là qu'une dispute de mots.

La résurrection des morts, et les récompenses ou punitions de l'autre monde, ne sont certainement pas des idées essentielles aux religions révélées, puisque plusieurs de ces religions ont long-temps subsisté sans cela. La morale ne paraît pas plus es-

sentielle aux religions ; car, quoique parmi leurs prédicateurs il s'en soit trouvé depuis peu, qui doués d'une ame libre et grande, ont cherché à faire regarder ses lois comme la partie la plus importante de leurs doctrines, il en est d'autres qui ont considéré nos principes moraux, fondés sur la vérité, sur la justice, et puisés dans la raison humaine, comme des principes d'un ordre inférieur qui doivent toujours être subordonnés aux commandemens exprès de Dieu, dont la révélation nous a donné connaissance. La morale semble avoir été greffée sur toutes les religions existantes aujourd'hui dans le monde, sans être entrée pour rien dans leur institution primitive. Quand les livres originaux des religions traitent d'objets de morale, c'est d'une manière si obscure et si incomplète, que les théologiens sont perpétuellement obligés de les détourner de leur sens direct par de nouvelles interprétations, afin de les faire cadrer avec le sens commun et le sentiment du genre humain.

Ainsi donc, c'est un sujet digne de toute notre attention et de toutes nos recherches, de déterminer s'il y a quelque fondement dans la nature, pour les principes généraux qu'on retrouve dans les religions révélées, dont on croit communément la propagation utile aux hommes, et nécessaire pour la conservation ou le perfectionnement des sociétés : et si nous pouvons réussir à prouver ; 1°. qu'il y a un Dieu créateur de l'univers ; 2°. qu'il emploie des ministres ou des serviteurs à ses ordres, pour exécuter ses volontés dans la conservation de l'univers ; 3°. qu'il existe un système particulier de croyance, que certaines actions particulières sont agréables à

Dieu.

Dieu, et d'autres lui sont désagréables, conformément aux notions les plus exactes du *dogme*, du *culte* et du *péché*; système auquel cet Être tout puissant attache des récompenses et des punitions : en dernier lieu, si nous pouvons nous faire une idée générale de ce *dogme*, de ce *culte*, de ce *péché*, et de la manière de procéder pour les connaître avec plus d'exactitude, nous aurons sûrement établi des bases solides, correspondantes en tout point aux principes essentiels des religions révélées; et nous pourrons nous y reposer avec confiance, autant du moins que cela nous est nécessaire aujourd'hui, laissant à des siècles plus éclairés le soin d'élever lentement sur ces bases, un édifice plus correct, à mesure que les observations et la raison de l'homme se perfectionneront.

Premièrement, nous avons une certitude égale à celle de notre propre existence, qu'il y a un Dieu suprême, créateur de l'univers. En avançant cette proposition, il est indispensable de dire que nous bornons nos recherches à la proposition elle-même, et que nous ne prétendons donner à Dieu aucun *attribut* de quelque genre que ce soit, *physique* ou *moral*, encore moins discuter les questions métaphysiques de l'esprit et de la matière, ou déterminer l'essence de Dieu lui-même, celle de l'univers, et la manière dont il a créé le monde. Ce sont là des questions fort au-dessus de notre portée, dans l'état d'imperfection où nos facultés se trouvent encore. Il est impossible que nous nous formions à cet égard des idées approchantes de la vérité. L'auteur de la nature doit nécessairement différer beaucoup de

tout ce que nous connaissons. Or , nos idées ne peuvent jamais s'étendre au-delà de nos propres facultés , qui sont elles-mêmes limitées de toutes parts ; et nous ne pouvons rien concevoir , soit de la nature , soit de son auteur , au-delà de ce que notre propre expérience nous a présenté.

Les moyens d'observation que nous a donnés l'auteur de la nature , ont été jadis plus imparfaits qu'ils ne le sont maintenant : nous savons donc qu'il nous a donné aussi la faculté de les perfectionner jusqu'à un certain degré. C'est par l'exercice de cette faculté que nous avons fait des découvertes. Nous lui devons , par exemple , celle du microscope et du télescope , par lesquels nos regards s'étendent jusqu'à de nouveaux mondes , qui sans cela nous seraient toujours restés inconnus. Il est certain que nos facultés se sont aggrandies , que notre raison s'est perfectionnée. Les raisonnemens si subtils et pourtant si certains des géomètres de ce siècle , son fort au-dessus de l'intelligence des enfans ou des hommes bornés : ils auraient été dans les premiers âges entièrement incompréhensibles à tout le monde. Mais les facultés humaines sont encore cependant resserrées dans d'étroites limites ; et nous savons avec certitude , d'après l'étonnante disproportion de ces facultés avec celles des animaux , qu'il nous reste une grande carrière à parcourir , pour arriver au dernier terme de leur perfectionnement. Quel est ce dernier terme ? C'est ce qu'on ne peut dire , par la raison même que nous ne l'avons pas encore atteint. Il est donc absolument nécessaire , en reconnaissant l'évidence d'un Dieu , ou d'un pouvoir créateur de l'uni-

vers, d'éloigner de notre esprit, toutes ces idées accessoires, tous ces attributs que nous avons coutume de lier au nom de Dieu, lorsque nous entendons prononcer ce mot, et qui ne sont que la conséquence des préjugés de notre éducation religieuse.

Pour sentir l'évidence de cette proposition, qu'il y a un Dieu auteur et créateur de l'univers, nous n'avons besoin que de déterminer avec précision ce que nous entendons par ces mots : *Dieu, auteur, cause, créateur, univers.*

L'homme se trouve placé au milieu d'un monde immense, environné d'une multitude d'objets qu'il ne peut saisir que graduellement et en les observant l'un après l'autre. Tous agissent incessamment sur lui plus ou moins : il réagit sur eux à son tour, tantôt volontairement, tantôt involontairement, d'après des lois certaines que nous appelons les lois de la nature. L'ensemble de tous les corps dont nous faisons partie est évidemment ce que nous appelons l'univers. A mesure que leurs connaissances s'aggrandissent, les hommes sentent avec la même certitude qu'ils sentent leur propre existence, que toutes leurs notions touchant l'univers leur sont venues par les sens, ou les facultés de perception dont ils sont doués, et par le moyen d'une autre faculté qu'ils possèdent dans un degré plus ou moins éminent, celle de rassembler leurs premières sensations, de les comparer, de les combiner, de les abstraire, et de tirer des conclusions de ces sensations et de ces idées : que toutes nos connaissances sur cette infinie variété d'objets, depuis l'étoile fixe la plus éloignée jusqu'à la plus petite particule de matière, depuis l'homme jusqu'à

L'histoire, sont et seront toujours bornées à ces sensations, à ces idées, à ces raisonnemens. Lors donc que nous parlons de nous-mêmes, ou de quelque autre partie de l'univers, nous parlons seulement des différentes impressions que nous recevons, lesquelles peuvent ressembler ou ne pas ressembler aux objets extérieurs : et l'un ou l'autre est tout-à-fait égal; il en résultera toujours relativement à nous, les mêmes effets. Or, ces effets dont nous avons le sentiment, et sur lesquels nous ne pouvons être trompés, ou plutôt l'ensemble de ces impressions que nous éprouvons maintenant, ou que nous pouvons éprouver dans certaines situations particulières, est ce que nous entendons par l'univers.

Nous sentons, avec une certitude égale à notre propre existence, que ces sensations sont produites par quelque chose, d'extérieur à nous, à quoi nous donnons le nom de matière. Mais qu'est-ce que la matière ? et quelles en sont les propriétés indépendamment de ses rapports avec nous ? Il nous est à jamais interdit de savoir si la réunion de toutes ces propriétés a quelque ressemblance réelle avec ce que nos sensations nous présentent. Mais toujours est-il certain que par matière, par objets externes et internes, par univers, nous ne pouvons entendre que ces sensations uniquement; et leur *cause première externe*, est par conséquent le créateur de cette matière, l'auteur et le créateur de l'univers : c'est Dieu.

En traitant des preuves de l'existence de Dieu, nous évitons à dessein toutes les questions relatives à l'existence de la matière, comme n'étant d'aucune importance dans notre sujet. Que la matière existe,

ou n'existe pas, telle que nous la concevons ; cela nous est tout-à-fait indifférent. Nous ne la connaissons que par ses effets sur nous , ou par nos sensations ; et dans les deux suppositions de l'existence ou de la non-existence de la matiere , ces effets sont toujours également certains : la beauté du système général est toujours aussi digne de notre admiration , les principes de chaque science également vrais , chacun de nos arts également utile ; il est également essentiel , nécessaire , pour la conservation de notre vie , de notre santé , de notre bonheur que nous suivions la route particulière par laquelle ces arts peuvent se perfectionner. Mais encore une fois , le seul univers que nous connaissions , le seul que nous puissions connaître , est l'ensemble de nos sensations. S'il existe en effet quelqu'autre système , quelqu'autre ordre de choses , il nous est et nous restera toujours inconnu , à moins que l'auteur de notre existence ne nous donne de nouveaux sens et de nouvelles facultés pour le découvrir. Nous sommes donc certains que ces sensations sont produites en nous par quelque cause extérieure , primitive ou secondaire : or , si une cause secondaire telle que nous nous peignons la matiere a réellement été employée pour cela ; il doit nécessairement y avoir une autre cause première ; et c'est cette cause première que tout le genre humain , d'une voix unanime , appelle Dieu.

La suite au numéro prochain.

HISTOIRE NATURELLE.

Voyages physiques dans les Pyrénées en 1788 et 1789 ; Histoire naturelle d'une partie de ces montagnes , particulièrement des environs de Barege , Bagnères , Cauterets et Gavarnie , avec des cartes géographiques ; par FRANÇOIS PASUMOT , ingénieur-géographe. Un volume in-8°. de 420 pages. A Paris , chez LECLEERC , libraire , rue Saint-Martin , près celle aux Ours. An V.

PREMIER EXTRAIT.

L'AUTEUR a fait le voyage aux Pyrénées occidentales avec les citoyens Dusaulx et Saint-Amans , qui ont déjà publié leurs observations. L'un , le citoyen Saint-Amans , a donné en 1789 le journal de ses courses sous le titre de *Fragment d'un voyage sentimental et pittoresque dans les Pyrénées* ; c'est presque en entier un ouvrage de botanique. Quant à celui du cit. Dusaulx , c'est , dit le cit. Pasumot , un poëme tout philosophique , et dans le genre descriptif. Celui que nous annonçons est consacré à une partie de l'histoire naturelle non moins intéressante , à la minéralogie ;

Le cit. Darcet monta en 1776 sur le Pic de midi , et fit des observations barométriques et lithologiques , qu'il publia sous le titre de *Discours sur les Pyrénées*. Quelques tems après , un *Essai sur la Minéralogie des Pyrénées entières* de Palassou offrit le tableau de cette vaste chaîne de montagnes. Dietrich s'est constamment trouvé d'accord avec lui dans son *Traité sur les gîtes des minerais des Pyrénées*. Peu après , en 1789 , le cit.

Ramond fit connaître, dans ses *Observations faites dans les Pyrénées*, la nature de la crête des Pyrénées, l'état des glaciers qui la couvrent, et qui diffèrent beaucoup de ceux des Alpes. Il y joignit des descriptions *sentimentales* de l'état agreste et de la vie pastorale des habitans de ces montagnes. On y trouve aussi l'abrégé d'un nivellement des citoyens Reboul et Vidal de Toulouse, duquel il résulte que les Pyrénées sont les plus hautes montagnes de l'ancien continent.

« Tous les naturalistes savent que les Pyrénées sont des montagnes primitives dont la structure et l'état actuel intéressent beaucoup, et peuvent conduire à développer l'organisation extérieure de notre globe. Il manque à la minéralogie de connaître en détail cette chaîne qui comporte environ cent lieues d'étendue de l'Océan à la Méditerranée, vingt-quatre lieues d'épaisseur du sud au nord, et que la nature a placée pour être une barrière majestueuse, et servir de limites entre deux grandes puissances. »

L'auteur écrit en naturaliste, et il est étonnant d'après cela qu'il nous parle de causes finales, ces chimères qui ont retardé si long-tems l'étude de l'histoire naturelle. Il eût dû au moins ajouter le mot *semble* que la nature *semble* avoir placée, etc.

« Ces montagnes sont fort abaissées vers les rivages des deux mers auxquelles elles viennent aboutir. De là elles s'élèvent en formant, au centre de leur épaisseur, une crête, espèce de vive-arrête, dont la plus grande hauteur se trouve en deux points, à-peu-près à égale distance de chaque mer. L'un est près et à l'ouest des sources de la Garonne, à la *Maladetta*,

au nord de la vallée de Luchon; l'autre est à la montagne de Marboré, à l'extrémité de la vallée de Barege. Les deux revers de cette crête diminuent graduellement de hauteur, l'un au nord du côté de la France, et l'autre au sud vers l'Espagne. Cette diminution graduelle de hauteur doit faire distinguer ces montagnes en trois classes ou espèces; les *inférieures* qui sont les plus basses, les *moyennes* ou celles du milieu entre les plus basses et les plus hautes, et les *supérieures* qui forment le centre de la masse. Je me suis avancé jusqu'à ce centre, en allant du nord au sud; et comme j'ai parcouru presque autant de terrain en largeur, d'orient en occident, c'est de ce petit espace carré dont je me propose de rendre compte. »

L'espace parcouru par le voyageur renferme le pic du midi de Bigorre, les vallées de Bastan, de Barege, de Bagnieres, de Gauceres, de Campan, enfin toutes les vallées dont les eaux se réunissent sous le nom de l'Adour avant d'arroser les murs de Bayonne. Nous ne pouvons faire connaître son ouvrage que par des morceaux isolés, comme les matières qui lui en ont fourni les sujets. •

« Toute la vaste plaine de Tarbes, arrosée par l'Adour, est couverte d'un lit fort épais de cailloux roulés qui croissent en volume à mesure que l'on s'approche des montagnes. Quelque part que l'on fouille on en trouve une si grande quantité que l'on choisit et que l'on emploie les plus gros à la bâtisse des maisons. Un bon mortier qui se durcit beaucoup sert à faire la liaison principale des murs, et l'on construit par assises les unes sur les autres, comme avec

des pierres plates. On emploie encore ces cailloux à paver. Tous sont de granit ou des roches granitoïdes, et ce sont les débris des montagnes primitives.

A cette plaine succèdent les montagnes inférieures; qui seraient mieux nommées de petites collines. Elles sont formées de schiste noir argilleux, disposé par couches inclinées à l'horison d'environ 45 degrés vers le nord. Leur inclinaison et leur direction varient; mais on n'en voit aucunes qui soient horizontales ou verticales. Elles fournissent de la bonne ardoise. A ce schiste succède le marbre qui est divisé en feuilles ou tables perpendiculaires.

Les montagnes moyennes sont posées sur ce marbre à leur origine. Elles croissent rapidement de 80 à 100 toises de hauteur, qui est la mesure des montagnes ou collines inférieures. On les voit, en pénétrant dans la vallée, s'élever rapidement à 200, 300, 400; et leurs sommets à 500 toises.

A mesure que ces montagnes croissent en hauteur, elles forment des pics ou pointes aiguës. Elles présentent en général, du côté du nord, un avant-becc ou arrête taillée en gradins, qui reculent vers le midi, à mesure qu'ils s'élèvent les uns au-dessus des autres. Les masses qui ne forment point de pics, et qui ne montrent point d'arrêtes, s'élèvent aussi, les unes au-dessus des autres, par des replats qui sont de véritables gradins. Ces gradins sont des roches feuilletées, de couleur grise extérieurement, et intérieurement de couleur d'un gris très-foncé et noirâtre.

Les montagnes supérieures sont formées extérieurement de roches feuilletées argilleuses, de roches

granitoïdes et de quelques granits. Mais dès l'entrée du Gave de Pau, ou de la vallée dans laquelle se forme et coule le torrent de Pau, on trouve des blocs de granit roulés, on en trouve en plus grande quantité dans la vallée de Barège qui est plus élevée, et l'on ne voit aux environs aucune montagne granitique. Il est donc constant que les montagnes supérieures qui forment la crête des Pyrénées renferment un noyau de granit.

De ces observations, le cit. Parnot tire les conséquences suivantes qu'on tenterait difficilement de contester.... Toutes ces montagnes ont été formées dans une masse aqueuse par différens dépôts; le granit est le premier; les roches feuilletées sont le second; puisqu'elles posent sur le granit; et le calcaire est le troisième dépôt; car il se trouve sur les roches feuilletées comme sur le granit.... L'eau dans laquelle ces dépôts ont été faits n'a point été une masse tranquille, comme celle d'un lac, sans autre mouvement qu'à sa superficie. Elle a oscillé du sud au nord et du nord au sud; ce qui est prouvé par la configuration ovale du sommet des pics; par la situation de leurs grands diamètres; par la disposition de toutes les grandes vallées qui sont dirigées du sud au nord pour la partie septentrionale, & du nord au sud pour la partie qui regarde l'Espagne.

On conclut avec certitude ce balancement en voyant des dépôts roulés et repliés sur eux-mêmes qui se trouvent dans les fonds des vallées, dans le corps même des pics, tels que ceux de Gavarnie et de la montagne de Comelie. C'est ce balancement des

eaux du sud au nord qui a dégradé les pics dans leurs flancs méridionaux ; qui a formé des escarpemens brusques , et qui les a découpés en gradins , tandis qu'il arrondissait leurs surfaces.

Il s'est fait une retraite des eaux , sans que pour cela le balancement ait cessé. Cette retraite a dû se faire du sud au nord , et à raison de la courbure du globe dans l'espace de cent lieues , les eaux se sont écoulées d'une part dans l'Océan , et de l'autre dans la Méditerranée. Les eaux n'ont pas baissé tout-à-coup. C'est en s'abaissant peu à peu qu'elles ont taillé les flancs et les arrêtes en gradins. Puisqu'en général on compte évidemment huit gradins depuis les sommets jusqu'au sol actuel le plus bas , il faut en conclure que les eaux ont baissé à sept époques différentes et successives ; et que le sol actuel qui s'abaisse tous les jours par le déblaiement qu'y occasionnent les eaux torrentielles , fait le cours de la huitième époque.

Une observation sur les granits roulés établit une différence entre les Alpes , prises vers le Jura , et les Pyrénées. Ces amoncèlemens se trouvent sur les pentes orientales du Jura et dans tout le sol bas de la Suisse occidentale ; on ne les trouve point sur les pentes méridionales des Pyrénées , mais sur celles qui regardant le nord sont opposées aux régions granitiques. On en peut conclure que dans les Alpes ce sont les grands et violens courans des vallées qui ont transporté ces pierres étrangères , sur les revers , ou les pentes qui leur ont été opposées ; et que dans les Pyrénées elles ont été entraînées par les courans

qui avaient pour sol , non les vallées actuelles , mais les hautes montagnes elles-mêmes.

» Les vallées des Alpes sont , en général , larges et espacées , presque toutes en culture et avec des habitations. Les vallées des Pyrénées sont , dans les montagnes inférieures , fort espacées , très-habitées et très-cultivées. Mais dès que l'on pénètre dans les montagnes moyennes , les vallées deviennent serrées , étranglées , peu habitées , et presque sans culture , parce qu'il n'y a souvent de place que pour le torrent qui y coule , et que les chemins sont alors taillés en corniches assez étroites dans les escarpemens des pieds des montagnes. On trouve de là culture à l'embouchure des vallées latérales , parce que le confluent des deux gâves (torrens) a alors déblayé le terrain et formé un espace cultivable que l'on ne néglige point. Lorsque les montagnes sont en pente douce elles sont habitées. Quand il y a quelques replats peu élevés , on y trouve aussi des habitations. Mais les vallées des Alpes ont un air riche , riant , et sont accompagnées d'assez beaux paysages , tandis que les vallées des Pyrénées sont agrestes , sauvages , et que les montagnes qui les étranglent , les étouffent en même temps par leurs hauteurs , leur dérobent la vue , ou ne permettent pas de l'étendre fort loin. C'est moins des vallées que des gorges , dans lesquelles de pauvres masures n'annoncent point la richesse , et moins encore le luxe. »

Tous les lacs des Pyrénées sont situés dans les hauteurs des montagnes moyennes. Ce sont des trous bordés et remplis de blocs de granit , ou de roches

granitoïdes qui y ont été amenées des hauteurs supérieures. Leur eau est limpide, très-froide. Presque tous nourrissent des truites, dont les plus grosses ont jusqu'à deux pieds de longueur, des grenouilles et des salamandres aquatiques. Il est clair que ces lacs ne sont entretenus que par la fonte des neiges.

Tous, en général, à quelques exceptions près, versent un torrent continu, qui, en se précipitant de la hauteur à laquelle les lacs sont situés, font dans leurs chûtes de très-belles cascades. Il y a eu antérieurement beaucoup d'anciens lacs qui n'existent plus aujourd'hui, et dont il n'est pas difficile de reconnaître les traces. Le cit, Ramond regarde comme telles tous les bassins de ces vallées, au-devant desquelles se trouve une gorge serrée et étroite, ou plutôt un défilé ouvert par les efforts et les écoulements des eaux retenues par les digues des roches les plus basses.

Lorsqu'un orage ou la fonte précipitée des neiges enflent les eaux des gaves, rien ne peut leur résister. Ils emportent les ponts, rasent les habitations, dévastent tout le terrain, et sapent les pieds des montagnes. C'est ce qui arriva, dans la nuit du 4 au 5 septembre 1788, au gave de Pau, à la suite d'un terrible orage qui avait menacé pendant trois jours. Une partie du village de Gedre fut emportée. La petite ville de Luz manqua aussi d'être emportée par le torrent de Lise. Le gave de Pau, prodigieusement enflé, ayant monté en très-peu de tems à trente pieds au-dessus de son niveau par un encombrement dont le pont de Saint-Sauveur fut la cause que ce pont fut détruit, celui d'au-dessus très-endom-

magé, et le troisième, près du village de Chiéze, ne résista pas malgré sa construction en pierre de taille. On se trouva enfermé à Barège, et ce ne fut qu'avec des peines et des travaux inouis que l'on put en faire sortir 42 berlines qui appartenaient aux malades et aux curieux que les eaux minérales y avaient rassemblés.

Dans le chapitre intitulé *de la hauteur des montagnes*, le cit. Pasumot a placé une carte ou tableau de la partie des Pyrénées qu'il décrit, avec leur élévation au-dessus du niveau de la mer pris à Bayonne. Cette carte figurée, réunie aux deux autres de différente espèce qu'il y a insérées, donne une idée suffisante des reliefs et des vallées. On y voit le terme constant des neiges permanentes entre 13 et 1400 toises; et la *Maladette*, une des plus hautes sommités des Pyrénées, s'élever à près de 1800. Le pic du midi de Bigorre n'a que 1500 toises de hauteur.

Le retour du froid est assez prompt dans ces montagnes. La surface des lacs élevés gele dès le milieu du mois d'août. Le cit. Darcet trouva le petit lac supérieur du pic du midi gelé le 31 août 1774. Les circonstances rendent le pays sujet à de grandes intempéries. Aussi faut-il y être toujours en garde contre des variations qui peuvent être très-subites. A Barège, qui est élevé de 662 toises au-dessus de la mer, on fait souvent du feu pendant l'été, sur-tout le matin et le soir. Il y a très-peu de jours très-chauds. Du reste, presque toujours de la pluie et des brouillards très-froids. Les deux montagnes qui l'avoisinent ont plus de 600 toises de hauteur perpendiculaire, ce qui fait que dans les plus longs jours le soleil

n'est plus visible, que pour les hauteurs, à six heures et demie.

Un autre danger auquel sont fréquemment exposées les habitations dans les Pyrénées, ce sont les *lavanges*, ou *lydts* ; on donne dans les Alpes et les Pyrénées, le premier nom ; et dans les Pyrénées seulement, le second, à la chute des neiges, quand elles roulent des montagnes dans les vallées. C'est vers la fin de l'hiver, en février, mars ou avril que l'on éprouve ces horribles catastrophes. On en éprouva à Barege un triste effet il y a 30 ans. Une maison qui avait coûté 600,000 francs à bâtir et à meubler fut entièrement rasée ; les matériaux et les meubles furent dissipés par le choc de l'air que poussait la lavange, avant que les neiges elles-mêmes eussent atteint la maison. Ce fâcheux événement s'est renouvelé en février 1789 ; les baraques et le vauxhall ont été écrasés. Le reste de la neige n'a fondu que dans le milieu de juin. Deux autres lavanges comblèrent la vallée du Bastan, formèrent une seule masse de plus de 200 toises de longueur, sous laquelle le Bastan disparaissait d'un côté, et reparaissait de l'autre. Cette masse formait un point de neige si solide, que les vaches, les chevaux, etc. s'y promenaient, sans que leurs pieds laissassent d'empreinte.

Les montagnards prennent le plus de précaution qu'ils peuvent pour se mettre à l'abri de ces évènements destructeurs. Ils adossent leurs maisons aux *bosses* des montagnes, et ils évitent les ravins. Ils les élèvent très-peu, et donnent une longue pente aux *toitures*, afin qu'en cas d'accident la lavange puisse glisser par-dessus sans l'emporter. Quand ils trouvent

un replat de montagne bien abrité, ils y construisent plusieurs maisons en file dans la pente du terrain, en les espaçant suffisamment. Elles dominent alors successivement les unes au-dessus des autres; ce qui forme une régularité agréable. Ils plantent aussi des arbres autour de leurs habitations, afin qu'ils puissent rompre le coup de neige. Si il y a des forêts, des bois rares au-dessus des villages, on les conserve avec le plus grand soin, parce qu'ils arrêtent ou rompent la lavange. C'est ainsi que Barege est protégé au midi par un bois élevé auquel il est très-défendu de toucher.

La suite au numéro prochain.

POÉSIE.

« La Critique, pour être utile, ne doit s'attacher qu'à
» des ouvrages connus. »

[MORELET. *Leçons à un Gram.*]

Fables de MANCINI-NIVERNOS, publiées par l'auteur, avec cette épigraphe : . . . Ut si occupati profuimus aliquid civibus nostris, prosimus etiam, si possimus otiosi. CICER. Tuscul. lib. I. Deux volumes in-8°, faisant 460 pages, et portrait de l'auteur; prix, broché, 6 liv. A Paris, de l'imprimerie de DIDOT jeune; et se trouve chez FUCHS, libraire, rue des Mathurins, maison de Cluni.

SECOND EXTRAIT.

DANS le premier extrait, nous avons omis de parler d'un ornement propre au genre de la Fable qu'aiment les

Les Italiens, et dont ils font un usage fréquent. Ce sont les *diminutifs* qui abondent dans leur langue, et qui, placés à propos par un conteur habile, plaisent infiniment.

L'auteur des nouvelles Fables n'a point négligé d'employer une ressource convenable au genre qu'il avait à traiter, et qui ne pouvait que l'embellir.

Dans notre langue, le diminutif, plus rare et plus remarquable que chez les Italiens, n'y est pas moins agréable. Chez nous, tantôt le diminutif a un air, en quelque sorte, de mignardise qui relève l'objet dont on parle, comme dans les exemples suivans,

La terre est riente ;

Déjà dans les bois

Le rossignol chante

Déjà les moutons

Paissent des herbettes ,

Et font mille bonds

Au son des musettes. DESHOULIERES.

Très-rarement les antiques discrettes

Logeaient l'oiseau : des novices propres

L'alcove simple était plus de son goût. CRESSET.

A son réveil, de la fraîche nonette ,

Libre témoin, il voyait la toilette. Le même.

Tantôt le diminutif a quelque chose de libre et d'aisé, qui ajoute au naturel de la narration, comme chez notre Fabuliste :

Ce quelque chose était un oiselet.

Le friponneau se sentant décliner...

Le poulichon

Se récria sur la pâture.

Tome XXX,

L

Enfin , dans notre langue , le diminutif a quelque chose de très-familier , d'amical et de tendre , qui semble doubler l'intérêt envers les personnages mis en scène.

Sur le bétail le loup se jette ;
 Tout à son aise il emporta
 Jusqu'à la moindre brebiette.

Perdit sa mere , et les pauvrets s'en furent
 Clopin , clopant , se trainant comme ils purent....

La pauvrette faisait pitié !

Mêmes Fables nouvelles.

Les diminutifs sont beaucoup plus propres au génie de la langue italienne ; il en aime la fréquence dans les poésies légères , et ils en font un des principaux agrémens. Il ne les exclue pas même (comme la nôtre) des poèmes épiques les plus sérieux , où ces diminutifs , ménagés à propos , produisent dans les grands poèmes l'effet de ces lointains agréables , soignés et *finis* dans nos grands tableaux , qui n'arrêtent pas moins l'œil du connaisseur que les têtes et les premiers personnages de l'action principale. Ces diminutifs admis dans tous les genres , avec art , ajoutent beaucoup à l'agrément des compositions italiennes. Nous citerons ici un fragment de cette espèce , qui ne sera pas étranger au sujet que nous traitons , puisqu'il est tiré d'une fable. En voici l'idée. Un berger vient d'attraper un moineau , il l'enferme sous son chapeau , lui arrange , avec beaucoup de soins , une petite cage pour les offrir à sa Cloris , et s'en promet bien des baisers : faveurs mensongères !

car l'oiseau lui échappe avec les baisers. Ce récit, presque tout en diminutifs, dans un mètre adapté à ce sujet, court et léger, *anacréontique* (comme le dit le Fabuliste (1)), nous offre un petit tableau frais, d'un pinceau gracieux et suave. Cette citation italienne fera d'ailleurs ici une agréable diversion.

Per te spero
 Dalla bocchina
 Sua Corallina ,
 Che un bacio grato
 Mi sarà dato.
 Se men concede
 Uno in mercede;
 Potro ben scaltro
 Rapirne un altro ;
 E'l terzo allora
 Con altri ancora
 Avrò l'ardire
 Di a lei rapire.
 Nel sul terreno
 Pose , e copri Fileno'
 Col suo cappel leggero
 L'alato prigionero;
 Indi veloce e snello
 Corse al vicin ruscello ,
 Che cristalline à l'onde,
 Che folti sulle sponde
 Feconda gli arboscelli
 Qui vari ramiçelli

(1) Prefazione delle Favole Esopiane di Luigi Grillo.

Il pastorel recise ;
 All ombra poi s'assise ,
 E fatto abil e destro
 D'amor che gli è maestro ,
 Gabbietta ne compose ,
 La qual ornò con rose ,
 Con vari altri fioretti
 Di bei colori eletti.
 Il passo indi rivolse
 Al prato , onde si tolse ,
 Per riportar a Ciosi
 Augello , gabbia , fiori.
 Ma quando fù vicino
 Fien all' angellino ,
 Furbetto un venticello
 Geloso e cativello
 Allor' allora venne ;
 E colle forti penne
 Ebbe il cappel rivolto ,
 E l'angellino sciolto
 Fuggi , ma non ei solo ;
 Fuggi coi baci a vole .

Les poésies légères italiennes abondent en ces petits détails extrêmement agréables : ce sont autant de tableaux précieux de *Petitot* , de *Pasquier* ; en un mot, autant de petites miniatures charmantes.

Malgré toute la satisfaction que nous avons eue jusqu'ici à citer une multitude de fragmens les plus piquans de ce recueil , capables de satisfaire les lecteurs d'un goût délicat et le plus difficile ; la même vérité qui nous a dicté les éloges , ne peut nous empêcher de disconvenir , qu'on est fâché qu'un si beau

livre soit déparé par quelques taches. Ce n'est pas, en les relevant, que nous prétendions donner des leçons de délicatesse et de graces dans le style à l'homme de cour le plus poli, le plus instruit et le plus aimable; de poésie et de goût, à l'auteur des nouvelles Fables; à l'écrivain critique et judicieux des *observations sur Horace et Despreaux*; au traducteur ingénieux, élégant et fidele, même en vers, d'Ovide, de Milton, de Pope, de Gay, de Metastase, etc.; en un mot, à l'académicien français: mais parce que l'académicien porte un nom justement célèbre, parce que le livre le plus parfait est celui qui a le moins de défauts, qui *minimis urgetur* (1); et que les fautes des meilleurs ouvrages sont les plus dangereuses pour les jeunes gens qui peuvent suivre la même carrière; par ces différentes raisons, nous nous faisons un devoir de cette tâche désagréable, que les talens distingués de l'auteur, que sa grande modestie, et son âge semblaient d'abord nous interdire.

Le Fabuliste moderne a des reminiscences, des tours naïfs imités de la Fontaine, qui, trop calqués d'après les siens, en rappellent de plus heureux.

Ce qu'il aimait, était une serine.

Une serine, un ours! vous moquez-vous?

Amour, amour! ce sont-là de tes coups.

Le mot *allure* est une expression favorite de l'auteur, qui se rencontre trop souvent sous sa plume.

Le mot *cœur* revient deux fois en rimes, en six à sept vers. [Tom. I^{er}, pag. 119.]

(1) HORAT. lib. I, sat. III, v. 69.

On croit voir (et cela n'est pas surprenant dans trois volumes, en vers) des landes , des longueurs ; que le poëte quelquefois est froid et trop prosaïque. Mais le plus grand reproche que l'on puisse faire à l'auteur des nouvelles Fables, c'est un nombre d'expressions triviales et trop basses.

Une entreprise vaine
 Et dangereuse aussi bien que vilaine.
 Trouve en rentrant, son bouillon répandé ;
 La viande à terre, et dedans la marmite
 Un vilain cas tout frais pondu.
 Je ne veux pas tenter de l'aventure
 D'être éteinté sous les coffres du roi.
 Il achève de s'engraver
 En s'éteignant sous le poids qui l'accable.
 Qui fut nigaud ? Ce fut l'oiseau de proie.

Voltaire, dans son poëme badin de Jeanne d'Arc, a bien employé une foule d'expressions plus triviales encore ; mais le poëte a su les y classer de manière qu'il est toujours poëte ; qu'elles ne choquent point, et qu'il semble qu'elles se soient rangées comme d'elles-mêmes à leur place : et c'était dans un poëme bouffon, burlesque, qui les admet. L'apologue permet sans doute le style le plus familier, mais nullement trop bas ; et quant à ces expressions peu faites pour y entrer, pour les amener et les y faire passer, c'est alors qu'elles exigent, de la part de l'écrivain, beaucoup d'art et de travail (1). C'est-là où l'Art se

(1) Sed quia squalidiora sunt, adhibendus erit in his explicandis quidam orationis nitor. CICERO. Or. 2. 69.

cache , et moins il se montre , plus il gagne , plaît et brille à tous les yeux ; et comme la rose , en quelque sorte ,

Quanto si mostra men , tanto è più bella.

TASSO.

C'est en quoi le grand Racine a parfaitement réussi ; et l'élégant traducteur en vers des Géorgiques latines , aussi habile critique qu'excellent poète , l'a judicieusement observé : « Le mot *pavé* semble être » banni de la grande poésie ; voyez (dit-il) quelle » noblesse il emprunte de ces beaux vers où Racine » l'a placé :

Tu le vois tous les jours , devant toi prosterné ,
Humilier ce front de splendeur couronné ,
Et , confondant l'orgueil par d'augustes exemples ,
Baiser avec respect le *pavé* de tes temples (1). »

De pareilles remarques ne sauraient être trop répétées lorsqu'elles ont été faites par un maître de l'art , qui souvent , comme Horace , Boileau , Pope , a su donner à la fois le précepte et l'exemple.

Le mot *aves* , à la fin d'une phrase , comme dans celle-ci ,

Veut mettre fin à l'aventure ,
De l'homme avec ,

est une tournure favorite de l'auteur , Le mot *émoi* revient plusieurs fois dans les nouvelles Fables. On y remarque quelques autres mots anciens : et à ce sujet , il faut dire aux jeunes gens , qu'aujourd'hui où notre langue s'est beaucoup perfectionnée , et ce

(1) Louis XIV.

devenue plus difficile, il y a un grand choix à faire dans le vieux langage que l'on veut employer. Il y a dans les fables mêmes de la Fontaine, un nombre de ces mots anciens qui choquent aujourd'hui : mais aussi le même Fabuliste a su en conserver, et en quelque sorte en rajeunir plusieurs qui plairont dans tous les tems,

La dame

Sechant ses yeux, rasserenait son ame.

Va trouver le manant qui riait
Avec sa femme, et la solaciait.

Dont maint voisin s'éjouit d'être.

Les bleds mûrs avant que la nitée
Se trouvât assez forte.

et plusieurs autres de ce genre, qui valent bien cette foule d'expressions de nouvelle fabrique, qui se multiplient trop tous les jours dans les discours publics, dans les livres, dans les vers, comme dans la prose (1).

Si ce nouveau Recueil de fables eût été fait pour être bientôt oublié, comme tant d'autres qui l'ont précédé depuis celles de la Fontaine, on se fût borné à une simple annonce. On s'est au contraire beau-

(1) Si à raison du tems où vécut la Fontaine, il employa beaucoup de tournures anciennes et trop de mots vieux, il fut très-réservé à en faire de nouveaux. On a remarqué qu'il en a créé *deux*, mais amenés naturellement et si à propos, qu'ils n'ont point paru de nouvelle création. Camarade *épon-gier*, pour mulet porteur d'éponges, liv. II, fab. 10; et dans le sujet de la *fille difficile et dédaigneuse*, fab. 5, liv. VII; Sa *préciosité* changea lors de langage.

coup plus étendu que d'ordinaire , parce qu'on avait beaucoup à y louer. Par la même raison , on est entré dans quelques détails d'une critique peut-être un peu sévère , et parce qu'on n'a pas souvent à offrir au public des Recueils de fables en deux volumes , aussi estimables. Celles-ci ont un autre mérite remarquable , général à tout ce qui est sorti de la plume de l'auteur ; c'est un amour constant de ses semblables , qui perce par-tout ; c'est qu'on ne peut pas lire ses ouvrages , comme ceux de Fénelon , de Fleuri , de Racine , de la Chaussée , qu'on ne se sente meilleur. La morale de ses fables montre un écrivain au-dessus des préjugés de sa naissance et de son rang. Y parle-t-il de la cour des princes , il en développe avec franchise les perfidies , le despotisme et la tyrannie des souverains , etc. Par-tout on y retrouve une saine philosophie , faite pour le bonheur des hommes. Aussi l'on aime l'auteur comme le livre ; et en le fermant malgré soi , le dernier sentiment qu'il laisse profondément dans l'âme de son lecteur , est tel : « Heureux celui qui a pu mériter l'estime et l'amitié de ce sage philanthrope ! Plus heureux encore est celui qui vit dans sa société journalière , dans sa familiarité la plus intime ! »

Si l'on a comparé le tems de la vie , la société , la lecture même à un banquet , et les lecteurs à des convives d'un goût difficile à contenter , et qu'il faut traiter avec beaucoup de précautions (1) ; pour suivre

(1) *Tres mihi convivæ propè dissentire videntur*

Quærentes vario multùm diversa palato.

Quid dem ? quid non dem ? HORAT, lib. II, ep. II, v. 61.

la même allégorie , nous aurons du moins l'adresse de terminer celui-ci par ce qu'on appelle de la friandise , par le vin le plus exquis , c'est-à-dire par des fables entières et excellentes du même auteur. Elles vaudront mieux que nos observations ; et à ce sujet , il faut l'avouer , notre embarras sera la difficulté du choix. Pour nos lecteurs et pour nous-mêmes , elles termineront notre tâche de la manière la plus agréable et la plus satisfaisante.

[C'était notre intention , mais au moment de la remplir , et avec la meilleure volonté du monde , la place nous manque , et nous force , malgré nous , de renvoyer ces fables au N^o prochain.

E. B. L. N.

C H A R A D E.

DE mes six pieds , lecteur , sans tant de commentaire ;
La seconde moitié se met dans la première.

L O G O G R I P H E.

ON voit dans mes six pieds accourir les enfans ;
Un de moins je me trouve à la tête des vents,

Explications de l'Énigme et Logogriphe du N^o. 32.

Le mot de l'Énigme est *Économie* ; celui du Logogriphe est *Cent* , dans lequel on trouve once.

A N N O N C E S.

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu N. Rhüll , ancien conseiller de S. A. le prince de Linange , et député à la Convention nationale.

Cette bibliothèque est composée de plus de 8000 articles et

des éditions les plus précieuses des auteurs grecs et latins , toutes bien reliées et de la meilleure condition.

La vente s'en fera à Strasbourg le 1^{er}. novembre 1797 , et le catalogue s'en distribue chez Fuchs , libraire , maison Cluny , rue des Mathurins ; et chez Delatynna , libraire , cloître Saint-Honoré. Les mêmes libraires sont autorisés à recevoir les commissions des amateurs , ainsi que le citoyen Levrault , imprimeur-libraire , à Strasbourg.

Instruction sommaire sur l'art des pansemens , à l'usage des Étudiens en chirurgie des hôpitaux militaires ; par Lombard , chirurgien en chef , et professeur à l'hôpital militaire de Strasbourg , et membre de l'Institut national. In-8^o. broché. Prix , 40 sous ; et 50 sous , franc de port , pour les départemens. A Paris , chez Th. Barrois , libraire , rue Haute-feuille , n^o. 22 ; et chez Delatynna , libraire , cloître Saint-Honoré. Strasbourg , chez Levrault , imprimeur-libraire.

Éléments d'hygiène ou de l'influence des choses physiques et morales sur l'homme ; par Tourtelle , professeur d'hygiène à l'école de santé de Strasbourg. Deux volumes in-8^o. broché. Prix , 6 liv. ; et 7 liv. 8 sous , franc de port , pour les départemens. Chez les mêmes.

Instructions sur les moyens à employer pour préserver les bestiaux de l'épizootie régnant dans les départemens des haut et bas Rhin ; par Beaumont l'ainé , vétérinaire et inspecteur vétérinaire attaché aux dépôts de cavalerie de l'armée de Rhin et Moselle. Prix , 1 liv. 4 sous ; et 1 liv. 8 sous , franc de port , pour les départemens. A Paris , chez Fuchs , libraire , maison de Cluny , rue des Mathurins ; et chez Delatynna , libraire , cloître Saint-Honoré. Strasbourg , chez Levrault , imprimeur-libraire. 1797.

Relation du passage du Rhin , effectué le 1^{er}. floréal an V , par l'armée de Rhin et Moselle , sous le commandement du général Moreau ; avec une carte gravée , représentant le cours du Rhin. Par un général de l'armée. In-8^o. Prix ; 1 l. 16 sous ; et 2 l. , franc de port , pour les départemens. Chez les mêmes.

Mémoire militaire sur Kehl , contenant la relation du passage du Rhin par l'armée de Rhin et Moselle , sous le commandement du général Moreau ; et celle du siège de Kehl , par un officier supérieur de l'armée. In-8^o. avec une carte gravée et enluminée , représentant le siège de Kehl. Prix , 48 sous ; et 3 liv. 3 sous franc de port , pour les départemens. Chez les mêmes libraires.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 20 juin 1797.

L 16 juin, le congrès a adopté un bill qui autorise le président des États-Unis à armer neuf vaisseaux pour la défense du commerce.

Un autre bill défend l'exportation des armes de toute espèce.

Le 17, le secrétaire de la guerre a envoyé le tableau des dépenses nécessaires pour mettre les fortifications sur un pied respectable : ces dépenses se montent à 200,000 dollars.

Le congrès a voté une adresse en réponse au discours prononcé par le président, John Adams, à l'ouverture de cette session. Voici quelques passages de cette adresse :

« C'est avec un extrême regret que nous voyons que les mesures de la République Française tendent à mettre en danger une situation si désirable et si intéressante pour notre pays. En cette occasion, nous sentons qu'il est de notre devoir d'exprimer, de la manière la plus claire et la plus positive, la sensation que la crise présente a excitée, et de vous assurer de notre coopération zélée à toutes les mesures qui peuvent paraître nécessaires pour notre sûreté ou notre paix.

» Quoique ce soit le vœu sincère de nos cœurs que la paix puisse être maintenue avec la République Française comme avec tout le monde, cependant nous ne livrerons jamais à autrui, ni n'abandonnerons les droits qui nous appartiennent comme nation ; et, tandis que nous considérons avec satisfaction la sagesse, la dignité et la modération qui ont marqué les mesures du Pouvoir exécutif suprême de notre patrie dans ses tentatives pour lever, par des explications

franches et sincères, les motifs de plainte et de jalousie de la France, nous sentons dans toute sa force le traitement indigne qui a été fait à notre patrie en repoussant son ministre. Aucune tentative, pour blesser nos droits comme Etat souverain, n'échapperont jamais à l'attention ni à la connaissance de nos commettans : elles seront ressenties avec indignation et repoussées avec cette fermeté décidée qui convaincra le monde entier que nous ne sommes pas un peuple dégradé, et que nous ne nous soumettrons jamais aux demandes d'une puissance étrangère, sans examen ni sans discussion préalable.

» Une tentative pour séparer le peuple des Etats-Unis de son gouvernement, est une tentative pour le séparer de lui-même ; et quoique des étrangers qui ne connaissent pas le génie de notre pays, puissent en avoir conçu le projet, et que des émissaires étrangers puissent en tenter l'exécution, cependant les efforts unis de nos concitoyens convaincront le monde que l'entreprise en est impraticable.

» Mais quelque sensiblement que nous soyons affectés de la blessure qui nous a été portée par les procédés exposés dans les communications que vous nous avez faites, cependant nous pensons avec vous, « que ni l'honneur ni les intérêts des Etats-Unis ne leur défendent de réitérer les avances pour conserver la paix. »

» Cependant, sentant pleinement l'incertitude du résultat, nous nous préparons à nous présenter avec fortitude à l'encontre de tous événemens défavorables qui pourraient arriver, et à nous tirer de leurs effets avec toute l'habileté dont nous sommes capables, et au moyen de tous les efforts qui sont en notre pouvoir. Croyant avec vous que la conduite du gouvernement a été juste et impartiale envers les nations étrangères, que les lois portées pour la conservation de la paix ont été convenables, et qu'elles ont été exécutées avec droiture, les représentans du peuple n'hésitent point de déclarer, « qu'ils donneront leur appui le plus cordial à l'exécution de principes établis d'une manière si mûrement réfléchie et avec tant de sincérité. »

TURQUIE.

De Constantinople, le 25 juin 1797.

L'ambassadeur de France, le cit. Aubert Dubayet, vient de faire publier une relation très-étendue de la

séance publique qui a eu lieu au palais de France et de Venise, par suite de la révolution qui a éclaté dans cette dernière ville.

« L'ambassadeur de Venise, y est-il dit, avait fait inviter depuis plusieurs jours, ses concitoyens à se réunir, le 22 courant, dans la salle d'audience de son palais, pour prendre part à des nouvelles importantes pour eux; et le drapeau tricolor, qui flottait sur la terrasse du palais de France, annonçait le jour où le peuple vénitien, à Constantinople, allait apprendre solennellement sa régénération et son union avec la République Française. A dix heures du matin, les citoyens vénitiens étaient au rendez-vous. La joie éclatait sur tous les visages. Plusieurs lettres, arrivées par le dernier courrier, leur avaient appris la liberté de leur patrie et tous brûlaient de l'entendre encore de la bouche même du représentant de leur nation. La nouvelle cocarde vénitienne ornait le chapeau de ceux-ci, la poitrine de ceux-là. Bientôt l'ambassadeur Vendramini, accompagné du cit. Alberti, secrétaire, entra dans la salle, et, dans le calme que fit naître sa présence, il prononça un discours analogue qui fut suivi des cris de *vive la liberté, l'égalité ! vive la République Vénitienne ! vive la République Française.*

» On alla ensuite complimenter l'ambassadeur français, et les citoyens des deux nations se donnèrent mutuellement les témoignages de la cordialité la plus parfaite. »

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 21 juillet.

Le ministre impérial a annoncé à la diète que les contributions, réquisitions, etc. des Français dans l'Empire, ne tarderont pas à avoir un terme. Il a ensuite déclaré « que sa majesté l'empereur a vu avec la plus vive satisfaction, par la lettre de remerciemens qui lui a été adressée dernièrement, au nom du Corps germanique, l'expression des sentimens de reconnaissance que son intervention énergique pour le bien-être de l'Empire a généralement excités; que cette agréable manifestation ne peut que l'engager à continuer de s'interposer à l'avenir, ce qu'elle fera avec tout le zèle que sa sollicitude paternelle lui

inspire; que dans l'espoir que ses efforts ultérieurs produiront le meilleur effet, elle invite la diète à se borner instamment à en attendre tranquillement le résultat. Du reste, S. M. impériale n'a pas cru devoir encore faire connaître ceci à la diète par un décret formel de commission; et elle a préféré d'adopter le mode d'une insinuation confidentielle par le commissaire impérial; mais elle ne manquera pas de lui faire une ouverture ultérieure, lorsqu'il en sera temps, et sur-tout lorsque les choses auront été portées à leur maturité. »

Du 24 juillet. A la séance de la diète du 21, tous les suffrages furent émis, dans le collège des électeurs, à l'exception de Saxe et Mayence. Dans le conseil des princes on procéda à l'appel jusqu'à Hesse-Armstadt inclusivement. Bavière, Salzbourg, Strasbourg, Constance, Hildesheim et Paderborn, manifestèrent de nouveau le desir que S. M. l'empereur voulût se charger seul de la conclusion de la paix avec la France. Eichstadt, Freysingen, Augsbourg et Passau témoignèrent qu'ils eussent désiré que S. M. I. eût proposé de négocier et conclure seule la paix de l'Empire, et non de nommer une députation à cet effet. Le grand-maitre de l'ordre teutonique et Saxe-Gotha déclarèrent qu'ils espéraient que la députation serait bientôt prête. Magdebourg, Worms, Deux-Ponts, Spire et Saxe-Weimar demanderent que le protocole restât ouvert.

Bremen annonça que S. M. B. avait nommé M. de Seden, son ministre près du cercle de la Basse-Saxe, pour faire partie de la députation; et qu'il était prêt à se réunir avec ses co-états pour ce qui concerne cet important objet.

Il passe toujours par notre ville et les environs beaucoup de troupes autrichiennes qui se portent à Ingolstadt.

De Vienne, le 23 juillet.

La plus grande activité règne en ce moment-ci dans

notre cabinet, et ses opérations sont enveloppées de plus profond secret. Le ministre baron de Thugut, pour échapper aux surveillans, reçoit souvent les visites de personnes inconnues, qui pour lui parler présentent de certains billets dont elles sont munies. Dans sa chancellerie il regne aussi une grande activité. Il fit appeler chez lui, il n'y a pas long-temps un de nos savans, et lui proposa de se charger d'un ouvrage dans sa chancellerie ; mais il fut obligé de promettre, avant tout, par serment, de garder le secret. On s'épuise en conjectures pour découvrir le motif d'une pareille activité.

L'opinion est générale parmi nos politiques, que Venise ne sera plus une république, et que cette ville deviendra impériale.

Notre armée qui se concentre dans la Carinthie et près de Goritz, y compris les troupes du Tyrol, monte à près de 100 mille hommes, dont la destination est un mystère impénétrable.

Toutes les recrues de la Hongrie, de Péterwaradin et des autres cantons frontières de la Turquie, ont reçu ordre de remonter vers l'Autriche pour être incorporées dans la grande armée, qui, réunie aux autres, forme un total de 468 mille hommes effectifs.

Des bords du Rhin, le 1^{er} août. C'est à tort qu'il a été dit que les Prussiens avaient évacué la caserne de Nuremberg. Des lettres d'Anspach assurent qu'il n'a été question jusqu'à ce moment d'aucune démarche rétrograde, ou contradictoire avec les principes adoptés. D'un autre côté, les feuilles allemandes qui avaient annoncé les premières l'évacuation, rapportent aujourd'hui une lettre de Nuremberg, où cette assertion est rectifiée de la manière suivante :

« Notre caserne n'a jamais été, à proprement parler, occupée par les Prussiens. Lorsque les militaires de notre ville en furent expulsés le 6 de ce mois, les Prussiens placèrent devant la porte quelques gardes ; mais ils les retirèrent peu de jours après. Les fusils déposés par nos soldats restèrent plusieurs jours en dépôt dans la caserne ; ensuite les Prussiens les firent transporter jusqu'à la porte de la ville, où, après quelques difficultés, ils furent reçus par notre magistrat. »

ITALIE

ITALIE. De Turin , le 16. juillet.

Dimanche dernier il y eut un attroupement considérable , dont on pouvait craindre les suites les plus sérieuses. Dans les jours précédens , plusieurs boulangers n'avaient pu fournir du pain. La même disette s'étant manifestée le dimanche, le peuple commença à s'attrouper , et se porta aux boutiques de plusieurs boulangers , dont il enfonça les portes , en criant : *Du pain ! du pain !* Le gouvernement envoya de la troupe , et la fermentation ne fit qu'augmenter ; un escadron ne put pas dissiper les attroupés. A dix heures du soir la rue Neuve était pleine de peuple , et on entendait crier : *Montrez-vous , patriotes , il est tems.* Le gouvernement envoya de nouveaux corps de troupes , mais le peuple resta immobile , et continua les cris en présence des soldats , qui montrèrent une modération extraordinaire. A minuit , les tumultuans se dissipèrent d'eux-mêmes , et tout fut fini. La nuit a été tranquille , ainsi que le jour suivant. Mais hier des attroupemens , quoique moins nombreux , ont recommencé. La garnison a été sous les armes toute la nuit , et a empêché tout désordre ; cependant la fermentation dure encore. Le gouvernement a publié une proclamation pour défendre les attroupemens , quel qu'en soit l'objet.

A Fusano et dans d'autres endroits il y a eu des troubles et des voies de fait entre la troupe et le peuple. A Fusano , les paysans ont désarmé la troupe et tué deux officiers de cavalerie. On craint qu'à Savigliano les troubles n'aient des suites aussi fâcheuses.

On dit qu'il vient d'éclater une insurrection à Mondovi ; qu'on a voulu faire marcher plusieurs corps de troupes contre les insurgens ; mais que les soldats ont déclaré qu'ils étaient prêts à verser leur sang pour la défense du pays contre l'ennemi , mais non à répandre celui de leurs frères. Si cette nouvelle se confirme , la révolution du Piémont est inévitable.

De Gènes , le 23 juillet. La plus grande tranquillité continue à régner dans cette ville ; mais c'est une tranquillité précaire , que la moindre circonstance peut altérer. Il ne faut pas se flatter de maintenir un ordre constant avec des lois provisoires. Heureusement , la commission législative présentera bientôt son travail au gouvernement provisoire. Tous les bons citoyens desirant que cet objet si intéressant soit mis promptement à l'ordre du jour. La félicité publique en

dépend. Tant que nous n'aurons pas de constitution, on aura beau nous recommander l'union, la fraternité, nous unir par les sermens, les fêtes nationales; nous serons toujours en danger d'être divisés, parce que le seul enthousiasme nous aura réunis, et que rien n'est plus fragile et plus précaire qu'un semblable lien. Il n'empêche pas l'organisation des partis, il rend même leur existence plus facile par l'espèce d'exaltation qu'il produit dans les esprits. C'est un état violent que le peuple ne saurait supporter long-tems; on tenterait en vain de l'alimenter, de le foment par toutes sortes de moyens; vient le moment où l'indifférence et la lassitude doivent nécessairement lui succéder, comme la stupidité succède à l'ivresse. Tous les bons citoyens sentent que nous ne serons libres que quand nous serons constitués; aussi ne négligent-ils rien pour applanir tous les obstacles, et préparer les esprits à adopter la nouvelle constitution. Ceux au contraire qui voudraient conserver quelques débris de l'aristocratie, se couvrent du manteau de la religion pour attaquer le nouveau plan qu'ils ne connaissent pas. Ils répondent qu'il contient des principes destructeurs de notre sainte religion. Un ex-jésuite a osé imprimer que plusieurs des députés, parmi lesquels on compte un évêque et deux autres ecclésiastiques, sont suspects d'athéisme. Il leur fait un crime de ne pas exposer tous les jours leur travail au public, et regarde le secret comme la preuve d'une trame; il déclare ensuite quelle est la volonté du peuple souverain au nom duquel il parle. Le peuple veut une religion dominante; le peuple ne veut qu'un culte; le peuple ne veut qu'une tolérance limitée, etc.

Le gouvernement provisoire a fait arrêter l'auteur de ces calomnies imprudentes, dont l'objet est de réveiller le fanatisme, et de l'armer en faveur de la défunte aristocratie. L'ex-jésuite, connu ci-devant pour un grand révolutionnaire, a dit qu'il n'était point l'auteur de l'écrit, qu'il n'avait fait que prêter son nom, et signer. On assure en effet que l'écrit est d'un ecclésiastique constitué en dignité. Tant d'innocence n'est pas pardonnable dans un jésuite, et il mérite bien de rester quelques jours dans la tour, pour s'être laissé attraper par un homme qui passe pour janséniste. La commission législative a sollicité plusieurs fois l'égargissement de l'ex-jésuite; mais le gouvernement provisoire ne considère pas seulement l'insulte faite à la commission législative, il doit aussi considérer qu'un pareil attentat peut avoir les conséquences les plus funestes pour toute la République, etc.

De Venise , le 10 juillet. Vous connaissez sans doute la protestation du gouvernement provisoire de Venise contre l'invasion de l'Istrie et de la Dalmatie par les troupes de l'empereur , protestation envoyée à tous les gouvernements de l'Europe , qui tous sont intéressés à empêcher la destruction de la puissance navale de Venise , et la formation d'une nouvelle puissance maritime , déjà formidable par ses possessions territoriales.

Le gouvernement provisoire de Venise , a adressé en même-temps une circulaire à toutes les villes et territoires de la nation vénitienne , dans laquelle elle rappelle tout ce qu'elle a fait pour maintenir l'union avec eux , et défendre de concert leurs intérêts communs. Elle leur fait part de la résolution qu'elle a prise de protester , au nom de la nation entière , contre l'invasion des deux provinces si essentielles à la force maritime et au commerce , non-seulement de Venise , mais de toute la nation , et d'envoyer des députés au congrès de Montebello pour défendre leurs droits. Elle les engage à envoyer aussi des députés à Milan , pour coopérer avec ceux de Venise , et les invite de nouveau à former une administration centrale qui aurait la représentation nationale , et entre les mains de laquelle le gouvernement provisoire est prêt à remettre son autorité.

De Rome , le 15 juillet. Platon, disait que là où il y a beaucoup de lois , la confusion regne. Qu'aurait-il dit de notre gouvernement , où l'on peut compter les jours par les nouvelles lois ? Je vous ai parlé de celle qui rétablit l'ancienne valeur des monnaies , et de celle qui supprime les portions de pain et de vin , la première loi économique qu'ait faite Pie VI après 23 ans de regne. J'ai oublié de vous parler de celle qui oblige les fermiers à fournir une certaine quantité de grain au prix fixé par le gouvernement , et qui met tout le reste à sa disposition.

L'administration du Mont-de-Piété a été ôtée à monseigneur le trésorier , et confiée au cardinal Busca. Cet homme a été mérité de la cour romaine , pour l'avoir entraînée dans une guerre avec la France , qui lui a coûté trois provinces et 12 millions d'écus , quoiqu'elle n'ait duré que 18 jours. Le saint-père a jugé que le cardinal n'était pas assez récompensé en lui faisant céder par la chambre pour 7 mille écus romains , des terres appartenant ci-devant aux jésuites , qui en valent plus de 20 mille.

Le plan économique pour mettre une contribution d'un cinquième sur le revenu des biens ecclésiastiques avait été

M 2

adopté ; mais on vient de le suspendre pour en faire un autre plus compliqué , et sans doute plus utile pour ceux qui le projettent. Le fiscal Barberi en a la direction.

Les dévots sont édifiés d'un secret de la congrégation des rits, qui a ordonné la commémoration de l'ouverture des yeux des madones romaines. C'est le prince Rezzonico , sénateur de Rome , qui a sollicité cette grace au nom du peuple romain. C'est ici un grand trait de la vieille politique de la cour ; elle veut soutenir un des grands ressorts de sa puissance, *les miracles* ; mais comme ceux de l'ouverture des yeux ont eu peu de succès , elle n'a pas jugé à propos d'ordonner simplement qu'on en fût l'anniversaire : elle l'a fait demander par le complaisant sénateur , qui est censé le chef du peuple , et qui parle en son nom quand cela convient à la cour.

La fête a été précédée d'un triduo : plusieurs orateurs , et entre autres l'hipocrite Marchetti , ont fait le panégyrique *des saintes millades des Madones*.

Il est à remarqué que cette fête ridicule a été célébrée le 9 juillet , le jour même où l'on faisait à Milan la fédération des peuples libres.

R É P U B L I Q U E B A T A V E .

De la Haye , le 31 juillet 1797.

Le cit. Noël , ministre de la République française , a présenté , le 23 , à l'Assemblée nationale la note suivante , dans laquelle il fait très-bien sentir aux Bataves les inconvéniens politiques que pourrait avoir , dans les circonstances actuelles , le rejet de cette constitution.

« C'est au moment , dit-il , où le peuple batave va se rassembler pour exercer le plus beau droit d'une nation libre , celui de se donner une constitution qui le replace au rang des puissances de l'Europe , que le soussigné veut remplir le plus doux des devoirs , en vous adressant , au nom de son gouvernement , ses félicitations sincères , et sur cette heureuse époque , et sur le calme et la sagesse qui l'ont préparée.

« Ce n'est pas assez pour le Directoire exécutif d'avoir soutenu avec une confiante sollicitude les intérêts du peuple batave , dans cette suite de négociations amenées par la sagesse de ses conseils , ainsi que par l'éclat des armes françaises ; de lui avoir ménagé de nouvelles alliances aussi utiles qu'imposantes , et de l'avoir associé par-là aux grandes destinées du peuple français : il ne se dissimule pas que tant d'avantages

seraient illusoires et passagers , sans le bienfait inappréciable d'une constitution sage et d'un gouvernement définitif , qui sont les premiers besoins des peuples.

» Mais s'il a été pénétré d'une joie sincère en apprenant que cette constitution , si long-tems attendue , était sur le point d'être présentée à la nation batave , combien cette satisfaction ne s'est-elle pas accrue , lorsqu'en considérant l'ensemble de nos travaux constitutionnels , il a cru y voir consacrés , non-seulement les vrais et grands principes , conservateurs de la liberté individuelle , politique et civile , mais encore ceux d'une philosophie sage , éclairée par l'expérience ; lorsqu'il y a trouvé , au lieu de ce faisceau mal uni de souverainetés partielles , dont les intérêts s'entrechoquaient ou se croisaient sans cesse , cette unité qui fait la vie du corps politique , la concentration de la souveraineté et de la représentation nationale , l'exacte démarcation des pouvoirs , le renouvellement fréquent et l'avancement graduel des assemblées primaires , qui ramène sans cesse l'autorité à sa source primitive , et l'heureuse faculté de mettre légalement à profit , pour l'amélioration de l'ordre social , les erreurs mêmes des sages , et les résultats de l'observation.

» Il sait que tout ouvrage humain est nécessairement imparfait. Mais il pense qu'ici du moins les imperfections sont légères et faciles à réparer ; que les législatures successives pourront redresser , dans des tems plus calmes , les abus de détails , contraires aux principes et au bonheur du peuple ; et qu'enfin , pour l'honneur même de la nation batave , il lui convient d'accorder à ce code long-tems médité , et discuté aussi solennellement que librement par son Assemblée nationale , un privilège qu'on ne refuse pas aux productions importantes de l'industrie humaine , celui de n'avoir pour juges que l'expérience et le tems.

» Bataves ! heureux Bataves ! aucun excès , aucune violence n'a souillé jusqu'ici votre révolution. Les discordes civiles n'ont point armé vos mains innocentes , et le sens droit de la nation , averti par de terribles exemples , l'a préservé de ces secousses fatales , par qui sont ébranlés les fondemens des plus grands empires. Il dépend de vous de vous assurer la gloire de la plus heureuse exception. Il dépend de vous de donner aux deux Mondes , que votre industrie et vos conquêtes ont remplis de grands souvenirs , et qui contemplant avec intérêt vos efforts régénérateurs , l'exemple unique d'un peuple qui passé sans orages , de l'oppression à la liberté , et qui renouvelle tranquillement et sans convulsions , son existence politique. »

La commission des relations extérieures a été chargée de répondre à cette note. Sa réponse a été discutée et approuvée dans la séance du 27 de l'Assemblée nationale.

(Nous regrettons de ne pouvoir l'insérer dans ce N^o.)

Le 1^{er} août, les assemblées primaires ont été réunies dans toute la République pour procéder à la nomination des électeurs, et, le lendemain, ceux-ci se sont rassemblés pour élire les membres de la nouvelle Assemblée nationale et leurs suppléans. Voici les personnes les plus connues parmi celles élues par la Hollande :

Hahr, Nuhout, van der Veen, Bikker, van der Kastele, Vonk, Branger, Blauw (ex-ministre à Paris), Meyer, Schimmpendinck, Vreede, Ploos van Amstel, Janssen, Hartogh, Cambier, Brands, van Lokhorst, Pasteur, Hugo Gevers, etc.

L'Utrecht a nommé les citoyens G. A. Visser, van Maarten et A. Gevers. — Le Brabant batave : Vreede, Gulje, van Hooff et Delacourt. — La Gueldre : Van Eënenwen, de Rhoef et Wintholt. — Les nominations des autres provinces ne sont pas encore connues. Il est à remarquer que les citoyens van der Kastele, Bikker et Vonk ont été élus à-la-fois dans trois endroits différens ; et le cit. Vreede, dans quatre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 15 au 25 thermidor.

Sur le rapport de Pastoret, organe de la commission d'instruction publique, qui expose combien il est urgent de prendre les moyens propres à empêcher que les inepties des prétendus officiers de santé ne multiplient pas plus long-tems l'essaim des maladies qui affligent l'humanité, le conseil des Cinq-cents arrêté que son projet tendant à soumettre les citoyens qui se destinent à cette fonction, à un examen sévère, sera imprimé et discuté au plutôt.

L'ordre du jour était la discussion sur les domaines congéables. Lemerer rapporteur, après avoir relevé le vice des lois rendues sur cet objet, propose de

maintenir les propriétaires fonciers des domaines congéables dans la propriété de leurs rentes, et d'annuler tous les jugemens rendus.

La commission des inspecteurs a fait, le 17, le rapport attendu sur l'approche des troupes. Delarue, rapporteur, a dit qu'il résultait des renseignemens recueillis par la commission, qu'on a détaché 27 mille hommes de l'armée de Sambre et Meuse, que leur marche était dirigée sur Paris, par des chemins inaccoutumés, et que les troupes sont exaspérées contre le Corps législatif. Il propose de faire un message au Directoire pour qu'il s'explique enfin sur la marche inconstitutionnelle de ces troupes, et qu'il fasse part des mesures qu'il a prises pour empêcher les armées de délibérer. Impression et ajournement.

Thibaut parle, le 16, dans le conseil des Anciens, contre la résolution relative aux messageries. Selon lui, le système des formes ne convient point aux messageries. La discussion est ajournée.

Le conseil approuve la résolution relative à la faculté donnée par les lois des 16 nivôse, 16 pluviôse et 2 ventôse an V, à divers ministres, de déléguer, pour les dépenses extraordinaires de leurs départemens, les quatre derniers sixièmes du dernier quart des domaines nationaux soumissionnés.

Levacher propose d'approuver la résolution concernant les dépenses du ministère de la guerre. Le conseil l'approuve.

Barbé-Marbois a fait, le 17, plusieurs rapports sur les fonds à faire au ministre de l'intérieur, tant pour les dépenses des administrations que pour celles des commissaires placés près d'elle.

Le conseil approuve les résolutions qui en sont l'objet. Il entend ensuite un rapport sur la gendarmerie, et reprend la discussion sur les messageries. Elle se prolonge pendant presque toute la séance du 18, et le 19 la résolution est rejetée.

Cretet a paru fixer l'opinion du conseil à cet égard, en observant que le système de la régie et celui de la ferme lui paraissaient également vides, puisque la concurrence est admise et que l'intérêt particulier

et l'industrie sont appelés au concours. La ferme sera sans objet comme sans garantie, et la République subira la perte d'un mobilier important qu'elle peut vendre.

La séance du 18 du conseil des Cinq-cents a été employée à la discussion du nouveau projet sur les transactions entre particuliers. Plusieurs articles ont été adoptés, ainsi que la rédaction de la résolution relative aux domaines congéables. Elle maintient les propriétaires fonciers de ces domaines dans leurs tenues.

Le conseil avait dans la séance d'hier pris une résolution portant abrogation de la loi du 7 septembre 1793, relative aux mariages des mineurs dont les pères et mères seraient morts ou interdits, ou absens. La rédaction en a été également approuvée aujourd'hui.

Sur la proposition de Fabre, le conseil arrête, le 19, que la commission des finances fera incessamment un rapport sur les impôts indirects. Elle croit que dans ce nombre il faut mettre une loterie, pour empêcher le numéraire d'aller à l'étranger. Deux cents bureaux clandestins reçoivent à Paris pour les loteries étrangères.

Le conseil adopte ensuite avec nombre d'amendemens la suite du projet sur les transactions. Divers articles additionnels sont proposés et renvoyés à l'examen de la commission.

Dufresne fait arrêter, le 20, que désormais toutes fournitures pour les armées et pour le service public ne pourront être faites que par adjudication et au rabais.

Pichegru reproduit quelques articles relatifs à l'organisation de la garde nationale sédentaire, qui avaient été renvoyés à une nouvelle rédaction.

Dubois-Dubay s'oppose à celui de ces articles qui dit, que les gardes nationales, à commencer par les grenadiers et chasseurs, seront armés aux frais de la République. « Cette dépense, dit-il, serait énorme. Tout ce qui vous reste de numéraire suffirait à peine pour armer les citoyens de tous les départemens.

Donnez du pain aux pensionnaires et rentiers de la République qui meurent de faim, et laissez les citoyens qui pourront s'armer, le faire à leurs dépens. Quant à ceux à qui leurs facultés ne le permettront pas, obligez les communes à le faire pour eux. Je demande l'ordre du jour sur cet article.

Pichegru : J'observe au conseil que les armes dont seront armés les citoyens, seront prises dans les différens arsenaux de la République. Il n'en coûtera donc rien au trésor public.

Et vos armées, avec quoi les armerez-vous, disent quelques-uns.

Après quelques débats, le conseil passe à l'ordre du jour sur l'ordre du jour invoqué par Dubois-Dubay.

Maillard demande que, non-seulement il soit donné des armes aux citoyens, mais même que les canons qu'ils ont rendus, leurs soient restitués.

Après quelque tumulte, le conseil passe également à l'ordre du jour.

Favart donne lecture de la rédaction de son projet relatif aux transactions. Elle donne lieu à de nouveaux débats, et à de nouvelles observations qui sont renvoyées à la commission, ainsi qu'un article additionnel proposé par Vaublanc, en faveur des citoyens qui se trouvent créanciers de l'État, en même-tems qu'ils sont débiteurs envers des particuliers.

Le Directoire exécutif fait passer au conseil deux rapports, l'un du ministre de l'intérieur, l'autre des ingénieurs des ponts et chaussées, sur les moyens de mettre à exécution la loi du 10 du présent mois, relative à la fixation du rayon constitutionnel pour la marche des troupes.

Le Directoire joint à ces rapports une carte géographique, indicative des distances.

Le Directoire observe au conseil que le délai d'une décade prescrit pour la plantation des poteaux qui fixeront les termes de ce rayon, n'est pas suffisant, vu que les planches où doit être gravée la loi qui sera attachée à chacun des poteaux, ne peuvent être exécutées aussi promptement qu'on le voudrait.

Mais le Directoire promet de faire planter des poteaux où la loi sera provisoirement placardée en papier imprimé, jusqu'à ce que les circonstances permettent d'élever des colonnes où cette même loi sera gravée d'une manière plus durable.

Renvoi à la commission militaire et aux archives.

Aubry reproduit son projet sur la garde du Corps législatif.

Impression et ajournement, vingt-quatre heures après la distribution.

Le même, au nom de la commission chargée de la révision des lois militaires, soumet à la discussion son projet de résolution sur les destitutions des militaires en grade.

Le conseil, après avoir déclaré l'urgence, renvoie à demain la discussion du projet.

Jourdan (de la Haute-Vienne) à la parole au nom d'une commission chargée d'examiner si la mise en état de siège est compatible avec la constitution, et fait partie des mesures par lesquelles le Directoire exécutif pourvoit, d'après les lois, à la sûreté extérieure ou intérieure de la République.

La constitution ne dit rien de l'état de siège, et tout ce qu'elle établit pour l'administration et le régime intérieur y est contraire.

Il n'y a que deux lois qui, depuis la révolution, aient parlé de l'état de siège; l'une du 11 juillet 1791, l'autre du 31 mai 1793; elles sont relatives aux places de guerre, et elles en donnent la nomenclature; elles supposent que l'état de siège ne peut pas exister sans le consentement de la législature.

Les événemens de la révolution obligèrent les représentans du peuple en mission de mettre plusieurs villes de l'intérieur en état de siège; cette mesure fut même étendue à des départemens entiers. Lorsque le Directoire exécutif prit le gouvernement, il suivit les erreemens existans; il baissa subitement l'état de siège. On ne s'en plaignit point, on a même eu à s'en applaudir pour la Vendée, et pour quelques communes de certains départemens du midi.

Maintenant cette mesure doit-elle être continuée? La commission ne le pense pas. La force armée est

instituée pour assurer au-dedans le maintien de l'ordre et l'exécution des lois, et non pour y faire taire les autorités civiles; elle est essentiellement obéissante; elle ne peut agir que sur la requisition des autorités civiles. Ce serait donc un état contre la nature de la constitution, que celui qui subordonnerait les autorités civiles à des commandans militaires, ainsi que cela arrive dans l'état de siège. Cela ne peut être toléré que par la nécessité et le fait même de la guerre.

Dans l'état naturel et ordinaire, le Directoire a, par les lois qui l'autorisent à surveiller les autorités civiles, à envoyer par-tout où il veut des garnisons que ces autorités doivent requérir, en cas de trouble, tous les moyens de pourvoir à la sûreté intérieure.

Si des communes sont menacées par les ennemis extérieurs ou des rassemblemens de révoltés, il peut les déclarer en état de guerre, ce qui, sans faire cesser les pouvoirs des autorités civiles, augmente celui des militaires, et leur donne le droit de faire des réquisitions. Mais les lois de 1791 et de 1793 reconnaissent que le Pouvoir exécutif ne devait pas faire cette déclaration sans le consentement de la législature.

L'état de siège est un fait qui résulte de l'investissement d'une place ou d'une commune. Le blocus l'établit, la délivrance de la place le fait cesser.

D'après ces principes, Jourdan propose et l'on adopte que le Directoire exécutif ne peut déclarer en état de guerre une commune de l'intérieur que d'après une loi; que toute commune investie par des ennemis extérieurs ou par des révoltés, est en état de siège aussi-tôt que l'investissement est à 1800 toises de la crête du chemin couvert, ou des murs, s'il n'y a point de chemin couvert.

L'ordre du jour appelait, le 41, la discussion sur la résolution proposée par Aubry, au nom de la commission militaire, relative à la destitution des militaires. Plusieurs orateurs sont entendus pour et contre.

Le conseil ordonne l'impression de leurs discours, et ajourne la discussion trois jours après la distribution.

Le conseil des Anciens a entendu, le 20, le rapport sur la résolution qui accorde aux fugitifs du Haut et Bas-Rhin, qui sont ouvriers ou vivent du travail de leurs mains, un nouveau délai pour rentrer. L'impression en a été ordonnée.

La séance du 21 a été entièrement occupée par le rapport de Dumas, sur la résolution relative à la réorganisation de la garde nationale.

La garde nationale sédentaire, dit-il, est une institution constitutionnelle; cependant près de deux ans se sont écoulés depuis la mise en activité de la constitution, et la garde nationale n'est pas organisée; nous devons nous hâter de réparer cette omission. La garantie d'un Etat républicain tient essentiellement à la surveillance que chaque citoyen doit apporter au maintien de sa liberté, de sa propriété, et à l'exécution des lois qui doivent lui en assurer la paisible jouissance. Dumas propose d'approuver la déclaration d'urgence.

Cornudet réclame la parole. Il ne croit pas qu'on puisse admettre, pour motiver l'urgence, la nécessité de faire des lois organiques de la constitution; puisque de telles lois doivent être durables, qu'elles ont besoin d'être faites avec toute la maturité possible. Il ne voit de nécessairement compris dans le cercle trop étendu de l'urgence, que les objets de police ou de finances.

Si l'on veut s'appuyer sur les circonstances, l'orateur trouve qu'il est plus sage de les laisser s'évanouir, pour qu'on ne puisse pas soupçonner qu'elles aient influé sur une décision aussi importante. Catilina et Philippe, dit-il, pourront croire que la constitution n'est point solidement assise, tant qu'ils verront le Corps législatif employer dans ses délibérations les formes qui sont exclusivement celles des passions. Je vote contre l'urgence.

On a demandé l'impression de cette opinion; quelques membres s'y opposaient; mais le conseil l'a ordonnée.

Dumas a insisté sur ce que la garde nationale doit être promptement organisée pour le maintien de la constitution même, dont elle est la principale garantie. Le conseil a reconnu l'urgence.

Le rapporteur rappelle ensuite l'obligation imposée à chaque citoyen de contribuer à la conservation et au maintien des droits de tous ; de-là la garde nationale sédentaire ; il rappelle quels services elle a rendus à la révolution et à la liberté ; sans la force publique , les nations se donneraient en vain des lois , en vain elles changeraient leurs institutions , et la force publique ne se compose que de la réunion de tous les bras. C'est dans cette vue que tous les peuples libres , et à leur exemple l'Assemblée constituante , donnerent au corps même des citoyens une espece d'organisation , formerent des cadres où la place de chacun fut marquée , où il pût à son tour veiller à la sûreté , à la propriété individuelle de ceux qui , par des soins pareils , lui assurent la jouissance de mêmes biens. C'est cette organisation utile , rassurante , éprouvée , sollicitée même par les événemens passés , que la résolution présente. Ici le rapporteur entre dans des détails de cette résolution , il en justifie les dispositions , et finit par conclure à l'approbation de la résolution. Impression et ajournement.

Jourdan [le général] rappelle , dans la séance du 22 du conseil des Cinq-cents , que c'est demain le 10 août , jour qui doit être éternellement cher aux Républicains , où la tyrannie royale fut renversée ; et à compter duquel tout pacte avec elle devint impossible ; il fallut être libre ou périr. L'opinant demande que demain le président prononce un discours sur cette mémorable époque. Cette proposition est adoptée ; le discours de Jourdan sera imprimé et distribué au nombre de trois exemplaires.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet relatif à la nouvelle garde du Corps législatif.

Jean Debry combat ce projet , parce qu'il lui paraît contraire à la constitution , et parce qu'il met entre les mains des commissions des inspecteurs un pouvoir qui peut un jour devenir dangereux au Corps législatif lui-même.

Couchery témoigne son étonnement de ce que des gens toujours prêts à voter quand il s'agit d'augmenter la puissance du Directoire , soient pleins de doutes et de scrupules dès qu'il s'agit au contraire des pré-

gatives du Corps législatif. Pourtant, dit-il, nous ne serons plus qu'un troupeau d'esclaves, du jour où la crainte de blesser ou d'inquiéter le Directoire, nous empêchera d'agiter franchement la question de nos prérogatives. Déjà nous en sommes venus à prendre la posture de supplians [on murmure], quand nous demandons la paix et la justice pour nos départemens; on dirait, à nos précautions, que ce sont des pays conquis pour lesquels nous implorons le vainqueur.

Couchery vote pour le projet. Leclerc parle dans le sens de Jean Debry. Thibaudau pense que le projet ne blesse pas la constitution; que la garde même provisoire du Corps législatif doit être indépendante de toute autre autorité, que l'abus du pouvoir est bien moins à craindre des commissions temporaires des deux Conseils que du Directoire. Ce projet est mis aux voix et adopté avec divers amendemens.

Le président prononce, le 23, le discours arrêté hier par le conseil sur la fête du 10 août. Il est terminé par ces mots : Le 10 août renversa le trône. Heureuse la France si le retour de cette époque éclairait des rapprochemens sinceres, et montrait à l'Europe les premières autorités de la République, gouvernant de concert par la justice, la confiance et l'humanité. Ce discours sera imprimé au nombre de six exemplaires.

Sur la proposition de Delville, le conseil déclare que les vainqueurs du 10 août ont bien mérité de la patrie. Un message du Directoire apporte la réponse aux dernières demandes faites à cette autorité par le Corps législatif sur les mesures qu'il a prises relativement aux délibérations des armées. Le Directoire ne voit point dans leurs démarches une délibération formelle, mais un simple épanchement de leurs craintes et de leurs vœux. Il assigne les causes de leurs inquiétudes dans la pénurie du trésor public, la persécution des Républicains, l'insolence des prêtres réfractaires, l'audace des émigrés et les projets sinistres d'hommes plus ou moins influens dans l'administration publique. Enfin, dans la douleur de voir la paix s'éloigner. Il termine en déclarant qu'il saura sauver la patrie et maintenir la constitution que le peuple a

La discussion sur la compagnie Dijon a été reprise le 24. Messau s'est élevé contre le projet présenté par Thibaudau pour suspendre les commissaires de la trésorerie. Il croit qu'il n'y a de coupable que le ministre des finances. Mailhard a partagé son opinion. Thibaudau s'étonne qu'on cherche à excuser la conduite des commissaires. Les accusations dirigées contre le Directoire ne lui paraissent pas assez graves, et le mode de responsabilité des ministres n'étant pas fixé, il pense qu'on doit s'arrêter à la mesure qu'il a proposée. On ajourne la discussion, et le Conseil se forme en comité général. L'affaire de la compagnie Dijon a occupé de nouveau le conseil dans sa séance du 25. Il n'y a pas eu de résultat. Il paraît qu'avant de prendre une détermination, l'on entendra les commissaires de la trésorerie.

Le conseil des Anciens s'est aussi formé en comité général. Il a entendu la lecture de nouvelles pièces relatives à la marche des troupes, et a nommé une commission. Il a approuvé la résolution concernant l'organisation de la garde nationale.

PARIS. Noidi, 29 Thermidor, l'an V de la République.

Malgré les apparences d'un rapprochement entre les deux pouvoirs, rapprochement qui ne peut être scellé que par la bonne-foi, on ne voit pas que ceux qui étendent leur influence sur une partie du Corps législatif, aient pris aucune des mesures qui seraient l'heureux symptôme d'une réconciliation sincère. D'un côté, on continue toujours de porter, par des voies lentes et successives, des atteintes multipliées aux prérogatives constitutionnelles du Directoire exécutif; on le travaille, on le mine, on l'affaiblit chaque jour; de l'autre, des calomnieux à gage déposent plus que jamais leur audace et leur haine contre la République, dans leurs feuilles empoisonnées. Ils provoquent et marchent à la royauté, avec des cris féroces et insultans qu'ils ont reprochés tant de fois aux anarchistes, avec lesquels ils ont tant de ressemblance. Ils se rejouissent de la guerre civile et de la désorganisation du corps social, comme des brigands se rejouissent de l'incendie général d'une ville assiégée. Tant qu'on ne verra pas le Corps législatif s'occuper du rétablissement des finances et de l'ordre public, oublier les passions pour faire des lois

esgés et générales , et songer sérieusement , non pas seulement à la conservation de la République , mais au salut de la patrie menacée de tous les genres de malheurs et d'anarchie , on peut assurer que l'intérêt public , et par conséquent les bonnes intentions ne sont point encore à l'ordre du jour. Le bien est-il donc si difficile à faire , quand il suffit de le vouloir , quand le premier pas vers la concorde en amène de si rapides et de si prodigieux ?

Ce qui afflige les bons citoyens , c'est que tous apperçoivent le mal , et fort peu indiquent les remèdes. Cependant , au milieu des efforts de tant de passions , l'opinion publique s'améliore. Chacun sent qu'il aurait à craindre d'une nouvelle secousse. On ne voit de salut que dans le maintien de la République et de la constitution , et ce sentiment y lie plus fortement de jour en jour tous ceux qui attachent un grand prix à la tranquillité , à la sûreté et à la propriété. C'est ce sentiment , dont les plus indifférens sont pénétrés , qui préservera peut-être le corps social de la dissolution qu'on lui prépare. Le peuple manifeste assez hautement le désir et le besoin qu'il a de rester étranger au choc des factions. Il montre la plus grande répugnance pour l'organisation de la nouvelle garde nationale , parce qu'il craint qu'on ne le fasse servir d'instrument à la guerre civile qu'il a intérêt de prévenir. Mais si les partisans de la royauté mettaient la constitution en péril , il n'est pas douteux que le même intérêt le porterait à la défendre , parce qu'il sent très-bien que la guerre civile suivrait de près cette horrible tentative. Les armées sur-tout se pronoucent hautement. Quand on a combattu pour la République , on y tient d'autant plus qu'on a couru plus de risque , et fait de plus grands sacrifices pour elle.

La fête du 10 août s'est célébrée avec beaucoup d'intérêt à Paris et dans le reste de la République , ce qui prouve que l'esprit républicain est loin de s'affaiblir en France , malgré tant de manœuvres pour corrompre l'esprit public.

Augereau a été nommé par le Directoire , général de l'armée de l'intérieur. Il est en exercice ; sa nomination a fait sortir de Paris beaucoup de gens qui n'aiment pas probablement les généraux républicains , ni les enfans de la victoire.

Il s'est élevé ces jours derniers des rixes entre quelques militaires et des jeunes gens à collet noir. Le ministre de la police et le général Augereau ont pris les mesures les plus promptes , pour arrêter ces querelles qui pourraient avoir des suites plus graves si elles n'étaient réprimées dans leur principe.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 10 FRUCTIDOR, l'an cinquième de la République.
(Dimanche 27 Août 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

Le Déisme de la Nature, ou la Religion d'un Peuple éclairé.

SECOND ARTICLE.

Après avoir ainsi prouvé l'existence d'un Dieu, auteur ou créateur de l'univers, nous allons maintenant nous occuper de cette question très-importante dans les religions révélées; savoir, si Dieu, pour la formation et la conservation de l'univers, a toujours agi par l'influence immédiate de son propre pouvoir, ou s'il s'est servi de ministres et d'agens subalternes destinés à exécuter ses ordres, d'après de certaines lois auxquelles il les a soumis; et quels sont ces ministres ou ces agens : question sur laquelle il est curieux de savoir jusqu'à quel point l'état de nos facultés intellectuelles nous permet de prononcer. Quelque abstraite qu'elle paraisse au premier coup-d'œil, elle est certainement susceptible d'une réponse claire et péremptoire. Nous allons tâcher de faire cette réponse; et si nous parvenons à prouver l'existence des agens ou ministres de Dieu, à déterminer quel pouvoir ils ont reçu de lui, et par quelles lois ils sont limités et re-

Terme XXX.

N

tendus ; nous aurons encore établi quelques autres points essentiels à la religion.

A sa naissance l'homme se trouve dans un monde immense, environné d'une grande multitude d'objets, sans voir d'abord leurs rapports avec lui, la manière dont ils agissent sur lui, et dont à son tour il agit sur eux. A mesure qu'il avance en âge, qu'il acquiert de l'expérience par lui même, ou profite de celle des autres, ses facultés s'étendant, et son discernement, sa raison, en un mot toutes ses facultés prennent une nouvelle force, à proportion de l'exercice qu'il leur donne, et de la perfection de son organisation primitive. Il apperçoit distinctement, dans plusieurs circonstances, l'action à laquelle il est soumis de la part de certains objets qui l'environnent, et les effets qu'il en éprouve ; il voit comment il peut de son côté réagir sur eux, et les changemens qu'il est en état de leur faire subir. Enfin, par l'usage de certains instrumens, fruit de ses travaux et de ses découvertes, il se trouve transporté dans un nouvel infini. Le télescope lui prouve que ce monde, si vaste à ses yeux, et tous les objets qu'il renferme, sont à peine un atome en comparaison de l'univers. Le microscope lui découvre un autre monde, un autre système de choses que leur petitesse dérobaient à l'observation de ses sens. Parvenu jusqu'à ce point, il observe que tous ces objets si variés agissent sans cesse les uns sur les autres, qu'ils produisent certaines altérations, certains changemens d'où résultent de nouvelles combinaisons ; que le monde dans son ensemble et dans chacune de ses parties sur laquelle nous pouvons porter l'attention de nos sens, est dans une

oscillation continuelle , et que nous-mêmes nous ne nous ressemblons pas pendant la durée d'une seule minute. Il nous est impossible de savoir ce qu'était le monde à sa naissance; mais nous savons très-certainement qu'il diffère beaucoup aujourd'hui de ce qu'il était dans les premiers âges , puisque nous le voyons tous toujours éprouver quelque changement. Chaque nouvelle combinaison est une nouvelle création : en effet, quelque chose est produit qui n'existait pas; quelque chose est détruit qui existait auparavant. Nous concevons jusqu'à un certain point les causes de ces altérations et de ces changemens : nous sentons et nous sommes sûrs qu'ils sont occasionnés en partie par nous-mêmes , et que l'homme n'est pas un agent de peu d'importance dans l'univers.

C'est cette continuelle succession de changemens, ou ces nouvelles combinaisons qui ont lieu dans l'univers , que nous désignons par la création du monde dans son état présent , et la conservation de l'univers dans la forme qu'il doit prendre par la suite. Nous savons donc avec certitude que l'homme est un ministre ou un agent de Dieu , employé par lui pour conserver l'ordre dans cet univers , et auquel se trouve confiée pour ce dessein, une certaine somme de pouvoir , dont il use tantôt bien , tantôt mal , mais dont les limites sont fixées par celles de sa force , de son entendement , ou de ses connaissances relativement à l'emploi de cette force et des autres pouvoirs de la nature qui lui sont soumis pour le même objet. Après avoir poussé nos découvertes jusques-là , nous voyons sans peine que l'homme n'est pas le seul ministre ou le seul agent de la divinité; que les nouvelles

N 2

combinaisons qui résultent du plus grand emploi de ses moyens et de son pouvoir, se trouvent dans des proportions infiniment petites relativement aux autres combinaisons dont l'univers est le théâtre ; mais que tous les animaux lui servent de collaborateurs , chacun dans sa propre sphere : et nous sommes bientôt convaincus que le plus petit ver , le plus petit insecte remplit sans peine certains objets que l'emploi le plus actif de toutes nos facultés ne pourrait jamais atteindre.

Nous découvrons aussi que ce n'est pas seulement le regne animal qui se trouve chargé d'exécuter les ordres de Dieu , mais que chaque partie de la matiere inanimée, est un agent de la nature également destiné à remplir son rôle dans l'accomplissement des desseins du Créateur qui lui a confié certains pouvoirs distincts, ordonnés suivant certaines lois particulieres : enfin , que l'ensemble de ces agents, travaillant à la fois , chacun suivant sa destination , est évidemment ce qui conserve l'univers , autant du moins que nous pouvons l'observer dans son état présent.

Si donc nous venons à nous considérer nous-mêmes, comme les ministres ou les serviteurs de Dieu , employés par lui pour l'exécution de ses volontés et la conservation de l'univers dans l'ordre établi : il est convenable que nous étudions attentivement le rôle dont il nous a chargés. Notre devoir consiste à le remplir : nous sommes assurés que par-là nous nous rendons agréables à Dieu , et que c'est le genre d'adoration qu'il exige de nous ; que la négligence ou l'accomplissement imparfait de ce devoir lui est désagréable , que c'est-là par conséquent qu'est le vé-

ritable crime ; et dirigeant une attention plus particulière sur le pouvoir qu'il nous confie , sur les facultés dont il nous a doués , sur les lois auxquelles il nous soumet , sur le plaisir ou la douleur , c'est-à-dire sur les récompenses et les punitions que nous recevons , à raison des différens actes auxquels nous nous sommes livrés : toutes les parties de ce rôle dont l'homme est spécialement chargé par le Créateur se montreront à nous dans un degré remarquable d'exactitude et de précision.

Du rôle que Dieu confie à l'homme dans le monde , ou du culte qu'il exige de l'homme.

Ce sujet est très-vaste ; il embrasse les différens devoirs de l'homme pendant sa vie , et les changemens que nous devons apporter dans notre conduite , suivant les diverses circonstances où nous nous trouvons. Dans l'état d'imperfection de nos facultés nous ne devons pas nous attendre à pouvoir reconnaître et retracer tous ces devoirs dans toute leur étendue. Les plus importans sont peut-être les plus difficiles à bien concevoir ; et il est heureux pour l'homme que l'auteur de la nature ne s'en soit pas rapporté à la lenteur de nos observations , à l'incertitude de nos raisonnemens , pour nous déterminer à les accomplir. L'enfant s'attache à la mammelle de sa nourrice ; tous les animaux trouvent la nourriture qui leur convient : la circulation du sang , la respiration , toutes les fonctions naturelles , tous les mouvemens involontaires du corps sont des actes que Dieu exige continuellement de nous , et qui sont absolument

nécessaires à notre existence, mais qu'il nous est impossible d'expliquer ou de concevoir ; heureux si nous sommes en état de découvrir par l'observation et par le raisonnement, un petit nombre des points les plus sensibles de nos devoirs : et si nous pouvons les déterminer d'une manière satisfaisante ! Nous en deviendrons sans doute d'autant plus heureux dans ce monde, et d'autant plus agréables à l'auteur de notre existence. En attendant que les siècles futurs jouissent des biens qui leur sont promis par les nouvelles découvertes, soyons parfaitement certains que Dieu nous demandera compte seulement de l'usage convenable des facultés que nous avons reçues de lui.

Nous nous trouvons donc placés au milieu de ce monde immense, environnés de cette multitude d'objets dont chacun a été revêtu par l'auteur de la nature, d'un pouvoir suffisant pour produire certains effets dans certaines circonstances déterminées. Il est évident que le Créateur en donnant ces différents pouvoirs à la matière, avait l'intention qu'ils fussent exercés, et que ces effets fussent produits toutes les fois que ces circonstances auraient lieu. Parmi la multitude d'objets qui nous entourent, nous découvrons une infinie variété d'animaux qui, outre les pouvoirs communs à tout le reste de la nature, jouissent de nos sens et de nos facultés, dans différents degrés de perfection, depuis l'entier emploi du raisonnement, jusqu'à la sensation la plus simple ; et nous voyons ces êtres descendre et se rabaisser graduellement jusqu'à pouvoir à peine être distingués de la matière inanimée. Tous ces animaux pa-

naissent affectés de passions, de desirs, et capables d'acquiescer certaines connaissances par l'expérience et l'observation. Il est donc évident que l'auteur de la nature a voulu qu'ils fussent déterminés à agir par leurs passions, et que ces passions fussent gouvernées, c'est-à-dire excitées ou retenues par leur expérience et leur raisonnement. Dieu donne aux animaux un pouvoir assez étendu sur la matière inanimée ; celui d'employer les forces de cette matière à leur usage et à l'accomplissement de leurs vues. Il donne un certain pouvoir aux animaux les uns sur les autres, lequel se trouve fondé sur leur force, et principalement sur leurs connaissances dans l'art d'en faire usage. Il est donc encore évident qu'il entrerait dans les plans de la divinité, que tous ces pouvoirs fussent exercés par les différens animaux, de la manière dont les dirigeraient leurs passions, gouvernées elles-mêmes par leurs connaissances et leur expérience ; que les animaux sont faits pour agir, poussés par leurs passions, et contenus par leurs connaissances ; et que c'est par l'action générale de toute la nature animée et inanimée, que l'univers se maintient dans son état actuel, autant du moins qu'il nous est permis d'en juger.

Dans le regne animal, l'homme distingue sa propre espèce, comme dominant sur tout le reste. Au premier coup-d'œil, il pense que l'auteur des choses lui a donné l'autorité la plus absolue, non-seulement sur toute la matière inanimée, mais aussi sur tous les autres animaux ; que chaque chose a été faite pour son usage ; et certainement la structure de ses mains, son attitude droite, et sur-tout ses organes propres

à observer, à rappeler, à comparer, à raisonner, semblent établir manifestement sa supériorité sur tous les êtres de la création, et favoriser l'idée présomptueuse qu'il se fait de lui-même. Mais il s'aperçoit bien vite, avec un peu d'attention, que son pouvoir sur les choses est extrêmement limité dans l'état actuel de ses moyens et de ses lumières; qu'à peine s'étend-il au-delà de quelque grossier changement qu'il peut faire subir à la matière inanimée, pour l'accommoder à ses besoins; et de l'éducation domestique de certains animaux, dont il emploie la vie et les forces pour l'accomplissement de ses vues: que les grands travaux de l'univers résultans des forces physiques et chimiques, les effets de la chaleur, de la dureté, du mouvement, du mélange des corps, et une multitude d'autres pouvoirs de la nature, vont toujours leur train sans notre participation, ou même à notre insu, chaque partie du grand tout remplissant la tâche qui lui est prescrite, chaque animal et animalcule exécutant fidèlement son devoir; enfin, que notre ignorance de ces pouvoirs et des opérations qui leur sont propres, est fréquemment la cause de notre destruction.

Si donc l'homme, conjointement avec les autres animaux, fut destiné par l'auteur de la nature à jouer son rôle dans la création et dans la conservation de l'univers; s'il a reçu des passions ou des appetits qui le déterminent à agir, et la faculté d'acquérir des lumières, de l'expérience pour régler ses passions: il est évident que notre devoir envers Dieu, ou le culte qu'il exige de nous, est de donner l'attention la plus sérieuse à nos sensimens, de les comparer sans

cesse avec notre expérience et nos lumières, afin d'exécuter ce que nous suggérera cette comparaison. Si nous sommes assurés de notre existence, nous le sommes aussi que nos différens organes étant propres à l'action, ils nous ont été donnés par l'auteur de la nature pour agir; que nos desirs et nos appetits nous ont été donnés pour nous porter à l'action, et nous en montrer l'objet; que nos facultés observatrices, que notre mémoire, notre raison ont pour but de nous faire acquérir des lumières et de l'expérience; et que ces dernières sont destinées, par le Créateur, à exciter, réprimer, ou guider, suivant une nouvelle direction, nos passions et nos appetits. Nous sommes donc encore assurés que travailler avec constance sous l'empire d'une raison éclairée et cultivée, est l'emploi que l'homme doit remplir dans le monde, le culte que Dieu exige de lui.

L'homme, agissant nécessairement avec plus ou moins d'énergie, par l'effet de ces principes d'action et du régulateur qui les gouverne, s'aperçoit bientôt que le premier objet vers lequel Dieu dirige l'emploi de ses facultés, est la conservation de cette existence qu'il lui donne : que le second étant son bonheur et son bien-être, c'est en se procurant tout ce qui peut y contribuer qu'il le remplit. Or, avec un peu d'attention, il voit facilement que ce second objet embrasse aussi le bonheur et le bien-être de tout le royaume animal, autant du moins qu'aucun des êtres qui le composent, ne nous arrête dans quelque poursuite importante, ou ne vient nous incommoder nous-mêmes. Tous les hommes tiennent de la nature le désir d'augmenter le bien-être de tous les autres

animaux : ce sentiment devient plus sensible dans nos rapports avec ceux qui dépendent de nous. A mesure que nous les connaissons davantage et que nous les trouvons propres à nous devenir utiles, notre intérêt pour leur bonheur augmente également. Il diminue en proportion du peu de familiarité que nous avons avec eux ; et cesse tout-à-fait quand ils nous sont entièrement inconnus. Mais dans aucun cas, le sentiment de l'existence d'un animal vivant ne nous laisse insensibles sur son bien-être et sur son bonheur ; à moins que l'expérience ne nous en ait fait connaître les qualités malfaisantes, ou que notre ignorance de son naturel et de ses dispositions ne nous tienne en effroi sur son compte.

Nous trouvons encore une nouvelle source de bonheur et de satisfaction dans la prospérité de la matière inanimée. Nous nous plaisons à voir des terrains fertiles ; des jardins bien tenus, de belles perspectives ; nous voudrions porter l'abondance, l'ordre et l'harmonie dans tout l'univers ; et si nous nous écartons quelquefois de la route qui conduit à ce but favorable, ce sont notre ignorance et notre faiblesse seules qui en sont la cause ;

A mesure que notre puissance d'action et nos connaissances touchant l'univers et les lois qui le gouvernent, viennent à augmenter, ce penchant naturel, qui nous paraît absolument étranger, augmente dans la même proportion ; et nous devenons plus propres à exécuter nos desirs et le dessein général de notre existence. Ainsi, le Dieu de la nature a sagement ordonné que l'homme et tous les autres êtres de la création suivissent la route qu'il leur

race , et remplissent ses vûes en croyant ne pour-
 suivre que les leurs propres.

Dans l'exécution des travaux qui protègent notre
 existence et nous rendent heureux et contents , nous
 nous appercevons sans peine que ces deux objets
 dépendent d'une multitude de circonstances qui
 exigent l'exercice le plus parfait de nos sens pour
 être reconnues ; de notre raison , pour être convena-
 blement distinguées les unes des autres ; de notre
 force d'action , pour être fixées de manière à ne plus
 nous échapper. Que même dans ce siècle de lumières
 où le genre humain a déjà fait de si grands pas , il
 est bien peu de ces circonstances qui soient encoré
 apperçues distinctement et avec assez de certitude.
 Nous voyons cependant qu'à mesure que nos facultés
 s'aggrandissent avec l'âge , ou se perfectionnent par
 une attention et des travaux bien dirigés , nous ap-
 percevons ces circonstances avec une clarté toujours
 croissante ; que de nouveaux mondes d'idées s'ou-
 vrent souvent devant nous , et que nous nous pro-
 curons par nos découvertes , plusieurs moyens , au-
 paravant inconnus , de conserver notre vie dans les
 périls qui la menacent , et de nous procurer des jouis-
 sances que nous n'aurions pas goûtées sans cela.
 Nous découvrons également , avec plus ou moins
 d'évidence , différens autres moyens de remplir ces
 vûes principales : et nos découvertes deviennent un
 nouvel aiguillon pour notre industrie. Nous voyons
 que la solution d'une question quelconque , soumise
 à notre examen , dépend de la perfection des organes
 sensitifs qui lui sont applicables , et de celle de notre
 entendement ; que l'auteur de la nature nous a

donné la faculté très-étendue de les perfectionner également par l'exercice, par l'attention, par l'intervention de certains instrumens ou machines dont nous avons déjà cité deux exemples, le microscope et le télescope. C'est donc le devoir de l'homme, c'est donc la partie la plus importante du culte que Dieu exige de lui, de porter ses facultés, qui se trouvent liées immédiatement avec le dessein général et le plan particulier de sa vie, jusqu'au dernier degré de perfection.

Nous avons observé que l'homme est nécessairement déterminé à agir, et qu'il est dirigé dans l'action par ses passions et ses appetits; que ces passions et ces appetits doivent nécessairement être gouvernés, c'est-à-dire excités ou retenus par ses lumières et son expérience. Il est évident que quoique cet ordre de choses soit tout ce qu'il faut pour la conservation de l'univers dans son état actuel, cependant l'homme n'a aucun mérite aux yeux du Créateur, quand il se borne à remplir ce rôle, parce qu'il le fait nécessairement. Nous ne recevons donc point de récompense pour cela; et nous n'éprouvons ni plaisir ni peine à remplir la tâche journalière à laquelle nous sommes habitués, à moins que nous n'employions certains efforts, ou quelques moyens peu communs, d'où résultent des effets extraordinaires; et de cette dernière sorte nous nous procurons du plaisir ou de la peine, en proportion des succès que nous obtenons, ou des désastres qui nous traversent. Nous n'avons aucun motif d'employer des efforts ou de tenter des moyens particuliers pour satisfaire nos desirs, à moins que nous ne voyions

résulter des avantages de ces efforts et de ces moyens. Si nous avons bien vu, notre objet sera rempli; c'est-là notre récompense : si nous avons mal vu, nous serons trompés dans notre espoir; c'est-là notre punition, laquelle est toujours exactement proportionnée à l'importance de l'objet de nos poursuites. Nous voyons nécessairement bien ou mal chaque objet, à raison de ce que nos organes sont plus ou moins propres à son observation, et nos facultés rationnelles plus ou moins parfaites. Nous honorons donc la Divinité, et nous en recevons la récompense; ou nous péchons contre elle, et nous en sommes punis, dans le rapport exact et direct de la perfection de nos organes et de notre raison, relativement aux différentes situations dans lesquelles nous en faisons usage. Il est donc de notre devoir envers Dieu de nous appliquer avec la plus grande diligence à corriger les erreurs de ces facultés, à leur donner plus d'exactitude, plus de pénétration, plus de finesse. Il n'y a rien par conséquent qui procure aux hommes de si grandes récompenses de la part du Créateur, qu'un degré considérable de perfection dans les facultés qu'ils en ont reçus : ils éprouvent une joie et une satisfaction dans leur cœur, à chaque nouvelle découverte qu'ils ont faite; et le reste du genre humain les regarde comme des êtres supérieurs qui ont le droit de le gouverner et de diriger toutes ses actions particulières.

Puisque la justesse et la sagacité de nos organes sensitifs et de notre raison, relativement à nos travaux, sont nécessairement utiles, en ce qu'elles tendent à perfectionner leurs produits; c'est évidemment un

devoir, c'est un culte exigé de nous par Dieu lui-même, de chercher à rendre les organes qu'il nous a donnés plus propres à l'exécution de ces travaux. La légèreté, la dextérité de nos mains nous y deviennent aussi avantageuses que la perspicacité de la vue, ou la profondeur du jugement; et la perfection à laquelle nous arrivons, touchant l'emploi de l'une et des autres, est récompensé de la même manière.

En dernier lieu, pour le perfectionnement des facultés que nous mettons en usage, l'auteur de la nature exige un exercice convenable de ces facultés : c'est-à-dire beaucoup d'assiduité et d'attention. C'est par-là que nous remplissons la tâche qui nous est imposée pour la conservation de l'univers. A raison de notre industrie, ou, en d'autres termes, à raison de ce que nous remplissons plus ou moins exactement cette tâche, nous contribuons aussi plus ou moins à notre propre bonheur, et au bonheur du monde en général.

C'est par l'emploi bien entendu de nos facultés dans les travaux particuliers, que les arts fleurissent, que l'espèce humaine et l'univers en recueillent les fruits. Or, ce meilleur emploi dépend de nos lumières, et de notre expérience, relativement à ces pouvoirs de la nature, à ces lois dont nous sommes pour ainsi dire environnés de toutes parts, et qui se trouvent liées avec l'objet de nos travaux : car les arts ne sont eux-mêmes qu'un produit de ces lois, dirigées par nous sur quelque plan nouveau; et nous obtenons des succès, ou nous échouons dans nos entreprises, suivant nos lumières ou notre

ignorance à cet égard. C'est donc le premier devoir de l'homme, c'est donc la partie la plus essentielle du culte que Dieu lui demande, de bien étudier ces lois par le côté qui les rend applicables à nos occupations, de peser leur certitude, de connaître leurs limites, de ne leur accorder que le degré de confiance qu'elles méritent par le genre des preuves qui les accompagnent.

Les forces de la nature et les lois qui les retiennent dans certaines bornes, *produisent les phénomènes* de l'optique, de la mécanique, de l'attraction des mixtes, de l'électricité, de l'organisation des corps, les règles du raisonnement et une multitude d'autres forces, et d'autres lois qui expriment évidemment la volonté de Dieu. C'est par elles que l'homme, conjointement avec toute la nature, est gouverné, dirigé, contenu; nous ne pouvons faire un pas qu'en conformité de ces lois toutes-puissantes. Chacun des arts auxquels l'homme se livre, est fondé sur la connaissance d'un système particulier de ces lois physiques qui s'y rapportent. Sans une certaine connaissance de ce système de lois, l'artiste ne peut pratiquer cet art. Plus ses connaissances s'étendent, et plus il devient un bon artiste. La pratique universelle de tous les arts que l'homme peut imaginer, implique nécessairement la connaissance universelle de toutes les lois de la nature que l'homme peut découvrir.

La connaissance des lois de la nature est déjà fort étendue, et les arts qui se pratiquent sont extrêmement nombreux, relativement à nos moyens. Aucun homme n'est certainement en état de les

bien entendre ou de les tous pratiquer ; cependant ils sont encore dans un état d'imperfection sensible. Heureusement, l'auteur de la nature nous a doués de talens divers, appropriés à l'acquisition de différens genres de connaissance, et à la pratique de différens arts. Il a sagement ordonné que les hommes ne pourraient bien remplir leur devoir relativement à la création et à la conservation de la petite partie de l'univers qui leur est confiée, qu'en divisant leurs travaux et se livrant chacun à l'art vers lequel l'appellent ses talens. Il est donc du devoir de chaque homme d'étudier quels sont ses talens particuliers, quelles sont les sciences que ses talens lui rendent plus propres, quels sont les arts pour la pratique desquels il a le plus de disposition ; enfin, de rechercher ce qu'il lui sera le plus utile de faire, ce qui remplira le mieux le grand but de son existence, afin de se livrer principalement à ces objets : de sorte que les sciences et les arts se partageant ainsi parmi les hommes, le genre humain puisse le porter tous au plus haut degré de perfection.

Il paraît évident que la distribution des travaux, réglée d'après les dispositions de chacun de nous, et secondée par des recherches exactes et sagaces, est le moyen le plus propre à la conservation de la vie humaine, à l'accroissement du bonheur de notre espèce, à la découverte d'un nombre infini d'autres sources de bonheur et de jouissances, à la conservation de l'univers lui-même, dans l'ordre et la prospérité. A mesure que notre pouvoir augmente avec nos lumières et le perfectionnement de nos arts, nous rendons l'univers plus dépendant

dant de nous ; nous nous garantissons des qualités nuisibles des animaux et de certains êtres des deux autres regnes ; nous nous tenons en garde contre eux , et par cela même nous perdons toute crainte à leur égard : nous découvrons leurs qualités utiles , avec la maniere de les employer ; par degrés , nous prenons intérêt à leur conservation , à leur prospérité , à leur bonheur , à raison de leur utilité même ; et de la sorte nous augmentons le bonheur et le bien-être de l'univers. Telles sont évidemment les lois éternelles de la nature.

La suite au numéro prochain.

HISTOIRE NATURELLE.

Voyages physiques dans les Pyrénées en 1788 et 1789 ; Histoire naturelle d'une partie de ces montagnes , particulièrement des environs de Barège, Bagnères, Cambo et Gavarnie, avec des cartes géographiques ; par FRANÇOIS PASUMOT , ingénieur-géographe. Un volume in-8°. de 420 pages. A Paris, chez LECLERC, libraire, rue Saint-Martin, près celle aux Quis. An V.

SECOND EXTRAIT.

Nous nous attacherons encore dans ce second extrait aux observations générales. Elles intéressent un plus grand nombre de lecteurs, et elles occupent une grande partie de l'ouvrage du cit. Pasumot.

Productions. — Les flancs des montagnes, quand ils
Tome XXX, O.

ne sont pas trop escarpés, sont tapissés de quelques champs qui produisent de l'orge, du seigle et du bled noir; mais plus encore des prairies toujours verdoyantes, parce que les propriétaires ont le plus grand soin de les tenir fraîches à l'aide d'arrosements fréquens et bien entendus..... Quand un terrain vague, et sans rapport quelconque, n'est point trop escarpé, quoique souvent ce ne soit qu'un fonds de roches, on y pratique une prairie, en y rapportant du gazon..... Mais ces prairies élevées, lorsqu'elles ont peu de fonds, sont sujettes à un accident qui les détruit souvent. Cela arrive lorsqu'on a essayé pendant quelques jours des pluies doutes qui s'insinuent dans les terres. L'eau rassemblée sous la prairie s'y accumule, parce qu'elle se trouve arrêtée par quelque obstacle. Ne pouvant s'écouler, elle soulève petit à petit la masse de gazon sous laquelle elle est retenue: elle creve ce gazon dans l'endroit où il fait le moins de résistance, et il s'écoule par cette rupture un torrent qui souvent est très-détructeur, et qui emporte tout ce qui lui fait obstacle.

— Au-dessus de ces prairies on voit quelques bois de hêtres, avec quelques chênes. La partie la plus haute des bois élevés est toute en mauvais sapins, appelés dans le pays *aviette*, corruption évidente du latin, *abies*. On trouve aussi des pins. L'auteur n'y a point vu de mélèse. C'est à-peu-près à 300 toises de hauteur au-dessus des vallées que se trouvent ces sapins. Au dessus de ne sont plus que des *rododendron*, rosages; des graminées très-rudes; de l'érelle, *vitis idæa*; du raisin-d'ours, *uva ursi*; de la daphné et autres plantes propres à ces montagnes. Les rochers

sont couverts de saxifrages, sur-tout du *cotyledon*. Les montagnes qui ne produisent point de bois sont des pâturages pour des chevaux, des mulets, des bêtes à corne, mais sur-tout des chèvres, et beaucoup de moutons.

Animaux. Les ours se tiennent aux environs des neiges permanentes. Les *isards* ou chamois sont toujours sur les hauteurs, et souvent dans les neiges où ils se rafraîchissent. On ne voit des lynx que sur les hauteurs désertes et presque arides, mais à portée de quelques bois. Les loups y excitent la vigilance continuelle des chiens et des pasteurs. La marmotte, si commune dans les Alpes, est inconnue dans les Pyrénées; mais ces dernières montagnes voient dans leurs régions glacées les plus élevées et du plus difficile accès, l'hermine qui ne se trouve pas ordinairement dans les Alpes. On ne sait de quoi elle se nourrit, la difficulté de parvenir à ses repaires fait qu'on ne la chasse point, et que ses mœurs sont inconnues.

Dès que l'on a pénétré dans les montagnes moyennes, on ne voit plus d'oiseaux, sauf quelques mésanges. Les hirondelles, les moineaux, les linots, les chardonnerets, etc. sont inconnus. Les seuls habitants des airs sont les aigles, les buses et les choucas, ou corbeaux à bec et pieds citrins. Les aigles y sont chassés si rarement qu'ils craignent peu les hommes. Le 22 juillet 1788, une charogne en avait attiré dix dans l'amphithéâtre de Gavarnie, qui, lorsqu'on s'approchait un peu trop, venaient en avant en menaçant du bec. On ne voit d'oiseau aquatique qu'un

pêcheur, solitaire, d'un plumage gris-brun, moucheté de blanc, comme un petit sansonnet, auquel il ressemble pour la grosseur et le bec. Sa queue est courte ; son attitude fiere ; son cri, un roulement comme celui du roitelet dont il a le port.

Sur les replats et les sommets des montagnes où trouvent des végétaux, on chasse le faisan des Pyrénées et une espèce particulière de perdrix grise à col blanc.

On peut ajouter au parallèle que nous avons déjà établi entre les Alpes et les Pyrénées, que l'aspect des premières est grand et imposant, que les pentes des montagnes sont tapissées, en général, de superbes forêts de sapins, les vallées peu serrées, et qu'elles montrent par-tout une culture belle à l'œil et digne d'admiration. Il n'en est pas de même dans les monts Pyrénées. Cette chaîne, trop épaisse du sud au nord, présente dans son arrête la plus haute une barrière trop reculée, et qui à raison de la distance est moins majestueuse.

En voyant les Alpes, disait quelqu'un, je ne voyais que les filles ; mais ici (dans les Pyrénées) ce sont les meres. En effet, les Pyrénées, par la quantité de roches feuilletées et calcaires, nous présentent, en général, des montagnes dégradées, à demi-ruinées par la vieillesse, cariées pour ainsi dire par la vétusté : elles ont l'air de toucher à leur fin, d'être prêtes à s'écrouler ; et en effet il s'en écroule souvent des parties fort considérables... Les Alpes ont l'air de tenir encore à leur belle jeunesse, parce qu'elles sont plus fraîches, et qu'elles présentent moins d'éboulemens.... Elles sont en général plus massives,

plus mousses que les Pyrénées qui contiennent beaucoup de pics pyramidaux très-élancés.

« Les montagnes de l'ancien monde ont , dit M. Bourrit , (*Nouvelle Description des vallées de glaces... et des Alpes* , tome II , pages 82-86) la supériorité sur celles du nouveau , et l'on est sur les Alpes près de la moitié plus élevé qu'on ne l'est sur les Andes , abstraction faite de la mer.... Les montagnes de l'Amérique, comparées à nos Alpes, ne sont que des nains montés sur de grands piédestaux. » Cependant il est constant que le Chimboraco a 3220 toises de hauteur au-dessus de la mer, et que le Mont-Blanc des Alpes en a 2450. Ce qui a trompé M. Bourrit , selon notre auteur , c'est qu'il n'a pris la hauteur du Chimboraco, 1758 toises, que de Quito, élevé au-dessus de la mer de 1462; et celle du Mont-Blanc, 1922 toises, que de la vallée de Chamonny, élevée au-dessus de la mer de 528 toises.

Les mines exploitées ou connues dans la partie des Pyrénées, décrite par le cit. Pasumot, sont des mines de plomb tenant argent; une de Nickel avant le passage de l'Échelle et dans le marbre, la veine métallique n'a tout au plus qu'un demi-pouce de largeur, les parois sont en quelques endroits teintes en vert léger; un filon de plombagine au pied du pic du midi, au bord du lac d'Oncet; dans le fond de la vallée de l'Esponne, une masse de blende (mine de Zinc) de près de 60 pieds de large sur 100 de hauteur, que l'on exploitait pour mine de fer, et que l'on a abandonnée dès qu'on l'a mieux connue.

— Cinquante-trois maisons, disposées presque

toutes sur deux files , forment le bourg de *Barège*. Il est aujourd'hui double de ce qu'il était il y a cinquante ans. Il s'est accru de tout ce que l'on nomme *le bas Barège*. Un groupe fort petit, d'une vingtaine de maisons tout au plus, composaient l'ancien ou le haut Barège. Pour le mettre à l'abri des lavanges des neiges, M. de Louvois fit construire dans la pente de la montagne , et tout-à-fait au-dessus du bourg, une forte digue en pierres seches, talus et forme d'épéron qui le couvrait tout entier du côté du midi, et qui n'en protège aujourd'hui que le centre où sont les eaux et les bains. Le reste est abrité par un bois de hêtres et de chênes qui couvre une partie de la pente de la montagne. Ce bois s'élève assez haut , et s'étend fort au-delà des habitations , tant à l'est qu'à l'ouest. Le Bastan coule derrière les maisons du côté du nord, au pied d'un atterrissement considérable, surmonté par de très-hautes montagnes fort droites, qui ne sont point susceptibles de culture. Elles offrent, pour toute perspective, un rideau aride, à peine couvert de verdure, et déchiré par-tout par des rocs en dégradations, qui menacent d'écraser par leurs chûtes. On n'a pour objet de vue du côté du midi, que la monotonie du bois dont je viens de parler, qui dérobe la cime des montagnes. Du côté de l'est, on voit le cul-de-sac qui fait la naissance de la vallée, au pied du Tourmalet, et qui présente une espèce de désert sauvage, menacé et dominé par les aiguilles décharnées du pic d'Espade. A l'ouest, l'énorme montagne aride de Saint Sauveur, qui ne montre que des cîmes neigées, des rocs culbutés, et des flancs, non pas seulement sillonnés, mais

déchirés par des ravins profonds, forme comme une barrière et une clôture à la vallée : et comme l'optique rapproche beaucoup tous ces grands objets, l'on se trouve dans la réalité entre quatre tristes montagnes.

Le 4 juin 1762, une énorme lavange de neiges fut tout à coup précipitée dans le lac d'Oncet pendant la nuit. L'eau regorgea en si grande quantité, et le Bastan en fut si prodigieusement enflé qu'il endommagea dix-sept maisons à Barège. Le cours du Bastan, lorsqu'il était le plus violent, offrait un spectacle terrible à-la-fois et singulier. Les granits qu'il roulait produisaient en s'entrechoquant des éclairs perpétuels. C'était, dit le ch. Pasumot, un fleuve de phosphore allumé, au milieu d'une eau écumante, et qui tonnait de fureur.

L'auteur fait au sujet des chasseurs de chamois qui seuls gravissent sur les sommets des pics, une réflexion bien sensée. — Cette passion pour la chasse de ces animaux ne peut point être excitée par le luxe. Un chamois avec sa peau se vend au plus neuf francs. Les traiteurs les achètent pour en faire manger les filets et les gigots. Quatre chasseurs qu'il rencontra sur le pic du midi, n'en tuèrent qu'un après avoir passé quatre jours dans les montagnes.

Bagnères, qui est très-peu distante de Barège, est aussi recommandable par des eaux minérales. C'est une petite, mais jolie ville, ronde, propre et bien arrosée. On a dérivé un bras de l'Adour qui vient paisiblement entrer dans Bagnères. Il est employé au service d'une papéterie et de plusieurs moulins, et il est subdivisé dans la ville en plusieurs canaux ;

qui servent à lui procurer de la fraîcheur, et à l'entretenir toujours propre. Elle est fort bien bâtie. Elle a plusieurs belles maisons, décorées extérieurement de marbre de Campan et de Sarrancolin. Il y a une promenade, des cafés, un vauxhal, etc., situés en plaine, dans une vallée très-ouverte, au pied oriental d'une montagne salubre, à laquelle elle est contiguë, et qui fournit des eaux thermales très-apéritives.... C'est à ce beau présent de la nature qu'elle est redevable de son nom ancien. Il y a trente-deux sources différentes et beaucoup de bains, tous très-propres. La plupart des maisons les plus voisines de la montagne en ont dans leur intérieur. Elles sont à des températures très-différentes les unes des autres, depuis zéro jusqu'à 50 degrés. On se sert des dernières pour laver la vaisselle.

Les Romains ont connu et fréquenté ces eaux. On y a trouvé de leurs monumens. Au-dessus de la fontaine qui fournit la boisson de toute la ville on voit une inscription qui contient le nom latin de Bagnères, *Aquæ*, ou *Vicus Aquensis*. La belle forme des lettres l'a fait rapporter au haut Empire. On trouve quelquefois des médailles dans les environs.

Entre Barège et Bagnières est située la *marbrière de Campan*, qui a fourni tant de marbres à Versailles et à Paris, sous le règne de Louis XIV. C'est un monticule, gros à peu près comme toute la masse de Montmartre, presque isolé, formé de blocs énormes, et néanmoins couvert d'une forêt de sapins. La carrière a été exploitée dans quelques endroits à voie découverte. Depuis 20 ans on n'y travaille plus. — Nous vîmes, dit le voyageur, le marbre à décou-

vert, tranché perpendiculairement du haut en bas. La masse est composée de couches inclinées de l'est à l'ouest. Il reste quelques blocs parallélogrammatiques, à demi-travaillés, dans une situation horizontale, adhérens encore à la masse par leur base et par leur partie postérieure. Notre guide nous dit, que lorsqu'on travaillait on ébauchait ainsi sur place, et que l'on sciait ensuite par dessous et par derrière. J'observai que l'on avait tranché horizontalement, sans avoir eu égard aux couches inclinées, qui sont tellement juxtaposées en certains endroits, qu'il n'y a aucun vide, et que celui qui devrait y être, est rempli par une petite veine ou blanche, ou verdâtre, ou rougeâtre. Il en est arrivé un grand inconvénient : c'est que les colonnes ou les blocs, ne se trouvant point formés d'un seul lit de carrière, la veine qui soude les couches n'a pu résister long-tems. Ce marbre, exposé aux injures de l'air, a dû périr par exfoliation. C'est ce qui est arrivé à Trianon.

Nous allons rapporter sans la garantir une note de l'auteur : — Il a existé à Visos (village peu éloigné de Barège) une famille de géans de la taille de 8 pieds. On les nommait *les Prousoz*, vulgairement *les Esprasons*. *Prousoz* est un terme espagnol qui signifie grands hommes. Leur taille gigantesque inspirait une répugnance à les épouser. Le dernier était *le Vieux Barique*, mort il y a environ 17 ans (en 1779), âgé de 108 à 110 ans. Dans sa jeunesse il avait 6 pieds. Son baptistaire existe à Luz, comme ceux de toute sa famille. On les enterrait dans des endroits séparés, que l'on connaît encore. Il est très vrai que M. Can-

tonet, curé de Luz, ayant fait fouiller le tombeau d'un de ses Prousouz, on en tira une clavicule d'environ 10 pouces de longueur, et un tibia de près de 2 pieds, qui furent envoyés à M. d'Hérouville. Un chirurgien fut présent à cette fouille, et on ne s'est pas trompé sur l'espèce des os, qui sont véritablement humains.

A ces observations générales qui intéressent tous les lecteurs, l'auteur fait succéder des détails minéralogiques destinés pour ceux qui s'adonnent particulièrement à cette partie de l'histoire naturelle. Nous n'en recueillerons que les plus simples.... Le granit n'est pas visible dans les Pyrénées, comme dans les Alpes : cependant le cit. Basumot l'a observé aux environs et à l'occident du lac de Lascougouz, sous la forme de tranches énormes très-hautes, épaisses de plusieurs pieds, même d'une toise, et dans une situation presque verticale. C'est ainsi que M. de Saussure l'a vu dans les Alpes, aux aiguilles de Chamouny..... De toutes les figures régulières auxquelles on peut comparer les blocs incohérens du granit en place naturelle, celle du rhombe est celle dont ils approchent davantage ; les angles sont communément de 75 et de 105 degrés.

La plus simple des roches granitoïdes se trouve à cent pas et à l'orient du bourg de Barège. Elle a 3 à 4 pieds d'épaisseur ; elle est d'un gris de fer peu foncé, sans lits, ni couches, ni tranches ; toute d'une pièce, très-pesante, très-dure, fort compacte, et sonore jusqu'à un certain point, quand elle est réduite en éclats. Elle résiste aux acides, dont elle s'imbibe, etc. Elle ressemble au Basalte naturel

d'Égypte , dont il nous reste beaucoup de vases et de statues antiques.

Ces voyages sont terminés , 1^o. par l'*Analyse des eaux de Barège* et les résultats analytiques de celles de Saint-Sauveur, Caunterès, Bagnères-de-Bigorre, et des Eaux-Bonnes, par MM. Montant et Pages : 2^o. par une description en prose poétique de la fontaine de Vaucluse, dont l'auteur est le cit. Bourdois, médecin.

P O È S I E.

(N. 2.)...

Plus vieux encore qu'Anacréon ,
 Avait une voix si légère :
 On voyait les fleurs de Cythère
 Et celles du sacré valon
 Orner sa tête octogénaire.

VOLTAIRE , *Temple du Gât.*

Fables de MANCINI-NIVERNONIS, publiées par l'auteur, avec cette épigraphe : Ut si occupati profuimus aliquid civibus nostris, prosimus etiam, si possumus otiosi. CICER. Tuscul. lib. I. Deux volumes in-8^o., faisant 460 pages, et portrait de l'auteur; prix, broché, 6 liv. A Paris, de l'imprimerie de DIDOT jeune; et se trouve chez FUCHS, libraire, rue des Mathurins, maison de Cluni.

SUITE DU SECOND EXTRAIT INSÉRÉ DANS LE N^o. PRÉCÉDENT,
 PAGE 160.

APRÈS n'avoir cité que des fragmens de ces Fables, *disjecti membra, poetæ*, presque tous, il est vrai,

agréables et piquans , ce serait cependant une injustice envers l'auteur de cet excellent Recueil , de ne pas rapporter à leur suite , de bonnes fables entières ; et à cet égard , nous aimons à le répéter ici , que notre embarras est la difficulté du choix. Aussi on ne prétend pas que celles qui vont suivre , soient les meilleures. Elles ont été prises entre plusieurs autres qui nous ont paru toutes également bonnes , et faites pour plaire à des lecteurs d'un goût délicat et sévère. Nous allons les désigner ici , pour le prouver en quelque sorte ; non que notre goût doive faire règle , mais nous osons nous flatter qu'elles pourront produire sur d'autres personnes le même effet que nous avons éprouvé en les lisant. *L'Avaré et son Ami. Jupiter et les Femmes. Les deux fables des Animaux Voyageurs. La Mort et le Vieillard. Le Roi et l'Étranger. L'Apocat consulté. Le Naufrage. Le Vieillard qui plante. Les Deux Vaisseaux. Le Tailleur. Le Singe qui parle. Les Deux Aigles. Le Fermier et son Seigneur. Le Roi et le Vigneron. Le Réveil du Roi et son Valet-de-chambre. Jupiter et le Savant ;* et beaucoup d'autres qui méritent d'être distinguées , et qu'on ne se rappelle pas.

LES TROYENS MAL AVISÉS.

APRÈS un siège de dix ans ,
 Il vint aux Troyens en pensée ,
 Que ce serait chose sensée
 De rendre Héleno aux assiégeans.
 La ville discute l'affaire
 Et la tourne dans tous les sens :

Mais pendant qu'elle délibère ,
 Le grand cheval entre dedans.
 On ne fait pas toujours à tems
 La démarche qu'il faudrait faire,

LA VEUVE ET SA SERVANTE.

UNE veuve déjà sur l'âge
 (Même on dit qu'elle grisonnait)
 Pensait encore au mariage ,
 Et trouvait un mari bien fait , discret et sage ,
 Qui de tout point lui convenait.
 Un petit rien la retenait : -
 Ce rien c'était un peu de honte
 Et la peur des mauvais discours.
 Sa servante lui dit : Madame , au bout du compte
 On en parlera... quinze jours ;
 Quinze !... tout au plus huit. Mariez-vous toujours ,
 Et dès le lendemain quelque histoire nouvelle
 Fera peut-être oublier celle-ci ;
 Il n'y faut qu'une bazatelle.
 Tenez , je gage , ajoute-t-elle ,
 Qu'il n'y faudra que l'âne que voici ;
 Oui , madame , je le parie
 Qu'avec tant soit peu d'industrie
 Cet âne et moi mettrons ordre à ceci.
 Sur ce propos la veuve se marie ,
 Et va loger chez son mari.
 Le lendemain matin toute la ville
 Vient assiéger le nuptial asile
 Pour y faire charivari.
 Ils attendaient qu'on ouvrit la fenêtre
 Des deux époux ; lorsque l'on vit paître

Un âne vert. Chacun court à lui ;
 Adieu la noce et le charivari ;
 L'âne tout seul occupa l'assemblée.
 Que la nature est riche et variée !
 Dit un penseur ; le superbe animal !

Oui ; mais si c'était un cheval ,

Dit un voisin , ce serait mieux encore.

Qu'importe cheval ou pécore ,

Reprit le docteur tout ému ?

Ma foi vous n'y connaissez goutte.

Un âne vert ! qu'il l'a trait jamais cru ?

D'où diable serait-il venu ?

D'où?... du pays... des ânes verts sans doute.

Oui , du Cap-Vert ; moi j'en ai fait la route ,

S'écrie alors un vieux barbier ,

Car j'ai vu tout le monde entier ;

Ces ânes-là naissent à Babylone :

Vous voyez bien comme il est vert ;

Avec le temps cela se perd ;

Cet animal-là mourra jeune

Comme les feuilles à l'hiver.

Eh mon dieu , dit alors une vieille marrone ,

Le voilà donc cet animal maudit ?

Tenez , j'en ai rêvé toute la nuit ;

C'est un sorcier , mes enfans , je vous jure ,

Un esprit de malin genre !

Je me souviens qu'en ce temps à Paris

Des souris blanches y paraissent ;

Eh bien ! voyez , mon père et ma tante en moururent.

Il fallait brûler les souris ,

Interrompit une commère ;

Mais à Paris on a l'air si élégant !

Depuis qu'ils ont de ces chats bleus

Que l'on appelle des chartreux ,

Vous voyez comme va le monde ;
 Que le juste ciel les confonde !
 Des chats chartreux !... comment vous-en avoir la paix ?
 Ainsi jaisait cette troupe badaude ;
 Et cependant notre âne d'émeraude
 Faisait chemin , et tous couraient après.
 Il ne vint en tête à personne
 Que quelqu'un l'avait peints exprès ;
 Et quand on eut consulté la Sorbonne
 Elle eut aussi, Dieu me pardonne,
 Cherché la cause et prédit les effets,
 Sans jamais éclaircir les faits.
 Qu'arriva-t-il enfin de cet esclandre ?
 Il est aisé de le comprendre.
 La ville s'occupa de l'âne singulier
 Pendant le cours d'une semaine ;
 Et puis au bout de la huitaine
 Vint un pendu qui le fit oublier.
 Quant à la timide épousée
 On n'en parla pas un seul jour,
 Et de sa servante rusée
 On ne soupçonna pas le tour.

LES BIENS INUTILES.

UN homme acquit un beau domaine ;
 Bien situé , terroir gras et fécond.
 Il ne fallait qu'y semer de la graine
 Pour récolter abondante moisson.
 Mais l'homme n'en prit pas la peine ;
 Il n'eut que ronce et que chardon.

Un autre avait pour fils un beau garçon ,
 Si bien doué par la nature ,
 Qu'il annonçait un jeune homme parfait.
 Mais on n'en eut ni soin , ni cure ;
 Il devint un mauvais sujet.
 Rien ne profite sans culture.

[On trouvera encore dans le *Magasin Encyclopédique* de M. MILLIN, tome III, *troisième année* ; quelques rapprochemens des Fables de M. de NIVERNOIS avec des Fables de GAY, de GRILLO et de PIGNOTTI, aux articles des FABULISTES ANGLAIS et des FABULISTES ITALIENS.]

E. B. L. N.

CHARADE.

U n âne porte le premier ;
 Et c'est chose très-ordinaire
 De voir le bâtiment entier
 Porté par la dernière.

ÉNIGME.

C ONNAISSEZ-VOUS une petite brune
 Qui va toujours cherchant fortune ,
 Et jusques chez les grands qui sait trouver accès ;
 Bientôt abusant du succès ,
 Elle se rend trop importune ,
 Devient piquante à tel excès ,
 Que chacun lui fait son procès.

De

De s'en défaire il est très-difficile ;

Elle est rusée , elle est agile ,

Et vous la croyez dans un coin

Qu'ayant d'un saut changé d'azyle

La méchante est déjà bien loin.

En hiver beaucoup plus tranquille ,

Ne s'exposant point aux frimats ,

Le printemps lui rend ses ébats.

Redoutez alors sa poursuite ;

Ni les menaces , ni la fuite

Ne vous en garantiront pas.

Votre repos dépend de son trépas.

L O G O G R I P H E.

CINQ pieds , ami lecteur , composent tout mon être ,
Et sous autant d'aspects tu vas me voir paraître.

Tantôt portant par-tout d'inévitables coups

Je ne me plais bien qu'à la guerre ;

Tantôt plus traitable et plus doux ,

Dans les mains d'un apothicaire ,

Je rends au teint d'Eglé son aimable fraîcheur.

On me voit à l'imprimerie

Grossir l'écrit de maint auteur ;

De la messe je fais partie ;

Pendant un certain tems j'ai servi de chaussure ;

Sans tête je deviens une douce monture.

Explications de la Charade et Logogriphe du N^o. 33.

Le mot de la Charade est *Poteau* ; celui du Logogriphe est
École, dans lequel on trouve *École*.

Tome XXX.

P

S P E C T A C L E S.

THÉÂTRE DE LA RUE DE LOUVOIS.

UNE comédie de caractère, en cinq actes et en vers, est un ouvrage d'une grande difficulté. Le cit. Picard encore jeune, et connu par de jolies pièces de théâtre, vient de se marquer une place distinguée dans la carrière dramatique, en s'élevant à la comédie de caractère et aux cinq actes. Le mot si connu de Figaro, *médiocre et rampant*, et l'on arrive à tout, lui a servi de texte et presque de titre. Sa pièce est intitulée: *Médiocre et rampant, ou le moyen de parvenir*.

Voici comme l'auteur a mis ce titre en action. Il a supposé dans l'un des bureaux du ministère, un premier commis, nommé *Dorival*; homme souple, ignorant, fat et complaisant au point d'avoir servi, comme un bas valet, les vices du ministre son supérieur; ce ministre est révoqué et remplacé par un honnête homme; *Dorival* joue aussi-tôt la probité, les beaux sentimens; il s'introduit dans la famille du ministre nouveau, flâte les goûts d'un chacun, parle musique et spectacles avec la mère, prête des romans à la fille; enfin, c'est un homme charmant: mais comme il est fort médiocre et incapable de faire le travail de sa place, il le fait faire par un certain *Firmin* son sous-chef, homme aussi honnête qu'instruit, mais sans ambition, peu jaloux de s'avancer et de paraître.

Dorival cependant s'est fait un ennemi dans les bureaux: cet ennemi est son ancien camarade *Laroche*, simple expéditionnaire, à qui il a ôté la place pour la donner au neveu du valet de chambre du nouveau ministre. *Laroche* est vindicatif, ardent, mais fort mauvais tuteur et fort mal-adroit, en-

sorte qu'il n'est pas difficile à *Dorival* de parer avec son patelinage les coups que son brusque ennemi cherche à lui porter ; le rôle de *Laroché*, qui est toujours honnête homme à contre-tems , fait un plaisir piquant au cœur de *Dorival* toujours très-ardemment suspendu.

Le ministre a besoin d'un mémoire très-difficile et très-important ; il le demande à *Dorival* qui se sert, comme à l'ordinaire , de la plume de *Firmin* ; et donne le prétexte pour être de lui. La mère du ministre desire une fiancée ; elle la demande à *Dorival* qui met à contribution le talent du fils de *Firmin* , et se fait aussi honneur de la chose comme si elle était son ouvrage.

Enfin , il est sur le point d'obtenir une ambassade et d'épouser la fille du ministre , lorsque *Laroché* , qui veut absolument le perdre , s'avise d'être moins franc , moins ouvert , et de revenir à l'intrigue pour combattre un intrigant.

D'un côté , comme il a appris que le ministre cherche secrètement un logement pour une demoiselle , il vient en faire la confidence à *Dorival* , en lui donnant à entendre que c'est une maîtresse que le ministre entretient ; *Dorival* donne dans le piège , et se trahit lui-même en offrant ses honnêtes services au ministre ; il lui propose une petite maison isolée , dans laquelle sont les meubles les plus galans , et le plus joli boudoir de Paris. Le vertueux ministre est révolté de cette proposition ; car il n'a que des vues de bienfaisance et d'humanité sur la demoiselle qui est malheureuse , âgée , et infirme.

D'un autre côté , *Laroché* apporte la fausse nouvelle que le gouvernement a été indigné du mémoire remis par le ministre , et que celui-ci est renvoyé : on prévoit même , ajoute *Laroché* , que sa disgrâce s'étendra jusques sur l'imprudent auteur du mémoire ; car on sait bien que le ministre ne l'a pas fait lui-même ; alors *Dorival* , laissant voir toute sa la-

cheté, s'empresse de désavouer le mémoire : *Firmin*, au contraire, en honnête homme, en homme courageux, s'en déclare l'auteur, dès qu'il y a du danger à l'être. Ce dernier trait ouvre les yeux du ministre qui donne l'ambassade à *Firmin*, père, et promet au jeune *Firmin* la main de sa fille ; *Dorival* est confondu et chassé.

L'intrigue de cette pièce est attachante et ménagée avec art ; les principaux caractères, ceux de *Dorival*, de *Laroche* et de *Firmin* père, sont bien tracés et bien soutenus ; le dialogue en est vrai ; ce qui rend sur-tout cette pièce estimable, c'est le naturel qui y règne : ce n'est point le genre des boudoirs et des toilettes ; ce n'est point le bel esprit de Boissy et de Marivaux, c'est le naturel des bons maîtres ; enfin, c'est de la vraie comédie. L'auteur semble fait pour en ramener le goût parmi nous ; il n'a que 28 ans ; il paraît décidé à se vouer tout entier à ce bel art. A en juger d'après cet ouvrage, qui est le plus fort qu'il ait encore produit, il peut espérer d'aller très-loin dans cette carrière, et nous pouvons attendre un poète comique de plus.

Les acteurs ont très-bien secondé le talent de leur camarade. Le cit. Vigny a joué parfaitement le rôle difficile et ingrat de *Dorival* ; Saint-Fal a rendu d'une manière plaisante et originale celui de *Laroche*, bien étranger à son emploi ordinaire ; l'auteur lui-même, Picard, a joué gaïement un petit rôle épisodique qu'il s'est donné.

La pièce a eu le succès le plus complet, et il y a lieu de croire que ce succès se soutiendra aux représentations suivantes, et même à la lecture.

A N N O N C E .

Théorie des fonctions analytiques contenant les principes du calcul différentiel dégagés de toute considération d'infiniment petits ou d'évanouissans de limites ou de fluxions , et réduits à l'analyse algébriques des quantités finies ; par J. E. Lagrange , de l'Institut national. In-4°. de 277 pages. De l'imprimerie nationale.

Le titre fait assez connaître la nature et l'importance de son objet. Une analyse détaillée n'ajouterait rien à la confiance qu'inspire au public le grand nom de l'auteur. Il s'est proposé de fixer les vrais élémens de la méthode que Leibnitz et Newton inventerent sur la fin du dernier siècle. Il lui donne une origine évidente, et la puise dans les mêmes sources que toutes les autres théories mathématiques. Il n'emprunte aucune notion étrangère ; en un mot, il continue l'algèbre, et passe ainsi sans interruption et sans effort à l'analyse directe et inverse des fonctions, c'est-à-dire aux calculs différentiel et intégral. L'auteur ne discute point la notion de l'infini, il l'écarte comme inutile ; il ne néglige pas les quantités infiniment plus petites que les autres ; il omet les termes superflus, et s'élève par des moyens simples et uniformes jusqu'aux branches de l'analyse qui ont été récemment découvertes. Cet ouvrage contient les parties les plus importantes du calcul, et des applications à la géométrie, il est terminé par l'exposition analytique des principes généraux et la mécanique. On peut le regarder comme faisant partie de la collection des journaux de l'Ecole Polytechnique. Ce n'est pas le seul service essentiel que les sciences aient reçu de ce grand établissement.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 10 août 1797.

Nous avons appris de Constantinople que l'artillerie française à cheval et la plupart des officiers français, qui avaient été envoyés au service de la Porte, se sont embarqués dans cette ville, à bord de deux vaisseaux turcs, pour Venise, d'où ils passeront à l'armée du général Buonaparte. Ce renvoi a occasionné beaucoup de mécontentement parmi les militaires français, quoiqu'on assure qu'il ait été généreusement pourvu aux frais de leur voyage. Mais ce que l'on doit y remarquer sur-tout, c'est l'incurable attachement des Turcs à leurs anciens usages, ou peut-être leur méfiance non moins incurable même envers leurs meilleurs amis.

Mais des avis postérieurs nous annoncent, que des inquiétudes plus réelles que celles que pouvait lui causer la présence de quelques soldats français agitent maintenant la sublime Porte.

Depuis la disgrâce d'Aki-Pacha et le licenciement de son armée, le nombre des voleurs de la Romélie et leur audace se sont tellement accrus, qu'ils sont à présent aux portes d'Andrinople; et tel est l'effet de la terreur qu'ils inspirent, que trois ou quatre mille brigands ont osé faire des menaces à une ville qui contient 150 mille âmes. Ils ont incendié un nombre considérable de villages, et entr'autres Orta-Keccé, gros bourg auprès d'Andrinople. Leurs chefs sont Kara-Hassan et Kara-Faisi, habitans comme eux des montagnes. Passeward-Ouglon, chef des révoltés de la Romélie, ne paraît point parmi eux; mais on croit

qu'il n'est pas étranger à tous ces mouvemens. Dans ces conjectures difficiles ; la Porte a jetté les yeux sur Alo-Pacha, beglierbey (gouverneur) de Natolie, qui, il y a deux ans, avait été condamné à perdre la tête pour avoir échoué contre ces mêmes voleurs. Il fut remplacé alors par ce même Aki-Pacha qu'il remplace aujourd'hui ; et il aurait été étranglé si, à l'exemple des anciens Musulmans, il eût baisé avec résignation le fatal cordon ; mais il fit bonne contenance, il en imposa, il obtint sa grace, et c'est lui qu'on appelle aujourd'hui pour venir purger la Romélie des brigands qui la désolent et qui répandent des craintes jusques dans la capitale. Alo-Pacha est ici depuis quatre jours ; il n'est absolument question dans le public que de lui ; tantôt on l'élève à la dignité de grand-visir, tantôt on le marie avec une sultane ; mais tous ces bruits sont jusqu'à-présent dépourvus de fondement. Il n'a avec lui que trois ou quatre mille hommes, le reste de son année, forte de dix ou douze mille hommes des meilleures troupes d'Asie, traverse l'Helléspont à Gallipoli ; et Alo-Pacha doit les joindre en route. Il est naturel de penser que Mustapha-Pacha, gouverneur de Belgrade, qui après la disgrâce d'Aki-Pacha avait été fait beglierbey de Romélie, verra avec quelque jalousie qu'on fasse venir le beglierbey de Natolie, pour appaiser les troubles qui sont déjà dans son gouvernement.

Ingé-Mehemet-Bay, commandant de la flottille sortie il y a deux mois, et le même qui s'empara l'année dernière de deux corsaires maltois, vient encore d'en prendre un monté de 140 hommes d'équipage.

Tout est tranquille à Smyrne, mais les esprits n'y sont pas encore parfaitement rassurés ; on y a souvent des terreurs paniques, et l'on n'a pas commencé encore à y rebâtir.

La ville d'Alexandrie a failli être, dans le mois de mars, le théâtre d'une catastrophe semblable. Un corsaire maltois avait établi sa croisière entre le port et l'embouchure du Nil ; de manière qu'il interceptait le cabotage journalier qui se fait de Rosette à

Alexandrie. Les habitans indignés s'ameutent contre les francs, menacent de détruire leurs établissemens et de les massacrer ; déjà le commandant de la ville avait pris la fuite, voyant qu'il ne pouvait rien sur les mutins : heureusement qu'un chaik qui avait beaucoup d'empire sur eux, est parvenu à les calmer. Les differens consuls de cette échelle, en rendant compte de cet événement, font les plus vives instances pour que les corsaires ne s'approchent pas autant des côtes.

On apprend des frontieres de la Gallicie orientale que l'insurrection des Polonais émigrés a été comprimée. Les principaux auteurs de ce mouvement, pris les armes à la main, ont subi le supplice de la potence, le 11 juillet, près de Cronowitz. Voici les noms :

Henri Melfort, noble Polonais, d'extraction anglaise, âgé de 40 ans. C'était un homme très-bien fait, parlant diverses langues, et fort instruit. Il était, avant l'anéantissement du royaume de Pologne, major dans la garde royale de la couronne, et en dernier lieu commandant du corps de chasseurs mécontents qui avait juré de rendre à la Pologne son ancienne liberté.

Ivan Serby, noble Moldave, âgé de 50 ans ; il avait servi de guide aux insurgés polonais.

Joseph Kaminsky, noble Polonais, de la domination russe, âgé de 54 ans.

Ivan Leczinsky, noble Polonais, âgé de 27 ans.

Etienne Narodolowsky, noble Polonais, âgé de 18 ans.

Thomas Jaznisky, noble Polonais, âgé de 26 ans.

Thomas Ortinsky, noble Polonais, âgé de 51 ans.

Antoine d'Obrowolsky, noble Polonais, âgé de 22 ans.

Le major-général Noël et deux autres condamnés moururent de leurs blessures peu avant l'exécution.

Plusieurs nobles de la Bukovine viennent d'être arrêtés et conduits à Lemberg.

On assure aujourd'hui que ce prince *Oginsky*, conduit de Czernowitz à Lemberg, n'est qu'un simple

aventurier, qui avait pris un nom illustre pour se procurer de l'autorité et du crédit. En conséquence, on ne l'enverra pas à Vienne pour y être examiné; on croit qu'il sera pendu à Czernowitz, comme les autres prisonniers.

Le roi de Suède est parti de Stockholm le 15 du mois dernier. Il a passé par cette ville dans le plus grand *incognito*. Il n'était accompagné que du comte de Piper et de M. de Møllersward. Cette simplicité a beaucoup choqué les austères partisans de l'étiquette des cours. Il a confié pendant son absence, qu'il a annoncé ne devoir durer que six semaines, les rênes du gouvernement à un conseil composé de cinq membres: Le président comte de Waithmeister, le chancelier baron de Sparre, le baron d'Ugglas, qui doit remplir la place de commandant en chef de cette résidence; le baron de Mørner adjudant-général de l'armée de terre, et M. de Cronstedt, adjudant-général des deux flottes.

Il n'avait pas même fait connaître le lieu où il se rendait. L'on sait maintenant que c'est Pyrmont. Mais comme le roi de Prusse s'y trouve, on a conjecturé que ce voyage couvrirait quelques vues politiques. Cependant l'on répand maintenant qu'il s'agit d'un mariage avec la princesse Frédéric de Bade. Le roi de Suède doit l'épouser, dit-on, à Weimar ou à Leypsick.

De Vienne, le 5 août.

Le secrétaire du général français Clarke arriva ici à l'improviste, le 29 du mois dernier. Ce fut chez M. le marquis de Gallo qu'il descendit. Aussitôt après, son excellence se rendit chez M. le baron de Thugut, accompagné de ce secrétaire, et elle eut une longue conférence avec ce ministre. M. de Gallo eut ensuite une audience de l'empereur; sa majesté s'étant rendue le même soir au spectacle. le bruit des heureuses nouvelles apportées se répandit tout-à-coup, et le public témoigna sa joie de la manière la plus prononcée. Ce bruit se soutient toujours,

et l'on continue d'assurer que tous les obstacles qui s'opposaient encore à la paix définitive, ont été entièrement applanis à la satisfaction de la cour impériale. On prétend que Mantoue, qui formait la principale difficulté, sera rendue avec son territoire; se trouvera aussi compris tout le pays qui s'étend entre la rive gauche du Pô et la rive gauche d'Oglio; de manière cependant que la communication entre la République Cisalpine et la République Cispadane ou les provinces qui la formaient, sera ouverte du côté de Sabionnetto et de Bozzolo. On ajoute à toutes ces nouvelles, que le gouvernement français a donné à connaître de la manière la plus amicale, qu'un mal-entendu avait occasionné le retard des négociations.

L'on dit maintenant que Buonaparte se rendra dans peu à Gorice, et qu'il sera donné des fêtes superbes dans cette ville. Les deux beaux régimens de chevaux-légers de l'empereur, ainsi que huit bataillons d'infanterie, paraderont à cette occasion. L'on parle aussi d'une épée de grand prix que S. M. l'empereur destine en présent au commandant en chef de l'armée française d'Italie.

L'on continue de faire passer des renforts nombreux aux armées. Une partie de notre garnison vient de recevoir ordre de s'y rendre, et déjà le bataillon de Deutschmeister s'est mis en marche avant-hier; il sera suivi aujourd'hui par le premier bataillon du régiment de Klebeck; leur destination est pour l'Italie. Cependant une partie de notre corps d'ingénieurs, qui devait aussi prendre la même route, a reçu contre-ordre aussi-tôt après l'arrivée du secrétaire du général Clark.

Il a été publié dans cette résidence et dans les environs, que tous ceux qui voudront faire le commerce de vins, grains et autres comestibles pour l'armée d'Italie, seront affranchis de tous droits d'entrée et de sortie, et jouiront de toutes les facilités possibles.

Les troupes de notre garnison qui se sont mises en marche pour Feltre, ont été aussi-tôt remplacées

par d'autres, venues des frontières de la Pologne et de la Hongrie.

Il a été porté de nouvelles plaintes au tribunal suprême de l'Empire, par le chapitre d'Eischstadt et la ville impériale de Weissenbourg, contre le roi de Prusse ; au sujet des incursions et autres violences qu'ils ont éprouvées ; le tribunal en a donné communication à ce souverain, afin qu'il y réponde.

De Ratisbonne, le 5 août.

Le 30 juillet, il manquait encore dans le collège électoral, les votes des électeurs de Mayence, de Saxe et de Brandebourg. Hier, les deux premiers ont été émis ; mais, il paraît que le roi de Prusse, soit comme électeur de Brandebourg dans le collège électoral ; soit comme possesseur de plusieurs autres États dans le collège des princes, ne s'expliquera pas sur la grande question proposée par le décret impérial du 8 juin, relativement à la députation de l'Empire pour la conclusion de la paix définitive.

A cette exception près, presque tous les suffrages ont été recueillis dans les deux premiers collèges de la diète ; il n'est pas encore question de la délibération du collège des villes impériales ; mais l'on sait que quand les deux premiers sont d'accord, le troisième, en dépit des lois de l'Empire, est à-peu-près compté pour rien.

Or, la pluralité des suffrages dans le collège des princes est pour l'opinion suivante :

On doit remercier l'empereur de ce qu'il a entamé des négociations de la paix ; et de ce qu'il est intervenu pour faire cesser les contributions exigées et les réquisitions faites par les Français.

On doit lui exprimer le vœu de l'empire pour qu'il mette lui seul la dernière main à la pacification de l'Allemagne.

Que si cependant l'empereur persistait à demander que la députation de l'Empire, nommée en 1795, soit mise en activité, elle doit se tenir

prête à se rendre à l'endroit indiqué pour conclure la paix définitive sur la base si heureusement stipulée par l'empereur, de l'intégrité de l'Empire.

Quant à la pluralité du collège électoral, sans demander que l'empereur se charge seul de négocier la paix, elle est pour que la députation de l'Empire se réunisse au plutôt.

Et comme, dans le collège électoral, les trois électeurs ecclésiastiques sont ordinairement dévoués à la cour impériale, que l'empereur y vote lui-même comme électeur de Bohême, il paraît que le desir de cette cour est que la députation de l'Empire concoure à la pacification.

De Francfort-sur-le-Mein, le 12 août.

Les deux princes convoquans du cercle du Haut-Rhin, l'électeur de Mayence et l'électeur Bava-Palatin, dans des lettres écrites, l'une d'Aschaffembourg, l'autre de Munich, le 20 juin dernier, se sont adressés à l'empereur de Russie pour lui demander d'intervenir dans la prochaine pacification, et de se réunir au chef suprême de l'Empire pour obtenir que l'Empire en général et le cercle du Haut-Rhin en particulier soient maintenus dans la constitution consacrée par une antique observance. On ignore si Paul 1^{er}. acquiescera à cette demande ; mais il est facile de voir qu'elle a pour objet d'assurer à l'intégrité de l'Empire, ce sujet principal des sollicitudes de tous les Etats, un puissant garant de plus, et l'on peut présumer qu'elle n'a pas été hasardée sans l'aveu de la cour de Vienne.

On a calculé, et c'est l'opinion des administrateurs eux-mêmes, que le produit des territoires que le roi de Prusse a réunis à ses autres possessions dans le cercle de Franconie, peut être évalué à un million cent quarante-trois mille florins. C'est plus que celui de l'une des deux principautés que ce monarque possède dans ce cercle.

Nous lisons le passage suivant dans la gazette qui

s'imprime à Bareith , chef-lieu de l'une de ces principautés.

« On prétend qu'un *grand prince de l'Empire*, par l'inter-
vention d'une *cour puissante*, et, pour faciliter la paix, a
déjà signé l'échange de son *futur héritage* ».

ITALIE. De Gênes , le 3 août.

Les deux membres du gouvernement provisoire qui étaient allés à Milan pour conférer avec le général Buonaparte, sont de retour depuis avant-hier.

On croit qu'ils ont terminé ce qui a rapport aux fiefs impériaux, limitrophes ou enclavés, qui demandaient à être réunis à la République Ligurienne : quelques fiefs de la Lunigiana étaient dans la même disposition ; mais il paraît que leur réunion à la République Cisalpine était déjà décidée.

Le général en chef a recommandé au gouvernement provisoire d'organiser promptement sa force armée, afin d'être en état de maintenir le bon ordre dans l'intérieur, et de se faire respecter de ses voisins.

La commission législative a remis au gouvernement provisoire le plan de constitution ; il sera publié incessamment. On en connaît déjà plusieurs articles, et les personnes éclairées en parlent avec éloge.

Le grand-conseil sera composé de cent vingt membres, et celui des anciens de soixante. Le directoire sera composé de quinze membres, et aura quatre ministres.

Pour les six premières années, les députés seront pris dans le district même qui les élira.

Il y aura trente districts ; mais le corps législatif aura la faculté de les réunir en départemens. Les anciennes habitudes et jalousies n'ont pas permis de faire dès-à-présent ces réunions nécessaires. Il ne faut pas oublier que l'ancien gouvernement n'était occupé qu'à diviser.

Aujourd'hui on fusille un criminel qui a commis trois homicides ; il était depuis long-tems dans les prisons, et sans la révolution il en serait sorti.

Dans l'espace de 15 ans, il n'y a eu à Gênes que deux exécutions à mort.

Il paraît que l'insurrection du Piémont a été fort exagérée. Les troupes ont battu les insurgens presque par-tout, et ont repris le château d'Asi.

On dit que beaucoup de ceux qui ont été pris les armes à la main ont été fusillés sur-le-champ, etc.

De Bologne, le 29 juillet. Nous sommes Cisalpine; les intrigues de l'égoïsme, de l'imposture et du fanatisme ont été déjouées. Les habitants de ces belles contrées ne seront plus dans l'incertitude de leur sort; ils ne gémiront plus sous le joug d'autorités précaires, qui, tous les jours, devenaient plus arbitraires et enchaînaient jusqu'à la pensée. Ils ont été les victimes de l'ancienne oligarchie, qui, en leur prêtant son langage, les avaient rendus suspects aux peuples libres de l'Italie régénérée: mais aujourd'hui que leurs vœux sont exaucés, et qu'ils n'auront plus à craindre l'influence perfide des prêtres et des nobles, ils ne tarderont pas à prouver à la République Cisalpine que Bologne conserve la priorité des lumières, et mérite d'être l'école des Républicains.

Un courrier, arrivé ce matin, a apporté l'acte d'union de la République ci-devant Cispadane à la République Cisalpine. Les membres du comité central se transporteront à Milan. En attendant, l'administration centrale de ce département est chargée de maintenir le bon ordre et de gouverner provisoirement.

Extrait des registres du Directoire exécutif. — Séance du 9 thermidor, an V.

« Le Directoire exécutif de la République Cisalpine, convaincu ainsi que le peuple de Bologne, de Ferrare et de la Romagne, que l'avantage commun et l'intérêt de la liberté exigent l'union en une seule et même famille, accepte l'offre de la réunion.

» Des ce moment, les peuples de Bologne, de Ferrare et de la Romagne feront partie de la République Cisalpine. »

G. G. SERBELLONI, président.

Par le Directoire exécutif,

SOMMAVIVA, secrétaire-général.

De Rome, le 28 juillet. Le cardinal Lorenzana et les deux prélats espagnols ont fait un présent de grand prix à S. S. En se mettant à table, elle a trouvé un jour sous sa serviette un plat d'or, avec un couvert, et un pain également d'or; près du plat étaient plusieurs pains de sucre du même métal. Le saint-père parut agréablement surpris, et ordonna qu'on portât le tout à son ragazzo (c'est ainsi qu'il appelle le du Braschi son neveu). Ce qui fut exécuté sur-le-champ.

Ici on continue à parler très-librement sur les affaires po-

litiques, sur le système de liberté, d'égalité, démocratie, etc., et le gouvernement tolère tout, de peur d'augmenter le nombre des mécontents.

On dit que les difficultés relatives à la contribution à payer aux Français, ont été levées. Les agents du Directoire ont proposé au pape de reprendre les diamans et autres effets esumés 11 millions, et de donner à la place 9 millions en argent comptant. La proposition a été acceptée, et on a passé le contrat; il ne reste plus qu'à le remplir.

Les commissaires français ayant terminé tout ce qui était relatif à la consigne et à l'expédition des statues, des tableaux, etc. sont partis de Rome pour se rendre à Venise.

Un courier arrivé de la Marche a beaucoup alarmé le gouvernement. La municipalité d'Ancone a supprimé 18 couvens, depuis qu'elle a publié son acte d'union avec la République Cisalpine. Parmi les couvens supprimés est comprise une abbaye de 50 mille écus romains de rente, dont les fonds ont été déclarés appartenir à la nation. On dit que les Anconitains, sous prétexte de la foire, ont mis garnison à Sinigaglia, et qu'ils ont demandé l'évacuation de Pesaro, en menaçant de le prendre à main armée. Le gouvernement est d'autant plus inquiet, qu'il ne peut compter sur la fidélité des troupes, qui désertent pour s'enrôler dans les légions cispadanes.

De Naples, le 20 juillet. Le peuple commence à connaître ses vrais intérêts, et à se plaindre de ce qu'on laisse gémir dans les prisons tant d'infortunés dont personne ne connaît les délits. On ne craint plus de se montrer en public, et de parler ouvertement de révolution. Les nouvelles impositions qu'on vient de mettre, les levées forcées par lesquelles on enlève tous les jours des individus nécessaires à la subsistance de leurs familles ont augmenté le nombre des mécontents.

La reine et Acton cherchent par toute sorte de moyens à prévenir une explosion qui serait plus terrible que celle du Vésuve, et que l'ampoule de Saint-Janvier et ses miracles à répétition ne pourraient arrêter.

Le roi caresse avec plus de soin que jamais les lazzaroni, ces dignes soutiens du trône; mais ils ne font plus entendre en sa présence ces bruyantes clameurs par lesquelles ils avaient coutume de manifester leur attachement. C'est ici surtout que le silence du peuple est la leçon des rois.

En Sicile, l'esprit de liberté a fait encore plus de progrès;

si la révolution éclate , c'est probablement dans cette île qu'elle commencera. Les Siciliens , comme presque tous les insulaires , ne manquent pas d'énergie , et les grands propriétaires dépendent moins servilement de la cour , que ceux du royaume de Naples.

Un ordre du roi congédie les volontaires nobles , qui conserveront cependant le grade d'enseigne dans les armées royales , et seront décorés , en récompense de leur fidélité , d'une médaille d'or qu'ils porteront sur leur poitrine , et qui sera transmissible à leurs enfans et petits-enfans , s'ils se rendent dignes de cet honneur en suivant l'exemple de leurs peres. Les volontaires *distingués* du second ordre porteront aussi une semblable médaille d'argent ; les volontaires du peuple , qui étaient soldés , ont été également licenciés par une dépêche honorifique qui leur assure , leur vie durant , la jouissance du tribunal militaire et tous les privilèges qui y sont attachés.

ESPAGNE. De Madrid , le 7 août.

Il vient d'être défendu au tribunal du saint-office d'admonester , de punir , de tourmenter aucun étranger pour cause de religion , attendu , est-il dit dans l'ordre qui lui a été intimé , que S. M. a fait enjoindre à tous ses consuls dans les pays étrangers , de faire connaître à leurs habitans qu'ils auront désormais la liberté d'entrer dans ses Etats , d'y séjourner , de s'y établir sans avoir à craindre d'y éprouver la moindre gêne pour leur conscience.

Mais en même-temps que notre gouvernement paraît vouloir mettre des bornes à l'inquisition religieuse , il comprime la liberté de la presse. Il vient de faire arrêter quelques imprimeurs et d'autres personnes réputées leurs complices : le crime de l'un d'eux , Quiroga , est sur-tout d'avoir imprimé , dit-on , *les Ruines* , ouvrage philosophique de M. de Volney , et un écrit intitulé : *le Peuple heureux sans roi*.

On nous mande de Cadix que l'on continue à y être tranquille pour le moment , graces aux mesures qu'a prises l'amiral Massaredo. On craint cependant que les Anglais , après avoir réparé leurs bombardes , et en avoir construit trois autres à Gibraltar , ainsi que quelques chaloupes canonnières , ne se disposent à une nouvelle attaque.

Nous apprenons par les dernières nouvelles du Pérou , qu'il y a eu à Quito un tremblement de terre qui a duré quatorze

quatorze jours , avec plus ou moins de violence. Ses résultats ont été épouvantables ; mais on en ignore encore les détails.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye , le 11 août 1797.

Le projet de constitution paraît devoir être rejeté à une très-grande majorité.

On pourrait s'étonner que lorsque le besoin d'une constitution se fait généralement sentir au milieu de nous , l'opposition contre celle qui vient d'être soumise au peuple ait été si forte ; mais il est facile d'en indiquer les causes. La première , c'est que cette opposition a tiré sa source du sein même de l'Assemblée nationale ; les écrits publiés contre ce projet par plusieurs membres de cette Assemblée devaient nécessairement avoir une grande influence sur l'opinion du peuple. Les autres causes sont aussi multipliées que le sont les intérêts locaux et particuliers.

Dans la province d'Utrecht , ce qui a beaucoup influé sur le rejet , c'est que les catholiques trouvent qu'on ne leur a pas fait les mêmes avantages qu'aux protestans. L'amalgame paraît avoir déplu dans la Groningue. En Hollande , on trouve cette constitution trop peu démocratique : ailleurs , c'est l'unité qui déplaît , etc. etc. Enfin , les motifs qui ont décidé du refus sont différens , suivant l'intérêt de chaque province , ou même de chaque ville.

L'organisation du Pouvoir exécutif est peut-être le seul point que les opposans se soient généralement accordés à regarder comme mauvais ; ils trouvent le nombre de ses membres du conseil d'état trop restreint , et ses pouvoirs trop étendus ; et cette assertion , sans cesse répétée , que les cinq membres dont le conseil d'état serait composé ne seraient autre chose que cinq rois ou cinq stathouders , me semble avoir fait un grand effet sur l'esprit de la nation , qui a craint pour la perte de sa liberté et de son indépendance. Le nombre des partisans d'un Pouvoir exécutif qui serait composé de comités ou de commissions est très-grand ; peut-être cela tient-il à ce qu'on est habitué ici à cette forme de gouvernement , qui n'est certes pas sans inconvéniens.

Tome XXX.

Q

ANGLETERRE. De Londres, le 10 août.

Lord Leveson Gower et le messenger M. Major ont apporté, le 8, à Londres des dépêches de lord Malmesbury ; mais nos ministres ainsi que le Directoire gardent le plus profond secret sur ce qui se passe.

Le convoi de la Jamaïque, composé de 128 voiles, est heureusement arrivé sous l'escorte du *Canada* de 74 canons et des frégates la *Ressource* et le *Merm. id.* Quinze de ces bâtimens sont entrés à Bristol, soixante-dix-huit à Londres, et le reste à Liverpool et dans d'autres ports.

Ce convoi a fait le trajet avec une célérité dont on ne se ressouvient pas d'avoir vu d'exemple, étant parti du mole Saint-Nicolas le 29 juin.

Le gouvernement a reçu des dépêches importantes de sir Morton Eden, son ministre à Vienne. L'article qui mérite le plus d'attention est relatif à la mésintelligence qui s'était élevée entre la cour impériale et celle de Berlin.

Il paraît que les électeurs de Saxe et d'Hanovre ont fait à sa majesté prussienne des représentations très-sérieuses sur l'occupation de la ville de Nuremberg par ses troupes, et que ce monarque a consenti à faire sortir de la ville la garnison qu'il y avait mise.

Du 14 août. Une insurrection vient d'éclater sur la flotte de lord Saint-Vincent, à bord du *Saint-Georges*, vaisseau de 98 canons, à l'occasion de trois hommes condamnés à mort pour cause de révolte sur un autre vaisseau, et envoyés à bord du *Saint-Georges* pour y être exécutés.

L'équipage du *Saint-Georges* demanda la grace des coupables, que l'amiral refusa ; sur quoi les matelots s'insurgerent. Le capitaine Peard, commandant du vaisseau, leur adressa un discours qui ne produisit point d'effet ; alors il s'élança dans la foule rebelle, suivi de son premier lieutenant, et saisit deux des plus déterminés, qu'il mit dans les fers, sans éprouver la moindre résistance.

Les trois coupables furent pendus le lendemain, et on instruit le procès des rebelles détenus.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 25 thermidor au 5 fructidor.

La discussion sur la compagnie Dijon a rempli la séance du 26 du conseil des Anciens. Dufresne, rapporteur de la commission de surveillance de la trésorerie, a exposé qu'on n'a peut-être à reprocher aux commissaires de la trésorerie dans cette affaire, que faiblesse et imprévoyance. Il demande qu'ils soient entendus à la barre, pour présenter leurs moyens de justification. Cette proposition est d'abord adoptée; mais l'arrêté ne tarde pas d'être rapporté, sur les observations de plusieurs membres, que cette mesure est inconstitutionnelle.

Pastoret veut faire revenir le conseil sur cette décision; mais il persiste, et Thibeaudeau donne lecture de son projet, portant que les commissaires de la trésorerie sont destitués de leurs fonctions, et que le Directoire est chargé de poursuivre les individus qui se sont rendus coupables de dilapidations ou d'abus de pouvoirs. Ce projet est adopté.

La discussion s'est ouverte, le 27, sur le projet concernant les destitutions militaires. Porte combat le principe sur lequel la commission s'est appuyée. Il ne croit pas que les places militaires doivent être regardées comme une propriété. L'économie et une sage prévoyance les ont fait regarder dans tous les gouvernemens comme temporaires. Il réduit le projet d'Aubry à deux articles, 1°. les officiers ne pourront être destitués de leur grade qu'en vertu d'un jugement légal; 2°. ceux qui seront supprimés recevront un quart de leur traitement.

Normand a parlé après lui. Aubry a donné ensuite lecture de quelques amendemens renvoyés à la commission.

Q :

Le conseil a ordonné l'impression des discours et l'ajournement.

Le projet d'Emery, concernant les biens des peres et meres d'émigrés et le séquestre apposé sur eux, a été ensuite soumis à la discussion. Le rapporteur propose de laisser aux peres et meres d'émigrés la libre disposition de leurs biens, de déclarer les substitutions dont ces émigrés étoient grévés, ouvertes au profit de ceux qui doivent les recueillir, et que les successions auxquelles ils étoient appelés seront dévolues à leurs héritiers, à compter du 23 octobre 1792, époque du décret qui les a bannis à perpétuité, et par conséquent frappés de mort civile. Les biens non vendus seront restitués en nature, et le prix de ceux qui ont été aliénés. Personne ne se présentant pour combattre ce projet, il a été adopté.

Une résolution du conseil des Cinq-cents, du 28 prairial, porte que, dans toutes les demandes en divorce qui ont été ou seront formées sur simple allégation d'incompatibilité d'humeur et de caractère, l'officier public ne pourra prononcer le divorce que six mois après la date du dernier des trois actes de non-conciliation exigés par les articles VIII, X et XI de la loi du 20 septembre 1792.

Portalès, au nom de la commission chargée d'examiner cette résolution, en fait le rapport. Il examine la question qu'elle présente sous les rapports les plus étendus : Qu'est-ce que le mariage ? le divorce doit-il être admis ? pour quelles causes ? tel est le cadre de ce beau rapport.

Le mariage, dit Portalès, est la plus belle des institutions : il épure et protège les plaisirs des époux, sa fin est la propagation de l'espece ; il féconde l'Etat par la population ; il affermit l'empire des mœurs ; il attache les parens à leur famille, les citoyens à leur patrie ; il est la source des plus douces jouissances pour les époux vertueux.

L'essence de ce contrat est la perpétuité ; le principe du divorce est donc inconciliable avec l'idée qu'on doit se former du mariage.

Mais comme un mariage mal assorti, malheureux, est un tourment, l'indissolubilité de ce lien ne peut pas être absolue; aussi le divorce fut-il admis chez plusieurs peuples, et s'il n'était pas admis en France, parce que la religion catholique le proscrivait, et parce que la loi de l'Etat était liée à la loi de la religion, l'usage des séparations offrait le même remède.

Dans le régime actuel, sous lequel tous les cultes sont libres, le divorce doit être admis. On ne peut pas moduler la législation sur la diversité des cultes; il faudrait établir dans chaque tribunal une inquisition d'Etat: la loi doit être une, c'est ensuite à chaque citoyen à se conformer aux lois particulières de la religion qu'il professe.

Mais le divorce ne doit être admis que pour causes graves; il ne faut pas que les citoyens puissent se jouer de la sainteté du mariage, de la foi due à un engagement dans lequel les mœurs et la société ont un si grand intérêt; il ne faut pas que les lois se prêtent aux caprices de la légèreté et du libertinage; un contrat réciproque ne peut être rompu contre la volonté d'un des contractans que sur des motifs puissans et prouvés; il faut, sur-tout en cette matière, prendre en grande considération le sort des enfans.

Ces vues générales conduisent Portalis à examiner le divorce permis par la loi, pour cause d'incompatibilité d'humeur et de caractère. Ce motif vague ne dit rien; alléguer n'est pas prouver, et cependant le contrat est rompu; en vain dit-on que ce motif est un voile qui sert à en couvrir d'autres qu'il serait honteux d'articuler: cela peut être; mais plus souvent n'a-t-il pas été, ne sera-t-il pas le prétexte trop facile du dégoût, de la fantaisie, de l'inconstance d'un époux?

Ne rendons pas les lois pires que les hommes; que sur tout elles ne servent pas à corrompre les mœurs et les institutions les plus respectables. La commission propose le rejet de la résolution. Ce rapport, fait avec le plus grand talent et écouté

avec le plus vif intérêt, sera imprimé et distribué à six exemplaires. La discussion est ajournée.

Les séances du conseil des Anciens, des 26, 27, et 28, n'ont présenté aucun résultat. Paradis, a fait, le 29, le rapport sur la résolution relative aux transactions entre particuliers, antérieures à la dépréciation du papier-monnaie. Les motifs qui avaient déterminé, dit-il, le conseil des Anciens à rejeter la première, ont été pris en considération. Les articles critiqués ont été sagement modifiés, et la nouvelle résolution prenant, dans tous les cas, pour base unique l'intention bien connue des parties qui ont stipulé, donnant d'ailleurs aux juges la faculté d'accorder des délais aux débiteurs, sous la juste condition de l'intérêt et des provisions aux créanciers, suivant les circonstances, tout est prévu et équitablement balancé. Ainsi la commission pense que la résolution doit être approuvée. Impression du rapport et ajournement.

La discussion a continué sur la résolution concernant la gendarmerie nationale, sans résultat.

La loi du 7 septembre 1793 porte qu'un mineur peut se marier, malgré le refus des parents composant le conseil de famille, si après le délai d'un mois il persiste, à moins que le refus des parents ne soit fondé sur le désordre notoire des mœurs de la personne qu'il veut épouser, ou sur l'infamie encourue par une peine légale.

Muraire, rapporteur de la résolution qui abroge cette loi, fait sentir combien il serait dangereux que les mineurs fussent abandonnés à eux-mêmes. Les conseils qu'ils ne peuvent plus obtenir de la tendresse d'un père ou d'une mère, deviennent une dette de la loi. Vous n'hésitez pas, ajoute-t-il; un mariage contracté légèrement peut être le principe d'un long malheur; il peut être celui d'un long scandale, et vous ne pouvez vouloir ni que les mœurs soient outragées, ni que les hommes soient malheureux. Il propose l'approbation de la résolution.

Impression et ajournement.

La résolution relative à la nouvelle reconstitution de la gendarmerie a été rejetée à une grande majorité.

Le conseil des Cinq-cents s'est formé, le 28, en comité général.

Jard-Panvilliers a fait adopter, le 29, sept résolutions relatives à la liquidation de la dette des émigrés.

La première détermine comment doit être reconnue l'époque qui affranchit les créances sur les émigrés, du soupçon d'anti-date, et établit leur existence avant l'émigration.

La seconde leve diverses difficultés sur l'exécution des articles VII, VIII, IX et X de la loi du 1^{er} floréal an III.

La troisième fixe un mode pour suppléer aux titres perdus.

La quatrième pourvoit au jugement des contestations entre les créanciers des émigrés et la nation.

La cinquième apporte des développemens nécessaires aux articles XXXIX, XLIV et CXXV de la loi du 1^{er} floréal an III.

La sixième est relative à la liquidation des droits indivis avec les émigrés.

La septième, au paiement des arrérages et rentes dus sur les biens des émigrés, qui jusqu'à-présent avaient été acquittés en papier.

Voilà de ces travaux dont la recherche n'appelle point l'attention du public, et dont l'utilité mérite sa reconnaissance. Cette séance, qui paraît stérile à ceux qui courent après les discours et les mouvemens, sera mille fois plus utile que de plus brillantes. Et cent mille Français peut-être en recueilleront le fruit. Une partie de ces réflexions s'applique à une autre résolution, sur la fabrication et la vente des poudres et salpêtres, adoptée sur le rapport de Prieur.

On se forme en comité secret. C'est, dit-on, pour lire la résolution sur la paix avec le Portugal. Le traité avait été approuvé la veille ; mais le rapporteur avait oublié de rédiger la résolution.

Siméon a, le 30, la parole pour une motion d'ordre : J'espère qu'on ne m'accusera pas d'être ennemi de la presse, lorsqu'en convenant qu'elle doit être illimitée et indépendante de toute censure préalable, je dirai qu'il ne faut pas confondre la licence avec la liberté. Il est tems, ou jamais de mettre à couvert le Corps législatif et le gouvernement des traits de la plus infâme calomnie. La liberté de la presse ne peut être convertie en une agression continuelle contre les magistrats du peuple et l'intérêt de l'Etat. Nous ne pouvons souffrir que l'on proclame ici les crimes de Buonaparte et l'acte d'accusation des généraux républicains ; là, la conspiration du Directoire ; plus loin, les forfaits du Corps législatif. Le devoir du législateur est de maintenir l'harmonie entre les gouvernans et les gouvernés, d'assurer aux autorités constituées la confiance et le respect des citoyens. Quel gouvernement pourrait subsister au milieu de cette guerre de pamphlets et de placards ? La liberté de la presse, telle qu'elle est aujourd'hui pour certains hommes, ressemble à ces divinités que leurs adorateurs nourrissaient de victimes humaines : elle dévore les réputations, et dans son ivresse elle prépare la guerre civile. Nous avons des lois contre les assassins, pourquoi n'en aurions-nous pas contre les calomnieurs ? Je demande qu'une commission de cinq membres soit chargée de préciser les délits de la presse.

La motion de Siméon sera imprimée. Sa proposition est adoptée.

Dufresne, au nom de la commission des dépenses et de celle de la surveillance de la trésorerie nationale, donne par aperçu l'état des dépenses et des recettes de l'an VI. Il propose de déclarer que les contributions directes seront acquittées pour les quatre cinquièmes seulement, dans l'an V, d'après les rôles de l'an IV. Il présente ensuite des vues particulières sur les améliorations à faire dans certaines branches de revenus, sur les impôts à établir sur les bois, sur les vins et les tabacs venant de l'étranger.

Le rapport de Dufresne sera imprimé. Son projet est ajourné. Ses observations sont renvoyées à la

commission des finances pour servir de base à son travail. On reprend la discussion sur les destitutions militaires.

Audouin parle contre le projet de la commission. Il pense que le Directoire ayant le droit de disposer de la force armée, ayant celui de nommer les officiers, doit nécessairement avoir celui de les destituer. Si un général est accusé, on assemblera un jury; mais n'est-il pas à craindre que ce jury soit dévoué à l'officier prévenu? Et quand il ne le serait pas, agirait-il avec la même célérité que le Directoire? D'ailleurs, ôter au Directoire le droit de destituer les officiers, c'est attaquer la dignité et le pouvoir dont la puissance exécutive doit être investie, et la mettre dans un tel degré d'avilissement ou de faiblesse qu'il lui deviendra impossible de maintenir l'ordre public et la discipline militaire. Il demande la question préalable sur le projet.

Vaublant soutient, au contraire, que l'armée est la garde nationale en activité, que le Directoire ne peut régler que ses mouvemens; sinon elle deviendrait l'armée du Directoire et non celle de la nation. L'article CXLIV de la constitution donne au Directoire la direction des armées, et non leur réorganisation; d'ailleurs, deux choses sont à considérer dans le service militaire : le grade, et la commission pour l'exercer. Nul doute que le Directoire n'ait le droit de donner ou de retirer les commissions, puisqu'elles sont l'effet de la confiance; mais il n'en est point ainsi pour le grade qui est acquis par de longues années de service et par des blessures glorieuses. Il vote pour le projet.

Dubois Dubais parle contre le projet, dans lequel il ne voit qu'un moyen d'affaiblir la puissance exécutive, et une atteinte à la constitution,

Villaret Joyeuse : Une destitution est une peine. Or, une peine doit être appliquée d'après une loi, application attribuée aux juges et non au Directoire. Il y a des cas qui demandent de la célérité; aussi le projet présenté laisse-t-il au Directoire le droit de destitution provisoire. Quel exemple n'offre pas la destitution du contr'amiral Bouvet qui, sans être entendu, fut destitué pour n'avoir pu dompter les élé-

mens? Il ne perdit rien de l'estime de son corps, et fut sacrifié à l'inertie de ceux qui avaient conseillé l'expédition d'Irlande.

Jourdan [le général] annonce qu'il s'est abstenu de parler, parce que son opinion aurait pu paraître suspecte ; mais il déclare que le projet lui paraît devoir être adopté. Le premier article qui porte qu'aucun officier ne pourra être destitué qu'en vertu d'un jugement légal est adopté. La suite est ajournée.

Le conseil a procédé, le 1^{er}. fructidor, au scrutin pour le renouvellement du bureau. Siméon est président. Le général Jourdan, Johannet, Dufresne et Jard-Panvilliers sont secrétaires. Il s'est ensuite occupé du renouvellement de la commission des inspecteurs. Pichegru, Vaublanc, Emery, Thibaudau et Delarue sont nommés.

Une discussion sur deux objets de finances s'est engagée, le 2, sans produire aucun résultat.

Les projets ont été renvoyés à un nouvel examen de la commission.

La réponse de Lesage, commissaire des guerres, aux faits avancés contre lui par le rapporteur de la commission des inspecteurs, a été lue dans la séance du 3, et renvoyée à cette commission.

Une discussion sur les finances s'engage.

Gilbert Desmolieres demande que le conseil fixe quelles seront les dépenses et les recettes pour l'an VI.

Villers pense que c'est à la commission des finances à présenter un projet qui remplisse l'objet demandé par Gilbert.

Debonnieres soutient qu'avant de s'occuper des impôts indirects, on doit fixer les dépenses, ainsi que les recettes ordinaires, afin de savoir s'il y aura un déficit. Rien de décidé.

Le renouvellement du bureau a occupé toute la séance du 1^{er}. fructidor du conseil des Anciens. Lafond-Ladebat a été appelé à la présidence. Liborel, Ledanois, Chassiron et Lebreton sont secrétaires.

Tronçon-Ducoudray a fait le rapport sur le message du Directoire, relatif à la marche des troupes. Son discours qui a duré près d'une heure et demie a été entendu avec beaucoup d'attention. Il a d'abord

acé les circonstances qui ont précédé ce message ; imputation faite au Corps législatif de vouloir rétablir la royauté , le renvoi des ministres , la marche des troupes et les placards ; ensuite il s'est fait cette question : La réponse du Directoire sur ces objets est-elle satisfaisante ? Tronçon a conclu pour la négative. Il n'a cependant pris aucune conclusion.

Thiébaut a fait le même jour, au conseil des Cinq-cents, son rapport sur le même sujet. La République, a-t-il dit, s'avanceit glorieusement vers sa destinée. Elle allait donner la paix à l'Europe, lorsqu'un génie malfaisant est venu l'arrêter dans sa marche, diviser les premiers pouvoirs, appeler les soupçons, exhumer des haines, et ranimer d'odieux projets. Vous deviez demander au Directoire comment la violation du rayon constitutionnel. Il vous a répondu que la malveillance n'y avait aucune part, et que l'ordre de marche avait été donné par le général Richépanse. Cette excuse ne serait pas admissible, si la moralité de ce général n'était pas connue. L'orateur passe ensuite à l'examen des adresses des armées ; il les censure, et s'étonne que le Directoire n'ait pas fait punir les auteurs des reproches adressés au Corps législatif. Il termine par deux projets, dont l'un fixe le mode de poursuivre les machinations contre le Corps législatif et le Directoire ; et le second détermine les peines contre les armées qui délibèrent. Impression et ajournement.

Lenormand, au nom de la commission militaire, a soumis, le 5, à la discussion, son projet tendant à créer 600 places d'officiers dans les compagnies de vétérans pour des militaires blessés qui peuvent être encore utiles à la République. Ses dispositions ont été successivement discutées, amendées et adoptées.

PARIS. Nonidi, 9 Fructidor, l'an V de la République.

A en juger par ce qui s'est passé dans le Corps législatif pendant le cours de cette décade, il semble que les esprits commencent à sentir le besoin de se rapprocher et de sauver la République d'une commotion qui serait inévitable si la constitution était menacée du moindre danger. Simeon, dans le conseil des Cinq-cents, a enfin provoqué une loi répressive des excès de la liberté de la presse ; et une commission a été

nommée pour déterminer les mesures légales à prendre dans une matière qui n'est devenue si délicate que parce que l'on craint de porter atteinte à un droit, tandis qu'il ne s'agit que d'en réprimer l'abus. Disons la vérité sans détour, tant que la liberté de la presse ne s'est exercée qu'en faveur d'un parti, les passions qui composent toujours si facilement avec les objets qui les flatter, loin de s'opposer au torrent de la calomnie et de l'incivisme qui déborde depuis si long-temps sur tous les points de la République, semblaient se réjouir de ses ravages. On a vu avec indifférence attaquer, avilir les autorités les plus respectables, diffamer les patriotes les plus purs ; prêcher le royalisme le plus effronté, et sapper la liberté et la constitution par la dépravation la plus impunie de l'esprit public. Il est assez remarquable que l'on n'ait reconnu la nécessité de mettre un terme à cette effroyable licence, que lorsqu'on s'est aperçu que les amis de la constitution et de la liberté aiguillaient à leur tour leurs armes, et en frappaient sans ménagement leurs ennemis. Cependant si l'on veut que l'intérêt conservateur de la République l'emporte sur l'esprit de faction, et sur toute espèce d'intérêt particulier et désorganisateur, il n'y a qu'un moyen, c'est d'être juste et sévère pour tous. Il faut espérer que le Corps législatif, averti du danger par sa propre expérience, prendra toutes les précautions pour le faire cesser, et l'opinion publique lui saura gré de ses efforts pour la rétablir dans ses véritables droits.

D'un autre côté, on s'est un peu occupé de finances ; on a songé enfin à la nécessité d'établir le niveau entre la recette et la dépense. L'insouciance sur cet objet a été portée à un tel point, que si l'on ne prend les mesures les plus promptes, toute espèce de service public sera incessamment suspendu. Le Directoire vient d'appeler la sollicitude du Corps législatif sur ce point essentiel duquel dépend l'existence du corps social. On lui a répondu par de beaux calculs de sommes mises à sa disposition depuis plus de dix mois. Mais ces sommes ont-elles été payées ? a-t-on pris les moyens d'en assurer les fonds à la trésorerie nationale ? qu'importe tous ces résultats qui n'ont de consistance que sur le papier ! et pourtant les rentiers souffrent, les traitemens des fonctionnaires publics sont arriérés de quatre mois ; les ressources du crédit s'épuisent, tous les canaux se dessèchent. Veut-on prendre le Directoire par famine ? ce serait l'apologue des membres révoltés contre l'estomac. Le cri de l'opinion et du besoin qui s'élève de toutes parts fera sans doute sortir le corps législatif de sa profonde léthargie sur l'état déplorable de nos finances.

Le choix que la commission a fait de Thibaudon pour le

rapport sur le message du Directoire relatif à l'approche des troupes et aux adresses des armées ; a paru également d'un augure favorable pour le retour à la conciliation. Mais on aurait désiré une censure moins aigre de la conduite du Directoire , et un langage moins pénible et moins embarrassé. Le discours de Tronçon-Ducondray dans le conseil des Anciens , sur le même sujet , s'est fait remarquer par un ton plus sévère et plus dur ; et quoiqu'il ait terminé par inviter le conseil des Anciens à se porter pour médiateur et pour conservateur , on a trouvé que ce n'était pas un moyen bien sûr de conciliation que de s'armer d'une férule , et de gourmander un pouvoir qui émane aussi de la constitution , et qui tient d'elle ses droits et ses prérogatives.

Serait-il donc si difficile de s'entendre dans une querelle qui afflige profondément tous les bons citoyens ? l'intérêt du Directoire peut-il être autre que celui de maintenir la constitution ? n'est-ce pas l'effet d'une terreur panique plus affectée encore que sentie , qui a pu faire croire qu'il voulait porter atteinte à la représentation nationale ? ces deux pouvoirs parallèles sont-ils destinés à se considérer comme ennemis ou comme amis ? quand le pouvoir qui gouverne d'après les lois sera continuellement tourmenté , entravé , dépouillé , en résultera-t-il un grand bien pour les gouvernés et pour la conservation de la République ? lequel des deux pouvoirs a marché le plus franchement et le plus loyalement sur la ligne constitutionnelle ? lequel des deux a paru , par ses déviations , inspirer le plus d'inquiétudes ? Il semble que si l'on se faisait ces questions de bonne foi , et dans l'absence des passions , la majorité des deux Conseils les aurait bientôt résolues ; car en supposant qu'il se rencontre quelques personnes qui aient des vues contraires à la conservation du gouvernement actuel , il est bien évident que ce ne pourrait être qu'un petit nombre , et que la majorité ne peut avoir d'autre désir raisonnable , que le maintien de la constitution. Pourquoi donc n'avoir pas le courage d'oublier ces funestes tracasseries , et de s'élancer dans la carrière législative , où il reste encore tant de bien à faire et tant de maux à réparer ?

On lit dans le *Rédacteur* le paragraphe suivant. Il servira à faire connaître si c'est la meilleure route prise pour éteindre les passions et rapprocher les esprits.

« Une contre-police d'autant plus active qu'elle est payée sur des fonds privilégiés , favorise les rumeurs les plus propres à produire des scènes sanglantes ; elle mendie les dénonciations ; elle publie ses bulletins officiels , elle fait , dit-on , des enrôlemens ; elle prétend même s'emparer exclusivement de la police publique dans deux ou trois départemens ; et

qui sait jusqu'où s'étendra son ambition ? La guerre des coalisés , fomentée sous ses auspices , eût probablement été le signal de mouvemens plus importans , sans la prudente fermeté du brave Augereau et la sagesse des militaires. »

Les nouvelles de la paix offrent toujours la même incertitude. Plusieurs feuilles l'avaient annoncée comme certaine , comme signée. C'est la centième fois qu'elles le disent ; et ce qui est remarquable , c'est que ce sont ceux qui la desirent le moins , qui sont le plus empressés à faire courir ces bruits. La vérité est , que les hostilités ont été sur le point de recommencer en Italie ; mais que cependant la modération du Directoire a contribué à faire renouer les négociations à Udine , et qu'elles paraissent prendre une tournure plus active et plus conciliante. Celles de Lille ont été traînées jusqu'à présent en lenteur ; mais on a lieu d'espérer que le mouvement imprimé à celles d'Udine , contribuera à accélérer celles avec l'Angleterre. Comment se flatte-t-on d'avoir la paix , tant que nos ennemis fonderont leurs espérances sur nos divisions intestines. Législateurs , occupez-vous de finances et des grands intérêts de la République , et vous verrez bientôt l'Autriche et l'Angleterre vous offrir elles-mêmes la paix.

Le général Bernadotte est à Paris depuis quelques jours. Il est venu apporter au Directoire le reste des drapeaux pris sur les Autrichiens. Voici comment s'exprime Buonaparte en terminant sa lettre au Directoire : « Vous voyez dans le général Bernadotte un des amis les plus solides de la République , incapable par principes , comme par caractère , de capituler avec les ennemis de la liberté , pas plus qu'avec l'honneur. » « Graces au zèle et à la fermeté du brave Augereau , la plus grande discipline regne dans l'armée de la 17^e. division et la tranquillité dans Paris. Ses proclamations ont rassuré les bons citoyens.

Le nouveau ministre de l'intérieur s'occupe avec la plus grande activité de toutes les parties de son administration , et notamment des progrès de l'instruction publique que son prédécesseur avait fort négligée. Avant-hier , il a assisté , accompagné du directeur de l'instruction publique , à la cérémonie de la distribution des prix au collège Égalité. Le cit. Champagne , directeur des études , a prononcé un discours très-intéressant et qui a été fort applaudi : le ministre a répondu à ce discours d'une manière si touchante que l'assemblée en a été émue. Il a ensuite invité à dîner chez lui l'administrateur de la maison , le directeur des études , plusieurs des élèves qui ont obtenu le prix , et le repas a été celui d'un père qui se réjouit avec ses convives du succès de ses enfans.

Plusieurs journaux ont rapporté d'une manière inexacte les circonstances d'une insulte grave commise par le cit. Malo , commandant destitué du 21^e. régiment de dragons , envers un des membres du Directoire. Dans la situation actuelle des esprits, tout ce qui peut tendre à éclairer l'opinion sur la marche que l'on tient pour fatiguer et avilir les dépositaires du gouvernement, doit être précieusement recueilli. Voici le récit exact de ce qui s'est passé à ce sujet. Nous en garantissons la vérité.

« Le 1^{er}. fructidor, le cit. Révellière-Lépeaux rentrant chez lui avec sa famille, sur les 9 heures du soir, trouva dans son salon le cit. Malo, chef de brigade commandant le 21^e. régiment de dragons. Ce cit. lui exprima le chagrin qu'il avait d'être privé du commandement de ce régiment, par l'arrêté du Directoire exécutif; il sollicita sa remise en activité, sans laquelle il se regardait comme un homme déshonoré, idée sur laquelle il insista beaucoup. Le cit. Révellière-Lépeaux lui répondit avec la plus grande douceur, et les plus grands ménagemens, afin de ne pas augmenter par des duretés, ou même par une sécheresse inutile, l'espece de disgrâce dont Malo se plaignait: il lui représenta qu'on ne pouvait être déshonoré que par un jugement régulier, et que lorsque des autorités supérieures usent de la faculté qu'elles ont de retirer telle ou telle fonction des mains d'un citoyen, cela ne peut le déshonorer, 1^o. parce que l'erreur peut être du côté de l'autorité supérieure, 2^o. parce que des considérations ou locales, ou générales, ou politiques, etc. peuvent obliger à déplacer des citoyens qui méritent, et qui possèdent l'estime de ceux qui usent de cette mesure; et il lui demanda s'il croyait que la révocation des ministres en eût déshonoré aucun? il lui représenta enfin, que son grade et un traitement lui étaient conservés, et que s'il n'était pas employé actuellement, il pouvait l'être dans un autre instant; il ajouta, qu'il était au surplus si éloigné d'être dirigé contre lui par aucun genre de passion, qu'il allait se mettre à même de nier et faire tomber un propos qu'on lui attribuait publiquement, savoir, que le directeur Révellière lui avait de grandes obligations pour les services importans qu'il lui avait rendus au 31 mai, celui entr'autres d'une somme de 75 louis, prêtés par lui Malo, et qui ne lui avaient pas encore été rendus; le cit. Révellière lui observa qu'il savait bien qu'il ne l'avait jamais connu avant qu'il commandât le vingt-unième régiment de dragons, que lui cit. Révellière n'avait jamais mis le pied dans le Calvados, où était le cit. Malo à l'époque du 31 mai; qu'au surplus il n'était sorti de la Convention, et n'avait été proscrit que long-temps après.

le 31 mai ; que ses faits étaient notoires , et qu'en conséquence il était bien persuadé que le cit. Malo n'avait pu tenir un semblable discours , et qu'il n'avait besoin que d'une simple dénégation de sa part pour en rester convaincu.

» Le cit. Malo nia en effet ; tout fut fini sur cet objet. Il recommença alors ses plaintes , et le cit. Révellière observa les mêmes ménagemens.

» Tout-à-coup , prenant sans doute pour timidité et crainte de se compromettre , la modération que le directeur avait mis dans la conversation , le cit. Malo changea de ton : — Au surplus je m'en moque , dit-il. — Eh mais , et moi aussi , répondit le cit. Révellière. A l'instant , le cit. Malo s'appuyant d'un air menaçant sur la garde de son sabre , passe d'une manière insultante devant le cit. Révellière-Lépeaux , en disant : « Ge n'est pas au surplus un pareil triumvirat qui m'enlèvera mon honneur et mon état ; il ne sera bientôt plus à même de faire des actes arbitraires , son regne ne tardera pas à finir. »

» Le cit. Révellière-Lépeaux s'approcha de lui en le fixant avec fermeté , et le poussant dans son anti-chambre : « Eh quoi ! misérable , lui dit-il , parce que je vous ai parlé avec la plus grande douceur et les plus grands égards , vous avez l'insolence de me menacer chez moi les armes à la main ; vous ne savez donc pas que les sabres et les épaulettes ne m'épouvantent pas , et que je n'ai qu'une seule crainte au monde , celle de mal faire. Allez dire à tous ceux qui vous ressemblent , et qui veulent renverser la République ; allez dire surtout à vos généraux , et vous savez de qui je veux parler , que je me . . . d'eux comme de vous , qu'ils ne sont pas capables de m'intimider , car on ne parvient pas aisément à détourner de ses devoirs celui qui ne craint ni la mort , ni la misère ! Quant à vous , malheureux ! vous mériteriez que je vous fisse arrêter sur-le-champ , pour vous apprendre à venir porter l'insulte et la menace chez l'un des premiers magistrats de la République. Je veux bien cependant user encore d'indulgence avec vous ; mais retirez-vous sur-le-champ , et ne remettez jamais les pieds chez moi. Et sur-tout , je vous le répète , ne manquez pas de dire à vos généraux que je ne les crains pas plus que vous ; que rien ne me détournera du vu que j'ai fait de m'exposer à tout pour sauver la République , ou périr glorieusement avec elle. Sortez , et gardez-vous de jamais revenir. »

Le cit. Malo ne se le fit pas répéter ; il remonta à cheval , et partit au galop , sans même attendre l'ordonnance dont il était accompagné.

Le cit. Malo a été traduit devant les tribunaux.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADÉ 20 FRUCTIDOR, l'an cinquième de la République
(Mercredi 6 Septembre 1797, vieux style.)

P H I L O S O P H I E.

Le Chemin des Honneurs sous un Monarque ; ou la manière de devenir Feld-Maréchal (1).

LE comte de B*.*. était un militaire distingué par son civisme et par les services les plus éclatans. L'État et la cour, dont les intérêts ne sont pas toujours les mêmes, lui avaient également de grandes obligations. Dans une guerre longue et périlleuse, où deux nations civilisées oublièrent cent fois, non-seulement les principes de la morale, mais les plus simples

(1) Cette anecdote est tirée d'un Recueil où nous avons puisé plus d'une fois. L'auteur la donne pour véritable. Il paraît qu'elle concerne un général allemand qui vivait encore il y a peu d'années. Elle pourra rappeler, s'il en est besoin, à ceux de nos militaires dont on veut faire servir l'influence au rétablissement de la royauté, quel est le genre de service auquel, en cas de succès, il faut qu'ils se préparent pour parvenir aux honneurs. Ce service serait plus facile sans doute, mais aussi un peu moins glorieux, que ces belles campagnes de la Hollande et du Haut-Rhin, dont on admire encore l'éclat au milieu de tant d'autres et de plus grandes merveilles qu'a produites la guerre de la liberté.

Tomé XXX.

R

lois de l'humanité, il avait consacré fidèlement à sa patrie, sa fortune, son sang, toutes ses facultés; il avait été le seul général que l'ennemi craignît et respectât tout ensemble; devant lequel il prit souvent la fuite, et pour lequel cependant il conservât toujours de l'affection. — Car cet homme infatigable, qui dans le champ du carnage, combattait avec la fureur d'un lion, qui du visage le plus serein, affrontait les blessures et les périls, était après le succès un vainqueur toujours humain; maintenait parmi ses troupes la discipline la plus sévère; attaquait seulement les hommes armés, et jamais le citoyen, le cultivateur, l'artisan paisible; épargnait aux territoires envahis, tous les maux qu'il était en son pouvoir d'arrêter, et rendait ce court repos qui suit une grande bataille, plus utile à son parti que la victoire elle-même.

Au moment où je vais le prendre, il vieillissait. Mais sa gloire, ses dignités, sa fortune étaient en quelque sorte dignes de son mérite: il ne manquait point de loisir pour jouir de tous ces biens; et l'observateur sensible jouissait lui-même du spectacle d'un bonheur que la destinée semblait avoir épuré comme à plaisir.

Le titre de feld-maréchal et des revenus considérables lui donnaient une grande existence à la cour; mais il y passait peu de tems. Une belle maison de campagne était son séjour favori: c'est-là qu'il aimait à vivre avec ses souvenirs, avec ses livres, avec la nature qu'il avait toujours aimée, même au milieu du fracas des armes, et qu'il retrouvait avec ravissement dans un âge où le cœur et l'imagination sont presque toujours bien peu sensibles à ses jouissances.

Le prince le consultait quelquefois , et suivait toujours ses avis ; les courtisans lui faisaient tous la cour-bette ; il était chéri des gens de bien ; les soldats l'appellaient leur pere.

Mais ce qui le rendait plus heureux que tous ces avantages réunis , c'était son aimable famille. Il est vrai qu'elle n'était pas nombreuse ; un fils et deux filles la composaient toute entière. Mais les filles avaient épousé deux hommes d'un mérite distingué ; le fils , jeune encore , était colonel d'un beau régiment ; il se voyait par un mariage avantageux , possesseur d'une agréable fortune et d'un bien situé dans le voisinage de celui de son pere : et ce qui valait mieux encore , il ne s'efforçait pas en vain de ressembler à ce modele si cher. Jamais pere n'aima plus tendrement un fils : jamais fils n'eut plus de respect et de dévouement pour un pere.

Le jeune comte voulut faire des réparations à son château : il voulut l'aggrandir d'une aile toute entière , et décorer cette aile d'une très-belle salle. Les murs en devaient être couverts de peintures ; et le colonel choisit pour sujets , les événemens les plus remarquables et les plus glorieux de la vie de son pere. Il jugeait avec raison que de pareils tableaux seraient préférables aux tapisseries les plus riches , et plus glorieux que l'arbre généalogique le mieux éclairci. Le meilleur peintre qu'il y eût dans le pays en fut chargé ; et son travail réussit d'autant plus heureusement , qu'il était moins animé par l'appât du gain , et que l'idée d'attacher son talent et son nom à des faits vraiment dignes de vivre dans le sou-

R 2

venir, enflammait l'artiste d'un enthousiasme qui ne se commande pas, et qui sur-tout ne saurait se payer.

Ici, l'on voyait le comte jettant de ses propres mains, le drapeau de son régiment au milieu de la cavalerie ennemie, et par ce trait, renouvelé des anciens Romains, excitait ses troupes à une nouvelle attaque : là, dans le tumulte d'un assaut terrible, on le voyait oubliant son titre de général, donner l'exemple d'une valeur en quelque sorte furieuse, et se précipiter comme le dernier soldat, au milieu d'une forêt de bayonnettes et d'une grêle de balles et de boulets : plus loin, dans une chasse imprudente, il arrachait son prince des mains d'une troupe ennemie qui l'avait enveloppé à l'improviste : sur ce mur, le même prince le décorait du cordon de son ordre, et lui donnait le titre de maréchal : sur le mur opposé, le guerrier intrépide, atteint d'une balle, au milieu du combat le plus sanglant, tombait de son cheval, et dans sa chute indiquait encore les ennemis de la main, disant à sa troupe que c'était-là qu'il fallait continuer de marcher, sans s'inquiéter de lui : dans le tableau d'à-côté, on le voyait enfin signer la paix, qui devait rendre à sa patrie long-tems déchirée, le repos et le bonheur. — En un mot, quoique toute vaine flatterie fût soigneusement écartée de ces peintures, quelque part qu'on tournât les yeux, ils rencontraient un acte mémorable de la vie du digne vieillard.

Tout le plan du jeune comte fut exécuté dans le plus profond secret : et quand la salle fut en état de recevoir du monde, il y donna le plus beau repas à la compagnie la plus nombreuse et la mieux choisie.

Quel doux saisissement pour le père, quel spectacle, tout à-la-fois agréable et touchant, de se voir subitement environné de tant d'honorables souvenirs, et de lire la tendresse d'un fils dans le choix et dans la disposition de chaque tableau ! La nouveauté de l'objet, les félicitations et les vœux de tous les assistants, l'image de tant de scènes qui se retraçaient à son esprit dans tous leurs détails, le mélange du contentement le plus pur et de la modestie la plus naïve : tout cela réuni l'avait mis dans un trouble plus facile à deviner qu'à décrire. Il lui fallut un intervalle de quelques minutes pour surmonter son émotion et recouvrer l'usage de la parole. — Alors se tournant de la manière la plus amicale vers son fils :

« Puisque c'était là ton desir, tu as bien fait, lui dit-il, de me le taire : sans cela, j'aurais sûrement empêché ce qui maintenant ne saurait plus l'être. — Des reproches, si je t'en faisais, passeraient pour grimaces ; et je considère toute cette suite de tableaux, non comme un appât pour ma vanité, mais comme le tribut de ton respect filial... Mais... mais... (en prononçant ces mots, il secouait la tête avec un sourire équivoque).

— Eh quoi donc, mon père ?

— Je veux dire qu'il en est de cette biographie peinte, comme de toutes celles qui sont écrites sans le consentement et à l'insu du héros. On y néglige trop souvent telle ou telle circonstance, qui peut-être forme précisément le trait principal, c'est-à-dire qui sert de lien ou d'explication à tout le reste. Ici même...

A ces mots il s'arrêta tout court ; et l'expression tendre et paternelle de son visage fit place à certain sourire demi-satyrique. On le pria de terminer sa période : il s'y refusa long-tems ; mais enfin, vaincu par ces instances réitérées, il poursuivit : — Ici même, dis-je, si l'objet de ces tableaux est d'offrir l'abrégé complet de ma vie, il manque un trait héroïque qui méritait de n'être pas oublié ; un trait dont l'influence sur ma destinée a été si considérable, que sans lui vraisemblablement nous ne serions pas aujourd'hui réunis avec tant de gaieté, ou du moins nous le serions dans des circonstances bien différentes... Mon fils, fais-moi souvenir demain matin de t'en conter les détails en prenant le thé... Ce serait dommage qu'il fût perdu pour l'histoire.

— En vain de tous côtés pressa-t-on le maréchal de faire son récit sur-le champ, afin que toute la compagnie pût en profiter ; il persista dans son refus : et son visage restait toujours couvert du même sourire... Enfin, comme on s'aperçut qu'en insistant on devenait importun, il fallut bien renoncer à en savoir davantage pour le moment. On se mit donc à table sans que la curiosité générale fût satisfaite. Mais d'autres objets de conversation firent bientôt perdre de vue ce qui venait de se passer.

Cependant le jeune comte de B*.* n'avait pas oublié la moindre syllabe du discours de son père. Il n'oublia pas sur-tout le lendemain de lui rappeler sa promesse au moment du thé.

— J'y pensais, répondit le maréchal en riant : il est juste que j'acquitte ma dette. Mais auparavant, il faut que nous repassions dans la salle, et que nous y

repassions nous deux seuls. — En disant ces mots , il prit le chemin du nouveau bâtiment , et son fils le suivit avec beaucoup d'empressement et de curiosité.

Tu as , reprit le vieillard en entrant , terminé la suite des tableaux qui couvrent cette face de mur , par celui qui représente le monarque me donnant le cordon de son ordre et le bâton de maréchal. Mais il y a ici une faute considérable contre l'histoire ; car le peintre a réuni dans le même instant, des choses qui dans le fait se trouvent séparées par un intervalle de quinze années bien révolues , et qui ont eu lieu, non seulement sous deux princes différens, mais dans des circonstances qui n'avaient aucun rapport entre elles... Néanmoins passe encore pour cela ! — Mais l'endroit où ce tableau se trouve placé , semble indiquer au spectateur que le titre de seld-maréchal fut la récompense de quelqu'une de ces belles actions , ou de toutes à-la-fois ?...

— Sans doute.

— Et cependant rien de plus faux. Cette belle action , cette action glorieuse , cette action si bien récompensée , ne se trouve peinte ici nulle part.

— Comment mon pere ! aurais-je par oubli...

— Non point par oubli , mais par ignorance : et je te la pardonne aussi volontiers que ton étonnement. Tu étais encore un enfant quand je parvins au grade de seld-maréchal. Je ne t'ai jamais parlé de ce trait de ma vie , ni à personne au monde ; et même dans ce moment , avant de te le conter , assurons-nous bien que nous sommes seuls.

— Nous le sommes.

B 4.

— Repassons donc ensemble les diverses actions de ma vie ; et voyons quelle en a été la récompense... Ce bras estropié est le fruit de cette bataille où je jettai le drapeau dans les rangs ennemis avec un succès si complet pour notre armée. Déjà l'aile gauche était en fuite ; la droite commençait à céder ; celle-ci se précipita tout-à-coup en avant ; et l'autre se rallia bientôt avec beaucoup d'ordre. — Je n'occupais que le grade de major... J'y restai... Mon général, l'un des premiers qui, pour conserver leur chère personne, avaient donné le signal de la fuite, obtint une récompense éclatante pour ses exploits dans cette chaude journée... J'avais été fait prisonnier dans l'attaque, où j'étais tombé de cheval grièvement blessé : je guéris lentement et mal ; je fus oublié dans les échanges, et je ne redevins libre qu'en me rachetant de mes propres deniers.

— Comment !..

— (Le vieillard continue comme s'il n'avait pas entendu l'exclamation de son fils :) Je ne m'en souviens que trop bien sans le secours du tableau... La cicatrice que tu vois sur mon front me la rappelle suffisamment, cette forteresse qui nous coûta presque une campagne, et qui ne fut prise enfin, soit dit sans vanité, que par ma valeur, et conservée que par mes soins. — Conservée !.. Ah ! Je fus contraint de rougir mon épée du sang de nos propres soldats, pour arrêter les dévastations, les meurtres et le pillage... Tout cela me valut de la part du prince un beau remerciement en présence de la cour assemblée.. et le même jour, le commandement de la place nouvellement conquise fut donné au fils du premier ministre, en-

fant de dix-sept ans. Il est vrai que le prince m'accorda gracieusement le second rang sous ce petit garçon, et qu'il parut extrêmement étonné que je ne voulusse pas l'accepter.

Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, que j'évitai l'exil, ou une prison perpétuelle, dans cette même forteresse, après la paix, que j'avais, il est vrai, conclue avec beaucoup trop de précipitation, quoique muni de pleins pouvoirs : car, outre les autres conditions imposées à l'ennemi, j'oubliai d'en exiger la cession d'une langue de terre d'environ une douzaine d'acres avec quelques huttes de paysans, dans la crainte, sans doute fort ridicule, de voir la guerre durer un an de plus, et quelques millions d'argent, joints à quelques milliers d'hommes, sacrifiés pour la soutenir.

— Ô ciel ! mon pere ! que cela est odieux et méprisable !

— Laisse-moi donc continuer... Le bien va venir... N'as-tu pas vu la tabatière que me donna le prince, après avoir été sauvé par moi, dans cette trop fameuse partie de chasse ?.. Il s'était un peu compromis, je dois l'avouer... Une chasse à cours sur terre ennemie, et dans un moment où chaque villageois faisait contre nous le service d'espion ; où tout le monde prenait part à la guerre !... Mais j'avais aussi mes espions de mon côté, et un petit corps de troupes fideles... L'ennemi fut obligé d'abandonner sa proie ; et je reçus cette boîte, qui peut bien valoir une centaine de florins, en dédommagement d'un excellent cheval que j'avais eu tué sous moi, et qui valait au moins mille thalers. — Le chambellan qui s'était

mis à la poursuite d'un beau chien courant, mais qui malheureusement n'avait pu le ramener à son maître, devint grand maréchal de la cour, en récompense de ses *fidèles services*... On crut avoir remarqué dans moi quelques signes de mécontentement : on me donna cet ordre, dont la réception m'occasionna des dépenses considérables, mais qui ne m'apporta, et qui dans le fait ne pouvait m'apporter aucun avantage réel.

Tu deviens bien sérieux, mon fils ! tu le deviens plus que je ne voudrais. Augmenterai-je encore cette disposition en te disant que je suis resté quinze ans entiers ce que j'étais alors ?

— Quinze ans !.. Mais mon père ce fut peut-être volontairement, et par pur désintéressement de votre part ?

— Rien sans doute ne serait plus beau que de prendre ici le ton d'un philosophe qui s'oublie lui-même. Mais la vérité vaut mieux encore, quoique peut-être elle ait moins d'éclat. Ce ne fut pas volontairement, car ma tendresse pour ma famille me faisait désirer de l'avancement... Je fus tout simplement oublié, attendu qu'il y avait des courtisans qui, s'ils n'avaient pas plus de titres, étaient plus heureux à les faire valoir; attendu que le prince, dont j'avais plus d'une fois garanti la vie, la gloire, la tranquillité, était mort sans avoir rien fait pour moi, et que son successeur, en montant au rang suprême, regarda tous les services rendus à l'État avant lui, comme déjà suffisamment récompensés...

Qui, mon ami, las de vaines promesses et d'espérances tous les jours plus trompeuses, je songeais sé-

rieusement à donner ma démission, à chercher la retraite, à m'ensevelir dans l'obscurité de la campagne et d'une parcimonie nécessaire... quand tout-à-coup, le sort me fournit l'occasion d'un exploit qui devint le fondement de ma fortune et de mon élévation.

— Et cet exploit?.. Je vous en conjure, mon pere, parlez sans ambiguité... — Cet exploit?...

— (Le pere sourit en reprenant.) Il serait facile de le peindre.. une riviere assez large... sur le bord, quelques dames en pleurs et poussant des cris... moi, à cheval au milieu du courant; et dans mes mains un chien de manchon tout dégoûtant et à demi-noyé... n'est-il pas vrai? Le sujet est simple; les personnages ne sont pas trop nombreux?

— Quoi! mon pere! sérieusement! ce serait à la conservation d'un petit chien, que vous devriez?..

— C'est justement cette action glorieuse, qui fit plus pour mon avancement, que mon sang répandu dans tant de batailles, qu'un service assidu de trente années entieres, passées souvent dans les angoisses et les anxiétés, que les soins de tant de jours et les veilles de tant de nuits... Il me serait facile d'augmenter ton étonnement, en te décrivant le chien en question: borgne, galleux, triste, également désagréable par sa forme et par sa couleur; en te faisant l'histoire de sa maîtresse, en te disant de quel égoût elle était sortie, en te peignant sur-tout ses qualités personnelles. Mais un récit en regle vaut mieux que toutes ces peintures étranglées. Écoute-moi donc.

Un matin, je me promenais à cheval, très-pensif. Une place de feld-maréchal venait de vaquer par la mort de F**. Beaucoup de prétendants la sollicitaient.

J'étais du nombre ; j'étais le plus âgé, et, j'ose le dire, le premier par mes titres : mais je voyais clairement que ma demande serait infructueuse ; car le ministre K^{te}. était alors plus puissant dans l'État que le monarque lui-même, qui déjà plusieurs fois avait sacrifié ses propres amis aux amis de son favori. Celui-ci paraissait, il est vrai, porté pour moi : mais je savais que pour en obtenir quelque chose, il fallait le flatter ; et j'étais trop fier pour faire ma cour à un homme qui tremblait encore sous la férule du précepteur, quand déjà je passais une grande partie de ma vie au milieu du sifflement des balles et des boulets, au milieu du cliquetis des épées et des bayonnettes. L'esprit de prophétie ne m'était pas nécessaire pour prévoir d'avance le résultat de mes sollicitations.

Tandis que j'allais lentement en réfléchissant à cette affaire, j'entends devant moi le bruit d'une voiture : la voiture passe, et j'y vois la maîtresse de ce m^{me} favori ; une créature qui de femme-de-chambre, et de bien pis, était devenue la souveraine absolue de son maître ; belle à la vérité, mais d'un esprit et d'un caractère fort au-dessous du médiocre. Elle me rendit mon salut avec beaucoup d'indifférence. — La voiture poursuivit sa route, et s'arrêta bientôt à quelques centaines de pas de là, près de cette ferme hollandaise, située, comme tu dois le savoir, sur le bord de la rivière. Pour ne pas faire une seconde fois la même rencontre, je voulus tourner sur la gauche, et faire prendre à mon cheval un chemin qui conduit dans la campagne ; quand des cris de douleur et d'effroi vinrent frapper mon oreille. Ils partaient du groupé des dames descendues de la

voiture. Je vis ce groupe dans un état de désordre et d'inquiétude : je pensai qu'il leur était arrivé quelque malheur ; et par une impulsion bien naturelle , je volai comme l'éclair à leur secours. En m'apercevant, la maîtresse de son excellence courut à moi, avec les gestes et l'expression d'une angoisse qu'il me serait impossible de peindre. — Ah ! monsieur le général, s'écria-t-elle du plus loin qu'elle me vit, je vous prie ! je vous conjure ! secourez-moi !.. Mon pauvre petit favori.... il est là.... il est tombé dans l'eau... il n'en peut pas sortir... nous ne pouvons pas aller à lui... il va se noyer... le courant... Monsieur le général ! je vous conjure !

— Sans plus longue réflexion, et même sans penser à charger de cette grande affaire , comme je le pouvais sûrement , la personne , à qui peut-être elle convenait le mieux, mon palefrenier, je poussai mon cheval au milieu du courant , je saisis le pauvre favori qui , quelques momens plus tard , aurait disparu pour toujours , et je le remis à sa maîtresse... Ici la scène devint assez comique. La mère la plus tendre en revoyant son fils chéri , qu'elle croyait cru mort dans une bataille , eût à peine égalé les transports de joie de cette femme passionnée. Les remerciemens et les vœux empressés de la compagnie ; le risible combat entre la joie de caresser l'animal tout dégoûtant, et la crainte de mouiller les robes et les jupons ; ce tumulte et ce mélange de cris et de narrations sans ordre , qu'une joie imprévue , un grand péril évité ne manquent jamais d'arracher aux personnes sans présence d'esprit et sans tête : tout cela, dis-je, faisait véritablement le plus singulier charivari.

être utile : nous nous contenterons , autant que les bornes de ce journal peuvent le permettre , de rassembler ici quelques détails et fragmens de ce recueil , qui suffiront pour en donner une juste idée à nos lecteurs , en les renvoyant pour le reste à l'ouvrage même. Et c'est-là peut-être la méthode la plus judicieuse et la meilleure , plutôt que ces louanges fades qui avilissent le prôneur ; ou pis encore , plutôt que ces critiques personnelles et scandaleuses , qui déchirent et déshonorent trop souvent la république des lettres.

On a dit ingénieusement , que l'équitation est pour les Anglais , ce que la musique est pour les Italiens ; que l'exercice du cheval les remue , chauffe et reveille ce caractère froid , sombre , et naturellement porté à la mélancolie , et au spleen qui les tuent ; que cet exercice prévient , suspend ou guérit les effets de cette mélancolie meurtrière ; en un mot , que cet exercice favori de l'Anglais est devenu chez lui un besoin habituel , et un remède pour sa santé.

Si des courses de chevaux par-tout sont intéressantes , on juge bien qu'elles le sont davantage en Angleterre , pour des hommes qui aiment passionnément ces animaux , qui en font une étude particulière , et qui vivent pour ainsi dire avec eux....

Les courses en Angleterre ont lieu au printemps et à l'automne : les plus célèbres sont celles d'Epsom et de New-Market. On pese les équipages pour que la charge soit égale. Deux courses sur trois gagnent le prix. Le coursier vainqueur arrivé au but , peut à peine se tirer de la foule qui le félicite , le caresse et l'embrasse avec une effusion de cœur dont il faut

avoir

avoir été témoin pour l'imaginer. On ne se borne pas à ces hommages passagers, toutes les maisons des gentilshommes campagnards, toutes les auberges sont tapissées de portraits des chevaux peints ou gravés sous diverses attitudes de force ou de souplesse, avec l'indication des victoires qu'ils ont remportées, leurs noms, ceux des piqueurs qui les ont formés, et ceux des seigneurs à qui ces chevaux appartiennent. En marge, est dressée leur généalogie du côté paternel et maternel, la plupart d'origine arabe.

Il se fait des paris pour plus de cent mille guinées dans une saison. Tel de ces chevaux a coûté d'achat cinq mille guinées; tel en a gagné vingt cinq mille. Tel va plus vite que le vent. La vitesse du vent le plus impétueux en Angleterre, n'est que de 66 pieds anglais par seconde, et *le Germain* a parcouru en quatre minutes un espace de quatre milles anglais.

En 1745, M. Thornill paria de faire 72 lieues en France en 15 heures. Il se mit en course, monta successivement quatorze chevaux, dont il en remonta sept pour la seconde fois, et fit sa course en 11 heures 31 minutes....

Ces coureurs qui ne portent point, et dont on ne se sert que dans ces occasions brillantes, ont une éducation toute particulière, très-suivie, très-soignée et très-coûteuse. Ces chevaux qui font l'honneur des plus beaux haras, et la gloire des concours, qui d'ailleurs pourraient se prévaloir d'une illustre origine, d'une multitude de quartiers de noblesse; l'imagination se figure d'abord ces coursiers fiers de tant d'avantages, la tête élevée, du pied frappant

la terre, semblant défier leurs rivaux au combat, et par leur démarche et leur attitude imposante et superbe, dédaignant la roture. On se trompe. Ce sont les créatures les plus simples et les plus modestes. « Les coureurs antiques et modernes, dit Groslet, » semblables à cet égard à beaucoup de gens de » mérite, s'annoncent et se présentent très-mal. Ils » sont absolument efflanqués, et la tête qu'ils portent » en avant au bout d'un cou très-allongé, leur en- » leve toutes les grâces, dont la première d'un cheval » est de bien porter sa tête... »

Les Grecs, et après eux les Romains, eurent leurs courses à cheval et en chars. Celles à cheval se faisaient à poil et sans étrier. On aimait sur-tout celles où le cavalier menait un second cheval en laisse, et sautait de l'un à l'autre en courant. Les Italiens et les Anglais modernes les surpassent de beaucoup en vitesse.

Les courses en chars ne servaient que dans les fêtes publiques. Le char était une espèce de coquille ornée de peinture et de sculpture, montée sur quatre roues, dont celles de devant étaient plus hautes que celles de derrière. La course à quatre chevaux de front était la plus magnifique. A l'extrémité de la carrière se trouvait une borne de pierre, élevée d'environ deux pieds. L'adresse des conducteurs de chars consistait à doubler cette borne fatale de si près, que le moyen de la roue la ratât sans s'y heurter; et dans la vitesse à arriver le premier à la barrière d'où l'on était parti. La borne n'était pas le seul danger; souvent un cheval venait à s'abattre, un char à être accroché par un autre, et leur mul-

titude augmentait encore le péril. A Rome, on donnait en un jour, le spectacle de cent chars à quatre chevaux dans le grand cirque, et l'on en faisait partir jusqu'à vingt à-la-fois, etc. etc.

Nous terminerons ces différens petits détails, par un morceau plus considérable : *Différences remarquables de l'origine et du but des jeux publics chez les anciens et chez les modernes.* Il donnera à nos lecteurs, mieux que ce qui précède, une idée de la manière de juger et d'écrire de l'auteur de ce Recueil.

« Pour faire une juste comparaison des jeux publics des anciens et des modernes, il faut remonter à leur origine; à l'époque où les premiers jeux (les jeux olympiques) furent institués par Hercule. Il est à observer que ce fut dans les premiers âges de la Grèce, dits fabuleux; dans des siècles encore grossiers, où les lois étaient sans vigueur, ou plutôt n'existaient point encore; où la valeur et la force décidaient du sort des peuples et des empires. Dans ces tems malheureux, les premiers héros qui réprimaient la violence, la rapine et le brigandage, qui purgeaient les habitations des hommes de tous ces fléaux destructeurs qui les infestaient; ces premiers héros étaient appelés les bienfaiteurs et les divinités tutélaires du genre humain. Dans ces premiers siècles, la bravoure, la force et l'adresse étaient regardées comme les premières vertus des hommes. De là, cette ardeur des anciens pour tout ce qui pouvait contribuer à les augmenter; cette passion pour les exercices gymnastiques où brillaient la force et l'adresse du corps, et qui le rendaient plus agile,

plus souple et plus vigoureux. De là, cette émulation pour les luttes de tous les genres, où les héros où les princes les plus célèbres aimaient à se disputer. C'est donc à ces premières idées que les jeux publics durent leur naissance ; et voilà pourquoi ils furent tant en honneur dans la Grèce ; puis, et par leur exemple, chez les anciens Romains.

» Depuis, nos mœurs, nos modes et nos goûts ont bien changé. L'usage de la poudre à canon, et une tactique militaire bien différente ; la multiplicité de la perfection des arts et des métiers, qui ont multiplié à l'infini, chez les modernes, les aisances et les commodités de la vie, et qui exactement en font tout l'agrément et le bonheur ; depuis, le commerce (à-peu-près nul chez les anciens) et qui fait aujourd'hui la richesse d'une nation, richesse qui est le nerf de la guerre, et qui lui assure entre tous les autres peuples, la prépondérance : tous ces changements survenus depuis les anciens jeux, ont bien changé les idées des modernes à leur égard.

» Chez les modernes (et ce n'est point un mal) l'origine et le but des courses de chevaux est d'être utile, est d'encourager une branche d'économie rurale et commerciale.

» Chez les anciens, l'éclat, la pompe et la somptuosité des jeux publics qui s'exécutaient avec une magnificence incroyable, en faisaient une fête générale et solennelle : c'était la fête de toute une nation. Chez les modernes, c'est une fête partielle d'un canton ; c'est la fête d'Epsom, de New-Market, de la Grande-rue de Rome, du Champ-de-Mars.

» Dans les courses de chevaux et de chars des a-

dens, où l'arène était semée de dangers, et presque toujours jonchée de débris, où la borne fatale et si désirée était une source de chagrins et d'écueils ; c'était l'adresse des écuyers, l'habileté des conducteurs de chars, qui attachaient l'œil des spectateurs (1). Aussi, dans ces luttes difficiles et brillantes, c'étaient les écuyers qui avaient monté les chevaux ou conduit les chars, qui étaient les vainqueurs, et qui remportaient les couronnes.

« Chez les modernes, il en est tout autrement : et

(1) Ce n'est point que l'arène anglaise, jusqu'ici la plus célèbre chez les modernes, soit exempte de tout danger. On y a vu quelquefois des cavaliers renversés et dangereusement blessés. Aussi la plupart des jeunes seigneurs anglais abandonnent-ils le soin, les risques et la gloire de monter leurs chevaux de course, à des piqueurs les plus habiles. Quelquefois la rapidité de ces courses est telle qu'elle ôte au cavalier la respiration. Pour obvier à cet inconvénient, et pour couper l'air, l'écuyer, presque entièrement penché sur le cou du cheval, tient le manche du fouet fixe en avant, ou le remue devant sa bouche.

Sans avoir besoin de toute l'habileté nécessaire dans les hyppodromes des anciens, l'écuyer anglais cependant doit la victoire à la connaissance qu'il a de son cheval ; à la direction qu'il lui donne, en le poussant ou en le ménageant à propos ; et sur-tout, à l'art de calculer l'action de ses rivaux : d'où il arrive que les coursiers les moins avancés aux deux tiers de la course, très-souvent sont les premiers qui ont atteint le but : et c'est là ce qui augmente encore le doute, l'incertitude et l'intérêt de ceux qui ont fait des paris considérables. (*N. de l'A.*)

À bien dire, ce sont en Angleterre les chevaux l'Éclipse, Sterling, Childress, Godolphin qui ont été les triomphateurs de ces concours. On en doit dire autant des coursiers qui en Italie et en France ont eu l'avantage sur leurs concurrens. Par cette raison, la vraie manière de juger ici ces nouveaux jeux, n'est point de dire telle personne a remporté le prix de la course à cheval sur ses huit ou douze rivaux ; mais de calculer, de préciser l'espace du terrain, et le tems mis à le parcourir. Alors, ce ne sera plus un simple défi de particuliers à particuliers, mais de nation à nation : ce sera chez nous une émulation bien louable entre la France, Rome et Londres, dans laquelle jusqu'ici les Anglais, il est vrai, ont eu l'avantage, mais que nous pourrions par la suite peut-être surpasser. Les choses, on le sait, les plus considérables et les plus surprenantes ont eu de faibles commencemens. Cette Rome antique, si riche, si brillante, si somptueuse du nom des premiers empereurs, qui abondait en sculptures, en vases fins et recherchés, en statues parfaites de métaux les plus précieux, avait commencé par des statues grossières et imparfaites, en simple bois de cèdre ou de chêne, des premiers rois du Latium.

Quin etiam veterum effigies ex ordine avorum

Antiqua à cedro.

[*Æn. VII, 377.*]

„ Au reste, ce n'est ni l'éclat, ni le faste, ni l'étendue d'un Empire, mais la justice et la vertu qui sont le bonheur d'une nation. „

Nous avons donné une certaine étendue à ce

Extrait, en raison des circonstances et de l'intérêt du moment, à la veille des jeux prochains au Champé de-Mars (1).

E. B. L. N.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

On s'aperçoit enfin de la renaissance des études ; les solennités scolaires reprennent de l'éclat ; la distribution publique des prix des écoles centrales de Paris , faite à l'école du Panthéon , par l'administration du département de la Seine , a ranimé l'émulation des élèves , affermi la confiance des familles , réjoui les amis des lettres et satisfait le gouvernement.

On a remarqué dans cette distribution que les boursiers conservent leur antique supériorité. Le plus grand nombre des prix de l'école du Panthéon , dont ils ont mérité les cour, a été pour eux. On sait que cette belle institution a été sauvée du naufrage révolutionnaire ; que la Convention nationale ayant décrété que les bourses seraient conservées , et que les boursiers continueraient d'être nourris aux dépens de l'Etat , ils ont été réunis dans le ci-devant collège de Louis-le-Grand , aujourd'hui collège de

(1) En effet, cet Extrait avait été composé et remis à l'imprimerie à la veille des derniers jeux ; mais d'autres articles contemporains , et qui occupaient déjà une place dans le journal , ont fait différer celui-ci. Au reste , il y aura , dit-on , de nouvelles sources inépuisables.

l'égalité ; que le gouvernement constitutionnel depuis son établissement s'est particulièrement occupé de cette maison , dans laquelle sont maintenant près de 500 élèves de la patrie ; qu'enfin , par une loi récente, les biens affectés aux fondations des bourses, ont été assimilés à ceux des établissemens de charité et renvoyés à leur première destination.

Le Corps législatif peut se féliciter de cet acte de bienfaisance et de justice. L'institut des boursiers en dès à-présent , et sera bien plus encore dans la suite, le centre , la pépinière , la métropole des études françaises.

Le nouveau ministre de l'intérieur , François (de Neufchâteau) , dont la nomination a donné de si grandes espérances à l'instruction publique , vient de prouver que ces espérances ne seront point vaines , et que cette maison sur-tout excite sa sollicitude et appelle tout son intérêt. Il a voulu présider à la distribution des prix , encourager par sa présence les maîtres et les disciples , et donner aux couronnes , en les distribuant lui-même , tout le prix qu'elles doivent avoir dans un établissement républicain et littéraire , présentées par un ministre ami de la République et ami des lettres.

Il relevait à peine d'une forte attaque de goutte ; c'était sa première sortie ; il a paru marchant encore avec effort , et cet effort même était une preuve touchante de l'importance qu'il attache à ces intéressantes cérémonies. Il était accompagné du directeur général de l'instruction publique. Une députation assez nombreuse de trois classes de l'Institut national de France , et plusieurs députés des deux Conseils

assistaient à la fête : les directeurs , les surveillans , les professeurs en faisaient en quelque sorte les honneurs aux parens , et sur-tout aux mères et aux sœurs des élèves qui devaient être couronnés.

Le cit. Champagne , directeur , a développé , dans un discours étendu , le système d'instruction suivi dans la maison , les degrés par lesquels elle s'est relevée d'une destruction presque totale à ce commencement de prospérité , et enfin les fruits que la patrie doit en attendre , et les devoirs imposés à ceux qui y sont admis. Il avait fait un juste éloge du soin particulier que le cit. Benzezech en a pris pendant son ministère.

François (de Neuchâteau) , dans une réponse improvisée et pleine de justesse , d'élégance et de sensibilité , s'est plu à répéter cet éloge ; il s'est engagé à prendre les mêmes soins , et à tenir tout ce que son prédécesseur a promis.

On a procédé ensuite à la distribution des prix. Mathématiques , histoire naturelle , grammaire , langues anciennes , écriture , dessin , telles ont été les branches d'enseignement mises au concours ; et pour chacune , il y a eu de premières et secondes couronnes , des *accessits* , des mentions , les unes honorables , et les autres contenant une censure ; celles-ci faites avec mesure et ménagement , propres à ramener et à relever le courage , non à l'abatre et à l'avilir.

Les dessins qui avaient obtenu le prix et ceux qui en avaient approché le plus , étaient exposés dans la salle. Ils prouvent des dispositions marquées et de très-bonnes études ; et si , dans les autres facultés

les élèves sont à proportion d'aussi grands progrès, la République peut fonder sur cet établissement les plus grandes espérances.

Le ministre embrassait et couronnait, chacun des vainqueurs, qui traversaient la salle au milieu des applaudissemens de leurs camarades. Heureux âge où l'on est applaudi sincèrement par ses rivaux, même lorsqu'on les a vaincus. La plupart de ces enfans ont les figures les plus heureuses, et un ton de bonne éducation et de modestie, qui fait l'éloge de leurs maîtres. Plusieurs portent des noms chers à la patrie, et qui, à la honte des patriotes, ne sont plus prononcés avec gloire que dans les triomphes scholastiques des enfans, tandis qu'ils devraient l'être dans des fêtes solennelles, consacrées à la mémoire des pères.

De ce nombre, sont le jeune Valazé, fils de celui qui, condamné à mort avec les vingt-deux députés républicains, voulut, en se frappant lui-même, mourir de la main d'un homme libre; et le fils de ce vertueux Philippeaux qui paya de sa tête le courage de dire la première vérité sur l'horrible guerre de la Vendée.

En entendant le nom du premier, le ministre de l'intérieur s'est écrié : Ah ! son père était mon camarade de captivité à la Bastille. Mon enfant, lui a-t-il dit, en le serrant dans ses bras, j'ai totalement aimé votre malheureux père; j'ai été témoin de son courage et de ses souffrances. Que je suis charmé de l'être des succès de son fils ! Philippeaux, beaucoup plus jeune, l'a encore plus vivement ému. Il l'a tenu longtemps serré contre sa poitrine, et il

a fondu en larmes. Cette scène attendrissante a profondément touché toute l'assemblée, et quelques pleurs ont du moins honoré la mémoire de l'homme de bien.

Parmi les membres de l'Institut national, était le respectable Vien, le restaurateur du bon goût de la vraie peinture en France, et qui, plus qu'octogénaire, conserve toute sa chaleur pour ce qui intéresse le progrès des arts.

Le ministre, après avoir couronné celui des élèves qui a obtenu le premier prix de dessin, lui a montré ce patriarche de la peinture : Allez, lui a-t-il dit, mon enfant, allez demander au cit. Vien la permission de l'embrasser, cela vous portera bonheur.

Ceux qui se souviennent encore qu'il y a eu un ancien régime, assurent que les ministres ne savaient point alors dire de ces choses là.

Celui-ci, pour achever dignement la journée, a invité à dîner les cit. Hebert et Champagne, et ceux des élèves couronnés dont ils avaient à tous égards le plus lieu d'être contents. La franchise et la cordialité ont présidé à ce repas, et il a été permis aux jeunes convives d'être enfant, au milieu des encouragemens qui doivent les aider à devenir des hommes.

L'existence rendue aux biens de cette maison des boursiers, engagera peut-être à y échafauder une administration plus ostentatoire que celle sous laquelle elle a été conservée, s'est accrue, et commence à reflourir; mais nous doutons que l'on fasse rien de mieux pour y régénérer l'émulation, l'instruction, le patriotisme et les mœurs.

M O R A L E.

Traduction d'une lettre originale de FRANKLIN , à JOHN ALLEYNE Esq., sur les Mariages entre jeunes gens.

Craven Street, 9 auguste 1768.

M O N C H E R A M I ,

Vous desirez que je vous communique mes réflexions impartiales sur les mariages entre jeunes gens, afin de vous mettre, à portée de répondre aux nombreuses critiques que des personnes à vues courtes ont faites du vôtre. Vous pouvez-vous rappeler que lorsque vous me consultâtes à ce sujet, je vous dis que la jeunesse de part et d'autre ne me semblait point devoir être un obstacle, et que si je voulais en juger par les mariages que j'ai pu observer, j'étais fondé à croire que les personnes qui se mariaient jeunes avaient plus de chances de faire d'heureux ménages.

Les caractères, les habitudes des jeunes gens ne sont pas aussi opiniâtres, aussi *roides* que chez les personnes faites; ils se forment plus aisément l'un sur l'autre; ils s'accoutument ensemble; et de là bien moins de dégoûts, bien moins de querelles. La jeunesse, à la vérité, possède peu de cette prudence, de cet esprit de suite, nécessaire pour conduire une maison; mais précisément à cette époque, des parents, des amis plus mûrs, sont encore tout proches, et peuvent, par d'utiles conseils, suppléer à l'inexpérience de l'âge. D'ailleurs, le mariage lui-même

forme les jeunes gens à cette vie réglée et bien employée, sans laquelle ils sentent facilement qu'ils n'ont qu'une chaîne d'infortune à redouter; et c'est ainsi qu'ils évitent de tomber dans des erreurs, ou bien de former des connaissances qui auraient ruiné à jamais leur santé, ou leur réputation, ou peut-être toutes les deux.

La prudence peut, à la vérité, dans des circonstances particulières, engager de certaines personnes à différer le moment de former ce lien; mais en général, lorsque la nature nous a rendus propres à cet état, il faut écouter ses conseils; la présomption est en sa faveur: elle ne se trompe gueres.

Les mariages qui se font tard ont un désavantage, c'est que les enfans qui en proviennent ont moins d'espérance de conserver leurs parens jusqu'à leur parfaite croissance. Il y a un proverbe espagnol qui dit : *Les enfans qui viennent tard sont orphelins de bonne heure*. Et quel triste sort pour des enfans ! Chez nous, en Amérique, les mariages se font en général dans le matin de la vie; nos enfans sont établis vers notre midi; et le soir notre Besogne est faite: nous achevons nos jours dans un loisir tranquille et avec un esprit content. Nous avons aussi beaucoup plus d'enfans; et comme nos femmes mettent une sorte de gloire à les nourrir et à les élever elles-mêmes, il en meurt beaucoup moins; aussi les progrès de notre population excèdent-ils ceux des États les plus florissans d'Europe.

Mon ami, je suis bien aise que vous soyez marié, et je vous en félicite de tout mon cœur; dès-à-présent je suis certain que vos facultés morales et phy-

siques ne peuvent qu'être employées d'une manière utile pour votre pays ; et vous vous êtes mis à l'abri des maux qu'entraîne le célibat, état fâcheux, et dont une fois qu'on y est décidément lancé, on ne sort pas si aisément qu'on pourrait le croire.

Un célibataire est un être qui n'est pas achevé ; c'est un seul tome d'un ouvrage en deux volumes, qui vaut moins que la moitié de l'ouvrage ; c'est une seule lame d'une paire de ciseaux, dont on ne tire aucune utilité, et qui peut faire beaucoup de mal.

Faites mes complimens sincères à votre femme, et dites-lui que je fais des vœux pour son bonheur. Je suis vieux, je suis pesant, sans cela j'irais les lui porter moi-même.

Encore quelques mots ; j'userai sobrement du privilège du vieillard : celui de donner quelques conseils à ses jeunes amis. Respectez toujours votre femme, vous serez respecté vous-même, non-seulement par elle, mais par tous ceux qui verront comment vous agissez. Qu'il ne vous échappe jamais une expression, je ne dis pas de mépris pour elle, mais une expression qui indique qu'elle vous inspire peu de considération, fût-ce en badinant. Un badinage grossier dégénère souvent en querelle, et il en résulte, si cela se répète, une aigreur habituelle, une antipathie quelquefois incurable qui bannit pour toujours de la vie les douceurs dont elle devrait être semée.

Soyez appliqué dans l'état que vous avez embrassé, et vous y deviendrez savant ; soyez industrieux et frugal, et vous deviendrez riche ; soyez sobre dans vos plaisirs, et vous resterez bien portant ; soyez

vertueux , et vous serez content. Je ne dis pas que vous serez nécessairement tout cela ; mais avec une telle conduite, vous aurez plus de chances en votre faveur pour l'être.

Que le ciel bénisse vous , votre femme et vos entreprises.

Je suis votre ami vraiment affectonné.

BENJAMIN FRANKLIN.

A N E C D O T E S.

DANS un département éloigné, une jeune personne jolie et très-aimable, fut, il y a quelques mois, recherchée et demandée en mariage par un jeune homme riche et bien né. Les parens consentirent, mais à condition que ce serait en face d'église, devant les *bons prêtres*, et non devant la municipalité; toutes ces formes des jacobins n'étant point du tout à l'usage de cette famille fidèle aux us et coutumes de nos peres. Le jeune homme fort amoureux consent à tout; la messe, l'anneau, l'offrande, rien n'est oublié. Il emmene chez lui sa légitime épouse, et savoure pendant un ou deux mois, tous les charmes de cette jouissance nouvelle. Au bout de ce tems, il marque moins d'empressement; bientôt il se refroidit tout-à fait; enfin, il renvoie la belle à ses parens, et leur écrit qu'il est très-reconnaissant de la permission qu'ils lui ont donnée, et très-fâché qu'ils n'aient pas voulu que leur fille devînt sa femme; mais qu'ils n'ignorent pas qu'il n'y a plus de mariage en France, s'il n'est revêtu des formes

prescrites par la loi ; que le reste peut satisfaire la piété, mais ne fait rien pour l'état civil ; que ce qui s'est passé entre leur fille et lui, n'empêchera pas sans doute d'autres hommes d'aller à la messe avec elle ; mais que s'ils veulent enfin la marier, il faudra tôt ou tard que la municipalité s'en mêle.

Les parens furieux d'abord, honteux ensuite, e reconnu qu'il n'y avait rien à faire ; mais que c'éta payet un peu cher une leçon sur le code civil.

DANS la même ville, la bonne compagnie meurt comme elle se marie, *mors majorum*. Un cimetière, béni par les *bons prêtres*, est à quelque distance des murs où l'on enterre les gens comme-il-faut, sans faire enregistrer leurs noms devant ses polissons à écharpe tricolore, que les terroristes appellent municipaux. Une femme riche étant morte dernièrement, reçut tous les honneurs de la sépulture catholique. Sa famille prit le grand deuil, et fit tous les préparatifs pour le partage d'une succession opulente. Tout allait le mieux du monde, quand la municipalité publie une nouvelle liste d'émigrés, sur laquelle était portée la pauvre défunte, soutient que tout ce deuil n'est que simagrées, qu'il y a fait d'émigration, et qu'en conséquence la République met opposition à tout partage et toute aliénation de biens. La famille veut plaider ; elle produit l'*entrait mortuaire* ; mais qu'est-ce que cela prouve ? Où est l'*acte* ? C'est-là ce qu'on lui demande, et qu'elle ne peut produire. En attendant, la maudite liste est-là : comment se faire rayer quand on est mort ? Un émigré vivant serait moins embarrassé.

UN

UN pâtissier de Ferrare, connu de tout le monde, fut cité au tribunal de la sainte-inquisition, pour avoir avancé, sans s'en douter, des propositions hétérodoxes. Après qu'il eut gémi quelques jours dans un cachot obscur, le R. P. inquisiteur suivant un mouvement de gourmandise et d'humanité, le fit sortir de sa prison, et le condamna à travailler pendant quelques jours dans sa cuisine. Le pâtissier, reconnaissant, ne négligea rien pour satisfaire le goût délicat du pere inquisiteur, et réussit si bien, qu'il obtint la liberté de se promener dans le cloître. Un jour, en traversant un corridor, il l'aperçut qu'une des chambres du saint-office était ouverte. Il ne put résister à sa curiosité; il porta un pied téméraire dans ce lieu redoutable, et à peine eut-il fait quelques pas, et marché sur une pierre quarrée, qu'il vit derriere lui sortir de terre la figure du diable. Tout autre serait mort de peur; mais le pâtissier, véritable esprit fort, reconnut que la pression de la pierre avait causé l'apparition diabolique; ce dont il s'assura, en posant de nouveau le pied sur la pierre quarrée. Pendant qu'il s'amusa à faire jouer cette machine monacale; le véritable diable, je veux dire le pere inquisiteur, parut: ce fut alors que le pauvre pâtissier faillit mourir de peur, et se crut perdu sans ressource. Il fut en effet traîné dans son cachot, où il aurait fini ses jours, s'il n'avait eu le bonheur de rencontrer un inquisiteur si humain. Le bon pere se contenta de lui faire expier son crime par plusieurs mois de prison, de priere, de jeûne et de discipline involontaire, et après lui avoir fait prêter mille sermens, qu'il ne parlerait

Tome XXX.

T

point de ce qu'il avait vu, et l'avoir assuré qu'il serait revêtu du *sambenitto*, s'il y manquait, l'inquisiteur le frappa de sa verge magique, et le rendit *aux vivans*.

On peut bien croire que le pâtissier a religieusement observé sa promesse, tant que le tribunal incendiaire a existé; il a depuis raconté son histoire; on a fait de grandes recherches pour trouver le diable, et il a été enfin heureusement déterré.

P O È S I E.

SOCRATE ET GLAUCON.

DIALOGUE TIRÉ DE XÉNOPHON.

Memorabilium Socratis, lib. III, cap. 8.

T OI qui fus en ton tems le plus sage des hommes,
 Tu le serais encor dans le tems où nous sommes,
 Bon Socrate, ou plutôt tu serais parmi nous
 Le seul sage, au milieu d'une bande de fous.
 Hélas ! que dirais-tu du bon peuple de France ?
 Que de celui d'Athènes il a bien l'inconstance ;
 Qu'avec fureur toujours embrassant chaque excès,
 L'exagération est le vrai mal français ;
 Mais n'allons pas du siècle entamer la satire ;
 Elle serait trop longue, et j'aurais trop à dire ;
 Voyons comment Socrate instruisait certain fat
 Qui voulait s'emparer du timon de l'État.

Glauccon avait trente ans, bon air, belle figure ;
 Mais parmi les présens que lui fit la nature,

Elle avait oublié celui du jugement.

Glaucou se croyait fait pour le gouvernement.

Pour avoir eu jadis un prix de rhétorique ,

Il s'estimait au monde un personnage unique ;

Sitôt qu'à la tribune il s'était accroché ,

Aucun effort humain ne l'en eût détaché.

Parler à tout propos était sa maladie.

Socrate l'abordant : Plus je vous étudie ,

Plus je vois , lui dit-il , le but où vous visez.

Votre projet est beau , s'il n'est des plus aisés.

Vous voulez gouverner ; vous desirez qu'Athènes

De l'État en vos mains remette un jour les rênes ?

— Je l'avoue. — Et sans doute à vos concitoyens

Vous paierez cet honneur ; en les comblant de biens ?

— C'est-là tout mon desir. — Il est louable , et j'aime

Que l'on serve à la fois sa patrie et soi-même.

A ce plan dès long-tems vous avez dû penser ;

Par où donc , s'il vous plaît , comptez-vous commencer ?

— Glaucou reste muet , contre son ordinaire.

Il cherchait sa réponse. — Un très-grand bien à faire ,

Ce serait , dit Socrate , en ce besoin urgent ,

Dans le trésor public d'amener de l'argent.

Si vous pouviez d'abord rétablir nos finances ,

Grossir les revenus , retrancher des dépenses ?

— Oui , ce sera bien là le premier de mes soins.

— Il faut recevoir plus , il faut dépenser moins.

Vous avez , à-coup-sûr , calculant nos ressources ,

Des richesses d'Athènes approfondi les sources ?

Vous savez quels objets forment nos revenus ?

— Au contraire ; ils me sont presque tous inconnus.

— Vous êtes plus au fait , je crois , du militaire ?

— Six mois sous Périclès j'ai servi volontaire.

— Fort bien. Vous saurez donc , de nos braves guerriers ,

T a

Par vos vastes projets préparer les lauriers ?

Vous savez comme on fait subsister une armée ?

Par quels soins elle doit être instruite et formée ?

— Je n'ai pas ces détails très-présens à l'esprit.

— Vous avez là-dessus quelque mémoire écrit ,

J'entends. - Mais... non... - Tant pis. Vous me l'auriez fait lire,

J'en aurais profité. Du moins vous pouvez dire ,

Si payant nos travaux par des dons suffisans ,

L'Attique peut nourrir ses nombreux habitans ;

Prenez-y garde au moins , une erreur indiscrete ,

Une mauvaise loi produirait la disette.

Sur ce point important , qu'avez-vous su prévoir ?

— En vérité, Socrate , on ne peut tout savoir.

— Pourquoi donc parlez-vous sur toutes les matieres ?

Je suis un homme simple , et j'ai peu de lumieres ;

Mais retenez de moi ce salutaire avis :

Pour savoir quelque chose , il faut l'avoir appris.

De régir les États , la profonde science ,

Vient-elle sans étude et sans expérience ?

Qui veut parler sur tout , souvent parle au hasard.

On se croit *Démosthene* ; on n'est que..... *babillard* (1).

Allez , instruisez-vous ; et quelque jour peut-être

Vous nous gouvernerez. — Glaucon sut se connaître ;

Il devint raisonnable , et depuis ce jour-là

Il écouta , dit-on , bien plus qu'il ne parla.

Chez le doux Xénophon , l'élève de Socrate ,

(1) Il est certain , comme me l'a fait remarquer un savant , qu'il y a ici anachronisme. Socrate ne peut citer des personnages venus long-tems après lui. *Démosthene* lui est postérieur d'un siècle. Les amateurs de l'exactitude historique pourront substituer ce vers-ci :

On se croit orateur ; on n'est que babillard.

Son ami, son vengeur, au sein d'Athene ingrate,
J'ai lu ce trait d'histoire, et je vous le traduis;
Puisse-t-il corriger les Glaucon d'aujourd'hui!

Par le cit. ANDRIEUX.

É N I G M E.

QUOIQUE je sois mince et très-délicat,
On me traite comme un forçat;
On me tient toujours à la gêne...
Je m'agite, je me débat.
Mais hélas ! inutile peine !
Je ne fais qu'allonger ma chaîne.
Ah ! chers amis, que le chagrin abat;
Tenez-vous cois dans votre état.

Tous les soulevemens, qu'excite le murmure,
Ne feront point changer de vos maux la nature.
De la nécessité se faire une vertu.
Voilà le grand secret ! Lecteur, qu'en pense-tu ?

L O G O G R I P H E.

A CERTAIN animal, traître de sa nature,
Joignez un perfide élément,
Et vous aurez dans le moment
Un monument d'architecture.

Explic. des Charade, Énigme et Logogriphe du N^o. 34.

Le mot de la Charade est *Bateau* ; celui de l'Énigme est la *Puce* ; celui du Logogriphe est *Canon*, où l'on trouve canon d'artillerie, de *seringue*, les plus gros caractères d'imprimerie, canon de la messe, espèce de chaussure dont on se servait du temps de Molière ; et en retranchant le C, il reste *anqn*.

T 3

ANNONCES.

La Contagion Sacrée, ou histoire naturelle de la superstition, ouvrage traduit de l'anglais avec des notes relatives aux circonstances. Deux parties en un volume in-8°. de 370 pages. Prix, 3 liv. ; et 4 liv. franc de port par la poste. A Paris, chez Lemaire, imprimeur, rue d'Enfer, n°. 141.

La réimpression de cet ouvrage, attribué au célèbre baron d'Holbach, ne peut qu'être très-utile dans un moment où les ennemis de la liberté appellent à eux tous les secours de la superstition pour détruire la République. C'est à l'infatigable baron d'Holbach, que l'on est redevable d'une foule de productions estimables qui ont paru dans le tems, sous nom d'auteur ; telles que *la Morale Universelle*, *le Système Social*, *le Bon Sens*, *la Politique Naturelle*, etc.

Œuvres de Vauvenargues, contenant l'introduction à la connaissance de l'esprit humain, et autres essais philosophiques, critiques et moraux. Deux volumes petit in-12 réunis en un. Prix, 1 liv. 16 sous ; et 2 liv. 16 sous franc de port par la poste. A Paris, chez Courcet-Villemagne, rue des Saints-Pères, n°. 1234 ; et au magasin de librairie, quai de Voltaire, n°. 9.

Vauvenargues dont la mort prématurée a inspiré de si touchans regrets à Voltaire, n'a laissé qu'un petit volume ; mais ce volume a suffi à sa renommée. Ses pensées sont profondes, délicates, élégantes ; cette petite édition à très-bon marché, est un de nos meilleurs livres classiques.

Le Remède d'Amour, poème d'Ovide, traduction nouvelle, avec des notes, par J. B. C. Chéninville. Volume in-8°, jolie édition. A Paris, au bureau du *Journal des Muses* et des *Nouveaux Troubadours*, rue Saint-Thomas-du-Louvre, n°. 263 ; et chez les marchands de nouveautés.

Parmi les traductions en prose, ou imitations en vers, du *Remède d'Amour*, celle-ci se fait remarquer par un style facile, élégant et pur.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

TURQUIE.

De Constantinople, le 25 juillet 1797.

UN courier extraordinaire, arrivé des frontières de Perse, il y quatre jours, a apporté la nouvelle de la mort d'Aga-Muhamed-Khan, eunuque : ce qui a fait ici une grande sensation ; car un homme qui, après avoir vécu presque ignoré jusqu'à l'âge de 70 ans, était parvenu, malgré l'influence de son état de mutilation, et malgré la défaveur dans laquelle cet état le jetait, à triompher de tous les obstacles, à conquérir presque toute la Perse, à terminer une guerre étrangère ; un tel homme ne pouvait être qu'un voisin inquiétant pour la Porte. Si l'humanité a peu de regrets à donner à un individu qui, même en le nommant homme, déshonorait ce titre par sa férocité, et par la débauche vile et honteuse dont il semblait que son état aurait dû le garantir, il n'est pas possible de ne pas gémir sur le sort de cet infortuné pays, qui va de nouveau se trouver replongé dans toutes les horreurs de l'anarchie. On assure qu'Aga-Muhamed-Khan a été assassiné : nous connaissons incessamment les détails de la fin de cet eunuque.

Alo-Pacha, appelé désormais Seid-Ali-Pacha, est parti depuis quelques jours pour Andrinople, après avoir été comblé, pendant son séjour dans cette capitale, d'honneurs et de présens.

Le bruit vient de se répandre, que Isdgé-Mehmed-Bey s'était de nouveau emparé de deux corsaires maltois. La Porte n'a encore rien reçu d'offi-

ciel à ce sujet. Si cette nouvelle est vraie, la marine ottomane comptera peu d'officiers aussi heureux, et qui aient plus mérité, que ce nouveau contre-amiral, qui, il y a trois ans, était simple *chiaoux* [huissier] du capitain-pacha.

La sublime Porte reçoit plus fréquemment que jamais des dépêches de la Bosnie, de la Dalmatie, de l'Albanie et des isles; elles donnent lieu à de longs conseils d'état, sans qu'on sache quelle est, dans ces circonstances, sa manière d'envisager les événemens; mais on peut assurer, sans crainte de se tromper, qu'elle n'est pas conforme à ce que les deux ambassadeurs qu'on vient de nommer en ont préjugé.

Par un courrier extraordinaire que l'hospodar de Moldavie avait expédié de Jassi, la Porte a été informée que, malgré les conseils qu'il avait donnés à une petite légion de Polonais, sous les ordres de deux chefs, cette légion avait pris le parti d'assaillir les frontières de la maison d'Autriche entre Czernowitz et Choczim, d'y pénétrer et d'obtenir d'abord quelque avantage; mais que les Autrichiens ayant reçu des renforts, avaient battu et dispersé les Polonais; de sorte qu'il n'y avait que les débris de la légion qui étaient rentrés sur le territoire ottoman.

La lettre de l'hospodar tend, dit-on, à persuader la Porte que ni lui ni le pacha de Choczim n'avaient favorisé en rien les desseins de ces malheureux Polonais. On prétend qu'avant cette attaque, la même troupe avait insulté les limites russes; mais qu'elle avait été forcée de retourner précipitamment sur ses pas. On est curieux maintenant de voir si la maison d'Autriche et la Russie prétendront quelque satisfaction de la Porte, dont les commandans paraissent avoir mis un peu trop de mollesse dans cette affaire, et même, selon d'autres avis, ont assisté avec de l'argent et des munitions de tout genre, la légion polonaise.

L'internonce a eu dernièrement une assez longue conférence avec le Reis-Effendi, au sujet de la marche d'un corps d'armée autrichienne en Dalmatie, près

des limites de l'Empire ottoman. On prétend que le Reis-Effendi a fait sentir à l'internonce, que ces sortes de démarches exigeaient beaucoup de considérations de part et d'autre.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 30 août 1797.

Le vœu de tous les bons esprits, de tous les esprits sages et éclairés dans le nord, est l'union intime des deux nations, qui, sinon par leurs forces, du moins par l'ancienneté de leur existence parmi les puissances de l'Europe, la considération dont elles y ont joui, l'influence qu'elles ont eue dans les débats les plus importants qui ont divisé ces puissances, et sans doute par la sage neutralité qu'elles ont adoptée et scrupuleusement suivie dans la guerre actuelle, doivent former un poids très-considérable dans la balance politique de l'Europe. Ce vœu qui était celui du feu comte de Bernstorff, dont la mémoire sera toujours chère aux Danois, amis de leur patrie, et révérée de tous ceux qui se font appelés à prendre quelque part à l'administration publique, vient d'être éloquemment exprimée dans une lettre publiée dans cette ville. On en recommande avec énergie l'accomplissement aux deux jeunes souverains sur qui reposent maintenant les espérances de la Suède et du Danemarck.

On avait, il y a quelques tems, conjecturé que le roi de Suède avait cru voir les intérêts de sa politique à former avec la cour de Pétersbourg les liens les plus étroits; et que les négociations, successivement abandonnées et reprises pour son mariage avec une grande-duchesse de Russie, allaient être reprises encore. Mais, au grand étonnement de nos spéculateurs politiques, nous avons appris que ce jeune monarque avait définitivement arrêté son choix sur la princesse Frédéric de Bade. Le 2. de ce mois, les fiançailles furent célébrées à Erfurt. Au reste, on ne prévoyait pas que cette détermination ait

les craintes qu'on en aurait pu craindre sous le règne de Catherine II. Rien jusqu'à présent ne dément les dispositions pacifiques que Paul 1^{er}. a annoncées en montant sur le trône. On croit même pouvoir dire qu'il n'est point aussi ennemi des principes de la liberté qu'il était naturel de le supposer dans le rang qu'il occupe, et dans le pays qu'il habite ; plusieurs représentations lui ont été adressées sur le sort des paysans dans quelques parties de ses Etats ; et on ne les eût sûrement point hasardées si l'on n'eût pas présumé qu'elles pouvaient être accueillies.

Cette île que la France nous céda, il y a quelques années, dans les Antilles, n'est pas, comme on l'avait craint, sans utilité pour nous ; un des vaisseaux de notre compagnie des Indes occidentales, l'*Apparence*, capitaine Flodberg, en est arrivé le 19 du mois dernier à Dalarö, petit port à quelques lieues d'ici, avec une cargaison considérable, composée de café, de sucre brut et terré, de riz, etc.

De Ratisbonne, le 20 août.

On a publié le recueil des pièces relatives au partage de la Pologne. Nous les regardons comme des monumens historiques trop précieux, quel que puisse être le sort futur de cet ancien royaume, si facilement effacé de la carte politique de l'Europe, pour ne pas les faire connaître à nos lecteurs.

Déclaration uniforme, signée par les ministres des trois cours à la diète générale de l'Empire.

« Les derniers événemens qui ont amené la dissolution du royaume de Pologne sont trop récents et trop connus, pour qu'il soit besoin de retracer ici toutes les considérations, puisées dans la nécessité des circonstances, qui ont déterminé les deux cours impériales et sa majesté le roi de Prusse à concourir à l'anéantissement de ce corps politique. Les trois cours, en notifiant à la diète de l'Empire cet événement et l'incorporation qui s'en est suivie des terres et domaines de cette république à leurs souverainetés respectives, se persuadent qu'elle ne pourra qu'applaudir à des vues ainsi combinées et conduites à leur fin.

à l'aide des succès dont la providence a couronné leurs efforts. »

Acte d'abdication de sa majesté le roi de Pologne.

« Nous, Stanislas-Auguste, par la grace de Dieu, roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, etc.

» N'ayant jamais envisagé, dans la possession du trône, d'autre avantage ni d'autre but que le moyen de devenir plus utile à notre patrie, nous avons eu la pensée de le quitter dans toutes les circonstances où nous avons cru que notre éloignement pourrait contribuer à augmenter le bonheur de nos compatriotes ; ou du moins à diminuer leurs infortunes. Convaincu actuellement que nos soins ne sauraient plus être utiles à notre patrie, après que la malheureuse insurrection qui y est arrivée, l'a plongée dans le réuversionement où elle se trouve ; considérant de plus, que les mesures sur le sort futur de la Pologne, nécessitées par l'urgence des circonstances, auxquelles S. M. l'impératrice de toutes les Russies, ainsi que les autres puissances limitrophes ont eu recours, sont les seules qui peuvent procurer la paix et le repos à nos concitoyens, dont le bonheur a toujours été l'objet le plus cher à notre sollicitude ; nous avons résolu en conséquence, par amour pour la tranquillité publique, de déclarer, comme nous déclarons par cet acte, de la manière la plus authentique que faire se peut, que nous renonçons librement et volontairement à tous nos droits, sans exception quelconque, à la couronne de Pologne, au grand duché de Lithuanie, et à toutes leurs dépendances, de même qu'à toutes possessions et appartenances dans lesdits Etats. Nous remettons cet acte solennel de renonciation à la couronne et au gouvernement de Pologne, entre les mains de S. M. l'impératrice de toutes les Russies, volontairement et avec la même droiture qui a guidé la conduite de notre vie entière. En descendant du trône, nous nous acquittons du dernier devoir de notre royauté, en conjurant S. M. l'impératrice d'accorder ses bontés maternelles à tous ceux dont nous avons été roi ; et qu'elle communique cet effet de sa grandeur d'âme à ses hauts alliés. En foi de quoi nous avons signé le présent acte, et l'avons fait mûnir de notre sceau. Donné à Grodno, ce 14 (25) novembre 1795, et de notre règne la 32^e année. »

Signé, STANISLAS-AUGUSTE, roi.

*S. KUTAZ DE KOZYETSK, PUZYNA, secrétaire
du cabinet de sa majesté.*

Voici le paragraphe ajouté à la déclaration uniforme des trois cours, dans la copie de la cour de Russie.

« Pour mettre à même la diète de l'Empire d'en juger avec plus d'étendue, elles annexent ici les actes relatifs à cet objet important que les trois cours ont conclus entre elles, espérant qu'elle voudra bien reconnaître dans ces différentes mesures l'effet de leur sollicitude pour la tranquillité de cette partie de l'Europe. Elles font part, à cette occasion, des qualifications nouvelles que prend chacune d'elles du chef des différentes terres et provinces qui sont passées sous leurs dominations respectives, invitant la diète de l'Empire à les employer dans la suite de la correspondance qu'elle aura avec chacune des trois cours susdites. »

Saint-Petersbourg, Le 15 janvier 1797.

Nota. Le titre entier de sa majesté l'empereur de toutes les Russies, etc. etc., sera indiqué dans son tems. — *A Ratisbonne, le 14 (25) juillet 1797.* Le conseiller d'Etat et ministre résident de sa majesté l'empereur de toutes les Russies près la diète de l'Empire germanique, chevalier de l'ordre de Saint-Wladimir, *A. S. de Strave.*

Extrait des articles qui, dans les conventions des trois cours, règlent définitivement leurs frontières réciproques relativement à leurs nouvelles acquisitions en Pologne.

Russie. Les frontières de Russie, en partant de leur point (tel qu'il était en 1794) s'étendront le long de la frontière entre la Volhynie et la Gallicie jusqu'au Buy; de là elles se porteront, en suivant le cours de cette rivière, jusqu'à Brzesc en Lithuanie, et jusqu'aux confins du palatinat de ce nom et de celui de Podlachie; ensuite elles se dirigeront dans la ligne la plus droite qu'il sera possible, par les limites de la Brzesc et de Nowogorod vers le fleuve du Niemen, vis-à-vis de Grodno, d'où elles descendront par le même fleuve à l'endroit où il se jette dans les Etats de la Prusse; et enfin, après avoir longé les anciennes frontières de la Prusse de ce côté-là jusqu'à Polangen, elles aboutiront sans interruption par les bords de la mer Baltique à la frontière actuelle de Russie près de Riga; de sorte que tous les pays, Etats, etc., compris dans la ligne ci-dessus, seront réunis à jamais à l'Empire de Russie.

Autriche. Le lot de sa majesté l'empereur des Romains est fixé de la manière suivante :

A l'ouest , en commençant de l'extrémité de la Gallicie , et en suivant les nouvelles frontières prussiennes , telles qu'elles ont été fixées par le traité de Grodno le 14 (25) septembre 1793 , jusqu'au point où elles se rencontrent avec la Pilica , et continuant de-là par la rivière droite de la Pilica jusqu'à son embouchure dans la Vistule , jusqu'à son confluent avec le Buy ; on suivra de-là la rive gauche du Buy jusqu'à l'endroit où ce fleuve fait actuellement la frontière de la Gallicie ; de sorte que tous les pays , États , etc. , compris dans la ligne ci-dessus tracée , seront réunis à perpétuité à la monarchie autrichienne.

Prusse. Les deux cours impériales , après s'être garanties des possessions , et après être convenues de faire part des stipulations arrêtées entre elles à la cour de Berlin , et de l'inviter à y accéder et à accorder sa garantie , acquiescet , en réciprocité , à la réunion de la partie restante de la Pologne à la monarchie prussienne , et s'engagent pareillement à lui garantir cette acquisition.

Sa majesté l'empereur des Romains se désiste , en faveur de sa majesté prussienne , de la pointe du terrain qui s'étend en ligne droite depuis Swidri sur la Vistule jusqu'au confluent du Buy et du Narew , de manière que tout le district est compris dans le lot de sa majesté prussienne.

La démarcation des limites entre les États de l'Autriche et de la Prusse , du côté du palatinat de Cracovie , ayant resté indécidée par la convention du 13 (14) octobre 1795 , il fut réglé que tout le territoire marqué par une ligne tracée sur la carte de Zanoni , resterait occupée par les troupes de sa majesté prussienne jusqu'à ce que l'ouvrage de la démarcation en question fut achevé et confirmé.

Par un arrangement arrêté le 19 (21) octobre 1796 , entre les cours de Vienne et de Berlin , sous les auspices de celle de Russie , cette frontière se trouve actuellement fixée de la manière suivante :

Elle commence au sud du palatinat de Cracovie , à l'endroit où la Premza se jette dans la Vistule près de Gatzow , en remontant le long de la Premza , vis-à-vis de Slupia. Ensuite elle longe la rive gauche de cette dernière jusqu'à l'embouchure de la Centoria , avec laquelle elle se porte jusqu'à Sarahutta , et par le dos de Crozobrod sur Smollen , d'où elle part pour s'appuyer à la Pilica , près du village de Sla-

ventow, qui demeure enclavé dans la répartition prussienne ; enfin, elle continue à suivre la rive droite de la Rhén, qui devient dès-lors la limite générale dans tout le reste de son étendue.

SUISSE. De Basle, le 30 août.

Les troubles du pays de Saint-Gall sont enfin apaisés : Les quatre cantons protecteurs ont prononcé ; à la satisfaction du peuple, beaucoup plus qu'à celle du prince-abbé, qui prenait bien mal son tems pour énoncer ses prétentions despotiques.

Le peuple obtient un conseil provincial qui doit veiller sur le maintien de ses droits ; chaque commune a proposé quelques personnes, parmi lesquelles les bourgeois, rassemblés à Roschach, au nombre de quatre mille, ont élu, le 23, les membres de ce conseil. Cette assemblée a présenté une scène intéressante : un des candidats désignés par la voix publique a employé les instances, les larmes même, pour se soustraire à l'honorable confiance dont il était l'objet. Sa modeste résistance a été inutile : il a été élu à l'unanimité et aux acclamations de l'enthousiasme. Un de ses concurrents, au contraire, qui avait tour-à-tour ménagé les deux partis, et n'avait par conséquent inspiré que de la méfiance à l'un et à l'autre, a été éconduit avec des formes mortifiantes pour son amour-propre, et a donné, malgré lui, une leçon salutaire aux lâches intrigans.

ITALIE. De Turin, le 6 août.

Tous les observateurs impartiaux avaient jugé que l'insurrection qui venait d'éclater dans le Piémont, et qui comprenait les habitans des campagnes, devait entraîner la destruction de la monarchie sarde. Elle a été sauvée par une espèce de miracle, et ce miracle c'est Buonaparte qui l'a fait. Il ne s'est pas contenté de faire publier par le directoire cisalpin une proclamation par laquelle il était enjoint à tous les Piémontais de sortir du territoire de la République, et de leur ôter par là même l'espérance de trouver des secours ; il a donné les ordres les plus formels à tous les commandans Français dans le Piémont de s'opposer à toute innovation, et de prêter main-forte aux autorités piémontaises.

A Tortone, toute la garnison française a été long-tems sous les armes, pour empêcher qu'on ne plantât l'arbre de la liberté.

A Voghera, un détachement français a contenu les insurgens.

A Alexandrie, malgré une garnison piémontaise de deux mille hommes, l'insurrection aurait éclaté et aurait entraîné celle de tout le territoire, si les Français qui occupent la citadelle, n'avaient annoncé qu'ils soutiendraient la garnison et tiendraient sur la ville.

On assure qu'à Coni les Français ont agi contre les insurgens, et que, dans quelques endroits, ils ont relevé les troupes piémontaises, afin qu'on pût les employer ailleurs, etc. Il n'est pas surprenant que la cour de Turin, sûre d'être appuyée par les Français, ait traité avec beaucoup de rigueur les insurgens qui ont été arrêtés, et qu'elle fait fusiller même des femmes et des prêtres. Ces exécutions ont eu lieu à Asti, à Montcalieri et à Casal.

Le soulèvement du Piémont est presque entièrement apaisé; il n'y a plus que Saluces, Biella et Revello qui résistent encore; mais on a envoyé contre ces trois pays des forces considérables, et ils ne tarderont pas à être soumis.

La cour ne s'est pas dissimulée que le peuple de la campagne prenait part à l'insurrection; aussi n'a-t-elle pas hésité de faire elle-même une espèce de révolution, en supprimant entièrement les droits féodaux, et en ne laissant aux seigneurs que les titres. Cette mesure est certainement faite pour plaire au peuple, mais elle mécontente les nobles.

Le roi s'occupe d'autres réformes non moins importantes, telles que l'abolition de la dîme qui n'est nullement propre à concilier le clergé; et en Piémont, comme ailleurs, l'aristocratie nobiliaire et cléricale a favorisé le système de la terre pour conserver leurs privilèges, et elle les perd par l'effet nécessaire de la guerre même, etc.

De Rome, le 5 août. Il semble que le saint-père veuille mettre de nouveau ses troupes sur le pied de guerre, puisqu'il a ordonné la levée de 8000 hommes. On ne sait si son objet est de renforcer son armée affaiblie par les défections, ou s'il veut faire une expédition contre Ancône, pour remettre cette ville sous le joug papal. S. S. serait alors en guerre avec la république cisalpine, qui a accepté la réunion d'Ancône. Quelques personnes prétendent que la cour de Rome a conclu un traité avec le roi de Naples, que les deux puissances sont convenues de se garantir leurs Etats contre les insurrections des peuples opprimés.

On ajoute que le roi de Naples forme un camp de 5000 hommes à Arpino.

L'anecdote suivante donnera une idée de la prodigalité du chef de l'Eglise ; et du brigandage de ses agens et ministres. Le comte Moroni , inspecteur de cavalerie , présenta à la congrégation militaire un compte de 75,000 écus pour en être remboursé. La congrégation eut ne pouvoir lui accorder plus de 10,000 écus , après avoir fait examiner par des experts les mémoires du comte. Mais celui-ci s'étant adressé directement au pape , S. S. ordonna qu'il fût payé sur-le-champ d'après ses mémoires.

La congrégation économique était devenue un champ de bataille , où chaque cardinal combattait pour son projet , c'est-à-dire pour ses extravagances. Comme il était impossible de les mettre d'accord , le pape a pris le parti de leur imposer silence , et a résolu d'arrêter lui-même ce plan avec le conseil des deux ministres , le cardinal Carandini et l'avocat fiscal Bertolucci , tous deux très-habiles en économie et en finances , puisqu'ils se sont prodigieusement enrichis.

Le saint-père a accordé au banquier Turlonia , agent de son neveu , la permission de faire exporter des denrées pour la valeur d'un demi-million d'écus , c'est-à-dire , en effet , pour trois ou quatre millions. C'est ainsi qu'à la faveur du privilège de faire exporter les blés des marais pontins , de Castro et Ronciglione , le neveu saintissime fait sortir de l'Etat le blé de toutes les provinces. Pie VI se persuade que l'exportation des denrées fait entrer beaucoup d'argent dans un pays rempli de papier-monnaie ; mais il aurait dû s'apercevoir qu'elle ne fait qu'enrichir quelques individus , en augmentant la misère du peuple et la disette.

Il n'est pas surprenant qu'un pareil gouvernement ait sans cesse à craindre quelque insurrection ; les précautions qu'il prend peuvent retarder sa chute , mais non la prévenir. Le château Saint-Ange a été approvisionné et mis en état de siège. Les ponts sont toujours levés. On travaille avec beaucoup d'activité à faire des préparatifs de guerre , qui ne sont probablement destinés que contre les mécontents.

RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 23 août 1797.

Nous connaissons enfin le résultat général des votes émis dans les assemblées primaires de toute la République sur le projet de constitution. Le voici :

	<i>Pour.</i>	<i>Contre.</i>
An-Hollande.....	14,609 voix.	42,454.
Frise.....	2,605	5,710.
Groningue.....	2,309	12,830.
Overijssel.....	2,691	4,957.
Utrecht.....	3,267	10,381.
Zélande.....	750	2,460.
Brabant Batave.....	969	1,772.
Pays de Drenthe.....	571	2,223.
	324	2,173.

Ainsi ce projet de constitution préparé, médité et discuté durant un si long espace de tems, et après lequel la nation entière semblait devoir aspirer, est actuellement rejeté à une immense majorité. Bien, des gens en concluent, peut-être sans l'avoir lu, comme les trois quarts de ceux qui l'ont rejeté, qu'il est détestable. Pour moi je n'en conclus autre chose, sinon que l'acceptation d'une constitution quelconque sera extrêmement difficile à obtenir en ce pays; parce que chacune des provinces ont des intérêts particuliers qu'elles répugneront toujours à sacrifier à l'intérêt général, comme il est arrivé en cette circonstance; car, quoique le parti ultra-révolutionnaire ait beaucoup contribué au rejet de la constitution, ce n'est pas à lui seul qu'il faut l'attribuer; les prêtres catholiques ont été pour lui de puissans auxiliaires. Mécontents de n'être pas aussi avantageusement traités par la constitution que les ministres protestans, et d'être comme eux exclus des fonctions législatives, ils ont mis à travailler contre cette constitution toute l'ardeur qu'on leur connaît, lorsqu'il s'agit de défendre leurs propres intérêts.

Dans quelques provinces c'est l'unité, et sur-tout l'amalgame qui ont déplu; quelques-unes ont trouvé l'autorité du conseil d'État trop étendue, et auraient voulu que le Pouvoir exécutif fût composé de diverses commissions. Je ne finirais point si je voulais vous détailler les motifs, presque tous opposés les uns aux autres, qui ont couru au rejet de notre constitution; je n'en ajouterai plus qu'un, c'est qu'il est ici

des gens aux yeux desquels nulle constitution ne sera bonne, si elle n'a été basée sur les principes de la démocratie la plus outrée, et qui mettront en usage tous les moyens possibles pour en avoir une dans ce sens.

La flotte hollandaise reste toujours à l'ancre au Texel. Il faut cependant qu'on n'ait point encore renoncé entièrement à l'expédition projetée, car aucunes des troupes n'ont été débarquées. Le long séjour qu'elles ont fait à bord est cause que des maladies commencent à s'y manifester; on doit en conséquence présumer que si de succès ne peut avoir lieu, on devra renoncer à l'expédition.

Trois frégates et quatre bricks qui étaient sortis de la rade du Texel, le 15 de ce mois, y sont rentrés le 19. L'escadre anglaise croise toujours à une certaine distance de ce port. Les mauvais tems l'avaient forcée à s'en éloigner pendant quelques jours.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 5 au 13 fructidor.

Boissy-d'Anglas appelle l'attention du conseil des Cinq-cents, sur les nombreux placards qui couvrent tous les jours les murs de Paris. Il dit que ce sont des instruments de faction qu'il faut s'empressez de briser, et il propose la formation d'une commission, pour occuper de cet objet.

Plusieurs membres s'opposant à cette mesure, comme étant contraire à l'art. CXXXIII de la constitution, qui assure à chaque citoyen la faculté d'imprimer et publier ses pensées.

La nomination d'une commission est néanmoins arrêtée.

Saladin a fait, le 6, un rapport sur plusieurs questions relatives aux propriétés des corporations de Juifs de Metz et d'Avignon. Ajournement.

Dufresne a soumis ensuite son projet sur les marchés et les fournitures par adjudication. Les dispo-

lions en ont été adoptées. Ainsi, c'est au rabais que ces sortes d'entreprises seront adjugées.

Muraire a proposé, le 7, au conseil des Anciens, d'adopter la résolution qui abroge les lois portant la peine de déportation ou de réclusion contre les ecclésiastiques assujettis à des sermens ou à des déclarations, ou condamnés par jugement, ou arrêtés comme réfractaires, ou par cause d'incivisme, et qui rapporte celle qui assimile les prêtres déportés aux émigrés. Elle est approuvée.

Descordes, dans la séance du 8 du conseil des Cinq-cents, fait une motion tendante à régulariser le droit de restitution des fonctionnaires publics, attribué au Directoire par la constitution. Il dit qu'en vain l'art. GKC VII de la constitution aurait prescrit au Directoire de motiver les destitutions, s'il n'y avait pas une autorité qui pût juger de la validité de ses motifs.

Thibaudeau invoque la question préalable, parce que la constitution n'a établi que le Directoire et l'opinion publique juges des motifs qui le portent à prononcer des destitutions.

Dumolard expose que quand il s'agit d'une question décidée par la constitution, le conseil doit s'isoler des circonstances où il se trouve, et ne point se déterminer d'après des faits particuliers.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Lochére [de Maine-et-Loire] fait des observations sur le rétablissement et le maintien de la morale publique. Il remonte à l'existence d'un Être-Suprême que la nation française a, dit-il, adoptée [cette expression cause des murmures] en proclamant sa constitution sous ses auspices et en sa présence. Il croit que de l'idée seule de Dieu et de l'immortalité de l'âme, qui en est inséparable, peuvent sortir deux bases fondamentales d'une religion toute nationale, dont les élémens seraient développés dans des livres classiques destinés aux écoles primaires.

Ce serait une barrière utile à opposer aux efforts d'un secte intolérant et jadis dominante qui cherche à reprendre son empire. L'orateur trouve

dans la religion nouvelle dont il parle, tout ce qui peut favoriser les mœurs, les mariages, le bonheur des familles ; il étend ses vues jusques sur les funérailles : il regrette qu'on ne puisse pas aller pleurer sur la tombe d'un ami, dans un lieu consacré aux sépultures, ou y vénérer la pierre sous laquelle reposent les hommes illustres ou vertueux. Il déclame contre le catholicisme et ses athées qui s'en sont constitués maintenant ses apologistes. Il demande que la commission d'instruction publique présente, dans six jours, des projets pour organiser nos institutions sociales d'après les vues qu'il vient d'indiquer. On demande l'impression.

Berangers y oppose. Il combat ces idées abstraites, par lesquelles on imagine de conduire les hommes. Il leur faut quelque chose de sensible ; ils ont besoin de cérémonies extérieures et de cultes. Il est singulier que le préopinant, après avoir déclamé contre l'intolérance du catholicisme, propose un culte dominant, et veuille nous faire adopter cette nouvelle absurdité qu'on appelle *théophilantropie*, et qui tendrait à nous rendre mystiques et contemplatifs.

Hardy a entendu peu de discours aussi sages, aussi bien écrits que celui de Leclerc. Quand on imprime tant de choses inutiles, comment se refuser à publier des vues aussi profondes qu'élégamment développées ? L'orateur a suivi la trace ouverte par J.-J. Rousseau, qui, dans son *Contrat Social*, a dit qu'un Etat bien constitué doit avoir une religion à lui, adaptée à ses institutions politiques. Cela vaut bien la peine d'être médité. Hardy demande l'impression à six exemplaires.

Dumolard : Rien n'est inconstitutionnel comme de nous proposer l'établissement d'une religion nouvelle, politique et privilégiée. La constitution est indifférente à tous les cultes ; elle n'en favorise exclusivement aucun. Elle garantit à tous les citoyens la liberté de leurs consciences ; et voilà que maintenant on nous parle de les diriger, et bientôt de les asservir ! Nous sommes chargés de faire des lois, et non des religions. Veut-on, au dix-huitième siècle,

nous couvrir à-la-fois du ridicule de la superstition, et des maux du fanatisme? Veut on allumer la guerre civile par des querelles de religion et par des innovations dangereuses? La liberté des consciences, droit essentiel de l'homme; l'indifférence des cultes, principe constitutionnel, repoussent la motion et même son impression.

L'ordre du jour est prononcé à une très-grande majorité.

Hugues présente un nouveau rapport et un nouveau projet sur la comptabilité arriérée, objet important de finances déjà discuté plusieurs fois, et sur lequel Benard-Lagrange, Parisot, Portiez [de l'Oise] avaient parlé. Impression et ajournement à trois jours après la distribution.

La commission des dépenses fait adopter un projet qui autorise les commissaires de la trésorerie à vendre 3^{es} millions de florins de rescriptions bataves qu'ils sont payables à des termes divers et éloignés. Ils ne devront cependant pas les négocier au-dessous de 50 pour 100. Voilà un escompte bien cher, et qui prouve la pénurie des finances. Ce n'est pas que nous payions beaucoup d'impôts, et il faudra en établir de nouveaux. Mais on ne fait pas la guerre sans des dépenses auxquelles le revenu ordinaire d'aucun Etat ne peut suffire. Heureusement, les finances de nos ennemis, quoique mieux réglées, ne sont pas moins obérées, et ils n'ont pas tant de ressources. La paix devient un besoin universel: Sans elle, les finances de tous les peuples de l'Europe sont, comme le disait, il y a déjà quelque temps, un homme célèbre, sur le même baril à poudre.

Le conseil des Anciens a employé ses séances des 8 et 9 à la discussion sur la résolution qui accorde un nouveau délai pour rentrer en France aux fugitifs du haut et bas Rhin.

Creuzé-Latouche attaque la résolution: C'est toujours le même système, toujours les mêmes motifs. Prohibition au Corps législatif de créer de nouvelles exceptions en faveur des émigrés; dans la résolution, exception nouvelle en faveur d'individus non com-

pris dans l'exception déjà établie par la loi du 25 nivôse , an III ; pour étendre à ces individus cette exception qui n'appartenait qu'aux ouvriers travaillant habituellement de leurs mains , et vivant de leur travail , on crée un nouveau vocabulaire , et on veut faire passer sous la dénomination généralisée du mot *ouvriers* , ce qu'on a bien senti que la constitution ne permettait pas qu'on fit ouvertement pour des négocians , des banquiers , et des capitalistes. Il y a , dans cette manière d'interpréter une loi qui n'avait pas besoin de l'être , autant d'affectation que de *ridicule*.

Nous ne donnons pas plus de développement à cette partie de l'opinion de Creuzé-Latouche , parce que Lacuée et Baudin avaient , avant lui , parlé dans le même sens , et que ces trois opinions rentrent les unes dans les autres.

Mais il a présenté un autre motif de rejet , tiré de la facilité avec laquelle tout émigré qui voudra rentrer , obtiendra une attestation de huit témoins , constatant la profession ou le genre d'industrie qu'il exerçait avant sa sortie de France. On a toujours reconnu le danger de la preuve par témoins ; toujours on l'a restreinte : voyez quelle étendue on lui donne dans le cas actuel , et quelles pourraient être les suites de sa trop facile admission.

Dans son discours , Creuzé-Latouche a développé une théorie très-belle , très-vraie , sur le respect religieux dû à la constitution , à l'égard de laquelle les législateurs sont placés dans la même position que le sont les juges , sous le rapport des lois ; c'est-à-dire , qu'ils sont tenus de s'y soumettre , de les exécuter et de les appliquer passivement.

Il a aussi traité , avec beaucoup d'étendue , la partie des considérations politiques. Il faut combiner la justice avec la prudence , et ne pas se dissimuler les dangers d'une marche trop accélérée. Selon ne fit pas les meilleures lois possibles , mais celles qui convenaient le mieux au peuple d'Athènes. Craignons de préparer de nouvelles commotions : de nouveaux déchiremens , et ne touchons à la législation sur les

émigrés, qu'avec la circonspection de la sagesse. Que n'avons-nous pas à faire encore, avant qu'il puisse nous être permis de nous livrer à l'impulsion d'un sentiment trop généreux ! Les institutions que la constitution appelle sont-elles établies ? L'instruction publique est-elle organisée ? L'ordre intérieur est-il rétabli ? Avons-nous enfin un plan de finances ? et n'est-ce pas des finances que nous devons essentiellement nous occuper ? Voilà la justice, la vraie justice que la nation attend de nous, que nous lui devons avant tout, par laquelle nous ferons aimer la République, plutôt qu'en nous exposant imprudemment à faire rentrer dans son sein ses plus irréconciliables ennemis.

L'orateur vote pour le rejet de la résolution.

Richou la soutient. Il rassemble, dans un long discours, les considérations les plus touchantes et les plus fortes pour les fugitifs du Bas-Rhin, et d'après la définition de l'émigration, donnée par la constitution même, lorsqu'elle dit qu'en aucun cas, les Français qui ont abandonné leur patrie depuis le 15 juillet 1789, ne pourront y rentrer ; il établit que des citoyens qui n'ont fui que pour se soustraire à une terreur trop fondée, n'ayant pas abandonné leur patrie, l'abandon supposant la volonté, et la fuite de celui qui se dérobe à la mort étant forcée, on ne peut appliquer à ces malheureux fugitifs ni la rigueur de la disposition constitutionnelle, ni la rigueur de la prohibition de toute exception, puisqu'ils sont au contraire dans une exception, née de la nature des choses, et dans un cas particulier que la constitution n'a pas prévu.

Impression de leurs opinions. Continuation à demain.

L'ordre du jour du 10, du conseil des Cinq-cents, appelait la discussion sur la violation du secret des lettres venant de l'étranger.

Lemérer : Je m'étonne que sous le gouvernement constitutionnel on agite une pareille question. Les circonstances ne peuvent être un motif suffisant pour autoriser à violer le secret des correspondances par-

ticulieres : si l'on compte dans l'étranger, des agens du gouvernement richement payés surveillent ce qui s'y passe ; si vous souffrez que l'on décachete les lettres qui viennent de l'étranger, les mêmes raisons demandent que l'on ouvre celles de l'intérieur.

Chollet ; En avouant les principes avancés par les préopinans, je réduis la question à celle de savoir si on doit permettre, que les lettres de l'étranger soient sans précaution introduites dans l'intérieur ; alors le prétendant correspondrait en paix avec ses commissaires ; les peres d'émigrés enverraient à leurs enfans les biens que votre justice vient de leur rendre ; les prélats émigrés incendieraient l'intérieur, en y introduisant des mandemens fanatiques. Je demande l'ajournement dans les formes constitutionnelles ; occupons-nous plutôt des finances, de l'instruction publique, des lois civiles ; ces objets me paraissent les plus urgens.

Pavie ; L'Assemblée constituante n'hésita pas, dans des circonstances très-orageuses, à proclamer l'inviolabilité du secret des lettres ; mais ce principe sacré fut soulé aux pieds par les agens du gouvernement révolutionnaire, et on ne peut songer qu'avec horreur aux actes de cruautés que produisit cette violation. Le code des délits et des peines, présenté par Merlin, maintient au gouvernement le droit d'ouvrir les lettres venant de l'étranger. Le Directoire a organisé, par un arrêté, l'exécution de cette loi. Pavie donne lecture de trois pieces qui prouvent que dans les départemens de l'Eure et de la Manche, des commissaires du Directoire se sont livrés à ce sujet aux abus de pouvoir les plus répréhensibles.

Le conseil ferme la discussion, et ordonne l'impression de tous les discours.

On demande l'ajournement.

Dumolard ; L'arrêté du Directoire ne se borne pas à permettre l'ouverture des lettres aux frontières, mais dans tous les bureaux de l'intérieur. Cette faculté est accordée aux commissaires du Directoire. S'il en est d'estimables, tous ne le sont pas. J'ai reçu souvent des lettres décachetées ; et c'est vainement

que je m'en sois plaint. Dans un Etat libre , la correspondance ne peut être livrée au moindre commissaire du Directoire. Nous pouvons rapporter l'article de la loi sur lequel est fondé l'arrêté du Directoire , sans favoriser les conspirateurs ; ils ne se fient pas aux courriers de la République, et leurs dépêches circulent plus prudemment.

L'ajournement est rejeté. L'art. DCCXXXVI du code des délits et des peines est rapporté.

Gilbert Desmolières , au nom de la commission des finances , fait un rapport tendant à l'établissement d'une loterie , pour retirer les coupons de l'emprunt forcé , pendant les années IV et V.

Impression et ajournement.

Normand présente , le 11 , au nom de la commission militaire , un projet relatif au paiement des officiers réformés. L'un des articles porte qu'ils ne seront payés que dans le lieu de leur domicile , qui ne pourra être établi dans la commune où réside le Corps législatif. Il excite beaucoup d'agitation dans le conseil , lorsqu'il s'agit de le mettre aux voix. L'épreuve paraît douteuse à plusieurs membres. Le bureau déclare qu'il n'y a pas de doute. Néanmoins , sur la demande des premiers , on procède à l'appel nominal , dont le résultat est son adoption.

La discussion sur les fugitifs du haut et bas Rhin a continué , chez les Anciens , dans les séances des 10 , 11 et 12. Les mêmes moyens pour et contre ont été reproduits sous des formes différentes. La résolution a été rejetée à une grande majorité.

Thibaudéau a présenté , le 12 , au conseil des Cinq-cents , à la discussion , son projet sur les mesures à prendre pour empêcher les troupes de délibérer , et pour déjouer les complots qui pourraient s'ourdir contre le Corps législatif ou le Directoire.

Ce projet tend à charger l'accusateur public près le tribunal criminel où réside le Corps législatif , de poursuivre d'office les auteurs de tout complot contre ces deux premières autorités de la République.

Boulby a combattu ce projet comme inconstitutionnel et comme inutile.

Sur le rapport d'un membre, le conseil adopte, le 13, une résolution portant que les citoyens mis hors de la loi, seront admis à se pourvoir en radiation de la liste des émigrés.

Saladin demande que le conseil ne se borne pas à cette mesure ; mais qu'il prononce l'abrogation de tous les décrets de mise hors la loi, décrets contre lesquels la justice et l'humanité s'élèvent également, et que repousse la constitution.

La proposition est adoptée.

Duprat a fait ensuite une dénonciation violente contre un écrit signé Bailleul, représentant du peuple, intitulé : *Compte rendu à mes Commettans*.

Duprat demande son renvoi à une commission.

Lehardy s'y oppose, et réclame la liberté des opinions pour les représentants du peuple. [Agitation dans l'Assemblée, qui force le président de se couvrir.]

Dumolard fait diversion en entretenant l'Assemblée d'une faction d'Orléans. Il s'oppose néanmoins à ce qu'on nomme une commission pour examiner l'écrit de Bailleul, et se borne à demander qu'il soit invité, lorsqu'il se trouvera à la séance, à s'expliquer sur cet ouvrage.

Thibaudéau a combattu les deux propositions de Duprat et de Dumolard.

Tallien inculpé par Dumolard répond aux personnalités de ce dernier orateur.

Après beaucoup de bruit et des preuves données de part et d'autre d'une grande animosité, le conseil passe à l'ordre du jour sur le tout.

Messan a parlé, le 15, en faveur des projets de Thibaudéau. Il a fait la censure du Directoire, en présentant le dernier discours de son président comme une *diatribe insolente* contre le Corps législatif.

Tallot a combattu le projet. Il s'est élevé contre la prééminence donnée à un tribunal criminel sur les autres. Celui de la Seine investi de ce pouvoir deviendrait un véritable tribunal révolutionnaire. Les mesures répressives contre les militaires délibérans ne lui paraissent pas plus admissibles. L'article qui

soit en masse contre la vingtième partie des assistants, et qui les envoie en prison, fussent-ils au nombre de dix mille, porte les couleurs d'une loi révolutionnaire, et ne semble pas susceptible d'exécution.

Emery avoue que la commission n'a pas pu mieux faire en si peu de tems. La discussion est renvoyée au lendemain.

Vaublanc a rappelé, le 15, la proposition qu'il avait faite, et qui a été renvoyée à l'examen de la commission des finances. C'est l'établissement d'une caisse particulière pour le paiement des rentiers et pensionnaires de l'État, qui serait formé par la recette d'un impôt indirect, et dont les sommes ne pourraient être distraites pour un autre emploi sous peine de forfaiture. L'orateur présente son projet rédigé en plusieurs articles. L'impression en est ordonnée, et son examen renvoyé à la commission des finances.

Béranger demande le renouvellement de cette commission.

Un membre s'y oppose, et se fonde sur ce qu'ayant toujours rassuré le conseil sur notre situation, elle doit auparavant donner les motifs de sa sécurité.

Tarbé consent à ce renouvellement : il avoue qu'il a toujours résisté au projet d'établir des impôts indirects, parce qu'il craint que celui sur le sel par exemple, ne jette de la défaveur sur le conseil. Après quelques débats on passe à l'ordre du jour.

Le conseil des Anciens a approuvé la résolution relative au service de la garde nationale.

PARIS. *Nonidi*, 19 Fructidor, l'an V de la République.

Le génie qui veille aux destinées de la République l'a encore sauvée une fois des périls dont elle était menacée. Depuis long-tems tous les hommes de bonne-foi s'apercevaient que l'on démolissait pièce à pièce la constitution, et que l'on marchait à grands pas vers le rétablissement de la royauté. Il n'y a presque pas eu une séance du Corps

législatif, depuis l'arrivée du nouveau tiers, où les meneurs n'aient travaillé à cet œuvre d'iniquité. Tout souffrait, tout languissait dans la République ; tout était oppression pour les Républicains. Cet état d'anxiété et de contre-révolution ne pouvait durer, chacun entrevoyait l'approche et la nécessité d'un mouvement inévitable.

Hier octidi, à 4 heures du matin, la générale et le canon ont annoncé un grand événement. Il s'était opéré dans la nuit, sans trouble, sans bruit, sans la moindre effusion de sang. Les troupes de la 17^e. division, aux ordres du Directoire, ont occupé les principaux quartiers qui avoisinent le palais directorial, les quais et les Tuileries ; des canons ont été placés sur les ponts, dans les avenues et sur les quais. Le général Augereau s'est rendu auprès des grenadiers du Corps législatif, il a destitué Ramel, leur commandant, et lui a fait arracher ses épaulettes. Les braves et incorruptibles grenadiers ont crié vive *la République* ! et se sont rendus au quartier-général de la 17^e. division, sur le quai Voltaire, et se sont réunis à leurs frères d'armes. Plusieurs députés des deux conseils ont été arrêtés et conduits au Temple ; de ce nombre sont les inspecteurs de la salle, Pichegru, Rovere, Dumas, Dumolard, Larue, etc. etc. Nous n'en savons point encore le nombre. Carnot s'est évadé dans la nuit ; on dit Barthelemy en arrestation. Le Directoire a fait afficher, dans tout Paris, les pièces qui prouvent la conspiration qui est purement royale. Il a pris un arrêté portant que quiconque provoquerait le rétablissement de la constitution de 1793, ou de la royauté, soit dans la personne de Louis XVIII, de d'Orléans ou de tout autre, ou se livrerait au pillage, serait à l'instant fusillé. L'administration du département de la Seine et toutes les municipalités de Paris ont été suspendues. Les membres des deux conseils se sont réunis ; savoir, les Anciens à l'Ecole de Santé, et les Cinq-cents à l'Odéon. Nous ignorons en ce moment quel est le résultat de leurs délibérations. Mais on a lieu de croire que, débarrassés de quelques chefs royalistes, il ne sera point infructueux pour l'affermissement de la République.

Tel est l'aperçu des événements de cette journée mémorable. Si la constitution a été un instant suspendue, c'est pour la mettre hors des atteintes des conspirateurs. Il n'y a pas eu une goutte de sang répandue. La masse du peuple est restée calme, a lu avec avidité les pièces et

les placards , et n'a montré ni intérêt ni regret pour les députés arrêtés.

On a publié plusieurs correspondances de députés, agens de Louis XVIII. Voici quelques fragmens de lettres concernant Imbert-Colomès, membre du conseil des Cinq-cents, et une négociation entre Pichegru et Condé.

Tous sont écrasés sous leurs crimes ; aussi au moment où nous écrivons , la plupart cherchent-ils à s'échapper. Szladin est en fuite... Peuple , debout aujourd'hui , la République ou la mort.

Le prince de Condé à M. Imbert-Colomès , ancien échevin de Lyon , principal agent de Louis XVIII , à Lyon , rayé de la liste des émigrés , par un décret du 1^{er} prairial an V , et se disant en conséquence membre du conseil des Cinq-cents.

« Le roi a jugé à propos d'envoyer M. de Bésignan à Lyon ; je vous invite , monsieur , à le recevoir avec tous les égards dus à un homme honoré de la confiance de sa majesté. Je profite de cette occasion pour vous renouveler les assurances de la satisfaction de sa majesté , et de mon sincère attachement. »

Il résulte de cette lettre :

- 1^o Que M. Imbert-Colomès était l'agent du roi à Lyon ;
- 2^o Que sa majesté Louis XVIII était très-contente de ses services ;
- 3^o Que M. Imbert-Colomès jouissait du plus grand crédit auprès de son maître , puisque M. de Bésignan mettait tant d'importance à obtenir cette lettre.
- 4^o Et enfin , que M. Imbert-Colomès n'est point républicain , et ne peut en conséquence siéger au Corps législatif , comme représentant du peuple français , pas plus que Mathieu Dumas , Lemarchand-Gomicourt , etc. etc. et tant d'autres , du royalisme desquels nous nous réservons de donner des preuves incontestables. Le peuple prononcera sur ce que peuvent mériter de pareils services.

Extrait d'une lettre de M. de Bésignan , à M. Vicham , ambassadeur d'Angleterre en Suisse.

« Vous eûtes la bonté de me parler hier d'une lettre que monseigneur le prince de Condé écrivait à M. Imbert-Colomès , principal agent du roi à Lyon , etc.

Le même ; à M. le marquis de Montesson ; le 2 novembre.

« Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 31 du mois passé ; mais je vous avouerai que je l'ai trouvée trop courte. Elle se borne à m'adresser à M. Vickam, ambassadeur d'Angleterre en Suisse, pour obtenir de lui cette lettre pour M. Imbert-Colomes, etc., etc.

Le même, au prince de Condé.

« Monseigneur, ce que j'avais tant de raison de craindre est donc arrivé... Votre altesse se rappelle toutes les scènes variées qu'on a jouées à Mulheim, à mon égard. Mais elle ne se serait pas attendue que M. Vickam, après lui avoir dit que tout était arrangé ; que, puisque je consentais à servir sous les ordres de MM. de Précj et de Chavannes, il ne voyait plus d'inconvénient à m'envoyer à Lyon ; qu'il écrivait pour préparer les esprits à me recevoir ; votre altesse ne s'attendait pas, dis-je, que le même M. Vickam, me dirait à présent que la terreur est à Lyon, que M. Imbert-Colomes et autres ont été obligés de se cacher, etc., etc.

« Mais, dans tous les cas, j'ose espérer que votre altesse ne me laissera pas plus long-temps ici, sans une lettre pour M. Imbert-Colomes, aux fins sur-tout de me faire rentrer mes derniers déboursés, qui se montent à 5,668 liv. (1).

Offres faites par Condé à Pichegru, au nom du roi.

Nota. (Pichegru veut livrer les places fortes aux Allemands. Condé n'y refuse. Trahison manquée)

« *Maréchal de France, Gouverneur d'Alsace. Gordon rouge. Le château de Chambord avec son parc, et douze pièces de canon enlevés aux Autrichiens. Un million d'argent comptant. Deux cent mille livres de rente. Un hôtel à Paris.*

« *La terre d'Arbais, patrie du général Pichegru, porterait le nom de Pichègru.*

« *La pension de 200,000 liv. réversible par moitié à sa femme, et 30,000 liv. à ses enfans, à perpétuité, jusqu'à extinction de sa race.*

« *M. le prince de Condé désirait qu'il proclamât le roi dans ses camps, qu'il traitât la ville de Huningue, se réunit à lui pour marcher sur Paris.*

(1) Il paraît aussi que M. Imbert-Colomes était à Lyon le trésorier du roi de Blankenhorg.

Réponse de Pichagren écrite de sa main, et trouvée dans le porte-feuille d'Antraiguas.

« Je ne ferai rien d'incomplet. Je ne veux pas être le troisième tome de L'afayette et de Dumourier. Je connais mes moyens. Ils sont aussi sûrs que vastes. Ils ont leurs racines, non-seulement dans mon armée, mais à Paris, dans la Convention, dans les départemens, dans les armées de ceux des généraux mes collègues qui pensent comme moi. Je ne veux rien faire de partiel. Il faut en finir. La France ne peut exister République. Il faut un roi. Il faut Louis XVIII; mais il ne faut commencer la contre-révolution que lorsqu'on sera sûr de l'opérer. *Sûrement et promptement, voilà quelle est ma devise.*

« Le plan du prince ne mène à rien. Il serait chassé de Huningue en quatre jours, et je me perdrais en quinze jours. Mon armée est composée de braves gens et de coquins. Il faut séparer les uns des autres, et aider tellement les premiers, par une grande démarche, qu'ils n'aient plus la possibilité de reculer, et ne voient plus leur salut que dans le succès.

« Pour y parvenir, j'offre de passer le Rhin où l'on me désignera, le jour et à l'heure fixée; et avec la quantité de soldats et de toutes les armes qu'on me désignera. Avant, je placerai dans les places fortes des cobayes sûrs et puissants comme moi; j'éloignerai les coquins et les placerai dans des lieux où ils ne peuvent nuire, et leur position sera telle qu'ils ne pourront se réunir. Cela fait, dès que je serai de l'autre côté du Rhin, je proclame le roi, j'arborerai le drapeau blanc, le corps de Condé et l'armée de l'empereur s'unissent à nous. Aussitôt je repasse le Rhin et je rentre en France. Les places fortes seront livrées et gardées au nom du roi, par les troupes impériales.

« Réuni à l'armée de Condé, je marche sur le champ en avant. Tous mes moyens se développent alors de toutes parts, et nous marcherons sur Paris, et nous y serons en quatorze jours.

« Mais il faut que vous sachiez que, pour le soldat français, la royauté est au fond du gosier. Il faut, en offrant au roi, lui donner du vin et un écu dans la main. Il faut que rien ne lui manque en ce premier moment. Il faut solder mon armée jusqu'à sa quatrième ou cinquième marche sur le territoire français.

« Allez rapporter tout cela au prince, écrit de ma main, et donnez-moi ses réponses. »

M. le prince de Condé, en lisant le plan, le rejéttà en totalité. Il fallait, pour son succès, en faire part aux Autrichiens. Pichegru l'exigeait; M. le prince de Condé ne le voulait pas absolument, pour avoir à lui seul la gloire de faire la contre-révolution.

Il répondit à Pichegru par des observations, et la conclusion de sa réponse était de revenir à son premier plan.

Que Pichegru proclamât le roi sans passer le Rhin; qu'il remit Huningue; et qu'alors l'armée de Condé seule, et sans en rien participer aux Allemands, irait le rejoindre; qu'en ce cas, il pouvait promettre cent mille écus en louis, qu'il avait à Bâle, et quatorze cents mille liv. en lettres-de-change, payables sur-le-champ.

Aucun moyen, aucun raisonnement n'eut de prise sur M. de Condé. L'idée de communiquer son plan à Wurmsér, d'en partager la gloire avec lui, le rendait aveugle et sourd. Il fallut rapporter ces observations à Pichegru, et M. Courant en fut chargé.

N. B. Il est onze heures. Le conseil des Cinq-cents, se réunissant à l'Odéon, a annulé les opérations de 48 assemblées électorales, et a résolu la déportation de ceux dont les noms suivent:

Aubry, Job-Aimé, Favart, Boissy-d'Anglas, Borne, Bourdon (de l'Oise), Gadroy, Couchery, Delafaye (de la Seine-inférieure), Delarue, Doduère, Dumolard, Duplantier, Duprat, Gilbert-Desmolières, Henry-Larivière, Imbert-Colomès, Camille-Jordan, Jourdan (des Bouches-du-Rhône), Gau, Lacarrière, Lemarchant-Gomicourt, Lemer, Mersan, Madier, Maillard (des Cinq-cents), Noailles, André (de la Lozère), Mayeuve, Pavis, Pastoret, Pichegru, Polissart, Febvrier-Darradon, Quaremeire, Saladin, Simon, Vauvilliers, Vaublanc, Villaret-Joyeuse, Willot, Barbé-Marbois, Dumas, Ferrant-Vaillant, Laffont-Ladebat, Laumont, Murais, Murinais, Paradis, Portalis, Rovers, Tronçon-Darcudray.

Seront également déportés les directeurs Carnot, Barthélemy, (le premier a pris la fuite la nuit dernière, le second a été pendant toute la journée gardé à vue); Brottier, Lavilleurnois, Duverne de Presle, Cochon, Dossonville, Miranda, Morgan, Suard, Mailhe, Ruel.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCAD 30 FRUCTIDOR, l'an cinquième de la République.
(Samedi 16 Septembre 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

Le Dérisme de la Nature, ou la Religion d'un Peuple éclairé.

TROISIÈME ARTICLE.

L'HOMME dans le passage de la vie a mille besoins, mille desirs dont la satisfaction devient, du moins le plus souvent, nécessaire à son existence. Dans l'état de solitude parfaite, sans le secours de la société, il est forcé de pourvoir lui-même à ceux qui sont les plus indispensables. Il faut donc de toute nécessité qu'il s'occupe alors de différens objets à-la-fois, et qu'il apprenne à borner ses besoins; car ceux auxquels il fournit le mieux ne sont encore satisfaits qu'imparfaitement. Mais quand il entre en société, il s'apperçoit bien vite que le plus grand nombre de ses besoins peuvent être satisfaits par les travaux d'autrui, beaucoup plus entièrement que par les siens propres, et qu'en dirigeant ses efforts sur de certains objets les plus appropriés à ses facultés, il peut échanger les productions de son travail contre celles du travail des autres, et se procurer ces dernières dans une proportion beaucoup plus considérable qu'il n'aurait pu

Tome XXX.

X

les obtenir lui-même , par les plus grands efforts , dans un certain tems donné. D'après cette vue , il se livre tout entier à l'art qu'il a choisi : c'est-là ce qu'il appelle ses affaires, sa profession. Mais malgré cela, les affaires réelles de l'homme sont extrêmement variées; il est obligé de s'appliquer à une multitude d'arts différens. Il a beaucoup de besoins à satisfaire , et plusieurs d'entre eux doivent l'être sans retard. Le travail et le tems qu'il perdrait à chercher des personnes capables et dans la disposition de seconder ses desirs , sans compter le prix qu'elles peuvent y mettre , seraient beaucoup plus considérables que le tems et le travail employé à se servir lui-même.

L'homme doit donc nécessairement avoir des occupations très-variées ; et c'est de sa part , un devoir envers le Créateur d'employer plus ou moins de tems à ces occupations , en raison directe de la nécessité qui le presse , des circonstances dans lesquelles il est placé, des talens qu'il a reçus en partage : il est de son devoir de cultiver et d'accroître ses facultés, de se livrer à ses occupations , à proportion de leur utilité, d'étudier les sciences ou les lois de la nature dont ses occupations dépendent, à raison de l'importance de ces dernières. C'est le soin de proportionner le travail et le tems à ces différens objets, que nous désignons par *l'emploi convenable de nos forces*. Toute autre distribution est une perte de travail, un dommage pour l'univers.

Mais outre ce premier devoir de l'homme, de pourvoir, soit par ses propres travaux , soit par les échanges de leur produit à tous ses besoins de première nécessité , aussi abondamment et aussi parfaitement que

ses facultés le lui permettent ; il est encore un autre devoir pour lui, dont le Créateur n'exige pas moins l'accomplissement. Nous avons tous reçu des sens, de la mémoire, de la raison. Ces facultés nous sont plus ou moins utiles dans les différentes occupations de la vie. Mais indépendamment de l'usage que nous pouvons en faire, elles sont si étroitement liées avec l'ensemble de notre organisation, que si l'une d'elles vient à s'anéantir ou à souffrir quelque dommage, nos mouvemens corporels ne s'exécutent plus avec ordre. Il est donc de notre devoir de les conserver toutes dans un certain degré de perfection, non-seulement relatif à l'usage que nous voulons en faire, mais tel que le réquiert l'intégrité de notre existence. Toutes ont besoin d'exercice, de repos, de distraction. Il est donc de notre devoir de leur donner tout cela, suivant l'exacte mesure qui convient à notre constitution particulière. L'exercice convenable de nos sens et de nos facultés suppose leur emploi dans la direction qui nous est la plus agréable ; et plusieurs des plaisirs de la vie qui n'ont aucun rapport avec les affaires, dérivent de cette source. Les yeux voient des objets agréables, l'oreille est charmée, l'âme est instruite.

Quoique tous les sens et toutes les facultés de l'homme soient utiles dans chaque objet de nos travaux, le même degré de perfection ne leur est pas nécessaire aux uns et aux autres. L'horloger et le peintre en miniature ont besoin d'un œil plus précis et plus microscopique ; le musicien, d'une oreille plus délicate et de doigts plus agiles ; le politique et le philosophe, d'une tête plus logique, plus

ferme , d'un esprit plus pénétrant. L'Auteur de la nature ayant distribué ces facultés aux hommes dans des proportions différentes , il est de leur devoir de choisir pour principal objet de leurs travaux , celui qui leur convient le mieux , et de n'exercer leurs facultés dans une autre direction , que pour conserver leur intégrité , la santé de tout le corps , ou pourvoir aux petits besoins pour lesquels l'expérience leur apprend qu'il vaut mieux compter sur soi-même que d'avoir recours à l'assistance d'autrui. S'ils suivent une règle différente dans l'emploi de leurs forces , il en résulte le même effet que de l'indolence absolue. Le peintre qui emploie son tems à cultiver la musique , le mécanicien qui se livre à la poésie , et le prince qui fait des serrures ou des boutons , autrement que pour exercer toutes leurs facultés , ou comme une récréation que l'expérience leur fait trouver nécessaire pour donner plus de ressort et d'énergie à celles d'où dépend la perfection de leurs travaux indispensables : tous ces hommes , dis-je , sont évidemment dans un état analogue , par ses effets , à l'inaction absolue ; et leur tems n'est pas moins perdu que s'ils le passaient à dormir.

Ainsi donc il est du devoir des hommes de suivre différentes routes appropriées à leurs talens et à leur situation ; de cultiver à la vérité tous ces talens , mais plus ou moins , à raison de leur utilité et par rapport aux travaux qu'ils ont choisis ; d'étudier toutes les lois de la nature en général , mais plus ou moins suivant leur connexion avec ces travaux , et dans la proportion juste de cette connexion elle-même.

Ici se présente la question la plus importante sans

doute. Ne va-t-on pas en effet me demander de trouver et d'établir toutes ces proportions? C'est à cela que nos facultés réunies doivent satisfaire. La vue, l'ouïe, la mémoire, nos connaissances des lois de la nature, la communication des connaissances d'autrui; enfin, toutes les idées qui sont réveillées dans notre ame, doivent être comparées ensemble avec toute l'attention dont nous sommes capables; et si nous nous imposons en effet une attention suffisante et les précautions nécessaires, notre raison nous indiquera facilement les arts dont la pratique nous convient, les talens et les facultés que nous devons cultiver de préférence, les sciences que nous devons étudier, et le degré précis dans lequel nous devons nous livrer à ces différentes occupations.

Si nous sommes certains de quelque chose, c'est que le Dieu de la nature nous a donné l'usage de la raison pour nous diriger dans notre conduite, pour distinguer la vérité du mensonge, avec le plus grand degré de certitude dans quelques circonstances, et pour comparer et peser les probabilités dans toutes les autres; qu'il nous ordonne de croire ou de rejeter conformément au degré d'évidence marqué sur cette échelle. Dans l'état présent des connaissances humaines, il n'y a que peu de vérités dont nous soyons parfaitement certains: Il y en a beaucoup d'autres qui se montrent avec assez d'évidence pour déterminer tout homme sage à agir sans hésitation. Il y a un nombre infini d'autres vérités que nous n'apercevons point du tout, ou que nous apercevons d'une manière si obscure, si peu complète, que tout homme sage doit balancer et peser

long-tems les suites , avant de se déterminer à agir d'après cette impulsion. La conséquence naturelle de l'erreur , est d'être trompé dans ses espérances , d'éprouver tous les inconvéniens qui peuvent résulter pour lui ou pour les autres de ce mauvais succès. Si ces inconvéniens ne sont d'aucune importance , il peut se livrer à ses tentatives avec plus de hardiesse ; s'ils sont considérables , il doit procéder avec plus de défiance. Dans tous les cas douteux , nous devons nous assurer de la vérité par de petites expériences , aux moindres frais et avec le moins d'inconvéniens qu'il est possible ; et proportionnellement à la lumière qui en résultera pour nous , nous marcherons avec plus ou moins de confiance dans la suite.

Il est donc évident que la découverte de cette juste proportion , suivant laquelle nous devons employer notre tems et nos efforts dans nos occupations respectives , dépend de la justesse de nos jugemens ; que la justesse de nos jugemens dépend à son tour de celle de nos sens , de nos lumières acquises , des facultés par lesquelles ces jugemens se forment. Quant à la confiance qu'ils peuvent raisonnablement nous inspirer , elle dépend à son tour aussi du soin que nous avons mis à peser les divers argumens qui nous assurent de l'exactitude et de la précision de ses facultés. Or , c'est ce que nous faisons lorsque nous dépouillant de tout préjugé , nous portons au loin des regards impartiaux et libres sur l'ensemble de ces argumens ; ensuite de quoi nous ne pouvons éviter de croire ou de rejeter conformément à ces règles d'évidence , et d'agir soit avec confiance , soit avec

précaution , à raison de l'espèce ou du degré de croyance qui s'en est formé dans notre esprit.

L'homme a certainement reçu de la nature le pouvoir de se dépouiller jusqu'à un très-haut degré , des préjugés résultans de son éducation ou de ses appétits ; de distinguer entre ce que nous avons cru ci-devant , et ce que nous savons , ce que nous connaissons aujourd'hui ; entre ce que nous désirons de trouver véritable , et ce qui l'est réellement. Il a reçu la faculté de peser avec un degré considérable d'exactitude , les argumens qui se présentent d'eux-mêmes dans chaque question qu'il examine , et de donner à chacun d'eux l'importance convenable. Il semble que c'est par le plus ou le moins d'exercice de ces pouvoirs , que l'homme mérite plus ou moins de la Divinité , et qu'il en est conséquemment récompensé ou puni. C'est par l'exercice de ces pouvoirs que nous découvrons la vérité et le mensonge ; que nous dirigeons nos travaux d'une manière appropriée à leur objet ; que nous distinguons notre intérêt présent de notre intérêt futur , et la juste étendue de l'un et de l'autre ; que nous acquérons la connaissance de nos devoirs envers nous-mêmes , de nos devoirs envers autrui. Or, nous sommes récompensés de toutes ces découvertes par des sensations plus ou moins agréables , strictement proportionnées à notre mérite respectif. Pour reconnaître avec quelle exactitude l'Auteur de l'univers récompense les hommes à raison de ce mérite , il nous suffit d'observer le plaisir que nous éprouvons à la découverte de quelque vérité. Nous voyons qu'il est exactement proportionné au degré de certitude de

notre découverte , à son importance , à son utilité pour nous , à sa nouveauté , à la somme de génie qu'il a fallu pour la faire , à l'activité que nous y avons mise , à l'industrie ingénieuse des travaux que nous avons exécutés pour cela. Chacune de ces circonstances produit dans notre ame des sensations distinctes , et plus ou moins agréables , relativement au mérite de la découverte.

Quelques écrivains de morale en ont considéré les regles comme les lois de Dieu , sur l'accomplissement desquelles il doit nous faire rendre compte , et nous punir ou nous récompenser selon nos œuvres. Les écrivains des religions révélées regardent au contraire les devoirs de la morale comme des principes d'un ordre inférieur , qui doivent céder la place dans toutes les occasions , à d'autres lois dont nous avons reçu la connaissance directement de la Divinité elle-même , et dont toute notre morale ne doit être qu'un accessoire. Dans la religion des Juifs , par exemple , Dieu commande à Saül de hacher Agag en pieces contre tout principe d'humanité et de moralité. Ces deux opinions si différentes paraissent avoir l'une et l'autre quelques fondemens dans la nature , quoique la dernière approche bien plus de la vérité ; et la seule erreur commise par les écrivains des religions révélées , est de n'avoir pas déterminé avec assez de certitude quelles sont ces lois , comment elles nous sont communiquées ; et de nous avoir donné les imaginations des hommes pour les ordres de Dieu.

S'il est un système de regles de croyance et de conduite pour les hommes , lequel nous ait été clai-

vement et distinctement communiqué par l'auteur de notre existence, notre système de morale, conforme à la faiblesse de notre intelligence limitée, qui ne saurait appercevoir nettement plus d'un objet à-la-fois, ni par conséquent bien connaître des devoirs qui dépendent de mille objets comparés entre eux; notre système, dis-je, doit céder la place à ces règles de la nature elle-même.

Dans le système de religion que nous nous efforçons d'établir, les pouvoirs de la nature et les lois par lesquelles ils se trouvent limités, sont ces véritables lois de Dieu qu'il est de notre devoir de connaître. A mesure qu'elles se découvrent à nous, nous appercevons leur liaison, leur uniformité, leur sublimité; nous voyons enfin combien elles sont dignes de leur auteur. Voilà sans doute les lois de Dieu, dont quelques-unes seulement nous ont été déjà révélées par les organes que nous tenons de lui; et nous pouvons espérer qu'avec de la patience et du travail, nous arriverons à des connaissances bien plus étendues à cet égard. Nos actions sont limitées et restreintes par ces lois à la plus légère attention suffit pour nous convaincre que c'est à elles à diriger et à régler notre conduite morale. Nos affections sociales ou particulières, nos dispositions bienveillantes ou irascibles doivent être excitées d'une part, et réprimées de l'autre, par ces seules lois. Lorsqu'elles commandent, nous devons non-seulement hâcher Agag en pièces, mais nos plus chers amis, nos parens et nous-mêmes. Nous devons rejeter tout sentiment humain et compatissant; nous devons nous soumettre, et soumettre nos amis aux opérations les plus douloureuses de la

chirurgie, aux tortures les plus redoutables, lorsque nous sommes parfaitement convaincus de leur nécessité. Les règles de la morale ne sont donc pas les lois de Dieu : ce sont seulement des règles formées par les hommes pour leur conduite générale et habituelle, d'après une connaissance très-imparfaite des lois de Dieu. Les lois de Dieu sont constantes et éternelles : les règles de la morale sont vacillantes et indéterminées ; elles dépendent des lumières et des sentimens de chaque homme qui s'y soumet, les altere ou les fait plier à son gré, dans chaque circonstance. Elles nous sont utiles, comme règles générales de conduite ; mais tout-à-fait inapplicables à chaque circonstance, elles servent pour nous diriger dans la vie, comme les cartes générales du monde servent aux navigateurs, qui les consultant seulement pour la marche générale de leurs voyages, ne sont pas dispensés de donner l'attention la plus scrupuleuse à leurs observations et à leurs notes particulières, lesquelles les guident en effet à chaque moment.

Les écrivains qui regardent les règles de la morale comme les lois de Dieu, ont sûrement quelque apparence de raison. Ces règles ont été formées par les hommes pour les guider dans les scènes de la vie : elles découlent de leurs sensations, de leurs connaissances, et de la liaison qui existe entre ces sensations et les objets extérieurs. Telles sont, par exemple, les règles générales que nous déduisons de nos connaissances en physique, pour la conduite de la vie, en tant qu'elle s'y rapporte. Ce ne sont donc pas les véritables lois de Dieu, mais la copie que les hommes

en ont tirée : c'est cependant la meilleure copie qu'on pût attendre des auteurs de systèmes ; elle approche en quelque chose de la vérité , et ressemble bien plus dans le fait aux lois de Dieu , qu'aucune de ces révélations dont les charlatans imposent encore la croyance au genre humain. Sans doute elle nous est très-utile ; mais je le répète , c'est comme une mappemonde pour des navigateurs qui , s'ils prétendent arriver dans quelque port particulier , ne se contentent pas de ce guide général , mais consultent des cartes plus détaillées , où tous les gissemens et toutes les distances sont marqués avec précision ; car , outre l'art de manier leurs voiles , ils ont encore besoin d'observer , de sonder , de calculer avec exactitude , à mesure qu'ils avancent. Ainsi , l'homme dans la carrière de la vie , ne doit pas seulement connaître les devoirs moraux relatifs au plan général de sa conduite , mais aussi les devoirs particuliers qui dépendent de sa profession ; il doit travailler avec diligence à remplir ces devoirs , et sur-tout observer , sonder , calculer à mesure qu'il avance , à l'exemple du navigateur.

Après avoir traité plus longuement que nous ne l'avions projeté , des devoirs de l'homme envers le Créateur , ou du culte que Dieu lui demande , nous serons plus courts en traitant des péchés que l'homme peut commettre ; car il est évident que les principaux tiennent à la négligence de quelqu'un de ces devoirs. Dieu nous donne plus de pouvoir sur les ouvrages de la création qu'à nul autre animal. C'est donc par sa volonté que nous usons de ce pouvoir ; et nous ne pouvons pécher contre lui par aucune ac-

tion conforme aux lois qu'il nous a prescrites. Ces lois, nous ne pouvons les transgresser; nous ne pouvons fendre les airs sans ailes et sans l'art de nous en servir. Mais si nous connaissions cet art, et que nous puissions l'appliquer à quelque objet utile, ce serait pécher contre Dieu que de ne pas accepter ce présent de sa munificence.

Nous péchons contre Dieu, ou par nos pensées, ou par nos actions. Nous péchons par nos pensées, lorsque nous sommes trop précipités dans nos jugemens; lorsque nous donnons trop ou trop peu de confiance à ceux des autres; que nous ne consultons pas assez notre propre expérience et nos lumières; quand nous examinons les choses avec partialité, sans porter nos regards sur tous les côtés qu'elles présentent; lorsque nous tirons des conclusions trop hâtées, en y laissant influer nos passions, nos appétits, notre paresse; et que nous donnons plus ou moins d'assentiment ou de croyance à ces conclusions, que ne le méritent les preuves dont elles résultent. Si nous sommes assurés de quelque chose, c'est, encore une fois, que le Créateur nous a donné la raison pour que nous en fassions usage tous les jours dans nos travaux, qu'elle nous suggère les moyens les plus convenables, et nous dirige dans toute notre conduite. Nous sommes assurés que pour user convenablement de cette faculté, nous devons comparer avec attention l'ensemble de nos lumières, de nos observations, de notre expérience, en tirer les résultats dans chaque sujet soumis à notre examen, en y joignant les lumières que nous pouvons obtenir par les connaissances, l'expérience ou les

avis des autres : mais nous devons sur-tout n'accorder que le degré d'assentiment ou de croyance , motivé par les preuves qui sont sous nos yeux. L'expérience nous apprend bientôt que malgré tous nos soins , malgré toutes les précautions dont nous pouvons user , nous sommes encore extrêmement sujets à l'erreur ; et cela même sert à nous rendre plus attentifs. Nous nous faisons une méthode de calculer les chances , et nous accordons ou refusons notre assentiment à proportion de leur nombre et de leur probabilité. S'il nous arrive de croire ou de nier d'après d'autres règles , nous sommes exposés à des erreurs plus ou moins graves , et nous péchons de nouveau contre Dieu ; à raison de l'importance et de l'utilité dont peuvent être dans nos travaux , les questions sur lesquelles notre raisonnement s'exerce.

Les péchés que nous commettons contre Dieu dans nos actions , dérivent de ceux que nous commettons dans nos pensées. Nos actions sont le produit de nos pensées et de l'adoption ou de la rejection de certaines vérités. Si nous sommes trop crédules , nous devenons précipités , violens ; et la mesure de notre crédulité se trouve être précisément celle de nos mauvais succès , dans tous les projets que nous poursuivons. Si nous sommes trop incrédules , nous devenons lents et inactifs ; et nous ne faisons pas le bien qui dépend de nous. Les mauvais succès de nos projets et les sentimens pénibles qui en résultent , sont les punitions que le Créateur inflige à l'homme pour sa violence et sa précipitation : le mépris de nos semblables et une moindre somme de jouissances que celle qui nous était destinée , sont

la punition naturelle de notre lenteur et de notre défaut d'activité. Celui de ces deux péchés auquel le genre humain est le plus enclin, ce sont les erreurs de précipitation et de violence : et généralement la punition en est beaucoup plus sévère. Heureusement l'auteur de la nature nous fournit des moyens faciles de l'éviter, parce que cette punition pourrait trop fréquemment entraîner notre ruine. Dans chaque grande question qui nous concerne, nous sommes ordinairement en état de nous assurer de la vérité, autant au moins qu'elle importe immédiatement à nos affaires, par de petites expériences dont le résultat peut être recueilli sans inconvénient pour nous ; et s'il nous est impossible de faire de pareilles tentatives, la prudence nous dit d'éviter d'agir.

Enfin, parmi les péchés que nous commettons contre Dieu, par notre crédulité ou notre incredulité, il faut compter l'indolence et la paresse ; c'est-à-dire l'emploi trop faible et trop borné de nos facultés mentales ou corporelles, relativement à ce qu'exige notre santé et l'accroissement de nos diverses facultés. Le paresseux est un rebelle qui refuse de remplir la tâche imposée par le créateur ; il doit être infailliblement puni de cette faute par sa pauvreté, par le mépris de ses concitoyens, par la tristesse et le désespoir.

Nous péchons également contre Dieu, par l'abus de nos facultés, en négligeant le sommeil, les remèdes, les alimens, les récréations nécessaires ; ce qui porte dommage à ces facultés elles-mêmes, et peut même les anéantir. Or, nous en sommes punis

par la perte de la santé, par celle de nos facultés, et quelquefois par la mort, à raison du degré de cette faute.

Il y a dans nos occupations un certain ordre, une certaine régularité, une certaine méthode, qui non-seulement sont agréables en soi, mais qui nous deviennent très-utiles en abrégant et facilitant notre ouvrage. Le peu d'ordre que nous y apportons est donc un péché contre Dieu, à cause de l'empêchement qui en résulte pour nos travaux, ou pour ceux des autres. Il produit les effets de la paresse; il est puni de la même manière, et lors même qu'il ne dérange pas nos travaux, il est encore un crime aux yeux de la Divinité, qui recherche évidemment l'ordre et le beau, et qui nous punit alors à différens degrés, par les sensations désagréables qui s'ensuivent du désordre dont nous sommes l'occasion.

En avançant dans la vie, nous observons que non-seulement notre espèce, mais toute la classe des animaux, chaque partie de la nature inanimée, chaque chose, en un mot, remplit son rôle dans le grand ouvrage de la création ou de la conservation du monde, et se trouve poussée elle-même à l'action, par les autres objets de l'univers, dont elle ressent l'influence. La même nécessité où nous sommes de jouer notre rôle existe également pour tous les autres agens de la nature. Nous ne sommes qu'une très-petite partie des agens employés par le créateur pour son grand but, qui est l'exécution de ses lois et le maintien de son ouvrage. Les cheveux du corps humain, ses vaisseaux les plus délics

y tiennent comparativement une plus grande place ; y sont d'une plus grande importance que nous sur la petite terre que nous habitons. Or, comme notre devoir est évidemment d'éloigner tous les obstacles qui s'opposent à nos utiles travaux, nous devons de même éviter avec soin de gêner dans leurs emplois respectifs les autres parties agissantes de la création, et de détruire le produit de leurs travaux, si ce n'est pour remplir quelque grand objet d'utilité, lequel soit réellement nécessaire à l'accomplissement de notre propre devoir ; c'est-à-dire qui intéresse notre sûreté, notre bonheur, ou le bonheur et la sûreté de ce qui nous est utile, ou l'ordre, la beauté, le bonheur du monde en général. Nous connaissons si peu les autres animaux, nous avons si peu d'idées de leur nature, de l'importance et de la multitude des travaux auxquels ils se livrent sans cesse : nous connaissons si mal, à plus forte raison, l'objet et l'importance des travaux du reste de l'univers, qu'il nous est rarement possible de les seconder ou de les troubler, et que cela n'arrive que par pur accident. Cette partie de notre devoir n'a donc guères occupé les écrivains de morale ; ils se sont contentés de nous recommander l'humanité, la compassion, la bienfaisance envers tous les animaux en général, et spécialement envers ceux qui dépendent de nous.

L'animal avec lequel l'homme est le plus familiarisé, celui dont il connaît le mieux les travaux, c'est l'homme. Nous avons plus de rapports entre nous qu'avec aucun autre animal. Nos travaux et notre but général sont à-peu-près les mêmes pour toute
notre

notre espèce, et nous sommes donc plus exposés à nous embarrasser, à nous gêner réciproquement. Le travail d'autrui n'est pas moins utile que le nôtre; nous sommes tous de la même famille, tous également les ouvriers de Dieu, chacun dans sa sphere. Mais deux hommes ne peuvent jouir à-la-fois de la même chose; ils ne peuvent suivre à-la-fois la même route pour l'obtenir. S'ils le font, ils se troublent, ils s'empêchent l'un l'autre. Nous devons donc limiter nos espérances, nos occupations, nos desirs et ne pas permettre qu'ils aillent heurter ceux d'autrui. Il y a des choses que nous sommes en droit, et que d'autres ne sont pas en droit de faire; il y a des choses également que d'autres sont en droit de faire, tandis que nous ne le sommes pas. Nous ne pouvons posséder tous la même propriété. Les lois de la nature ordonnent à chaque homme de conserver sa vie, de rechercher son bonheur, de jouir pleinement des fruits de son industrie: nous ne pouvons donc porter dommage aux autres, traverser leurs desseins principaux, sans commettre un crime véritable, sans arrêter ou sans troubler les travaux de ces compagnons qui concourent au même but, confondus avec nous dans le même atelier.

En général, les hommes tirent plus d'avantage les uns des autres, qu'ils ne peuvent se nuire. Les lumières qu'ils se communiquent, les échanges et la consommation qu'ils font des fruits de leurs travaux réciproques surpassent de beaucoup les injustices dont ils se rendent coupables; et ils favorisent leurs progrès respectifs, infiniment plus qu'ils ne les retardent. Lorsque les hommes s'embarrassent et se choquent, cela

dépend toujours de la manière superficielle dont ils envisagent les objets et de leur ignorance des lois de la nature. Voyant mal leur véritable intérêt, ils préfèrent la satisfaction momentanée de quelque désir actuel à des avantages plus constans et plus durables.

En général, les hommes aiment à s'aider et à s'assister réciproquement : ils sont toujours disposés à le faire jusqu'à certain point. Mais comme ils ne le peuvent souvent sans compromettre leur propre devoir, ils sont obligés de fixer des bornes à leur humanité et à leur générosité, d'après les règles de la prudence. Pour assurer la liberté des travaux du genre humain ; pour prévenir les gênes, les embarras, les troubles que les hommes peuvent se causer les uns aux autres ; pour déterminer jusqu'à quel point ils doivent s'aider, se secourir, ou quelquefois réprimer et arrêter leurs travaux respectifs : il faut encore qu'ils limitent et circonscrivent leurs desirs, qu'ils soumettent leur conduite à certaines lois. C'est-là l'objet de la morale, et la partie la plus importante du code général de la justice, dont les règles sont précises, uniformes, éternelles et communes à tout le genre humain, tandis que les autres règles de morale peuvent changer avec les siècles, les pays et les circonstances.

La suite au numéro prochain.

ÉCONOMIE POLITIQUE

ET

ANTIQUITÉS.

Voyages en Portugal dans les années 1789 et 1790, contenant des observations sur les mœurs, les usages, le commerce, etc. de ce royaume, traduit de l'anglais de JACQUES MURPHY, architecte; orné de planches. Deux volumes in-8°. A Paris, chez DENNÉ, rue Vivienne; et POISSON, quai de l'École. 1797.

PREMIER EXTRAIT.

C'EST au moment où la paix, rétablie entre la France et le Portugal, nous ouvre les portes de ce royaume, qu'il est à propos de faire connaître les monumens, les mœurs, les usages, etc. qui peuvent y attirer nos voyageurs. Le cit. Lallemand a bien mérité de la nation en traduisant le *Voyage* de l'architecte Murphy. Les connaissances et les études de l'auteur l'ont porté à s'occuper principalement des monumens et des édifices, et son jugement est alors d'un grand poids. Quant aux détails de commerce, au gouvernement, il a demandé des renseignemens à des personnes exercées, et ces articles méritent aussi de la confiance. D'autres voyageurs, et surtout des naturalistes, auraient donné d'autres détails, des observations d'une autre espèce... Il faudra désormais voyager par troupe. Les sciences et les arts sont si perfectionnés, qu'un seul homme a de la peine à

Y :

en posséder deux à fonds. Si les voyages par caravannes ne se réalisent pas , du moins que chaque voyageur publie les observations qu'il aura faites dans la science ou dans l'art qu'il possède le mieux. Le tems viendra où un esprit vaste et profond les réunira toutes, et en formera un seul tableau pour chaque contrée.

Le premier objet qui frappa les yeux de notre voyageur en arrivant de Dublin à *Oporto*, après sept jours de navigation , fut un ancien aqueduc , dont on voit encore plus de trois cents arcades. Elles sont situées auprès de la ville de *Condé*. Il faut remonter le *Douro* pour arriver à *Oporto*. Ce fleuve est le plus grand du Portugal après le Tage. Les bords de la partie sud du Douro , aussi loin que la vue peut s'étendre , sont parsemés de couvens et de maisons de campagnes habitées par de riches particuliers. Les bosquets et les jardins qui les accompagnent , respectés par l'hiver , forment un spectacle bien intéressant pour le voyageur des contrées du nord. L'orange , qui peut à juste titre être regardé comme l'emblème de la reconnaissance , y surpasse en beauté tous les autres arbres.

Il étale à-la-fois et sa fleur et son fruit ,

Prodigue de ses dons sans cesse il reproduit.

— Le charme du paysage et la douce température de l'air , comparés à la nudité des arbres et au froid perçant du pays que nous venions de quitter (l'Irlande , au mois de décembre) , rendaient notre transition vraiment délicieuse.

La visite des commis , préalable nécessaire pour

Entrer à Oporto, rappelle au voyageur la rigueur et les vexations des employés de la douane anglaise. Feu le marquis de Pombal, cet homme de génie qui chassa les Jésuites de Portugal, et voulut affranchir ce royaume de l'influence des étrangers, fut maltraité par ces employés, à son arrivée à la cour d'Angleterre, où il était envoyé en ambassade. Il en conçut une haine profonde contre les lois fiscales de ce pays, haine qu'il a conservée toute sa vie. On croit même en Portugal que de là seul provinrent les réglemens qu'il fit par la suite concernant le commerce des vins d'Oporto, et où les intérêts du comptoir anglais établi dans cette ville ne furent nullement ménagés.

— La première chose qui se présente à l'observation d'un étranger, à son arrivée à Oporto, est l'extérieur dévot des habitans. La religion semble leur unique affaire. Le jour, l'attention est attirée par le son des cloches, le mouvement des processions et les prières des moines; la nuit, le sommeil est interrompu par le chant des hymnes. Oporto est la seconde ville du Portugal pour l'étendue, la population et le commerce. Elle est située à environ une lieue et demie de la mer, sur le penchant d'une colline... Les maisons s'élèvent graduellement les unes au-dessus des autres, comme les gradins d'un amphithéâtre. Le fleuve majestueux qui coule dans la vallée est couvert de navires et de bateaux... Au-delà se projette une montagne considérable qui termine la vue, et présente une scène non moins vivante, où tous les plus beaux effets de la perspective et du coloris sont parfaitement rassemblés. Ce sont des

jardins, des bois, des vignobles, des maisons de campagne, des couvents, etc.

La dévotion des Portugais les porte à couvrir de dorures les colonnes des églises, les autels, etc.; mais elle ne les porte point à favoriser les beaux-arts. — Les Portugais cependant ont des artistes de mérite; malheureusement ils ne sont point encouragés par le gouvernement. J'ai connu à Oporto un peintre nommé *Glama*, qui eût fait honneur aux meilleures écoles d'Europe, pour peu qu'on eût secondé la nature dans le développement de son génie caché. Natif de Portugal, il avait passé plusieurs années en Italie, où il était parvenu à acquérir une correction de dessin et une pureté de coloris qui indiquaient des talens peu communs. Néanmoins il m'assura qu'il en était presque réduit à mourir de faim, quoiqu'il peignît tout ce qui se présentait à lui, depuis l'enseigne de cabaret jusqu'aux têtes des saints... Un riche marchand d'Oporto, desirant orner ses appartemens de tableaux, s'adressa au *signor Glama* qui se trouvait alors en avoir de très-beaux et d'anciens, qu'on l'avait chargé de vendre à des prix fort raisonnables. Le marchand qui se connaissait mieux en vins qu'en tableaux, recula de surprise quand il s'entendit demander vingt portugaises (à-peu-près 900 liv. tournois) pour un Corrége. « Vous voulez » donc me ruiner, répondit-il; j'ai acheté dernièrement pour le même prix deux tableaux bien plus » grands et nouvellement peints. »

L'humilité monastique ne brille nulle part mieux qu'en Portugal. Les *Cruzes* suivent une règle qui leur défend de sortir du couvent autrement que montés

sur des chevaux, des mules ou même des ânes... de sorte, dit le voyageur, que ces moines forment une espèce de corps de cavalerie ecclésiastique, en général, plus respecté, ou du moins qui croit l'être davantage, que le clergé à pied.

Voici des observations sur les vins, qui seront jugées par le cultivateur.... On trouve à Oporto un vin du crû de la province, qui est si susceptible des impressions du tems, que lorsqu'il pleut il devient imbuvable... Les marchands portugais font quelquefois usage de la recette suivante, pour corriger l'aigreur du vin. Ils y mettent de l'alkali fixe ou du sel de tartre qui en absorbe l'acidité, et lui donne le goût et le bouquet du vin nouveau; une trop grande quantité d'alkali le ferait tourner. Afin d'éviter cet inconvénient, on commence par faire un essai en petit.

Que l'on juge de la civilisation du Portugal par l'état des auberges sur la route d'Oporto à Lisbonne, une des plus fréquentées. — Je ne touchai pas à l'huile, ayant remarqué que le vase qui la contenait était le même que celui dont on se servait pour alimenter la lampe. Un portugais assis à côté de moi me dit en mauvais anglais : « Cette huile n'est pas » bonne ; mais prenez votre parti, car vous n'en » aurez pas de meilleure d'ici à Lisbonne. »

— Je dois dire à la louange des femmes du Portugal, et sur-tout de celles de la province de Beira, que ce sont elles qui fabriquent toutes les toiles qui se consomment dans le royaume, quoique les apprêts en soient diversifiés. Elles sement le lin, le cultivent, le récoltent, le séracent, le filent, et en

composent une toile qui ne le cède peut-être à aucune de celles de l'Europe, en blancheur, finesse et solidité. Chaque famille est pourvue abondamment de cette toile, quelque indigente qu'elle puisse être d'ailleurs. La table même du pauvre paysan, sur laquelle on ne voit que du pain et des châtaignes, est garnie d'une nappe et de serviettes très-propres.

C'est-là ce lin de la Bétique, si célèbre chez les anciens, dont ils comptaient l'usage au nombre des jouissances qui faisaient de cet heureux pays des isles fortunées.

Les ameublemens des villageois et de leurs seigneurs mêmes sont aussi éloignés, non du luxe, mais de l'aisance, que ceux des auberges. La maison du seigneur ne se fait distinguer des autres maisons du village que par sa grandeur. La façade est percée de dix à douze fenêtres sans vitres; l'extérieur répond à la simplicité de l'intérieur. — Quant aux meubles, les habitations de nos peres après le déluge, n'en étaient pas plus dépourvus. Dans un pays comme le Portugal, où la température modérée de l'air, et la verdure des champs dans toutes les saisons de l'année, donnent un printemps perpétuel: les habitans que la beauté du tems invite à se tenir constamment dehors ne regardent à-peu-près leurs maisons que comme des retraites pour la nuit. Ainsi, ils doivent naturellement ne pas attacher une grande importance à leur ameublement, et se borner à un petit nombre de meubles appropriés à leur manière simple de vivre; et encore les Portugais ne se montrent-ils pas bien difficiles dans le choix de ceux-ci.

Coimbre, célèbre par son université, possède de

riches collections d'animaux, de végétaux et de minéraux, qui sont rangées d'après le système de Linnée. — A juger par le nombre de salles que ces raretés occupent, ainsi que par leur étendue, le Muséum de Coimbre est un des plus grands conservatoires d'Europe; et l'on n'en sera pas étonné si l'on réfléchit qu'il a été pendant plusieurs siècles le dépôt des plus riches productions de la nature et de l'art dans les deux hémisphères. La bibliothèque occupe aussi un espace très-considérable, et contient un nombre immense de livres et de manuscrits.

Les principaux objets qui occupent les fabriques de Coimbre sont les poteries rouge et vernissée, des toiles, des draps et des cure-dents de bois de lentisque. Elles fournissent tout le royaume du dernier article dont il se fait une consommation perpétuelle. Il n'en est pas de même de la poterie; car, malgré sa fragilité, il est rare d'en voir briser, soit dans l'ivresse, soit par étourderie; les Portugais étant peut-être la nation du monde la moins sujette à ces deux imperfections. Un auteur anglais, qui a écrit l'histoire de la Chine, observe que le peuple de Canton juge ordinairement de ce qui se passe en Europe par le débit de sa porcelaine. Lorsqu'il y a beaucoup de demandes, il ne manque pas de dire: « Il a dû regner de grands mouvemens en Europe l'année dernière. »

De Coimbre à Lisbonne on traverse *Pombal*, ville qui n'est connue que pour avoir donné son nom au célèbre ministre dont nous avons parlé plus haut. Les restes de ce grand homme sont déposés dans

L'église de cette ville; et les habitans ne parlent jamais de lui qu'avec enthousiasme et respect.

Le monastere royal de *Batalha* fixa l'attention de l'architecte Murphy pendant plusieurs jours. Il en donne une description très-détaillée, à laquelle il a joint un précis de l'histoire de plusieurs rois de Portugal qui y sont enterrés. Cette description occupe près de la moitié du premier volume. Nous en extrairons quelques morceaux détachés; dont les sujets intéresseront la curiosité des lecteurs.

— La salle du chapitre de *Batalha*, dont l'architecture peut passer pour un chef-d'œuvre, représente un carré dont chaque côté a soixante-quatre pieds, et il est surmonté d'une voûte en pierres de taille. Cette voûte, ou coupole enrichie magnifiquement, n'est supportée que par des courbes d'un travail parfait, qui viennent se réunir en un centre; sous la forme d'étoile. On dit que, pendant qu'on construisait cette voûte, elle s'écroula deux fois sur les ouvriers dont elle fit périr plusieurs. Le roi qui s'obstinait à ne point vouloir de piliers, promit une récompense à l'architecte s'il venait à bout de la voûte; encouragé par cette promesse, celui-ci recommença l'ouvrage et réussit. Mais le roi, pour ne pas exposer la vie des ouvriers, avait ordonné de n'employer que des prisonniers dont les délits méritassent la mort; afin que dans le cas d'un troisième écroulement, il n'y eût de victimes que ceux dont la vie appartenait déjà à la vindicte des lois.

Ce monastere fut bâti par dom Jean en mémoire de la victoire d'*Ajubarote* qu'il remporta, le 14 août 1385, sur les Castillans qui avaient le triple de forces.

Le roi de Castille fut obligé de prendre la fuite, — Dom Laurenço, archevêque de Braga, qui avait combattu dans cette bataille, rend compte du désespoir de ce roi après sa défaite, dans une lettre écrite en vieux portugais à l'abbé d'Alcaboga. Il s'exprime ainsi : « Le connétable m'a dit avoir vu le roi » de Castille à *Santerem*, dans un état approchant » de la folie, maudissant son existence et s'arrachant la barbe. En vérité, mon ami, il vaut mieux » qu'il se l'arrache qu'à nous. L'homme qui s'épile » ainsi, est bien capable d'épiler les autres. »

On raconte du roi dom Jean une anecdote singulière. — Ce Prince était si assuré de l'amour de son peuple, qu'il se promenait très-souvent seul. Dans l'une de ses promenades du matin, il aperçut un vieillard boiteux et borgne qui attendait de l'autre côté d'un ruisseau, que quelqu'un lui aidât à passer une planche qui le traversait. Dom Jean va à lui, le prend sur ses épaules, et le porte jusqu'au chemin. Le pauvre vieillard, étonné de la force et de l'agilité du porteur, s'écria : « Que Dieu veuille donner » à dom Jean toute une armée de braves et vigoureux » hommes comme toi, pour humilier l'orgueil » des Castillans qui m'ont privé d'un œil et de l'usage d'une jambe. »

Le roi l'invita alors à lui raconter les différentes actions où il s'était trouvé, ce que le bon vieillard fit en peu de mots ; mais à peine eut-il achevé son récit, que dom Jean reconnut qu'il était *Fonsaca*, ce brave soldat qui avait combattu si vaillamment à ses côtés pendant tout le tems de la fameuse bataille

d'*Aljubarota* qui lui affermit la couronne sur sa tête. Affligé de le voir dans un pareil état, il l'engagea à se rendre le lendemain au palais du roi, afin de savoir pourquoi ses ministres l'avaient si fort négligé. « Qui demanderai-je ? s'informa alors ce nouveau Bélisaire. — Votre brave camarade d'armes à la bataille d'*Aljubarota*, répondit le roi en reprenant son chemin. » Une personne qui avait été témoin, à une certaine distance, de l'aventure, courut à *Fonseca*, et lui apprit ce que son souverain venait de faire pour lui. « Ah ! s'écria le bon vieillard, quand il fut revenu de sa surprise, je suis maintenant convaincu de la vérité de ce que j'ai souvent entendu dire, que les épaules des rois étaient habituées à supporter de grands fardeaux. Je me félicite d'avoir consacré les plus beaux jours de ma vie au service d'un prince qui, comme celui d'Ur, a des jambes pour les boiteux et des yeux pour les aveugles. »

Une chose digne de remarque, c'est que sur les tombeaux de ces princes morts pendant le cours du quinzième siècle, on trouve leurs devises personnelles écrites en français. Le père de Sousa, historien portugais, observe à ce sujet que la langue française était déjà beaucoup estimée de son temps à cause de sa courtoisie et de ses grâces, et que les princes la parlaient couramment. C'est donc à tort que l'on semble fixer au siècle de Louis XIV l'époque de la propagation de notre langue dans toute l'Europe ; et que l'on en cherche les causes dans des circonstances relatives au règne de ce monarque.

Voici ces devises qui sont gravées dans le français du tems :

Le roi Jean I^{er}... *Il me plaît pour bien.*

Dom Pedre..... *Desir.*

Dom Henri..... *Talent de bien faire.*

Dom Jean..... *Je ai bien raison.*

Dom Ferdinand. *Le bien me plaît.*

Le roi Dionis, qui regna vers la fin du treizieme siecle, mérita le plus beau surnom qu'ait jamais porté aucun roi : *le Laboureur*. Lorsqu'il eut assuré la tranquillité de ses domaines, il dirigea toute son attention vers l'agriculture. Il commença d'abord par restreindre le pouvoir féodal sous lequel les malheureux cultivateurs avaient gémi pendant long-tems. Il fit ensuite construire sous ses yeux, dans chaque partie du royaume, des fermes qu'il pourvut de tous les instrumens nécessaires à l'agriculture, et qu'il distribua à des laboureurs, qu'il regardait comme les vrais piliers de l'État. Le Portugal, qui aujourd'hui ne produit tout au plus du bled que pour trois mois de sa consommation annuelle, était, du tems de Dionis, un des premiers greniers de l'Europe. On aurait tort de supposer que l'état actuel des moissons en Portugal provient d'une altération dans la qualité du sol. Cette rareté du bled doit être attribuée uniquement à une grande révolution qui s'est faite dans l'esprit du peuple. Les Portugais modernes ne voient la prospérité de leur pays que dans les mines profondes du Brésil, tandis qu'ils oublient que sa vraie richesse gît seulement à six pouces de la surface de leurs champs. Dionis était si convaincu de cette vérité, d'après la connaissance qu'il avait

acquise de la fertilité des terres de son royaume, qu'il n'eut jamais recours à ses voisins pour s'approvisionner des objets de première nécessité, et même de luxe; car il retirait du Portugal jusqu'à de l'or et de l'argent. En effet, il avait une couronne magnifique et un sceptre faits avec un or extrait des sables du Tage.

Après avoir décrit les combats de taureaux pour lesquels les Portugais ont la même passion que les Espagnols, le voyageur ajoute... La plupart des Portugais instruits sont bien éloignés d'approuver un spectacle aussi barbare; mais le peuple y est trop attaché pour que l'on tente de l'abolir subitement: ce n'est que par degrés qu'on peut y parvenir, et en substituant à ces fêtes quelque autre divertissement. Là civilisation ne perdrait rien à l'échange, et l'humanité y gagnerait infiniment.

Les Portugais se laissent enlever par des étrangers tous les fruits de l'industrie qu'ils pourraient si aisément exercer eux-mêmes. La seule verrerie du royaume est à *Marinha-la-Grande*, et elle a été établie par William Stephens. Quoique située à dix-neuf lieues de Lisbonne, elle trouve dans sa position de grandes ressources pour le bois, le sable et la soude. La terre autour de cette verrerie est très-peu productive; on n'y rencontre presque par-tout que des sables ou des marais. M. Stephens s'y est fait concéder trente acres qui étaient couverts de sable. Il y fait aujourd'hui sept à huit coupes de luzerne par an, tandis qu'autrefois il n'y croissait pas une tige d'herbe. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que cet exemple n'ait pas été suivi par

les habitans voisins. M. Stépheus communiqua au voyageur un mémoire *sur la manière d'élever les abeilles en Portugal*. Les agronomes le liront avec intérêt.

Nous avons parlé plus haut de moines qui ne paraissent jamais en public que montés sur des mules. Cette prétention s'étendait autrefois à tout le clergé. Jean II, roi de Portugal, ayant été informé que la race des chevaux allait s'éteindre dans son royaume, voulut y mettre ordre, en défendant l'usage des mules. Le clergé refusa d'obéir, et fit un appel au peuple. Le roi craignant de se brouiller avec les prêtres, crut prudent de revoir son édit; et il y inséra une clause par laquelle il était permis à tout le clergé de Portugal de continuer à se servir de mules; mais avec défense en même tems à tous les cordonniers de son royaume de faire des souliers à aucun prêtre, ni moine. Il les réduisit par ce moyen au silence.

La suite au numéro prochain.

É N I G M E.

Aux champs, à la ville, à la cour,
 Confident et témoin des plaisirs de l'amour,
 Je suis discret et sage;
 Même sur ceux du mariage,
 Je garde le tacet,
 Et tiens le cas secret.
 On peut dire que j'ai de mes maîtres l'oreille,
 Mais je n'abuse point d'une faveur pareille.
 Comme un zebre à-peu-près vêtu,
 Sans être comme lui velu,

J'ai de plus un surtout ou surplus d'ordinaire :
 En dedans je suis plein de matiere legere.
 En rapprochant les corps , je rapproche souvent
 Les esprits divisés entr'eux de sentiment.
 Me deviner , lecteur , c'est bagatelle ,
 Puisqu'on me trouve bien à tâton , sans chandelle.

LOGOGRIPIE.

UN E tête de moins fait grande différence.
 Entier , je suis doué de force et de puissance.
 A quelque chose près j'égle un fier taureau.
 Tête à bas , je produis un poisson , un oiseau ,
 Et pour tout dire enfin , insecte et vermisseau.

Explic. des Charade, Énigme et Logogriphe du N°. 34.

Le mot de la Charade est *Bateau* ; celui de l'Énigme est la *Puce* ; celui du Logogriphe est *Canon* , où l'on trouve canon d'artillerie , de seringue , les plus gros caracteres d'imprimerie , canon de la messe , espece de chaussure dont on se servait du tems de Moliere ; et en retranchant le *C* , il reste *anon*.

A N N O N C E.

Lucrece , traduit par Lagrange. Deux volumes in-8°. ornés de figures en taille douce gravées , avec le plus grand soin , d'après les dessins du cit. Monnet , sous la direction du cit. Tilliard. Prix , brochés , 10 liv.

On en a tiré 40 exemplaires seulement sur papier grand-raisin vélin. Prix , 36 liv.

A Paris , chez Bleuet pere , libraire , pont St.-Michel , n°. 34.

Il reste encore quelques exemplaires du même ouvrage en deux volumes in-4°. , magnifique édition de Didot jeune.

Prix , brochés en carton , 84 liv.

NOUVELLES

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 14 juillet 1797.

Nous savions bien qu'il y avait parmi nous des traîtres voués à l'Angleterre, mais nous ne soupçonnions pas qu'il pût s'en glisser jusques dans les emplois civils, et même jusques dans le sénat. Le président des Etats-Unis fit transmettre, le 3 de ce mois, à la chambre du sénat, des papiers relatifs à une conspiration : trois jours après, le comité chargé de leur examen fit son rapport, et déposa sur le bureau une lettre signée *William Blount*, UN DES SÉNATEURS, député du nouvel Etat de Tenessec, situé le long de l'Ohio, à l'occident de la Pensylvanie. Cette lettre dévoilait une partie du complot, qui consistait à faciliter aux troupes anglaises du Canada la conquête de la Floride, en leur livrant un passage sur le territoire des Etats-Unis, et en leur fournissant des vivres, des munitions et un secours de deux mille volontaires.

La surprise et l'indignation qu'a causées une pareille découverte, n'ont pas altéré le calme du sénat; il délibérait mûrement sur le parti à prendre contre le traître, lorsqu'il reçut de la chambre des représentans un message dont le porteur a dit :

« M. le président, je suis chargé par la chambre des représentans, d'accuser en son nom, et au nom du peuple des Etats-Unis, à la barre de votre chambre, *William Blount*, membre du sénat, et de vous informer qu'elle présentera, quand il en sera tems, les chefs d'accusation énoncés contre lui, et qu'elle s'engage à en donner la preuve. Je suis aussi chargé

Tome XXX.

2

de requérir qu'il soit expulsé du sénat, et qu'on prenne des mesures pour qu'il se présente pour répondre aux charges qui lui seront faites. »

Sur quoi, cette demande ayant été convertie en motion par *M. Sedgewick*, le membre accusé fut d'abord condamné à fournir deux cautions de 15,000 dollars chacune, et une autre de 20,000 liv. pour le principal; ensuite il fut expulsé de la chambre à une majorité de vingt-six voix contre une.

A L L E M A G N E.

De Stutgard, le 18 août 1797.

Les divisions qui ont eu lieu entre le duc de Wurtemberg et ses Etats, sur la répartition des contributions imposées par l'ennemi, ont été promptement terminées, comme nous l'avons déjà annoncé; mais il existe dans ce moment, entre eux, un autre sujet de querelle, qui pourra bien exciter de plus vifs débats qu'un impôt passager, puisqu'il tient aux droits des sujets, à la prérogative des souverains, et que les germes de révolution, répandus actuellement dans toute l'Europe, rendent ceux-ci beaucoup plus attentifs sur toutes les tentatives qui pourraient ébranler leur autorité.

Le duc a donné un rescrit, dans lequel il annonce le desir qu'il soit mis des restrictions à la publication des débats et des résolutions de notre diète. Les Etats ont opposé à ce rescrit une déclaration, dans laquelle les principes sur la liberté de la presse et sur la publicité des mesures du gouvernement sont développés avec beaucoup de force. L'auteur de cette pièce remarquable est le conseiller de régence *Georgy*, philosophe plein d'énergie et de lumières, que les Etats ont demandé au duc pour leur conseil. Il y expose combien est desirable la continuation de cet affranchissement de toute censure, fondé jusqu'ici sur une pratique constante, comment elle est liée à l'heureuse forme du gouvernement de ce duché; il y examine ensuite la prétention énoncée

dans le rescrit ducal ; d'où il semblerait résulter que l'affranchissement de toute censure n'est , pour les Etats , qu'une concession révocable , et il prouve , d'après l'histoire , que la publication des débats et des résolutions de l'assemblée des Etats n'a jamais pu dépendre de la permission du souverain territorial.

De Vienne , le 27 août.

Depuis le départ de M. le marquis de Gallo , il a été expédié plusieurs couriers et estafettes pour Udine ; ce qui fait présumer que les négociations ont été aussi-tôt reprises , et qu'elles se poursuivent avec beaucoup d'activité. L'on en attend avec impatience le résultat.

Malgré le redoublement des préparatifs de guerre , il y a encore de l'argent sur la place , et les ressources intérieures de l'Etat se multiplient au lieu de diminuer. La seule maison de banque de Friess a fourni aux Etats de Hongrie un capital de six millions , à des conditions fort avantageuses , pour les frais qu'exige l'entretien de l'armée de levée générale.

Il vient d'arriver ici un courier de Patis , expédié par l'ambassadeur de Naples à M. le baron de Thugut. Suivant les avis qu'il a apportés , le Directoire a de la peine à se décider à rendre la forteresse de Mantoue.

On apprend aussi de Lille que le gouvernement français exige de l'Angleterre la restitution de toutes les conquêtes qu'elle a faites sur la France et sur ses alliés , et en outre la cession de Gibraltar.

De Munich , le 24 août.

Il est passé avant-hier par cette ville , un courier venant de Paris , qui se rend en toute diligence à Vienne.

ITALIE. De Milan , le 12 août.

Les habitans de la terre ferme de Venise s'occupaient de leur liberté et de leur union à la république cisalpine.

Z. 4

dans le tems que , par les soins du général Buonaparte , on organisait à Milan un gouvernement constitutionnel. Les députés de chaque province , chargés de discuter de si grands intérêts , se trouverent réunis à Bassano vers la fin de juillet ; (ceux de Seltre et de Belluno , de Cadore , de Treviso , de Conegliano , de Padoue , de la Polesine , de Rovigo et d'Adria , de Vicence et Bassano , de Vérone , de Cologne et Legnago.) Ils décidèrent à l'unanimité la réunion de toutes ces provinces , formant une population de 1,200,000 ames , à la république cisalpine une et indivisible. Ils élurent , pour exprimer le résultat des vœux universels , Pierre-Paul Franceschi , de Vérone , et Pierre Stechini , de Bassano. Ils les revêtirent des plus amples pouvoirs , et les chargèrent d'insister pour obtenir la réunion la plus prompte et la plus solemnelle à la république cisalpine , auprès du général Buonaparte , du directoire de Milan et de celui de Paris. Les députés d'Udine ne purent assister au congrès , parce qu'ayant demandé le consentement du général Bernadotte , celui-ci répondit que le gouvernement central n'avait pas cette faculté , et qu'il n'avait été créé que pour les requisitions de l'armée française. Le procès-verbal envoyé par les habitans d'Udine , prouve la vérité du fait. Les députés de Brescia et de Venise ont aussi manqué , mais ce n'est point une preuve d'opposition , puisque ces deux villes ont déjà prévenu les autres , en demandant la réunion. Ainsi , tout l'ancien État de Venise a exprimé son vœu de former , avec les Cisalpins , une république une et indivisible. Qui pourra contredire ce vœu , après tant de déclarations solennelles , que les peuples sont libres de se choisir le gouvernement qui leur plaît.

De Gènes , le 19 août. La réunion des ci-devant fiefs impériaux de la Scrivia à la république ligurienne , est un événement assez intéressant pour mériter d'être rapporté dans quelque détail. La tyrannie féodale pesait d'autant plus sur ce malheureux pays , que les Scriverais étant éloignés , les sujets ne pouvaient lui porter leurs plaintes contre leurs seigneurs. Ces petits despotes ne connaissaient d'autres lois que leurs volontés et leurs caprices , et n'éprouvaient d'autres obstacles que ceux que leur opposaient quelquefois le désespoir et le malheur. Dès que les Français eurent conquis la Lombardie , le cri de la liberté se fit entendre sur les sommets et dans les vallées des Apennins.

ains, et les malheureux habitans des fiefs conçurent l'espérance de briser leurs fers. En vain les satellites des comtes, des marquis, des princes qui les opprimaient, s'efforcèrent d'étouffer les cris de liberté; en vain ils employèrent l'intrigue, la séduction, le mensonge et la violence pour retenir les fiefs dans l'esclavage : tous leurs efforts furent inutiles, et les fiefs se déclarèrent libres. Il ne restait plus aux ci-devant seigneurs, pour conserver au moins une partie de leur autorité, que d'empêcher la réunion des fiefs à la république ligurienne ; mais leurs efforts ont été également inutiles.

Toutes les communautés des fiefs ont émis en même-temps leur vœu unanime pour la réunion, et élu des députés pour venir la demander à la nation génoise.

Ces députés au nombre de 48, escortés par beaucoup de leurs compatriotes, firent leur entrée en corps dans la ville de Gènes. Beaucoup de citoyens et les députés des autorités constituées allèrent à leur rencontre. Ils furent conduits au palais national, au milieu des applaudissemens d'une foule immense de spectateurs. Vendries, commissaire français dans les fiefs, présenta au gouvernement provisoire les députés qui déclarèrent, au nom de leurs concitoyens, vouloir former un seul peuple avec les Liguriens.

Le vice-président fit une réponse favorable et énergique à leur déclaration, et proposa d'appeler à l'avenir les ci-devant fiefs *monts liguriens* ; ce qui fut décrété au milieu des plus vifs applaudissemens.

Plusieurs députés exprimèrent la reconnaissance de leurs concitoyens, et tous reçurent la cocarde tricolore et l'accolade fraternelle.

Il y a eu pendant trois jours illumination générale, pour célébrer cette heureuse réunion des fiefs à leur ancienne patrie, dont ils avaient été séparés depuis plusieurs siècles. Dix années de guerre n'auraient pas suffi peut-être pour engager les nouveaux Républicains à accepter les lois de l'ancien gouvernement.

Ces deux paroles, *liberté et égalité*, paroles si chères au peuple, et si terribles aux tyrans, les ont décidés à venir volontairement fraterniser avec notre république régénérée.

De Rome, le 8 août. On parlait ici, depuis quelques jours, d'une révolution prochaine. Le peuple l'attendait avec indifférence. Le gouvernement, inquiet, garnissait le château de munitions et de vivres.

Le 1^{er}. août au matin on vit renforcer les quartiers, doubler les patrouilles, et on apprit l'arrestation d'Angelucci, des deux Bouchard et d'Ascarelli. Toute la ville était sous les armes. Le soir, toutes les troupes camperent sur les places avec leurs caons : ces dispositions militaires ont continué jusqu'à présent. Les dernières arrestations qui ont eu lieu sont celles du marquis Vivaldi et de Camillone Transteverin. Ce qui a causé beaucoup de surprise, c'est qu'Angelucci et Bouchard exhiberent des patentes françaises, et qu'on n'en tint aucun compte : on sut, au contraire, que le ministre Cacaault était resté jusqu'à deux heures après midi, et on crut qu'il avait permis qu'on les arrêtât; quelques personnes cependant prétendent qu'il n'en a pas été prévenu, parce que le pape donna lui-même les ordres pour l'arrestation quelques heures après la conférence du ministre avec le secrétaire d'Etat. Dans ce cas, on aurait eu peu d'égard pour le caractère de représentant. Quoi qu'il en soit, les prisonniers ont été aussi-tôt transférés à Civita-Vecchia.

On ne conçoit pas comment, dans une conjuration qu'on dit si étendue, on n'a trouvé ni papiers, ni armes, ni co-cordes, et qu'il n'y ait que six personnes d'arrêtées et un petit nombre de fugitifs. Il est probable que c'est une trame de quelque ministre de S. S., qui veut se débarrasser des partisans des Français, et avoir un prétexte pour ne pas mettre en liberté les patriotes détenus, etc.

De Turin, le 16 août. Hier on a publié un manifeste, par lequel le roi accorde une amnistie générale à ceux qui ont été entraînés dans la révolte; mais les exceptions de cette amnistie sont si multipliées, qu'elle se réduit presque à rien; c'est à une note officielle que le ministre de la République Française a remise au chevalier Priocca, ministre des affaires étrangères, et à la crainte que la cour a d'une réaction terrible, que l'on doit cette mesure de clémence.

Il s'est élevé de nouveaux troubles à Raconigi et à Savigliano. Les habitans de la vallée de Lucerna sont aussi dans une grande fermentation; ils demandent l'abolition des péages, la faculté de se nommer des juges, et que les protestans jouissent des mêmes droits que les catholiques.

Malgré les grandes réformes que le gouvernement a été obligé de faire, le mécontentement existe toujours; la noblesse est généralement détestée; le déficit dans les finances est énorme; les billets dont on n'a pu retirer qu'une petite partie font augmenter, d'une manière effrayante, toutes les

denrées de première nécessité. Les fusillades qu'on a exercées sur tant de victimes innocentes qui ont été compromises dans les émeutes populaires, ont fait une profonde impression, et produiront tôt ou tard une réaction terrible, etc.

De Venise, le 18 août. Le cit. Battaglia, ministre du gouvernement provisoire vénitien, a fait au Directoire cisalpin la demande officielle de la réunion. La réponse qu'il en a reçue par le canal du cit. Testi, ministre des affaires étrangères, est très-satisfaisante, et ne permet guère de douter du succès.

Voici l'extrait des registres du Directoire exécutif.

Au ministre des affaires étrangères.

« Le Directoire exécutif de la République Cisalpine a reçu avec satisfaction les très-nombreuses signatures de la municipalité de Venise. Vous notifierez au ministre plénipotentiaire de cette municipalité, que le Directoire applaudit aux vœux des peuples libres d'Italie, qui, pour le bien et l'aggrandissement commun, ont demandé la réunion en une seule famille républicaine, et qu'il s'occupera sérieusement de l'important objet des pétitions susdites pour écarter de son côté tous les obstacles qui pourraient s'opposer à l'accomplissement des desirs communs ».

De Corfou, le 10 juillet. — *Extrait d'une lettre écrite par un officier français.* Vous savez déjà notre arrivée dans cette île; la réputation de l'armée française avait déjà disposé les habitans à nous accueillir favorablement. Nous ne savons si nous sommes dans un pays national ou allié. Ses habitans demandent instamment leur réunion à la France. Les mœurs du peuple de ce pays sont telles qu'elles doivent l'être dans un état d'esclavage. La faiblesse et le mépris y ont presque conduit les hommes à l'avilissement. Les habitans marchent toujours bien armés, et sont très-jaloux de leurs femmes. Avant notre arrivée, ils étaient dans une grande inquiétude, à cause de la galanterie qu'on a souvent reprochée aux Français; on avait aussi cherché à leur faire croire que nous détruirions leur culte, mais une proclamation en français, en grec et en italien, les a rassurés. Les acclamations de la joie succédaient au silence de la terreur: ce peuple ne peut que tirer de grands avantages de la révolution, parce qu'il n'y en a point qui fût plus éloignée de la liberté.

Les lumières ne sont gueres étendues parmi les Grecs modernes. Hors de la ville, on trouve rarement des hommes qui sachent lire et écrire. Les papas ou prêtres sont presque les seuls avec lesquels nos autorités puissent correspondre ; leur influence sur le peuple est immense ; heureusement ils sont pour nous.

La superstition est égale à l'ignorance : Dieu disparaît à côté de Saint-Spiridion, enchassé dans l'argent et éclairé par quatre-vingt lampes du même métal.

On a fait transporter ici une imprimerie.

De Liourne, le 20 août. Les Français ont aussi occupé Cephalonie et Zante. Quelque tems avant que les Français arrivassent dans cette seconde isle, on y avait arboré le drapeau russe ; mais il fut bientôt abattu, et les Grecs semblent reprendre leur ancien enthousiasme pour la liberté.

On mande de Rome, qu'Angelucci, arrêté comme un des chefs des insurgens, a été délivré par le peuple tandis qu'on le conduisait à Civita-Vecchia.

Quelques lettres portent que le neveu de S. S. a été attaqué et blessé à la cuisse.

Le saint-pere a ordonné qu'on fasse un octuaire à la sainte vierge, de ce qu'elle a délivré encore une fois l'Etat du danger d'une révolution.

En Toscane, les arrestations arbitraires et les recherches inquisitoriales continuent ; nous regretterons bientôt le régime de Léopold. Nous sommes réduits à désirer la continuation de la guerre, comme devant mettre un terme au terrorisme ministériel et affranchir la Toscane. Il paraît cependant que le grand-duc espère conserver sa souveraineté, quand même il y aurait une nouvelle rupture entre son frere et la République Française.

Milan, le 17 août. On assure que les Français veulent faire un département de l'isle de Corfou et des autres isles vénitiennes qui l'avoisinent ; ce projet est éblouissant, mais il a besoin d'être mûri. Assurément quatre ou cinq isles situées à l'entrée des échelles du Levant, seraient une possession bien précieuse entre les mains d'une nation qui fait déjà, dans cette partie de la Méditerranée, un commerce si important ; mais comme elle porterait ombrage aux Anglais, déjà si jaloux de ses succès, et à la cour de Vienne dont elle rendrait très-précaire la domination dans la mer Adriatique, aux Turcs même à qui un pareil voisinage donnerait

sans doute des inquiétudes, cette possession ne serait-elle pas une source intarissable de querelles ?

En reste, le sort de ces isles, ainsi que celui de Venise elle-même, est encore incertain : on sait bien que cette ville a formé le vœu d'être réunie à la République Cisalpine ; mais les dettes dont elle est chargée, pourraient bien détourner de cette incorporation.

De Naples, le 12 août. Il est impossible que l'état actuel des choses puisse durer encore long-tems : tout le monde se plaint de l'oppression où le gouvernement tient toutes les classes des citoyens.

La reine et le ministre Acton font tous leurs efforts pour prévenir une révolution ; le roi flatte les Lazzaronis, mais sans succès ; il n'est plus applaudi par eux comme autrefois : à présent, en public, il n'obtient qu'un morne silence.

On est aussi très-mécontent en Sicile ; et comme ce peuple y a plus d'énergie, rien ne serait moins étonnant que d'y voir commencer la révolution.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 3 septembre 1797.

La première Assemblée nationale batave a terminé une session de 18 mois., jeudi 31 août, et son dernier président, le cit. P. L. Van Kastele, en a fait la clôture par un discours convenable, dans lequel il a, entr'autres, regretté avec justice, « que cette Assemblée vit la fin de ses travaux, et non le terme de ses vœux. »

En effet, la constitution qui faisait l'objet principal de sa convocation, et à laquelle d'abord une commission de 21 députés, ensuite l'Assemblée elle-même a travaillé avec zèle et ardeur pendant tout le tems de sa session, a été rejeté par une pluralité de 106,965 voix contre 28,045, sur la totalité de ceux qui avaient droit de suffrage, dans toute l'étendue de la République, comme ayant fait la déclaration prescrite pour l'exercer.

Le cit. Pasteur a d'abord été nommé président par *interim* de la seconde Assemblée, jusqu'au 2 septembre au soir, et confirmé ensuite par une pluralité de 60 voix contre 31, pour la quinzaine suivante.

Les troubles de la Frise ne sont pas à leur fin ; on craint que les circonstances actuelles ne leur donnent plus d'activité et d'extension.

ESPAGNE. De Cadix, le 18 août.

Il y a environ un mois que l'amiral Nelson se détacha de l'escadre de Jervis avec quatre vaisseaux, trois frégates et d'autres petits bâtimens de guerre, pour attaquer Sainte-Croix de Tenerife, y enlever le vaisseau de la compagnie des Philippines qui s'y trouvait, et exiger une contribution.

Le 22 juillet, il se présenta devant l'île, et le 25 il débarqua 1500 hommes, qui tous ont été tués, blessés et faits prisonniers; les chaloupes, canots et un cutter de dix canons, coulés bas par les batteries de la place. Nelson a perdu un bras, et il y a eu beaucoup d'officiers de tués. La division revenue s'est réunie avant-hier à l'escadre de Jervis, et hier elle a fait route pour Gibraltar.

Nous savons ces détails par une goëlette américaine entrée à Saint-Lucar le 16 courant, et expédiée par le capitaine général pour porter la nouvelle officielle. L'officier venu sur la goëlette en qualité de passager, a, de suite, pris la poste pour Madrid.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.**CORPS LÉGISLATIF.**

Séances des deux Conseils, du 15 au 25 fructidor.

Des citoyens se plaignent au conseil des Cinq-cents des rixes qui ont lieu journellement au sujet des collets noirs, et dont il est déjà résulté des meurtres. Ils l'invitent à prendre les mesures que la tranquillité réclame.

Les avis sont partagés sur cette pétition.

Les uns opinent pour le renvoi pur et simple au Directoire; et les autres, pour qu'il soit accompagné d'un message portant invitation de faire part des mesures prises ou à prendre pour faire cesser ces provocations.

Je serais du premier avis, dit Emmery, si c'étaient

des querelles particulières ; mais quand les attaques sont générales, il convient de faire un message.

Le renvoi pur et simple est arrêté.

Pastoret a fait adopter son projet sur le mode provisoire d'examen des officiers de santé. Il porte en substance que des examens seront ouverts dans les principales écoles de santé de la République, où seront tenus de se présenter ceux qui se destinent à la profession de soigner les malades, et que les officiers actuels qui n'ont pas été reçus dans les anciennes écoles ou universités, seront tenus de se faire examiner, pour pouvoir exercer leur art ou profession.

Le conseil s'est ensuite formé en comité général et secret sur la demande de la commission des dépenses.

Bailly, organe de la commission d'instruction publique, a donné un court aperçu de l'état où elle se trouve en France, et du besoin de ne se priver d'aucune des ressources que l'on peut encore avoir pour la ranimer. Il propose en conséquence la suspension de la vente de tous les édifices qui étaient consacrés à cet objet.

Ce projet de résolution est adopté.

Sur la proposition de Boissy-d'Anglas, un secrétaire rend compte de ce qui s'est passé au comité général secret d'hier. Il paraît que la compagnie Godard, chargée de l'approvisionnement de l'armée de Sambre et Meuse, a reçu en nantissement des inscriptions bataves ; qu'elle n'a point fait les fournitures auxquelles elle s'est soumise, et refuse de rendre ces rescriptions en lui payant les sommes qui ont été l'objet du nantissement.

La discussion à ce sujet se termine par un message au Directoire à l'effet de connaître la situation de la République à l'égard de cette compagnie.

La séance s'est terminée par l'adoption d'un projet sur la liquidation de la dette de la ci-devant Belgique.

Le Directoire ayant pris dans la nuit du 17 au 18 des mesures énergiques pour sauver la patrie des

furieux de ceux qui en avaient résolu la perte et le renversement de la constitution que la France s'est donnée, il a fait avertir les membres des deux conseils que les circonstances ne permettaient pas qu'ils se réunissent dans le lieu ordinaire de leurs séances, et que les salles de l'Odéon et de l'Ecole de Médecine étaient préparées pour les recevoir. Ils s'y sont en conséquence rendus ; leur premier soin a été de voter des remerciemens au Directoire pour sa conduite énergique, et de se déclarer en permanence. Ils se sont ensuite occupés des moyens de concourir avec lui au salut de la patrie.

Le conseil des Cinq-cents après avoir renouvelé son bureau, a nommé différentes commissions pour lui présenter les mesures que les circonstances exigeaient.

Celle de salut public n'a pas tardé de lui présenter un projet de résolution qui déclare illégitimes et nulles les opérations des assemblées primaires, communales et électorales de 41 départemens ; ordonne que les fonctionnaires nommés par elles cesseront dès-à-présent leurs fonctions, sous les peines portées par le code pénal.

[Voyez à la suite des séances, page 374.]

On fait, le 19, lecture d'un message du Directoire exécutif qui invite le conseil à prendre des mesures promptes et sévères contre les conspirateurs royaux, qui renouent leurs trames ténébreuses, et dont la lente impunité encourage l'audace.

Audouin observe que les mesures sont prises, puisque le conseil des Anciens vient d'approuver la résolution qui les contient.

Le conseil ordonne l'impression du message et le renvoi à une commission composée de Sieyès, Jean-Debry, Boulay [de la Meurthe].

Bailleul reprend la parole : C'est dans les bleds des émigrés que nous trouverons le milliard que nous avons promis, à titre de récompense, aux défenseurs de la patrie. Il est tems de leur en assurer la jouissance ; et pour ma part, je vous déclare que je ne serai satisfait que lorsque ce braye militaire que

Je rencontraï hier autour de cette enceinte, marchant sur deux jambes de bois, sera propriétaire de la portion qui lui est acquise. Vous savez que les députés royaux remplissaient leur mandat, en rayant les émigrés, en leur rendant leurs biens, en protégeant les Bourbons, les prêtres réfractaires et leur appuis. Nous qui voulons la République, sachons être justes envers les défenseurs qui ont versé leur sang pour la consolider; je demande qu'une commission soit chargée de vous présenter dans le plus court délai, un projet de résolution pour examiner les moyens d'assurer aux défenseurs de la patrie, le milliard qui leur a été promis, et pour examiner en même-tems la résolution qu'Emmery fit prendre relativement aux biens des parens d'émigrés. Adopté.

La commission est composée de Jourdan ex-général, Bergoin et Martin.

Je demande encore la formation d'une autre commission, pour examiner les projets de résolution relatifs aux monumens à élever à la gloire des armées. Il est instant de s'occuper de ces monumens qui doivent attester à la postérité la plus reculée, les triomphes éclatans de nos héros. Adopté.

La commission est composée de Tallien, Guillemardet et Pons [de Verdun].

Jacomín, membre de la commission des inspecteurs, demande au conseil quel usage elle doit faire de plusieurs lettres adressées aux individus dont la déportation a été ordonnée.

Le conseil en ordonne le renvoi au Directoire exécutif.

Bailleul : Il est une loi sur laquelle j'appelle l'attention du conseil; elle permet l'exportation du maïs et des légumes secs qui sont la principale nourriture des habitans de plusieurs départemens méridionaux, qui réclament contre cette mesure impolitique. Je demande qu'une commission soit chargée d'examiner s'il ne convient pas de rapporter la loi qui permet l'exportation du maïs et des légumes secs. Adopté.

La commission est composée de Malès, Escharréaux aîné et Dupire.

Boulay [de la Meurthe] observe que l'objet qui doit principalement mériter la sollicitude du conseil, c'est la situation des finances ; il demande qu'on s'en occupe incessamment.

Guillemaudet appuie cette proposition. Il rappelle les projets déastreux que des conspirateurs qui s'étaient glissés dans la commission des finances, avaient présentés pour arrêter le gouvernement dans sa marche, pour l'empêcher de se mettre en état de continuer la guerre, si les ennemis ne voulaient pas accepter la paix, et pour désorganiser le système des finances. Il demande qu'il soit nommé une nouvelle commission.

Prieur [de la Côte-d'Or] ne conçoit pas pourquoi on a séparé la commission des dépenses de celle des finances ; il demande que désormais ces deux commissions soient réunies à une seule. Adopté.

La commission est composée de Bertrand [du Bas-Rhin], Jourdan, Lamarque, Monnot, Fabre [de l'Aude], Dubois [des Vosges], Joseph Martin, Villers et Prieur [de la Côte-d'Or].

Boulay [de la Meurthe] demande qu'il soit fait un message au Directoire pour l'inviter à prendre des mesures pour que le conseil puisse retourner demain dans le lieu ordinaire de ses séances. Ajournement.

Pomme fait part au conseil de l'injustice et de la tyrannie exercées par Ramel sur quelques-uns des braves grenadiers de la représentation nationale.

Quiror : Il faut que la France entière sache que la commission des inspecteurs, que la journée d'hier a vu disparaître, s'était attribuée le pouvoir de renvoyer les grenadiers dont elle redoutait le plus le patriotisme, et de les flétrir par des cartouches jaunes. Non, braves et généreux soldats, vous ne serez pas déshonorés par un renvoi ignominieux. Je demande que la commission actuelle vous fasse un rapport sur les actes tyranniques et injustes que la

précédente commission et Ramel se sont permis envers des grenadiers près la représentation nationale. Adopté.

Chazal : Il existe une loi de suspicion , une loi atroce , une loi de sang , contre les défenseurs de la patrie : elle les expulse de Paris. Je demande le rapport de cette loi.

Jourdan observe que l'article VI de la résolution contient la mesure dont Chazal a parlé : il propose de ne rapporter que cet article.

Quiriot rappelle les efforts que lui et ses collègues ont faits pour s'opposer à cette disposition. Mais , dit il , ne se rappelle-t-on pas que , depuis le 1^{er} prairial , nous prêchions dans le désert ? nous étions conspués , chassés de la tribune , et l'on n'y entendait , en silence , que la voix des conspirateurs. La résolution n'est point encore convertie en loi ; je demande qu'il soit fait un message aux Anciens , pour les inviter à s'occuper , dès demain , du rejet de cette résolution.

Couppé appuie le rapport de l'article VI ; sa proposition est d'abord adoptée ; mais sur de nouvelles observations de Guillemardet et de Chazal , le conseil passe à l'ordre du jour , attendu que le conseil des Anciens doit s'occuper incessamment de cet objet.

Villers : Vous n'avez point oublié que les conspirateurs que Louis XVIII avait envoyés parmi nous , ne négligeaient aucun des moyens qui pouvaient favoriser leurs projets atroces. Vous devez vous rappeler de cette multitude innombrable de propositions inconstitutionnelles , qui ont été renvoyées à des commissions ; vous devez , surtout , avoir porté vos regards sur un projet infâme , par lequel Pavie , chef de brigands , vous proposait de faire rentrer en France tous les émigrés qui justifieraient , par un certificat de chef de chouans , qu'ils avaient servi dans l'armée des rebelles ; et sur un autre projet , par lequel Cardonnel vous proposait aussi d'ouvrir la porte aux émigrés , en proposant de faire rentrer , un ci-devant marquis , en le qualifiant d'artiste. Je

demande qu'il soit créé une commission , pour examiner toutes ces propositions inconstitutionnelles , et en présenter le hideux tableau à la France entière.

Poulain-Grandpré rappelle une proposition par laquelle on voulait faire rentrer l'ex-ministre Dupleix , et au moyen de laquelle on pouvait faire rentrer Condé et Louis XVIII. Il s'agit de déclarer non-émigrés , ceux que ces messieurs appellaient contumaces ; c'est-à-dire , que tous les conspirateurs qui ont émigré après des mandats d'amener , ne seraient pas émigrés ; voyez comment tous ces projets se lient avec les résolutions concernant les fugitifs du Rhin et de Toulon , et avec les autres mesures que l'on prenait pour livrer la République aux émigrés.

Le conseil charge une commission de lui faire un rapport sur toutes ces propositions inconstitutionnelles.

Une autre commission , composée de Vossen , Savary et Bentabolle , est chargée de faire un rapport sur les patriotes que la faction avait obligé de prendre la fuite.

Le conseil des Anciens après avoir renouvelé son bureau , s'est occupé de l'examen des résolutions contenant des mesures de salut public , dont les dispositions réunies ne forment plus qu'une seule.

Boisset : Le salut de la patrie ne s'ajourne pas. Je demande , pour calmer les citoyens , empêcher le sang de couler , et pour rassurer les militaires , que la commission chargée d'examiner la résolution contenant des mesures de salut public , fasse à l'instant son rapport.

Creuzé-Latouche : Le rapport a été fait ce matin avant la suspension de la séance ; la discussion peut donc s'ouvrir sur la résolution , et je demande la parole.

Creuzé-Latouche continue : Le salut de la patrie ne peut pas en effet s'ajourner.

La République s'est trouvée dans le plus grand péril ; un moment encore , et il n'y avait plus ni République , ni patrie ; elles allaient tomber sous les coups de

de leurs plus cruels ennemis : la République est aujourd'hui hors de leurs atteintes, mais il faut savoir profiter de la victoire ; il faut en assurer les fruits par des mesures extraordinaires. Le conseil doit adopter celles que le conseil des Cinq-cents propose. Les ennemis de la République ne peuvent invoquer des formes qu'ils auraient méprisées s'ils eussent triomphé : d'ailleurs, il s'agit de prendre des mesures extraordinaires ; il s'agit donc de prendre des règles communes.

On demande de toutes parts à aller aux voix.

Lecoulteux réclame la parole.

Il dit : Personne plus que moi n'est convaincu de la nécessité de prendre des mesures extraordinaires ; personne n'est plus frappé des dangers de la conspiration qui vient d'avorter ; personne ne s'est plus assiduellement réuni à vous pour concourir au salut de la patrie : je veux seulement vous présenter quelques observations sur la résolution qui vous est proposée.

J'approuve la plus grande partie des mesures qu'elle présente, mais je voudrais, comme la commission, qu'on discutât séparément chacune des élections dont la résolution prononce la nullité : je crains d'ailleurs que le gouvernement n'ait pas disposé, sur tous les points de la République, une force suffisante ; et cependant, si toutes les précautions n'ont pas été prises, la sûreté des patriotes pourrait être compromise.

Je voudrais aussi que le conseil des Anciens discutât individuellement, comme a fait celui des Cinq-cents, chacun des membres dont la déportation est proposée. La plupart d'entre eux sont coupables sans doute ; mais peut-être en est-il quelques-uns en faveur desquels la justice réclame une exception : c'est ainsi que dans l'autre conseil plusieurs ont été rayés de la liste où l'erreur les avait fait d'abord inscrire.

Brival : J'observe que les objections du préopinant ne portent que sur deux dispositions de la loi, et qu'il adopte toutes les autres : les momens sont précieux ; la perte d'un seul est une calamité. Si le Corps législatif ne prend aujourd'hui des mesures,

demain peut-être des flots de sang inonderaient la France.

Ysabeau : S'il n'y avait que des dangers personnels à courir, les représentans du peuple sauraient les braver ; mais c'est la patrie qui se trouve en danger, c'est à la patrie que le moindre retard pourrait être funeste ; il faut donc se hâter.

Il est impossible au conseil des Anciens qui n'a pas d'initiative, de ne pas prononcer en masse. Si quelques erreurs avaient été commises, la justice du conseil des Cinq-cents s'empresserait de les réparer.

Regnier veut parler.

Il se fait un léger mouvement qui marque l'impatience de terminer la discussion.

Regnier : Vous savez que je suis patriote et honnête homme. [Oui, oui, s'écrient un grand nombre de membres.]

Je ne m'arrête que sur l'article qui prononce en masse sur le sort de nos collègues.

On ne peut douter de la conjuration, ni de la nécessité de prendre de promptes mesures : si dont le salut public ne permettait pas de distinguer les innocens des coupables, le salut public devrait l'emporter sur toute autre considération ; mais, grâce à la Providence, le gouvernement est aujourd'hui maître de ses mesures ; la force peut tout contenir.

Au conseil des Cinq-cents, on a délibéré sur chaque individu ; pourquoi le conseil des Anciens ne délibérerait-il pas de la même manière ?

Au conseil des Cinq-cents, la délibération a fait retirer de la liste plusieurs de ceux qui s'y trouvent inscrits ; il pourrait se faire qu'au conseil des Anciens, sur quarante-quatre qu'on propose de déposer, un ou deux parussent innocens à quelques membres ; ce serait gêner la conscience de ses membres, que de les obliger de prononcer en masse.

Boidas : Je poserai d'abord en principe, comme le préopinant, que le salut public est la première des lois, et ce sera sur ce principe que je baserai mes observations.

La mort de tous les Républicains était résolue : au signal donné par la royauté, les bêtes féroces d'une certaine forêt devaient déchirer leurs victimes : tous les amis de liberté devaient périr. L'heure fatale allait sonner ; les assassins étaient prêts, ils étaient connus, on connaissait jusqu'à leurs uniformes ; mais le gouvernement les attendait à leur premier mouvement : il a réprimé leurs fureurs, il a sauvé la patrie ; c'est au Corps législatif à faire maintenant son devoir.

Souffrirez-vous qu'on vous accuse aussi de trahison ? que le 13 vendémiaire serve ici de leçon ; la liberté avait triomphé, et la liberté a failli périr par la victoire même. Le royalisme a toujours la même marche ; il s'agit de l'arrêter aujourd'hui ; il s'agit de prévenir par un mal léger des calamités irréparables.

O vous, qui voulez pardonner après le danger, s'écrie l'orateur ! vous qui demandez des preuves égales, concevez-vous que si l'on eût exigé de Ciceron de tes preuves lorsqu'il déjouait la conspiration de Catilina, Rome était perdue sans retour ?

Le peuple se lasse de trahisons ; craignons ses derniers efforts.

Le conseil approuve la résolution,

Le Directoire invite, le 20, le conseil des Cinq-cents à procéder au complètement du Directoire exécutif. Il envoie en même tems de nouvelles pièces sur la conspiration, et dont la lecture dure trois heures.

Jean Debry fait ensuite adopter l'adresse au peuple français et aux armées.

Elle sera envoyée avec la résolution relative aux conspirateurs.

Le 21, le conseil a arrêté la liste décuple sur laquelle celui des Anciens choisira un successeur à Berthelémy. Elle est composée des cit. Merlin, ministre de la justice ; Garat, François [de Neufchâteau], Massena, Augereau, Lecarlier, Gohier, Charles Delacroix, Brnouf et Monge.

Le conseil des Anciens a nommé Mathot pour son président.

A a s

Merlin a obtenu la majorité des suffrages pour la place de directeur, successeur de Barthelemy.

Gay-Vernond, dans la séance du 22, a passé en revue les lois rendues sur les propositions des conspirateurs. Il prouve qu'elles tendaient toutes au but qu'ils se proposaient, le rétablissement de la monarchie. Il en demande la révision. Une commission est nommée pour remplir son objet.

Le conseil prend ensuite une résolution qui donne au membre du nouveau tiers de prêter le serment de haine à la royauté et à l'anarchie.

S'ils ne le font pas, ils seront censés avoir donné leur démission.

On procède à la formation d'une liste décuple pour le remplacement de Carnot. Les votes portent sur les mêmes candidats, ainsi que sur Verninac, ex-ambassadeur, et Ginguéné, chef de la division de l'instruction publique.

Demain les deux conseils rentreront dans la salle ordinaire de leurs séances.

Gay-Vernon présente, le 23, un projet de loi qui déclare que les ci-devant nobles ne pourront remplir de fonctions publiques que quatre ans après la ratification de la paix générale, et que s'ils continuaient à les remplir, ils seront bannis à perpétuité du territoire de la République, et le séquestre mis sur leurs biens, lequel ne sera levé que lorsque le gouvernement aura la certitude légale qu'ils sont rendus à leur destination.

Ce projet allait être adopté; mais sur l'observation de deux membres, il a été ajourné à deux jours.

Le conseil des Anciens a nommé François [de Neufchâteau] directeur à la place de Carnot, à une grande majorité. Garat était son concurrent.

Il a rejeté la résolution qui mettait la garde du Corps législatif sous la police des inspecteurs des deux salles.

Villers, organe de la commission des finances, a fait, le 24, son rapport sur les dépenses de l'an V. D'après les états qui ont été présentés, elles s'élèveront à 616 millions.

Pour porter les recettes à cette somme , la commission propose quelques améliorations dans les impôts actuels, le rétablissement de la loterie et la suppression des contreseings.

La discussion sera incessamment ouverte sur cet objet.

Le Directoire transmet une lettre du général Moreau à Barthelemy, directeur, portant un envoi de pieces faisant partie de la correspondance du général autrichien Klinglin, desquelles il résulte que Pichegru conspirait contre la République, et entretenait depuis long-tems des correspondances avec ses ennemis, pour concourir au rétablissement de l'ancien régime.

Poulain-Grandpré a proposé, le 25, de rapporter la loi du 30 messidor dernier, qui n'autorise le Directoire à nommer aux places vacantes dans les administrations, que dans le cas où il ne resterait plus aucun membre, et d'arrêter que les administrateurs ne pourront s'adjoindre que lorsqu'ils seront en nombre suffisant pour délibérer. Ce projet est ajourné.

Quelques articles du projet de Villers sur les recettes et les dépenses ont été ensuite adoptés.

Le conseil des Anciens approuve, le 21 et le 22, les résolutions concernant la déportation des journalistes et le serment de haine à la royauté à prêter par les membres du nouveau tiers.

Il a rejeté, à cause des vices de rédaction, la résolution qui déclare que la 17^e. division de l'armée a bien mérité de la patrie dans les journées du 18 fructidor et suivantes, en exprimant son vœu pour qu'il lui en soit présenté une nouvelle purgée de ses vices.

Le lendemain 23, la nouvelle résolution sur cet objet est reçue, et de suite approuvée.

L'on ouvre, le 24, la discussion sur celle concernant les fugitifs de Toulon. Chazal la combat comme tendant à faire rentrer ceux qui ont livré cette place aux Anglais. On la rejette à l'unanimité.

Sur le rapport de Marragon il adopte, le 25, celle qui établit un droit de passe sur les grandes routes de la République, pour leur entretien.

A a 3

Loi rendue par le conseil des Cinq cents , dans la séance du 18 fructidor ; et approuvée , le 19 , par le conseil des Anciens.

Le conseil des Cinq-cents, considérant que les ennemis de la République ont constamment suivi le plan qui leur a été tracé par les instructions saisies sur Brotier, Berthelot de Lavilleurnoy et Duverne de Presle, et qu'ils ont été secondés par une foule d'émissaires royaux, disséminés sur tous les points de la France ;

Considérant qu'il a été spécialement recommandé à ces agens de diriger les opérations et les choix des dernières assemblées primaires, communales et électorales, et de faire tomber tous ces choix sur les partisans de la royauté ;

Qu'à l'exception d'un petit nombre de départemens, où l'énergie des républicains les a neutralisés, les élections ont porté aux fonctions publiques, et fait entrer jusques dans le sein du Corps législatif, des émigrés, des chefs de rebelles et des royalistes prononcés ;

Considérant que la constitution se trouvant attaquée par une partie de ceux-là mêmes qu'elle avait spécialement appelés à la défendre, et contre qui elle ne s'était pas précautionnée, il ne serait pas possible de la maintenir sans recourir à des mesures extraordinaires ;

Considérant enfin que, pour étouffer la conspiration existante, prévenir la guerre civile et l'effusion générale du sang qui allait en être la suite inévitable, rien n'est plus instant que de réparer les atteintes portées à l'acte constitutionnel depuis le 1^{er} prairial dernier, et de prendre des mesures nécessaires pour empêcher qu'à l'avenir la liberté, le repos et le bonheur du peuple, ne soient encore exposés à des dangers,

Déclare qu'il y a urgence.

Le conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

Art. 1^{er}. Les opérations des assemblées primaires, communales et électorales des départemens de l'Ain, l'Ardèche, l'Arriège, l'Aube, l'Aveyron, Bonches-du-Rhône, Calvados, Charente, Cher, Côtes-d'Or, Côtes-du-Nord, Dordogne, l'Eure, Eure et Loire, Gironde, Hérault, Isle et Villaine, Indre et Loire, Loire, Haute-Loire, Loire inférieure, Loir-et, Manche, Marne, Mayenne,

Mont-Blanc, Morbihan, Moselle, les Deux-Nethes, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône et Loire, Sarthe, Seine, Seine inférieure, Seine et Marne, Seine et Oise, Somme, Tarn, Var, Vaucluse, Yonne, sont déclarées illégitimes et nulles.

II. Celles de l'assemblée électorale du département du Gers, sont déclarées légitimes et valables;

En conséquence, le cit. Duffau est admis au conseil des Anciens, et les cit. Carrière-Lagarrière et Saurau sont admis au conseil des Cinq-cents.

Les administrateurs et les juges nommés par cette assemblée, entreront incessamment en fonctions.

Le haut-juré nommé par la même assemblée remplira les fonctions attachées à cette qualité.

III. La loi du 22 prairial dernier, relative aux opérations de l'assemblée électorale du département du Lot, est rapportée.

Les opérations de l'assemblée tenue dans la maison de la Palonie, sont déclarées nulles; celles de l'assemblée tenue dans la ci-devant église du collège de Cahors, sont déclarées valables.

En conséquence, le cit. Lachieze, élu membre du conseil des Anciens, et les cit. Poncet et Delbrel, élus membres du conseil des Cinq-cents, prendront leur place.

IV. Les individus nommés à des fonctions publiques par les assemblées primaires, communales et électorales, sans exception de ceux nommés au Corps législatif des départemens cités dans l'art. 1^{er}, cesseront toutes fonctions à l'instant de la publication de la présente loi; sous les peines portées par l'art. VI de la 5^e section du titre 1^{er} de la seconde partie du code pénal.

V. Le Directoire exécutif est chargé de nommer aux places qui deviennent vacantes dans les tribunaux; en vertu des articles précédens, ainsi que celles qui viendraient à vaquer par démission ou autrement, avant les élections du mois de germinal de l'an 6.

VI. Les nominations faites par le Directoire exécutif, en vertu de l'article précédent, auront, en tous points, le même effet et la même durée que si elles avaient été faites par les assemblées primaires et électorales.

VII. La loi du 1^{er} prairial dernier, qui, en contravention à l'art. LXXVIII de l'acte constitutionnel, rappelle

dans le Corps législatif les cit. Job Aymé, Mersan, Ferrand-Vaillant, Gau et Polissart, est rapportée.

VIII. Est pareillement rapporté l'art. I^{er}. de la loi du 9 messidor dernier, portant, au mépris du même article de l'acte constitutionnel, révocation des art. I, II, III, IV, V et VI de la loi du 3 brumaire an 4, relatifs aux parens d'émigrés, etc.

IX. Les art. I, II, III, IV, V et VI de ladite loi du 3 brumaire an 4, sont rétablis et resteront en vigueur pendant les quatre années qui suivront la publication de la paix générale.

X. Aucun parent ou allié d'émigré au degré déterminé par l'art. II de ladite loi, ne sera admis, pendant le même espace de tems, à voter dans les assemblées primaires, et ne pourra être nommé électeur, s'il n'est compris dans l'une des exceptions portées par l'art. IV de la même loi.

XI. Nul ne sera non plus admis à voter dans les assemblées primaires et électorales, s'il n'a préalablement prêté, devant l'assemblée dont il sera membre, entre les mains du président, le serment individuel de haine à la royauté et à l'anarchie, de fidélité et attachement à la République et à la constitution de l'an 3.

XII. L'art. II de la loi du 9 messidor dernier est également rapporté en ce qui concerne les chefs des rebelles de la Vendée et des chouans, auxquels, en conséquence, la disposition de l'article de la présente loi, demeure commune.

Sont à cet égard réputés chefs de rebelles de la Vendée et de chouans, ceux qui sont désignés comme tels par la loi du 5 juillet 1793.

XIII. Les individus ci-après nommés,

Du conseil des Cinq-cents. Aubry, J. J. Aimé, dit Job Aimé; Bayard, Blain (des Bouches-du-Rhône), Boissid'Anglas, Borne, Bourdon (de l'Oise), Cadroy, Couchery, Delahaye (de la Seine inférieure), Delarue, Doumere, Dumolard, Duplantier, Duprat, Gibert-Demolieres, Henry-Larivière, Imbert-Colomès, Camille Jordan, A. J. Jourdan (des Bouches-du-Rhône), Gau, Lacarrière, Lemarchant-Gomicourt, Lemerer, Mersan, Madier, Maillard, Noailles, André (de la Lozère), MacCurtin, Pavis, Pastoret, Pichégrou, Polissart, Praire-Montand, Quatremere-Quincy, Saladin, Siméon, Vauvilliers, Vienot-Vauplane, Villaret-Joyeuse, Willot.

Du conseil des Anciens. Barbé-Marbois, Dumas, Ferrand

Vaillant , Lafond-Ladebat , Laumont , Muraire , Murinais , Paradis , Portalis , Rovere , Tronçon-Ducoudray.

Carnot , directeur ; Barthelemy , directeur ; Brôtier , ex-abbé ; L'Avilheurnoy , ex-magistrat ; Duverne de Presle , dit Dunan ; Cochon , ex-ministre de la police ; Dossonville , ex-employé à la police ; Miranda , général ; Morgan , général ; Suard , journaliste ; Mailhe , ex-conventionnel ; Ramel , commandant des grenadiers du Corps législatif , seront , sans retard , déportés dans le lieu qui sera déterminé par le Directoire exécutif.

Leurs biens seront sequestrés, aussi-tôt après la publication de la présente loi , et main-levée ne leur en sera accordée que sur la preuve authentique de leur arrivée au lieu fixé pour leur déportation.

XIV. Le Directoire exécutif est autorisé à leur procurer provisoirement , sur leurs biens , les moyens de pourvoir à leurs secours les plus urgens.

XV. Tous les individus inscrits sur la liste des émigrés , et non rayés définitivement , sont tenus de sortir du territoire de la République ; savoir , de Paris et de toute autre commune dont la population est de 20,000 habitans et au-dessus , dans les 24 heures qui suivront la publication de la présente loi ; et dans les quinze jours qui suivront cette même publication , de toutes les autres parties de la République.

XVI. Passé les délais respectifs prescrits par l'article précédent , tout individu inscrit sur la liste des émigrés , et non rayé définitivement , qui sera arrêté dans le territoire de la République , sera traduit devant une commission militaire , pour y être jugé dans les 24 heures , d'après l'article II du titre IV de la loi du 25 brumaire an 3 , relative aux émigrés.

XVII. Cette commission sera composée de sept membres , qui seront nommés par le général commandant la division militaire dans l'étendue de laquelle l'individu inscrit sur la liste des émigrés , et non rayé définitivement , aura été arrêté.

Les jugemens ne pourront être attaqués par recours à aucun autre tribunal , et seront exécutés dans les 24 heures de leur prononciation.

XVIII. Les dispositions ci-dessus sont applicables aux individus qui , ayant émigré , sont rentrés en France , quoiqu'ils ne soient inscrits sur aucune liste d'émigrés.

XIX. Les émigrés actuellement détenus seront déportés ,

et ceux d'entre eux qui resteront en France seront jugés et punis , ainsi qu'il est prescrit par les art. XVI et XVII de la présente.

XX. Les individus inscrits sur la liste des émigrés , et non rayés définitivement , qui ont réclamé contre leur inscription avant le 26 floréal an 3 , pourront correspondre des pays étrangers avec leurs parens , amis ou fondés de pouvoirs résidens en France , mais seulement pour tout ce qui sera relatif à leur demande en radiation définitive.

XXI. Toute correspondance pour d'autres objets , quels qu'ils soient , avec des individus inscrits sur la liste des émigrés , est interdite ; et tout individu domicilié ou séjournant dans le territoire de la République , qui en sera convaincu , sera , comme complice d'émigré , puni des peines portées par l'art. VI du titre IV de la loi du 25 brumaire an 3.

XXII. Les lois des 22 et 30 prairial dernier , qui raient définitivement de la liste des émigrés les noms de François-Grégoire de Rhumare , et de Jacques-Imbert Colomès , sont rapportées.

XXIII. La loi du 7 de ce mois qui rappelle des prêtres déportés , est révoquée.

XXIV. Le Directoire exécutif est investi du pouvoir de déporter , par des arrêtés individuels motivés , les prêtres qui troubleraient dans l'intérieur la tranquillité publique.

XXV. La loi du 7 vendémiaire an 4 , sur la police des cultes , continuera d'être exécutée à l'égard des ecclésiastiques autorisés à demeurer dans le territoire de la République , sauf qu'au lieu de la déclaration prescrite par l'article VI de ladite loi , ils seront tenus de prêter le serment de haine à la royauté et à l'anarchie , d'attachement et de fidélité à la République et à la constitution de l'an 3.

XXVI. Tout administrateur , officier de police judiciaire , accusateur public , juge , commissaire du Pouvoir exécutif , officier ou membre de la gendarmerie nationale , qui ne fera pas exécuter ponctuellement , en ce qui le concerne , les dispositions ci-dessus relatives aux émigrés et aux ministres des cultes , ou qui en empêchera ou entravera l'exécution , sera puni de deux années de fers , à l'effet de quoi le Directoire exécutif est autorisé à décerner tous les mandats d'arrêt nécessaires.

XXVII. Les dispositions des lois des 2 vendémiaire et 24 messidor an 4 , qui provoquent l'exercice des membres

du tribunal de cassation élus pour quatre années seulement en 1791, sont rapportée.

En conséquence, chaque membre du tribunal de cassation élu en 1791, cessera ses fonctions aussi-tôt qu'il sera remplacé.

XXVIII. Le Directoire exécutif est chargé de nommer les remplaçans.

XXIX. Les dix juges qui, d'après l'art. CCLIX de l'acte constitutionnel, doivent sortir tous les ans du tribunal de cassation, seront pris, au mois de prairial an 6, parmi les juges nommés en vendémiaire an 4.

XXX. Le cinquième sortant en prairial an 7, sera composé du restant des membres élus en vendémiaire an 4, et supplétivement des membres nommés par le Directoire exécutif, en exécution de la présente loi.

XXXI. Le cinquième sortant en prairial an 8, sera pris parmi les membres nommés par le Directoire exécutif, en exécution de la présente loi, et ainsi successivement d'année en année jusqu'à ce qu'ils soient tous sortis.

XXXII. Aucun juré ordinaire, spécial ou haut juré, ne pourra exercer de fonctions avant d'avoir prêté serment de haine à la royauté, à l'anarchie, de fidélité et d'attachement à la République et à la constitution de l'an 3.

XXXIII. Les jurés ne pourront, dans les 24 heures de leur réunion, voter pour ou contre qu'à l'unanimité; ils seront, pendant ce tems, exclus de toute communication extérieure. Si après ce délai ils déclarent qu'ils n'ont pu s'accorder pour émettre un vœu unanime, ils se réuniront derechef, et la déclaration se fera à la majorité absolue.

XXXIV. Les décrets des 1^{er}. août et 17 septembre 1793, et 21 prairial an 3, qui ordonnent l'expulsion des Bourbons, y compris la veuve de Philippe-Joseph d'Orléans, et la confiscation de leurs biens, seront exécutés, et il est dérogé à toutes dispositions contraires.

Le Directoire exécutif est chargé de désigner le lieu de leur déportation, et de leur assigner, sur le produit de leurs biens, les secours nécessaires à leur existence.

XXXV. Les journaux, les autres feuilles périodiques et les presses qui les impriment, sont mis, pendant un an, sous l'inspection de la police, qui pourra les prohiber, aux termes de l'art. CCCLV de l'acte constitutionnel.

XXXVI. La loi du 7 thermidor dernier, relative aux sociétés particulières s'occupant des questions politiques, est rapportée.

XXXVII. Toute société particulière, s'occupant de questions politiques, dans laquelle il serait professé des principes contraires à la constitution de l'an 3, acceptée par le peuple français, sera fermée; et ceux de ses membres qui auraient professé ces principes, seront poursuivis et punis conformément à la loi du 27 germinal an 4.

XXXVIII. Les lois du 25 thermidor dernier et 13 fructidor présent mois, relatives à l'organisation et au service de la garde nationale, sont rapportées.

XXXIX. Le pouvoir de mettre une commune en état de siège est rendu au Directoire.

Piece trouvée à Venise dans le porte-feuille de d'Antraigues, et écrite entierement de sa main.

Ma conversation (1) avec M. le comte de Montgaillard, le 4 décembre 1796, à six heures après-midi jusqu'à minuit.

Le comte de Montgaillard était à Venise depuis le mois de septembre; je le savais par le bruit public, mais sans l'avoir jamais vu, ni sans avoir ouï parler de lui. M. l'abbé Dumontel, son ami, est venu chez moi, il y a six semaines, me voir de sa part, me faire ses excuses de ce que les raisons les plus graves l'obligeaient à ne me pas venir voir; qu'il me les expliquerait lui-même au moment qu'il le pourrait.

Le (2) je reçus une lettre de Fauche-Borel, de Neuchâtel, qui me priaît de remettre 600 liv. tournois à M. de Montgaillard, et de l'engager à se rendre sur-le-champ à Bâle auprès de lui.

Je fis avertir M. de Montgaillard. Il me renvoie l'abbé Dumontel, ne veut pas d'abord les 600 liv., quinze jours après envoie les rechercher, me demande un rendez-vous pour le 1^{er} décembre, remit ensuite au 4, et enfin est venu hier 4, à six heures du soir, avec l'abbé Dumontel.

Après m'avoir parlé avec détail de son évasion, de sa course en Angleterre, de son retour à de

(1) C'est d'Antraigues qui écrit.

(2) Les mots laissés en blanc dans le cours de cette piece sont illisibles dans le manuscrit de d'Antraigues.

ses querelles avec la canaille, de l'émigration, qui, par tout pays, ne veut ni faire, ni laisser faire, et qui a plus de démocratie jacobine dans sa misère, ou manie, que n'en avait le club des jacobins au milieu de ses triomphes.

Après m'avoir parlé de tout cela, je lui dis : Mais enfin, à présent, que faites-vous? — C'est, me dit-il, pour vous en instruire que j'ai été venu chez vous; mais il faut prendre les choses d'un peu plus loin.

Au mois d'août 1795, je me trouvais à Bâle. J'avais quitté précédemment la Hollande, après avoir reçu l'ordre de partir, et l'offre du lord Saint-Hélène d'y rester, si je voulais promettre de ne plus écrire; ce que je refusai. J'avais eu avant une conversation avec le ministre de Danemark. Il me demandait ce que je pensais de la révolution. Je ne disais que des choses générales, quand il m'interrompit pour me dire, je vais vous parler plus franchement. Je regarde les rois coalisés comme des filous qui se volent dans les poches tandis qu'on les mène à la potence.

Ce fut après mon voyage à la Haye que j'allai d'abord à Neuchâtel, puis à Bâle.

M. le prince de Condé m'appella à Mulheim, et connaissant toutes les relations que j'avais en France, il me proposa de sonder le général Pichegru, qui avait son quartier-général à Althirch.

Le général Pichegru y était alors environné de quatre représentans conventionnels.

Je me rendis aussi avec 4 ou 500 louis à Neuchâtel; je jetai les yeux, pour faire les premières ouvertures, sur Fauche-Borel, imprimeur du roi à Neuchâtel, votre imprimeur et le mien; homme fanatique de la royauté, plein de courage, de zèle, d'enthousiasme, ayant peu d'esprit, mais y suppléant par de la sûreté et de la probité. Je lui associai M. Gourant, Neuchâtelois, jadis pendant quatorze ans au service du grand Frédéric, en qualité de son homme d'exécution à ressource, d'un sang-froid imperturbable, qui a bien plus que de la valeur. Il a la plus imperturbable intrépidité.

Je leur persuadai de se charger de la commission; je les munis d'instructions, de passeports. Ils étaient étrangers. Je leur fournis tous les prétextes pour voyager en France comme étrangers, négocians, acquéreurs de biens nationaux. Quand je les crus bien lestés, je les recom-

mandai à Dieu , et je partis pour aller attendre de leurs nouvelles à Bâle.

Le 13 août 1795 , Fauche et Coutant partirent pour se rendre au quartier-général d'Altkirch ; ils y restèrent huit jours ; voyant le général Pichegru environné de représentans et de généraux , sans pouvoir lui parler. Pourtant Pichegru les remarqua , sur-tout Fauche ; et les voyant assis sur les lieux où il passait , il devina que cet homme avait quelque chose à lui dire , et dit tout haut devant lui en passant : Je vais me rendre à Huningue ; aussi-tôt Fauche part et s'y rend ; Pichegru y étant arrivé avec les quatre représentans et sept généraux.

Fauche trouva le moyen de se présenter à son passage au fond d'un corridor. Pichegru le remarque , le fixe , et quoiqu'il plût à torrent , il dit tout haut : Je vais dîner chez madame de Salomon.

Le château est à trois lieues d'Huningue , et cette madame de Salomon est-là maîtresse de Pichegru.

Fauche part aussi-tôt , se rend dans le village , monte au château après dîner , et demande le général Pichegru. Celui-ci le reçoit dans un corridor en prenant du café.

Fauche alors lui dit que, possesseur d'un manuscrit de J. J. Rousseau , il veut le lui dédier. — Fort bien , dit Pichegru ; mais je veux le lire avant , car ce Rousseau a des principes de liberté qui ne sont pas les miens , et où je serais très-fâché d'attacher mon nom. — Mais , lui dit Fauche , j'ai autre chose à vous dire. — Et quoi ? et de la part de qui ? — De la part de M. le prince de Condé. — Taisez-vous , et attendez-moi. Alors il le conduisit seul dans un cabinet rectile. Et alors , tête à tête , il lui dit : Expliquez-vous ; que me veut monseigneur le prince de Condé ?

Fauche embarrassé , et à qui les expressions ne venaient pas en ce moment , balbutia , hésita. — Rassurez-vous , lui dit Pichegru , je pense comme le prince de Condé ; que veut-il de moi ?... Fauche encouragé , lui dit alors : M. le prince de Condé desire se à vous , il compte sur vous , il veut s'unir à vous. — Ce sont-là des choses vagues et inutiles , lui dit Pichegru ; cela ne veut rien dire : retournez demander des instructions écrites , et revenez dans trois jours à mon quartier général à Altkirch , vous me trouverez seul à six heures précises du soir.

Aussi-tôt Fauche partit , arrive à Bâle , court chez moi ; et transporté d'aise , me rend compte de tout.

Je passai la nuit à rédiger une lettre au général Pichegru. M. le prince de Condé, muni de tous les pouvoirs du roi Louis XVIII, excepté celui d'accorder des cordons bleus, m'avait, par écrit de sa main, revêtu de tous ses pouvoirs, à l'effet d'entamer une négociation avec le général Pichegru.

Ce fut en conséquence que j'écrivis au général. Je lui dis d'abord tout ce qui pouvait réveiller en lui le noble sentiment du véritable orgueil, qui est l'instinct des grandes âmes ; et après lui avoir fait voir le bien qu'il pouvait faire, je lui parlai de la reconnaissance du roi pour le bien qu'il faisait à sa patrie en y rétablissant la royauté ; je lui dis que sa majesté voulait le créer maréchal de France, gouverneur d'Alsace : nul ne pouvant mieux la gouverner que celui qui l'avait si vaillamment défendue.

Qu'on lui accorderait le cordon rouge, le château de Chambort avec son parc et 12 pièces de canon enlevées aux Autrichiens, un million d'argent comptant, 200,000 liv. de rente, un hôtel à Paris, la d'Arbois, patrie du général, porterait le nom de Pichegru, et serait exempte de tout impôt pendant 15 ans. La pension de 200,000 liv. réversible par moitié à sa femme, et 50,000 liv. à ses enfans, à perpétuité, jusqu'à extinction de sa race.

Telles furent les offres faites, au nom du roi, au général Pichegru.

Pour son armée, je lui offrais, au nom du roi, la confirmation de tous ses officiers dans leurs grades ; un avancement pour tous ceux qu'il recommanderait ; un traitement pour tout commandant de place qui livrerait sa place, et une exemption d'impôt pour toute ville qui ouvrirait ses portes. Quant au peuple de tout état, amnistie entière et sans réserve. J'ajoutai que M. le prince de Condé désirerait qu'il proclamât le roi dans ses camps, et lui livrât la ville de Huningue ; se réunît à lui pour marcher sur Paris.

Pichegru, après avoir lu toute cette lettre avec la plus grande attention, dit à Fauche : C'est fort bien ; mais qui est ce M. de Montgaillard qui se dit ainsi autorisé, je ne le connais ni lui, ni sa signature ? Est-ce l'auteur ? — Oui, lui dit Fauche. — Mais, dit Pichegru, je désire avant toute autre ouverture de ma part, être assuré que M. le prince de Condé, dont je me rappelle très-bien l'écriture, ait approuvé tout ce qui m'a été écrit en son nom par M. de Montgaillard ; retournez tout de suite auprès de M. de

Montgaillard, et qu'il instruisse M. le prince de Condé de ma réponse.

Aussi-tôt Fauche partit, laissa M. Courant près de Pichegru, et revint auprès de moi.

Arrivé à Basle à 9 heures du soir, il me rend compte de sa mission. A l'instant je vais à Mulheim, quartier-général du prince de Condé; et j'y arrive à minuit et demi; le prince étant couché, je le fais éveiller; il me fait asseoir tout à côté de lui, sur son lit, et ce fut alors que commença notre conférence.

Il s'agissait seulement, après avoir instruit le prince de Condé de l'état des choses, de l'engager à écrire au général Pichegru, pour lui confirmer la vérité de tout ce qui lui avait été dit en son nom.

Cette négociation, si simple dans son objet, si nécessaire, si peu susceptible d'obstacles, dura néanmoins toute la nuit.

M. le prince, aussi brave qu'il est possible de l'être du grand Condé que de son imperturbable intrépidité.

Sur tout le reste, c'est le plus petit des hommes. Sans moyens comme sans caractère, environné des hommes les plus médiocres, les plus vils, quelques-uns les plus pervers, les connaissant bien et s'en laissant dominer.

Ces gens-là sont comme la plupart des émigrés marquans; ils veulent faire de la révolution une mine à exploiter, et du prince un moyen de rendre l'exploitation meilleure. Ces gens-là, tels que M. de Montesson, la Jair, Bouthilier, sont des gens sans aucun moyen que celui de la servilité auprès du prince; mais ils l'entourent, et se rendent toute justice sur leur incapacité totale; ils n'ont que deux mobiles dans toute leur conduite. S'il se présente un homme d'un vrai talent qui présente des projets d'une vaste étendue et d'une grande difficulté, ils le laissent commencer l'affaire, se hasarder et la suivre.

Pendant son absence; ils s'attachent à éloigner le prince de lui, à le faire craindre, à le faire haïr, afin que le du serviteur utile, déplaisant, ils aient toute facilité à l'éconduire, lorsque sa besogne achevée elle n'offrirait plus de difficultés; alors ils songent à s'en emparer et à perdre l'auteur du travail: c'est ce qu'on appelle, surtout en France, le véritable talent des courtisans, qui rient de pitié en voyant se dévouer un

un

à un maître dont ils sont sûrs qu'on obtient plus par des bassesses que par des services , et dont il vaut mieux être le cuisinier ou le maquereau , que le ministre ou le général.

L'autre mobile de tous les du roi ou des princes , est d'empêcher toute contre-révolution qui ne se ferait pas à leur profit , et à préférer l'état actuel à tout autre état qui ne les comblerait pas de biens de tous genres.

Tels sont les systèmes du roi ou du prince de Condé.

Je ne puis me refuser à un trait qui fait bien connaître leur stupidité , leur bassesse. Montmor , qui ne quitte jamais le prince de Condé , est un petit homme contrefait d'esprit comme de corps , bossu , bégue , et le plus intrépide des bavards. Un jour que monseigneur tenait conseil sur ma lettre

de Pichégau , il dit à M. de Montgaillard qui allait partir pour se rapprocher d'Altkirck , quartier-général de Pichégau : Monsieur , vous passerez à Stoupach ? — Je n'en sais rien. — Mais , monsieur , vous y passerez. — Cela se peut. — Mais savez-vous une histoire singulière de Stoupach ? — Je ne connais ni les lieux , ni les habitants , ni les historiettes. — Mais , monsieur , les gens de Stoupach détestent les gens d'une ville voisine , et les habitants de la ville voisine prétendent qu'il n'y a pas à Stoupach une poule avec la queue. — Ah ! ah ! ah ! — Et cela , parce que si les poules y avaient une queue , elles ne pourraient pas se retourner dans les rues de Stoupach. — Ah ! ah ! ah ! monsieur , cela est très-plaisant.

Après cet épisode , on reprit l'affaire. Et il s'agissait du salut de la France ! Hommes à talent , voilà votre sort. Avant d'arriver à ces princes , que vous voulez servir , vous avez à essayer un travail plus

Celui-ci au moins dangers , mais

en ces tems modernes , c'est une de fumer

de cette écurie , qu'il faut passer et

pour servir couronnés de nos

princes.

Revenons à nos faits , et laissons narrer par le comte de Montgaillard lui-même.

M. le prince de Condé , obsédé par ses insectes , s'en faisait dévorer sans les éloigner.

Ces gens-là ont un défaut énorme , ils n'ont ni assez de moyens , ni assez d'étendue dans l'esprit pour saisir un grand ensemble , appercevoir le vrai but d'une grande affaire , dévorer tous les détails qui n'en sont que l'échafaudage. Ils ont

Tome XXX.

B b

encore moins ce courage d'esprit, qui fait qu'un homme de talent n'apperçoit que le but, et ne s'appesantit sur aucun des moyens nombreux qui doivent l'y conduire.

Si ces moyens ont des inconvéniens, un coup-d'œil les lui fait du grand but qu'il se propose.

C'est à cette balance qu'il les compare. Il fait dans toutes les entreprises la part du hasard. Il confie ses ressources à l'avenir, il veut arriver au but, ne voit que lui, et y marche à travers les ronces, sans s'appercevoir des épines.

Les hommes médiocres et les favoris des rois de la médiocrité, de l'impudence et de la nullité. Les hommes médiocres, incapables de saisir l'ensemble, veulent pourtant faire, patter, donner un avis; que font-ils? ils s'attachent à des détails, en font le principal de l'affaire, s'y incorporent, et quand leur maître est faible, ils le forcent à s'en occuper. C'est ainsi que manquent la plupart des affaires, qu'on éloigne ceux qui les ont conçues, qu'on les aigrit. Les grandes entreprises confiées à de petites âmes, me représentent ces grandes et superbes étoffes sortant du métier, exposées aux mites, elles en sont dévorées, et ces insectes si petits et si vils les réduisent pourtant en poussière. M. le prince de Condé, obsédé par ses alentours, avait rétréci ses idées sur leurs idées, et étant devenu aussi timide pour les minuties qu'il l'est peu dans les batailles, il craignait autant les petites choses qu'ils aiment peu le canon.

Il fallut neuf heures de travail, assis sur son lit, à côté de lui, pour lui faire écrire au général Pichegru une lettre de neuf lignes. Tantôt il ne voulait pas qu'elle fût de sa main, puis il ne voulait pas la dater, puis il ne voulait pas l'appeller général Pichegru, de peur de reconnaître la République en lui donnant ce titre; puis il ne voulait pas y mettre l'adresse; puis y refusait d'y mettre ses armes, enfin il combattait pour éviter d'y placer son cachet.

Il se rendit à tout enfin, et lui écrivit qu'il devait ajouter pleine confiance aux lettres que le comte de Montgaillard lui avait écrites en son nom et de sa part.

Cela fait, autre difficulté; le prince voulait réclamer sa lettre. Il fallut lui persuader que c'était en ne la réclamant pas qu'elle lui serait rendue, après avoir produit tout l'effet qu'il en devait attendre; il se rendit avec peine. Enfin, à la pointe du jour je repartis pour Basle, d'où je dépêchai Fauche à Altkirck au général Pichegru.

Le général, en ouvrant la lettre à huit lignes, du prince, et reconnaissant le caractère et la signature, la lut, et

aussitôt la remit à Fauche, en lui disant : j'ai vu la signature et cela me suffit. La parole du prince est un gage dont tout Français doit se contenter. Reportez - lui ces lettres.

Alors il fut question de ce que voulait le prince. Fauche expliqua qu'il désirait, 1°. que Pichegru proclamât le roi dans son armée et arborât le drapeau blanc.

1°. Qu'il livrât Huningue au prince.

Pichegru s'y refusa. — Je ne ferai rien d'incomplet, dit-il, je ne veux pas être le troisième tome de Lafayette et de Dumourier ; je connais mes moyens, ils sont, aussi sûrs que vastes. Ils ont leurs racines non-seulement dans mon armée, mais à Paris, dans la Convention, dans les dépassements, dans les armées de ceux des généraux mes collègues qui pensent comme moi. Je ne veux rien faire de partiel ; il faut en finir, la France ne peut exister en République, il lui faut un roi, il faut Louis XVIII. Mais il ne faut commencer la contre-révolution que lorsqu'on sera sûr de l'opérer sûrement et promptement. Voilà quelle est ma devise.

Le plan du prince ne mène à rien ; il serait chassé de Huningue en quatre jours, et je me perdrais en quinze jours. Mon armée est composée de braves gens et de coquins. Il faut séparer les uns des autres, et aider tellement les premiers, par une grande démarche, qu'ils n'aient plus la possibilité de reculer, et ne voient plus leur salut que dans le succès.

Pour y parvenir, j'offre de passer le Rhin où l'on me désignera, le jour et à l'heure fixée, et avec la quantité de soldats et de toutes les armes que l'on me désignera.

Avant, je placerai dans les places fortes des officiers sûrs et pensant comme moi.

J'éloignerai les coquins et les placerai dans des lieux où ils ne peuvent nuire, et où leur position sera telle qu'ils ne pourront se réunir. Cela fait, dès que je serai de l'autre côté du Rhin, je proclame le roi. J'arbore le drapeau blanc, le corps de Condé et l'armée de l'empereur s'unit à nous, aussitôt je repasse le Rhin et je rentre en France. Les places fortes seront livrées et gardées au nom du roi par les troupes impériales.

Réuni à l'armée de Condé, je marche sur-le-champ en avant ; tous mes moyens se déploieront alors de toutes parts, et nous marcherons sur Paris ; et nous y serons en quatorze jours.

B b 2

Mais il faut que vous sachiez que pour le soldat français la royauté est au fond du gousier. Il faut, en criant vive le roi, lui donner du vin et un écu dans la main.

Il faut que rien ne lui manque en ce premier moment.

Il faut solder mon armée jusques à sa quatrième ou cinquième marche sur le territoire français.

Allez rapporter tout cela au prince, écrit de ma main, et donnez-moi ses réponses.

Pendant toutes ces conférences, Pichegru était environné de quatre représentans du peuple, à la tête desquels était Merlin (de Thionville), le plus insolent et le plus farouche des inquiéteurs.

Ces gens-là, munis des ordres du comité, pressaient Pichegru de passer le Rhin et d'aller assiéger Manheim, où Merlin avait conservé de nombreuses intelligences. Ainsi, si d'une part le comité lui-même prêtait par ses ordres à l'exécution du plan de Pichegru, de l'autre, il n'y avait pas de moment à perdre, car différer de se rendre au desir des quatre représentans, c'était se déclarer suspect.

Ainsi, tout imposait au prince de Condé la loi de se décider, et de se décider promptement.

De plus, le bon sens lui imposait une autre loi, celle d'examiner sans passion quel homme était Pichegru, quel était son abandon, quelles étaient ses propositions.

L'Europe annonçait ses talens; et il avait mis le prince bien en état de juger sa bonne-foi.

De plus, sa démarche, son plan en étaient de nouvelles preuves. En passant le Rhin, se mettant au milieu des armées de Condé et de Wurmser, il rendait sa désertion impossible; et si le succès ne répondait pas à son attente, il se rendait lui-même émigré.

Il laissait à ses féroces ennemis sa femme, son père, ses enfans, tout répondait de sa foi, ses talens répondaient à son génie, son génie à ses moyens, et les gages qu'il laissait, s'il échouait, assuraient qu'il était sûr du succès.

Quelle stupide prétention que de prétendre mieux connaître l'armée de Pichegru, que Pichegru lui-même; de croire mieux connaître les provinces frontières que Pichegru qui les commandait, et qui y avait placé pour commander de viles ses amis!

Cette prétention pourtant perdit la monarchie cette fois comme tant d'autres. M. le prince de Condé, en lisant ce plan, le rejeta en totalité.

Il fallait, pour son succès, en faire part aux Autrichiens. Pichegru l'exigeait.

M. le prince de Condé ne le voulait pas absolument, pour avoir à lui seul la gloire de faire la contre-révolution.

Il répondit à Pichegru par des observations, et la conclusion de sa réponse était de revenir à son premier plan ;

Que Pichegru proclamât le roi sans passer le Rhin, qu'il remit Huningue, et qu'alors l'armée de Condé seule, et sans en rien participer aux Allemands, il irait le rejoindre.

Qu'en ce cas, il pouvait promettre cent mille écus en louis qu'il avait à Basle, et 140,000 liv. qu'il avait en excellentes lettres de change payables sur-le-champ.

Aucun moyen, aucune idée n'eut de prise sur M. de Condé ; l'idée de communiquer son plan à Wurmser, d'en partager la gloire avec lui, le rendait aveugle et sourd.

Il fallut rapporter ces observations à Pichegru, et M. Courant en fut chargé.

Je certifie que ce cahier a été trouvé dans le portefeuille de M. d'Antraigues, ouvert en présence du général en chef Buonaparte et du général Clarke, et coté et paraphé par moi.

Montebello, le 5 prairial an V de la République.

Le général divisionnaire chef de l'état-major général. Signé, BERTHIER.

Déclarations de Duvernoy de Presle ou Durant, annexées au registre secret du Directoire exécutif; le 18 ventôse an 5.
— *Première déclaration.*

Citoyen, je ne me dissimule point, en commençant cet écrit, que c'est l'acte de ma condamnation que je vais remettre entre vos mains. Mais quoique je sois loint d'être insensible à mon intérêt personnel, je me suis tellement persuadé que c'est un tout autre motif qui m'a déterminé à une démarche bien facile à mésinterpréter, que je n'hésiterais point à l'entreprendre, lors même que je n'aurais pas pour me rassurer l'engagement que vous aurez pris avec moi.

Beaucoup de tentatives ont été faites depuis la révolution pour relever le trône. Toutes ont échoué, mais la plupart

Bb 9

ont coûté la vie à un grand nombre d'hommes de l'un ou de l'autre parti. Rien n'a découragé les royalistes ; et il y a eu jusqu'à ce moment tant de raisons pour justifier leurs espérances, qu'on ne doit pas être étonné qu'à côté d'une conspiration éteinte, il s'en relève une nouvelle d'autant plus dangereuse, qu'à ses propres ressources elle ajoute l'expérience des fautes qui ont entraîné la ruine des autres : je dis dangereuse, non que je pense qu'aucune puisse désormais renverser le gouvernement établi, mais parce que je crois qu'il peut s'en former quelqu'une qui réunisse assez de moyens pour oser l'attaquer, même à force ouverte ; et alors le sang français coulerait encore à flots, versé par des mains françaises. C'est pour empêcher, autant qu'il est en moi, le retour de ces scènes de désolation, que j'ai formé le projet de faire connaître tous les fils de la conspiration à la tête de laquelle je me trouve, de mettre sur la trace de celles qui lui succéderont, enfin de disperser de telle manière tous les moyens des royalistes, qu'ils se trouvent forcés de renoncer même à leurs espérances. Je trahis la cause de la royauté, je le sais ; mais je crois servir les Français qui la desirent, en détruisant les fondemens de leurs chimériques espérances ; et si je ne me fais pas illusion, cette conduite de ma part ne m'ôtera aucun titre à l'estime de ceux qui la jugeront sans passion.

Je ne fatiguerai pas votre attention par un plus long preambule. Je n'ai écrit celui-ci que pour me justifier à moi-même une action que j'ose croire courageuse, et qui sera pourtant regardée généralement comme une lâcheté. J'entre en matière, et vais parler comme si j'étais l'unique agent du roi à Paris. Il y a bientôt deux ans que je me suis chargé de ses intérêts. Dès cette époque, je sentis que les royalistes n'auraient une véritable consistance que lorsque, réunis autour d'un centre commun, ils n'agiraient que par des mouvemens d'ensemble.

Dès cette époque, je fis tous mes efforts pour amener à ce genre d'unité tous ces chefs de la Vendée et de la Bretagne, tous ces agens répandus dans les divers départemens que je pus découvrir, lesquels prétendaient tous agir pour la même fin, et qui pourtant y tendaient tous par des moyens contradictoires. J'allai dans la Bretagne, dans la Vendée ; j'allai en Suisse, où réside un ministre anglais qui était spécialement chargé de secourir les royalistes ; j'allai à l'armée du prince de Condé, je vis le roi ; enfin je viens de faire un voyage en Angleterre, dans lequel je me suis expliqué avec le comte

d'Artois et avec les ministres anglais. Il ne fallait pas moins que toutes ces courses, pour faire renoncer chacun de ceux auprès de qui elles étaient dirigées, au plan particulier qu'il avait adopté, et pour faire ajourner les haines, les divisions qui existaient dans le parti, et, à ce dernier égard, je n'aurais jamais eu un succès durable dans la Bretagne et la Vendée; aussi ai-je été loin de regarder comme un événement malheureux la soumission des pays insurgés. Elle nous servait, parce qu'elle nous donnait la facilité de développer entièrement un plan plus sage que tous ceux qui l'avaient précédé, par cette seule raison qu'il embrassait en même-temps toute la France, et qu'il excluait tout autre mouvement partiel que celui qui nous aurait rendus maîtres de Paris, en renversant le gouvernement.

Voici le plan qui a été approuvé par le prétendant, qui seul en a connu la totalité. Le ministre anglais, les princes français ont également adopté ce qu'on leur a montré de ce plan. On a cherché à faire marcher de concert les mesures politiques et les mesures militaires.

La France sera divisée en deux agences.

L'une, qui comprend les provinces de Franche-Comté, Lyonnais, Forêt, Auvergne, et tout le Midi, sera confiée à M. de Précy; l'autre, qui s'étend sur le reste de la France, sera dirigée par les agens de Paris. Ces deux agences s'informeront réciproquement de leur situation, par une correspondance régulière et active. Aucun mouvement ne sera entrepris par l'une si l'autre n'en est prévenue d'avance, et si elle n'est en mesure de la seconder.

Les deux agences auront une correspondance directe avec le roi et avec les agens du gouvernement britannique. Cette dernière n'ayant que deux objets : le premier, la demande des secours; et pour leur emploi les agens devront se rendre toujours indépendans des instructions que pourraient leur donner les Anglais. Le second objet de la correspondance anglaise sera de leur donner toutes intelligences qui tendent au service de la cause, mais jamais celle dont le résultat pourrait être de leur faciliter la prise de quelques-unes de nos places maritimes, et en général aucunes qui n'auraient d'utilité que pour eux; *le roi et son conseil n'ayant jamais cessé de penser que les services des Anglais sont des services perfides, qui n'ont pour but que l'entière ruine de la France.*

Les agens municipaux subdiviseront l'étendue dont la direction leur est donnée, en autant de commandemens militaires qu'ils le jugeront convenable; ils soumettront leur

travail au roi, et lui proposeront les personnes qu'ils croiront pouvoir remplir avec intelligence et fidélité les places de commandans en chef des divers arrondissemens. Les commandans recevront leurs pouvoirs du roi, mais ils ne correspondront directement qu'avec les agens supérieurs de leur parti.

Les agens principaux, et sur-tout ceux de Paris, n'épargneront rien pour ramener au parti du roi tous les membres des autorités constituées. Ils peuvent promettre à tout individu les avantages personnels que son importance peut le mettre en droit de désirer, sans exception de personne, pas même des membres de la convention qui ont voté la mort de Louis XVI; mais ils ne prendront jamais aucun engagement qui pourrait laisser croire que l'intention du roi est de rétablir la monarchie sur des bases nouvelles. Le roi fera tout pour réformer les abus qui s'étaient introduits dans le régime; mais rien ne pourra le décider à changer la constitution; dans le cas où un parti puissant dans les conseils proposerait de reconnaître le roi à des conditions, les agens de Paris engageraient ce parti à députer auprès de sa majesté un fondé de pouvoirs, avec lequel elle discuterait elle-même les vrais intérêts de la France.

Le but que l'on se propose est le renversement du gouvernement actuel, mais en évitant, autant que possible, que le changement d'ordre soit marqué par l'effusion du sang. C'est dans la constitution actuelle elle-même que l'on peut trouver le moyen de la détruire sans grande secousse. Les fréquentes élections offrent la possibilité de porter en majorité les royalistes aux places du gouvernement et de l'administration.

Jusqu'à ce moment, les royalistes n'ont su tirer aucun parti de leur nombre; la pusillanimité les a éloignés des assemblées primaires, ou s'ils y ont porté des votes, ils l'ont fait sans concert préalable, et leurs voix se sont perdues sur les sujets que chacun préférait en son particulier. Pour obtenir la majorité des suffrages dans les assemblées primaires, il faut trois choses, 1^o. forcer les royalistes d'y aller; 2^o. les forcer de réunir leurs suffrages sur des individus désignés; 3^o. faire voter dans le même sens qu'eux cette classe d'hommes qui, sans attachement à un gouvernement plutôt qu'à un autre, aiment l'ordre qui garantit leurs personnes et leurs propriétés. Afin de parvenir à ce triple but, il sera formé deux associations; l'une composée

de royalistes éprouvés, l'autre des royalistes timides, des égoïstes, des indifférens.

Il est inutile que j'entre à cet égard dans aucuns détails, puisque vous avez les réglemens de ces instituts.

Ces deux associations seront établies dans toute la République. Les agens ne doivent pas se laisser tromper par l'idée qu'il y a des parties où les dispositions sont telles, que cet établissement est superflu. Par-tout il y a des tièdes et des peureux auxquels l'institut philanthropique convient.

Pour en tirer le parti qu'on se propose, les commandans de chaque arrondissement s'attacheront à connaître le caractère et les opinions de tous les individus de leur canton; chose facile. La révolution a prononcé, dans les départemens, le caractère de chaque individu, de manière à ce que chaque individu peut aisément juger son voisin:

Ils choisiront les royalistes les plus courageux et en formeront des compagnies dont la quantité et le nombre seront proportionnés aux moyens pécuniaires que les agens pourront destiner à ce service. Ils leur fourniront des armes et des munitions.

Ces compagnies seront toujours prêtes à se rassembler; elles le seront sur-tout dans le tems des assemblées primaires. A cette époque, elles auront pour objet de repousser tout autre parti, armé ou non armé, qui voudrait s'opposer à la liberté des élections; bien entendu qu'elles ne prendront jamais les armes les premières, et qu'elles ne se montreront qu'avec les couleurs républicaines. Elles auront encore un autre objet, celui de forcer, par les menaces ou autrement, les membres de l'institut philanthropique à se rendre aux assemblées primaires.

Ceux-ci et leurs autres agens s'attacheront à gagner des chefs de corps ou des corps entiers, et alors ces compagnies resteront à leurs drapeaux, où à faciliter et encourager la désertion. Ils retiendront les soldats déserteurs dans les campagnes, sous prétexte de les employer aux travaux de l'agriculture, et ne les enrôleront qu'au besoin.

Dans les provinces où des insurrections ont existé, les commandans ne négligeront rien pour y conserver, y augmenter l'esprit royaliste; on y préparera les paysans à un nouveau soulèvement; mais nulle part on n'en excitera que d'après les ordres formels des agens supérieurs.

S'il arrivait que le succès des préparatifs militaires fût tel, que l'on pourrait raisonnablement se flatter de renverser immédiatement le gouvernement, alors on renoncerait au

moyen des assemblées primaires, et l'on profiterait du moment favorable pour arriver directement au but que l'on se propose, le rétablissement pur et simple de la monarchie. C'est aux agens à juger dans quels cas il peut être convenable d'employer ce moyen. Enfin, dès que les agens de Paris se croiront assurés que le roi ne peut tarder d'être proclamé, soit par suite des mesures que prendront les conseils dans lesquels il y aura des partisans en majorité, soit par les moyens militaires, ils lui enverront sur-le-champ un royaliste sûr pour lui en donner avis, et pour ramener immédiatement un prince du sang, afin que dès le premier jour, s'il est possible, les royalistes aient un chef qui fasse taire toutes les jalousies et les ambitions particulières.

Pour préparer et développer ce plan, il fallait des fonds, et l'Angleterre seule pouvait les fournir.

M. de Précý a obtenu, par l'agence dont il est chargé, la permission de tirer sur M. Wickham, ministre d'Angleterre en Suisse, les fonds qu'il jugerait lui être nécessaires, sauf l'approbation de M. Wickham.

Et moi j'ai obtenu 60,000 liv. sterling pour nos dépenses préparatoires; l'assurance d'une somme de 30,000 liv. st., qui devait m'être payée dans le mois de la proclamation du roi, à condition pourtant que nous n'agissions pas avant les élections; 15,000 liv. sterling pour achat d'habits blancs, pour fournir à l'habillement de quelques corps, payables sur la présentation d'un marché à la même époque de la proclamation du roi.

Enfin, on devait faire passer par nos mains des fonds dont la quotité n'était pas encore déterminée, pour transmettre à MM. de Puisaye et de Frottée, dont la position exige des dépenses plus considérables que celles de nos autres arrondissemens.

Quoique le plan n'ait été définitivement adopté que très-récemment, quoique nulle partie des fonds que j'ai obtenus ne fût encore arrivée, il ne faut pas croire pourtant qu'il ne fût qu'à son ébauche. Tous les anciens élémens étaient rassemblés, et voici notre position.

M. de Puisaye, qui se croit en mesure de faire seul la contre-révolution, veut depuis long-tems se déclarer. Nous l'en avons empêché jusqu'à ce moment. Il étend ses intelligences depuis Brest jusqu'à Laval. Je crois qu'il compte sur plusieurs des corps qui sont employés dans cette partie.

M. de Frotté se trouvait encore à Londres à l'époque de mon départ; mais il comptait se rendre immédiatement en

Normandie, où il a laissé les officiers qui servaient jadis sous ses ordres. A en juger par leurs lettres, les dispositions du pays étaient très-favorables. Ils demandaient le retour de leur chef; ils le pressaient vivement; car les royalistes qui sont assurés d'un canton croient tous qu'ils n'ont qu'à se déclarer, et que la contre-révolution est faite. M. de Frotté a du jugement, du talent; c'est un de nos meilleurs chefs.

M. de Rochecot, qui est chargé de préparer le Maine, le Perche et le pays Chartrain, était dernièrement à Paris. C'est un jeune homme très-actif, très-intelligent. Son organisation militaire n'est que de quelques cents hommes, mais uniquement parce qu'il n'a pas eu assez d'argent pour s'en attacher davantage. Il nous assurait que dans sa partie, tout le monde passait au-delà de l'institut philanthropique, et voulait être de celui des fideles. M. de Rochecot entretient des intelligences avec les corps répartis dans le Maine; il en a même à Caen. (Il y a, relativement à lui, trois choses que je ne veux vous dire que verbalement.)

M. de Bourmont ne fait que commencer ses fonctions depuis l'Orient jusqu'à Paris. Dans cette partie il y a beaucoup de philanthropes. Les royalistes sont plus rares.

M. Mallet, ancien aide-major de Château-Vieux, est chargé de la haute Normandie et de l'Isle-de-France jusqu'à Paris; car tous nos arrondissemens, jusqu'à 50 lieues, forment un triangle dont un angle s'appuie sur Paris. Il est tout-à-fait organisé, aura des hommes tant qu'il en voudra avec de l'argent. Il est le plus en mesure pour les élections.

Dans l'Orléanais, est employé un M. de Juglitz; je ne connais pas la mesure dans laquelle il se trouve; je le crois assez avancé.

Le côté de la Picardie, celui du Senonais et de la Brie, sont encore sans chef, et par conséquent sans organisation. Nous attendons un M. Buttes, qui nous est annoncé comme ayant de puissantes intelligences dans la première de ces provinces.

Nous nous occupons de renouer des intelligences dans la Vendée. Nous étions assurés du succès dans le haut Poitou. Un chevalier de Pallu Duparc a commencé une organisation; il assure avoir des intelligences jusqu'à Rochefort, à Bordeaux; allait se rendre en Angleterre le duc de Lorges pour organiser ce pays sous notre direction.

A Paris il y a deux compagnies de formées: l'une d'elles est aux ordres de M. de Frinville, je crois; je ne connais pas le commandant de l'autre. Paris, comme vous l'imaginez bien, est le foyer de nos intelligences. Jusqu'à présent, nous n'avions pas essayé de corrompre à prix d'argent; nous l'au-

rious tenté maintenant, afin de nous procurer des données sûres sur les projets du gouvernement. Je vous ai dit que j'avais entre les mains le plan de descente en Irlande, ou plutôt le rapport de Carnot relatif à ce plan. Je sais bien comment on me l'a procuré, mais je ne sais pas qui. Je pourrais aisément le savoir.

Nous mettions beaucoup d'importance à gagner la police; nous étions très-peu avancés à cet égard; mais vous savez que nous avions déjà fait un premier pas. Nous tirions aussi toutes les semaines un extrait du rapport des commissaires du Pouvoir exécutif, sur la situation de l'opinion dans les départemens. — Je ne sais d'où nous venait l'opinion que le ministre de la police ne serait pas éloigné lui-même de nous servir, peut-être uniquement de ce qu'il passe pour modéré, et de la guerre que lui faisait les jacobins.

Nous pensions de même du ministre de l'intérieur, et sans doute par la même raison.

Mais c'est dans les conseils que nous avons trouvé plus de facilités. Dès le mois de juin de l'année dernière, il nous fut fait des propositions au nom d'un parti qui se disait très-puissant. Nous les transmîmes au roi. On offrait de le servir, à condition qu'il n'y aurait d'autre changement à la constitution actuelle, que la concentration du Pouvoir exécutif dans sa personne. Le roi accepta le service, mais voulut discuter la condition. Il demanda en conséquence qu'on lui envoyât un fondé de pouvoir. Depuis lors, il n'a cessé de le demander; mais le parti étant beaucoup plus faible qu'il ne s'étaitannoncé, a relâché ses prétentions, sans pourtant y renoncer entièrement.

De notre côté, pensant à relever le trône, par le moyen même des deux conseils, nous avons jugé qu'ils resteraient les maîtres d'imposer au roi leurs conditions, et nous n'avons pas insisté sur l'envoi. Il est parti, il y a environ deux mois, quelqu'un qui, à ce que je crois, a porté au roi la liste des membres qui desireraient la monarchie, et dont le nombre s'élève à 184. Je n'affirme rien sur ce fait. La veille ou l'avant-veille de notre arrestation, une personne était venue proposer de donner encore au roi une soixantaine de membres. Elle s'engageait à obtenir une déclaration formelle de la part du fils du duc d'Orléans, portant qu'il ne prétend ni ne prétendra jamais au trône. On l'engageait de plus à envoyer le jeune prince auprès du roi, mais on exigeait une foule de conditions. Vous sentez que nous écoutions tout, que nous promettions tout, sans prendre pourtant d'engagement formel.

(La suite à l'ordinaire prochain).

PARIS. *Nonidi, 29 Fructidor, l'an V de la République.*

Paris a toujours continué de jouir de la plus grande tranquillité depuis le mémorable événement du 18 fructidor. Cette journée qui consolide à jamais la République et son gouvernement actuel, n'a coûté ni deuil, ni larmes, ni une seule goutte de sang. La modération, la sagesse et la vigilance du Directoire et du Corps législatif ont annoncé à tous les Français et aux puissances étrangères, qui avaient fondé leurs espérances sur le succès de la conspiration, que leur intention n'a jamais été d'ouvrir une nouvelle carrière à la révolution. Tous les partis qui par leur excès tendraient à s'écarter de la révolution sont également comprimés.

Les pièces que le gouvernement a fait publier, et dont on a lu, à la suite des séances, une partie, ne laissent aucun doute sur l'objet, ni sur les moyens de la conspiration. Celles qui suivront ne sont pas moins évidentes. Eh ! qu'était-il besoin de pièces ? tous les actes des meneurs du Corps législatif ne tendaient-ils pas à violer et à détruire la constitution, en affectant dans de vains efforts l'intention de la conserver ? toutes les institutions républicaines n'étaient-elles pas démolies pièce à pièce ? toutes les formes monarchiques ne s'élevaient-elles pas sur leurs débris ? la faction conspiratrice ne s'était-elle pas emparée des élections et de tous les pouvoirs constitués, pour les diriger contre la liberté, la souveraineté du peuple et la constitution ? ne corrompait-elle pas depuis deux ans l'opinion par des milliers de feuilles empoisonnées ? les émigrés et les prêtres ne se montraient-ils pas par-tout avec une audace menaçante ? les acquéreurs de domaines nationaux n'étaient-ils pas dépouillés ou massacrés ? tout ce qu'il y avait de Républicains n'était-il pas, dans les contrées où dominaient les royalistes, obligés de se taire, de fuir, ou d'être exposés aux plus horribles vengeances ? Les royalistes avaient comblé la mesure, et quelques jours

plus tard, encore une seule nuit, et la République n'était plus. Graces soient rendues au Directoire, à la majorité des représentans restés fideles, aux généraux, aux ministres, à la brave et prudente armée de l'intérieur, à tous les citoyens de Paris; tous ont fait leur devoirs: citoyens des départemens, vous ferez sans doute le vôtre.

Déjà des adresses nombreuses de félicitation annoncent la bonne disposition des esprits. Dans plus de cinquante départemens environnans ou plus rapprochés de celui de la Seine, la nouvelle des événemens du 18 fructidor a été reçue avec cette satisfaction qui prouve que l'esprit républicain n'est point encore éteint dans le cœur des Français.

On était inquiet sur Lyon. Voici une lettre adressée au ministre de la police par le commissaire du Pouvoir exécutif près l'administration centrale du Rhône, qui contient des détails rassurans.

Lyon, 23 fructidor, an V.

« Les événemens importants arrivés à Paris, fixent toutes les attentions; mais ils n'ont pas troublé la commune de Lyon; encore moins le département. La curiosité, l'incertitude et l'inquiétude occupent tous les esprits. Le négociant et le marchand, un peu plus clairvoyans, espèrent déjà un ordre de choses un peu plus favorable à leurs intérêts commerciaux; la malveillance, très en minorité, est consternée, effrayée, et se prononce moins. Ses sicaires rendaient depuis quelques jours leurs excès plus fréquens. Je serai exact, citoyen ministre, dans ces momens de crise, à vous informer de tout ce qui concerne la sûreté générale et individuelle. »

On attend des nouvelles du même genre des départemens du midi.

Nos Abonnés n'auront pas vu sans quelque surprise, le *Mercure Français* compris dans la liste des journaux désignés comme complices de la conjuration royaliste. C'est une erreur de copiste qui a été réparée sur-le-champ. Le gouvernement avait voulu désigner le *Mercure Universel*, feuille de tous les jours, rédigée dans les plus détestables principes.

Les nôtres sont assez connus depuis long-tems pour que nous n'ayons jamais rien à redouter que des ennemis de la liberté et de la constitution.

Voici le nom des députés et des personnes déportés et partis dans la nuit du 23, dans des charriots couverts. — Delarue, Rôvere, Bourdon [de l'Oise], Willot, Lafond-Ladébat, Barbé-Marbois, Tronçon-Ducoudray, Murinais, députés ; Barthelemy, directeur, avec son valet-de-chambre qui a voulu le suivre ; Dossonville, employé à la contre-police des inspecteurs ; Ramel, commandant de la garde du Corps législatif ; Brottier et Lavilleurnois.

On assure que Barthelemy a obtenu d'être déporté en Suisse, et Lafond-Ladébat à Hambourg.

M. de Conti, madame de Bourbon et madame d'Orléans, condamnés à la déportation, ont eu la permission de se retirer en Espagne.

François [de Neufchâteau], ministre de l'intérieur, et Merlin [de Douai], ministre de la justice, ont été nommés directeurs. Le Directoire n'a point encore nommé à ces deux ministères.

Leur installation s'est faite avec une grande solennité. Ces deux nouveaux directeurs ont prononcé un discours très-énergique. Voici la réponse du président du Directoire.

Citoyens collègues,

« Il est doux pour moi d'être l'organe du Directoire exécutif, pour vous exprimer combien il est satisfait de vous voir au nombre de ses membres.

« Ils sont enfin passés ces jours d'angoisses, où la méfiance et le dissentiment renaient dans cette enceinte ! La plus douce confiance va s'établir parmi nous ; ou plutôt elle l'est déjà, et rien ne pourra la troubler. Quelle que soit la différence qui pourrait exister dans nos goûts et dans nos habitudes, l'harmonie n'en sera pas moins parfaite. Nous nous connaissons tous, et tous nous savons que chacun de nous veut énergiquement la République et la constitution de l'an III, qui en est la garantie ; que chacun de nous veut faire régner la vertu et embraser tous les cœurs de l'amour de la patrie ; que chacun de nous enfin, n'a d'autre ambition que

de voir la France intérieurement libre et heureuse ; et à l'extérieur, grande et honorée.

» Puisse ce touchant accord servir d'exemple à tous les Français ! puissent tous les Républicains se rallier , et des nuances d'opinion ne plus les rendre le jouet de l'aristocratie et du fanatisme ! puisse le terrorisme que les uns affectent de craindre , et que les autres voudraient en effet rendre redoutable pour nous faire jeter dans les bras du royalisme , ne plus servir de prétexte pour arrêter les progrès de l'esprit public ! puisse un peu de confiance environner le gouvernement , et les Français se bien persuader que cet horrible système ne renaîtra jamais ! puissent les hommes ardents , dont les excès firent peut-être autant d'ennemis à la révolution que la destruction des abus , sentir une fois que l'énergie de l'âme et la vigueur des moyens excluent également et les formes oppressives , et les résultats atroces ! puissent , d'un autre côté , les hommes faibles ou timides cesser désormais de calomnier les Républicains prononcés ! qu'ils sachent que la sagesse est aussi éloignée de la faiblesse et de la pusillanimité , qu'elle l'est de l'exagération et de la cruauté ! puissent , en un mot , tous les partis se réunir étroitement autour de la constitution , et se conduire par les principes des vrais patriotes , par les principes de ceux qui savent allier à une grande vigueur de caractère , une grande sagesse dans leur conduite ; à un dévouement sans bornes à la liberté , une soif ardente à la justice ; à un grand amour pour la paix , une vigilance soutenue et même inquiète pour le maintien de la République ; à la sévérité nécessaire pour réprimer le vice en général , et en particulier les manœuvres des ennemis de la liberté , une humanité toujours compatissante !

» C'est par ce rapprochement de tous les partis , par leur réunion aux amis de la liberté dont nous venons de tracer le vrai caractère , et par la pratique de leurs maximes , que nous verrons la République se consolider , et la constitution de l'an III s'affermir d'une manière inébranlable.

» C'est à quoi tendent tous nos vœux et tous nos travaux , et jamais nous ne crûmes nos espérances mieux fondées que depuis que nous avons connu les deux collaborateurs qui nous ont été associés par la sagesse du Corps législatif.

NOTA. Attendu les jours complémentaires , nous avons ajouté une feuille de plus à ce numéro ; celui qui paraîtra le 10 vendémiaire aura également cinq feuilles.

LENOIR-LAROCHE , Rédacteur en chef.

MAR 31 1931



